This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

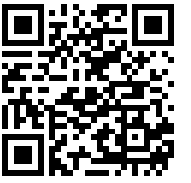

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376605

Digitized by Google

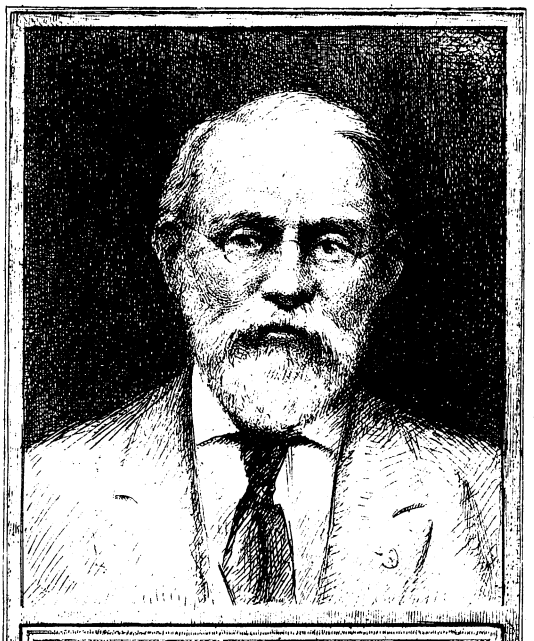

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

Charles Fournier
La Rochelle

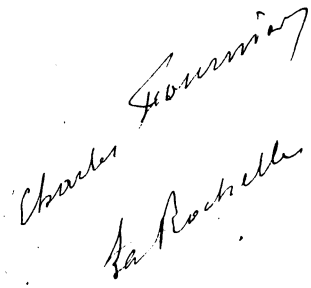

REVUE DE L'AUNIS.

Hosted by Google

LA ROCHELLE. — TYP. DE A. SIRET.

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS.

—

PREMIER VOLUME.

1er OCTOBRE 1863 — 15 SEPTEMBRE 1864.

—

LA ROCHELLE

TYP. DE A. SIRET, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 3.

1864

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nyh.
5.15.53
26:66
10 v.

1er OCTOBRE 1863.

LA REVUE DE L'AUNIS.

Nous fondons aujourd'hui la *Revue de l'Aunis.*

Combien de gens, qui prêchent la décentralisation, en se réservant de ne rien faire pour la rendre possible, vont nous regarder comme téméraires, et rire de nos prétentions folles ! Quoi ! dira-t-on, est-ce en province, dans une humble petite ville, que vous trouverez assez de ressources pour faire vivre une pareille entreprise ? Où sont vos critiques, vos chroniqueurs, vos romanciers ? Où prenez-vous vos poètes ?

Soyons modestes : à parler franc, nous ne prétendons pas vous donner des chefs-d'œuvre, et l'on devra nous savoir gré, pensons-nous, si parfois nous mettons en lumière une œuvre utile.

Arrière donc tout d'abord ces raffinés à fibre délicate qui ne sauraient s'accommoder d'une bonne prose courante, de bons et honnêtes vers d'amateur ! Personne, chez nous, n'est écrivain de profession, et chacun, plus ou moins, a droit à l'indulgence.

Mais les muses de nos jours sont-elles si fières? et ne voyons-nous pas cent fois, aux vitrines de nos

Hosted by Google

Dentu, des livres, prônés pourtant, et lus — ce qui est plus triste — dont le seul mérite est un titre sonore ou une couverture éclatante ?

Loin de nous ce charlatanisme ! Ne croyez pas que nous venions crier :

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

Non certes. Petits nous sommes, petits nous voulons être, afin de grandir, afin de vieillir, afin de nous insinuer peu à peu dans l'affection de notre public.

La littérature, prose et vers, tiendra ici la plus large place : romans, contes et nouvelles, odes et idylles, traductions diverses, sonnets, fables et fantaisies de toute sorte, la représenteront sous tous ses aspects. Les arts, peinture et musique, y seront traités côte à côte des sciences, de la philosophie, de l'histoire locale. Organe, pour ainsi dire, officieux de notre Société littéraire, la *Revue de l'Aunis* veut être un lien de plus entre tous ceux qui, dans notre ville, s'inquiètent en quelque point des choses de l'intelligence. La plupart des écrivains Rochelais figurent parmi nos rédacteurs ; nous avons même quelques raisons de compter sur le concours de plusieurs Parisiens, dont notre pays fut l'hôte, avant leur célébrité.

C'est donc avec confiance que nous nous présentons devant nos lecteurs. Malgré les difficultés sans nombre, que nous prévoyons bien, nous nous sentons assez de courage pour mener notre barque à bon port. Puissent les sympathies que nous rencontrons au départ ne point nous manquer pendant la route, et cette bienveillance, que je réclame au nom de mes collaborateurs, m'être accordée, à moi surtout, qui en ai tant besoin.

Paul Gaudin.

Hosted by Google

DEUX LETTRES INÉDITES

DE HENRI IV.

Voici deux lettres de Henri de Navarre, celui qui fut depuis Henri IV, roi de France, que je crois tout-à-fait inédites. Du moins ne sont-elles pas dans le recueil en sept volumes in-quarto que M. Xivrey a publié de 1843 à 1858. Les a-t-il dédaignées ou ne les a-t-il pas connues? Je n'en sais rien. Pour guider les conjectures, je dirai deux mots de la source où je les puise, et de l'occasion où elles furent écrites.

I

Je n'ai pas les autographes de ces lettres. Ils étaient, de quelque main qu'ils fussent, dans les archives de la commune de la Rochelle. Richelieu vainqueur les emporta, comme toutes ces archives, à Paris. Ils y ont probablement péri dans l'incendie de la Cour des comptes, en 1737, à moins qu'ils n'eussent été auparavant séparés de la masse des papiers provenant de la Rochelle, qui y furent déposés, ou qu'ils ne se soient trouvés dans le nombre des pièces sauvées; toujours est-il qu'en suppo-

Hosted by Google

sant qu'ils existent, ce n'est pas à la Rochelle qu'il faut les chercher. — Mais Amos Barbot les avait sous les yeux, lorsqu'il écrivait son histoire, restée, comme on sait, inédite, et les y a insérées en entier. Or, tous ceux qui ont usé de Barbot ont confiance en son exactitude. Toutefois nous n'avons pas l'original de Barbot. Il est à Paris, à la bibliothèque impériale. La bibliothèque de la Rochelle n'en a qu'une copie, faite par les ordres et sous la surveillance du P. Jaillot, autre historien fort exact.

Ceci, pour le dire en passant, explique de reste comment, lorsque, il y a plus de vingt ans, j'envoyai à M. Berger de Xivrey les copies de cinq lettres rapportées dans les manuscrits de Baudoin et de Merlin, que je croyais n'être qu'à la Rochelle, je ne pris pas le soin de faire des recherches analogues dans des manuscrits dont elle n'avait que des copies et dont les originaux étaient sous la main même du collecteur.

Ceci expliquera aussi pourquoi, en reproduisant ces lettres, je leur donne l'orthographe de notre temps. J'aurais conservé, lettre pour lettre, celle d'Henri de Navarre, si j'eusse eu son texte sous les yeux: mais que signifiait un pareil scrupule appliqué à la copie d'une copie ?

II

Ces lettres ont de l'intérêt pour notre histoire locale, et je ne les crois pas insignifiantes pour celle de leur auteur. On sait que, le prince de Condé ayant été assassiné après avoir perdu la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, Henri de Navarre, âgé de 15 ans (il était né le 13 décembre 1553), fut proclamé chef du parti. Il avait pour lieutenant une tête un peu plus mûre, l'amiral Coligny. Ces lettres sont du 25 mars. Il est donc probable qu'elles sont le premier acte politique du jeune chef. Cette circonstance même, jointe à la longueur et à l'habileté de la première d'entr'elles, peut faire douter qu'il les ait rédigées. Mais depuis quand compte-t-on

Hosted by Google

pour quelque chose les secrétaires des rois ? N'est-ce donc plus chose acceptée qu'ils ont écrit les lettres qu'ils ont signées, gagné les victoires auxquelles ils ont assisté, tué le gibier relevé à leurs chasses, n'eussent-ils pas tiré, à ce qu'assure une autorité grave ? Ce qui me paraît le plus vraisemblable, c'est que ces lettres furent écrites sous l'inspiration, sinon sous la dictée de Jeanne d'Albret.

Bien qu'elle se fût déclarée hautement et, par malheur, violemment pour la religion réformée depuis 1562, la Rochelle ne s'était pourtant jointe au parti des princes, à la Cause, comme on disait, qu'en janvier 1568, encore était-ce par une surprise de son maire, Ponsard. Ce n'était que par le traité du 13 septembre 1568 qu'elle s'était réellement alliée à Condé, sous la conduite et par la signature du maire Salbert. On conçoit facilement dès-lors quel intérêt, surtout dans un moment où il semblait que le salut du parti dépendît de la conservation de la Rochelle, les princes trouvaient à la voir sous la direction alors presque dictatoriale du même maire. Ce qu'Henri demandait, c'était donc qu'il n'y eût pas d'élection nouvelle et que le maire fût continué. Les usages et les règlements de la commune s'y opposaient ; mais il y avait des antécédents de cette violation des règlements, et l'influence du Roi avait tout récemment fait maintenir Michel Guy à la mairie, pendant les années consécutives 1563, 1564 et 1565. — On se souvient aussi que l'élection du maire se faisait à la Rochelle le jour de la Quasimodo (le 17 avril, en 1569).

Ceci posé, je ne crois pas qu'il reste rien d'obscur dans le langage de Henri ou de Barbot, et je leur laisse la parole ; à celui-ci d'abord :

« L'une des premières choses à quoi ledit prince de Navarre voulut donner ordre et s'assurer, étant en cette charge de protecteur et chef général des Eglises, fut de disposer absolument de cette ville ; et, pour ce que l'élection d'un nouveau maire s'approchait, sachant

Hosted by Google

combien il lui était important d'en avoir un dont il pût disposer et qui eût du crédit et autorité parmi ses concitoyens, ayant expérimenté du passé combien Jean Sallebert, sieur de Villiers, qui finissait la mairie de cette présente année, s'était porté d'affectionner le service desdits princes, désirant qu'il fût continué, il en écrit des lettres pleines de désirs et affection auxdits maire, échevins et pairs, pour le continuer en ladite charge, et autres audit Sallebert pour l'accepter, ledit seigneur et prince s'y portant avec une telle passion que, crainte de ne parvenir à sa volonté par élection nouvelle, sur les mécontentements que plusieurs avaient contre ledit Sallebert à cause de la rigueur qu'il tenait aux levées de deniers, il persuade lesdits maire, échevins et pairs de souffrir audit Sallebert la continuation de sa charge, sans procéder à nouvelle élection, selon que l'on doit par les priviléges de l'établissement de la mairie de cette ville; se voulant de plus ledit prince ingérer au droit que le roi s'est réservé à son sénéchal ou lieutenant pour l'acceptation de l'un des trois entrant en élection de maire, comme tout se voit par la teneur des lettres qui s'en suivent :

Aux Maire, Échevins et Pairs de la ville de la Rochelle.

Messieurs, parce que le jour de la nomination et élection de votre Maire est fort prochain et qu'on sait de quelle importance et conséquence ce nous est à tous de commettre à cette charge homme qui soit de telle qualité qu'il appartient, même en ce temps turbulent qui a engendré au cerveau des hommes si différentes humeurs qu'il est mal aisé les réunir et composer ensemble, j'ai bien voulu par cette mienne lettre vous faire entendre combien je souhaite et désire, pour votre assurance et repos et pour le bien de la cause, qu'en icelle charge soit employé homme que nous ayons connu et expérimenté de longue main être capable d'icelle; et, parce que le Maire qui fut par vous créé et élu l'année précédente, et qui est encore en administration, a, par ses actions et déportements durant cette année, rendu à un chacun bon et certain témoignage de son zèle, affection, fidélité, diligence et dextérité, et que je sais que vous en demeurez tous bien satisfaits et contents, comme je suis infiniment de ma part, je souhaiterais que, sans encourir le hasard qu'un changement nous pourrait apporter même en cette saison, ledit Maire ancien soit par vous

Hosted by Google

continué ; et à ce que cela puisse être fait sans enfreindre vos priviléges, desquels et pour le lieu que je tiens en ce royaume, par spécial en la Guienne, et pour la promesse aussi que je vous en ai faite, je me rendrai toute ma vie très-exact observateur, il me semble que, quand ladite continuation procédera de vous-mêmes et sera par vous faite en la maison de ville, présents ou appelés au son de la cloche tous ceux qui en même fait ont accoutumé d'y assister et avoir voix et opinion délibérative, il ne sera faite brèche aucune à vos dits priviléges, lesquels vous maintenez et conservez aussi bien en continuant par vos opinions et avis un magistrat ancien en sa charge comme en faisant élection d'un nouveau. Je m'assure bien que, quand vous procéderez à nouvelle élection, vous tâcherez par tous moyens à vous possibles y mettre un homme de bien, de bon zèle et affection, et ne fais doute qu'entre tant de gens honorables qui sont en votre ville il ne s'en puisse trouver plusieurs de la prudhomie et intégrité qu'il appartient ; mais je vous dirai bien qu'il est mal aisé, voire impossible, que celui qui de nouveau entrerait en charge, pour suffisant qu'il soit, puisse si bien, si promptement et avec tel respect et obéissance, manier les affaires publiques, desquelles le nombre en ce temps est infini, comme celui qui y a été nourri de longue main et lequel le peuple a dès longtemps reconnu, avoué et respecté pour chef. A cette cause, je vous prie, Messieurs, incontinent la présente vue, vous assembler en la maison de ville, délibérer sur le fait de ladite continuation, m'avertir dès le lendemain de ce qu'aura par vous été délibéré et résolu, et où ladite continuation sera par vous trouvée bonne, comme je m'assure qu'un chacun, tant pour ce rapport et sûreté de votre ville que bien de la cause, l'aura pour agréable, dès à présent de ma part je l'accepte, veux et entends que, sans que vous soyez contraints l'apporter ou présenter à autre qu'à moi, ledit Maire ainsi continué fasse le serment entre mes mains, ou de celui que je commettrai et députerai à cet effet. Je vous prie vous souvenir des ruses et cautelles dont nos ennemis ont ci-devant usé pour faire continuer en semblable charge ceux qu'ils pensaient être adversaires de notre parti, et considérer que ce serait abuser du sens et jugement que Dieu nous a donné, si nous ne tâchions pour servir à son honneur et gloire d'embrasser les moyens qu'il nous a départis de nous servir de ceux dont la fidélité et affection à notre cause nous sont plus que certains et assurés ; par quoi je vous prierai encore un coup manier cette affaire de telle diligence et dextérité que j'en sois bientôt certain et résolu. J'en ai parlé bien amplement à la Reine

Hosted by Google

ma mère à notre dernière entrevue, laquelle j'ai trouvée de même avis et volonté ; elle vous fera entendre plus amplement les occasions qui nous meuvent faire ladite continuation, et, sur ce faisant fin à la présente, je prierai le Créateur de vous tenir, Messieurs, en sa sainte garde.

De Pont-l'Abbé, ce 25e jour de Mars 1569.

(Soussigné) *Votre bien bon ami*,

HENRY.

A M. Salbert, Maire de la Rochelle.

Monsieur le Maire, je sais bien que la raison veut que vous soyez soulagé des peines et travaux que vous avez supportés en la charge de Maire que vous avez faite en cette année, mais, étant d'une part fort nécessaire que le changement à un autre ne détraque le bon cours des affaires que vous y avez entretenu, et de l'autre qu'un personnage si vertueux et de si bon sens et bonne volonté que vous êtes s'évertue à continuer le devoir que vous y avez fait, pour en rapporter à la fin l'honneur qui vous en appartiendra, je vous ai voulu prier, comme je fais par cette présente, que vous ne veuillez refuser l'élection que, selon mon avis et à ma prière, la ville de la Rochelle fera de vous pour faire encore cette prochaine année l'état de Maire en icelle et vaincre toutes les considérations et excuses que vous pourrez avoir pour servir au bien de la cause et à l'utilité de la ville, vous assurant, Monsieur le Maire, que vous me ferez un si grand plaisir que vous et les vôtres trouverez toujours en moi une fort bonne volonté de m'employer pour vous et pour eux ès occasions qui se présenteront ; priant Dieu vous donner, Monsieur le Maire, sa sainte grâce.

A Pont-l'Abbé, le 25 de Mars 1569.

(Signé) *Le bien votre ami*,

HENRY.

Le corps-de-ville ne répondit pas aux désirs de Henri, au moins dans toute l'ardeur de leur impatience, puisque, le 5 avril suivant, la reine de Navarre, de retour

Hosted by Google

à la Rochelle, dut employer dans le même sens toute son influence. Mais enfin, le 17, Salbert fut réélu.

Les élections de 1570 et de 1571 ne furent pas non plus à l'abri de l'influence de Jeanne, et les vrais Rochelais s'en plaignaient. Enfin les princes partirent de la ville pour aller chercher le poison, les balles, les couteaux à Paris. Mais on revint à la Rochelle à la vérité des élections. Puisque j'ai tant fait, je citerai la lettre par laquelle le Roi, pauvre jeune homme sur qui pèse la responsabilité du plus grand crime qu'ait mentionné l'histoire, mais dont le caractère personnel est encore controversé, Charles IX, autorise, commande ce retour. Il n'y en a guère de plus *constitutionnelle.* Je la crois, du reste, inédite comme les deux autres :

Lettres patentes de Charles IX sur l'élection du Maire pour 1572.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre ami et féal gouverneur et lieutenant-général en notre ville de la Rochelle, nos avocat et procureur audit lieu et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut et dilection ;

D'autant qu'en procédant par vous à l'élection d'un Maire en notre dite ville de la Rochelle, ainsi que l'on a accoutumé de faire en semblable temps que celui qui s'approche, vous pourriez avoir égard à aucunes lettres, closes ou patentes, que nous avons depuis naguère fait expédier à la poursuite de quelques-uns qui nous ont fait requête pour y préférer et appeler ceux qu'ils désirent, chose que toutefois nous ne voulons, ne entendons, ains que ladite élection se fasse sans acception ni affection de personne que ce soit, en la manière accoutumée et selon vos statuts et priviléges; à cette cause, nous voulons, vous mandons et ordonnons que, sans vous arrêter ne avoir égard à aucunes de nos dites lettres, closes ou patentes, que puissions vous avoir écrites touchant ladite élection de Maire de la Rochelle pour y préférer qui que ce soit, vous procédiez à la susdite prochaine élection en la forme et manière accoutumée et selon vos statuts et priviléges, lesquels nous voulons être pour ce regard observés et gardés selon leur propre forme et teneur ; car tel est notre plaisir.

Hosted by Google

Donné à Blois, le 3e jour d'avril, l'an de grâce 1572 et de notre règne le 12e. Ainsi signé Charles, et plus bas, par le roi, Fizes, et scellé de cire jaune à simple queue.

Et au dos est écrit : Ce requérant les maire, échevins et pairs de la Rochelle, comparans par Jean Bouhereau, leur procureur, assisté de maitre Pierre Bouchet, leur avocat et conseil, et du consentement du procureur du Roi, les lettres contenues de l'autre part ont été lues en jugement, la cour ordinaire et présidiale de la Rochelle tenant, et ont été enregistrées ès registres de ladite cour, le président y séant, y assistant les lieutenants généraux et conseil dudit siége, le lundi 21e avril 1572.

Ainsi signé : Bonne.

L. Delayant.

Hosted by Google

ANTITHÈSE.

—

Souvenirs de Voyage.

I

Mon bien cher compagnon et moi avions pris place dans un modeste *legno* qui devait nous conduire de Bologne à Padoue, pour de là gagner Venise par Mestre ; l'autre moitié de la voiture attendait des voyageurs que nous ne connaissions pas. Nous avions été exacts, nos compagnons ne l'étaient guères ; notre bonne humeur s'en ressentait un peu, et le proverbe « en voyage qui a compagnon a maître, » en se tournant et retournant dans notre cervelle, préparait à froid la réception à leur faire. Notre impatience, grandissant en raison du temps que nous continuions à perdre, se traduisait par des phrases commencées en Italien, achevées en Français, pour la plus grande rapidité de leur émission, ce qui n'émouvait point notre languide voiturin, qu'un sommeil paisible avait fini par séparer du monde réel. — Réveiller le signor Luighi, disions-nous, c'est nous exposer au sempiternel *subito* de tous les gens à gage de l'Italie, ce *subito* synonyme de « prenez patience »; c'est dépenser un peu de colère pour ne rien gagner, en somme réaliser une perte sèche : mieux valait nous résigner. Quoi qu'il en fût, notre mine s'allongeait sensiblement à l'intention de nos indiscrets voisins. Tous les raisonnements finirent par s'envoler à tire d'ailes, avec leur saine logique, et nous étions en pleine insurrection, quand Luighi, réveillé par le bruit, laissa tomber un tranquille « *ecco signori !...* »

Hosted by Google

C'étaient deux femmes qui venaient à nous. Noblesse oblige; en pays étranger, nous ne devions pas compromettre la galanterie française si avantageusement posée. L'abord devint prévenant et nous offrîmes la main aux dames pour monter en voiture. La plus jeune accepta, l'autre fit placer les bagages; un singulier bagage en vérité, étrange de volume et de forme, un bagage mâle et femelle, encombrant, au point de menacer l'équilibre du pauvre *legno*. Certainement nous avions à faire à des marchandes. L'arrimage de tous ces colis fut long et difficile, seconde épreuve pour notre patience. On entra en voiture, on ferma les portières, (on les ferma mal, car la charge avait quelque peu disjoint les ajustements, enfin on ferma,) Luighi fouetta les chevaux, les chevaux tirèrent et les traits se rompirent d'un commun accord : nous n'avions pas bougé de place.

Il fallait rire ou se fâcher. Nous rîmes. Mais pourquoi nos compagnes d'infortune ne montrèrent-elles ni impatience, ni gaité? une simple réserve, qui semblait même plutôt de la tristesse que de l'indifférence, et qui devait tenir à leur nationalité; on m'avait remercié en Français, on causait en Italien avec le voiturin, entre elles ces deux dames parlaient ou Anglais ou Allemand; ceci fixait peu mon opinion et me rappelait ma petite faiseuse de chapeaux de paille de Florence, qui s'était faite polyglotte pour vendre sa marchandise. J'en demeurai d'autant plus ferme dans cette idée que nous avions à faire à des marchandes. Les paris s'ouvrirent entre nous : je les naturalisai anglaises; X... les classa allemandes; restait à statuer sur leur qualité. Nous tombâmes parfaitement d'accord sur ce point : elles devaient être des industrielles.

On aime, en voyage, quand on est Français, à savoir avec qui l'on se trouve. Notre moderne rapidité de locomotion ne laisse guère de temps à ces mutuelles confidences, mais, en 1844, il y avait moins de traction par la vapeur en Europe que de nos jours, et l'Italie comptait seulement un mauvais bout de chemin de fer,

Hosted by Google

de Padoue à Mestre. L'artistique *legno* promenait la douce flânerie des voyageurs de bourg en ville ; Venise n'avait pas abdiqué son titre de reine des eaux au profit des machines envahissantes. On allait à petites journées, on déjeûnait longuement, le soir on dînait à l'arrivée dans l'auberge où on devait passer la nuit ; la route de Bologne à Padoue demandait donc deux grands jours. Était-il bien possible de se tenir, dans une même étroite voiture, à distance de deux dames qui avaient tant de bagages, si peu de cérémonial autour d'elles, et quarante-huit heures de désœuvrement à mettre dans notre communauté de touristes ?

Si Sterne eût été à notre place, que de sentimentales conjectures n'eût-il pas tirées de ce voisinage et de l'accident qui nous clouait sur place ! Xavier de Maistre eût écrit un Voyage autour de notre voiture.

Ce nom de Sterne, qui m'échappa, attira l'attention de la plus jeune des deux dames. Ceci me prévint fortement en sa faveur : en France, à cette époque, une modiste n'avait certes lu que les chefs-d'œuvre de l'ordre de ceux de Paul de Kock, et Sterne n'était pas de nature à exciter ses appétits littéraires. Avions-nous donc affaire à une modiste *bas-bleu*?... Rien n'initie mieux aux allures d'un compagnon nouveau que le livre qu'on trouve entre ses mains : on part de là pour esquisser son moral et descendre jusque dans l'intérieur de son foyer domestique. Ce document précieux me faisait défaut : ma voisine se tenait les bras croisés, enveloppée dans un châle léger, rayé gris, à la manière des plaids écossais ; elle semblait s'en remettre des communes occupations de la vie à sa compagne, dont l'âge respectable pouvait bien faire une mère.

La jeune fille était grande, pâle, blonde, un peu nonchalante ; la prétendue mère était petite, ronde, rouge de figure et parfaitement dans son rôle actif de ménagère. L'important était de bien entrer en scène, car, si elles étaient anglaises, elles devaient tenir a ce que nous leur fussions présentés, et Luighi, le seul qui eût

Hosted by Google

pu se charger de ce soin, l'ayant négligé, nous n'avions à compter que sur nous.

— Quel temps perdu, disait X....

— Quelle chaude journée, répliquai-je.

— Quand partirons-nous ? A quelle heure arriverons-nous à Ferrare ?

— Les nuits ne sont pas sûres dans ce cher pays, et si peu qu'on ait avec soi quelques *marchandises* de prix, il fait bon arriver avant le coucher du soleil.

J'avais, comme autrefois enfant, quand nous jouions à placer le mot, arrangé ma phrase de façon que « marchandise » y entrât; j'avais appuyé en le prononçant : rien n'y fit; la sonde n'avait pas trouvé le fond.

— Il y a trois mois à pareille date, me dit X...., nous entrions à Gènes, il était nuit, cette même possibilité de rencontrer des brigands nous amenait à parler de Schiller, et Schiller et Gènes nous rappelaient *Fiesque*.

— Si je dois mesurer la valeur d'un ouvrage à l'impression que j'en ressens, repris-je, *Fiesque* est certainement un des grands monuments de l'esprit humain. Je n'ai jamais pu lire le troisième acte sans une profonde émotion !...

— Et le troisième acte de *Macbeth*, répliqua X.... ? *Macbeth* et *Fiesque*, même texte traité par deux des plus grands maîtres du genre, grande statue de l'orgueil sculptée par deux autres Michel-Ange, avec une longue légende gravée en lettres ineffaçables sur le socle !

— Pouvant se résumer en cette phrase, que Shakespeare met dans la bouche de Macbeth, au cinquième acte, interrompit ma blonde voisine, et elle déclama en anglais :

« La vie n'est qu'une ombre qui passe ; c'est le pauvre comédien » qui s'agite et se démène une heure sur la scène, et qu'ensuite on » ne revoit plus ; c'est une histoire contée par un idiot, avec grand » bruit et grand fracas, et qui n'a aucun sens. »

Un rapide coup-d'œil s'échangea entre X.... et moi. Ce coup-d'œil peignait parfaitement notre mutuelle sur-

Hosted by Google

prise, que la jeune fille sembla ne pas remarquer. Elle avait dit cela d'une façon supérieurement sentie.

— Elle est anglaise, dis-je à X....

— Peut-être, mais à coup sûr elle n'est pas marchande.

— Qui sait ?...

— Nous verrons bien.

— Pourquoi, continua-t-elle, en très-bon français, ne s'est-il pas trouvé un Mozart pour mettre en musique *Fiesque* ou *Macbeth ?* Oh ! alors, quel ravissement pour l'artiste qui eût eu à reproduire sur la scène cette double manifestation du génie, la poésie et la musique ! J'aime le réalisme, et les mélodies italiennes sur des canevas de hasard ne me suffisent pas.

— Elle est allemande, dit X....

— Nous sommes à Bologne, signora, menacés même d'y rester longtemps, si nous devons compter sur Luighi et les harnais de ses chevaux pour en sortir : croyez-vous bien que Rossini vous y permît ce langage ?

Elle sourit doucement en répliquant :

— J'aime parler franc aux gens. Hier j'ai dîné chez lui, et tenez, le voilà....

Rossini s'avançait, en effet, de notre côté, ne pouvant s'empêcher de rire de la mine piteuse de notre *legno*. Les retardements que nous avions éprouvés ne permettaient pas qu'on se mit en route à cette heure avancée du jour. Il insista pour que ces dames descendissent, et, offrant galamment le bras à la jeune fille, il leur fit rebrousser chemin dans Bologne. Elle lui avait parlé un si pur italien que notre pari restait à gagner. Le lendemain nous partîmes seuls; nos dames se firent excuser.

II

Nous étions à Venise depuis quelques jours, étonnés du silence de ses rues et de ses eaux; admirant ses gothiques palais, ses richesses artistiques signées des

Hosted by Google

Titien, des Véronèse, des Palma, des Giorgione, des Canova, tous ces fils glorieux qu'elle donna au monde, la belle reine des lagunes; cherchant un peu partout notre inconnue de Bologne, sur la place et dans l'église Saint-Marc, dans les gondoles du Lido, sur les quais des Esclavons.

Ce soir là, semblable à un de ces lucioli qui brillent la nuit dans l'herbe, sur une rose, ou dans un buisson, et que la lumière éteint, un de ces pauvres auteurs d'un jour, que l'affiche proclame avec des lettres gigantesques sur les murs, pour qui la toile se lève resplendissante de renommée au milieu des bravi de la foule, et qui tombent solitaires comme l'oubli au troisième acte, ce soir là, dis-je, un de ces malheureux se faisait siffler à la Fenice. Un grand opéra del maestro Batista Ferari était annoncé. J'ai gardé ce nom de Ferari dans un coin de ma mémoire, parce que ma mémoire se charge de maints dépôts inutiles, oublieuse qu'elle est des choses principales. Il devait y avoir une cabale; nous y fûmes. Je n'analyserai ni le libretto, ni la musique, je parlerai simplement du public et des acteurs. C'est un charme infini que l'entrée ou la sortie de la foule de la Fenice; c'est mystérieux comme un conte de fées. La noire gondole rame silencieuse sur cette eau muette; elle aborde aux marches couvertes de tapis du théâtre; la petite porte basse de la *felce* s'ouvre sans bruit; une forme blanche s'en détache; son pied léger a touché terre; elle arrange les plis de sa robe, comme un oiseau ses plumes; s'enveloppe de son voile ou le laisse négligemment flotter selon que la coquetterie l'y convie; c'est une femme: elle a quitté l'ombre noire pour les flots de lumière du théâtre; plus tard elle quittera la salle resplendissante pour la gondole sombre, et ce sera, pour son cœur, un recueillement plein de charme, que ce silence en opposition au bruit de la foule, aux adorations des hommes, aux impressions profondes de l'art; elle emportera l'enivrement du dernier mot d'amour, l'émotion de l'air de

Hosted by Google

bravoure, et, plus que cela, si c'est la prima donna fêtée du public, les trépignements enthousiastes, les pluies de fleurs, le triomphe... Oh ! cher orgueil, oh ! Shakespeare, la vie n'est-elle bien qu'une grande ombre bruyante sans aucun sens ? L'amour et la haine, ton génie et l'idiotisme, l'art et la science, le beau, tout cela néant ?... néant de l'orgueil et la vertu duperie ?... *alas poor Yorik !*... la tombe est plus noire et plus mystérieuse que la noire gondole, et elle rame vers les rivages de l'éternité !

Vous savez cette grande muraille de stuc, lisse et luisante, dans laquelle on a ouvert des fenêtres, qu'on appelle loges, qui fait de l'intérieur d'un théâtre, en Italie, une enceinte sans art; comparée à ces balcons en saillie, sculptés et dorés, que nos yeux français sont accoutumés à rencontrer dans notre pays, l'uniformité italienne n'a rien d'attrayant. Une fois entré, avant le lever du rideau, je me mis à chercher, à chaque fenêtre ou loge, notre inconnue de Bologne. Mais le beau monde vient tard, pour l'air favori seulement, et se retire après l'avoir bissé et applaudi à outrance ; je ne trouvai donc rien de ce côté. Les femmes d'un moindre monde vont au parterre ; là il n'y avait rien non plus. Je me tournai vers l'orchestre, où les femmes se voient aussi, car, au théâtre Valle, à Rome, le premier pupitre de violoncelle était tenu par une toute jeune fille et son père ; mais à la Fenice il n'y avait alors que des hommes à l'orchestre. L'ouverture commença. Elle fut accueillie avec une passion, une *furia* bien au-delà de sa valeur. La toile levée, on continua les applaudissements aux décors. Certes, j'avais là, autour de moi, un public de grande bonne volonté, et nos claqueurs de Paris sont de bien pâles copies des enthousiastes Italiens. Que je dise vite, pour en finir avec ce sujet, que les rappels frénétiques et sans fin continuèrent jusqu'au troisième acte, que, jusque-là, on fêta tout, le peintre et le musicien, le poète et les chanteurs, l'orchestre et le machiniste ; mais le troisième acte s'acheva dans le plus

Hosted by Google

dédaigneux silence. La pièce avait fait *fiasco!*.... Que je dise aussi que la *prima donna del teatro della Fenice* était... notre inconnue.

Ainsi s'expliquait le volumineux et si malencontreux bagage, et le dithyrambe si fièrement entonné pour l'art. Mon premier soin fut de courir à l'affiche voir son nom: elle s'appelait « Mary Harriss. » Je l'attendis au sortir de la Fenice, et, comme elle mettait le pied sur sa gondole, je lui présentai mes compliments. Batista Ferari la suivait. Pauvre Ferari! quel chevalier de la triste figure il faisait! Mary, légère comme un rossignol, s'écria en se retournant:

— Ah!... c'est vous, signor, come sta ella? come in!...

— Parbleu, signora, dis-je en la suivant, votre esprit est une mosaïque polyglotte que je suis fort aise de retrouver, et qui m'instruira d'un fait que je désire savoir: en quelle langue pensez-vous?

— C'est selon à qui ou à quoi je pense; en français, par exemple, quand c'est à vous...

Je m'inclinai.

— En italien, quand il s'agit de ce bon Ferari que je vous présente.

Puis elle voulut me présenter à Ferari, s'arrêta un instant et partit d'un bel éclat de rire en toutes les langues.

— Au fait, à qui donc ai-je affaire? Parlez-moi des voyages et des accidents de route pour introduire les gens.

Je me nommai. Nous étions en pleine lagune, la nuit était belle, et l'ombre et le silence avaient remplacé le bruit et les lumières de la Fenice.

— Mais, si j'ai bonne mémoire, dis-je, c'est un peu à Schiller et à Shakespeare que je dois mon introduction auprès de vous, Madame.

— C'est vrai: l'art est une grande fraternité qui ne sait guère faire antichambre, n'est-ce pas, Batista?

— Non capisco, signora.

— J'avais oublié que ce Batista ne parle qu'italien,

Hosted by Google

et que, ce soir, ajouta-t-elle en allemand pour mieux dérouter ses oreilles italiennes, il a été malheureux. Depuis que j'ai pris pour patrie le monde, j'aime à parler toutes ses langues, et je finis souvent mes phrases tout autrement que je ne les ai commencées.

— Au moins la pensée est-elle la même, dis-je.

— Pas toujours; que voulez-vous? sait-on, quand on s'embarque, comment finira la traversée et où l'on abordera? Et vous, Monsieur, qui êtes ici, savez-vous bien au juste où vous allez ainsi avec la prima donna della Fenice?.... Vous m'avez paru très prudent, à Bologne, très soucieux de ne pas voyager la nuit, et, ce soir, vous avez un peu oublié l'heure.

— Si vous me permettez de suivre votre étoile, signora, je me croirai parfaitement en sûreté.

— C'est selon comment vous l'entendez: sur la lagune, c'est possible, en beau temps; mais sur la scène y a-t-il jamais calme plat?

— Vous n'en voudriez pas: le calme tue l'inspiration.

— Oui, et l'orage tue l'artiste, répliqua-t-elle tristement. Demandez-le à Batista; je suis sûre que, pour lui, ce soir, l'art est une locomotive qui l'emporte en sifflant. La vilaine chose que ces machines qui sifflent toujours!

— Il vaut mieux voyager en *legno*, mais à condition de ne pas trop charger la voiture.

— Oh! vous en voulez encore à ce pauvre *legno* de Bologne.

— Hé! puis-je lui pardonner de m'avoir privé d'une aussi aimable compagnie que la vôtre, Madame?

— Votre main, Monsieur.

Nous étions à quai, devant un très modeste palais de la vieille cité. Nous y fûmes reçus au milieu d'un cercle d'hommes, qui fêtèrent la signora avec toutes sortes d'éloges en toutes sortes de langues. Quelle Babel! pensai-je, et, dans cette foule, je me trouvais fort inquiet de mon insignifiant personnage, quand je reconnus Artot, Artot que l'art devait bientôt regretter! Je courus à lui, comme à une planche de salut, et le reste de la nuit s'en alla

Hosted by Google

rapide comme le rêve le plus riche que l'esprit puisse créer. Il y avait là des poètes, des artistes, de l'esprit, du génie même. On improvisa en plusieurs langues; Artot fut admirable avec son violon. Oh! comme tout cela rajeunissait le cœur, réchauffait le sang!

— Eh! bien, me dit Mary, la fée qui inspirait tout ce monde intelligent, que pensez-vous de ces coupe-jarrets?

— Je pense que si ce soir la vie est un songe, demain le réveil sera bien triste, et cela me rappelle mes beaux rêves d'enfant et la dure réalité de l'âge mûr.

Depuis un instant je feuilletais son album. Je pris un crayon, et, sur une page blanche, j'écrivis :

Quand nous nous éveillons au matin de la vie,
Des baisers maternels, un doux parfum de fleur,
Un beau ciel étoilé, tout ce que l'âme envie
Est là qui nous convie
Au banquet du bonheur.

Mais, chaque soir venu, quelque étoile s'efface,
Quelque point rayonnant fuit dans l'immensité :
C'est, avec l'astre d'or, l'illusion qui passe,
En laissant à sa place
L'obscure vérité.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

(*La fin à la quinzaine.*)

Hosted by Google

LA BREBIS ET LE BUISSON.

FABLE.

Une jeune Brebis, passant près d'un Buisson,
Y laissait un flocon de laine :
— Que t'ai-je fait, dit-elle, et d'où me vient ta haine ?
Pourquoi, méchant, dépouiller ma toison ?

— De ce mince larcin la haine n'est pas cause,
Répondit le Buisson, lorsque l'hiver finit,
Léger flocon de laine est pour toi peu de chose,
Et beaucoup pour l'oiseau qui veut faire son nid.

Enfant, sans murmurer, laisse tomber l'aumône,
Si tu veux mériter le beau nom de chrétien ;
Car aux déshérités d'ici bas appartient
Ce que le ciel prodigue en superflu te donne.

GASTON ROMIEUX.

CORA.

SONNET.

On l'appelle Cora. Jamais visage humain
N'eut dans ses frais contours grâce plus adorable :
Son œil est de velours, sa lèvre de carmin ;
Et pourtant elle allait et seule et misérable,

En haillons et pieds nus, s'asseoir sur le chemin,
Implorant du chrétien l'obole secourable.
A l'heure où je passais, Cora tendit la main,
Tremblante et murmurant : Soyez-moi favorable.

J'étais pauvre comme elle et je sentis en moi
S'épanouir la fleur d'un sympathique émoi,
Et, tendant à mon tour la main à l'humble femme :

— Si quelqu'un vous aimait, que je pourrais nommer,
Cora, l'aimeriez-vous ? — Autant qu'on peut aimer.....
Et ce jour, devant Dieu, je lui donnai mon âme.

H. V.

Hosted by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Il m'eut été doux, au début de cette chronique, d'entretenir nos lecteurs de quelque œuvre nouvelle, par exemple des poésies que M. Togno vient de publier : *Les mois. Études d'après nature.* M. Togno a un double droit à nos appréciations : il a du talent, et il est notre compatriote. Mais pourrais-je écrire dans une revue littéraire et ne point parler du grand poète que vient de perdre la France ? Non ; c'est une parole de deuil qui doit ouvrir la série de ces pages, que j'espérais commencer plus gaiement.

Alfred de Vigny est mort ! Je ne dirai pas sa vie, suffisamment connue, et pour laquelle on peut consulter les Portraits contemporains de Sainte-Beuve, ou les articles de ces derniers jours. Je suis d'ailleurs un peu de l'opinion de Gustave Planche, qui dit quelque part : « Quand je saurais jour par jour la vie intérieure de Vigny, je me garderais bien de la publier ; ce serait, à mon avis, une indiscrétion sans profit pour le lecteur et pour le poète. » Mais ce qu'il faut répéter au public, qui l'a un peu oublié, je crois, c'est que nous avions, il y a dix ans, en France, quatre poètes dignes d'être comptés parmi les plus grands, et qu'Alfred de Vigny fut un de ceux-là. — Je dis quatre : ne pensez pas, je vous prie, que Béranger soit du nombre.

« Les poèmes recueillis en 1822, *Eloa* publiée en 1824, eurent peu de succès, et, sans la prose de *Cinq-Mars*, le nom de l'auteur restait longtemps encore inconnu. » C'est Sainte-Beuve qui parlait ainsi en 1835 ; or, aujourd'hui, combien de personnes ignorent encore *Eloa* ou *Moïse*, et ne connaissent Vigny que comme l'auteur de *Cinq-Mars !*

Hosted by Google

Ainsi d'un autre poète, l'un des quatre, le plus grand peut-être. « Un Alfred de Musset de dix-huit à vingt ans, souriant et moqueur, froidement ironique, conteur charmant, railleur impitoyable, en guerre ouverte avec la prosodie aussi bien qu'avec la morale, sorte de rossignol sceptique et licencieux, celui-là tout le monde le connaît; mais, qu'il en existe un autre; que, cinq ou six ans plus tard, et pour un trop court intervalle, le *chérubin* se soit fait homme, toujours poète et penseur par surcroît; que ce lutin, ce rimeur révolté ait compris le sérieux de la vie et la nécessité des lois du goût; qu'instruit par la souffrance il soit devenu capable de prières et de larmes, et qu'il ait fait les vers les plus touchants peut-être et sans contredit les plus purs de notre moderne poésie, c'est là ce qui n'est guère connu que dans un certain monde, je dirais presque de quelques érudits. » (*)

Pauvre Alfred de Musset! Ce fut devant son cercueil que je vis pour la première fois celui qui s'en va maintenant! C'était le 4 mai 1857, un jour splendide; je revois encore ce pur soleil, ce frais gazon, ces fleurs épanouies, ces blancs monuments où pépiaient les oiseaux, où rampaient les chenilles, où fourmillaient les insectes: la vie sur la mort. La bière était dans la fosse, et, tout autour, le cortège. M. Vitet parlait. J'avais auprès de moi du Boys, l'un des auteurs du *Marchand malgré lui*, qui me nommait les différents personnages: en face de nous était Alfred de Vigny, belle tête féminine, la lèvre inférieure un peu avancée, avec de longs cheveux grisonnants sur le collet de son habit vert. Depuis je l'ai revu souvent; mais l'image qui m'est restée de lui fut toujours cette douce et noble figure, tristement penchée sur le bord d'une tombe.

Je ne puis, à mon grand regret, étudier ici les diverses œuvres qu'Alfred de Vigny nous a laissées; je

(*) M. Vitet. — Réponse au discours de réception de M. de Laprade.

Hosted by Google

me borne à recommander aux lecteurs, assez heureux pour avoir encore ces trésors à découvrir, le poème de *Moïse*, son chef-d'œuvre, *Eloa*, le *Déluge*, mal composé, mais étincelant de beaux vers et de détails sublimes, la *Dryade*, du Chénier le plus pur, *Dolorida*, le *Cor*, la *Neige*, etc... Après avoir lu et goûté ces admirables choses, ne vous arrêtez pas en si beau chemin : lisez *Stello*, les drames, les récits militaires, prenez et relisez *Cinq-Mars* et que la grande âme du poète puisse se redire, dans son glorieux séjour, cette belle strophe, d'une de ses pièces encore inédites:

Souvenir éternel ! gloire à la découverte
Dans l'homme ou la nature égaux en profondeur,
Dans le juste et le bien, source à peine entr'ouverte,
Dans l'art, inépuisable abîme de splendeur !
Qu'importe oubli, morsure, injustice insensée,
Glaces et tourbillons de notre traversée ?
Sur la pierre des morts croît l'arbre de grandeur !

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

15 OCTOBRE 1863.

ABJURATION D'UN JÉSUITE.

L'auteur de la *Notice sur Guiton*, M. P.-S. Callot, a bien voulu nous communiquer une pièce inédite qu'il a détachée de son nouvel ouvrage actuellement sous presse : *La Rochelle protestante, Recherches politiques et religieuses, 1126-1792.*

Cette pièce est tirée du registre nº 38 de l'état-civil protestant.

C'est l'acte d'abjuration du jésuite Pierre Jarrige qui, suivant Bayle *(Dict. historique)*, était l'un des meilleurs prédicateurs de son ordre. Trompé dans ses espérances ambitieuses, croyant avoir à se plaindre d'un passe-droit, il quitta le collége de la Rochelle et choisit le jour de Noël pour abjurer ; grâce à l'aide d'un ministre protestant, il se sauva en Hollande pour fuir la colère de ses anciens frères, furieux d'un tel scandale. Bien lui en prit; car, par leur crédit, et sans doute aussi par des accusations plus ou moins hasardées, ils le firent condamner à la corde ; Jarrige indigné s'en vengea par son livre *Les Jésuites à l'échafaud ;* cette affaire fit grand bruit ; mais, comme il y avait eu, dans son action, plus d'orgueil et de dépit que de véritable conviction, il fut ramené au bercail peu d'années après, 1650, par l'intervention d'un jésuite attaché à l'ambassade de France, et entra dans la maison d'Anvers où il termina ses jours.

Le mercredy, 25e dudit mois (décembre 1647), M. Vincent conduisant l'action, le sieur Pierre Jarrige, natif de Tulles en Limousin,

Hosted by Google

agé de 42 ans, ayant demandé d'estre ouï en la compagnie du Consistoire, y a représenté que, depuis vingt et quatre ans, il auroit vescu en l'ordre des Jésuites où, ayant passé par tous les degrez, il seroit parvenu à estre profès du quatriesme et dernier de leurs vœux et auroit esté employé à la prédication à Agen, Nantes, Poistiers, Bordeaux et autres bonnes villes de ce royaume, et enfin auroit esté envoyé en leur maison de ceste ville pour y estre confesseur et père spirituel, comme ils appellent, de tous ceux de ladite maison, et, de plus, admoniteur du recteur et prédicateur ordinaire ; à quoy l'employant, combien que ce fust d'ailleurs avec toute la satisfaction qu'il eust peu espérer, demeurant parmi eux, néantmoins sa conscience n'auroit peu permettre qu'il s'y arrestât plus longtemps, veu que, depuis plusieurs années, Dieu luy auroit fait la grâce de luy dessiller les yeux et de lui faire recognoistre les erreurs et superstitions qui sont en l'Église Romaine et particulièrement audit ordre des Jésuites, et, au contraire, que la vraye et pure créance est celle des Églises réformées auxquelles ayant désir de se ranger, estant tout à fait résolu de donner gloire à Dieu par la franche confession de la vérité, il prioit très affectueusement ladite compagnie de le recevoir à en faire sa profession au milieu d'elle. Sur quoy ladite compagnie l'ayant ouï, plus particulièrement sur les motifs de ceste sienne résolution, et ayant eu d'ailleurs pleine information des louables tesmoignages qui luy ont esté généralement rendus jusques icy par tous les siens, elle a loué Dieu de tout son cœur de la grâce qu'il luy a pleu desployer en son endroit et, inclinant à son désir, auquel il a protesté d'abondant n'avoir d'autre but que celuy de la gloire de Dieu et de son salut, luy a accordé ce dont il la requéroit. Au moyen de quoy il a juré sainctement, devant Dieu et ses anges, qu'il renonce de bon cœur aux erreurs et abus dont l'Église Romaine est remplie, et particulièrement au prétendu sacrifice de la Messe et toutes ses dépendances. De plus, il a aussi renoncé à tous ses vœux monastiques et déclaré qu'il se range de pleine affection à la foy et communion des Églises réformées de ce royaume, avec résolution ferme d'y persévérer, moyennant l'aide de Dieu, jusques à son dernier souspir. D'ailleurs, il a aussi promis de s'assujettir à l'ordre et discipline selon laquelle les Églises de ce royaume sont conduites. — Et, de tout ce que dessus le présent acte ayant esté dressé et enregistré suivant l'ordre usité en tel cas, il l'a signé de sa propre main.

Signé : Pierre JARRIGE et ESPIE, ancien et scribe du Consistoire.

Hosted by Google

ANTITHÈSE.

—

Souvenirs de Voyage.

III

On était en septembre 1852. La campagne prenait ces tons chauds, cette teinte dorée qui, dans les grands hêtres de la Normandie, donnent tant de charme au paysage. J'avais quitté ses belles vallées jaunissantes, ses jolis châteaux si richement posés au milieu de leurs bouquets de bois ; la vapeur m'avait déposé au cœur de la Prusse. — Les ingénieurs ont-ils choisi les terrains les plus unis pour leurs rails, la Prusse est-elle partout aussi plate, le sol partout aussi noirci ou sablonneux ? je ne sais ; toujours est-il que, de Cologne à Berlin, je ne rencontrai ni toîts, ni verdure. — De nombreux buffets aux constructions primitives, regorgeant de viandes plantureuses, et puis la route plate et noire, voilà pour le site..... Des compagnons parlant ce rude langage tudesque, que j'ai le regret de ne pas comprendre, ou quelques vieux soldats qui me disaient d'un air narquois: « ché fus à Baris en 1815, Mein-Herr, » voilà pour les hommes... Il me tardait de revenir trouver, en France, l'Allemagne traduite à mon usage ; il me tardait de reprendre pour ses richesses spéculatives l'admiration que sa vie pratique me faisait perdre. Toutefois, un souvenir profond m'est resté de mon séjour en Prusse; ce souvenir le voici :

J'étais à la gare de Minden, noyé dans un flot d'émigrants, cherchant, avec toutes les tortures d'un étranger que personne ne comprend, à me renseigner, dédai-

Hosted by Google

gneusement repoussé des uns, fort mal accueilli des autres, quand une voix, douce celle-là, me fit bondir le cœur. C'était une jeune femme française, et de plus parisienne : l'harmonie était complète. Appuyée au bras d'un homme décoré, elle indiquait du geste un train qui allait partir, et avertissait son cavalier, en disant : « par ici, par ici pour Hanovre; » Hanovre était justement sur ma route. La femme était mon sauveur, et l'homme était Gallait, qui, après avoir exposé à Paris ses comtes d'*Egmont* et de *Horn*, les avait dirigés sur Munich, où il allait les retrouver, en prenant par le Nord. Tandis que Madame Gallait entraînait son mari, lui, faisait signe à un jeune homme, qui se réunit à eux; je les suivis. Les princes et les sots sont les seuls qui, dit-on, voyagent en première classe, en Allemagne: Gallait, sans doute comme prince de la peinture, s'y logea avec sa femme; le jeune homme plus modeste prit les secondes; je me plaçai près de lui. Je hasardai alors quelques éloges sur le mérite considérable du peintre dont la Belgique est fière; du particulier on en vint au général, et, pleins d'admiration pour les chefs d'école, nous fîmes bon marché de ces hauts copistes qu'on appelle éclectiques, qu'il s'agisse d'art ou de philosophie. L'intimité s'étant rapidement établie entre nous, il m'apprit qu'il était de la Bohême: il avait de belles paroles plein le cœur, et des larmes pleins les yeux pour sa chère patrie perdue !... Il voyageait avec Gallait, dont il était l'unique disciple.

Nous nous séparâmes à Hanovre avec promesse de nous retrouver à Berlin. Dans la vie nomade du touriste, bien des liaisons vivent l'espace d'une rencontre; quelques-unes pourtant se renouent, et c'est alors une connaissance de vieille souche que ces rapatriements de seconde vue : la brièveté du temps le rend précieux; on le met à profit.

Hanovre, la coquette, la charmante et jeune ville, fuyait loin derrière moi. Mon Bohémien, qui s'y était arrêté, devait y être carrément installé à l'hôtel, quand,

Hosted by Google

oublié près de moi, sur la banquette du wagon, un feuillet vieux et fané, plié en forme de lettre, attira mon attention. — Etait-il discret de lire ? — Non certes, à moins qu'il ne fut écrit en Deutch, puisque je ne comprends pas cette langue. J'ouvris pour savoir sa nationalité : il était en Français, daté de mai ; nous étions en septembre ; je cherchai un nom : il était simplement signé « Marie. » Renvoyer ce billet à Mademoiselle ou Madame Marie, était difficile; je lus alors, pour me mieux renseigner, et voici ce que je lus :

« Que vous êtes enfant Guillaume ! J'ignore si une femme est encore jeune à vingt-cinq ans ; mais, s'il en est ainsi, certainement, moi, je n'ai pas le bénéfice de cet âge : mon cœur est vieux. Cela vient sans doute de ce que, aux joies ternes des cœurs secs, j'ai préféré la vie riche d'émotions. J'ai aimé, de toutes mes forces, l'art d'abord ;... je l'ai trouvé moins trompeur que bien d'autres affections de cette terre si froide, notez cela, et j'avais cru pourtant qu'il ne suffisait pas au besoin d'activité qui me dévorait. Aujourd'hui, mon âme est triste de toutes mes joies perdues, plus triste que de coutume, parce que le soleil, ce bon soleil de mai fleuri, est gai comme le printemps qu'il convie, que les promenades fourmillent de gens dont le cœur rayonne peut-être encore, et que le mien n'a plus de feu. Mon pauvre horizon se rétrécit, à mesure que ce cœur se démantelle de ses affections. Je quitte la Belgique pour l'Allemagne ; je ne sais si je vous reverrai jamais, mais j'ai voulu vous dire tout mon deuil. Adieu ; oubliez la pauvre folle que le hasard a mise un jour sur votre chemin. MARIE. »

En attendant qu'il me fut donné de rencontrer Guillaume ou Marie, je serrai la lettre dans mon portefeuille, et je pensai à autre chose.

J'étais à Berlin depuis quelques jours, et, faute d'avoir été mis en garde contre la vanterie allemande, je me laissai prendre aux pompeuses descriptions que mon guide faisait de Kroll's garten (jardin de Kroll). Un soir donc, je traversais la partie du parc qui conduit à cet établissement, soi-disant féerique ; à peine engagé dans le bois, je me rangeai au plus vite, pour laisser le

Hosted by Google

passage libre à une amazone accompagnée par un cavalier, que je crus reconnaître pour être mon jeune peintre. Pensant le trouver chez Kroll, je m'assurai que la lettre de Marie était sur moi : ce devait être pour lui.

C'était lui, en effet, et c'était elle aussi, la Marie de Bologne et de Venise, que je retrouvais à Berlin, huit ans après, vieillie de huit années de luttes morales, à ce que je pressentais par sa lettre. Sa figure avait plus d'éclat pourtant, mais un éclat tempéré par une tristesse qui saisissait. Nous nous reconnûmes facilement, et Guillaume fut charmé de cette rencontre. Je l'ai dit, une reconnaissance entre touristes vaut une amitié de longue date.

Le lendemain, Mary Hariss jouait à l'opéra royal (Kœnigliches opernhaus), dans le *Don Juan* de Mozart, le rôle d'Elvire. Je fus engagé par elle à aller l'entendre, et je n'y fis faute, car, à cette époque, trouver de la musique allemande au théâtre, en Allemagne, était assez difficile : notre Auber y prenait souvent toute la place. J'entendis *Don Juan*. Les premiers rôles étaient remplis par des sujets de tous les pays; mais les chœurs étaient d'une franche couleur locale pleine d'intérêt; c'était juste et nerveux comme nulle part ailleurs. Quelle œuvre que cette partition! quelle grandiose simplicité!... Bach, Gluck, Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Weber, quelle puissante pléïade! avec quelle fierté un pays réclame de tels enfants! Et je me rappelai cette exclamation de Mary, à Bologne : Pourquoi ne s'est-il pas trouvé un Mozart, pour mettre en musique *Fiesque* ou *Macbeth ?*

IV

En Allemagne, comme en Italie, le spectacle finit tôt.

— Ferai-je avancer une gondole ? dis-je à Marie, en faisant allusion à notre sortie de la Fenice d'il y avait huit ans.

Hosted by Google

— Non, même pas un droschke ; il fait beau comme à Venise; donnez-moi votre bras et promenons.

— Vous m'avez merveilleusement fait comprendre le grand maître, Marie, et j'étais bien ému.

— Moi aussi, dit-elle; j'aime tant Mozart !...

— Mieux que le signor Batista Ferari ?...

— Hélas ! Batista, c'est mon jeune printemps, et son souvenir m'est, à ce titre, toujours triste et doux. Comme je croyais à la vie alors! comme chaque soleil couchant me promettait un beau jour! tandis que maintenant...

Ah ! chaque soir venu, quelque étoile s'efface,
Quelque point rayonnant fuit dans l'immensité ;
C'est, avec l'astre d'or, l'illusion qui passe,
En laissant à sa place
L'obscure vérité !...

— Que vous êtes bonne de vous rappeler mes pauvres vers !

— Au fait, ils sont de vous; vous étiez mon prophète ce soir-là, et je les ai bien souvent relus depuis.

— Prophète à bon marché, et pour tout le monde ; car à qui ne peut-on parler ce langage ? Mais l'Allemagne a terni votre soleil d'Italie ; combien je retrouve sentencieuse et dogmatique l'artiste si enthousiaste autrefois !

— C'est que, si l'art ne vieillit pas, il n'en est pas de même de l'artiste.

Elle sourit avec amertume. Nous longions les tilleuls (unter den linden), cette imitation des boulevards parisiens.

— Reportons-nous, lui dis-je, à huit ans dans le passé, et voyez-moi au sortir de ce cercle brillant, qui s'électrisait à votre contact : je m'éveillai, le lendemain de cette nuit, mécontent de la vie et de la part qui m'y était faite; j'enviais tout un peu; j'aurais voulu ma place au banquet de l'intelligence; j'aurais voulu mon nom quelque part lumineux; j'aurais voulu soulever en nuage

Hosted by Google

un peu de cette poussière humaine qu'on appelle la renommée ; la vie bourgeoise, cette eau dormante, pesait sur moi, comme l'oubli avant la mort. C'est dans cette disposition qu'en quittant Venise je pris congé de vous ; en vous, je saluai une des divinités de cet Olympe qui m'était refusé, à moi, simple mortel.

— Croyez-moi, dit-elle tristement, si humble ou si élevé que soit un homme, sa somme de besoins est la même ; le cœur est certes le gouffre le moins facile à combler ; si brillantes que soient les fleurs qu'on y met, c'est un vase où elles se fanent vite, où l'oubli les tue avant l'heure ; l'eau qui baigne leur tige, seule, reste au fond et se corrompt : elle se nomme la douleur. Les joies ici-bas ne laissent aucune trace ; nous ne gardons souvenir que des souffrances. Vous avez été jaloux, mon pauvre ami, du prétendu bonheur de ces hommes, qui tous enviaient le vôtre sans doute. Oh ! quand vous entrez dans un campo santo, découvrez votre front devant les dépouilles, et dites : je vous salue, vous qui avez souffert !...

— Vous êtes belle, Marie ; votre cœur est bon ; le succès vous comble de tous ses prestiges : souffrez-vous donc aussi ?

— Si je souffre !.... Je souffre de tout ce succès qui, devenu un besoin, ne me laisse aucune trêve, terrible robe de Déjanire, que j'ai collée à ma chair et qui me brûle jusqu'aux os. Je souffre, oh ! oui je souffre !..... Tenez, tandis que j'habitais Florence, une paysanne de San-Miniato m'apportait, chaque matin, des roses ; elle venait à la ville accompagnée de sa fille ; toutes les deux, coiffées d'un *mezzaro*, avaient sur la tête de grandes corbeilles pleines de leurs bouquets ; que les bouquets fussent trouvés jolis, et bien vendus, c'était là toute leur ambition. Que de fois, mon Dieu ! au lendemain d'un succès, j'ai envié la vie uniforme de cette femme ! Et sa fille !.... avoir à soi un bel ange blond ou brun, qui vous rappelle vos grands yeux naïfs de quinze ans, qui épèle la vie dans ce même livre où vous avez lu

Hosted by Google

avant elle, qui vous dit « bonne mère », quoi de plus complet? Tandis que je ne suis pas certaine, si mon enfant avait le choix, qu'il voulut bien m'agréer pour sa mère, moi, l'histrion. — Et si ce même enfant n'est pas à la hauteur de toute l'ambition que j'ai pour lui?.. Ah! combien je voudrais avoir vécu!..... ou mieux, que je voudrais savoir la vie!

— A mon tour, cher docteur, à prêcher, lui dis-je. A vingt-cinq ans savoir la vie! Quel souhait plus téméraire? L'illusion n'est-elle pas la compagne obligée de votre âge? — Un jour, j'avais cinq ans peut-être, je regardais Polichinelle. J'étais au cou de ma bonne, et je m'amusais fort des méchants tours du méchant signor. J'y revins bien souvent avec un égal entrain. Une fois, cédant à ma curiosité, je levai la toile du petit théâtre, et je vis l'homme et les ficelles qui faisaient mouvoir mon Polichinelle : je fus désenchanté et je n'y retournai jamais plus qu'avec indifférence. Jusqu'à ce qu'on ait vu les ficelles de la vie, on jouit d'un mirage qu'on perd toujours assez tôt, et qu'on a grand désenchantement d'avoir perdu. C'est un grand bienfait de ne pouvoir entrer à toute heure dans les coulisses de la comédie humaine, obligé qu'on est de rester sur le proscenium et d'y attendre chaque acte.

Nous en étions là, quand nous vîmes Guillaume venir à nous, tellement heureux que le plus grand arbre de la promenade semblait ne lui aller qu'aux genoux.

— Mes chers amis, dit-il, en nous pressant les mains à les briser, demain, le roi reçoit Gallait à Sans-Souci. Cornélius et sa phalange en jauniront de dépit. Vous viendrez avec nous ; nous tiendrons compagnie à Madame Gallait.

Plutôt penseur que peintre, Cornelius jalousait Gallait, en raison de sa parenté avec notre école Française, si brillamment coloriste; cette réception à la cour déplaisait souverainement au maître allemand, et rendait le disciple du belge fou de joie; il traça pour la journée du lendemain le plus séduisant programme.

Hosted by Google

Marie ne cédait pas à cette joie bruyante ; — elle en semblait même importunée. Rentrons, dit-elle, j'ai froid.

Je pris congé d'eux.

Le choléra faisait son apparition à Berlin. Il avait rudement sévi en Pologne, et d'une façon très étrange : ainsi, à Varsovie, les classes indigentes avaient été écrasées, tandis qu'à Posen, la partie la plus aisée de la population était décimée ; on émigrait en foule un peu partout ; de là venait la peine que j'avais eue à trouver place dans un hôtel à Berlin. Marie devait être une des premières victimes du terrible fléau : la pauvre fille mourut dans la nuit ; au lieu d'aller à Potsdam, nous la suivîmes au cimetière. Guillaume l'avait aimée comme savent aimer les natures impressionnables ; il la pleura sincèrement. Moi, je songeai longtemps à cette tombe, qui recouvrait la plus saisissante antithèse que l'art ait fait poser sous mes yeux : j'avais, en Italie, connu Marie, avant ses vingt ans, rayonnante de cet enivrement que fait le premier succès, et, quelques années plus tard, je retrouvais ce ciel radieux assombri par les gros nuages de la déception !....

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

Hosted by Google

A LA GROSSE-HORLOGE.

ODELETTE.

Cette maison se trouve être un gros bloc fossile,
Bâti de vive force à grands coups de moëllon.
(MUSSET.)

I

Sur ce rhythme que je préfère,
Je veux faire
En bouts-rimés de ma façon,
Vieille tour de la Grosse-Horloge,
Ton éloge,
Glorieux sujet de chanson.

II

Je dirai ton arcade immense,
Où commence
Le port qu'illustra Duperré;
Je dirai de ta masse entière
Chaque pierre,
Car de toi tout nous est sacré;

III

Je dirai tes deux flancs énormes,
Blocs informes,
Où perchent des amours sculptés;
J'exalterai tes laideurs même,
Car on aime
Tes laideurs, comme tes beautés!

Hosted by Google

IV

Du temps où nos luttes civiles
Dans les villes
Portaient la famine et la mort,
Oh ! que de fois ta voûte fière,
Tour guerrière,
Dut voir Guiton courir au port !

V

Que de fois, brisé de fatigue,
Sur sa digue,
Richelieu vit d'un œil jaloux,
Entre les maisons Rocheloises,
Tes ardoises
Briller dans un ciel clair et doux !

VI

Lourdes murailles, pierres noires,
Bien des gloires
Passaient alors sous votre arceau !
Jeune, Henri Trois vint vous combattre ;
Henri Quatre
Fut votre hôte, dès le berceau.

VII

Où donc est ta splendeur, ô porte ?
Elle est morte,
Morte pour ne plus revenir ;
Mais nous, compulsant nos annales
Féodales,
Nous t'admirons par souvenir !

Paul Gaudin.

Hosted by Google

UNE CARAVANE DE FOURMIS.

FABLE.

Les Fourmis avaient beau chercher par la campagne :
Rien. — Et le grenier vide ! — Et comment ferait-on ?
Il fallait forcément déserter le canton.
On parlait d'émigrer au pays de Cocagne ;
Mais un guide ?... où le prendre ? — On doutait du chemin.
La Taupe fut choisie, après mûr examen.
Or, la Taupe exigea, pour accepter ce rôle,
De n'avoir à subir ni conseil, ni contrôle :
« Laissez-moi faire seule, et je réponds de tout. »
« Hé quoi ! tant de vertu ! de zèle ! de bravoure ! »
Dans un tuyau de paille à la hâte on se fourre,
Puis on le ferme à chaque bout ;
La Taupe, que flattait l'appât d'un bon salaire,
S'attelle, et... vogue la galère !

Les voilà donc partis, cahotés, ballotés,
En tous sens renversés, traînés de tous côtés ;
Et, craignant que la Taupe enfin ne se rebûte,
Les Fourmis, bonnes gens, l'excitent tour-à-tour.
S'il était une pierre à dix pieds alentour,
On venait droit dessus, et gare la culbute !
« Merci ! criaient des voix ; souffrons ce châtiment ! »
Voici qu'une rivière au-devant se présente :
Vraiment, l'occasion était trop séduisante ;
On la prend aux cheveux ; la Taupe hardiment
Tombe, coule à fond, et se noie.

Sanglots, cris de détresse et lamentations :
« Mon Dieu, mon Dieu, comment veux-tu que nous fassions ?
» Dieu bon, viens à notre aide, et montre-nous ta voie ! »

Hosted by Google

O de la Providence admirables décrets !
Elle avait dans ce lieu placé des Écrevisses.
L'une aussitôt vient offrir ses services :
« Mes sœurs, ne craignez point ; le bord est là, tout près. »
Elle a déjà saisi le véhicule,
Et recule.... recule....
Et le bord s'éloignait, et l'on allait toujours.
Les Fourmis de pousser des gémissements sourds :
« Arrêtez ! laissez-nous ! c'est affreux ! ridicule ! »
— La pince lâche prise, et l'on monte à fleur d'eau.

Alors, de secousse en secousse,
Le courant les entraîne, et le vent les repousse.
L'Hirondelle, effleurant le fragile radeau,
Rôde autour de la colonie.
Comme elle est acclamée, et fêtée et bénie !
« Venez, venez de grâce, oiseau libérateur !
» Vous avez voyagé du pôle à l'équateur ;
» Guidez-nous, guidez-nous : vous seule en êtes digne. »
L'Hirondelle rougit à cet appel flatteur,
Refuse, l'œil baissé, puis enfin... se résigne ;
C'était, bien entendu, chose de dévouement.
La foule, ivre de joie, applaudit bruyamment :
« Nous la verrons bientôt la plage hospitalière !
» C'est le bonheur qui vient, l'épreuve qui finit ! »
L'Hirondelle s'envole avec la fourmilière,
Et les emporte... où donc ? Hé parbleu ! dans son nid.

Vers la terre enchantée, où mûrit l'utopie,
L'humanité s'en va, tâtonnant, trébuchant,
Et, soit mauvaise foi, sottise, ou myopie,
Ses chefs lui font chercher, avec un flegme impie,
Le miel, chez les frêlons, et l'aurore, au couchant.

ÉRIMA.

Hosted by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Je suis de ces âmes où gronde
Tout le siècle en flots agités,
Qui veulent que chacun réponde
A l'appel des sociétés.

Mais la nature, voix profonde,
Charme des cœurs inquiétés,
M'invite aussi, douce et féconde,
Et je m'enivre à ses beautés. (*)

Telle est la profession de foi que M. Togno place en tête de son œuvre. Nous croyons néanmoins son esprit beaucoup plus porté vers les théories philosophiques et sociales que vers les majestés et les tendresses de la nature. Sa propre opinion à cet égard nous semble une complète erreur: nous n'en voulons pour preuve que le livre même où il essaie de nous rendre ses impressions devant cette vieille scène, toujours nouvelle, des eaux, des prés, des bois. Il y a de fort bonnes choses dans ce livre; mais ce n'est point un sentiment quelconque de la campagne qu'il y faut chercher; si j'excepte la pièce qui a pour titre : *La Luzerne*, que je citerai tout-à-l'heure, — car, à mon avis, les citations sont la moitié de la critique, — c'est à peine si, de page en page, on peut trouver une strophe, un vers, qui soit une peinture réelle et neuve. Ce n'est pourtant pas le talent de peindre qui manque au poète; non certes, et nous le pouvons

(*) *Études d'après nature. — Les Mois*, poésies, par A. Togno. — Paris, Librairie centrale. — 1863.

Hosted by Google

prouver en détachant d'une de ses meilleures pièces ce charmant tableau d'intérieur, un *quadro*, aurait dit Chénier :

Le grand-père, plus près que la jeune famille,
Se chauffe à l'âtre clair, où le bois sec pétille.
La femme et le mari, paysans vigoureux,
Travaillent. La lueur du foyer va sur eux.
Lui, tresse des paniers avec *l'osier flexible ;*
Elle, file du lin. *Dans ce cercle paisible,*
La grâce du bel âge au front, leur fille coud ;
C'est une franche enfant, brune, et riant beaucoup,
Bien découplée, et fraîche ; amoureuse naïve,
Elle écoute, en poussant du dé *l'aiguille active,*
Un gars, qui derrière elle est campé, l'œil ardent,
Et qui, penché, toujours parle en la regardant.
Un peu plus loin, au fond de la chambre rustique,
Pendant que du vent d'Est grince l'aigre musique,
Deux frères attablés, de seize à dix-huit ans,
Des cartes à la main, *tuant gaîment le temps,*
Se jettent, en jouant, des quolibets sans nombre.
Enfin, tout à l'écart, en un coin noyé d'ombre,
Un petit ange dort couché dans son berceau,
Comme dans son doux nid dort un petit oiseau.

On a pu remarquer dans ce joli passage une ou deux taches que nous avons soulignées avec intention ; c'est qu'en effet ces expressions à la Delille, qui gâteraient, pour un délicat, ce petit fragment d'ailleurs irréprochable, sont semées, dans tous les paysages de M. Togno, avec une profusion, qu'aurait évitée de lui-même un véritable initié au culte de la Bonne Déesse. Citons, comme exemple, quelques vers de la pièce sur l'*Hirondelle :*

L'hiver a replié son aîle,
Le printemps a chassé le froid :
Voici votre *ancienne* hirondelle
Qui revient à son *ancien* toît.
Par ma *pimpante cantilène*
J'accueille les premiers beaux jours ;

Hosted by Google

Gai messager, je vous ramène
La douce saison des amours.

Je ne voudrais point imposer à l'auteur un voisinage écrasant ; cependant je ne puis me défendre, à propos de cette première strophe, de rappeler l'admirable page, où le grand poète qui vient de mourir, Alfred de Vigny, traite en maître le même sujet. Voici ce que j'appelle une peinture :

Quand la vive hirondelle est enfin réveillée,
Elle sort de l'étang, encor toute mouillée,
Et, se montrant au jour avec un cri joyeux,
Au charme d'un beau ciel, craintive, ouvre les yeux ;
Puis sur le pâle saule avec lenteur voltige,
Interroge avec soin le bouton et la tige,
Et, sûre du printemps alors, et de l'amour,
Par des cris triomphants célèbre leur retour ;
Elle chante sa joie aux rochers, aux campagnes,
Et, du fond des roseaux excitant ses compagnes :
Venez, dit-elle, allons ! paraissez, il est temps ;
Car voici la chaleur, et voici le printemps !

Mais ne nous arrêtons pas à une première strophe ; l'*Hirondelle* de M. Togno poursuit encore du même style :

Parfois je suis un peu *coquette*,
. . . . . .
J'ai les *instincts* d'une *fillette* ;
. . . . . .
Voyez-moi rieuse et *pimpante*....
. . . . . .

Je sais que l'on me dit *mignonne*
Avec mon ample manteau bleu,
Ma *petite rouge couronne*,
Et mon œil vif comme le feu.... etc.

Ne sont-ce pas là des vers qui pourraient rivaliser avec ceux d'un Gentil-Bernard ? N'en lit-on pas, chaque

Hosted by Google

semaine, de tout pareils dans les petits journaux-feuilletons du dimanche, et M. Savinien Lapointe ne les signerait-il pas avec bonheur ? Notez que je les prends au hasard, et que j'en pourrais tirer de semblables de presque toutes les pièces du volume. Feuilletez-le, pour vous en convaincre : presque partout vous verrez de même des *fillettes*, des *fleurettes*, des *violettes timides*, des *grisettes pimpantes*, des *fauvettes fringantes*, des *paquerettes virginales*, des *palombes voyageuses*, des *aquilons*, des *susurrements*, des *soudures !* enfin, ô sacrilège ! des vers tels que ceux-ci :

Toute en fleur, la nature *avait l'air guilleret !...*
Le soleil n'est plus si *pâlot*....

Sans doute M. Togno va me trouver trop rigoureux : qu'il veuille bien remarquer cependant que je m'abstiens de relever les incorrections, les duretés, les tournures prosaïques, les négligences de toute sorte, dont il émaille ses vers. Je lui passe son *glauque incendie*, ses amours de romance, et même sa pièce prétendue antique. Mais où je l'arrête tout net, c'est quand il nous donne comme inspirés par la nature des vers comme ceux qu'on vient de lire, comme ceux encore que je vais citer ; — car (je ne puis trop y revenir) toutes ces pièces champêtres, sauf une seule que je dirai tout-à-l'heure, semblent écrites pour figurer dans quelque *Abeille du Parnasse*, entre une Idylle de Léonard et les Quatre Saisons de Bernis.

Les bœufs ont quitté les prairies ;
L'eau va geler dans les ruisseaux ;
Bientôt aux ramures flétries
Le givre pendra ses *cristaux ;*
Bientôt d'une robe de neiges,
La terre se revêtira,
Et le loup, *évitant les pièges*,
Des halliers épais sortira.

Hosted by Google

Elles sont mortes les *fleurettes*
Que moissonnaient des doigts *mignons ;*
Vous n'irez plus au bois, *fillettes*,
Avec de *gentils compagnons*.... etc....

Le livre de M. Togno me semble le résultat d'une erreur : le poète a cru sentir la campagne assez vivement pour pouvoir nous faire partager ses impressions; il s'est trompé. Qu'il tourne vers des sujets plus graves son incontestable talent, et alors, nous n'aurons sans doute que des louanges à lui donner ; car, dans ce livre même, dès qu'il abandonne la muse rustique, son vers devient plus éclatant, plus ferme, et nous pourrions citer des strophes entières vraiment belles d'idée et de forme. Le vrai mérite de M. Togno, c'est la force et l'haleine ; mais il lui manque la douceur, la grâce et un peu, je crois, la science du rhythme ; or, ce sont là précisément trois qualités qu'il faut avoir, lorsqu'on veut peindre la nature. Nous les trouvons réunies, par une exception heureuse, dans la jolie pièce : *la Luzerne*, par laquelle nous terminerons, pour laisser le lecteur sur une impression favorable :

Les filles de campagne ont repris leurs faucilles :
Sous un ciel ruisselant de reflets empourprés,
Elles s'en vont couper la Luzerne des prés.

Un bas grossier, trop court, laisse à nu leurs chevilles.
Leurs pieds calleux et durs, tannés par les cailloux,
Et leurs mollets noircis, qu'a déchirés le houx,

Baignent dans la rosée et le gazon humide.
Le sable, qu'au soleil la chaleur rend mouvant,
Rafraîchi par la nuit, résiste encore au vent.

Le temps n'est pas venu de la moisson aride,
Alors que les oiseaux font craqueter leurs becs
De soif, et que l'on broie au sol les rameaux secs.

Hosted by Google

La chaleur est moins lourde et l'aurore est plus fraîche,
Quand les filles des champs vont, comme des essaims,
Abattre en riant l'herbe aux parfums doux et sains,

Qui garnira, l'hiver, les barreaux de la crèche.
Bien souvent le poète a chanté les blés mûrs,
Les sillons tout couverts d'épis jaunes et durs,

Et même aussi, parfois, la mousse des montagnes,
Et les chaudes senteurs qui s'exhalent des foins;
Mais il a rarement cru digne de ses soins

La Luzerne, qui pousse aux sables des campagnes.
Voyez donc, cependant, comme elle a l'air coquet,
Avec sa feuille étroite et sa fleur en bouquet,

Simple couronne bleue aux délicats pétales :
Elle offre un vert refuge aux doux trésors des nids;
La caille et le proyer y gardent leurs petits;

Sous ses touffes d'azur vont chanter les cigales,
Et, froissant son feuillage, une amante, un amant
Viennent là, quelque soir, pour s'aimer un moment.

Qu'ont donc de plus les blés, et le foin, et la mousse?...

— Les filles de campagne, aux champs où l'herbe pousse
Ont porté la faucille, et, sous les cieux pourprés,
Elles coupent gaîment la Luzerne des prés.

PAUL GAUDIN.

Hosted by Google

BÉRANGER VENGÉ.

—

Un mot, que nous avons glissé, sur Béranger, dans la *Chronique littéraire* de notre premier numéro, nous a valu la lettre suivante, que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire lire :

MONSIEUR,

Je n'ai pas d'ailes de pigeon ; je ne porte pas la queue ; mais mes cheveux coupés à la Titus n'en ont pas moins grisonné, et j'ai plus du double de votre âge. Je me coiffe encore d'un tuyau de poële à rebords ; je n'ai jamais su mettre ma cravate, même quand j'avais dedans un col en poil de sanglier ; j'ai plus souvent mes gants dans mes mains que mes mains dans mes gants ; je n'ai jamais fait de dette ; je n'ai jamais bu d'absinthe ; je ne fume pas.

Intellectuellement, j'ai lu les dix chants de la Henriade tout entière, et je pourrais encore vous réciter, en appuyant sur chaque hémistiche :

D'Ailly portait partout la crainte et le trépas,
D'Ailly tout orgueilleux.... etc.

J'ai plus d'instruction que de goût et, dans le goût, plus d'étendue que de délicatesse. Je suis un bourgeois.

Je vous ai tracé ainsi mon portrait, Monsieur, pour vous préparer à la monstruosité que je vais vous dire :

Monsieur, je trouve Béranger un grand poète.

Lorsque j'avais l'âge que vous aviez il y a dix ans, on vantait quatre poètes en France : Casimir Delavigne, Alphonse de Lamartine, Béranger et Victor Hugo. Cette partie carrée avait été acceptée, peut-être même arrangée, par les Revues anglaises : l'étranger, il semble que ce devrait être comme la postérité ; il n'en a pas été ainsi. Delavigne a cédé sa place à Alfred de Musset, et voilà qu'à

Hosted by Google

Béranger vous substituez Alfred de Vigny. N'auriez-vous donc pu les garder tous six ; vous en auriez bien trouvé un autre pour faire une pléïade : vous savez, Monsieur, le Septenaire, le nombre sacré !

Mais vous en auriez sept, que vous n'y admettriez pas Béranger, frappé que vous êtes, je le crois bien, de ce qu'il a de convenu, de prosaïque et de vulgaire, de vulgaire surtout. Eh bien ! laissez-moi vous le dire, vous prenez la distinction pour la beauté, l'artiste pour le poète, la partie pour le tout. Il est bien sans doute que le poète soit artiste ; mais le sculpteur en mots n'est pas un poète, un grand poète surtout, s'il n'a la pensée et la passion ; au contraire, la passion et la pensée font à elles seules un poète, quand elles entraînent la vivacité, le mouvement, la variété ; il n'est pas nécessaire, mais il est bon que cette pensée et cette passion soient en quelque chose celles de ses contemporains ; il perd sans cela beaucoup, non de sa valeur, mais de sa puissance. Il faut une partie nationale et passagère, comme une partie universelle et impérissable, dans le talent du poète ; le *transitoriis quære æterna* a été écrit pour lui aussi ; c'est par là qu'il entraîne la foule ou qu'il la soulève contre lui. Il y a des gens qui adorent Béranger, il y en a qui l'abhorrent ; je ne suis ni des uns ni des autres ; mais il y en a : connaissez-vous, Monsieur, quelqu'un qui haïsse l'aimable gentilhomme, le charmant esprit, l'élégant écrivain, que vous voulez mettre, à sa place, au rang des grands poètes.

Et tenez, permettez-moi, ce n'est pas un sacrilège après tout, de mettre aux prises de plus près Vigny et Béranger.

Vous citez avec raison *Éloa* comme un des meilleurs poèmes de son auteur. Éloa c'est une fille du Christ, une sœur des anges, qui est poussée à la chûte par sa pitié seule, qui est précipitée dans l'abîme par son effort pour accomplir ce précepte divin : « Gloire à celui qui s'immole à jamais pour le salut d'autrui. » Mais son immolation la perd, sans sauver celui qu'elle plaint : c'est la défaite de l'amour par le crime ; ce sont les maux de la terre portés dans les Cieux, qui devraient plutôt, ce semble, les corriger. M. de Vigny était, je le crois bien, ou voulait être un catholique soumis ; son poème n'en ressemble pas moins beaucoup à une protestation contre l'enfer.

Il y a, dans les chansons les moins connues de Béranger, dans celles qui n'ont pas eu de succès, une légende, qui fait la contre-partie de celle-ci :

Hosted by Google

Satan a encore trompé une victime, une simple fille cette fois, qu'il a rendue mère, et qui meurt. Lui-même est pris à ce grand attrait, l'amour d'un enfant; il aime sa fille, et il voudrait la garantir de son terrible héritage, le mal; il voudrait la sauver de l'enfer, l'enfer dût-il en devenir plus profond pour lui. Sa fille est baptisée sous le nom de Marie; il écarte d'elle tous les pièges qu'il connaît si bien; il la mène, sainte et belle, à la table de la communion; mais il tremble que Dieu ne repousse la fille d'un tel père. Pour la voir communier, il se cache dans l'orgue, et, quand Marie reçoit l'hostie, il tire de l'orgue des chants qui font descendre les anges du ciel. Cependant l'émotion a tué Marie, et, contre cette mort, tout l'art de Satan est impuissant. Il en ressent une douleur, qui est une souffrance sans égale, même pour lui, le grand Damné; mais son abattement est sans colère; il ne cherche à se venger sur personne, et, si Dieu reçoit sa fille, il bénira Dieu : devant la miséricorde, il connaît le repentir. Le Christ voit ses douleurs; il s'en émeut, il pleure : une de ses larmes tombe sur le brasier de Satan et l'éteint, et, d'un seul coup de son aile ranimée, Satan est porté aux pieds du Christ et dans les bras de sa fille. Un moine, à qui ce miracle est révélé, part à pieds pour Rome, et va demander au pape la permission d'annoncer cette autre bonne nouvelle au genre humain.

Je ne sais si cette légende est bien orthodoxe; mais cet attendrissement du démon par l'amour et la douleur, mais cette larme du Christ plus puissante que son sang pour éteindre l'enfer, n'est-ce pas là une invention heureuse, n'est-ce pas de la poésie? La chanson de Béranger n'est pas plus longue, et est à peine moins prosaïque dans l'expression que ma très prosaïque analyse, et pourtant, vous le dirai-je? j'ai lu souvent *Eloa* sans beaucoup d'émotion, je n'ai jamais lu cette chanson sans essuyer une larme. Béranger ne passe pas pour un poète bien religieux; d'où lui vient donc cette puissance d'émouvoir? De sa pitié immense pour tout ce qui souffre. Il vous l'a dit : il est du peuple; tandis que la dernière pensée de M. de Vigny a été de demander que les honneurs dus à sa rosette, et sans doute à ses talons rouges, lui fussent rendus par de vrais soldats, non pas par des bourgeois de la garde nationale. Ceci soit dit, sans déprécier *Eloa*, ni *Grandeur et servitude militaires*.

En voilà au moins assez : une étude sur Béranger pourrait bien faire craquer les parois un peu étroites de la *Revue;* aussi bien n'ai-je nulle envie de la faire; ce n'est pas ici une discussion : c'est une

Hosted by Google

simple protestation, au nom de mon âge caduc. Seulement, je vous en prie tout bourgeoisement, ne rétrécissons pas trop la poésie; ne la renfermons pas dans un cénacle, dans un salon : il y a des poètes dont la voix en casserait les vitres.

Et maintenant, Monsieur, gardez pour vous seul, ou portez devant votre public, à votre gré, ces observations, et le témoignage, que je vous prie d'agréer, de l'affectueuse sympathie de

UN VIEUX BOURGEOIS.

La Rochelle, 2 octobre 1863.

Je n'ai point à examiner ici l'opinion de mon honorable contradicteur sur Casimir Delavigne. Qui pense aujourd'hui à ce poète? Le voilà, Dieu merci! justement oublié. Au sujet de Béranger, je me bornerai, comme réponse, à détacher de la lettre ce court passage :

« Mais vous en auriez sept (grands poètes,) que vous n'y admettriez pas Béranger, frappé que vous êtes, je le crois bien, de ce qu'il a de convenu, de prosaïque et de vulgaire, de vulgaire surtout. Eh bien! laissez-moi vous le dire, vous prenez la distinction pour la beauté, l'artiste pour le poète, la partie pour le tout; &. »

Mon adversaire me permettra de lui dire que, si la distinction est *une partie* de la beauté, l'artiste *une partie* du poète, il n'est guère possible de comprendre qu'on soit grand poète, étant incomplet, c'est-à-dire n'ayant ni art, ni distinction : or, il refuse lui-même, avec raison, ces deux qualités à Béranger; donc.....

Tirez la conséquence, mon bourgeois.

P. G.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LES FONTAINES

DE LA ROCHELLE.

La *Revue de l'Aunis* a compris que des articles purement littéraires et des morceaux de poésie, malgré l'attrait de curiosité que leur donneront des signatures rochelaises, ne sauraient suffire pour lui assurer un succès durable. Tout en annonçant qu'elle ferait une large part aux œuvres d'imagination, elle a déjà montré, par la publication, en tête de son premier numéro, de deux curieuses lettres inédites du monarque dont la mémoire sera toujours chère aux Rochelais, qu'elle se proposait de concourir au progrès des études de l'histoire locale, et de seconder ainsi les efforts de la Société littéraire de la Rochelle, trop souvent entravés par l'insuffisance de ses ressources pécuniaires.

Insérer dans la feuille éphémère d'un journal un document important retrouvé dans les vieilles minutes d'un notaire, dans les archives poudreuses et inexplorées d'un greffe ou autre établissement public, ou même dans d'anciens papiers de famille, c'est le vouer bien vite à l'oubli : qui ira le chercher là ? qui se rappellera même, après bien peu de temps, qu'il existe seulement ?

Hosted by Google

Dans une Revue, au contraire, dont les livraisons seront annuellement réunies en un volume, qu'accompagnera une table détaillée, pour faciliter les recherches, travailleurs et curieux pourront aisément le retrouver, quand ils en auront besoin.

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à publier dans ce recueil un titre que j'ai récemment découvert dans les minutes du notaire Cousseau, dont M. Fournier est dépositaire, et qui semble offrir un intérêt d'actualité, dans un moment où la question de la distribution des eaux dans notre cité est la grande préoccupation de nos magistrats municipaux. C'est un traité passé, le 6 janvier 1624, entre le procureur de la commune et un couvreur-plombier, pour l'entretien des fontaines et *puits publics* de la Rochelle. J'en donnerai d'abord le texte et j'y joindrai ensuite les explications nécessaires pour éclaircir ce qui pourrait sembler obscur à la plupart des lecteurs.

« Jean Chevallier, maistre couvreur de maisons et plombeur, demeurant en ceste ville, d'une part, et Me Jean Gaschot, sieur de Vuhers, l'un des pairs de ceste ville (1), au nom et comme procureur de MM. les Maire, eschevins, conseillers, pairs et communaulté d'icelle, et encore en vertu du pouvoir particulier qu'ilz luy ont à ceste fin donné, le 25e jour de novembre dernier....., d'autre part; entre lesquelles partyes, èsdits noms, a été faict et passé les convenances qui s'ensuivent, c'est assavoir : que led. Chevallier a entrepris, promis et s'est obligé par ces présentes..... d'entretenir à ses propres coutz et despens, tant et sy long temps qu'il vivra, les fontaynes et puys publicqs qui sont en ceste ville, comme s'ensuit, scavoir: *ès fontaynes du Pillorit* et *Navarre*, entretenir les tuyaux, robinetz et autres ferrures et choses nécessaires pour avoir commodément et à

(1) Jean Gaschot, le fondé de pouvoirs du corps de ville, était fils de l'avocat Jehan G... , auquel Arcère a consacré une note biographique et qu'Olivier Poupard appelait l'un des *luminaires de littérature en ce pays-ci*. Le fils avait succédé à son père au corps de ville. Il avait été nommé, pendant la guerre de 1622, *commandant de toutes les galères* de la flotte rochelaise, et il était encore secrétaire de la commune pendant le siège de 1627-28.

Hosted by Google

toutes heures de l'eau, et aussy afin que les eaux ne se perdent lorsque le publicq n'en aura à faire, et, lesd. tuyaux, robinetz et autres ferrures et choses nécessaires estant usées, en faire faire d'autres de temps en temps et lorsque le cas le requerra, le tout à ses propres coutz et despens ; comme aussy d'entretenir le *clapet* de lad. fontayne de Navarre, et, icelluy estant usé, en faire faire un autre à ses despens, et ainsy continuer de temps en temps, affin que la mer n'empesche d'avoir de l'eau à toutes heures, et que les dousseins d'icelle (*fontaine*) puissent escouller ; fera à ses despens nettoyer les immondices et vazes desd. fontaynes, de quinzaine en quinzaine, et fera mettre seulement lesd. immondices et vazes sur le pavé des ruhes où sont lesd. fontaynes....; et pareillement fera nettoyer, de quinzaine en quinzaine, les immondices et ordures du pavé de la *fontayne des Petits-Bancs*, aussy les fera mettre en un monceau, en l'endroict le moings nuisible au publicq ; tous lesquelz immondices et vazes estant ès dictes ruhes seront hostées d'icelles par personnes à ce commises par Messieurs (*du corps de ville*), aux frais des deniers publicqs et portez aux rampartz de ceste ville. Item, sera tenu led. Chevallier de tirer ou faire tirer à ses despans les dousseins de la fontayne du Pillorit et *puy* ou *thonelle proche le derrière de la maison et logis ou pend pour enseigne la Seraine* (Sirène), appartenant à Fleuran Bruneau, marchand et bourgeois de ceste ville (1), en telle sorte que lesd. dousseins ne puissent empescher le publicq d'avoir commodément et à toutes heures de l'eau à lad. fontayne du Pillorit. Item, sera tenu icelluy Chevallier, comme il promet et s'oblige, entretenir et faire à neuf, quand le cas le requerra, à ses frais et despans, toutes les pompes nécessaires, tant ès thonnelles desd. fontaynes du Pillorit, les Petitz-Bancs, puy estant au derrière de la maison dud. Bruneau, que ès autres thonnelles et puys publicqs de ceste ville, qui sont : le *Puy-Rideau*, à Saint-Nicollas, *Puy-Vert*, au quanton de la Caille, le *puy estant en la muraille de la maison où se tient la vefve* (2)

(1) Il est très probable que ce Fleuran Bruneau, propriétaire de la maison de la Sirène, était, si non frère, du moins parent de notre chroniqueur Bruneau, le conseiller au présidial. Ce qui est certain, c'est qu'il joua un rôle important dans les graves évènements de 1622 et 1625 ; qu'il fut successivement nommé syndic des bourgeois, commissaire du conseil de guerre, juge de la chambre de l'amirauté, enfin choisi par les bourgeois pour aller annoncer à Louis XIII que les Rochelais acceptaient le traité de pacification signé par le duc de Rohan et l'assurer en même temps de leur fidélité et obéissance.

(2) La veuve de Pierre Lefebvre, Lefebure, ou *Faber*, comme l'appelle Colomiès, se nommait Catherine Delaunay. Son mari, qui avait été précepteur

Hosted by Google

Me Pierre le Febvre, proche la halle du Temple en Perrot, *à la thonnelle qui est devant le magazin* en la ruhe Saint-Yon, *au puy qui est en la muraille de la maison du seigneur des Herbiers* (1), et, en la ville neufve, le *puy qui est entre les deulx casemates du fort construit en la mairie de Jehan Barbot* (2), escuyer, seigneur de Buzay; et en outre fournir de ferrures, plomb, soudures, bois, cuir, clous et autres choses qu'il conviendra, sans aucune réserve ne exception, et faire en sorte que lesd. pompes jouent incessamment et que le publicq y puisse pomper, puiser et recepvoir de l'eau commodément et à toutes heures, à payne de tous despans, dommages et intérêts.... pour et moyennant la somme de 200 livres par chacun an, tant pour ses peynes et vacations que pour toutes les fournitures fraix et mises qu'il est, comme dict est cy-dessus, tenu et obligé de faire...» (Suit l'indication du mode de paiement.)

« Faict à la Rochelle, en l'étude dud. notaire, avant midy, le VIe jour de janvier 1624; présens : honorable homme Jacq. Billaud (3), l'ung des pairs de ceste ville, et Jacq. Crible, clerc, demeurant à la Rochelle. »

Au pied de l'acte est l'approbation par le corps de ville « du rapport faict par Jehan Thevenyn, escuyer, seigneur de Vaugouin, eschevin (4), et Pierre Viette, pair, » (5) et concluant à la ratification des conventions projetées.

des enfants de l'amiral Coligny, avait été appelé à la Rochelle par la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, comme l'un des plus savans professeurs de grec et d'hébreu, qu'il enseigna pendant longues années au collége de cette ville, dont il fut nommé principal en remplacement de Pierre Martinès, le célèbre hébraïsant.

(1) Isaac Blandin, seigneur des Herbiers, maire de 1621.

(2) C'était le frère de notre annaliste Am. Barbot, coélu comme lui à la Mairie en 1610, et auquel il fut préféré. Pendant son administration, il fit élever près du canal Maubec, vers l'extrémité de la rue Saint Louis, un grand bastion que l'on appela de son nom *fort de Buzay*.

(3) Jacq. Billaud, pair de la commune, comme l'avait été son père *Jacques*, pourrait bien être, sans que j'en aie pu acquérir cependant la preuve, l'un des ancêtres du trop célèbre *Jacques*-Nicolas Billaud-Varennes, que la Rochelle voudrait pouvoir rayer du nombre de ses fils.

(4) J. Thevenin, marié à Judith Gargoulleau, avait été maire en 1613, et avait obtenu alors du fantasque seigneur de Laleu, Paul Yvon, son parent, *d'inféoder et annoblir* son domaine de Vaugouin, sous le titre seul duquel on le désignait souvent.

(5) Pierre Viette, dont la famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et à l'un des descendants duquel notre ville doit le précieux portrait de notre illustre Valin (dont Etienne-Auguste Viette, seigneur de la Rivagerie, conseiller au pré-

Hosted by Google

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler d'abord que nos fontaines n'étaient originairement que de simples réservoirs sans pompe, grands bassins de pierre cimentés ou recouverts de plomb à l'intérieur, et renfermés dans une petite tourelle terminée par une sorte de coupole voûtée. De grandes cavités avaient été creusées dans le sol de plusieurs carrefours, pour y établir ces bassins, auxquels on descendait par un escalier de pierre, qui parfois était double, comme à la fontaine du Pilori, (1) et dont l'eau s'écoulait par un ou plusieurs gros robinets de cuivre ou de bronze. Au danger que présentaient, surtout en temps de gelée, ces escaliers, tous roides et quelques-uns tournants, se joignait cet inconvénient, que l'eau qui tombait du ciel et celle que l'on répandait en puisant eussent formé bientôt, au fond de la cavité, une véritable mare, qui eut rendu impossible l'accès de la fontaine, si on n'eût eu le soin d'y remédier; voilà pourquoi l'acte impose au fontainier l'obligation de *tirer ou faire tirer à ses despens les dousseins de la fontaine du Pillorit* (2). Deux motifs différents rendaient inutile cette précaution pour celles

sidial, avait épousé la fille, au mois de février 1748,) était le neveu à la mode de Bretagne de François Viette, de Fontenay, le plus grand mathématicien de son temps. Bien qu'il n'ait jamais été maire et ne fût échevin qu'en 1628, peu de temps avant l'abolition de la commune, Pierre Viette n'en occupa pas moins à la Rochelle une position considérable et fut chargé de commissions importantes pendant les guerres de 1625 et 1627-28.

(1) « On y descendoit par deux escaliers en fer à cheval, » dit l'ingénieur Masse, qui nous a conservé le dessin de cette fontaine. Son nom lui venait sans doute de ce qu'anciennement le pilori qui servait à l'exposition des condamnés était dressé sur le carrefour où elle est placée.

(2) Arcère prétend cependant que « cette fontaine avait son dégorgement dans les fossés de la ville, près de la porte Maubec. » La distance eût été bien grande Cette assertion ne serait pas contredite par l'acte dont nous donnons le texte, que ce passage de Masse démontrerait l'erreur de l'historien de la Rochelle : « Elle *(la fontaine du Pilori)* est incommode en ce que le bassin d'en bas se remplit quelquefois d'eaux pluviales, qui, en croupissant, gâtent l'eau de la fontaine et *empêchent même par leur grande abondance d'y puiser*. On remédie à cet inconvénient par une pompe pratiquée dans une tourelle. » Le conduit d'écoulement dont parle Arcère devait être celui de la *fontaine de la rue Saint-Louis*, dont je m'occuperai bientôt et qui est désignée dans quelques titres sous le nom de *fontaine du Pivorit* (Jaillot). Cette analogie de dénomination aura trompé le docte oratorien.

Hosted by Google

de Navarre et des Petits-Bancs (1). Ces eaux s'écoulaient naturellement de la première dans le canal de Maubec par un aqueduc, dont l'orifice était clos, du côté du canal, par un *clapet* ou grande soupape à charnière, qu'alternativement ouvrait l'eau qui s'échappait de la fontaine, et fermait le flot de la marée montante en faisant irruption dans le canal; de sorte que l'onde salée ne pouvait, en pénétrant dans l'acqueduc, aller envahir le réservoir de la fontaine. Aussi est-il très-expressément recommandé au fontainier de bien entretenir ce clapet, *afin que la mer n'empesche d'avoir de l'eau à toutes heures et que les dousseins de la fontayne puissent s'escouler* (2).

Quant à la fontaine des Petits-Bancs, le maire de 1599, Alexandre de Haraneder, frappé des inconvénients de ces fontaines basses, avait songé à substituer à ce vieux système celui qui a été adopté depuis, de pompes enfermées dans une tourelle de pierre construite au-dessus du sol. Il en avait fait le premier essai sur la fontaine des Petits-Bancs; mais il n'eût pas le succès qu'il en attendait: l'innovation, soit qu'elle eût été mal exécutée, soit par suite des préventions ordinaires de la routine, fut vivement critiquée; on trouva l'eau moins bonne qu'auparavant, et il fut obligé de laisser les autres fontaines dans leur état primitif (3). Celle de

(1) La première devait son nom au voisinage de la *maison de Navarre*, située dans la rue de la Ferté et ainsi appelée, nous apprend un acte de 1538, « parce que s'y tiennent à présent les *Navaroys* »; la seconde, au *carrefour des Petits-Bancs*, sur lequel en effet, dès 1267, existaient des bancs, qui servaient soit à l'étalage des marchands, soit plutôt de lieu de rendez-vous aux commerçants pour traiter de leurs affaires.

(2) On lit dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de la Rochelle* : « Les eaux pluviales et égoûts salans se rendent dans la mer par un canal voûté, qui de là les descharge proche la muraille de Saint-Sauveur, sous le moulin de la commanderie du Temple (*établi sur le canal Maubec*), par deux ouvertures où l'on a posé deux clapets, que les eaux pluviales ouvrent par leur issue et que la marée ferme en montant. »

(3) « S'il eust esté cru, dit Merlin lui-même, il les eust ainsy toutes gastées comme celle-là, qui n'est si bonne de beaucoup comme auparavant. » Toutefois nos deux annalistes, Colin et Conain, disent que Haraneder se borna à y faire des réparations et que ce fut en 1601 seulement qu'elle *fust haussée jusques à la hauteur du pavé et qu'on y mist quatre pompes.*

Hosted by Google

Navarre ne fut exhaussée qu'en 1670 (1), et celle du Pilori qu'en 1622 (2).

E. J.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) « En 1670 l'on a relevé la fontaine de Navarre, en refaisant un grand bassin de pierre de taille tout neuf, garny et doublé de plomb, à telle hauteur que les eaux pluviales des égoûts et de la mer n'y puissent entrer pour se mesler avec les eaux de la source. L'on a comblé à fleur de pavé *cette grande fosse, dans laquelle on descendoit pour puiser de l'eau par un grand degré fort dangereux*, principalement en temps de gelée, *lequel embrassoit et occupoit tout ce petit canton.* L'on a fait monter la bonne eau par deux pompes, qui la donnent par deux robinets de bronze, insinués dans son frontispice de pierres de taille artistement édifié et honoré en son couronnement des armes et chiffres du Roy. » *(Abrégé chron. de l'Hist. de la Roch.)*

(2) « Elle est fort ancienne, écrivait Masse, du temps duquel elle existait encore ; on voit tout autour des niches et des images de saints. » D'où il conclut avec raison qu'elle avait été construite avant les guerres religieuses et la conversion de presque toute la population rochelaise au protestantisme ; ce qui est confirmé d'ailleurs par Amos Barbot, qui en parle à l'occasion de l'entrée de Charles IX à la Rochelle, en 1565. Ce qui m'étonne seulement, c'est que les statues des saints de la fontaine eussent échappé aux mutilations des fanatiques iconoclastes de 1568, qui avaient brisé les statues et déchiré les tableaux de toutes les églises, avant de détruire les églises elles-mêmes. Cette fontaine avait sans doute remplacé l'ancien puits dont il est question dans un terrier de l'hôpital Saint-Barthelémy de 1352, sur lequel on lit : « maison au bout de la rue du marché aux Cordoans *(rue des Cordouans)* en droit le *poys* (puits). »

Hosted by Google

LE PRIX DE LA VIE.

Le trépas vient tout guérir ;
Mais ne bougeons d'où nous sommes :
Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes.
(La Fontaine.)

I

Wilhelm Grind était professeur-adjoint de philosophie à l'université d'Heidelberg. C'était un rude piocheur que le docteur Wilhelm Grind; de bonne heure il s'était familiarisé avec les œuvres de Schelling, de Feuerbach, de Wieland, d'Arnim, de Ruckert, de Grün, &...., en un mot, il partageait son temps entre les poètes et les philosophes de son pays. Par contre, il professait un superbe dédain pour la littérature française; il traitait Corneille de phraseur ampoulé, Racine, de fade discoureur, et Molière, Molière lui-même n'était à ses yeux qu'un pâle reflet de Plaute et des Espagnols; il lui préférait Regnard, parce qu'il avait moins peur de ce dernier, quand il le comparait aux comiques allemands. Il pardonnait à Shakspeare son *Hamlet,* à Caldéron, sa *Vida es Suegno ;* mais le *Tartuffe* l'oppressait. Il avait été pris de gallophobie au récit des défaites de Wagram, d'Austerlitz, d'Iena, d'Eylau; cette jalousie des Allemands contre tout ce qui est né du côté gauche du Rhin, littérateurs, artistes, savants, avait pris chez lui un développement considérable.

Du reste, le professeur Grind était foncièrement misanthrope; il vivait dans sa bibliothèque, ne sortait que pour faire sa classe, et ne recevait chez lui qu'un seul ami : Hans Steiss, premier violon solo du théâtre et de la société des concerts d'Heidelberg.

Hosted by Google

C'était une paire d'amis, qui se convenaient d'autant mieux qu'ils étaient plus dissemblables par le caractère: Grind voyait le monde comme il voulait qu'il fût; Steiss le voyait tel qu'il est réellement. Lorsque, dans leurs longs tête à tête, Grind avait développé ses théories favorites sur le renouvellement général de la société, Steiss coupait court à ses divagations et le ramenait à la vie réelle par quelques réflexions tirées de ses observations de chaque jour. Steiss était un bon garçon, d'un caractère ferme et doux; Grind s'emportait souvent et avait aussitôt regret de ses emportements. Steiss prenait vite son parti en toutes choses; Grind voulait d'abord étudier le pour et le contre, et, comme il trouvait à chaque chose un bon et un mauvais côté, il restait indécis. Grind n'avait jamais pu s'attacher longtemps à la même femme, parce qu'il trouvait toujours, à côté des qualités, des défauts qui lui faisaient prendre en horreur celle qu'il avait commencé par aimer; Steiss, très-positif en amour et toujours prêt à prendre son parti sur tous les évènements désagréables qui lui arrivaient, était lié depuis très longtemps avec une artiste du théâtre, qui s'était arrangée de façon à lui faire croire qu'il était seul en possession de son cœur, ce qui suffisait amplement au bonheur du violoniste.

— Je ne comprends pas, lui dit Wilhelm, un certain jour qu'ils causaient devant le feu, dans la chambre de ce dernier, je ne comprends pas que tu laisses ainsi, depuis six ans, endormir ton cœur dans un aussi plat amour pour une fille de théâtre, qui ne t'est peut-être point fidèle.

— Que m'importe qu'elle me trompe, si je ne m'en aperçois pas? répondit Hans, en allumant avec beaucoup de soin sa longue pipe recourbée en S... Les jaloux sont les artisans de leur propre malheur, et à ce compte-là je suis fort heureux, car la jalousie est une maladie à laquelle je suis peu sujet. Si, par indifférence pour moi, Charlotte mettait trop de sel dans ma Sauer-Kraüt, je lui dirais un éternel adieu !!... voilà tout.

Hosted by Google

Ceci dit, il s'enfonça paisiblement dans un fauteuil, et se mit à fumer lentement, par petites bouffées, donnant à sa figure un air de béatitude complet.

— Je vois avec plaisir pour toi, mon pauvre garçon, que tu ne te doutes guères de ce qu'est l'amour, reprit Wilhelm. Je t'en fais bien mon compliment, ajouta-t-il, en regardant son ami entre les deux yeux.

Hans s'inclina imperceptiblement; son visage conserva la plus entière impassibilité. Il y eut un moment de silence, puis Wilhelm reprit :

— Cela est heureux pour toi, Hans, bien heureux ! car, vois-tu, aimer !... c'est donner au diable son repos, son bonheur, son esprit, son âme,.... si toutefois nous en avons une, ce qui étonnerait beaucoup le docteur X...., de Manheim.

Et il se leva, pour parcourir la chambre à pas précipités, en fumant à grande vitesse.

— Tiens, dit l'artiste, tu ne m'avais pas confié cela.

— De deux choses l'une, continua Wilhelm : ou l'amour est couronné de succès, comme disent les bourgeois d'Heidelberg, et alors, la peur de perdre son trésor ôte toute tranquillité, tout sommeil ; ou cet amour est impossible, et alors.....

Et Wilhelm se rassit en retournant ses moustaches d'un air sombre.

— Diable ! C'est plus grave que je ne pensais : elle est donc mariée ? vertueuse ?.....

— Non, elle n'est pas mariée ; mais elle est d'un rang auquel je ne puis aspirer. Figure-toi, mon pauvre ami, que je revenais de l'Académie, lorsque j'aperçus dans Bergstrass un attroupement fort nombreux ; ma curiosité en fut naturellement éveillée ; je me laissai aller où m'entraînait la foule, et bientôt devant mes yeux défilèrent de brillantes voitures : c'était le grand-duc de X..., qui se rendait de Carlsruhe à Baden-Baden. Mes regards furent éblouis par l'apparition d'une jeune fille telle que devait être la Gretchen de Gœthe; j'appris que c'était la nièce du prince.

Hosted by Google

— Peste ! interrompit Hans Steiss, tu n'as pas mal placé ton premier amour.

— Ah ! mon ami, depuis cette heure fatale, Hegel m'ennuie, et Leibnitz me paraît obscur.

— Eh bien ! Wilhelm, tu n'as qu'à serrer ton amour dans un petit papier rose, et à rallumer avec ce chiffon ta pipe qui vient de s'éteindre.

— Tu railles : tu n'as jamais aimé, Hans ! j'avais cru avoir en toi un ami artiste, un cœur intelligent, mais je vois que tu n'es pas un esprit sérieux, tu es un faux Allemand ; tiens..... tu n'es qu'un Français !

— Et toi, tu n'es qu'un fou ! — Ce n'était ma foi pas la peine de faire ta société de tous ces Messieurs, poursuivit Hans en montrant une rangée de bouquins qui contenaient les œuvres des principaux philosophes grecs et allemands, pour en venir à un désespoir d'amour à propos d'une jeune fille rousse que tu as vue une fois, en passant ; car elle a les cheveux rouges, ta princesse.

— Malheureux ! peux-tu donc appeler rouge cette chevelure faite de rayons d'or ravis par les anges à l'astre du jour !

— J'appelle blond ce qui est blond, et rouge ce qui est rouge. Crois-tu que je ne connaisse pas la princesse Katinka ?

— Tu connais Katinka ! reprit Wilhelm vivement.

— J'ai eu le plaisir, dans un concert à Bade, d'être placé tout près d'elle, et j'ai pu juger de la couleur exacte de sa chevelure apollonienne. Je me rappelle que, pendant que j'exécutais le concerto de Mendelssohn, j'étais parfois prêt à me troubler par la persistance que mettaient à se fixer sur moi ses petits yeux gris.

— Gris !.... Tu appelles gris la reproduction la plus parfaite de l'azur des cieux !..... Ah ! tu as juré de me faire souffrir. Tiens !..... laisse-moi, Hans ! nous nous fâcherions !..... Et ce n'est pas après quinze ans d'une amitié que rien n'a pu altérer.....

— Que je sortirai de chez toi, quand je suis confortablement étendu dans ton meilleur fauteuil, et que je

Hosted by Google

n'ai pas encore fini ma pipe. Il est bon ton tabac, Wilhelm; où l'achètes-tu ?

— Tu as pris ma confidence de telle façon que je n'ose guère la continuer, répondit Grind, sans paraître avoir entendu la dernière question du musicien. Cependant, j'ai tant besoin de parler d'elle, de confier mes projets à quelqu'un !... Tu sauras tout, mais je ne veux de toi ni approbation, ni blâme: l'un et l'autre seraient également inutiles. Il faut pour fixer l'attention de cette jeune fille sur moi que je devienne un personnage, que je fasse du bruit dans le monde, que les gazettes de tous les États Germaniques portent à l'oreille de Katinka le nom de Wilhelm Grind sur les ailes de la renommée et de la gloire. Depuis longtemps je travaille à un ouvrage qui n'est pas d'une mince importance, et qui comptera, je l'espère, dans l'histoire littéraire de l'Allemagne. Tu souris ? hé parbleu! mon cher, qu'était Schiller avant d'avoir donné les *Brigands*? un petit chirurgien de régiment. Du reste, écoute, et tu vas juger par toi-même de la valeur de mon œuvre.

Wilhelm tira de son secrétaire un manuscrit, et commença la lecture d'une tragédie intitulée : *Le Don au Diable.*

La chose se passait au moyen-âge : un jeune pâtre, épris d'une princesse, donnait son âme à Satan pour pouvoir posséder sa bien-aimée. Par la puissance du Démon, il se distinguait dans une bataille, et obtenait pour prix de son courage la main de la jeune fille; au moment où il la conduisait à l'autel, le Diable venait réclamer sa proie ; mais le pâtre, devenu un chevalier du plus haut mérite, était sauvé par l'amour pieux de sa fiancée.

Le drame était assez bien rimé. Lorsque Grind eut fini sa lecture, il interrogea du regard son auditeur. Après un court silence, qui parut un siècle à Wilhelm, (car, quoi qu'il en eut dit, il savait son ami bon juge en littérature), Hans s'exprima en ces termes :

— Tu m'as déclaré que ce que je te dirai n'influen-

Hosted by Google

cera en rien tes projets ; je puis donc te parler sans réserve. Ton œuvre est assez bien écrite, mais elle manque totalement d'originalité : c'est un mélange plus ou moins heureux de *Faust*, de *Freyschütz*, de *Robert le Diable* et de *Tannhaüser* même.

— Mon cher, répondit Wilhelm d'un ton piqué, je vois bien qu'on peut sentir la musique très-vivement et ne rien entendre à la poésie dramatique. Tu ne te doutes guères de ce que je veux faire de cette tragédie.

— La faire représenter à Heidelberg, peut-être ?

— Mieux que cela..... à Vienne ! J'ai demandé à l'académie un congé temporaire, que je changerai en congé définitif quand ma plume me suffira pour vivre. Et alors, quand je serai devenu assez célèbre pour que mon nom vienne immédiatement après ceux de Gœthe et de Schiller, alors..... Mais nous n'y sommes pas encore, et aujourd'hui ce projet pourrait paraître trop extravagant pour que Messire Jehan l'écoutât sans me blâmer, sans en rire peut-être.

— Et quand pars-tu? fit Jean tristement.

— Demain.

— Aucune réflexion ne pourrait ébranler ta résolution ?

— Aucune.

— C'est bien. Souviens-toi seulement, si tu souffres, si les difficultés d'une carrière de jour en jour plus pénible te rebutent, souviens-toi qu'il existe, sur le Necker, une ville où tu auras laissé un long souvenir et un cœur en deuil; souviens-toi des deux *Pigeons* du fabuliste français, et, si tu ne réussis pas, si tu as besoin de te reposer un peu sous le toit d'un ami, ta place sera toujours réservée à ma modeste table, et Charlotte, dont tu viens de médire, bien que la pauvre fille ait toujours été bonne pour toi, Charlotte mettra avec bonheur ton couvert.

Wilhelm se précipita dans les bras de Jean. Les deux amis restèrent ainsi quelque temps, confondant leurs larmes, sans mot dire.

Hosted by Google

— Il le faut ! s'écria Wilhelm, il le faut ! C'est ma vocation qui parle.

Et ils se séparèrent.

II

Wilhelm partit le lendemain, comme il l'avait annoncé. Dès son arrivée à Vienne, il se présenta successivement chez chacun des directeurs des théâtres auxquels le genre tragique convenait. Ils le reçurent fort poliment, mais tous l'éconduisirent. A en croire ces messieurs, leur portefeuille contenait plus de richesses que le théâtre français n'en a jamais possédé ; ils avaient à monter pour le moment une grande série de spectacles, qui devaient faire accourir à leur théâtre, non point seulement les Viennois, mais toute l'Autriche. Et ils engageaient notre poète à porter son œuvre à quelqu'un de leurs confrères, qui était aux abois, et qui serait fort heureux qu'un jeune auteur vint à son secours.

Ce qui causait le plus de désespoir au pauvre Wilhelm, c'était de voir les affiches des représentations dramatiques : les pâles successeurs des grands écrivains français, dont il avait tant médit, étaient complètement en faveur auprès des Viennois : le *Courrier de Lyon*, le *Sonneur de St-Paul, Trente ans ou la vie d'un joueur*, et les vaudevilles de M. Scribe, formaient le répertoire ordinaire.

Wilhelm pensa tristement que le règne de la tragédie était passé et qu'il fallait transformer sa pièce en opéra. Il sourit à cette idée, car le *Don au Diable* lui sembla admirablement charpentée pour la musique. Il travailla avec ardeur à ce nouveau projet ; deux jours et deux nuits furent suffisants pour que sa tragédie devint un charmant livret d'opéra.

Muni de son précieux manuscrit, il aborda le Théâtre Impérial ; mais le directeur sourit de cette singulière idée d'un jeune homme qui, inconnu, s'imaginait qu'on allait accepter son œuvre. — Depuis longtemps nous ne jouons

Hosted by Google

plus guères que des traductions des maîtres italiens, lui dit l'impressario, et, jusqu'à ce que ma clientèle préfère Wagner à Verdi, je continuerai dans ces errements. Il faut à mon public des cavatines italiennes chantées par des fauvettes françaises.

Grind se rendit de là au Théâtre de la porte de Carinthie: les *Diamants de la Couronne,* la *Dame Blanche*, les *Dragons de Villars,* le *Faust* de Gounod y composaient invariablement le répertoire. Au Théâtre an der Wien, on assiégeait littéralement la salle pour applaudir Mlle Tautin des Bouffes Parisiens, dans *Orphée aux Enfers* du maëstro Offembach.

Wilhelm eût un instant la pensée de faire subir à son œuvre une nouvelle transformation : il songea à en faire un drame en prose; mais bientôt, changeant de résolution, il secoua la poussière de ses souliers et s'écria:

— Allons, ce n'est pas là l'Allemagne ! Les Autrichiens n'ont jamais passé pour des Germains pur sang.

Et il se disposa à partir pour d'autres grands centres de population.

Il se rendit à Dresde, à Weimar, à Hambourg, à Berlin : partout il eût la même réponse. Alors, désespéré, brisé de fatigue, malade de corps et d'esprit, ayant dépensé jusqu'à son dernier groschen, il revint à Heidelberg. Mais, au moment où il quittait le débarcadère, il rencontra de nouveau les voitures de la cour et Katinka plus belle que jamais. A cette vue il fut ébloui, son sang cessa de circuler, et il fut obligé de s'appuyer contre un mur pour ne pas tomber. Il se traîna cependant péniblement jusqu'à sa chambre, se laissa tomber sur un meuble et s'abandonna à de cruelles réflexions.

III

— Je ne suis pas né, se dit-il, pour être autre chose qu'un modeste professeur de petite ville; peut-être avais-je bien assez d'esprit pour réussir dans les lettres, aussi

Hosted by Google

bien que dans les sciences: les Dieux ne l'ont pas voulu. Il y aurait folie de ma part à songer à Katinka, et, comme je ne puis vivre sans elle, je n'ai plus qu'un moyen pour mettre un terme à mes maux: c'est d'en finir avec cette vie de douleur et de déception.

Il se renferma soigneusement dans sa chambre, boucha le plus hermétiquement qu'il lui fut possible toutes les issues qui laissaient passage à l'air extérieur, et alluma un réchaud de charbon; puis il se mit à fumer paisiblement et lut les dernières pages de Werther, en attendant que les symptômes de l'asphyxie se fissent sentir. Il voulait, jusqu'à ce moment suprême, écrire ses observations et ses pensées, qu'il adresserait au docteur X., de Manheim, son collègue et perpétuel contradicteur.

Mais il avait compté sans la fatigue d'une nuit passée en chemin de fer, succédant à plusieurs nuits d'insomnie et de larmes. Cette lassitude, jointe à la lourdeur de l'atmosphère qui commençait déjà à s'épaissir, l'endormit profondément. Sa pipe s'échappa de ses lèvres, tomba sur le plancher en compagnie du roman de Gœthe, et s'éteignit.

C'eût été pour Wilhelm le dernier sommeil, si le fidèle Jean, qui, depuis quelque temps, guettait tous les jours le retour de son ami, ne fut venu justement à cette heure. L'odeur du charbon s'étant répandue dans l'escalier, Hans soupçonna quelque chose: il fit sauter la serrure, entra brusquement, courut vers la fenêtre qu'il ouvrit toute grande, et vit avec joie Grind revenir à lui peu à peu.

— Ingrat! lui dit-il simplement, en hochant la tête et en se croisant les bras sur la poitrine.

— Eh bien! exclama Wilhelm, que me veux-tu?..... Qui t'appelait?..... Pourquoi es-tu entré ici?..... Pour m'empêcher d'accomplir la seule action raisonnable que j'eusse peut-être faite de ma vie!

— Ingrat! reprit Hans tranquillement.

— Laisse-moi! Retourne auprès de ta bien-aimée Charlotte, qui s'impatiente peut-être en ce moment de

Hosted by Google

voir ta choucroûte refroidir sur ta table. Tu crois sans doute m'avoir rendu un service en prolongeant pour moi ce long martyre qu'on appelle l'existence? Tu ne sais pas que la vie est une robe de Nessus qui me brûle et qui m'étouffe, et que celui qui empêche un frère de se dépouiller de ce misérable vêtement commet une action méchante. Tu n'as pas songé qu'il est bien doux de dormir éternellement, de ne plus être en contact avec le monde sublunaire, de ne plus avoir à s'occuper de satisfaire les exigences de notre misérable enveloppe corporelle.....

— Voilà pourquoi je t'appelle ingrat, dit Jean, coupant court brusquement à une tirade qui menaçait d'être un peu longue. Je t'ai sincèrement aimé et tu as pu trouver en moi, toujours un ami, quelquefois un père. J'ai été fidèle à partager avec toi tout ce qui m'arrivait d'heureux. J'avais droit à ta confiance. Tu veux te donner le plaisir de la mort: pourquoi ne m'as-tu pas invité à partager avec toi cette joie suprême?

Wilhelm restait interdit, regardant son ami fixement pour chercher à pénétrer sa pensée, et deviner s'il raillait ou s'il parlait sérieusement.

— Oui, continua Jean, j'ai médité tes derniers conseils, et je me suis trouvé las de vivre ainsi lié, par l'habitude plus que par l'amour, à Charlotte, une fille dont le seul mérite, aux yeux de mon ami, est de bien s'entendre aux soins du ménage; je veux savoir si, dans l'autre monde, je trouverai une amante passionnée, qui m'aimera jusqu'à la fin des siècles, sans manger de choucroûte; elle vivra d'amour, et se passera même d'eau claire.

Wilhelm fronça le sourcil: il crut que son ami raillait; mais il changea d'idée lorsqu'il entendit celui-ci lui dire d'un ton solennel, en étendant le bras vers l'horizon:

— Je sais un endroit au-dessous d'Heidelberg, un passage, où le Necker est très-profond; c'est du reste un site délicieux. Je t'y conduirai en bateau, et là, nous

Hosted by Google

nous lierons les mains et nous nous laisserons couler au fond de l'eau, après avoir chanté une dernière fois l'hymne nationale et anti-gauloise : *Non, vous ne l'aurez pas notre Rhin allemand !...* Nous avons vécu toujours ensemble : la mort ne nous désunira pas.

— Soit, répondit Wilhelm.

Et ils sortirent de la maison.

IV

Ils sautèrent dans un batelet, que Jean conduisit d'une main assurée au milieu de la rivière. Le courant aidant, ils furent bientôt dans un endroit où l'on n'apercevait plus d'habitation. Hans, donnant un coup d'aviron d'un seul côté, fit tourner le bateau, qui heurta contre un rocher. Le coup fut si violent, que Wilhelm, qui à ce moment se tenait debout à l'arrière du canot, passa par-dessus bord et alla frapper doucement de sa tête le lit du fleuve. Il se débattit, ses mouvements le ramenèrent à la surface, et, dès qu'il put mettre les mains hors de l'eau, il se cramponna à quelque chose. Ce quelque chose, c'était Jean, qui nageait vers le rivage opposé.

— Passe tes bras sur mon dos et tiens-toi à ma ceinture, dit tranquillement Jean à son ami.

Wilhelm, mourant de peur, n'y fit point faute. Quand ils furent au milieu de la rivière :

— C'est le moment, je crois, dit Jean de plus en plus calme : fais un adieu suprême à Katinka, pendant que je vais envoyer un dernier baiser à Charlotte, et laissons-nous couler. L'eau est bien limpide.

— Oh ! pas encore ! s'écria Wilhelm.

— Mais je suis las, reprit Hans ; je ne puis aller plus loin.

Et il se laissa un peu enfoncer.

— Courage ! courage, ô mon meilleur ami ! exclama Wilhelm, qui eût troqué bien volontiers toutes ses connaissances en grec et en latin contre celle plus vulgaire

Hosted by Google

de la natation ; nage encore, mon brave et digne compagnon d'enfance : la rive est proche ; quelques efforts de plus, et tu l'atteins. Il fait si beau aujourd'hui ! le ciel est si pur ! je ne voudrais mourir que demain.

— Connais-tu ces vers de l'Arioste, dit Hans, qui, en sa qualité de musicien, savait l'italien :

Che chi nell' aqua sta fin 'a la golla
Ben' è ostinato se mercè non grida. (*)

Je veux bien remettre à demain notre projet de bain complet, mais j'y mets une condition.....

— Ce que tu voudras, mon bon camarade ! je te l'accorde ! mais nage un peu plus vigoureusement, car j'ai de l'eau jusqu'au menton.

— Tu jures par le Styx ?

— Je jure sur la tête de mon collègue de Manheim, reprit Wilhelm, à qui l'approche du rivage rendait la gaîté.

— Eh bien ! c'est que tu ne feras plus de tragédies. Et, d'un coup d'épaule, il le jeta sur la berge qu'il venait d'atteindre.

Les deux amis se regardaient, étendus sur l'herbe, l'un, essoufflé et souriant, l'autre, pâle et confus. Jean rompit le silence du ton d'un père qui gronde son enfant :

— Tu m'as dit, Wilhelm, que je pouvais avoir en musique un bon jugement, mais qu'en littérature je n'entendais rien. J'ai voulu te prouver que j'étais apte à donner une leçon de philosophie aussi bien qu'une leçon de violon, quoique je n'aie pas lu comme toi Leibnitz, Hegel, Fichte et Kant : grâce à moi, tu sauras maintenant quel est LE PRIX DE LA VIE.

LÉON MÉNEAU.

(*) Celui qui a de l'eau jusqu'à la bouche est bien obstiné s'il ne crie pas merci

Hosted by Google

SONNET.

La Muse, disiez-vous, est comme l'hirondelle
Amante du printemps au ciel bleu ; vienne un jour
Le sombre hiver : adieu les doux refrains d'amour !
Muse et petits oiseaux fuiront à tire d'aile.

A vos vingt ans en fleur la belle fait sa cour,
Comme le papillon à la rose nouvelle ;
Mais la vieillesse froide, hélas ! aura son tour :
Plus de maîtresse ! rien ne vous restera d'elle !

— Rappelez-vous, amie, un soir, dans le jardin,
Ce beau papillon bleu qui reposait ; soudain
Sur ses ailes d'azur tomba votre main leste ;

Mais lui, prenant son vol, à votre blanche main
Laissa l'émail poudreux de son manteau céleste.
— Ainsi, quand fuit la Muse, un peu d'éclat nous reste.

JUNG-LIDA.

LA BALAYEUSE.

Le ciel rit ; la campagne, encor fraîche et parée,
Dans sa robe d'automne est admirable à voir.
Tout au bout du village, en face d'un champ noir,
Est l'église, à toit plat, haute, droite, carrée ;

Auprès, le cimetière, — un enclos bien connu ! —
Comme tous ceux qu'on voit à l'entour des églises :
Deux arpents enfermés par un mur bas et nu,
Et par dessus, des ifs, des croix, des pierres grises.

Là, l'échine courbée, osseuse et maigre, avec
Deux grands yeux creux luisant sous un front jaune et sec,
Une vieille en haillons, la coiffe déchirée,

Balaie en plein soleil, du matin jusqu'au soir.
Le ciel rit ; la campagne est admirable à voir,
Dans sa robe d'automne encor fraîche et parée.

PAUL GAUDIN.

Hosted by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

LA GÉOLOGIE EN 1862.

Je me propose ici de passer en revue les travaux géologiques de l'année 1862. Nous en trouvons de deux sortes : les mémoires insérés dans les *Bulletins de la Société géologique de France*, et les ouvrages édités séparément. Entreprendre l'examen de tous serait assez long et peut-être ennuyeux — pour le lecteur ; — je me contenterai donc d'attirer l'attention sur ce qui peut offrir le plus d'intérêt.

M. Delesse a publié chez Dunod, quai des Augustins, à Paris : *De l'Azote et des matières organiques dans l'écorce terrestre.*

Les roches contiennent quelques matières organiques dont on est disposé à demander l'origine : évidemment elles doivent résulter de la destruction des animaux et des plantes qui ont habité la terre à ses diverses périodes de formation.

On comprend que les roches neptuniennes, étant déposées par l'eau, contiennent des matières organiques. Les roches volcaniques hydratées en renferment ; anhydres, elles n'en ont que peu ou point. Ces matières sont dues à l'atmosphère ou à des infiltrations postérieures. Les roches plutoniques présentent également des matières organiques, qui existaient sans doute dans les eaux souterraines d'imbibition, lors de leurs formations.

Les terrains de transports superficiels du bassin de la Somme font l'objet d'une notice de M. Melleville (*).

(*) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

Hosted by Google

Là, paraît la question des haches de silex dues à l'industrie humaine et mêlées à des ossements fossiles de grands mammifères.

M. Arnaud fait une description de la craie de la Dordogne, où nous retrouvons nos étages crétacés de la Charente-Inférieure (*). Il adopte les dénominations des nombreuses couches créées par M. Coquand. Avec une semblable richesse de noms pour les autres étages, la mémoire pourra se trouver plus d'une fois en défaut devant une nomenclature aussi compliquée.

M. Coquand, suivant son système de multiplication des étages, s'étend sur la convenance d'établir dans le groupe inférieur de la formation crétacée, entre le néocomien inférieur et le néocomien supérieur, un nouvel étage, pour lequel il propose le nom de Barrémien (**).

M. J. Marcou a entrepris un grand travail : avec le concours des Humboldt, des Léopold de Buch, des Elie de Beaumont, des Dufrénoy, des Lyell, &., il vient de publier la carte géologique de la terre.

Tous les jours nous voyons paraître des cartes de départements et d'États divers ; mais la difficulté est d'en faire la réunion. Il fallait un assemblage, avec réduction. La carte de M. Marcou remplit ce but : à l'échelle de $\frac{1}{23,000,000}$ elle montre clairement les pays explorés et ceux qui n'ont pas encore été visités (***).

L'Europe est partout étudiée ; l'Amérique, presqu'entièrement, sauf le nord de la partie septentrionale et le centre de la partie méridionale.

En Afrique, l'Algérie, l'Égypte et le Cap, sont les seules parties décrites.

L'Inde, le Kamtschatka et quelques points de la Sibérie forment à peu près la part de l'Asie.

L'Océanie n'est pas mieux partagée : les contours de

(*) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

(**) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

(***) Winterthur. Éditeur John Wurster et C.ie. — Paris, F. Savy, éditeur, rue Hautefeuille.

Hosted by Google

l'Australie, quelques points de la Nouvelle-Zélande, des îles de la Sonde, et plusieurs autres ça et là montrent leurs terrains, où dominent les roches cristallisées et les roches volcaniques.

M. J. Marcou ne s'en tient pas à sa grande carte : il explore l'Amérique du Nord, et adresse à la Société géologique de France une liste additionnelle des fossiles taconiques des contrées qu'il a parcourues. Il complète ainsi la faune de MM. Emmons et Barrande. Une énumération des fossiles de toutes les époques et de chaque région de la terre achèverait le travail qu'il a entrepris et complèterait le Prodrome de paléontologie stratigraphique et universelle d'Alcide D'Orbigny (*).

L'origine des buttes de Saint-Michel-en-l'Herm est depuis longtemps l'objet de recherches scientifiques (**).

Fleuriau de Bellevue, le premier, a rendu compte de l'origine de ces singuliers amas de coquilles, situés à quelques lieues seulement de la Rochelle. Ce travail, présenté à l'Académie en 1814 et imprimé dans le Journal de physique, a été reproduit dans la *Statistique de la Vendée* (***).

Ces buttes se seraient formées au niveau des autres amas d'huîtres qui ont pu exister dans les environs, et devraient leur relief actuel à un soulèvement local.

M. de Quatrefages, dans ses *Souvenirs d'un Naturaliste,* au chapitre Châtellaillon, Esnandes, accepte cette explication ; mais dans le *Bulletin* de Mai 1862, il revient sur ces buttes, et, en combattant cette opinion, il tire les conclusions suivantes :

« 1° Les buttes de Saint-Michel-en-l'Herm, considérées jusqu'ici » comme devant leur origine à l'action des forces naturelles, ont été » en réalité élevées de main d'homme au-dessus du niveau de la mer » qui les entourait.

(*) Paris. — 1850-52. — V. Masson.

(**) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

(***) De J.-A. Cavoleau, annotée par A. de La Fontenelle de Vaudoré. 1844.

Hosted by Google

» 2° Cette construction est postérieure au règne de Pépin-le-Bref.
» et date peut-être du règne de Charlemagne.

» 3° Il paraît probable qu'on devra découvrir, le long des anciens
» rivages du golfe du Poitou et des contrées analogues en France,
» des *Kiokkenmadings* plus ou moins semblables à ceux qu'on a
» trouvés en Danemark. »

Il est assez difficile de s'expliquer et le choix du lieu, au milieu d'un marais, et le choix de ce mollusque pour la construction des buttes, quand des îles calcaires, situées dans ce même marais et à quelque distance seulement, pouvaient fournir de grandes quantités de roches.

La longueur des buttes, qui est de 7 à 800 mètres sur une largeur de 300 et une hauteur de 12 environ, fait entrevoir une prodigieuse quantité d'huîtres, et doit faire rejeter toute idée de *Kiokkenmadings*, pour peu qu'on fût tenté de croire à cette origine.

Jusqu'à présent l'opinion de Fleuriau paraît la plus probable.

Je termine ici cette nomenclature, où je crois n'avoir rien omis qui puisse présenter quelque intérêt. — Ce n'est, du reste, qu'un premier jalon planté : j'espère avoir plus d'une fois occasion d'entretenir les lecteurs de la *Revue*.

ED. BELTREMIEUX.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LES FONTAINES DE LA ROCHELLE.

(FIN.)

Les termes du traité de 1624 sembleraient faire croire que les trois fontaines du *Pilori*, des *Petits-Bancs* et de *Navarre*, étaient les seules qui existâssent à la Rochelle à cette époque, et que des *puits publics* ou *thonelles* (1) y suppléaient dans les quartiers moins favorisés. On ne peut s'étonner qu'il n'y soit pas question de la *fontaine Royale*, démolie en 1845, puisqu'elle n'avait été érigée qu'en 1650, pour perpétuer la mémoire de la prise de la Rochelle par Louis XIII (2); non plus que de la *fontaine de la Prétintaille* ou *de la Guinguette* (qu'on appela *du Gouvernement* quand, en 1748, le gouverneur de la Rochelle abandonna à la ville son ancien échevinage, pour aller habiter l'hôtel acheté par la commune à M. de la Tremblay et situé dans la rue Dauphine), car, jusqu'en 1704, ce ne fut qu'un simple *regard*, auquel, à cette époque, on adapta une pompe et des robinets. Mais on est surpris de n'y pas voir figurer la *Vieille-fontaine*, placée près de l'ancien mur d'enceinte, sur une place

(1) Je suppose que ce qui distinguait la *thonelle* du puits, c'est que la première était abritée par un toit de charpente, et que le second était simplement à ciel ouvert.

(2) V. les *Ephémérides historiques de la Rochelle*, p. 11.

Hosted by Google

comprise entre la rue qui lui devait son nom de *rue de la Vieille-fontaine* (actuellement rue Dauphine) et la rue Saint-Julien-du-beurre. Apparemment qu'elle avait été détruite lorsqu'à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe on avait modifié le système des fortifications, en ajoutant de grands bastions aux antiques murailles flanquées de tours. D'un autre côté, je ne m'explique pas bien pourquoi l'acte du notaire Cousseau appelle *puits* ou *thonelle* plutôt que fontaines les réservoirs placés, l'un, *proche le derrière du logis de la Seraine* (1), c'est-à-dire au carrefour des Trois-fuseaux, près du marché, l'autre, *entre les deux casemates du fort construit en la mairie de Jean Barbot, escuyer, seigneur de Buzay* (2) (vers l'extrémité Est de la rue actuelle de Saint-Louis), et qui, tous deux, se trouvaient dans les mêmes conditions que les fontaines du Pilori, de Navarre et des Petits-Bancs. Comme elles, en effet, le dernier, qu'on trouve désigné dans de vieux titres sous le nom de *fontaine du Pirolit* (Jaillot), était alimenté par des sources éloignées, dont l'eau lui était apportée par des conduits souterrains en terre cuite, non de Lafons, mais de Rompsay ou de Périgny (3). Il résulte même de délibérations du corps de ville de 1622 qu'on y avait adapté *deux pompes doubles*, et que, pour que les habitants y pussent commodément laver leur linge,

(1) C'est de cette enseigne, sculptée sur une pierre qui a été récemment déposée à la Bibliothèque de la ville, que la rue des Sirènes a tiré son nom. Un acte du notaire Hirvoix, de 1711, porte : « corps de logis faisant partie de la *maison des Serennes* et faisant le coin des rues des Dames, proche le *canton de la fontaine des Trois Fuseaux* et de celle du Chasteau-Gaillard, qui conduit du quartier de la Triperie jusques à celuy de la fontaine des Trois-Fuseaux. »

(2) Par un autre acte du notaire Cousseau, du 6 juillet 1624, le même J. Gaschot vendit à trois cordiers un terrain servant de corderies et longeant « la ruhe par laquelle on va et vient de la porte de Cougnes à une grande place où *y a ung puy estant entre les deux quazemates du fort basty en la mairie de*.... » (le nom est resté en blanc).

(3) Une communication faite par M. Burgaud au Congrès scientifique tenu à la Rochelle en 1856 nous a appris qu'en 1824 on avait trouvé, enfouis dans le sol, près du petit Saint-Eloy, de gros conduits en terre cuite se dirigeant du côté de Rompsay et qui étaient certainement d'anciens tuyaux de cette fontaine.

Hosted by Google

on y avait construit une sorte de pavillon couvert (1). Les tuyaux en furent sans doute brisés quand, en 1689 et années suivantes, on creusa les fossés des nouvelles fortifications. L'eau n'arrivant plus dans le bassin, on trouva plus facile de détruire la fontaine que de la remettre en état, et, depuis cette époque, ce quartier s'est trouvé privé d'eau douce. La même impéritie fit abandonner le premier, qu'Arcère appelle la *fontaine des Bouchers,* et qu'une baillette de 1659 et plusieurs actes de notaires postérieurs nomment *fontaine du Marteau* et *fontaine des Trois-Fuseaux*, qui n'était autre que le *puits* placé près de la maison de la Sirène (2). Arcère dit que son bassin était mis en communication, au moyen d'un tuyau, avec la fontaine du Pilori, qui n'en était pas très-éloignée, et il déplore justement que, la construction en étant en fort bon état, on n'ait pas recherché la cause qui avait altéré la pureté de son eau, et essayé d'y remédier, plutôt que de condamner la fontaine.

C'est au contraire du sol même, et non de sources lointaines, que tirait ses eaux le *puits vert*, devenu la *fontaine de la Caille* ou du *Change,* quand, en 1637 (3), on y adapta des corps de pompe. Auparavant il devait être, comme les autres fontaines, enfoncé au-dessous du sol, et embrasser avec son escalier une partie du carrefour, car Amos Barbot, en faisant le récit de la brillante réception faite en 1565 à Charles IX par les Rochelais,

(1) Cette besogne des lavandières devait nécessairement détremper le sol et le rendre fangeux ; aussi suis-je tenté d'admettre que c'est à cette fontaine que s'applique l'épithète de *Salaude*, que M. Callot aîné, à l'opinion duquel ses longues recherches sur notre vieille Rochelle donnent une grande autorité, croit devoir attribuer à la fontaine du Marteau.

(2) Elle dût être détruite en 1679 ou 1680 ; car un acte du notaire Mercier, de 1679, en parle comme existant encore et un autre acte de l'année suivante mentionne *la place où estoit cy-devant la fontaine des Trois-Fuseaux*. Elle devait ses deux noms à des enseignes de maisons voisines. La *maison du Marteau* était contigue à celle de la Sirène.

(3) La date de 1683, donnée par Arcère, est erronnée, car j'ai eu entre les mains l'original du traité passé, le 12 juin 1637, entre les habitants du quartier et le maître maçon Abrah. Favreau, qui avait entrepris les travaux de la fontaine.

Hosted by Google

nous apprend que « au canton du Change (1), dit de la Caille (2), et *sur le puy* fust faict un théâtre paré de verdure et de rameaux, où estoient plusieurs filles richement vestues..... &. »

Quelle était la situation des autres puits possédés par la commune, dont l'usage appartenait à tous, et qui se distinguaient apparemment des autres par la bonté de leur eau, puisque la ville se chargeait de leur entretien dans un but d'utilité publique? et que sont-ils devenus? J'essaierai de résoudre la première question, mais je ne saurais répondre à la seconde.

On peut trouver étonnant d'abord de ne pas voir figurer dans l'acte de 1624 les *puits doux*, qui ont donné leur nom à l'une de nos rues et qui, sur des cartes gravées vers la même époque, sont représentés avec un aspect monumental, rangés sur la même ligne, au nombre de trois, au point où se réunissent les rues des Puits-doux et des Trois-cailloux. Il est prudent, en général, de se défier de l'exactitude des vieux plans publiés en si grand nombre sur la Rochelle, et, bien que, dès 1394, il soit parlé, dans un terrier de l'hôpital de Saint-Barthelémy, d'une maison de la rue Sainte-Catherine (actuellement des Trois-cailloux), *où sont les poys doulx* et, dans un titre de 1557, d'une maison confrontée *au puy doux*, j'incline à penser que, dans les temps précédents comme en 1624, les puits doux, ainsi nommés parce que leur eau était moins altérée que celle des autres par le mélange d'eau salée, étaient la propriété de particuliers et enfermés dans l'intérieur

(1) Ainsi appelé parce que là étaient établies, dès la plus grande antiquité, les *tables* des changeurs. Dans une ville où un commerce aussi important qu'étendu faisait affluer un grand nombre d'étrangers, alors surtout qu'on n'admettait guères dans les transactions d'autre monnaie que la monnaie royale, la ressource des changeurs, la plupart juifs ou lombards, était d'une absolue nécessité.

(2) On devrait écrire de *Lacaille* si, comme je le crois, cette dénomination lui vient de la famille de Lacaille On trouve en effet mentionnée, dans un titre de 1535, « une maison située au *carrefour des changes* (nom qu'il avait toujours porté jusque-là) et confrontée à la maison de la veuve et héritiers de feu Symon de *Lacaille*. »

Hosted by Google

des maisons ou adossés extérieurement à leurs murailles (1). De même, le puits dont le hasard fit découvrir l'orifice en 1839, au point de la Place d'armes où l'on dresse habituellement le feu de joie, aux jours de fête publique, et qu'une décision de l'autorité municipale de 1731 appelle *le bon puits*, était compris dans l'enceinte de la vieille monnaie de la Rochelle, anciennes dépendances vraisemblablement de l'antique château de Vauclair (2), qui furent démolies, en 1689, pour agrandir et régulariser la place.

L'emplacement du *puits Rideau* est le plus facile à déterminer. Il en est fait mention dans un grand nombre d'actes antérieurs et postérieurs à 1624 (3); il avait servi à baptiser le canton sur lequel il était situé, au point de jonction des rues Saint-Nicolas et de la Sardinerie, et aussi la petite rue de la Fourche, qui y conduisait, et qui est appelée *rue du Puy-Rideau* dans les titres du XVIe siècle.

On serait tout d'abord tenté de penser que le puits adossé à la muraille de la maison de la veuve de Me P.^re^ Lefebvre, *proche la halle du Temple*, devait se trouver près du marché qui a longtemps existé dans la cour de l'ancienne commanderie des Templiers, entre les rues du Temple et Dupaty; mais les mots *en Perot*, qui suivent, démontrent qu'il était placé dans le quartier Saint-Jean-du-Perot. Il résulte en effet de vieux titres que, sur un terrain voisin de l'église de Saint-Jean et

(1) « Maison située en la rue des *Puits-Doux*, en laquelle *il y a un puits doux* » 1617. *(Acte de Cousseau.)* — « Jacques Larüe, *fermier des puits doux* » 1674. *(Reg. de Notre-Dame.)* — « Maison vulgairement appelée les *puis doux*, sise au devant de l'Oratoire » 1689. *(Acte de Depoix.)*

(2) « Au mois d'aoust 1715, fut ouvert le puits qui est au milieu de la place, dont il y avoit trente ans qu'il n'avoit esté ouvert. C'estoit autrefois le puits de la monnaie. Ce puits donne de l'eau très bonne »

(3) « Maison size au canton appelé du *Puys-Rideau*, tenant d'une part à la grande rue de Saint-Nicolas, d'une autre part à la rue Sardinerie » 1636. *(Acte de Cherbonnier.)* — « Maison située rue Saint-Nicolas, *près et devant le puys Rideau* » 1611. *(Acte de Cousseau.)* — Dans les minutes du notaire Bureau de 1507, il est parlé d'un sieur Berthomé *Rideau, charpentier-tonnelier*, qui possédait plusieurs maisons dans la rue de Saint-Nicolas. Ne serait-ce pas de lui ou des siens que ce puits aurait pris son nom ?

Hosted by Google

appartenant aux Hospitaliers de Jérusalem, héritiers des Templiers, on avait établi un marché connu sous la dénomination de *Halle du Temple* ou marché de Saint-Jean (1). Mais je n'en ai pas trouvé qui m'apprissent où demeurait la veuve du professeur Lefebvre.

J'ignore de même dans quelle partie de la rue Saint-Yon était *le magasin* devant lequel existait une autre *thonelle*. Ce *magasin* devait être le grenier d'abondance qui, pendant les troubles précédents, avait servi aux magistrats municipaux à enfermer les approvisionnements de blé et de farine.

Enfin la *maison du seigneur des Herbiers*, dans la muraille de laquelle était encastré le dernier des puits publics, devait se trouver dans la rue des Augustins, qui, à cette époque, portait le nom de *rue des Herbiers*, emprunté évidemment au titre seigneurial du maire de 1621, Isaac Blandin, *seigneur des Herbiers*, fils du maire de 1579.

Peut-être trouvera-t-on maintenant que l'acte du notaire Cousseau contenait assez d'enseignements pour mériter d'être publié. On ne peut guère contester qu'il serait très-utilement consulté par celui qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire de nos fontaines, ou plutôt leur *oraison funèbre*, car, après nous avoir abreuvés, nous et nos pères, pendant plus de quatre siècles, elles vont bientôt faire place à un vaste établissement hydraulique, dont on attend beaucoup pour oublier tout ce qu'il aura coûté.

E. J.

(1) Un plan de Bouchot, de 1621, donne le nom de *marché* à l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Jean, qui est devenu la place de la Préfecture.

Hosted by Google

DEMAIN?

Edm. ARNOULD : Sonnets et Poèmes. — 1861.
J. REYNAUD : Terre et Ciel. — 1854.

Je place en tête de cette étude deux noms qui n'ont pas, je le crains, je ne dirai pas une popularité, ils n'y sauraient prétendre, mais une notoriété proportionnée au mérite des hommes qui les portaient.

M. J. Reynaud est mort le 29 juin dernier, à cinquante-sept ans ; M. Arnould, le 21 février 1861, à quarante-neuf ans. Ils avaient eu leur berceau assez près l'un de l'autre : tous deux sont nés sur la terre guerrière et religieuse de Lorraine. L'un, fils d'un colonel de la République, qui avait pris sa retraite très jeune, lors de la proclamation de l'Empire ; l'autre, pupille d'un des plus fermes parmi les conventionnels, Merlin de Thionville ; ils avaient tous les deux un ardent amour de la liberté, une grande espérance en elle. Du reste, leur esprit fut préparé par des études différentes. Entré à l'école polytechnique en 1824, M. Reynaud en fut sans doute un des élèves distingués, puisqu'il en sortit ingénieur des mines; il abandonna bientôt sa carrière pour devenir l'un des apôtres des idées Saint-Simoniennes, puis il s'associa à M. Leroux, pour publier l'*Encyclopédie nouvelle ;* il joua un instant un rôle politique en 1848 ; enfin, en 1854, il refondit plusieurs des articles qu'il avait donnés à l'*Encyclopédie,* et en fit le livre dont je m'occupe ici, *Terre et Ciel.* — M. Arnould suivit, au

Hosted by Google

contraire, la carrière des lettres. La vie lui fut une rude maîtresse et lui fit une loi de la constance dans son métier. Ses études à peine achevées au petit séminaire de Pont-à-Mousson, il recueillait, comme héritage de son père, quelques dettes à payer et une mère à soutenir. Il devint maître d'études, pour assurer du pain à tous deux, puis régent dans un collége communal. Ce que c'est que cette carrière, ceux qui ne le savent pas en jugeront par ce détail. En 1836, M. Arnould, qui avait alors perdu sa mère, mais qui était marié et père de famille, fut nommé régent de sixième au collége d'Auch. Il dut se rendre de Dieuze à Auch à ses frais, et, comme les classes étaient commencées, on lui déduisit le traitement des jours qu'il avait employés au voyage. Il avait, pour compenser ces pertes, les économies qu'il pourrait faire sur des appointements de 87 francs par mois. Je me suis laissé aller à recueillir ces détails étrangers au sujet que je veux traiter, parce qu'ils sont un utile commentaire de ces exclamations qui se rencontrent parfois dans les sonnets de M. Arnould : *ô saint devoir ! ô sainte pauvreté !* parce que le principal attrait de ces poèmes, c'est qu'ils sont sincères, c'est qu'on y sent presque partout, comme il le dit d'un autre :

L'homme sous le poète, et le fruit sous la fleur.

En 1842, M. Arnould était devenu professeur de Faculté, et il exerça successivement ces fonctions à Strasbourg, à Poitiers et à Paris. Il avait certainement fallu autant d'énergie que de talent pour se faire seul une semblable position.

Pendant son séjour à Poitiers, il publia deux mémoires en prose, l'un, sur l'*Invention originale*, couronné par l'Académie française ; l'autre, une *Théorie du style* (*).

(*) Je n'avais pas lu, lorsque j'écrivais ces lignes, cet *Essai d'une Théorie du style*. Si je l'avais connu, je n'aurais pu en parler avec tant d'indifférence. Ce livre de 250 pages est aussi plein que court. C'est un livre technique, un vrai livre de classe, qui définit le style, en cherche les éléments, traite des

Hosted by Google

Dans le premier, rien n'est plus remarquable que les pages où il montre le génie de Corneille se développant tout entier sur une seule idée, la lutte du devoir avec la passion. Ce culte du devoir inspirait aussi ses vers. Pendant toute sa vie, en effet, M. Arnould cultiva la poésie, mais sans que ces chants sortissent d'un cercle étroit d'amis. Ce n'est que depuis sa mort qu'on a publié ce volume, qui toutefois, par un sonnet au lecteur et un épilogue, semble avoir été préparé pour la publicité. Il se compose exclusivement de sonnets, au nombre de plus de trois cents ; car les poèmes eux-mêmes ne sont formés que de sonnets liés par l'unité du sujet (*). Si l'on en excepte un bien petit nombre de pages dictées à la jeunesse par l'amour, ils sont tous inspirés par une seule pensée, le respect du devoir, le dégoût de la vie corrigé par la confiance dans l'immortalité, dans une immortalité progressive et active elle-même. On peut croire qu'une pensée unique, dans une forme toujours

figures, reprend la division antique des trois genres, assigne le caractère de la prose, ceux de la strophe, de la stance et de la période. Mais, à la précision didactique, il joint des qualités qu'on n'a guère coutume de chercher dans ces livres, cette profondeur philosophique, cet effort pour remonter aux sources psychologiques, dont Aristote est le plus ancien et est resté le principal modèle, et cette largeur de vues dont notre siècle se vante comme de sa vertu spéciale. On n'avait pas encore, que je sache, étudié ces matières à l'aide d'exemples empruntés plus souvent aux poètes de l'Europe moderne et à nos poètes du XIXe siècle qu'à l'antiquité et à la France de Louis XIV. Je n'ai pas vu non plus ailleurs de pareille tentative pour juger, d'après des règles générales établies d'avance, Lamartine, Béranger, Victor Hugo, Musset. Ces innovations relèvent singulièrement l'intérêt de ce livre. Cela ne veut pas dire que j'en adopte toutes les opinions, que j'en approuve tous les détails, ce que, du reste, je ne saurais dire d'aucun livre. J'y blâmerais même, en général, une tendance à presser ses idées, par exemple, le rapprochement entre les différents arts, de manière à rendre faux des aperçus d'abord justes, un excès de brièveté qui laisse au lecteur une trop grande part dans le soin de déterminer une pensée qui ne lui est que montrée. Les vues génératrices de cet *Essai* étaient déjà indiquées dans celui sur l'*Invention originale*. Ces deux livres reçoivent, en outre, leur unité d'une animation de style inspirée par les sentiments les plus élevés. Ce cachet d'élévation morale, dont sont marqués la prose et les vers de M. Arnould, lui assigne, à mon gré, une belle place parmi les hommes de talent de notre époque.

(*) Lors même qu'il tenait ses sonnets soigneusement renfermés, M. Arnould avait énoncé sa prédilection pour cette forme de poème qui a donné, selon lui, à l'épopée italienne son tercet et son octave, à l'ode française sa strophe de dix vers. (V. *Invention originale*, p. 74, 80, 83. — *Théorie du style*, p. 210. (1re édition.) — Ceux qui ne font pas de sonnets ne liront peut-être pas ce panégyrique sans sourire un peu.

Hosted by Google

la même, expose à la monotonie. Il n'en est rien cependant. Il ne s'agit pas sans doute de lire de suite ces trois cents sonnets ; mais, fermes et sobres dans la forme, ils se varient par le ton, parfois amer, souvent gracieux, toujours élevé, surtout par la variété des images (*). Et pourtant il faut avouer que la mesure et la rime ont à elles seules un don particulier. Il y a tel de ces sonnets où manque l'image, qui ne vaut que par la pensée et qui, si on lui ôtait la rime et la mesure, ne se distinguerait plus de la prose. Page de prose, il n'arrêterait pas l'attention ; on le remarque en vers.

J'ai dit que la douleur et la mort étaient les muses inspiratrices de M. Arnould. Cette douleur, ce n'est pas une lâche crainte des luttes de la vie, rien ne serait moins poétique ni moins viril. Il ne passe pas son temps, comme on l'a reproché à un poète plus grand que lui,

A dire comme Job en mille variantes :
O mon Dieu ! pourquoi suis-je né ?

C'est qu'il sait pourquoi il est né ; c'est qu'il aspire à la mort, non pas comme à un terme, à un repos, mais comme à un passage qui mène vers un lieu meilleur. Harassé par les rudes sentiers de la montagne, le voyageur aperçoit de loin un col plus rude encore, étroit, difficile, dangereux peut-être, mais après lequel il croit n'avoir plus à parcourir qu'une route ombragée et fleurie. Il se hâte vers ce col, non sans quelque crainte, mais avec un vif désir de l'avoir franchi. Telle est la mort pour M. Arnould.

(*) Entraîné par la pensée même de cette étude, celle qui m'a fait rapprocher M. Arnould de M. Reynaud, j'ai négligé bien des côtés de ces poésies, dont presque toutes les pages voudraient un examen ; il y a là bien des sentiments doux ou forts dont je n'ai pas parlé ; je n'ai pas signalé l'art avec lequel les pensées sont quelquefois mises en scène, les petits drames qui les font saillir, le Dialogue entre la vie et la mort, celui entre les lions des Tuileries ; le petit poème les *Euménides*, celui sur une pensée de suicide de Napoléon, intitulé *Mystère* J'ai négligé surtout le côté riant et gracieux. Comme expiation partielle de ce dernier tort, je citerai du moins le charmant conte de fées en vingt-cinq sonnets, qui a pour titre : *Rêve d'une nuit de printemps.*

Hosted by Google

Cette pensée ne suppose même pas un grand fond de tristesse, et elle naissait sous la plume d'un homme chez lequel il était à coup sûr impossible de trouver aucune trace d'amertume. Dans deux sonnets, moins fermes de forme, moins simples et moins vigoureux d'expression que ceux de M. Arnould, mais qui ne leur cèdent ni par l'élévation de la pensée, ni par la largeur de l'image, notre excellent M. Savary envisage la mort

> Comme une mère tendre, à nos cris accourue,
> Qui nous prend dans ses bras, nous berce et nous endort.

Il y voit lui aussi une transition vers une vie meilleure, car rien ne meurt que pour renaître, car l'avenir

> N'est rien que le passé qui revit et s'allonge,

et

> Le temps est comme un fleuve, à la veine profonde,
> Qui ne peut ni cesser de dérouler son onde,
> Ni faire qu'un seul flot remonte à son berceau.

Toutefois il y a, ce semble, dans les vers de M. Arnould, des allusions à de vives souffrances, à celles qui ne sont même pas un aliment au courage, parce qu'il ne peut rien contre elle. Dans des poésies restées trente ans loin des yeux du public, il est impossible que les impressions personnelles ne dominent pas ; mais ces allusions, claires pour ceux qui ont beaucoup connu le poète, restent obscures et vagues pour les autres. Dès l'âge de vingt-deux ans, M. Arnould se plaignait de ne pouvoir que simuler la gaîté, et disait déjà :

> Que de douleurs dans un cœur vide !
> Que d'ennuis sous un front sans ride !
> Que de pleurs qui ne coulent pas !

Ce n'est peut-être là qu'une tournure d'esprit, mais

Hosted by Google

ce doit être une souffrance plus précise qui a dicté ces vers, les plus amers que je sache avoir lus :

> Les cœurs aimés de nous que nous prend le trépas,
> Dans un temps toujours proche il saura nous les rendre :
> Ceux que nous prend la vie, elle ne les rend pas.

Cette confiance dans la mort toutefois ne peut être obtenue que par la patience à supporter la vie ; il faut aller au passage, non s'y précipiter. La vie a sa loi. Quand l'espoir est éteint, il reste le devoir, et l'homme ne peut porter son but au-delà du tombeau, qu'à la condition que son âme sorte plus belle des combats de la terre : aussi M. Arnould a-t-il l'amour, non l'impatience de la mort. Tout ce qu'il lui demande, c'est de le prendre avant qu'il ait été flétri par cette faiblesse sénile qui

> Se cramponne à la vie et ne veut plus mourir,

avant

> . . . . . que l'idéal, par le réel dompté,
> Ne soit plus à ses yeux qu'un sombre et vain nuage.

Mais cette pensée le préoccupe au point de lui inspirer des sonnets deux jours de suite. Il fut exaucé : « il mou-» rut à quarante-neuf ans, une demi-heure avant de » se rendre à son cours où l'attendaient ses auditeurs ; » il eut à peine le temps de pousser un appel étouffé et » tomba foudroyé. » La mort est-elle donc moins sourde qu'on ne le suppose ? Elle prit M. Savary, lui aussi, plus tard, mais presque aussi subitement. Je doute que cette remarque multiplie les chants en son honneur. Mais elle ne veut que des adorateurs sincères.

Le culte de M. Arnould pour elle s'épanouit en vingt images. Elle est l'immortalité pour ces atômes, ou plutôt ces mondes, qui ne pouvaient périr, puis qu'ils avaient pensé. — Elle peut sourire et son visage est beau. — Elle fait épanouir l'amour idéal. — Elle fait tout rever-

Hosted by Google

dir. — Elle est la lumière qui brille dans l'azur lointain. — Elle est l'entrée de la route où tournent les soleils et qui conduit au trône de Dieu. — Elle est l'artiste qui tient le maillet ou le ciseau pour briser ou pour achever le marbre que la vie n'a fait qu'ébaucher. Mais, après tant d'images impuissantes, le poète se recueille, et, avec toute la gravité un peu nue du philosophe, s'incline devant l'activité silencieuse de Dieu, dans ce sonnet écrit seulement huit jours avant sa mort :

« Dieu fait tout en silence » est un mot d'Épicharme....

Aimer la mort, ce n'est pas la définir. Qu'attend M. Arnould au-delà du tombeau où il a placé son espérance ? Sa libre imagination de poète ne s'astreint pas précisément aux cultes établis, qui ne lui paraissent que des formes transitoires. Il croit volontiers que c'est uniquement par la voix de la conscience que Dieu nous parle, au moins aujourd'hui. Il ne peut plus retrouver le Christ derrière tout l'or qui recouvre ses autels, encore moins derrière des menaces, et c'est au plus sombre des penseurs chrétiens, à Pascal, qu'il déclare qu'il n'est pas de ceux que l'enfer épouvante. Sa foi même en Dieu, douce et facile tant qu'il reste à cueillir une feuille de rose, a éprouvé des défaillances sous la rude étreinte de la vie réelle. Plus forte que l'amour même, la poésie l'a sauvé, et c'est en son nom qu'il s'écrie, sept mois avant sa mort :

Je peux bien croire encor, puisque je peux chanter....

C'est donc en poète qu'il fera son rêve de la vie future, plutôt par le sentiment que par le raisonnement, et même que par l'imagination. Un seul instant, sa foi même dans la mort semble plier sous le doute. Un instant il s'écrie :

O mystère de doute et d'épouvantement !

Hosted by Google

et se demande si elle attend l'homme, marbre ébauché,

Pour le mettre en poussière ou le rendre plus beau.

Mais il n'avait alors que vingt-sept ans. Dès-lors, pourtant, il songeait que le soleil ne quitte notre horizon que pour éclairer d'autres mondes. En vieillissant, sa foi s'est affermie, et, partout, elle a l'espérance pour compagne. Il s'est dit qu'à Dieu va ce qui meurt, que la soif de vie qu'il sent en lui promet l'espace à son vol ; il s'arrête un moment devant les stoïciens, mais, en admirant leur fermeté désespérée, leur âpre volonté, il leur préfère ceux qui, agrandis par l'amour,

Couvent, sûrs de leur foi, ce qui doit vivre un jour.

Dès-lors le cercueil ne lui apparaît plus que comme un berceau, l'avenir que comme une existence infinie ; la mort doit s'appeler l'espérance ; derrière elle un nouveau jour se lève, et, dans d'autres vies, refleuriront, plus belles, les fleurs cueillies sur la terre. Cette expression est décisive : *Au seuil des autres vies.* Mais ici encore, ce qui apparemment était une loi de son esprit, le poète abandonne l'image pour ne plus chercher la beauté que dans l'expression forte de la rigueur philosophique, et il résume sa pensée dans ce sonnet, que je ne puis me résoudre à mutiler :

Au sein de l'Infini tout mal un jour s'efface ;
Par l'épreuve féconde à la fin racheté,
L'être le plus chétif verra la vérité,
Et parmi les élus viendra prendre sa place.

Ou plus tôt ou plus tard Dieu nous montre sa face.
Il créa les vivants pour la félicité ;
Il la répand sur eux dans son éternité ;
Il en remplit les cieux, il en sème l'espace.

Qu'importent dans le temps et la peine et les pleurs,
Puisque l'éternité change en biens les douleurs,
Puisque tout ce qui tombe ici-bas, se relève ;

Hosted by Google

Puisque chacun de nous goûtera pleinement,
Au terme désiré d'une lutte sans trève,
De ses jours immortels le calme enivrement ?

C'est par cette foi immense dans le renouvellement et la fécondité définitive de l'épreuve que M. Arnould se rapproche tout-à-fait de M. Reynaud ; le poète,... de qui dirai-je ? du savant ? du théologien ? du philosophe ? disons tout d'un mot ma pensée : du romancier.

L. DELAYANT.

(*La suite à la quinzaine.*)

Hosted by Google

LE RAYON DE SOLEIL.

Fantaisie Poétique.

Fiat lux !

Lors d'un congrès scientifique,
Où l'alléchait un friand prospectus,
Un vieux rhéteur, pédant, qui, bardé de logique,
Eût dû porter un nom se terminant en *us*,
Sur les classiques bancs du coche académique
Était venu, dans sa personne éthique,
Exhiber Trissotin doublé de Vadius.

Ces congrès ambulants, faisant leur tour de France,
D'un pôle à l'autre y tiennent leurs États,
Où force médecins, beaux diseurs, avocats,
S'en viennent faire entre eux grand assaut d'éloquence ;
Venant, surtout, avec plus ou moins d'élégance,
De danser sur la phrase épier tous les cas.

Vous entendez alors un cliquetis superbe,
Un vrai tournoi : de grec et de latin
L'argument se cuirasse et se gonfle le verbe ;
Étourdi, fasciné, l'auditoire, incertain
Si c'est le vrai savoir ou le faux qui domine,
Hésite pour juger des coups.
La phrase a de l'ampleur pour l'œil qui l'examine ;
Mais l'hyperbole est fort suspecte à tous ;
Du luxe bien souvent l'indigence est voisine....
Enfin, Mesdames, comme vous,
C'est la science en crinoline.

Hosted by Google

Du congrès de l'endroit quand s'approchent les jours,
La réclame locale, avec plus d'énergie,
Pour prêter à la fête un surcroît de magie,
Convoque tous les alentours.

Debout ! réveille-toi, préfecture assoupie !
D'un éclat printanier farde ton âge mûr !
Et le chef-lieu devient une Olympie....
Moins l'Elide et l'Alphée où rit un ciel si pur.

Mais à notre savant revenons. De sa chambre
Un jeune artiste occupait la moitié ;
Pauvre musicien, de janvier à décembre
En courant le cachet souvent humilié,
Mais adepte fervent, sentant l'ardente flamme
Descendre dans un cœur, que fait palpiter l'art,
De ce dieu qu'il adore et que ce cœur acclame
Dans Beethoven et dans Mozart.

Donc, le matin, dans sa chambe assombrie
Par quatre volets bien fermés,
Il faisait nuit complète. — Orateurs animés
Pour défendre leur théorie,
Nos voisins devisaient du programme du jour.
Le savant y devait soutenir une thèse
Fort peu conforme à la Genèse.
Mais liberté pour tous ; c'est là que, sans détour,
Sophisme et vérité, pour peu que le jeu plaise,
Peuvent croiser la lance et briller tour-à-tour.

L'Univers incréé, tel était le système
Adopté par notre rhéteur ;
Cela, par la raison suprême
Qu'avant d'admettre un créateur
Il nous faudrait résoudre un bien autre problème,
Lequel devrait prouver, en bon logicien,
Que l'effet existe sans cause,
Et qu'un ouvrier, avec rien,
Peut, s'il veut, faire quelque chose.

Hosted by Google

Absurde : *ergo*, point de création.
Avant de naître, il faut être embryon.
D'ailleurs, dans Spinosa....
— Pour moi, disait l'artiste,
Le syllogisme est un arc sans vigueur,
S'il faut, en pareil cas, conclure en spinosiste ;
Le compas à la main, l'algèbre, en sa rigueur,
D'un froid raisonnement peut bien suivre la piste ;
Moi j'appelle raison la voix qui parle au cœur.

— Dites-moi donc comment votre raison, jeune homme,
Tirera des soleils, éclos par millions,
Du chaos, sombre nuit qui, seule, doit, en somme,
Fournir à tous l'espace et les rayons ?

Comme il disait, par une étroite fente,
Le soleil, hôte radieux,
Entre, et sa clarté triomphante
Jaillit sur un fond noir en cône lumineux.
C'était passer du néant à la vie ;
Ce ne sont plus le doute et la philosophie
Opposant au grand jour des arguments rouillés ;
C'est Dieu qui parle aux sens émerveillés.

Tout un monde a surgi. Des paillettes sans nombre
Tourbillonnent sans fin dans un riche élément ;
On dirait qu'un écrin vient de semer dans l'ombre
De la poudre de diamant.
Mille soleils en miniature,
L'un vers l'autre attirés par un secret aimant,
Semblent, d'un pied léger, se poursuivre en mesure,
Et danser dans le firmament.
Des cieux c'était l'image, et, vers eux élancée,
De l'infime au très-haut remontait la pensée.

— Sur la création interrogeant ma foi,
Vous pressiez d'arguments ma trop faible science ;
Eh bien ! dit le jeune homme, en sa magnificence,
Le Créateur a répondu pour moi.

Hosted by Google

Je pourrais, à mon tour, des lois de l'harmonie
Demander compte à vos calculs abstraits ;
Croyez-vous qu'au hasard soient livrés ses secrets ?
Le monde, accord parfait, n'est qu'une symphonie,
Où tout fournit sa note au chœur universel,
Mais dont la clé céleste est aux mains d'un génie
Qui, seul l'ayant créé, dans sa force infinie,
Seul peut faire obéir cet orchestre éternel.
Non, non, ce n'était point en vain que Pythagore
Prétendait, du regard interrogeant les cieux,
Entendre s'y répondre, ainsi qu'un luth sonore,
Les sphères parcourant leur cycle harmonieux.

A ce moment, passe un nuage :
Plus de soleil, du chaos c'est le tour.
— Allons, dit le vieillard, créateur, à l'ouvrage !
Comme tout le démontre au sage,
Au feu préexistant allume encor le jour.

A peine il achevait, que, par la même issue,
Pénètre le joyeux rayon ;
Nouvelle lumière perçue,
Le néant se féconde ; autre création.

— Vous le voyez : ainsi, quand fut venu le terme
De ce que vous nommez *rien*, l'Éternel voulut ;
Le chaos qu'était-il ? un germe ;
Qu'il éclose ! l'éclair part.... et l'univers fut.

Tenez, monsieur, déposez toute haine ;
Au cri secret du cœur pourquoi vous opposer ?
Convenez qu'au vrai Dieu cette voix vous entraîne,
Et que, libre penseur, vous portez une chaîne
Que l'orgueil seul vous défend de briser.

Étudiez, errez de système en système,
Sondez l'abîme, et sans effroi ;
Plus vous saurez, et plus la science elle-même
Saura vous rapprocher de moi,

Hosted by Google

De moi, pauvre ignorant, qu'enseigne la nature,
Et qui, reconnaissant de ma part de grandeur,
Puisque je suis la créature,
Dois m'incliner devant le Créateur.

Vadius méditait; puis, d'un ton dogmatique :
— Vous m'ouvrez-là, jeune homme, un brillant horizon;
J'en conviendrai : sans la dialectique,
Vous pourriez bien avoir raison.

De découverte en découverte,
O vous, qui redoutez que l'homme, ivre d'orgueil,
Des prodiges pour lui voyant la route ouverte,
N'aille du panthéïsme enfin heurter l'écueil,
Rassurez-vous. — Si Dieu, dans sa munificence,
Laisse parfois surprendre un peu de sa puissance
A quelque esprit ardent, fier d'un vol surhumain,
Et dont peut-être alors la foi chancelle,
Du céleste foyer d'où lui vient l'étincelle
C'est que Dieu veut ainsi lui montrer le chemin !
Chaque pas, que fait le génie
Dans ce champ tout mystérieux,
Le mène à la source infinie
De grandeurs dont l'éclat lui fait baisser les yeux.
La faible humanité, dans son cœur orgueilleux,
Sent bien alors que l'idée est un glaive,
Dont l'habile poignée est son œuvre ou son rêve,
Mais dont la lame vient des cieux.

Vous donc, flambeaux vivants, qui chassez l'ignorance,
A l'œuvre du progrès, sphinx toujours en éveil,
De vos jets lumineux, sous l'heureux ciel de France,
D'une autre renaissance éclairez le réveil !
Mais, comme en ce récit, qu'au fond des noirs arcanes,
Sanctifiés, et purs de tous reflets profanes,
Ce soient des rayons de soleil !

E. LABRETONNIÈRE.

Hosted by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

—

Un jour, d'une contrée heureuse, où la mer sombre
Laisse voir dans ses flots les profondeurs des cieux,
Partit un pauvre enfant, qui nourrissait dans l'ombre
Mille rêves ambitieux.

. . . . . .

Paris était si beau ! c'était si beau ce monde
Où le bonheur se loge en des greniers fleuris !
Liberté, poésie, amour, là tout abonde !
Qui dit : la gloire, dit : Paris !

De cet espoir, enfant, que ton âme s'enivre !
Pars joyeux, et joyeux puisses-tu revenir !
Oui, c'est là qu'on grandit ! oui, c'est là qu'il faut vivre,
Quand on regarde l'avenir !

Ces strophes sentimentales d'un poète mort inconnu me reviennent en mémoire, tandis que je feuillette un catalogue de librairie, où les écrivains de province figurent pour une large part. En vérité, à défaut de la gloire, — qui ne luit pas pour tout le monde, — il faut qu'il y ait une douce jouissance dans la culture des lettres, puisque tant de gens s'y livrent dans tant de petites villes dont le public restreint ne saurait leur faire une réputation. Qui dit : la gloire, dit : Paris ! Et cependant il me faudrait un numéro entier de la *Revue* pour nommer seulement les ouvrages que l'année 1863 a vus naître dans les départements. Il n'est point de sous-préfecture si humble qui n'ait son volume au catalogue, et je puis dire comme le bon La Fontaine :

Hosted by Google

J'en lis qui sont du Nord et qui sont du Midi.

Toutes les écoles, tous les genres y sont représentés ; l'histoire, la poésie, le roman, le théâtre ont fourni leurs travaux. Quelques titres pris au hasard donneront une idée de la diversité des pays et des œuvres :

— *Le gouvernement de Normandie au XVII*e *et au XVIII*e *siècle.* Documents tirés des archives du château d'Harcourt, par C. Hippeau, professeur à la faculté de Caen. — In-8o. Caen.

— *La musique au théâtre,* par A.-L. Malliot. — In-18. Rouen.

— *Electre,* tragédie de Sophocle, traduite en vers français par Arthur Monnanteuil. — In-16. St-Quentin.

— *Un naufrage au Maroc,* par H. Cobourg. — In-8o. Saint-Mihiel (Meuse).

— *Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné,* par A. Fauché-Prunelle. — In-8o. Grenoble.

— *Monographie du théâtre antique d'Arles,* par Louis Jacquemin. — In-8o. Arles.

— *Jérôme Cassolard,* comédie en deux actes et en vers, par Hippolyte Minier, jouée pour la première fois au Théâtre Français de Bordeaux, le 1er avril 1863. — In-8o. Bordeaux.

— *Les aventures de Robin Jouet,* par Émile Carrey. — In-8o. Tours.

— *Études sur les expéditions de Jules César dans les Carnutes,* par M. de Monvel. — In-8o. Orléans.

Dans cette liste bibliographique, notre pays brille par son absence; mais ne croyez pas, pour cela, qu'il soit en arrière des autres : son contingent de cette année est au contraire fort respectable. Sans parler des excellentes études d'histoire locale qu'insèrent, par intervalles, les journaux de la ville, les publications indigènes de 1863 sont considérables par le nombre, et plus encore par la qualité. Je citerai, en gardant la forme catalographique employée plus haut :

— *Choix de pièces lues aux séances* (de la Société

Hosted by Google

littéraire). — On y trouve, entre autres morceaux remarquables, une petite fable, *la Statue*, du doyen de nos poètes Rochelais, et une poésie fort belle intitulée : *Retour de chasse*.

— *Études d'après nature ; les Mois*, poésies, par A. Togno. — J'en ai parlé assez amplement dans la *Revue* du 15 octobre.

— *Chartes en langue vulgaire*, de 1219 à 1250, avec planches et fac-simile, par L. de Richemond. « Ces pièces, dit M. de Richemond, font partie de la collection des titres qui avaient été réunis à la nouvelle aumônerie de Saint-Berthome (Saint-Barthelémy), plus connue sous le nom de son fondateur Alexandre Aufredi... Elles constatent que la langue était formée dans l'Aunis, dès le commencement du XIIIe siècle. » La brochure se compose de sept chartes antérieures à l'année 1251. L'éditeur y a joint le fac-simile de la quatrième charte (novembre 1232), d'une belle écriture gothique, et un dessin représentant le sceau de la commune Rochelaise, tel que nous l'avait déjà fait connaître M. J.-B.-E. J., dans ses *Éphémérides*.

— *Macédoine. Souvenirs du Quartier Latin*, par E. Labretonnière. Cet ouvrage est divisé en quatre parties : L'insurrection grecque — La chûte de l'Empire — Les Cent-Jours — La correspondance de l'auteur avec Béranger. — Dans la première partie, les vers et la prose se mêlent en des pages brûlantes d'une poétique flamme ; mais, à parler franchement, l'union ne me semble pas toujours très-heureuse ; je n'aime pas trop, je l'avoue, ces morceaux qui commencent par des lignes de prose, pour finir en vers libres, sous cette forme dithyrambique où le poète se complait à l'exemple de Casimir Delavigne. Cette réserve faite, je me trouve à l'aise pour donner au livre de notre honorable collaborateur tous les éloges qui lui sont dûs. On y sent, à chaque phrase, l'enthousiasme vrai d'un cœur qui garde encore la foi de ses vingt ans. Quels saisissants tableaux que cette page, où l'auteur nous montre l'Empereur rentrant à Paris, au

Hosted by Google

retour de l'île d'Elbe !.... et cette autre, où il nous peint les débris de ce régiment de lanciers passant sur les boulevards, après la capitulation de Paris, et le commandant qui apostrophe la foule morne et silencieuse !... et cette autre encore...! mais il faudrait tout citer. Mieux vaut renvoyer le lecteur à l'œuvre même : il y trouvera, unis dans une juste mesure, la grâce à la force, l'esprit à l'éloquence, les anecdotes piquantes aux plus sévères beautés de l'histoire.

— *Marguerite*, par ***. — Ce petit livre d'un compatriote est un de ces romans par lettres, comme il en pleuvait à la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du nôtre. L'intrigue en est fort simple, ou plutôt il n'y a pas d'intrigue. Ce ne sont point des faits ; c'est l'histoire de deux cœurs, histoire charmante, je vous jure, et que chacun de nous a vécue. Le difficile était de la dire ; le docteur *** s'en est tiré en maître. Sa Marguerite écrit la plus fine langue, et la plus légère, qui puisse être au bout de la plume d'une jolie femme. Rien de plus capricieux, de mieux troussé, de plus réel que cet opuscule.

Tels sont — j'en oublie peut-être — les ouvrages publiés cette année parmi nous. Quand j'aurai dit la naissance et la mort du *Causeur*, journal littéraire de Saintes ; la réunion en brochure des gracieux *Souvenirs de voyage*, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu les prémices ; l'apparition prochaine d'un nouvel ouvrage d'histoire locale, *La Rochelle protestante*, j'aurai terminé ma tâche, et montré, je pense, que, si les lettres sont en honneur dans beaucoup de départements, elles ne sont pas tout-à-fait méprisées dans le nôtre.

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

1er DÉCEMBRE 1863.

LA MAISON DE HENRI II.

La *Revue de l'Aunis* manquerait à sa mission et à la pensée qui l'a fait naître, si elle gardait le silence en présence du péril dont est menacé le plus gracieux monument de notre ville. La Rochelle a été si cruellement éprouvée par toutes les calamités de la guerre et du fanatisme religieux, que, de tant d'admirables églises et de remarquables édifices qui faisaient jadis son ornement et son orgueil, il ne lui est resté que ses trois vieilles tours, derniers fleurons de sa couronne de Cybèle (1), son antique échevinage, magnifique feuillet de pierre de sa glorieuse histoire municipale, et le charmant pavillon auquel on a donné le nom de maison de Henri II, reste de l'une de ces somptueuses demeures si communes apparemment chez ces riches bourgeois d'autrefois, que rien dans nos annales ne la signale spécialement à l'attention. Nul ne songe, grâce à Dieu, à démolir les tours qui donnent à l'entrée de notre port un aspect aussi grandiose que pittoresque; il est même grandement question, je le sais, de la restauration si désirable de notre Hôtel-de-ville; mais, crions le bien haut afin que d'autres voix s'unissent à la nôtre pour le défendre, le bijou d'architecture de la rue des Augustins est menacé de périr, ou de subir tout au moins une épreuve, qui, selon nous, équivaudrait presque à la mort.

On sait que Massiou, dans son introduction à l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, déclare que c'est le

(1) La Rochelle était entourée d'une ceinture de fortes et épaisses murailles, flanquées de tours très-nombreuses, ce qui l'avait fait comparer à Cybèle, par Pontanus, dans son *Itinéraire de la Gaule Narbonaise*.

Hosted by Google

monument de cette époque le plus curieux qui existe en Saintonge. Voici en quels termes, à l'occasion du bruit de sa démolition, dont s'était affligé son cœur d'artiste, s'exprime, dans une lettre qu'il m'a récemment adressée, un archéologue d'un grand mérite, M. de Rochebrune, qui a dessiné et gravé lui-même tous les dessins du bel ouvrage que lui et M. Fillon publient sur la Vendée et le Poitou.

« Parmi les monuments de la Renaissance élevés sous le règne de Henri II, il en est peu qui présentent, dans les lignes de leur façade, autant d'élégance unie à une aussi exquise variété.... Chambord, Chenonceaux, Blois, Ecouen, etc., tous les plus excellents édifices reproduits par du Cerceau, peuvent éblouir par leurs vastes proportions, par la richesse de leur ornementation; mais aucun ne m'a autant charmé que celui-ci, par sa fine originalité, par ses lignes savantes et harmonieuses, et la parfaite exécution de tous les détails qui le brodent sans l'étouffer. »

Pourquoi ne citerais-je pas toute entière la description qu'il en donne ? Plus d'un lecteur de cette revue connait à peine de nom le pavillon de Henri II, et ceux qui l'ont vu et admiré ne liront qu'avec plus d'intérêt l'appréciation de l'homme distingué qui a fait de l'archéologie l'étude de toute sa vie.

« Il se compose de trois petits corps de bâtiments, deux formant ailes en saillie. Le rez-de-chaussée, dont les arcades sont aujourd'hui murées, était primitivement en forme de porches, comme celui de la façade intérieure de l'Hôtel-de-ville. Les archivoltes à rubans entrelacés de ces arcades reposent sur des colonnes doriques accouplées, avec un entre-deux assez large pour laisser place à une niche ou arcature aveugle. Les plafonds sont formés par de beaux caissons d'un grand style, embrassant toute la partie carrée comprise entre la façade et les arcs de décharge, qui vont buter le mur du fond. Sur ces caissons, tous variés et d'une exécution tout-à-fait magistrale, et bien supérieurs à ceux de l'Hôtel-de-ville, on retrouve les H couronnés et les croissans, emblêmes du roi Henri II (1).

(1) On est généralement porté à attribuer à Diane de Poitiers, précisément à cause de son nom, cet emblême du croissant, tandis que la maîtresse des

Hosted by Google

» Le premier étage reproduit la même suite d'arcatures que celle du rez-de-chaussée ; mais, fidèle au principe que l'architecture doit devenir plus légère et plus ornée à mesure qu'elle s'élève, l'architecte a prodigué toutes les richesses de son ciseau dans les archivoltes de ces arcs : à la clé, il a fait grimacer une grosse tête, ou s'épanouir un fleuron aux feuilles bien galbées, et des colonnes cannelées soutiennent des chapiteaux, où l'ordre ionique contourne ses volutes. Des baies, également cintrées, avec de riches cannelures, s'ouvraient jadis dans chacune de ces arcades, dont une seule reste encore parfaitement conservée. Le rez-de-chaussée est séparé du premier étage par une merveilleuse frise à triglyphes, dont les métopes sont ornés de rosaces et de bucrânes ou *têtes sèches*, comme les appelle l'auteur du *Songe de Polyphile*. Il est difficile, si on ne les a pas vues, de se faire une idée de la beauté de ces sculptures, d'une variété et d'une conservation parfaites. Cette large bande horizontale coupe admirablement la façade, et contourne les deux pavillons, pour se perdre dans un construction parasite bâtie depuis peu.

» Le couronnement du dernier étage, qui sert de contre-poids à cette frise et forme entablement, est non moins remarquable par la beauté de ses modillons à forte saillie, les profils fins et nerveux de ses moulures décorées de cannelures, de denticules et de tous ces motifs que savait si bien varier l'art gracieux de la Renaissance. La hauteur des toits, partie de l'édifice toujours si difficile à orner, est masquée en partie par de délicieuses lucarnes en plein cintre, accotées de consoles soutenant de beaux vases remplis de fruits. Un élégant édicule les surmonte, portant également un vase de plus grande dimension, d'où s'échappent ces grenades, ces pommes, ces poires à côtes saillantes, qu'affectionnent tant les sculpteurs du XVIe siècle.

» Mais ce qui frappe surtout l'archéologue et l'artiste, c'est la très-originale conception à l'aide de laquelle l'ingénieux architecte a fait disparaître, dans le pavillon du côté gauche, la rigidité des arêtes, toujours si désagréables à l'œil dans une construction carrée. Il a

deux rois, François Ier et Henri II, avait sans doute voulu symboliser la puissance de ses regards dans une flèche entourée d'une banderolle portant cette orgueilleuse devise : *consequitur quodcumque petit*.

Hosted by Google

planté, en face de l'arète, une colonne isolée, avec un fort pilastre en arrière, sur ce pilastre, une console renversée, et, sur cette console, une sorte de Pan ou de Satyre assis, qui semble contempler avec un rire moqueur l'étonnement du spectateur émerveillé. L'angle du premier étage est naturellement arrondi par la colonne cannelée qui forme l'arète, et, un peu plus haut, cette même arète est évidée par une forte cannelure, dans laquelle se loge un croissant soutenu par un candelabre ou plusieurs vases superposés. Je n'ai vu nulle part une aussi spirituelle création.

» Le pavillon de droite, contenant l'escalier, est beaucoup moins heureusement conçu; cependant l'esprit si inventif de l'architecte s'y révèle encore d'une manière bien remarquable dans les trois fenêtres étagées qui éclairent l'escalier. La baie la plus rapprochée de cet escalier est en plein cintre, avec un bandeau de riches moulures. Sous la pièce d'appui, un beau cartouche nait de la muraille, et sert de liaison avec la jolie ouverture placée au-dessous. L'arcade géminée qui la forme est soutenue par une svelte colonne, sur le fût de laquelle pendent des fruits qui naissent de l'astragale. Cette même baie se répète au-dessous, avec cette différence que la colonne servant de meneau est remplacée par un élégant pendentif, qui semble soutenir, par une suite de vases godronnés et superposés, une belle console, sur laquelle s'appuie la colonne qui partage en deux la baie supérieure.

» Il semble, dit en terminant M. de Rochebrune, que l'architecte rochelais s'est plu à entasser, dans cette construction si ignorée et qui mériterait tant les honneurs de la publicité (1), toutes les inventions d'un génie sûr de lui-même, guidé par le goût le plus parfait. »

La maison de Henri II ne se recommanderait pas par tant de titres à l'admiration de l'archéologue et de l'artiste, que les souvenirs historiques qui s'y rattachent devraient suffire à la protéger contre le marteau des démolisseurs. Je ne sache pas beaucoup de grands seigneurs qui aient une plus antique origine et de plus nobles parchemins. C'est sur son emplacement, en effet,

(1) J'espère bien que M. de Rochebrune gravera et publiera ensuite le remarquable dessin qu'il en a fait l'été dernier.

Hosted by Google

qu'au XIIIe siècle s'élevait l'hôtel des sires de Baillac, dont la rue des Augustins a longtemps porté le nom (1). En 1273, il était habité par « Me *Père* (Pierre) *de Baillac* », trois fois élevé à la dignité de Maire, en 1282, 87 et 91, et auquel notre chroniqueur Bruneau donne les titres de *conseiller du Roy en son conseil privé et son chambellan ordinaire*. A la famille de Baillac succéda celle des Chaudriers, qui ont aussi donné leur nom à la rue voisine, où était située leur maison qu'ils réunirent à l'hôtel de Baillac. C'est dans cette demeure que finit ses jours Jehan Chaudrier, le célèbre Maire de 1359, 62, 66, 70 et 73 (2), qui a tant contribué à rendre à la Rochelle sa nationalité française, et à lui créer l'heureuse situation dont elle profita pour obtenir du roi Charles V ces importants privilèges qui assurèrent son indépendance en l'exemptant à l'avenir de garnison, de citadelle et de gouverneur militaire, élevèrent au droit de noblesse les maires et échevins de la commune, et la gratifièrent de franchises commerciales qui devinrent la source de sa grande prospérité (3). A la date de 1515, qui est celle de l'avènement de François Ier à la couronne, on trouve encore, sur un terrier de l'hôpital de Saint-Barthelémy, une maison de la rue de Baillac ou des Augustins, confrontée aux *vergiers des Chauderiers*. Ce serait vers cette époque, selon Massiou, ou du moins sous le règne de François Ier, qu'aurait été construit, sur l'emplacement du vieil hôtel de Baillac, et aux frais de la commune apparemment, le charmant pavillon, qu'il qualifie d'*ancien échevinage*. C'est une double erreur : depuis le XIIIe siècle, tout au moins, et jusqu'à l'abolition, en 1628, du corps de ville de la Rochelle, l'échevinage a toujours été à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui (4) ; et, d'un

(1) « Maison scituée près le karrefour de Mauconseil, tenant d'une part à la maison de maistre *Père de Baillac*. » (Titre de l'hôpital de St-Barthelémy.) La seigneurie de Baillac était dans la paroisse de Dompierre, et son ancien manoir doit être la maison de M. Bouscasse, à Puilboreau.

(2) Il ne fit, en 1573, qu'achever la Mairie de Jehan de Xaintonge, décédé pendant le cours de son année municipale. On lit dans un titre de l'hôpital Saint-Barthelémy, de 1404, date voisine de sa mort : maison scituée près du karrefour de Malconseil..., tenant par derrière aux murs des maisons qui furent, de feu messire Jehan Chaudrier, *appellées Bayllac*.

(3) V. les *Éphémérides historiques de la Rochelle*, p. 288.

(4) Ce qui a pu causer l'erreur de Massiou, c'est que, dans un récit manuscrit

Hosted by Google

autre côté, si la première assertion était vraie, au lieu des H couronnés et des croissants, emblèmes de Henri II, qui ornent la façade et les plafonds du petit édifice auquel on a donné son nom, on y verrait les chiffres de François Ier, et la salamandre qu'il avait choisie pour emblème.

MM. Fillon et de Rochebrune, frappés des ressemblances d'architecture et d'ornementation qui existent entre le pavillon de la rue des Augustins et un château vendéen, celui de Coulonges, je crois, ancienne propriété du baron d'Estissac, qui, précisément en 1550, fut nommé gouverneur de la Saintonge et du pays d'Aunis (1), en avaient conclu, avec grande apparence de raison, que c'était lui qui s'était fait bâtir cette résidence, en la décorant des armoiries du prince dont il était le représentant à la Rochelle; mais ils ont dû reconnaître qu'ils s'étaient trompés, devant cet argument sans réplique qu'en 1540 l'hôtel de Baillac et la maison des Chaudriers avaient été acquis par « noble homme Hugues-Pontard, seigneur de la Carre, de Champdenier et du Treuil-Charray, procureur du roy en Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle », qui les avait habités jusqu'en 1565, époque de sa mort. On ne peut donc douter que ce ne soit cet ancien Maire de 1527 qui ait embelli la cour de son hôtel de cette triple galerie, sur les murs de laquelle il a fait sculpter les chiffres et emblèmes du roi régnant.

A son décès, l'hôtel passa à son fils, François Pontard, le fougueux maire de 1567, qui, se mettant à la tête du

du voyage de François Ier à la Rochelle, possédé par notre bibliothèque, il est dit : « En ce temps on tenoit le conseil (de la commune) *près de la Chaudellerye* »; ce qui semblerait se rapporter à la maison dite de Henri II; mais on sait qu'à cette époque l'organisation municipale de la Rochelle, profondément modifiée quelques années auparavant par François Ier, ne se composait plus que d'un Maire perpétuel, un sous-Maire et vingt-quatre échevins, qui tenaient leurs séances au palais de justice, situé dans la rue qui portait alors le nom de la Chaudellerie.

(1) Il s'intitulait *lieutenant pour le roy, en la ville et gouvernement de la Rochelle, païs d'Aulnis et de Xaintonge, en l'absence du roy de Navarre.* (Ordonnance signée de lui.) Depuis la destruction du château, les gouverneurs ou sénéchaux ne paraissent plus avoir eu de logement officiel et spécial à la Rochelle, et le baron d'Estissac, qui s'était aliéné l'esprit des Rochelais par l'ardeur qu'il avait mise dans l'adoption et le commencement d'exécution d'un projet de citadelle, qu'ils regardaient comme une violation de leurs privilèges et une menace pour leurs franchises communales, ne séjourna d'ailleurs que peu de temps dans notre ville.

Hosted by Google

parti protestant, livra la Rochelle aux mains de Condé, et, de concert avec de Saint-Hermine, lieutenant de ce prince, voua au pillage et à la destruction toutes les églises de la ville, dont il recueillit, dit-on, chez lui les plus riches dépouilles. En 1597, Léa Pontard, sa fille, mariée à François de Vallière, vendit l'habitation paternelle à Pierre de Juye, écuyer, seigneur de Forges et de la Garnerye, ancien président du présidial et *maître des requêtes ordinaire de la maison et hôtel de Navarre*. Dans l'acte de vente, reçu par le notaire Bigeard, l'hôtel est confronté : *pardevant, au carrefour de Monconseil* (petite rue du Palais) et *par derrière, à la rue de l'Enfernault* (des Augustins). Au mois d'avril 1637, Isaac de Juye, seigneur de Moricq, fils du précédent, l'arrenta au prix de 400 livres à Jacques Aigron, seigneur de la Motte, conseiller au présidial, dont les enfants le revendirent, en 1656, à Alexandre Toraille, seigneur de l'Estang, qui en était déjà locataire. L'acte, passé par Demontreau, est plus explicite que les précédents : il porte que c'était une grande maison, formée de deux corps de logis, avec *gallerye*, couverts d'ardoises et comprenant cour, jardin, écurie et autres dépendances ; *le tout en un seul tenant* et confrontant, pardevant, à la rue de la Chaudellerie, *où elle a son aspect, entrée et sortie*, et, d'autre part, à la *rue de l'Enfernault, où elle a aussi entrée et issue.*

On croit généralement qu'à cette époque la noble demeure de tant de grands personnages dérogea à ce point de devenir une auberge, à l'enseigne de l'*Étang*. Il est certain que, dans plusieurs actes du temps, il est parlé de la *maison où pend pour enseigne l'Estang*, appartenant à Alex. Toraille ; dans aucun cependant je n'ai trouvé celui-ci qualifié d'hôtelier ou d'aubergiste. Or, ce serait une erreur de croire que les aubergistes, taverniers ou industriels de diverses sortes fussent, autrefois, les seuls qui missent des enseignes à leurs maisons : avant l'usage des numéros, qui ne s'est introduit que dans le siècle dernier, l'enseigne y suppléait, pour les adresses et la distinction des maisons entr'elles, dans les actes de transmission de propriété. Ainsi Coitier, le médecin de Louis XI, avait fait mettre à la maison qu'il s'était fait bâtir cette enseigne-rebus : *A l'abri-Cotier*, et le célèbre architecte cité par M. de Rochebrune est plus

Hosted by Google

connu sous le titre du *Cerceau*, qu'il avait adopté pour enseigne, que sous son véritable nom d'Audrouet. Il ne serait donc pas étonnant qu'Alex. Toraille, qui se qualifiait de sieur ou de seigneur de l'Estang, eut fait suspendre au-dessus de sa porte ses armoiries parlantes, pour indiquer sa demeure, et non comme enseigne d'hôtellerie (1). Quoi qu'il en soit, Marie Gravier, sa veuve, vendit, au mois de février 1688, cet immeuble, acquêt de communauté, à son gendre, Jean White-Laurens, négociant, qui, l'année suivante, en loua une partie au chevalier François de la Garde, *lieutenant de la ville*. Dans la désignation des lieux, l'acte de bail parle d'un escalier placé *au commencement des trois galeries;* c'est bien évidemment là le pavillon de Henri II, tel que l'a conçu M. de Rochebrune, avec ses arcades à jour.

En 1690, le conseil qui administrait les affaires de la ville depuis la suppression de la commune transporta ses bureaux et la salle de ses réunions dans les lieux abandonnés par le chevalier de la Garde. Quatre ans après, un édit de Louis XIV rendait à la Rochelle un semblant de corps de ville, avec une mairie perpétuelle érigée en office. Il y établissait en même temps un bureau des finances, dont les trésoriers devaient à tour de rôle exercer les fonctions de maire, après avoir payé la somme élevée à laquelle on avait fixé le prix de l'office de la mairie. En conséquence, au mois de février 1695, M. Bégon, intendant de la généralité, loua, au nom du roi et pour neuf ans, afin d'y établir le bureau des finances et la nouvelle administration municipale, « les chambres qui ont vues sur la grande cour, ensemble la grande chambre qui est sur le salon occupé par le sieur White et qui a vue *sur la grande rue du Palais*, et les cabinets qui sont *au-dessus des glacières*, comme aussi les écuries, greniers, cour et offices dans ladite grande cour; le tout dépendant de la grande maison appartenant au bailleur. » Celui-ci se réservait les glacières et

(1) Je dois dire cependant que, sur un cahier de notes, que je crois du père Jaillot, se trouve celle-ci : « Cette maison était occupée par le nommé Toraïl, dit l'Estang, *qui y tenoit l'auberge de l'Estang* » Mais celui qui a écrit ces lignes a bien pu être induit en erreur par la mention des actes dont je viens de parler, comme l'aurait été l'auteur des *Ephémérides historiques de la Rochelle*.

Hosted by Google

le droit de faire entrer et sortir la glace par la grande cour. (*Minutes du notaire Bagard.*) Le 3 mai suivant, l'intendant y procédait à l'installation du premier maire, Gabriel Froment, président-trésorier de France. Voilà pourquoi, sur un plan de l'ingénieur Masse de la fin du XVIIe siècle, la maison de la rue des Augustins est qualifiée de *nouvelle maison de ville.*

Une déclaration de Louis XV, du 7 février 1718, étendit à la Rochelle le bénéfice de l'édit du mois de juin précédent, qui avait supprimé les offices de maire et rendu aux habitants des villes le droit d'élire leurs officiers municipaux. Elle ne put, néanmoins, malgré ses réclamations, obtenir la restitution de son ancien échevinage, confisqué par Louis XIII, et qui, depuis cette époque, servait de logement aux gouverneurs ou lieutenants-généraux, commandants de la province. Le nouveau corps de ville continua donc de tenir ses séances dans l'hôtel de White, que durent abandonner les trésoriers de France. Le 4 janvier 1734, la ville se détermina à acquérir cet immeuble, au prix de 14,000 livres (1). Son vieil Hôtel-de-ville lui ayant été rendu en 1748 (2), elle vendit à M. Étienne-François Griffon, s.^r^ de Romagné, lieutenant criminel au présidial, *la maison où étoit autrefois la mairie.* Enfin, le fils de celui-ci, P.-E.-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, des Mothais, de Mazeron, de Ponthezières et autres lieux, lieutenant-général au présidial, président de l'assemblée du tiers-état en 1789, premier député de cet ordre aux états généraux et vice-président de l'assemblée nationale, habita l'hôtel que lui avait laissé son père, jusqu'au moment où il fut enfermé dans les prisons de Brouage, dont il ne sortit que pour aller finir ses jours sur la terre étrangère.

Si j'ai retracé si longuement le passé d'une maison qu'il me sera bien permis désormais d'appeler *historique,*

(1) Dans un marché passé par le Maire, le 1er février 1734, avec le jardinier Roy, pour l'entretien des arbres des places, promenades, etc., il est parlé de ceux de la *cour de la Mairie.* (Reg. des délibér.)

(2) Un arrêt du conseil d'État, daté de Marly le 23 janvier 1748, autorisa le corps de ville à acquérir un hôtel pour loger le gouverneur, vu le mauvais état de l'ancien échevinage, dans lequel il habitait. On acheta l'hôtel de M. de la Tremblaye, situé dans la rue Dauphine, et qui prit le nom d'*hôtel du gouvernement.*

Hosted by Google

c'est qu'il m'a semblé que chacun de ces souvenirs était un argument à ajouter aux raisons d'art et d'archéologie qui militent en faveur de sa conservation. Ce n'est pas à une administration aussi intelligente que la nôtre qu'il est besoin de rappeler que sa mission n'est pas seulement de s'occuper des intérêts matériels de la cité, d'améliorer le pavé de ses rues, de pourvoir à une large distribution d'eau entre ses habitants etc.; elle sait très bien qu'il lui incombe des devoirs d'une autre nature : de favoriser et de développer le goût et l'étude des sciences et des arts, de préserver de la destruction les monuments qui sont en même temps un embellissement pour la ville, un objet de curiosité pour les étrangers qui y séjournent, un sujet d'étude pour les savants et les artistes, et un instructif livre illustré qui raconte aux fils l'histoire de leurs aïeux. C'est en obéissant à cette pensée élevée, que notre édilité se préoccupe de procurer un local plus vaste à notre musée de peinture, trop à l'étroit dans la salle qui lui est consacrée ; qu'elle a mis à l'étude un projet de restauration de notre bel Hôtel-de-ville, après l'avoir fait classer au nombre des monuments historiques; qu'elle songe prudemment au lieu où elle pourra mettre plus tard les riches et précieuses collections que de généreux citoyens se proposent de lui léguer, et aussi, je m'empresse de le proclamer, qu'elle s'est depuis longtemps émue du danger qui menace le pavillon de Henri II.

Le propriétaire de ce petit monument se trouve, il faut le reconnaître, dans une embarrassante position. Il a besoin, pour son commerce, de magasins spacieux, et le seul emplacement sur lequel il puisse les faire élever est précisément celui qui est occupé par cette construction, qu'il apprécie autant que personne sans doute, mais qui ne peut lui être d'aucune utilité. La détruire serait soulever contre lui de bruyantes clameurs, l'exposer à se faire taxer de vandalisme, et, cependant, qui donc peut lui contester le droit de faire de sa chose ce qui lui paraît le plus avantageux à ses intérêts, et l'obliger à les sacrifier au plaisir des curieux, des savants ou des artistes, qui, sans façon et à toute heure, pénètrent dans son domicile, comme dans un lieu public, sous prétexte d'admirer ce petit chef-d'œuvre d'architecture? Pour échapper à cette situation perplexe, il aurait,

Hosted by Google

m'a-t-on dit, proposé à l'administration municipale : soit de lui vendre sa maison entière pour un prix raisonnable, soit de lui échanger ses vieilles pierres sculptées pour de simples pierres brutes, qui lui seraient plus commodes pour faire ses nouveaux bâtiments.

On assure que nos magistrats inclineraient vers ce dernier parti, et qu'après avoir agité la question de savoir où l'on transplanterait le pavillon de Henri II, quand il serait démoli, ils songeraient à le plaquer contre le grand mur nu et si laid qui forme le côté sud de la petite place de l'Hôtel-de-ville. A l'idée d'une opération si délicate et si périlleuse, surtout pour un petit monument aux fragiles sculptures, on ne peut s'empêcher de penser au triste exemple de l'arc de triomphe de Saintes et à celui, plus malheureux encore, d'un charmant morceau d'architecture que la ville de Poitiers a fait transporter dans son beau jardin de Blossac, où l'attend une destruction prochaine, tant les dégradations font chaque jour de progrès. Mais j'admets que, grâce aux soins minutieux qu'on apportera dans la démolition et le numérotage des pierres, dans le transport et la mise en place de toutes ces sculptures, statuettes, pendentifs, etc., le pauvre pavillon arrive intact à sa destination ; assurément ce ne sera pas sans de grandes dépenses, dont il serait, je crois, fort difficile de prévoir le chiffre. D'un autre côté, n'y serait-il pas exposé sans cesse aux mutilations du gamin, cet incorrigible agent de destruction, et aux indécentes habitudes des passans, qui en auraient fait bientôt un foyer d'infection ? Enfin ne fournirait-on pas une très-juste cause de réclamations aux propriétaires voisins, qui verraient intercepter le jour de leur maison par la saillie considérable que le pavillon formerait sur la place, et l'élévation des grands toits d'ardoise dont il est surmonté ? Et tout cela, pour n'arriver en définitive qu'à une sorte de décoration théâtrale, ne se rattachant à rien et n'ayant aucune raison d'être.

Je me serais plus volontiers laissé séduire par un second projet, consistant à remplacer par le pavillon de Henri II la façade plus que modeste du côté sud de la cour de l'Hôtel-de-ville ; c'eût été réunir d'une façon heureuse trois époques très-distinctes de l'architecture : celle de la fin du XVe siècle dans la très-remarquable

Hosted by Google

muraille d'enceinte de l'hôtel, celle de la Renaissance dans le nouveau pavillon, et celle du commencement du XVIIe siècle dans la galerie de Henri IV et la façade de la grande salle. Mais un raccordement serait non moins difficile à l'extérieur, sous le rapport de l'art, qu'à l'intérieur, pour la commodité du service de cette partie de l'hôtel. Une plus grave objection encore contre ce projet, c'est que l'espace n'est pas suffisant pour y placer le pavillon de Henri II, sans lui faire subir les plus regrettables mutilations.

Il semble donc n'y avoir qu'une résolution à prendre, celle de profiter des bonnes dispositions du propriétaire, pour acheter sa maison toute entière. Ce parti héroïque peut effrayer d'abord par la dépense qu'il devra entraîner dans un moment où les finances de la ville ont à supporter tant de charges ; mais, en y réfléchissant, on arrive à cette conviction que c'est en définitive le plus économique. Il suffit pour cela de se rappeler que la ville a besoin d'un nouveau local pour les tableaux de son musée, d'un autre pour un musée archéologique, dont les premiers éléments gisent au pied du grand escalier de la bibliothèque qu'ils encombrent sans l'orner, enfin d'un troisième pour les collections d'art et de curiosités dont la Rochelle doit hériter dans un temps plus ou moins prochain.

On songe sérieusement, paraît-il, à transporter le musée de peinture au second étage du corps principal de la bibliothèque, en l'élevant à la hauteur très-exceptionnelle exigée par un salon de tableaux. Il ne m'appartient pas d'insister sur les dangers auxquels on exposerait les livres de la bibliothèque en enlevant, pendant un temps nécessairement très-long, la couververture du bâtiment dans lequel ils sont déposés, ni sur l'effet si choquant que produirait pour l'œil ce surhaussement disproportionné, qui défigurerait complètement un édifice, si non bien remarquable, du moins d'un aspect très-satisfaisant ; il me suffira de constater que l'exécution de ce projet malencontreux entraînerait nécessairement des frais très-considérables, sans autre résultat que celui de loger notre collection de tableaux. Il resterait encore à pourvoir d'un local convenable le musée archéologique et les autres collections dont j'ai parlé. Nécessité par conséquent d'acheter une autre

Hosted by Google

maison, dans quelque quartier lointain peut-être, ce qui aurait l'inconvénient de séparer des objets d'art qui gagneraient beaucoup à être réunis. Donc : d'un côté, dépenses impossibles à calculer, même approximativement, mais certainement très-considérables, pour transférer dans un lieu peu propice le pavillon de Henri II ; d'un autre côté, dépenses très-élevées pour surhausser d'une façon malheureuse le bâtiment de la bibliothèque, et prolonger d'un étage son vaste escalier de pierre ; enfin, dépenses très-importantes encore pour acheter une maison et l'approprier au classement des collections d'art et de curiosités : toutes choses, qui pourraient être avantageusement réunies, et à bien moindres frais, dans la maison Véron, dont la situation est très-centrale, et dont la galerie de Henri II formerait un si remarquable proscenium à ce petit palais des beaux-arts. Avec le jardin et la cour transformés en belles pelouses entretenues toujours fraîches au moyen de notre futur château d'eau, ce petit édifice serait du plus charmant effet, vu de la rue, à travers la grille qui devrait remplacer le mur d'enceinte actuel.

J'aurais dû me borner peut-être à rappeler les titres historiques et le mérite artistique et architectural qui rendraient si regrettable la destruction du pavillon de Henri II ; j'espère que les développements auxquels je me suis laissé entraîner ne me feront pas supposer la présomptueuse prétention d'avoir voulu m'ériger en donneur de conseils, rôle pour lequel je n'ai pas plus de titres que de goût. Je n'ai eu d'autre but, en écrivant cet article, que de recommander à la sollicitude éclairée de notre administration municipale ce petit joyau d'architecture de la Renaissance, le seul que possède notre ville ; heureux, si j'ai pu, par quelques renseignements nouveaux, en rehausser la valeur à ses yeux.

E. J.

Hosted by Google

DEMAIN?

—

Edm. ARNOULD : Sonnets et Poèmes. — 1861.

J. REYNAUD : Terre et Ciel. — 1854.

(SUITE.)

Tout peut-être faux dans un roman, les lieux, les noms, les faits. Mais il faut que les sentiments et les pensées y soient vrais : c'est par là que le roman peut être plus vrai que l'histoire, le rêve que la veille. C'est à ce criterium que je jugerai le livre de M. Reynaud. Ce roman métaphysique et mystique ne manque pas d'antécédents. Quand Platon rencontrait des idées qui souriaient à son imagination et séduisaient sa raison, mais que sa raison ne pouvait ni démontrer ni affirmer, il faisait dire à Socrate quelque chose comme ceci : « Pour t'en faire le récit, je ne crois pas qu'on ait besoin de l'art de Glaucus ; mais t'en prouver la vérité est plus difficile, et je ne sais si tout l'art de Glaucus y suffirait. Ce n'est qu'une espérance, dont il faut comme s'enchanter soi-même. » Puis il dépeignait aux auditeurs les lieux qu'habitent les âmes après la mort, ou le jugement qui les attend avant qu'elles entrent dans les îles fortunées ; ou il leur transmettait le récit qu'il avait entendu de la bouche d'un homme de cœur, Er l'Arménien, originaire de Pamphylie. Ne voulant pas appeler ces belles choses des romans, des fables, les commentateurs les appellent des mythes. M. J. Reynaud a écrit un mythe dans son livre intitulé : *Terre et Ciel.*

Hosted by Google

Avant d'essayer de le juger, il faut essayer de le rappeler, peut-être hélas ! de le faire connaître brièvement au lecteur.

M. Reynaud ne donne pas son livre pour un roman ; il place en tête ces mots : Philosophie religieuse. Il lui donne la forme d'un dialogue entre un philosophe habile et un théologien qui l'est beaucoup moins. Il déploie toute la science d'un élève de l'École polytechnique, et l'on peut apercevoir en note des équations et des radicaux. On ne saurait être trop grave lorsque c'est dans le ciel qu'on se prépare à construire ses châteaux en Espagne. Les deux pays où la scène se passera devant être la Terre et le Ciel, il commence par d'écrire la Terre. Pour la saisir d'un coup-d'œil, il se place en dehors, et c'est du haut de Saturne qu'il la voit et la dépeint. Il y descend ensuite pour l'examiner de plus près. Considérée comme astre, la Terre est l'objet d'un changement continuel. Ses conditions économiques ne varient pas moins, et ces modifications sont de nature à vendre à l'homme de moins en moins cher la vie qu'il y puise. Elle est pour lui féconde en ressources, mais féconde en obstacles ; ni le travail ni la mort ne la laisseront jamais. Elle est par sa nature un séjour d'épreuve et de préparation ; l'homme peut s'y approcher du bonheur : il ne peut l'y trouver.

Ce progrès, que promet la pensée, l'histoire le montre s'accomplissant. L'univers a ses âges : d'abord vapeur et poussière, la matière cosmique s'agglomère ensuite en masses planétaires et solaires ; puis elle reçoit la vie, dont le développement la conduit à un âge final, où *cet univers, ayant achevé son rôle, chancellera sur ses bases et se renouvellera.* La terre a ses âges : l'âge du feu, l'âge de l'Océan, l'âge des continents, l'âge de l'homme, et, comme pour aider notre imagination, elle en conserve des traces :

« Transportez-vous sur la cîme de quelque volcan désolé, au milieu des ébullitions et des laves, dans les tourbillons embrâsés,

Hosted by Google

corrompus par toutes sortes d'émanations méphitiques, pleins de fracas et d'éclairs, sur un sol ébranlé par les détonations souterraines et tout palpitant; pas un être vivant, pas une mousse; la chimie toute seule: c'est une idée adoucie du premier âge. Vous rencontrerez le second dans les déserts de l'Océan, durant ces terribles ouragans des tropiques, qui portent la dévastation sur leur passage et ne laissent rien debout sur le sol, tandis que, dans la profondeur des eaux, les zoophytes s'occupent paisiblement à sécréter ces calcaires qui seront un jour la substance d'une nouvelle terre ferme. Les jungles de l'Inde ou de l'Afrique, avec leur végétation luxuriante, leur lianes, leurs grands arbres enchevêtrés, leurs marécages peuplés d'alligators et de reptiles, les troupeaux d'éléphants ou de rhinocéros paissant bruyamment les branchages ou les écrasant sous leurs lourdes masses, les tigres et les lions en embuscade, les singes, en compagnie des oiseaux, voltigeant dans le feuillage; ni vestige de l'homme dans les sentiers, ni voix humaine dans le lointain, ni bruit de hache, ni fumée; la bestialité dans la plénitude de ses épanchements: voilà le tableau de ce qui nous a précédés; et, en nous représentant les hommes qui réussissent à vivre dans ces forêts sauvages, nous avons un aperçu de la manière dont notre époque a pu s'enter sur celle-là. »

L'humanité a ses âges: d'abord tout occupé de lutter contre la nature pour lui arracher des moyens de vivre, l'homme ne pense pas à ses rapports avec ses semblables, il n'a pas d'histoire; puis, se développant, il sent son mal, il y voit une punition, il croit à la déchéance. Cette croyance fautive est un progrès, car elle implique la solidarité du genre humain et procède d'un sentiment formel de la justice de Dieu. De là, un sentiment vague de l'humanité, mais borné à la race, et, par suite, l'antipathie pour l'étranger; un sentiment de religion, mais d'une religion de terreur. Plus tard, à côté de la croyance à la déchéance, l'homme place celle à la réhabilitation par le sacrifice expiatoire de Jésus, et les races d'abord séparées se réunissent par la communion en Christ. Plus tard enfin, le genre humain prend une conscience plus large encore de sa réelle unité, il conçoit le progrès même sur la terre, et, sûr de sa per-

Hosted by Google

fectibilité, il aspire à en commencer ici-bas, pour la poursuivre ailleurs, la réalisation. Ainsi se dessinent l'âge anté-historique, l'âge de l'antiquité, le moyen-âge et l'âge actuel.

Mais pourquoi tant de tâtonnements, et, si l'homme est destiné au bonheur, pourquoi n'atteint-il pas de suite ce bonheur ? Ce n'est plus assez ici d'une interprétation hardie du passé, ce n'est pas trop des conjectures les plus hardies. L'homme ne peut être perfectible qu'à la condition d'être libre, et la condition de la liberté d'un être imparfait c'est la possibilité de faillir. Toute âme humaine fait sa première apparition dans la vie au degré de la hiérarchie où l'animal cesse et où l'âme libre commence. Innocente d'abord, mais innocente à la manière de l'animal, par l'ignorance du bien comme par celle du mal, elle accomplit un progrès quand, se dégageant de l'instinct, elle acquiert cette connaissance, fût-ce au prix d'une chûte. Tous ne l'achètent pas ainsi ; mais ceux-là ne viennent pas sur la terre. Déjà Klopstock avait placé dans la voie lactée des myriades d'hommes qui, n'ayant pas commis de faute, sont restés immortels. C'est cet écart qui constitue la faute d'Adam, et c'est un écart analogue, bien que plus ou moins grand, qui nous constitue fils d'Adam, c'est-à-dire, qui nous attire dans une sphère d'existence semblable à la sienne. Nés ailleurs, hors de la terre, dans un lieu qui nous reste inconnu, nous sommes attirés sur la terre par le point même de notre avancement dans l'ordre des êtres. Nous ne sommes pas pécheurs parce que nous sommes fils d'Adam, nous sommes fils d'Adam parce que nous sommes pécheurs. La faute originelle est la cause de l'épreuve terrestre ; mais cette faute n'est pas celle d'Adam seul ; elle est celle de chacun de nous. Cette apparition sur la terre, que nous appelons la naissance, n'est pas plus un commencement que la mort n'est une fin. Ces idées d'une existence antérieure, M. Reynaud les retrouve chez tous les peuples, mais il les puise pour lui dans l'enseignement de nos ancêtres, des

Hosted by Google

Druides. Il prétend par là écarter toutes les difficultés que suggèrent, contre la doctrine d'une création immédiate, les défauts avec lesquels naissent les âmes, les souffrances antérieures à toute faute, les morts prématurées, les naissances causées par un crime.

Ce que nous appelons naissance n'est que notre apparition sur la terre, ce que nous appelons mort n'est que notre départ de la terre. Où allons-nous ? Longtemps une fausse conception du monde ne laissait pas aux êtres vivants d'asile hors de la terre. Elle en était la seule demeure, et c'était pour l'ornement nocturne de ce seul séjour que le firmament avait été parsemé d'étoiles. Une connaissance plus exacte des astres ne laisse plus place à cette erreur. Leur nombre, leur éloignement infini de la terre, leur étendue ne permettent plus d'y voir des accessoires d'un point obscur perdu dans leur immensité. Eux aussi sont des mondes habitables, d'où nous venons, où nous allons. Leur nombre infini offre des séjours appropriés aux états infiniment variés où nous portent nos efforts successifs. L'âme, par une sorte de pesanteur morale, est portée dans celui dont l'état d'avancement correspond aux goûts et au degré de perfection qu'elle a acquis au moment de la mort. Ainsi, la naissance et la mort se renouvellent de monde en monde. Le ciel n'est pas une demeure, c'est un chemin, ou plutôt, puisque nul être n'en parcourt tous les points, c'est un réseau de chemins, qui tendent tous vers la demeure finale où réside celui dont le regard suivit à la fois l'origine des choses et leur fin.

Par de là tous les cieux, le Dieu des cieux réside.

L'activité de l'âme est impérissable ; l'impeccabilité où tendent ses efforts ne saurait devenir sa nature ; l'asile du repos absolu n'est pas une réalité, mais une limite.

Comme l'homme a toujours une demeure, il a toujours un corps. Le corps est l'éternelle condition de tout être fini, soit de l'homme, soit de ces êtres innombrables, inférieurs ou supérieurs à l'homme, qu'on ap-

Hosted by Google

pelle anges. L'être incorporel connaîtrait tout en même temps, ou ne connaîtrait rien ; il ne peut être qu'à la condition d'être sans limite dans l'espace comme dans le temps, et tel n'est pas le privilége de l'ange. Du reste, dans l'état de nos connaissances, nos rapports avec ces anges ne peuvent être ni admis ni réfutés.

Puisque la possibilité du mal est la condition de la liberté, et que la liberté est éternelle, le mal est éternellement possible, et c'est en ce sens que l'enfer est éternel. Mais, puisque Dieu déteste le mal, il le châtie dans le but de le détruire ; la peine qui l'atteint est essentiellement réformatrice, et le châtiment ne peut être que l'œuvre la plus haute de la miséricorde de Dieu. C'est douter de sa puissance que douter que la victoire lui reste même dans sa lutte contre la liberté de l'homme, égarée par les passions et les ténèbres. Notre législation elle-même, quelque impuissante qu'elle soit à atteindre les cœurs, regarde aujourd'hui comme immorale toute peine qui n'est pas proportionnée à la gravité de la faute, qui ne respire pas la charité, et qui ne tend pas à l'amendement du coupable. Le dur génie romain cède au génie plus large et plus indulgent des Druides.

C'est là, il en faut convenir, à tout prendre, un livre singulier. Il fait une part si large à l'imagination, que je ne suis nullement tenté de retirer l'expression dont je me suis servi : c'est un roman. D'un autre côté, il fait une telle dépense, j'ai presque dit un tel étalage d'érudition et de science, de l'érudition du théologien et de la science de l'astronome et du géologue ; il a quelquefois tant de subtilité ; il unit si bien une argumentation dogmatique à une exposition enthousiaste, qu'on peut croire qu'il attache moins de prix aux notions précises dont il part qu'aux conjectures auxquelles il arrive. Ses efforts pour rendre son roman vraisemblable l'ont probablement conduit à y croire d'une foi ardente.

L. Delayant,

(La suite à la quinzaine.)

Hosted by Google

A J. REBOUL.

Pauvre mère, ton fils est mort !

Un enfant blond, frais et vermeil,
Dans de fins langes
Dormait, et sur son doux sommeil
Veillaient des anges ;

Et comme, au jour ouvrant ses yeux
Encore humides,
Il tendait aux anges joyeux
Ses mains timides ;

L'un d'eux lui dit : « Viens avec nous,
Ame si chère. »
L'enfant reprit : « Où jouez vous ? »
« Au ciel, mon frère. »

Et, sur le berceau, quand Sarah,
D'amour avide,
Vint se pencher, elle pleura....
Il était vide !!

Reboul, c'est ton récit charmant
Qui les fit naître,
Ces simples vers, qu'offre humblement
L'élève au maître.

H. V.

Novembre 1863.

Hosted by Google

POURQUOI?

Aux conseillers d'état je laisse la sagesse,
Pour m'en servir comme eux lorsque je serai vieux.
(DESPORTES.)

Vous demandez, d'un ton discret,
Pourquoi je vous aime?
Las! pour vous répondre, il faudrait
Le savoir moi-même.

Vos yeux sont limpides et doux,
Et je les adore;
Mais, pour mon malheur, j'aime en vous
Autre chose encore.

Votre joue est comme une fleur,
Votre lèvre est rose;
Mais j'aime en vous, pour mon malheur,
Encore autre chose.

Vos cheveux, sur un front charmant,
Sont d'un noir d'ébène;
Mais ce n'est point eux seulement
Qui causent ma peine.

Votre beauté, votre pudeur
Et votre voix pure
Ont sans doute à mon pauvre cœur
Fait cette blessure.

Je ne voudrais jurer de rien;
Dans ce trouble extrême,
Il n'est qu'un point que je sais bien:
C'est que je vous aime.

JUNG-LIDA.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE.

Lorsque Lulli fut mort, l'opéra français sommeilla bien des années: les élèves du Florentin écrivirent des opéras qui n'étaient autre chose que de plates imitations des tragédies lyriques du maître; Campra, son imitateur, s'éleva un peu plus haut que ses prédécesseurs, Colasse, Destouches, etc.; mais il était réservé à Rameau de raviver l'amour de la musique dramatique en France, en donnant une nouvelle et forte impulsion à cet art. Que devint après lui l'opéra? Les spectateurs se lassèrent bien vite des *Ides Galantes*, de *Dardanus*, d'*Hippolyte et Aricie*, de *Castor et Pollux*, et le vaisseau musical, nommé alors Académie royale, allait certainement sombrer, si un pilote habile, Glück, ne l'eut remis à flot avec sa partition d'*Orphée*. Il faut ainsi, pour que le public prenne intérêt à ces belles manifestations de l'art qu'on appelle un grand opéra, tout à la fois la nouveauté de la forme et l'inspiration puissante d'un homme de génie, d'un créateur, comme furent Lulli, Rameau, Glück, Weber et Rossini.

Nous sommes aujourd'hui dans une période musicale analogue à celle qui suivit la mort de Lulli et de Rameau; Guillaume Tell n'a pas encore été dépassé. M. Berlioz est-il le novateur qui doit faire oublier Rossini? Nous ne le croyons pas; l'auteur de la *Symphonie fantastique* et de *Roméo et Juliette* se met à l'opéra trop tard pour devenir une grande étoile au firmament de la musique dramatique. Nous l'apprécierons du reste d'une façon plus certaine dans quelques mois, quand nous aurons entendu *les Troyens*.

Hosted by Google

Quant à nous autres, bonnes petites gens de province, nous subissons la loi que nous fait en toutes choses la *moderne Athènes*, comme les Français appellent Paris ; qualification qui n'est pas sans analogie avec celle de *modern Athens*, que les Anglais donnent à Londres, et celle de *neuer Athen*, qui veut dire Munich en Bavarois. Les jugements de Paris, en matière théâtrale, sont sans appel, et ce n'est pas là un des moindres inconvénients de la centralisation. Que nous reste-t'il ? — Le droit d'interpréter de notre mieux les œuvres auxquelles le public des théâtres Impériaux a signé un passe-port de grande circulation.

Nous ne nous faisons pas faute, à La Rochelle, d'user de ce droit autant que nous le pouvons. On aime généralement la musique dans notre ville, et les concerts y sont suivis avec intérêt.

Nous en avons eu, cette année, de fort remarquables, sans parler du congrès de Rochefort, auquel plusieurs de nos compatriotes ont pris une part très active, et qui nous a fait connaître l'*Enfance du Christ*, trilogie de M. Berlioz. Le savant auteur de cette composition célèbre, en abandonnant le genre original dans lequel il conçut la *Symphonie fantastique*, *Roméo et Juliette* et le *Roi Lear*, pour essayer de mettre son style à la portée de tout le monde, n'a pas complètement atteint son but. Il est vrai que l'exécution de l'*Enfance du Christ* n'a pas été irréprochable au congrès de Rochefort. Cette œuvre, quoique elle offrît des idées très nouvelles, n'a pas enthousiasmé le public ; la suppression de la sensible, qui dérange plus qu'elle ne charme nos habitudes auditives, y est, croyons-nous, beaucoup trop fréquente. M. Berlioz paraît avoir voulu imiter le plain-chant, et il est arrivé à produire une œuvre monochrome, une sorte de psalmodie, qui réussit difficilement à intéresser l'auditoire.

Nous signalerons comme un fait important au point de vue artistique un concert de musique de chambre, dans lequel il nous a été donné d'entendre un *sextuor*

Hosted by Google

inédit de M. H. Barbedette, production fort bien pensée et très clairement écrite ; l'*allegro* et le *scherzo* nous ont semblé particulièrement remarquables. — Espérons que cette première et heureuse tentative sera comme une semence féconde qui germera sur le sol Rochelais. Notre public, il faut le dire, a fait des progrès sensibles dans l'appréciation des œuvres des grands maîtres: aujourd'hui, il écoute avec recueillement — ce qu'il ne faisait pas il y a dix ans à peine — les symphonies de Beethoven exécutées aux séances de la société Philharmonique.

Cette société, l'une des plus anciennes qui existe en France (sa création remonte à 1815), tient en mains la direction du goût musical à La Rochelle. On doit lui savoir gré d'y entretenir l'habitude de la musique d'ensemble, et d'exercer des élèves instrumentistes, qui, pour les concerts comme pour le théâtre, forment un orchestre complet. Qu'il nous soit permis de penser que nous la verrons bientôt agrandir encore sa mission, et obtenir un droit de plus à l'encouragement municipal, en donnant, au théâtre, des concerts populaires, dans le genre de ceux que M. Pasdeloup a fondés à Paris. Répandre dans toutes les classes le goût de la grande musique instrumentale des Haydn, des Mozart, des Beethoven, tel est le but que nous voudrions la voir poursuivre.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

15 DÉCEMBRE 1863.

DEMAIN?

Edm. ARNOULD : Sonnets et Poèmes. — 1861.
J. REYNAUD : Terre et Ciel. — 1854.

(FIN.)

La critique a fait payer assez cher à M. Reynaud ce mélange d'érudition et de romanesque. Elle a exigé de lui toute la rigueur de la science, en lui accordant tout juste l'attention qu'elle donne à un roman. On lui a d'abord demandé d'où il tenait ses mémoires sur la doctrine des Druides. Grave question, que je laisserai débattre à M. Henri Martin, l'historien, d'un côté, et, de l'autre, au mordant anonyme anglais qui, poursuivant dans le passé les Celtes de son orgueil saxon, immolant Teutatès à Odin, vient de traiter si cavalièrement sur ce point César, Tacite et Lucain, sans parler des vivants. Pour moi, j'aimerais autant demander à Platon dans quel greffe est conservé le procès-verbal de la déposition d'Er l'Arménien, ou sommer Arioste de produire l'autographe de l'archevêque Turpin.

Qu'elle vienne ou non des Druides, la doctrine de M. Reynaud, en ce qu'elle a de purement conjectural, peut à peu près se réduire à ceci : Ce que nous appelons la vie n'est qu'un épisode de notre existence, précédé et suivi de beaucoup d'autres, où l'âme, attachée

Hosted by Google

à des organismes divers, se développe et progresse sans cesse, récompensée ou punie par la rapidité ou la lenteur même de ses progrès. Il n'y a pas d'enfer : il n'y a que des purgatoires, et la terre en est un ; les astres qui peuplent l'empyrée sont le théâtre de ces migrations. Ces propositions supposent comme bases celles-ci : que l'âme est distincte du corps, que l'aspiration vers le bonheur et vers la perfection que nous sentons en nous est une promesse de Dieu, que nous avons droit de juger de la justice de Dieu par la conception que nous en avons.

C'est dans ces bases que la doctrine a été combattue au nom de la science ; on lui a dit que nous ne saurions rien conclure des attributs qu'il nous plaît de placer en Dieu : donnez-moi, ajoute-t-on, une opinion quelconque, je me charge de la justifier par la nature de Dieu. A plus forte raison ne pouvons-nous conclure de nos désirs à la réalité. Enfin, on ajoute, et cela eût suffi : « La » physiologie déclare que l'âme est une force inhérente » au corps qu'elle anime, qu'elle se développe avec lui » et ne peut pas se séparer de lui. » Si la physiologie déclare cela, il est certain que le roman de M. Reynaud n'est pas seulement invraisemblable, mais qu'il est absurde ; à moins que l'on ne soutienne que la physiologie a bien aussi ses témérités, ou encore que son plénipotentiaire a abusé de ses pouvoirs pour la compromettre. Je ne pense pas, cependant, que ce soit par l'observation ou par la déduction mathématique que M. Reynaud espère faire prévaloir ses idées. Reste à savoir seulement si ce sont là les seuls mobiles des croyances humaines.

Le rude savant ne se borne pas à montrer que les conjectures de M. Reynaud sont des conjectures ; il en accuse la tendance. Selon lui, elles vont étouffer toute pitié : si nos maux sont les suites de nos fautes, la compassion se retire. Elle n'est due qu'aux parfaits. Le même reproche est venu du côté opposé. On l'a articulé au nom du christianisme avec encore moins de justice, ce me semble ; car enfin Dieu veut ou permet nos maux ;

Hosted by Google

la pitié est-elle donc une révolte contre lui, ou plutôt n'est-ce pas lui-même qui l'a placée à côté du malheur, afin qu'elle devienne à l'un un soulagement, à l'autre un mérite? Du reste, M. Reynaud avait prévu le reproche et d'avance y avait répondu :

« Si l'orphelin a mérité sa misère, si l'aveugle-né a mérité son infirmité, qui se présentera pour adoucir leur infortune ? L'égoïste passera devant eux, et trouvera dans son acquiescement au jugement de Dieu une excuse plausible à son indifférence. Mais que fera l'homme véritablement charitable ? Il se félicitera de la grâce de Dieu ; car il comprendra que, si des malheureux s'offrent sur son chemin, c'est que Dieu a résolu, dans sa clémence, d'adoucir leur châtiment, et il le bénira d'avoir daigné le choisir, non pour le témoin de sa justice, mais pour le ministre de sa miséricorde. »

Il y a une objection plus grave, à mon sens, que je ne vois pas que M. Reynaud ait prévue, ni que ses critiques lui aient faite, c'est que nous ne souffrons pas ici bas seulement par nos défauts, mais aussi par nos meilleures qualités, par nos plus justes affections. M. Reynaud avait beaucoup tenu, probablement avec plus de sincérité que de bonheur, à montrer que ses doctrines n'ont rien d'opposé à celles du christianisme. De là, des citations nombreuses de saint Augustin et de saint Thomas ; de là, la forme même de son livre, un dialogue entre un philosophe et un théologien. Les théologiens n'ont pris note de ses avances que comme d'un acte d'adhésion à leur autorité; ils l'ont sommé de revenir à une soumission plus complète et d'abandonner ses rêveries. M. Henri Martin (ce nom se trouve être à la fois celui d'un des adversaires et celui d'un des plus grands apologistes de M. Reynaud) a consacré une grande partie de son livre sur la vie future à réfuter le livre de *Terre et Ciel*. Je ne me chargerais pas de démontrer l'orthodoxie de celui-ci. Toutefois le christianisme a d'étranges profondeurs, et M. Reynaud n'est pas le seul aux yeux duquel il ne repousse ni l'idée

Hosted by Google

d'une existence antérieure à cette vie, ni surtout celle d'une prolongation indéfinie de l'épreuve après cette mort. M. d'Orient veut et croit être catholique en dédiant à son curé un livre où il soutient que tous les hommes qui existent présentement ont déjà existé antérieurement d'une vie réelle et semblable à celle-ci, et qu'ils continueront à revivre dans de nouvelles existences, tant que le monde subsistera. Parmi les protestants, MM. Rothe et Muller soutiennent qu'après cette vie les âmes subissent de nouvelles épreuves où elles peuvent s'éclairer et se racheter, et M. Coquerel ne croit pas s'éloigner de l'Évangile en affirmant que la mort seconde suppose une autre vie, c'est-à-dire, un autre temps d'épreuve, et que les peines éternelles répugnent également à la nature de Dieu et à celle de l'homme.

Malgré ces exemples, je crois que M. Reynaud ne devait pas attendre beaucoup de faveur ni d'indulgence de la théologie positive. Elle arrive à son égard aux mêmes résultats que la philosophie qui s'orne de cette épithète, bien que par une voie opposée. Celle-ci lui disait que l'homme ne peut rien savoir des volontés de Dieu ; celle-là les connaît trop bien et trop directement pour les livrer à ses hypothèses. Il semble qu'il eût du trouver de meilleure composition la philosophie spiritualiste, qui admet toutes ses bases. Ici pourtant encore on lui a opposé une fin de non recevoir: « Qu'est-ce, » lui dit-on, que la rémunération ou le châtiment qui » nous attend après cette vie, si nous n'emportons pas » avec nous le souvenir de nos vertus ou de nos » crimes? » Et un autre : « Si je ne relie pas mon pré- » sent au passé par l'indestructible trame de la mé- » moire, je suis un autre être. » On conçoit bien que des philosophes le prennent de haut avec un romancier; sur ce point particulier, pourtant, il eût peut-être été juste de tenir compte de ses réponses préventives. M, Reynaud, en effet, n'a pas oublié de discuter ici le rôle de la mémoire :

Hosted by Google

« Comparée à l'éternel savoir, notre mémoire n'est, pour ainsi dire, qu'un néant. Non-seulement elle est absolument impuissante à l'égard des temps qui ont précédé notre naissance, mais elle n'est pas même capable de nous représenter tous les temps qui l'ont suivie ; elle nous fait défaut en une multitude d'endroits importants de notre passé ; elle ne nous conserve pas la moindre trace de la période qui s'est écoulée dans le sein maternel ; elle ne retient même presque rien des accidents et des évolutions de nos jeunes années, et nous ne nous souviendrions plus que nous avons été enfants, s'il ne se trouvait auprès de nous des témoins qui nous ont vus autrefois et nous apprennent ce que nous étions alors. Comment nous étonnerions-nous donc de ne rien nous rappeler de ces époques lointaines qui sont séparées d'aujourd'hui non par le simple cours des années, mais par les coups répétés de la naissance et de la mort ? Nous sommes enveloppés de tous côtés par notre ignorance comme par la nuit, et, à peine éclairés sur le présent, nous n'apercevons pas plus de rayons au-delà de notre berceau qu'au-delà de notre tombe. Aussi, quand on songe aux magnifiques clartés que la connaissance de nos existences antérieures répandrait sur l'ordre actuel de la terre et sur nos espérances touchant l'ordre du ciel, quel frappant symptôme notre défaut de mémoire ne nous donne-t-il pas de l'imperfection de notre constitution psychologique d'aujourd'hui ! Il semble que l'on pourrait justement nous comparer, dans notre ascension à travers les zônes du ciel, à ces fusées, qu'au sein de l'obscurité du soir, nous voyons quelquefois s'élancer dans les airs, traînant après elles une longue lueur, sillage indicateur de l'orbite qu'elles suivent : elles montent et de nouvelles lueurs se dessinent ; mais, en même temps, les précédentes lueurs s'effacent, et il n'y a jamais dans la lumière qu'une portion limitée de leur voyage. Telle est notre mémoire, traînée lumineuse laissée par nous sur notre route : nous mourons et tout s'obscurcit derrière nous ; nous renaissons, et la lueur, comme l'étoile dans la brume, commence à se montrer ; nous vivons, et elle se développe, s'agrandit, lance ses gerbes, puis, tout-à-coup, elle s'efface de nouveau et reparaît encore ; d'éclipse en éclipse nous poursuivons la ligne de notre destinée, et cette ligne, découpée par des obscurcissements périodiques, est une ligne continue, dont les éléments, disjoints seulement en apparence, demeurent partout enchaînés l'un à l'autre par une solidarité régulière. Toujours nous nous succédons à nous-mêmes ; toujours nous déterminons par notre

Hosted by Google

marche présente la marche que nous suivrons plus tard ; toujours nous portons en nous la secrète puissance de monter. Essayez de me réduire en m'interrogeant sur notre passé : je vous répondrai comme la fusée, que nous marchons, mais que la lumière ne colore notre trace que dans notre voisinage, et que le reste de notre chemin demeure perdu dans la nuit. Nous ne voyons pas d'où nous sommes partis, de même que nous ne voyons pas où nous sommes conduits ; mais nous savons que nous venons d'en bas et que nous allons en haut, et il n'en faut pas davantage pour nous intéresser à nous-mêmes et nous apprendre quelle substance nous sommes. »

On a droit de dire, sans doute, que c'est là le langage d'un poète ; mais les points indiqués n'en ont pas moins leur valeur. Si rien ne nous appartient de ce que nous ne relions pas au présent par l'indestructible trame de la mémoire, il faudra bien avouer à M. Reynaud qu'il y a beaucoup dans le passé à retrancher de notre vie, que rien ne nous appartient de cette vie dont nous avons vécu dans le sein d'une mère qui pourtant nous aimait déjà, rien de notre première enfance, bien peu même de notre jeunesse, et qu'en bien des choses nous ne sommes pas celui que nous étions hier, car il y a des choses d'hier que cette trame a laissées passer. Que serait-ce si, outre les choses que perd la mémoire, nous comptions celles qu'elle altère ? Et non-seulement on constate ces défaillances de la mémoire, mais la cause n'en est pas impénétrable. Les impressions, les idées les mieux conservées ne se reproduisent que lorsque nous rencontrons des impressions, des idées, qui les rappellent par analogie ou par opposition, par un rapport quelconque. Si nul de ces rapports ne se présente, le souvenir sommeille. Il faut donc forcément admettre que, si la mémoire suppose et, par là, prouve l'identité, la réciproque n'a pas lieu ; que l'identité peut exister sans la mémoire ; que, pour qu'un être soit le même et dure, il faut, mais il suffit, que chaque instant de son existence porte les conséquences des instants antérieurs, que chacun de ses états résulte de ce qu'il a fait et souffert.

Hosted by Google

On insiste, et l'on dit que le souvenir est au moins nécessaire à la justice de la récompense ou du châtiment. Oui, si Dieu, à la façon des hommes, plus occupés de se défendre du coupable que de le réformer, juge l'acte et non pas l'homme. Non, si Dieu juge l'homme et non pas l'acte ; car ce qui importe alors, ce n'est pas ce que nous avons fait dans cette vie, c'est l'état où elle laisse notre âme, c'est l'ulcère qui la ronge et dont la peine a pour but de la délivrer ; et de là, l'importance justement accordée au repentir final. Il serait plus que téméraire de prétendre enfermer, dans quelque cercle que ce fût, la justice divine : mais, puis qu'il s'agit d'un roman, je peux bien aussi hasarder une réflexion. Si, dans le long développement d'une existence indéfinie, ces événements qui, dépendant en partie, en partie ne dépendant pas de nous, constituent la prospérité ou le malheur, étaient, dans leur ensemble, seulement les mêmes pour les bons et pour les méchants, et que les hommes le sussent, peut-on douter que tous les hommes, sauf leur faiblesse, choisissent la vertu ? qui voudrait être vicieux gratis ? qui doute que, les choses restant d'ailleurs les mêmes, la conscience du crime n'ajoute à la peine, ne diminue la jouissance ? Il suffirait donc de prolonger la vie, pour que le perfectionnement et la dégradation de notre âme produisissent d'eux mêmes, selon un décret général de Dieu que nous connaissons par expérience, notre récompense ou notre châtiment.

Il reste, je le sais trop, une autre raison, sinon pour affirmer, du moins pour désirer vivement la persistance du souvenir après la mort. Le plus grand charme de la mort, c'est l'espoir qu'elle nous réunira à ceux que nous aimions et qui ont quitté la terre avant nous. Si toute mémoire périt, cette espérance périt aussi. Cette difficulté, si grave pour tous les cœurs qui ont souffert, ne pouvait échapper à M. Reynaud, qui s'est évidemment proposé de dépouiller, autant qu'il le pourrait, la mort de ses épouvantements. Ne pouvant la vaincre dans son système, il s'efforce au moins de l'atténuer. Ce désir de

Hosted by Google

réunion, selon lui, ne nous trompe pas. Il est une promesse, et une promesse certaine, si nous avons réellement été unis d'un lien sympathique avec ceux que nous aimions. « Partant du même point, animés par les » mêmes forces, visant au même but, il est impossible » que nous ne nous retrouvions pas au-delà de cette » terre. » Ainsi, il y aurait entre tous une réunion, ou plutôt une union nouvelle, sans souvenir, il est vrai, mais aussi sans regrets, puisque la perte du souvenir les enlève. Il y aurait entre tous des relations, changées peut-être, mais toujours douces et aimantes. Pourtant M. Reynaud sent tout ce qu'il y a de froid dans ces rapports si mal définis: il sent combien il nous importe de relier entre eux par une même chaîne ces différents états. Aussi, par un rêve plus hardi que tous les autres, nous promet-il un jour éloigné, mais assuré, où nous saisirons d'un coup-d'œil l'ensemble de nos existences successives :

« Qui oserait assurer que notre être ne renferme pas dans ses profondeurs de quoi illuminer un jour tous les espaces successivement traversés par nous depuis notre première heure, comme il arrive à ces flamboyants mobiles auxquels je viens de nous comparer, et qui, une fois parvenus dans les sommités de leur trajectoire, déployant soudain des feux inattendus, reprennent magnifiquement possession, par de longues cascades de lumières, de la ligne sillonnée par eux depuis l'humble niveau où ils ont commencé leur essor, jusqu'aux zônes sublimes du haut desquelles ils dominent actuellement la terre ? Le principe de la mémoire n'est-il pas absolument garanti par son immatérialité contre les atteintes de la mort ? Pourquoi sa puissance ne serait-elle pas destinée à se développer ultérieurement avec toutes les autres puissances de notre âme, et quelle impossibilité y a-t-il, si cette puissance se développe, à ce qu'elle devienne capable de ressaisir plus tard des impressions trop fines pour ne pas lui échapper aujourd'hui ? Je me confirme même dans cette espérance, en pensant que, si la vie parfaite nous est jamais donnée, il faut que la mémoire parfaite nous soit donnée en même temps, car la restitution intégrale de nos souvenirs est une condition essentielle de notre excellence et de notre béatitude. Ainsi, pour former le couronnement

Hosted by Google

de toutes les sublimités que nous pouvons assigner à la nature du ciel, figurons-nous les trésors infinis d'une mémoire enrichie par les souvenirs d'une longue série d'existences, toutes différentes l'une de l'autre, et toutes enchaînées l'une à l'autre ; à cette merveilleuse guirlande ajoutons la contemplation des conséquences produites par nos actions dans chacun des mondes que nous avons successivement traversés ; entourons-nous d'amis, et reconnaissons en eux les compagnons éprouvés de tant de vicissitudes antérieures ; fortifions, en un mot, dans tous les sens les élans de notre vie, et, à travers l'immensité de l'espace et de la durée, marions dignement notre histoire à l'histoire générale des mondes. »

Magnifique espérance, mais bien lointaine et bien vague !

Tout cela c'est de la poésie, je l'avoue ; c'est du roman, je ne crains pas de le répéter ; mais, puisque des philosophes spiritualistes s'en occupaient, ces questions ne sont pas tellement déterminées pour eux, qu'il dût leur suffire d'écarter ces vues par une bienveillance dédaigneuse. Et M. Reynaud soulève, en paraissant les résoudre, comme le plan de son mythe l'y autorisait, bien d'autres questions sur la vie future. L'âme humaine y conserve-t-elle sa liberté, qui ne lui est pas, en vérité, moins essentielle que la simplicité d'où l'on déduit sa survivance ? Conserve-t-elle par conséquent sa responsabilité, c'est-à-dire, le pouvoir de mériter et la possibilité de déchoir ? Ses mérites acquis lui sont-ils des garants ou simplement des moyens d'en acquérir de nouveaux, comme la richesse pécuniaire, qui, arrivée à un certain degré, s'accroît aisément, mais qui pourtant peut toujours se perdre ? La lutte cesse-t-elle ou continue-t-elle ? Y a-t-il un terme au progrès ou à la chûte, l'absorption en Dieu ou l'anéantissement ? L'âme conserve-t-elle un séjour, un rapport avec l'espace, et par conséquent un corps, de quelque manière qu'on le conçoive ? ou est-elle dégagée de tout rapport avec la matière et présente à la fois partout ?

M. Reynaud répond à ces questions et à bien d'autres.

Hosted by Google

Ne valaient-elles pas la peine d'être examinées? Dira-t-on qu'on s'y intéresse, mais qu'on n'y a pas de solution? Mais la philosophie ne consiste pas seulement dans des descriptions psychologiques, chapitre important de l'histoire naturelle, et dans l'affirmation de trois ou quatre grandes vérités qu'elle peut présenter avec certitude. Elle comprend aussi l'exposé réservé, mais ferme, de beaucoup de difficultés, de beaucoup de doutes, de beaucoup de conjectures. Elle est moins une science qu'une doctrine. A défaut du vrai, l'homme se laisse volontiers conduire par le vraisemblable; un certain accord entre les idées le séduit, le persuade; dans les sciences physiques il n'emploie guère l'expérience qu'à vérifier des hypothèses, et il y a même en géométrie des vérités qu'il accepte par pressentiment, avant de pouvoir les démontrer, témoin les théorèmes de Fermat. Enfin, pour tout dire, les mythes de Platon ne lui appartiennent pas moins que les analyses d'Aristote, et, s'il était réduit à choisir, qui sait ce qu'il garderait?

Dire : la simplicité de l'âme humaine lui permet l'immortalité, la justice de Dieu la lui garantit, c'est dire beaucoup à la raison, peu à l'imagination. Or, l'homme vit autant, au moins, par l'imagination que par la raison. De là, les adhésions qu'ont trouvées les idées de M. Reynaud, avant et après lui; car aucune de ses hypothèses ne lui appartient en propre. Il n'a fait que les réunir et leur donner un corps.

Sans parler des Druides, il serait facile de trouver dans l'antiquité l'opinion de la migration des âmes. Sémites et Chamites, Aryas et Chinois l'ont connue et plus ou moins adoptée. Renvoyons à cet égard à dom Calmet, à M. D'Eckstein. Nommer Pythagore, c'est rappeler la métempsycose; nommer Platon, c'est rappeler la réminiscence, par conséquent la préexistence. Jusque dans des philosophes fort peu soupçonnés de rêves, dans des hommes pratiques comme Cicéron et Sénèque, on en trouve des traces. En 1791, un allemand, Konz, faisait un livre des destinées diverses de l'hypothèse de

Hosted by Google

la condition errante des âmes, et M. d'Orient a pu dire : « La métempsycose a été de tout temps la croyance universelle du monde. » L'idée même qui semblerait la plus spéciale à M. Reynaud, celle de la promenade des âmes d'étoile en étoile, lui avait été ravie par un écrivain souvent bizarre, quelquefois original. L'auteur de l'an 2440 a dit : « Tous les astres, toutes les planètes sont habités... L'âme humaine monte dans tous ces mondes, comme à une échelle brillante et graduée qui s'approche à chaque pas de la plus grande perfection. » Mais laissons-là une érudition, trop difficile si on y consulte la critique, et, sans critique, trop stérile. Rarement professée, cette opinion se glisse partout, elle échappe aisément au lecteur qui n'y songe pas ; averti, il la retrouve si souvent que bientôt il ne veut plus même y faire attention. Je ne m'arrêterai pas à une école qui l'a avouée ou embrassée depuis que M. Reynaud l'a proclamée dans l'*Encyclopédie nouvelle* : MM. Lamennais, Renouvier, Esquiros ; non pas que ces noms n'aient de la valeur; mais ils sont liés par des tendances politiques, et on pourrait croire qu'ils ont accepté ces doctrines comme drapeau d'opposition au christianisme plutôt que pour elles-mêmes ; M. Esquiros semble trahir un secret de parti, lorsqu'il en intitule un exposé à peine modifié : *De la vie future au point de vue socialiste*. Il ne motive guère, à la vérité, cette compromettante adoption. Pour faire voir comment s'infiltrent ces opinions, je me bornerai à en montrer quelques vestiges chez un des philosophes les plus réservés et les plus prudents de notre temps, chez celui qui s'appelle lui-même le dernier des Écossais. On lit dans le *Traité des facultés de l'âme* de M. Garnier : « Il est permis de croire que » la plupart des hommes, après s'être tenus plus ou » moins éloignés du bien et par conséquent de Dieu, » et avoir subi, au sortir de cette vie, peut-être plu- » sieurs autres épreuves successives, finiront par se » rapprocher de la bonne voie et par conséquent du » bonheur qui en est le terme. » Et ailleurs : « La terre

Hosted by Google

» est le théâtre de l'action qui doit acquérir à l'homme
» le mérite....; ces autres globes semés en foule dans
» l'immensité des cieux sont des théâtres du même
» genre, ou les degrés de l'échelle céleste que nous de-
» vons gravir pour nous élever peu à peu jusqu'à notre
» dernier séjour. »

Mais, quand à ces passages on en aurait joint mille autres analogues, qu'en faudrait-il conclure ? que les migrations des âmes d'animal en animal, de corps en corps, d'astres en astres, sont une vérité ? non certes : mais, peut-être, qu'il y a dans bien des esprits une tendance forte comme un besoin, comme un instinct, à chercher le progrès par la liberté, non-seulement dans cette vie, mais au-delà ; qu'il incombe à la philosophie d'étudier cette tendance, pour la ramener, s'il le faut, sous une discipline plus rigoureuse, pour lui donner, s'il se peut, une satisfaction et la diriger sans effrayer l'homme et sans l'énerver. Que si la philosophie scientifique dédaigne cet examen, ou, après examen, se déclare impuissante, eh bien ! qu'elle nous laisse aller à sa sœur, la poésie, qu'elle nous laisse lui demander des mythes ou des chants qui puissent tromper, sinon calmer, endormir, sinon guérir nos douleurs. Pour finir comme j'ai commencé, par un emprunt fait à un poète, à un poète auquel il n'a peut-être manqué qu'un peu de cette vie austère qui a fait l'austère inspiration de M. Arnould, qu'elle nous laisse chercher par son aide à voir et à saisir sous une forme vivante l'*Espoir en Dieu!*

L. Delayant.

Hosted by Google

ÉTUDE SUR LA CELESTINA.

En 1499, parut à Medina del Campo un livre intitulé : Celestina, *tragi-comédie de Caliste et Mélibée.* Le commencement de ce drame, ou plutôt de ce roman dialogué, avait été écrit par un anonyme. Les uns l'attribuèrent à *Rodrigo de Cota*, les autres à *Juan de Mena.* Le jurisconsulte *Fernando de Rojas*, ayant lu ce premier acte, jugea à propos d'en ajouter vingt autres ; mais sa position et la gravité de ses fonctions ne lui permirent pas de se dire ouvertement l'auteur de cet ouvrage, dont les personnages appartiennent, pour la plupart, à la classe la moins estimable de la société; cependant, il ne renonça pas tout-à-fait à la célébrité, et écrivit au commencement de la Célestine un acrostiche de quatre-vingt-huit vers, dont les premières lettres forment la phrase suivante :

» Le bachelier Fernando de Rojas a terminé la comédie de *Caliste et Mélibée*, et est né dans le village de Montalban (à cinq lieues de Tolède). »

Nous avons dit que le premier acte est de Juan de Mena ou de Rodrigo de Cota. Juan de Mena vécut dans la première moitié du xve siècle. Comme on ne connaît de lui aucune pièce en prose, il est difficile d'apprécier si le style de la *Celestina* se rapproche du sien. Rodrigo de Cota est un peu plus moderne, et c'est précisément le progrès que fit la langue Castillane dans le milieu du xve siècle qui a fait dire à quelques critiques que l'auteur du premier acte de la comédie dont nous nous occupons devait être Cota ; il faut ajouter qu'il reste de

Hosted by Google

lui un ouvrage intitulé : *Dialogue entre l'amour et un vieillard*, dont le genre n'est pas sans analogie avec celui de la *Celestina*.

Fernando de Rojas termina l'œuvre pendant des vacances qu'il passa dans son pays.

Quoique jeune, il fait preuve d'une grande érudition, trop grande même ; car il place dans la bouche de ses héros des observations philosophiques au moins étranges de leur part. Ce sont, comme nous l'avons dit, des personnages de très-bas étage ; cependant il leur suppose les connaissances les plus étendues. Du reste, il n'a fait, en cela, que suivre les errements du premier auteur.

Au premier acte, par exemple, le valet Sempronius parle de Nemrod et d'Alexandre, cite Salomon, Sénèque, Aristote, Saint-Bernard. Célestine elle-même, qui appartient à cette classe de femmes que Régnier a peintes dans sa *Macette*, Célestine fait à tout propos des discours académiques de la plus haute moralité sur la vieillesse et la mort. Au moment de se suicider de désespoir, Mélibée, la jeune fille repentante, avouant sa faute à son père, conserve assez de présence d'esprit pour parler de Ptolémée, de Clytemnestre, de Néron, d'Agrippine, de Philippe de Macédoine, d'Hérode, de Constantin, de Laodicée, de Médée, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « Je te dirais bien quelques paroles de consolation tirées des livres anciens que tu m'engageais à lire pour éclairer mon esprit, mais le trouble où je suis les a chassés de ma mémoire. »

On sait le peu d'analogie qui existe entre nos comédies françaises et les *comedias* de Calderon ou de Lope de Vega, celui que Cervantes appelait : *el monstruo de la naturaleza*. Il n'est donc point étonnant que Rojas ait donné à son œuvre la qualification de tragi-comédie, quoique, à proprement parler, elle ne nous semble pas être une pièce de théâtre. Il serait certes bien difficile de la représenter, car les personnages y changent de lieu tout en parlant. A l'époque où écrivait Rojas, ce que

Hosted by Google

nous appelons aujourd'hui drame ou comédie portait le titre de mystères, dialogues, actes, colloques, représentations, églogues, etc..... C'est ainsi que Juan de Encina, Gil Vicente, et ceux de leurs contemporains, alors en très-petit nombre, qui cultivaient la muse dramatique, nommaient leurs compositions. Comment d'ailleurs supposer qu'on ait pu jouer une pièce en vingt-et-un actes? Nos modernes fabricants de mélodrames eux-mêmes n'ont encore rien tenté de pareil.

Ce livre est un monument pour l'histoire de la langue espagnole. Si l'on se reporte au temps où il fut écrit et à ce qu'était à ce moment la littérature française, on ne peut s'empêcher d'admirer l'élégance et la correction de son style, si peu différent de celui des modernes. L'auteur anonyme du *Dialogue des langues,* qui écrivait sous le règne de Charles V, dit qu'aucun ouvrage de style plus élégant et plus pur n'a été fait en Castillan; Michel Cervantes l'appelait un livre divin; Gaspard Barthe, savant allemand qui le traduisit en latin, dit qu'il contient une si grande quantité de maximes qu'une nation doit être fière de posséder un tel livre.

On a reproché à cette œuvre l'immoralité du sujet; mais il faut prendre en considération le temps où elle fut écrite. Le langage était loin encore d'être épuré, et l'on ne se gênait point alors pour dire ce que l'on trouvait assez naturel de faire. Nous ne valons peut-être pas mieux que les hommes de cette époque, nous tenons seulement à paraître meilleurs; nos romanciers savent voiler sous des phrases de bonne compagnie les faits les moins avouables.

Tout est bien qui finit bien, a dit Shakspeare; or, l'auteur de la *Celestina* a eu pour but de détourner les jeunes gens de se confier à des personnes sans délicatesse; il a cherché à nous montrer les tristes résultats d'une intrigue dans laquelle se laisse envelopper pas à pas un homme amoureux. Quelle est la fin de ses différents personnages? Célestine, la sordide médiatrice, est assassinée; Parménion et Sempronius, valets fripons,

Hosted by Google

paient de leur vie leur complicité avec Célestine; Caliste trouve la mort pour châtiment d'un bonheur criminel, et Mélibée, poussée par la honte et les regrets, se tue sous les yeux de son père.

Nous allons essayer de donner une idée de l'ouvrage par quelques citations traduites aussi littéralement que nous le permettra la crainte de mettre sous les yeux de nos lectrices des expressions par trop familières. Puissions-nous, par ce travail épineux, ne pas mériter de ceux de nos lecteurs, qui ont pu apprécier dans sa langue même ce roman picaresque, le reproche italien: *traduttore, traditore!*

Dans une ville quelconque de l'Espagne, mais, autant qu'on en peut juger par le caractère des personnages, en Andalousie, un jeune homme nommé Caliste est amoureux d'une jeune fille nommée Mélibée. Il confie son amour à son valet Sempronius, qui lui fait une belle morale parsemée de citations classiques. Caliste répond par une description détaillée de la beauté qu'il adore. La morale terminée, Sempronius apprend à son maître qu'il connaît une femme nommée Célestine, qui se chargera volontiers de ses intérêts auprès de la jeune fille.

— Est-ce que je pourrais lui parler, s'écrie Caliste?

— Je vais te l'amener, répond Sempronius; elle te donnera un remède à ta peine.

— Tu peux me l'amener, et tu n'es pas encore parti?

— J'y vais et que Dieu te garde!

— Qu'il t'accompagne!

— O Dieu puissant et éternel, poursuit Caliste, toi, qui remets en leur chemin ceux qui sont perdus, qui conduisis les rois-mages avec ton étoile jusqu'à Bethléem, et les ramenas dans leur pays, je te prie humblement de servir de guide à mon valet Sempronius, afin qu'il change ma peine et ma tristesse en une joie immense, et que j'en vienne à mes fins tant désirées malgré mon indignité.

Hosted by Google

J'ai traduit ces quelques lignes, parce que je trouve ce jeune homme, implorant le Seigneur pour faire réussir son projet coupable, un type foncièrement espagnol.

Sempronius amène Célestine à Caliste.

Parménion, autre valet de Caliste, jaloux sans doute de l'apparente faveur de son camarade, fait à son maître une nouvelle morale. Mais Caliste, le prenant à part, le convertit à sa cause.

De son côté, Célestine emploie toute sa rhétorique pour prouver à Parménion qu'il ne peut faire d'action plus louable que de se liguer avec elle et Sempronius pour exploiter la passion de son maître, et, pour le convaincre, elle cite Sénèque et Virgile. Puis elle laisse Caliste en proie à la plus vive impatience, et nous la retrouvons à la porte de Mélibée.

Au moment même d'entrer chez Mélibée, Célestine hésite. Ce n'est point sa conscience qui l'arrête: depuis longtemps elle est muette; mais elle a peur que Pléberius, le père de Mélibée, ne la chasse à coups de bâton. Cependant, il faut accomplir ce qu'elle considère comme son devoir. Elle frappe. Une servante, Lucrèce, vient lui ouvrir. Comme presque toutes les jolies filles du pays, Lucrèce connaît Célestine, et, lorsqu'Alise, la femme de Pléberius, demande qui a frappé, Lucrèce se trouble, n'osant prononcer devant elle le nom d'une femme dont tout le monde, croit-elle, connaît les antécédents.

— C'est, dit-elle, cette vieille qui habite ordinairement sur le quai près des tanneries.

— Je ne connais point ces tanneries, répond Alise, et, si tu veux me faire connaître un inconnu par un autre inconnu, autant vaut porter de l'eau dans un panier percé.

— Seigneur Jésus, madame! mais cette vieille est plus connue que la rue. Je ne sais pas comment vous ne vous rappelez pas celle qu'on a failli pendre comme sorcière,..... et qui a désuni plus de vingt ménages.

Hosted by Google

— Quel est son métier ? Peut-être, quand tu me l'auras dit, la connaîtrai-je mieux.

— Madame, elle parfume les cheveux, elle fait du sublimé et cinquante autre choses, elle connaît les propriétés des plantes, elle guérit les petits garçons ; on l'appelle la vieille lapidaire.

— Tout ceci ne me la fait pas connaître ; dis-moi son nom, si tu le sais.

— Si je le sais, madame ! mais il n'y a ni jeune ni vieux dans toute la ville qui ne le sache : comment pourrai-je ne pas la connaître ?

— Alors, pourquoi ne le dis-tu point ?

— Je n'ose pas.

— Va donc, sotte ; dis-le, et ne m'ennuie pas plus longtemps.

— Parlant par respect, madame, c'est la Célestine.

LÉON MÉNEAU.

(La suite à la quinzaine.)

Hosted by Google

L'ESPRIT FOLLET.

BALLADE

TRADUITE DE L'ANGLAIS

DE BEN JONHSON.

Robin folâtre, j'accours d'Oberon, l'empire des Fées, d'après l'ordre des fantômes et des ombres, pour examiner ici les fêtes nocturnes. Quelle foule bruyante et tumultueuse partout où je vais ! Je veux l'épier d'un air joyeux, et l'égayer avec oh ! oh ! oh !....

Mon vol, sous le ciel diaphane, est plus rapide que l'éclair, et je puis, dans l'espace d'une minute, entrevoir tout ce qui se fait sous la lune ; et les sorcières auront beau s'agiter et crier : « Spectres, accourez et suivez nos pas ! » Moi, Robin, je veux surveiller leurs actions et les disperser avec oh ! oh ! oh !....

Toutes les fois que je rencontre de tels rôdeurs lassés des fêtes de la nuit, je les salue d'une voix déguisée, et les invite à venir avec moi errer à travers les marécages, les forêts, les lacs, les champs...; et souvent, sans qu'ils me voient, je leur fais quelque malice avec oh ! oh ! oh !....

Et, quand je les rencontre sous la forme d'un homme, d'un taureau ou d'un chien, je monte sur mon coursier, et je me glisse près d'eux ; mais, dès qu'ils m'aperçoivent, je fuis, plus léger que le vent, au-dessus des haies, des plaines, des étangs et des marais..., et, le corps penché sur la crinière de mon cheval, je ris avec oh ! oh ! oh !....

La nuit, nous dansons joyeusement auprès des fontaines et des ruisseaux, sur les vertes prairies, et nous chantons pour le roi et la reine des fées de douces mélodies, aux rayons de la lune...; puis, au matin, quand l'alouette gazouille, nous disparaissons avec l'âme des enfants nouveau-nés, et, laissant les lutins dormir, nous nous retirons en riant avec oh ! oh ! oh !....

Hosted by Google

C'est ainsi que, depuis le temps du sorcier Merlin, je me suis diverti dans ces courses nocturnes, et les hommes, pour mes malices, m'ont surnommé Robin, le joyeux compagnon. Les lutins, les fantômes, les esprits qui toutes les nuits hantent les fées, me connaissent, et, quand je passe, les vieilles sorcières me disent adieu avec oh ! oh ! oh !....

E. H.

SONNET.

Oh ! j'aime le sonnet ; il est délicieux :
Sa suave harmonie est si bien cadencée !
Il encadre si bien dans ses vers gracieux
Un soupir, un regret, une triste pensée !

C'est le papillon d'or, à l'aile nuancée,
Ouvrant de fleurs en fleurs son vol capricieux ;
La bulle de savon mollement balancée,
Beau rêve diapré, qui monte vers les cieux.

C'est, sur les buissons verts, la toile d'araignée,
Des larmes de la nuit, au matin, imprégnée,
Se teignant au soleil de reflets ravissants ;

C'est le Myosotis, la céleste fleurette,
Disant au promeneur qui passe et qui s'arrête :
« Souvenez-vous toujours de vos amis absents ! »

ERIMA.

Hosted by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA SAINTONGE ET L'AUNIS.

Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs plusieurs publications, qui nous arrivent de Saintes ou concernent l'histoire de cette ville. En voici l'énumération :

Saintes au XVIe siècle, par M. Dangibeaud, avec annotations par M. de La Morinerie. — Évreux, A. Hérissey. 1863, in-8°, 76 pages.

Pièces pour servir à l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis. — Procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres de la Sénéchaussée de Saintonge, convoqués et réunis à Saintes, le 16 mars 1789, pour l'élection des députés aux États généraux, par T. de B. A. (vicomte T. de Brémond d'Ars). — Saint-Jean-d'Angély, Lemarié. 1863, in-8°, 28 pages.

Rapport sur les anciennes archives de la mairie et du palais de justice de Saintes, par M. de La Morinerie. — Évreux, A. Hérissey. 1863, in-12.

Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. — Tome Ier, n° 5. — Monographie de la ville de Saintes, par M. l'abbé Lacurie. — Saintes, Hus. 1863, 164 pages.

Hosted by Google

États généraux de 1789. — Procès-verbal de l'Assemblée de l'ordre de la Noblesse de la Sénéchaussée de Saintes (réponse à la brochure de M. de Brémond d'Ars), par M. de La Morinerie. — Angers, Cosnier et Lachèse. 1863, in-8°.

Les diverses publications de M. de La Morinerie se recommandent toutes par les mêmes qualités, le charme du style, si rare dans les ouvrages d'érudition et qui n'est point cependant un mérite accessoire, la rectification d'inexactitudes de détail qui se propagent sous le couvert d'écrivains d'ailleurs recommandables, la minutie des recherches, l'impartialité dans toutes les questions touchant au protestantisme, l'intérêt soutenu et l'originalité de la forme, le nombre de documents inédits sur lesquels le fond s'appuie. Le mérite de l'auteur de *La noblesse de Saintonge et d'Aunis aux États généraux de 1789* a été consacré par des écrivains spéciaux, à Paris même, entre autres par M. Guigard, attaché à la Bibliothèque Impériale. Aussi ne saurions-nous conseiller un meilleur guide aux personnes qui désirent feuilleter les annales Saintongeaises, et grouper leurs souvenirs autour de quelques noms saillants à l'aide desquels on peut pénétrer plus avant dans la vie intime de nos aïeux et retrouver leur véritable physionomie.

Les points culminants qui dominent cette histoire : la Commune, la Réforme et la Révolution, sont singulièrement mis en lumière dans les divers ouvrages que nous venons de signaler.

M. Dangibeaud, dans ses mémoires, lus devant la Société archéologique de Saintes, et que M. de La Morinerie vient de publier, retrace les franchises municipales de la commune, dont M. Lacurie fait remonter les origines jusqu'au municipe romain. La charte d'Aliénor d'Aquitaine, de 1199, « confirma un droit » déjà acquis, ou, selon d'autres, créa la commune de » Saintes. » Les différentes périodes de l'échevinage se déroulent ensuite, tantôt au milieu d'orageuses commotions et de rivalités passionnées, tantôt au milieu de

Hosted by Google

susceptibilités ombrageuses et de luttes impuissantes pour conserver les priviléges communaux, « prérogatives flétries dont la royauté ou ses agents finissaient toujours par leur arracher quelques lambeaux, » et dont les armes n'étaient plus que « d'humbles remontrances et, dans les jours d'énergie, de stériles protestations. »

La réforme à Saintes est personnifiée par maître Bernard Palissy, qui donna, pendant près de vingt ans, « l'exemple de la persévérance dans les nobles entreprises, de la force d'âme dans l'adversité, » jusqu'au moment où il devait montrer au roi de France, qui le pressait d'abjurer sa foi, qu'un humble chrétien est plus fort avec ses convictions qu'un souverain avec toute sa puissance. M. Dangibeaud a précisé le lieu où s'éleva le modeste atelier du célèbre ouvrier, que, contrairement à sa devise, la *pauvreté n'empêcha point de parvenir*.

Un mémoire sur la cour de justice en 1584 termine le livre de M. Dangibeaud. Chassés par des moines capricieux, en 1580, les officiers du présidial demandent un abri dans l'Hôtel-de-Ville aux échevins, qui ne le leur accordent « que par forme de prêt et précairement, » et gardent la clef de la salle où ils les reçoivent.

L'arrivée à Saintes du gouverneur, M. de Ruffec, créa pour les échevins de nouveaux embarras. Il demandait des meubles pour lui, des logis pour ses gens; et sa suite était nombreuse. Il fallut s'exécuter, et il est curieux de lire l'énumération des diverses parties du mobilier que durent fournir à grand'peine le maire et les échevins : qui, une nappe, qui, six serviettes, qui, un lit, une poële, etc.

Nous ne suivrons pas M. de La Morinerie dans les intéressants détails qu'il donne dans son *Rapport sur le présidial* et les juridictions nombreuses et variées qui en relevaient. Nous préférons nous hâter d'arriver à la tenue des États de 1789, qui présentent la plus

Hosted by Google

curieuse ressemblance avec les grands États réunis à Paris. La séparation des ordres pour rédiger les cahiers de pouvoirs qu'ils donnent à leurs députés respectifs, leur réunion sur les instances du Tiers-État qui demande la substitution du vote par tête au vote par ordre, tout contribue à rendre la similitude parfaite. MM. de La Morinerie et de Brémond nous font connaître avec détail chacun des députés des trois ordres et, d'une manière plus complète, ceux du second ordre, qu'il était plus facile de suivre dans leurs familles et leurs descendants jusqu'à nos jours. Après avoir connu les députés, il serait intéressant d'étudier leurs actes, et les cahiers de doléances, encore inédits, présentent cependant un incontestable attrait. Le Tiers-État, comme dans toutes les autres provinces, a les plus généreuses aspirations et les vues les plus saines ; mais l'esprit libéral se retrouve aussi à un haut degré dans les cahiers de la Noblesse, qui réclame, avec la plus remarquable insistance, la liberté de la presse et surtout la liberté de conscience, pressentant que toutes les libertés sont solidaires, et renonçant d'ailleurs, en matière d'impôts, à tous les priviléges qui séparaient le second ordre du reste de la nation.

Mt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

1er JANVIER 1864.

COMME ON FAIT SON LIT

ON SE COUCHE.

PROVERBE EN UN ACTE ET EN VERS.

PERSONNAGES.

ERNEST, notaire.
HENRIETTE, sa femme, sœur d'Élise.
HECTOR, homme de lettres.
ÉLISE, sa femme.

SCÈNE I.

Ernest. — Hector.

ERNEST.

Je partage ta peine et ta plainte me touche ;
Mais *comme on fait son lit,* mon très cher, *on se couche,*
Et l'on est, quand on veut, le maître en sa maison.

HECTOR.

Le proverbe le dit.

ERNEST.

Le proverbe a raison ;
La femme n'envahit que le terrain qu'on cède.
Son caprice obstiné nous presse, nous obsède ?
Ce sont des pleurs, des cris, un vacarme d'enfer ?
Soyons sourds.

HECTOR.

Mon ami, la rouille use le fer !...

Hosted by Google

Toujours battu des flots, le roc enfin chancelle !...
Et, lorsqu'à notre oreille, importune crécelle,
Sans trêve ni repos bourdonnant même son,
La dame nous poursuit de son aigre chanson,
Que veux-tu que l'on fasse ?

ERNEST.

On fait la sourde oreille.
Je l'ai dit, il n'est pas de recette pareille.

HECTOR.

Et si notre démon, finissant de gronder,
Va bouder en un coin ?

ERNEST.

On le laisse bouder.

HECTOR.

Fort bien. Mais on nous rend la vie insupportable !
C'est à n'y plus tenir ! Pendant qu'on est à table,
Pas un mot ; au foyer lorsque l'on vient s'asseoir,
Pas un mot ; pas un mot du matin jusqu'au soir ;
Et du soir au matin, hélas ! c'est encor pire !

ERNEST.

Quand, tenant mollement les rênes de l'empire,
Un mari complaisant relâche de son droit,
Résiste en reculant, on le met à l'étroit ;
On le mène battant de défaite en défaite ;
On le réduit.... Alors, c'est bien une autre fête !
La belle, dont l'obstacle irritait le désir,
Triomphant sans combat, domine sans plaisir ;
Et, plus on lui permet, plus il faut lui permettre.
La femme en son mari veut rencontrer un maître.
D'un système imprudent tes ennuis sont l'effet :
Une femme est toujours ce qu'un mari la fait,
Et c'est à nous tout seuls qu'il faudrait nous en prendre
Des travers où l'on voit le sexe se répandre.
Dans les premiers transports d'un cœur épanoui,
Comme au jour du contrat, nous disons toujours oui ;
Nous traitons une épouse ainsi qu'une maîtresse....
De quoi nous plaignons-nous ? C'est notre main qui tresse

Hosted by Google

Ce filet, où jadis périt Agamemnon.

HECTOR.

Quel remède employer ?

ERNEST.

Ose un jour dire non.
Pour moi, quand j'ai dit non, j'entends que l'on s'y tienne.

HECTOR.

Oui.... ta femme....

ERNEST.

Ma femme est du bois de la tienne.

HECTOR.

On ne vit jamais sœur moins semblable à sa sœur :
L'une est un diable, et l'autre, un ange de douceur.

ERNEST.

Ce n'est pas sur le froc qu'on doit juger l'ermite ;
Chacun sait ce qui bout au fond de sa marmite ;
Mais enfin, un coursier, tant fût-il ombrageux,
Aux mains d'un cavalier habile et courageux
S'apaise, et, moins rétif de semaine en semaine,
Avant peu s'abandonne au guide qui le mène.

HECTOR.

Un coursier, c'est bien dit ; mais ta comparaison....

ERNEST.

En un mot comme en cent, par force ou par raison,
Est le maître qui veut ;... un éclat de tonnerre
Ramène le beau temps ;... qui sait faire la guerre
A la paix....

HECTOR.

Quel effort exiges-tu de moi !
Sais-tu bien ce que c'est qu'une femme en émoi ?
As-tu bien calculé ce qu'il faut de courage
Pour tenter cette épreuve, essuyer cet orage ?

ERNEST.

Il vaut mieux voir sur soi le ciel fondre et crouler,
Que d'entendre toujours la foudre au loin rouler.
D'un despote en jupon subir la tyrannie
A perpétuité, d'une lente agonie

Hosted by Google

Expirer par degré, griller à petit feu,
Pendant que le bourreau se fait un cruel jeu
De modérer à temps ou d'activer la flamme,
Sais-tu bien ce que c'est ? Dis, te sens-tu dans l'âme
Assez de patience ? As-tu su calculer
La honte et les affronts ?... Ah ! s'il faut reculer,
C'est devant de tels maux que la faiblesse attire....
Vas-tu long-temps encor endurer ce martyre ?

HECTOR.

Je suivrai ton conseil : j'oserai dire non.

ERNEST.

Pour te dédire après ?

HECTOR.

Non ?

ERNEST.

Bien sûr ?

HECTOR.

Bien sûr !

ERNEST.

Bon !

HECTOR.

On se lasse à la fin....

ERNEST.

Je le crois.

HECTOR.

La traîtresse
Quittera, dès ce soir, son rôle de maîtresse.
C'est moi qui suis le maître et je le ferai voir.

ERNEST.

Sans doute.

HECTOR.

Il faudra bien se ranger au devoir.

ERNEST.

Parbleu !

HECTOR.

L'on apprendra ce que vaut ma constance.

Hosted by Google

ERNEST.

C'est bien dit.

HECTOR.

Coupant court à toute résistance,
Je voudrai désormais ce que j'aurai voulu.

ERNEST.

Rien de mieux.

HECTOR.

Sur un point que j'aurai résolu
Je ne reviendrai pas.

ERNEST.

Bien !

HECTOR.

J'ai donné cet ordre,
Vous l'exécuterez, je n'en veux pas démordre ;
Je n'en démordrai pas ! Et vraiment je suis bon
D'écouter vos discours ! non !... non !... mille fois non !
Que peut-on objecter là contre ?... que t'en semble ?
Dis.

ERNEST.

Pourvu que l'effet aux menaces ressemble,
Je réponds du succès. Sans hésitation
Ouvre le feu. D'ailleurs, jamais occasion
Ne s'offrira meilleure à tenter l'entreprise :
Quand on veut réformer une habitude prise,
Un retour de voyage est, pour y réussir,
Un moment opportun qu'on fait bien de saisir.
Ce doux laisser aller, qui toujours accompagne
La vie aux bains de mer, aux eaux, à la campagne,
Donne un semblant d'excuse à ta bénignité;
Mais, rentrant au logis, reprends ta dignité ;
Que ta femme, d'abord réduite à se soumettre,
Retrouvant la maison, y retrouve son maître,
Et, changeant de régime en changeant de séjour,
Abdique entre tes mains, à partir de ce jour.

HECTOR.

Oui, du commandement je tiendrai la baguette !

Hosted by Google

ERNEST.

Souvent l'occasion échappe à qui la guette....

HECTOR.

M'échapper ! sur le champ j'irais brusquer l'assaut....
Si ta femme n'était en visite là haut.
Je ne puis, à mon âge, être sous la férule ;
Je me sens là-dedans un dépit qui me brûle,
Et, si je m'écoutais, vois-tu, là, de ce pas....

ERNEST.

J'entends venir quelqu'un.

HECTOR.

Ne m'abandonne pas !
Sur quelques points encor j'ai besoin de lumière ;
Pour affronter du choc l'impression première,
Tes conseils me seront un utile soutien.

ERNEST.

Allons donc au grand air poursuivre l'entretien ;
Nous en dînerons mieux. Mais à propos, je pense
Qu'en jetant un coup-d'œil, tantôt, dans la dépense,
J'ai vu trois beaux perdreaux flanquant un gras dindon,
Tous les quatre truffés ; un client m'en fit don.
Viens en prendre ta part ; après souper, entr'elles,
Nos dames causeront médisance et dentelles,
Et, comme aux anciens jours, quand nous étions garçons,
Nous irons à mon cercle achever ces leçons.

HECTOR.

Si ma femme y consent, j'accepte.

ERNEST.

Tu veux rire ?

HECTOR.

Non !

ERNEST (ironiquement).

Peut-on se flatter qu'elle veuille y souscrire ?

HECTOR.

Si tu la priais ?

ERNEST.

Moi ?... quel homme !

Hosted by Google

HECTOR.

Qu'en dis-tu ?

ERNEST.

Rien.

HECTOR.

Comment rien ?

ERNEST.

Morbleu !... tu serais donc battu,
Si tu prenais parti sans consulter Madame ?
Non, je ne vis jamais telle faiblesse d'âme !
Je ne m'étonne plus.... mais les voici : partons.

SCÈNE II,

Les mêmes, Henriette, Élise.

ERNEST.

Bonsoir, ma belle-sœur.

ÉLISE.

Vous sortez ?

ERNEST.

Nous sortons.

HECTOR.

Je serai là bientôt.

ERNEST (bas à Hector).

Qui donc te le demande ?

HECTOR.

Nous allons vers les cours.

ERNEST.

Crains-tu qu'on te gourmande,
Si tu n'expliques pas pourquoi, quand, comment, où ?
Mieux vaut autour du col te passer un licou,
Te mettre une lisière au-dessous des aisselles,
Et ta femme en sa main en tiendra les ficelles...
Faut-il te remorquer pour te faire mouvoir ?

Hosted by Google

HECTOR.

Je te suis.

ERNEST.

Marche donc !

HECTOR (à sa femme).

Au revoir.

HENRIETTE (souriant).

Au revoir.

SCÈNE III.

Élise, Henriette.

ÉLISE.

Eh bien ! ma chère sœur, tu vois le personnage ?

HENRIETTE.

Il est aisé d'avoir la paix dans le ménage
Avec un tel mari.... Cet excellent Hector !
Est-il bon !

ÉLISE.

Bon à quoi ?

HENRIETTE.

Sous la loi d'un butor
Aimerais-tu mieux vivre, en esclave soumise,
Que d'être la maîtresse et de faire à ta guise ?
Ah ! si tu connaissais quelques échantillons
De l'espèce mari !... Serrés et tatillons,
Ceux-ci, le nez toujours fourré dans les armoires,
Notent, contrôlent tout, font recueil de mémoires ;
Ceux-là, par un excès non moins à redouter,
Sans souci de leur bien, jettent l'or sans compter ;
L'un, du matin au soir, en cuisine se rue ;
L'autre pèse à chacun sa portion congrue ;
Cependant, en un coin, leur tremblante moitié,
Même pour les valets triste objet de pitié,
Tandis que leur époux se régale ou lésine,
Grignote son pain sec au fond de la cuisine,

Hosted by Google

Et, du maître et seigneur expiant le travers,
Pour s'habiller de neuf, coud sa robe à l'envers !

ÉLISE.

Mon sort, à qui connaît les choses de la vie
Et l'espèce mari, paraît digne d'envie,
Je l'avoue, et serais ingrate au dernier point,
Si des bontés d'Hector je ne convenais point.
De ses soins délicats à toute heure comblée,
D'égards ingénieux je me vois accablée ;
Mes plus secrets désirs, à moi-même inconnus,
Sont par lui devinés et soudain prévenus ;
Je suis l'unique objet de sa sollicitude,
Et me complaire en tout est sa constante étude.
A l'hommage fidèle, au culte qu'il me rend,
Je te l'ai dit, mon cœur n'est pas indifférent ;
Même, de cet excès quand ma raison l'accuse,
Mon cœur reconnaissant a toujours une excuse.
Mais enfin ce grand zèle et ces empressements,
Ces protestations qu'on pardonne aux amants,
Cette soumission à mes moindre paroles,
Cette abdication, ces complaisances molles,
Tout cela, s'il faut dire ici ce que je sens,
Me produit même effet qu'un éternel encens,
Dont les fades vapeurs, à toute heure allumées,
M'inonderaient à flots d'insipides fumées !

HENRIETTE.

D'un régime si doux je connais peu l'effet ;
Il serait néanmoins, je pense, assez mon fait.
J'aimerais à me voir d'hommages entourée,
Souveraine obéie aussi bien qu'adorée....

ÉLISE.

Non, ma sœur, non, crois-moi, ton esprit détrompé
Se lasserait bientôt d'un empire usurpé.
Tout ce qu'un vain caprice arrache à la faiblesse,
C'est aux mains d'un enfant une arme qui le blesse.
Les rênes du pouvoir nous sont un embarras,
Et le sceptre trop lourd fatigue notre bras.

Hosted by Google

Oui, qu'un mari soit bon, j'y souscris; mais, en somme,
Ne faut-il pas aussi qu'un mari soit un homme ?
Qu'à son allure franche, à son air, à son ton,
Et sans voir qui des deux porte barbe au menton,
On sache distinguer Monsieur d'avec Madame ?
Si, pour bien faire, il faut qu'une femme soit femme
Et ne se gâte point en voulant allier
A sa grâce native un genre cavalier,
De même, pour bien faire, il faut, quoiqu'on en dise,
Qu'un homme ne soit pas fardé de mignardise.
Enfin, rien n'est plus sot, suivant le vieux dicton,
Qu'une femme en culotte ou qu'un homme en jupon.

HENRIETTE.

Sot! très-bien; mais, dût-on me mettre au rang des sottes,
Vraiment, j'aimerais fort à porter les culottes.
Hélas ! huit jours passés près d'un certain mari
A nous connu, ma sœur ! crois-moi, d'un cœur marri
Et pour servir quittant les grandeurs souveraines,
Tu comprendrais qu'en main mieux vaut tenir les rênes
Que de ronger son frein, fallût-il allier
A ta grâce native un genre cavalier.
D'ailleurs, ne pense pas qu'à soi-même fidèle,
Ton mari, des maris le plus parfait modèle,
De n'en rabattre point ait pris l'engagement :
Chaque heure en leur humeur amène un changement,
Et, le mal grandissant de journée en journée,
Ils ne valent plus rien à la fin de l'année.
Tel, dont partout d'abord on vantait la douceur,
Tout-à-coup de son fond découvrant la noirceur,
Sous le velours moelleux de ses perfides pattes
Fit sentir les crochets de griffes scélérates.

ÉLISE.

En vain depuis trois mois j'agace mon Mitis.

HENRIETTE.

Tu pourrais bien en faire un Rominagrobis !

ÉLISE.

Hélas ! j'en désespère.

Hosted by Google

HENRIETTE.

Imprudent qui s'y fie !

ÉLISE.

De le pousser à bout son flegme me défie.

HENRIETTE.

Ma sœur, gardons-nous bien d'éveiller chat qui dort !
Quand le vase à la longue est rempli jusqu'au bord,
Une goutte suffit pour combler la mesure,
Et l'arriéré d'un coup se paie avec usure ;
Même on nous rend parfois un peu plus que le dû.

ÉLISE.

Mon sort est de prêter toujours à fond perdu.

HENRIETTE.

Puisses-tu ne jamais toucher ces arrérages !
Qu'est-il d'ailleurs besoin d'exciter des orages,
D'obscurcir les rayons de la lune de miel ?
Quand il est rose et bleu, pourquoi ternir ton ciel ?
Ah ! ce n'est que trop tôt, ma sœur, qu'il se courrouce,
Et qu'en son horizon paraît la lune rousse !

ÉLISE.

Au sein de cet air tiède et de ce calme plat,
J'étouffe, et fallut-il provoquer un éclat,
Dût la grêle sur moi tomber avec la foudre,
A vivre en cet état je ne puis me résoudre.

HENRIETTE.

Quel est donc ton dessein ?

ÉLISE.

Je veux d'un écolier
Faire un mari ; je veux qu'il rompe le collier
Que je serre à plaisir, souhaitant qu'il le blesse,
Afin de n'avoir plus à le mener en laisse ;
Je veux en faire un homme, afin d'avoir en lui
Un chef pour ma maison, pour moi-même un appui.

HERIETTE.

Tu pourrais payer cher cet étrange caprice :
Poupon émancipé mord parfois sa nourrice,

Hosted by Google

Et l'on voit arriver de certains accidents....

ÉLISE.

Qu'il me morde, s'il faut, mais qu'il fasse ses dents!

HENRIETTE.

Nous verrons donc, ma sœur, le succès de l'affaire.

ÉLISE.

Advienne que pourra, je me veux satisfaire.

HENRIETTE.

Qui s'expose au péril....

ÉLISE.

Je m'y veux exposer.

HENRIETTE.

Se fait battre.

ÉLISE.

Tu crois? il ne saurait l'oser.

HENRIETTE.

S'il l'osait?

ÉLISE.

Le succès dépassant mon attente,
Dans ce cas.... je serais....

HENRIETTE.

Quoi?

ÉLISE.

Battue et contente.

HENRIETTE.

Des couleurs et des goûts point ne faut disputer.

ÉLISE.

C'est mon goût.

HENRIETTE.

C'est le tien, tu peux le contenter;
Quant à moi qui n'ai pas encor l'âme saisie
Des accès dangereux de cette fantaisie,
Qui sans être battue ai plein contentement,
Je ferai bien, je crois, d'aller présentement
Veiller en notre office, attendant sa venue,
Qu'on serve mon cerbère à l'heure convenue:

Hosted by Google

Il a toutes ses dents et ne tolère pas
Qu'on change d'un instant l'ordre de ses repas.

ÉLISE.

Reviendras-tu ce soir ?

HENRIETTE.

Je n'ose le promettre.

ÉLISE.

Qui t'empêche ?

HENRIETTE.

Quelqu'un qui chez nous est le maître,
Quelqu'un dont les décrets veulent être suivis,
Qui dispose de tout sans prendre notre avis,
Et, ne voyant en nous que son humble sujette,
Révise nos arrêts, les casse ou les rejette.

ÉLISE.

On plaide....

HENRIETTE.

Avec dépens je perdrais mon procès.
Toi-même sais-tu bien si ton mari....

ÉLISE.

Je sais
Que toujours ses projets se soumettent aux nôtres
Et qu'il se garderait même d'en avoir d'autres.

HENRIETTE.

Est-elle heureuse !

ÉLISE.

Hélas ! c'est là précisément
Ce qui cause ma peine.

HENRIETTE.

Agréable tourment !...
Qui vient là ?

ÉLISE.

C'est Hector, je pense.

HENRIETTE.

Adieu ! je tremble
Qu'Ernest....

Hosted by Google

SCÈNE VI.

Les mêmes, Hector.

HECTOR (essoufflé.)

Je suis ravi de vous trouver ensemble.

HENRIETTE.

Ernest est-il rentré ?

HECTOR.

Ce m'était un souci
De songer qu'Élisa s'ennuyait seule ici....
Je vous suis obligé....

HENRIETTE.

Tirez-moi donc de peine :
Ernest ?...

HECTOR.

Je suis venu courant à perdre haleine :
J'éprouve le besoin, s'il vous plaît, de m'asseoir.

(Il s'assied.)

HENRIETTE.

Bonjour, ma sœur.

ÉLISE.

Adieu ! je t'attendrai ce soir.

HECTOR (se levant.)

Ce soir ?...

ÉLISE.

J'y compte....

HECTOR.

Mais....

ÉLISE.

C'est chose décidée.
A bientôt !

HECTOR.

Quand la femme en tête a son idée...!
Je....

ÉLISE.

N'y va pas manquer, j'y tiens absolument.

(Elles sortent.)

Hosted by Google

SCÈNE V.

HECTOR (seul.)

Que faire ?

HENRIETTE (derrière la porte.)

Adieu !

HECTOR.

Marchons au feu résolûment !...
Non, prenons un détour.... Faut-il qu'elle l'invite,
Précisément.... Ah ! si j'avais couru plus vite !...
Comment lui dire ?.. Allons, je vais... mais non... mais si...
Peut-être.... Ah ! quel moment !... Du calme... la voici !

BUSQUET.

(La fin à la quinzaine.)

Hosted by Google

ÉTUDE SUR LA CELESTINA.

(SUITE.)

Célestine est introduite enfin ; c'est Alise qui la reçoit d'abord, et Célestine commence par lui offrir des objets de toilette; mais, après un court entretien, Alise se retire et la laisse seule avec Mélibée. C'est ce que voulait la fausse marchande.

— Dieu te pardonnera de me laisser, dit-elle, puisque tu me donnes une si belle compagnie. Le Seigneur l'a comblée de grâces et de jeunesse, ce temps où l'on moissonne les plus grands plaisirs. La vieillesse n'est que le temple des infirmités, l'auberge des pensées graves, l'amie des rancunes, une angoisse continuelle, une plaie incurable, le regret du passé, le chagrin du présent ; la crainte de l'avenir, la voisine de la mort, une cabane mal abritée dans laquelle entre la pluie, une houlette d'osier que le plus petit poids fait plier.

— Mère, répond Mélibée, pourquoi dis-tu tout ce mal du temps auquel chacun veut parvenir ?

— . . . . . On veut y parvenir, parce que, en y parvenant, on vit et que la vie est douce. Ainsi, l'enfant veut devenir jeune homme, et le jeune homme, vieillard, et le vieillard, vieillir encore, même avec la douleur. Tout pour vivre, parce que, comme on le dit, vive la poule avec la pépie ! Mais qui pourra décrire, enfant, les maux que la vieillesse amène, ses fatigues, ses soins, ses maladies : ce froid qui glace et ce feu qui brûle, ces

Hosted by Google

désappointements qui donnent de l'acrimonie ; la tristesse, les rides, les cheveux blancs, la surdité, la cécité, la mauvaise haleine, la chûte des dents, la faiblesse, l'absence d'appétit ? et, si tout cela vient accompagné de la pauvreté, tu verras se taire les autres soucis, quand sous le toit le pain manque ; as-tu jamais vu pire mal que la faim ?

— Tu parles ainsi parce que tu connais la pauvreté ; mais une personne riche chanterait une autre chanson.

— Segnora, il y a des maux pour tout le monde. Aux riches, la gloire et les flatteries. Celui-là est riche qui est bien avec Dieu ; il vaut mieux être dédaigné que craint ; le pauvre dort d'un meilleur sommeil que ceux qui doivent garder avec sollicitude ce qu'ils ont gagné en travaillant et ce qu'ils ont peur de perdre. Je n'aurai, moi pauvre, que de vrais amis ; il n'en sera pas de même du riche ; on m'aimera pour moi, le riche pour sa fortune ; il n'entend jamais la vérité ; tout le monde lui distribue la flatterie, tout le monde lui porte envie ; tu trouveras peu de riches qui n'avouent que la médiocrité ou même une honnête pauvreté ne soit préférable à la richesse. Ce sont les richesses qui possèdent l'homme et non l'homme qui possède les richesses ; à beaucoup elles donnent la mort, à tous elles ôtent la gaîté, et rien n'est plus contraire aux bonnes mœurs. Vous n'entendez pas dire : les riches dorment tranquillement. Ils ont une douzaine d'héritiers qui ne font pas d'autres prières au ciel que de hâter leur mort ; qui trouvent que le jour où ils seront sous la terre ne vient jamais ; et qui attendent avec impatience le moment de prendre leur fortune et de leur donner à peu de frais le repos éternel.

— Mère, tu regrettes beaucoup la jeunesse, voudrais-tu redevenir jeune ?

— Il est fou, segnora, le voyageur qui, fatigué des travaux de la journée, voudrait revenir au commencement du jour pour regagner une seconde fois le soir. Car, pour toutes ces choses dont la possession n'est pas

Hosted by Google

agréable, il vaut mieux les avoir eues que de les attendre, parce que, plus on est près de la fin, plus le commencement parait léger. Pour le voyageur fatigué il n'y a rien de plus doux que la maison ; de même, quoique la jeunesse soit aimable, le vieillard sincère ne la regrette pas ; car il n'y a que celui qui manque de bon sens qui se prenne d'affection seulement pour ce qu'il n'a plus.

— Cependant, celui qui voudrait vivre encore doit désirer la jeunesse.

— L'agneau est aussi près de la boucherie que le mouton. Nul de nous n'est si vieux qu'il ne puisse vivre encore une année, ni si jeune qu'il ne puisse mourir à l'instant. De façon qu'il y a peu d'avantage dans toutes ces choses.

— Ce que tu me dis m'effraie. Tout cela me fait croire que je t'ai déjà vue autrefois. Dis-moi, mère, es-tu Célestine qui demeure habituellement aux tanneries de la tête du pont ?

— Tant que Dieu voudra.

Pendant longtemps encore Célestine tient à Mélibée un langage de la plus haute moralité ; mais il faut enfin qu'elle en vienne au but principal de sa visite. Elle a déjà vendu à la jeune fille des objets de toilette, maintenant elle hésite, elle se trouble, son éloquence se ralentit un instant.

— Amie Célestine, dit Mélibée, je suis contente de t'avoir vue, et tes discours me font plaisir ; mais prends ton argent et adieu, car il me semble que tu n'as pas dîné.

— O image angélique ! O perle précieuse ! Je suis heureuse de t'entendre parler, et, si tu le permets, je te dirai pourquoi je suis venue.

— Dis ce qui t'amène, et, si je puis t'être utile, je le ferai avec plaisir.

— Belle et noble demoiselle, la douceur de ta parole la grâce de ton geste, la liberté que tu permets à une pauvre vieille comme moi, m'enhardissent à te le dire.

Hosted by Google

J'ai laissé un malade à la mort, qui, par une seule parole que je lui transmettrai de ta bouche, recouvrera la vie. (*) Je te le jure par la vertu de ta beauté.

— Bonne vieille, je ne te comprends pas : parle plus clairement. D'après le peu que tu m'as dit, je ne sais que te répondre. Je serais très heureuse si ma parole pouvait sauver un chrétien. Celui qui, pouvant sauver un malheureux qui souffre, ne le fait pas, commet une mauvaise action. Ainsi, point d'embarras ni de honte : que veux-tu ?

Célestine ne laisse pas tomber cette parole, et insiste sur la nécessité d'être utile à ses semblables, prenant des exemples dans la nature.

— Pour Dieu, sans tarder, dis-moi quel est le malade qui souffre d'un mal dont la cause même peut devenir le remède (**), demande Mélibée, répétant une phrase passablement alambiquée de Célestine ?

Celle-ci fait alors le portrait le plus séduisant de Caliste, et avoue que c'est lui, le malade qui se meurt d'amour. Mélibée pousse des cris et entre dans une sainte colère.

— . . . . . Sois brûlée, s'écrie-t-elle, misérable vieille, dévergondée, sorcière, toi qui fais la guerre à l'honnêteté et sèmes le crime sur ta route ! Oh ! que l'on a raison de dire que la langue est ce qu'il y a de plus mauvais dans l'homme et dans la femme ! Sors d'ici, ou d'un même coup je mettrai fin à ta vie et à tes discours ! Ah ! tu veux faire périr mon honneur pour donner la vie à un fou ! me laisser la tristesse pour le reste de mes jours, et toucher le salaire de ma perte, la récompense de mon crime, perdre et détruire la maison et l'honneur de mon père !

(*) Voir le récit d'Agnès. Acte II, scène VI, de l'*École des Femmes*.

(**) Vos yeux peuvent eux seuls empêcher sa ruine,
Et du mal qu'ils ont fait être la médecine.
(*École des Femmes*. Acte II, scène VI.)

Hosted by Google

Célestine, calme sous ces reproches, attend que le déluge d'imprécations ait pris fin pour assurer à la jeune fille qu'elle n'a pas eu d'autre but que de rendre un service.

— Je veux mourir, répond Mélibée, si j'ai jamais entendu parler de ce fou de Caliste autrement que comme d'un fantôme nocturne, long comme une cigogne, avec une figure de paravent mal peint. C'est celui que je vis l'autre jour et qui me débita des galanteries en me contant des sornettes. — Elle défend à Célestine de lui parler davantage et l'engage à remercier le ciel de s'en aller sans plus de mal. — On m'avait bien dit qui tu étais, ajoute-t-elle, et je te connaissais avant de t'avoir vue.

— Troie était plus imprenable, murmure Célestine entre ses dents; j'en ai apaisé de plus farouches; aucune tempête ne dure éternellement.

Elle se retire alors, et même assez joyeuse, car elle a cru reconnaître que la colère de Mélibée n'était pas sincère; elle se rend à l'église faire ses dévotions. Si Célestine a une conduite équivoque, comme toutes les femmes de son pays elle a une foi ardente. Elle mène de front les amours et la piété, sans que sa conscience en soit le moins du monde troublée : il n'y a là rien que de très naturel — en Espagne.

Elle va trouver Caliste et lui remet un gage d'amour; ce gage est une ceinture qui a appartenu à Mélibée, et dont Célestine use auprès de Caliste, pour lui faire croire que ses affaires sont en bon chemin.

Pendant plusieurs actes, Mélibée ne paraît plus, et lorsqu'elle rentre en scène au dixième acte, il s'est fait un grand changement dans son esprit. Le spectateur, ou plutôt le lecteur, doit être, comme nous l'avons été nous même, fort étonné de la voir confier en rougissant à sa soubrette, que livrée solitaire à ses pensées, elle est devenue éperdument éprise de Caliste; elle prie la jeune servante de la conduire chez Célestine. C'est maintenant Mélibée qui va devenir l'obligée de Célestine.

Hosted by Google

Il faut qu'elle aille la trouver en secret. Mais, avant de partir, elle s'écrie : « O souverain Dieu ! toi, à qui les amants passionés demandent un remède, les blessés une guérison ! Toi, à qui obéissent le ciel, la mer, la terre et les enfers ! Toi, à qui tous les êtres humains sont soumis ! donne à mon pauvre cœur la force d'attendre, la patience pour que je puisse dissimuler ma terrible passion ! »

Elle entre enfin chez Célestine.

Léon Méneau.

(*La suite à la quinzaine.*)

Hosted by Google

LES BOUCLES D'OREILLE.

(Imité d'un fabliau arabe.)

—

Aux tentes du désert comme au pays de France,
Le désir de briller chez la femme est si grand,
Que pour elle souffrir n'est rien, si la souffrance
Peut l'embellir encore aux yeux de son tyran.
— Tyran, est ici pour la rime :
Qui douterait que de nos jours,
Dans le domaine des amours,
L'homme est moins tyran que victime....
Et qu'il en fût ainsi toujours? —
Mais fermons cette parenthèse;
Et pour bien démontrer notre première thèse,
Des vieux temps remontons le cours.

Abraham, inquiet des destins de sa race,
— Dieu n'avait point alors rendu mère Sara —
Dormit auprès d'Agar, d'où plus tard sortira
La tribu qui du Tell peuple aujourd'hui l'espace.
Or, l'esclave ayant eu d'Abraham Ismaël,
Sara sombre et jalouse,
Se jurant de venger l'affront fait à l'épouse,
Rêvait pour sa rivale un outrage cruel.

Un soir qu'auprès d'un puits, lasse de longues veilles,
Agar, loin d'Abraham, dormait profondément,
Sara prompte à saisir ce fortuné moment,
Du fer de son fuseau lui perçait les oreilles.

Hosted by Google

Le lendemain, Agar, chose inconnue encor,
Dans les trous du fuseau passait des anneaux d'or.
Et bientôt enviant la charmante parure,
Chaque femme voulut subir même blessure.

Ce fait, vieux de quatre mille ans,
Vient aussi nous prouver, Mesdames,
Que la plus naïve des femmes
Sait cacher ses défauts sous des dehors charmants.

GASTON ROMIEUX.

LE PREMIER DE L'AN.

Jour absurde ! — Bravo ! Je peux le dire ici :
Quand, le long du trottoir, je vois dans chaque rue
Ce troupeau d'empressés qui se heurte et se rue,
Votre idée est la mienne, et je m'irrite aussi.

Qu'espèrent-ils, bon Dieu ! ceux qui s'en vont ainsi,
Frisés, bottés de neuf, en leur grande tenue,
Chez cent indifférents annoncer leur venue ?
De la crotte d'abord, puis un rhume. — Merci !

Moi qui ne suis pas né flagorneur d'antichambre,
Je chôme au coin du feu janvier comme décembre.
Pourtant de mes pensers vous aurez la primeur :

Pour vous, lecteurs, prenant ma plume et mes lunettes,
Je vous offre mes vœux, sans briser vos sonnettes,
Et vous le fais savoir de par notre imprimeur.

WOLFF.

Hosted by Google

SAINTE-BEUVE.

Nouveaux Lundis.

J'ai commencé par trop aimer Sainte-Beuve ; je l'aime encore, quoique avec moins d'entraînement ; je me trouve donc heureux d'avoir une occasion de parler de lui aux lecteurs de la *Revue*. Le second volume de ses *Nouveaux Lundis* vient de paraître. Je veux essayer de dire quels sont les qualités et les défauts du livre, et étudier, dans la mesure de mes forces, l'homme lui-même d'après ses ouvrages. C'est promettre beaucoup, et j'ai besoin d'abord de réclamer l'indulgence pour l'apprenti jugeant son maître.

Sainte-Beuve, né aux premiers jours du siècle, est de cette génération qui a produit le fameux *Cénacle* dont il parle en maint endroit. Hugo, Louis Boulanger, les deux Deschamps, Vigny furent ses premiers compagnons d'art et de vagues espérances. C'est, sans nul doute, de cette poétique origine que lui sont venues l'amour de la forme, la fraîcheur, la vivacité qui nous charment dans ses écrits du bon temps. Ami de poètes, poète lui-même au début, il lui est resté ce petit signe auquel on reconnait les amants de la muse : « Il y a tel jour, disait-il à l'ouverture de ce cours de poésie latine que les étudiants d'alors ont sifflé, — les barbares ! — il y a tel jour où, lorsqu'il s'agira d'une image poétique de Virgile, d'Apollonius de Rhodes ou d'Homère, et de la comparaison à établir entre eux, il pourra m'arriver d'être vif et de paraître passionné. Vous voudrez bien me le pardonner, messieurs ; j'ai mis là, depuis longtemps, ce qui me reste des ardeurs de l'esprit. »

Hosted by Google

Ses poésies, qu'on a récemment rééditées avec un grand luxe, ne sont pas la partie la moins originale de ses œuvres : je n'en connais guère auxquelles puisse mieux s'appliquer l'épithète d'*intimes*, qu'on a tant prodiguée de nos jours. Sainte-Beuve, comme poète, tient son rang à part dans la pleïade de 1830. Tandis que l'un, dérobant aux dieux leur tonnerre, planait comme un aigle sur les sommets du sublime, qu'un autre, disciple heureux d'André Chénier, mêlait la majesté sobre à la grâce, lui, causeur sans emphase, laissait trotter son vers boiteux, d'allure prosaïque, analysant, sans qu'on y prit garde, les plus subtiles sensations de l'âme humaine. Lui-même, du reste, caractérise excellemment son procédé poétique, lorsqu'il dit, en parlant de Maurice de Guérin, l'écrivain ténébreux mais profond du Centaure : « Il use habituellement et de préférence d'un vers que je connais bien, pour avoir essayé, en mon temps, de l'introduire et de l'appliquer : l'alexandrin familier, rompu au ton de la conversation, se prêtant à toutes les sinuosités d'une causerie intime... Il croit qu'on peut tirer grand parti de ce vers alexandrin, qui, bien manié, n'est pas si roide qu'il en a l'air, qui est capable de bien des finesses et même de charmantes négligences. »

D'autres ont dit les camps et les batailles, Eviradnus et les Burgraves ; d'autres ont répandu leur âme en tous lieux, semblant s'unir à la nature pour monter avec elle vers le maître du monde ; ceux-là ont crié aux hommes les souffrances d'un amour déçu, et étalé à tous les regards leur plaie saignante ; Sainte-Beuve, tout tranquille en sa maison bien close, entendait la tempête gémir au dehors, et

. . . . faisait dans l'ombre,
Douce et sombre,
Pour un œil noir, un blanc bonnet,
Un sonnet.

Hosted by Google

De cette réclusion en soi-même, de ces demi-jours et de ces demi-nuances sont résultés deux graves défauts : l'obscurité fréquente, l'émotion rare. Jamais Sainte-Beuve ne sera regardé comme un poète de premier ordre : l'idée chez lui est trop tenue pour être perceptible à tous ; le grand public n'aime pas tant de mystère, la préciosité n'est pas son fait, et il préfère à toutes ces finesses

La chanson de ma mie et du bon roi Henri.

Je crois bien, pour ma part, que ce public a raison.

« Nous apprécions et nous aimons librement, dit quelque part M. Hippolyte Babou, l'œuvre critique de M. Sainte-Beuve ; cependant elle nous paraît tout-à-fait subordonnée à son œuvre poétique. » Telle n'est pas notre opinion, bien s'en faut. Sainte-Beuve est assurément poète dans le sens très large du mot ; mais nous croyons que chez lui la rime n'a été qu'un accident ; partout, dans ses vers, on sent la critique près d'éclore. Ce raffiné, qui imite ou traduit tour-à-tour Schiller, Ruckert, Uhland, Ovide, Moschus, Sainte-Thérèse, Dante, Coleridge, Bowles, Wordsworth ; qui nous raconte ses lectures, et, dans ses projets de retraite, dans ses courses au fond des bois, n'oublie jamais le volume préféré ; qui écrit les pièces intitulées : *Mes livres, La fontaine de Boileau, Le tombeau de Racine, Sonnet à Ronsard, Après une lecture d'Adolphe ;* qui ressuscite le rondeau, la ballade, et va, dans certaines pièces, jusqu'à reprendre le style de Baïf ou de du Bellay ; c'est avant tout une admirable intelligence, mais passive, un juge plutôt qu'un créateur, un gourmet d'art, un éclectique, un infatigable curieux.

Cette curiosité apparaît dans toute sa gloire, quand on parcourt l'œuvre critique de Sainte-Beuve. On est saisi d'étonnement, d'admiration, pourrais-je dire, devant cette galerie d'écrivains de tout genre analysés, consacrés, classés par lui. Joubert, Farcy, Aloïsius

Hosted by Google

Bertrand et combien d'autres sont là, poudreux encore de l'oubli : le critique parle, un rayon brille, toute cette poussière se met à danser, et les figures s'éclairent et se reprennent à vivre. « Qui donc, s'écriait-il dès 1840, au sujet des poètes, s'est plus appliqué que nous à les reconnaître, à les proclamer, à les découvrir, je ne veux pas dire à les inventer parfois ? » « Quand il rencontre sur sa route, écrit à son tour Gustave Planche, un poète dont la voix est à peine entendue, il s'applique sans relâche à grossir son auditoire, il construit de ses mains un théâtre, il place lui-même les vases d'airain qui doivent enfler le son et le porter aux oreilles les plus rétives. Puis, quand le peuple s'est assis pour écouter, il épie d'un œil vigilant, sur les figures étonnées, l'inintelligence ou l'inattention, et, comme le chœur de la poésie antique, il moralise la foule et déroule devant elle le sens mystérieux des symboles qu'elle admire sans les comprendre. »

Rien n'est plus vif, plus frais, plus subtil et plus ferme tout ensemble, que ces premières études, où l'on sent courir comme un souffle de jeunesse, où les opinions, purement littéraires, sont dégagées de toute influence mesquine : là, point de politique, pas de César, pas de Laprade ni de Pontmartin. C'est simplement un homme de goût qui lit et qui juge. N'est-ce pas lui qui a écrit cette phrase sur le poète Gray : « Il me semble qu'on le voit d'ici ce lecteur délicat et sensible, un jour d'été, le store baissé, dans une chambre silencieuse et recueillie. » Tel je me représente Sainte-Beuve lui-même, lecteur délicat s'il en fut, véritable dillettante poétique. Qu'on lui laisse un poète : le voilà riche, et qui s'abandonne aux douceurs de vivre, et qui s'intéresse à la gloire d'autrui autant et plus qu'à sa propre gloire. Boileau avait la haine d'un sot livre ; lui n'a pas tant cette haine que l'amour de tout ce qui est beau ; c'est un homme né heureux ; partout où il passe, le charme le suit. Ecoutez ce qu'en pense Lamartine : « Madame Récamier l'adorait ; je le crois bien :

Hosted by Google

même entre Ballanche, Briffaut, le duc de Noailles, M. de Châteaubriand, Ampère, madame de Girardin, gloires familières de son salon, où aurait-elle trouvé un plus fin et plus causeur, pour les commodités ou pour les délices de la conversation? Combien je regrette cette conversation, le plus inédit et le plus ineffaçable de ses livres! »

Voilà le mot: causeur! nous l'avons vu causer dans ses vers; de même en critique. MM. Villemain, Nisard, Gustave Planche font des discours, professent ou dogmatisent; Sainte-Beuve cause et s'insinue. Fermez vos portes, calfeutrez-vous, et en tisonnant laissez-le dire: c'est l'enchanteur du coin de l'âtre.

Auprès de lui, tout s'épanouit, hommes et choses; tout est sans pompe et façonné au ton du maître. Mais c'est trop peu que cette douce joie soit en lui; il veut encore être entouré d'elle. J'ai sous les yeux un fragment de lettre — de quelque jeune rimeur — qui nous montre cet amour du mystère heureux, ce besoin d'intimité souriante se trahissant aux abords même de la demeure du critique-poète. Qu'on me pardonne la citation:

« Dimanche, il faisait un de ces beaux jours qu'avril amène, un de ces ciels moitié nuages, moitié soleil; chemins déjà poudreux, arbres noirs encore, quelques bourgeons à peine, et des moineaux piaillant sur les fines branches. Ces jours là, tout Paris se promène, qui au Bois, qui aux Tuileries, qui même à la campagne, (ce sont les impatients;) je pris un moyen terme, et m'en allai du côté des boulevards extérieurs. Auprès du boulevard Montparnasse, il est une petite rue tranquille et solitaire qu'on appelle la rue du Montparnasse, rue de province, à moitié morte, avec de jolies maisons à deux ou trois étages, par intervalle une porte cochère, à peine quatre croisées ouvertes dans tout le voisinage, mais, en revanche, les commères sur le seuil jasant et curieuses des rares promeneurs qui se hasardent à passer devant leurs portes. Je m'arrêtai là, à une maison

Hosted by Google

coquette, proprette et bien fermée, et je sonnai ; personne ne vint ; je sonnai une seconde fois ; alors tu eusses entendu cette petite maison silencieuse retentir du bruit d'une clochette impatiente : sans-doute le seigneur et maître qui avertissait ses gens que quelqu'un était à la porte. La petite maison s'ouvrit enfin, et une femme parut, — entre deux âges, papillotes, robe de soie, bonnet enrubanné, — la gouvernante, je suppose ; mais, chose étrange pour une gouvernante, la plus souriante physionomie qu'on put voir. — Bonjour, monsieur, dit-elle en riant. — Pour M. Sainte-Beuve. — Merci, monsieur ; et elle riait encore. Je faillis entrer, tant cette figure gaie et bienveillante me fit penser qu'on accueillait bien les visiteurs dans la petite maison ; mais la porte s'était refermée sur mon paquet. Je te vois singulièrement étonné, mon cher ami. Le nom de Sainte-Beuve t'a fait dresser l'oreille, et tu n'y comprends rien, et tu demandes une explication. — Que diable allait-il faire chez Sainte-Beuve ? — Voilà le *hic*, monseigneur, *hic jacet lepus*. J'allais porter bien timidement quelques vers... etc. »

Ce rimeur avait lu sans-doute les *Portraits littéraires* et les *Portraits contemporains*, et il allait vers l'auteur, comme les moucherons vers ce qui brille. La réponse du maître fut charmante ; mais ce n'est pas d'elle que je dois parler.

J'ai dit que les premières œuvres critiques de Sainte-Beuve ont toutes les grâces d'une causerie aimable. Il faut signaler dans ses *Nouveaux Lundis* le même bonheur de forme, mais, en même temps, un élément nouveau qui s'introduit et gâte tout : la politique.

« Bossuet, dit notre auteur, était pliant et un peu faible devant les puissances, et il avait bien des égards au monde. » « Je dirais hardiment, écrit-il ailleurs parlant de M. de Pontmartin, qu'il a en littérature des opinions de *position* plus que de *conviction*. » De ces deux phrases changez les termes : mettez le nom de Sainte-Beuve à la place de ceux de M. de Pontmartin

Hosted by Google

et de Bossuet ; vous aurez l'idée exacte qu'un lecteur impartial peut se faire du littérateur ou plutôt du politique des *Nouveaux Lundis*. Placé à ce nouveau point de vue, le juge oublie son vrai rôle, n'apprécie plus l'œuvre, mais l'opinion de l'auteur, et, dès l'instant, perd toute influence. C'est ainsi que, dans son étude sur la correspondance de Béranger, il a beau vouloir relever la gloire du poète, nous n'oublions pas que c'est lui-même, lui Sainte-Beuve, qui a jeté jadis la première pierre à l'idole. Et, si nous nous demandons d'où vient ce revirement, qui par bonheur n'entraîne personne, nous trouvons bientôt le mot de l'énigme dans cet aveu, peu littéraire : « Je n'oublierai pas un point capital : Béranger est mort en communion parfaite avec le régime impérial, qu'il n'avait pas appelé, mais qu'il avait certainement préparé. » Je ne fais pas ici de politique, n'en ayant ni le droit ni l'envie ; mais il m'est impossible de ne pas signaler la pente dangereuse où Sainte-Beuve est engagé. Lui qui, en tant de pages, parle de la postérité, croit-il que nos neveux, jugeant à froid les travaux de ce siècle, pourront tenir grand compte d'une critique qu'on voit ainsi tourner à tout vent ? Qu'importe, je vous prie, à la gloire poétique du chansonnier cette plus ou moins parfaite *communion* avec le régime actuel ? Qu'il ait été orléaniste ou légitimiste, pour la République ou pour l'Empire, est-ce sur cela que les siècles à venir auront à le juger ? Parlez-nous du talent de l'écrivain ; laissez en paix les opinions de l'homme. Vous blâmez M. Cuvillier Fleury d'être un politique sous forme littéraire ; ne voyez vous pas que vous suivez, sur un autre bord, la même route que M. Cuvillier Fleury ?

Je ne veux pas dire ce qu'il y a de malséant, de profondément blessant pour la dignité humaine dans certains passages des deux articles que l'auteur des *Nouveaux Lundis* consacre aux mémoires de M. Guizot. Ce serait m'exposer peut-être à sortir du cadre de la *Revue*. Je me contenterai de recommander au lecteur

Hosted by Google

les dernières pages du premier article; on y trouvera, entre autres gentillesses, la phrase suivante sur un roi que l'exil et la mort ont dû rendre respectable à tous ceux qui se piquent de quelque délicatesse : « Cette bonne tête ou plutôt *cette bonne caboche*, disait de lui un de ses anciens ministres, *comme si le premier mot était un peu trop noble pour le sujet.* » *Proh pudor!* Le Sainte-Beuve d'autrefois eût senti le mauvais goût et supprimé l'insulte.

Il apparait encore par éclairs — bien rares il est vrai — ce Sainte-Beuve d'autrefois, avec toute sa tolérance, tout son ecclectisme, et ce sont des pages bien gracieuses que celles qui lui échappent encore, lorsqu'il se retrouve lui-même. Lisez ses études sur M. Biot, sur Apulée, sur les contes de Perrault, tous sujets où la politique n'a que faire : rien de plus vrai ni de mieux trouvé. « En général, dit-il de Rigault, c'est le polémiste en lui qui vaut mieux que le critique. » De Sainte-Beuve il faut dire le contraire. Nous le voyons avec regret aujourd'hui renoncer à peu près absolument à la critique pure. La plupart de ses études présentes n'ont de littéraire que le style, et parfois même, dans celles qu'il sacrifie encore par intervalle à ses anciens dieux, sa position demi-officielle semble lui avoir porté malheur. Habitué qu'il est maintenant à blâmer où à louer presque sur commande, il n'a plus toujours cette sûreté de coup-d'œil qui lui permettait de pénétrer jusqu'au cœur d'une œuvre, d'en démêler subtilement les qualités et les vices. La finesse et la fermeté de son jugement se sont usées à chercher des beautés voulues dans de médiocres ouvrages. Ce connaisseur, qui jadis louait si bien les poètes et savait les faire aimer, en est venu à s'excuser de parler poésie, et ose écrire ces lignes étranges : « Que je ne paraisse point, je vous prie, m'être trop longuement arrêté sur un poème excellent dans certaines parties, imparfait dans son ensemble. Tout a son prix aux yeux de la critique, qui sent l'art comme l'expression *presque directe* de la nature et de la vie. Il est des œuvres qui

Hosted by Google

sont faites pour orner les voies sacrées, les voies triomphales, pour décorer les avenues et les degrés des Panthéons et des Capitoles, pour devenir à leur tour les exemplaires classiques de l'avenir. Ce sont celles-là, je le conçois, que l'on prise avant tout, *et les seules même que l'on appelle et que l'on commande*, quand on est Auguste ou Louis XIV... » Ce maître exquis, dont le goût sûr nous guidait chez les anciens aussi bien que chez les modernes, chez Théocrite et Méléagre aussi bien que chez Ronsard et Chénier, ne craint pas de consacrer de longues pages d'éloge à un médiocre poème de M. Calemard de Lafayette; de citer, comme un trait charmant, cette phrase d'Halévy, toute en pointes: « Simart, après avoir été misérable, ne fut plus que pauvre et se trouva riche, » comme si décidément nous étions revenus au temps des précieuses! — Beaucoup d'anecdotes, peu d'enseignements, trop de polémique, tels, en résumé, nous apparaissent les *Nouveaux Lundis*, lecture amusante, mais beaucoup moins instructive qu'on ne devait l'attendre d'un homme qui a écrit la *Poésie au XVI*e *siècle*, les *Causeries du Lundi*, l'*Etude sur Virgile*. Sainte-Beuve raconte dans ses *Portraits contemporains* qu'à une certaine époque chacun disait à Alfred de Vigny: « Faites nous des *Cinq-Mars!* » — « Et, ajoute-t-il, le chantre d'*Eloa*, de *Moïse*, inclinant son vaste front moite et douloureux, souriait à l'éloge avec une gracieuse amertume. » Nous ne voudrions pas froisser le critique, au cas douteux où cette étude arriverait jusqu'à lui; cependant, après avoir lu ses *Nouveaux Lundis*, nous ne saurions trouver mieux que de lui dire: « Faites nous des *Etudes sur Virgile!* »

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

COMME ON FAIT SON LIT

ON SE COUCHE.

PROVERBE EN UN ACTE ET EN VERS.

(FIN.)

SCÈNE VI.

Hector, Élise.

HECTOR.

A peine on se croirait dans le mois de novembre :
Dehors, l'air est encor plus doux que dans la chambre.
Fait-il chaud !

ÉLISE.

Vous trouvez ?

HECTOR.

Je dis pour la saison.

ÉLISE.

Pourquoi courir ? le feu n'est pas à la maison !

HECTOR.

Je pensais qu'ici, seule...

ÉLISE.

Eh ! craignez-vous qu'on meure,
Si vous n'êtes pas là, jour et nuit, à demeure,
Assidu comme l'ombre attachée à mes pas ?
On peut se trouver seule et ne s'ennuyer pas...

Hosted by Google

Du peu d'esprit qu'on a soi-même on se contente,
Et ce peu suffit bien pour une heure d'attente.

HECTOR.

Je le sais, et, bien loin qu'il vous fasse défaut,
Vous en montrez parfois un peu plus qu'il ne faut.

ÉLISE.

Est-ce ma faute, à moi, si dans ma pauvre tête
J'en dois avoir pour deux ?

HECTOR.

Je suis donc une bête ?
Soit... Mais il est des gens qui, pour un trait moqueur,
Font briller leur esprit aux dépens de leur cœur.

ÉLISE (bas.)

Ingrat !

HECTOR.

Le dévouement, la plus pure tendresse
Est sottise à leurs yeux !...

ÉLISE (avec émotion.)

Hector !...

HECTOR.

Ceci s'adresse
A certains esprits secs, aigres, toujours enclins
A quereller, hargneux, contredisants, malins,
Dont la pointe acérée et de bile trempée
A tourmenter les gens est sans cesse occupée.
Ceux que de tel esprit nous voyons possédés,
Farouches, résistant aux meilleurs procédés,
Du désespoir d'autrui se faisant une joie,
Moustiques importuns, acharnés sur leur proie,
Mettent à l'agacer tant d'insistance et d'art,
De leur sifflet perçant, plus aigu que leur dard,
Fatiguent si longtemps son oreille assourdie,
Que leur victime, enfin, éperdue, étourdie,
Vaincue et malgré soi contrainte à l'avouer,
Ne sachant où se prendre, à quel saint se vouer,
Sentant que de tels maux sont irrémédiables,
Qu'on ne s'en garde pas, se donne à tous les diables !

Hosted by Google

ÉLISE.

La nature, entre tous partageant les travers,
Offre à l'observateur des types fort divers :
La main qui façonna les épines des roses
Fit des esprits chagrins, caustiques et moroses ;
Mais aussi cette main, par un contraire effort,
Fabriqua ces esprits sans sève ni ressort,
Indécis, mal trempés, dont la maigre substance,
Cire molle n'ayant forme ni consistance,
Du moule, quel qu'il soit, subissant l'action,
Du plus faible contact garde l'impression.
Ceux qu'on voit affligés de cette maladie,
A laquelle jamais honte ne remédie,
Impuissants à vouloir par eux mêmes, sont nés
Pour suivre qui les mène, et menés par le nez...

HECTOR.

Mais madame !...

ÉLISE.

Ces gens, il est vrai, sans malice,
Imposent à leur femme un odieux supplice ;
Cousus à nos jupons, ils ne nous quittent pas,
Pareils à ces valets qu'on voit, dans les repas,
Plantés en sentinelle à l'entour de la table,
Dont l'assiduité fatale, inévitable,
Dont la seule présence, à qui les voit debout
Émousse l'appétit plus qu'un méchant ragoût.
Quand d'un tel compagnon une femme est lotie,
Qu'à l'étayer sans cesse elle est assujettie ;
Quand, au lieu de ce bras qui protège et défend,
Elle ne trouve en lui que le bras d'un enfant ;
De s'attacher à lui lorsque sa main avide,
Comptant sur son appui, se ferme dans le vide,
Alors, sans que l'esprit brille aux dépens du cœur,
D'abord elle se venge avec un trait moqueur ;
Mais, si le mal enfin est irrémédiable,
Alors, fût-elle un ange, elle devient un diable !

Hosted by Google

HECTOR.

Ma patience est grande, il en faut convenir.
Mais bonne est la leçon, madame ; à l'avenir
Je la veux pratiquer en élève docile...
Formé par vos conseils, tout me devient facile :
Si des agneaux le loup n'apprend pas à bêler,
Avec les loups du moins on apprend à hurler.

ÉLISE.

Hurlez donc !

HECTOR.

Car, madame, en vain je dissimule ;
Trop de bile en mon cœur, chaque jour, s'accumule...
Quand l'orage longtemps s'est promené dans l'air,
La foudre quelquefois éclate avant l'éclair.

ÉLISE.

Éclatez donc, monsieur !

HECTOR.

Quel démon !

ÉLISE.

Tel orage
Pourrait bien, je l'avoue, étonner mon courage ;
Mais tel autre jamais ne me ferait trembler.
Celui qu'on voit du port est doux à contempler.

HECTOR.

Un poète l'a dit.

ÉLISE.

Oui ?... Moi, je le répète.

HECTOR.

Quel besoin avez-vous d'appeler la tempête ?
Pour moi, je ne sais pas de spectacle plus doux
Que celui qu'offre aux yeux le bonheur des époux,
Qui, formant un seul cœur, aimantes tourterelles...

ÉLISE.

Bon !

HECTOR.

Dans leur nid tranquille, à l'abri des querelles,
Coulent en paix des jours que rien ne peut troubler.

Hosted by Google

ÉLISE.

Est-ce dans ce ton là qu'on apprend à hurler,
Quand, vivant près des loups, on adopte leur mode ?
Mais j'ai tort : achevez, monsieur, la période...
Votre récit laissait nos tourtereaux au nid ;
Contez nous, s'il vous plait, comment cela finit.

HECTOR.

Cela finira mal pour quelqu'un.

ÉLISE.

Dans quelle île
L'auteur a-t-il placé cette touchante idylle ?

HECTOR.

Le poème, à la fin, madame, est si touchant,
Qu'on pleure quelquefois avec le dernier chant.

ÉLISE.

Oh ! faites-moi pleurer, ma joie en serait grande !

HECTOR.

Croit-on qu'à la raison une femme se rende !
Dans mes veines mon sang comme une lave bout.
Vous avez donc juré de me pousser à bout ?
Voici trois ans passés que ce manège dure ;
Il est un terme à tout ; cette épreuve est trop dure ;
Mon fonds de patience est un fonds limité.
Faudra-t-il que j'en vienne à quelque extrémité ?...
Que voulez-vous? parlez; daignez au moins m'instruire...

ÉLISE.

Je voudrais bien pleurer, mais vous me faites rire.

HECTOR.

J'enrage !... rira bien qui rira le dernier !...
Mais, encore une fois, pourquoi s'ingénier,
Madame, à me presser ainsi d'étrange sorte ?
Je ne fais rien sans vous ; que j'entre ou que je sorte,
Je prends soin aussitôt de vous en avertir ;
A tout ce qu'il vous plaît on me voit consentir ;
Pour vous, j'ai tout quitté, mes goûts, mes habitudes,
Tout, jusqu'à mes amis et jusqu'à mes études ;

Hosted by Google

C'est par vous que je pense et par vous que je vis ;
Rarement sur un point nous avons deux avis,
Et le vôtre est toujours celui que je préfère :
Que me reste-t-il donc à faire ? à ne pas faire ?
Peut-être la rigueur aurait plus de succès...
Mais, madame, d'un cœur faut-il forcer l'accès ?
Et, s'il ne se rend pas, s'il se montre revêche,
Y devons-nous entrer, en vainqueurs, par la brèche ?

ÉLISE.

C'est à vous de savoir...

HECTOR.

Faut-il, changeant de ton,
Dépouiller la tendresse et s'armer d'un bâton ?

ÉLISE.

Essayez !

HECTOR.

Essayer ?

ÉLISE.

Oui, j'en serais ravie.

HECTOR.

Je ne sais qui me tient de remplir votre envie !
Eh bien ! madame, eh bien ! puisque cela vous plait,
Vous aurez sur ce point contentement parfait.

ÉLISE.

On verra.

HECTOR.

Dès demain, en despote je règne !
Qu'on m'aime, si l'on veut; mais j'entends qu'on me craigne ;
J'entends qu'on m'obéisse, et j'y tiendrai la main !

ÉLISE.

Il ne faut pas, monsieur, remettre au lendemain
Un projet qui se peut accomplir dès la veille.
Montrez-nous au plus tôt cette rare merveille :
Régnez ! je voudrais bien, hâtant l'évènement,
Assister dès ce soir à votre avènement ;
Renvoyée à demain, ma joie est moins parfaite.

Hosted by Google

HECTOR.

Morbleu ! sans plus tarder vous en aurez la fête !
Je fus sot, j'en conviens, et méritai mon sort.
J'étais le mannequin dont on meut le ressort ;
Vous m'avez fait jouer un rôle ridicule ;
La faute en est à moi : quand un lâche recule,
Son adversaire avance et gagne du terrain.
Vous m'avez donc mené, madame, assez bon train.
C'est bien fait ! mais enfin je suis las d'être drôle ;
Le dessein en est pris, je renonce à ce rôle,
Et veux, dès ce moment, changeant de procédé,
Regagner le terrain que je vous ai cédé.
Ne vous y trompez pas, madame la rieuse,
Je vous en avertis, la chose est sérieuse :
D'un joug rendu trop lourd je me veux affranchir !...
Toujours le premier pas est pénible à franchir...
Si l'on n'eut au caprice encor joint l'insolence,
J'aurais pu dévorer mes chagrins en silence ;
Pour m'éviter l'ennui de scandaleux débats,
Contenant mon dépit, j'aurais souffert tout bas.
Mais, puisque jusqu'au bout votre âme mutinée
A chercher un éclat s'est quand même obstinée,
Puisque je me suis vu réduit à révéler
Les sentiments amers que je voulais céler,
Nul obstacle à présent, madame, ne m'arrête.
Que dis-je ? Ces aveux me ferment la retraite :
Tant que d'un vain dehors les menteuses couleurs
Déguisaient à vos yeux mes secrètes douleurs,
Nourissant les lueurs de quelques espérances,
J'ai pu, sans trop rougir, sauver les apparences ;
J'avais lieu de compter sur un amendement ;
La porte était ouverte au raccommodement.
Je me suis donc laissé mener à la lisière...
Mais, depuis qu'avec vous j'ai dû rompre en visière
Et d'un reste d'espoir bannir l'illusion,
Je ne saurais, sans honte et sans confusion,
De votre tyrannie accepter la contrainte.
J'aurais l'air désormais de céder à la crainte ;

Hosted by Google

La faiblesse, excusable en un cœur trop épris,
Ne m'attirerait plus que de justes mépris,
Et j'entendrais les gens me jeter à la tête
De mari de carton l'honorable épithète...
Je n'ai point fait ce pas pour rebrousser chemin ;
Non, non, dès cet instant, sans attendre à demain,
Il faut, entendez-vous, il faut qu'ici tout change,
Que céans sous ma loi chacun tremble et se range ;
Et, sur l'heure, aux discours ajoutant les effets,
Je les veux confirmer, madame, par des faits
Qui, je crois, convaincront l'esprit le moins crédule :
Cinq heures vont bientôt sonner à la pendule ;
Nous soupons chez Ernest, ce soir ; voici le temps
De faire vos apprêts. Allez, je vous attends.

ÉLISE.

Quoi ! partir sur le champ, et cela, sans qu'on daigne
Demander seulement s'il me plaît ?

HECTOR.

De mon règne
Vous voyez les débuts.

ÉLISE.

Mais, monsieur...

ERNEST.

Vainement
Vous usez votre langue.

ÉLISE.

A son avènement,
Pour asseoir sur sa base un pouvoir qui commence,
Un prince, d'ordinaire, en use avec clémence.

HECTOR.

Et, s'il sait son métier, quand il rend un édit,
Il le fait observer.

ÉLISE.

Sans doute.

HECTOR.

Allez ; j'ai dit.

Hosted by Google

ÉLISE.

Y songez-vous ? deux nuits en wagon cahotée,
J'arrive... au débotté...

HECTOR.

Bottée ou non bottée,
Madame, pressons-nous !

ÉLISE.

Permettez-moi...

HECTOR.

J'attends.

ÉLISE.

Un mot.

HECTOR.

Non.

ÉLISE.

Un seul mot.

HECTOR.

M'entendez-vous ?

ÉLISE.

J'entends,
Mais vous puis-je obéir ?

HECTOR.

O la dure cervelle !

ÉLISE.

Pourquoi, vous obstinant à taire la nouvelle,
Quand ma sœur était là ne pas nous avertir ?

HECTOR.

Vous ne m'écoutiez pas.

ÉLISE.

Vous la laissez partir ;
Puis, l'ayant invitée, il faut, changeant de rôle...
Ah ! vous ne voulez pas...

HECTOR.

Je voudrais, sans contrôle,
Qu'enfin on se soumit à mon commandement.

ÉLISE.

Vos lois n'admettent donc aucun amendement ?

Hosted by Google

HECTOR.

Aucun ! A deux genoux, les yeux remplis de larmes,
Vous me pourriez prier, que, sans rendre les armes,
Sans me laisser en rien ni toucher ni leurrer,
Je vous verrais, madame, et prier et pleurer.
Ni prières ni pleurs n'ébranleront mon âme.

ÉLISE.

Ainsi, vous persistez ?

HECTOR.

Je maintiens mon programme.

ÉLISE.

Donnez-vous un moment le temps de réfléchir !

HECTOR.

Aurez-vous bientôt dit ?

ÉLISE.

Rien ne peut vous fléchir ?

HECTOR.

Non !

ÉLISE.

Bien sûr ?

HECTOR.

Cent fois non !... allons, qu'on se dépêche!

ÉLISE.

Allez-vous même, allez, monsieur, qui vous empêche ?
Si le souper d'autrui pour vous a tant d'appâts,
Courez-y sans tarder, je ne vous retiens pas.

HECTOR.

Oh ! la tête !

ÉLISE.

Aussi bien, dans le fond de votre âme,
De vos désirs cachés je démêle la trame :
Mon beau-frère à souper, dites-vous, nous attend ?
Je n'en veux pas douter ; mais vous seriez content,
Si, ce soir, au logis me laissant prisonnière,
Vous pouviez faire seul l'école buissonnière ;
Et vous ne cherchez là rien qu'une occasion
De partir brusquement sans explication.

Hosted by Google

A quoi bon ces détours, ce faux-fuyant risible ?
Allez, monsieur, partez ! il vous est tout loisible.

HECTOR.

Vous me suivrez, madame, ou vous direz pourquoi !

ÉLISE.

La raison en est simple : il ne me plaît pas, moi !

HECTOR.

Vous me suivrez.

ÉLISE.

Je reste.

HECTOR.

A ce jeu qui se joue
Court grand risque !

ÉLISE.

Il faut voir !

HECTOR.

En rouge, sur la joue,
L'insolent obstiné, madame, porte écrit :
Qui s'y frotte s'y blesse !

ÉLISE.

Et le sage se rit
Des menaces en l'air d'un poltron qui fait rage.

HECTOR.

Ces poltrons, où sont-ils ?

ÉLISE.

Là !

HECTOR.

Pour un tel outrage !...
A me déshonorer ne forcez pas mon bras...
Sortez !

ÉLISE.

Je savais bien qu'on ne l'oserait pas !

HECTOR (saisissant Élise par le bras).

C'en est trop ! tant d'audace à la fin me transporte...
Eh ! morbleu !... vous voyez devant vous cette porte ?...

ÉLISE (avec effroi.)

Hector !

Hosted by Google

HECTOR.

Pour éviter un juste châtiment,
Madame, entre nous deux mettez la promptement.

(Elise sort.)

SCÈNE VII.

HECTOR (seul).

Elle est sortie enfin !... oh ! la terrible engeance !
Qu'on me vienne à présent conseiller l'indulgence !
Qu'on ose m'en vanter les aimables effets !
Est bien fou qui prétend, à force de bienfaits,
Apprivoiser ce sexe à l'humeur intraitable !
Je l'apprends un peu tard.

(Il se jette dans un fauteuil.)

SCÈNE VIII.

Hector. — Ernest.

ERNEST.

Il faudrait être à table,
Mon cher : tout sera froid ou trop cuit... Mais qu'as-tu ?
D'où te vient ce teint blême et cet air abattu ?

HECTOR.

Hélas !

ERNEST.

Parle !

HECTOR.

Ma femme...

ERNEST.

Eh bien ?

HECTOR.

Son impudence...

ERNEST.

Aurais-tu par hasard commis quelque imprudence ?
Je tremble !

Hosted by Google

HECTOR.

Provoqué, bravé, mis au défi...

ERNEST.

Sans aller aussi loin, peut-être eût-il suffi...

HECTOR.

Cédant au mouvement dont la chaleur m'emporte...

ERNEST.

Que va-t-il m'annoncer !

HECTOR.

Je l'ai mise à la porte !

ERNEST.

Et puis ?

HECTOR.

Gonflé de rage et brisé de douleur,
Je suis, là, resté seul.

ERNEST.

Je craignais un malheur !
Peste soit ! j'en ai l'âme encore tout émue ;
Je sens je ne sais quoi là dedans qui remue.
Oui, mon pauvre estomac en est bouleversé ;
J'en aurai, pour le moins, l'appétit émoussé...
Il n'importe : il est temps ; viens.

HECTOR.

Au chagrin en proie,
J'ai le cœur trop serré pour m'ouvrir à la joie.
Excuse moi.

ERNEST.

Comment ! ton courage s'abat,
Quand il ne reste plus, après ce beau combat,
Qu'à s'aller réjouir du succès de l'affaire !
Quand tu n'as rien qu'un pas, un dernier pas à faire,
Tu voudrais reculer ! Sois en bien convaincu,
Si tu cèdes ce point, on te croira vaincu.
Quand le vin est tiré, mon cher, il faut le boire,
Et savoir recueillir les fruits de la victoire.

HECTOR.

Tu le veux ?

Hosted by Google

ERNEST.

Mais sans doute.

HECTOR.

En l'état où je suis,
Je m'abandonne à toi.

ERNEST.

Suis moi donc !

HECTOR (se levant.)

Je te suis.

ERNEST.

Victoire ! et je m'abuse, ou, réflexion faite,
Elle viendra nous joindre au milieu de la fête.

HECTOR.

Ma femme ?

ERNEST.

Oui mon très-cher : son sexe en use ainsi.
Mais qui vient là ?

HECTOR.

C'est elle !

ERNEST.

Attendons.

SCÈNE IX.

Les mêmes, Henriette.

ERNEST (à Henriette.)

Vous ici !...
J'avais dit...

HENRIETTE.

Un instant je me suis échappée,
Pour prévenir ma sœur qu'au logis occupée,
Recevant à dîner ce soir quelques amis,
Je ne reviendrai pas comme j'avais promis !

HECTOR (bas à Ernest.)

Elle ne sait donc point ?...

Hosted by Google

ERNEST (de même.)

Je n'ai nommé personne,
Au cas...

HECTOR.

J'entends.

ERNEST (à Henriette.)

Voilà bientôt l'heure qui sonne :
Retournez ...

HENRIETTE (à Hector.)

Vous direz...

HECTOR.

N'ayez point de souci.

HENRIETTE.

Vous direz à ma sœur...

ERNEST.

Mais oui !

HENRIETTE.

Bon ! la voici.

SCÈNE X.

Les mêmes, Élise.

ÉLISE.

Ah ! j'ai mille regrets de m'être fait attendre.
Excusez le retard que j'ai mis à descendre :
Mes coffres de voyage à peine sont défaits ;
On ne sait où trouver, où chercher ses effets...
Hector, voici vos gants ; chez Ernest on vous porte
Un vêtement d'hiver, d'une étoffe assez forte...
Et maintenant, messieurs...

HENRIETTE (bas à Ernest.)

Pourquoi faire un secret ?...

ERNEST (de même.)

C'était pour m'exercer à devenir discret.

(Haut.)

Mesdames, vous pouvez aller devant ensemble.

Hosted by Google

(A Henriette, qui regarde Élise.)

Nous vous suivons... plaît-il ?

ÉLISE.

Volontiers.

(Elles sortent.)

SCÈNE XI.

Ernest. — Hector.

ERNEST.

Que t'en semble ?
Est-on, quand on le veut, le maître en sa maison ?

HECTOR.

Mon bon ami, merci !... le proverbe a raison.

BUSQUET.

Hosted by Google

ÉTUDE SUR LA CELESTINA.

(FIN.)

— Ma fille, dit Célestine, quel est le mal qui te tourmente ?

— Mère, répond Mélibée, je sens en moi des serpents qui me dévorent le cœur.

— C'est bien ainsi que je l'espérais, pense la terrible vieille, tu me paieras, madame la sotte, l'orgueil de ta colère !

Célestine triomphe ; grâce à elle, un rendez-vous est donné par Mélibée à Caliste, et c'est à minuit que les deux amants se trouvent enfin réunis. Sempronius et Parménion ont accompagné leur maître. Celui-ci les a armés de pied en cap pour une défense énergique en cas de surprise. Ils sont postés à l'angle de deux rues, près de la maison de Mélibée, pour prévoir de loin les patrouilles d'alguazils.

— Oh ! si tu voyais, dit Parménion, ce modèle des domestiques fidèles, comme je suis posé, frère, tu rirais. J'ai un pied en avant et mon épée à la main pour la jeter le plus vite possible, afin de mieux fuir, si l'on m'attaquait.

— Et moi, répond Sempronius, j'ai ôté mon casque et j'ai fait un paquet de toutes mes armes, pour m'en débarrasser en même temps et être ainsi plus léger à la course.

Cependant Caliste cause avec Mélibée à travers la

Hosted by Google

porte de la maison de Plébérius ; ils conviennent d'un second rendez-vous, et se séparent entendant du bruit. Sempronius et Parménion rentrent chez Célestine. Ils exigent qu'elle leur donne à chacun le tiers de ce que Caliste leur a promis. De là une discussion. Célestine fait observer qu'elle a toujours été une honnête femme, exacte à remplir ses engagements. La querelle s'échauffe, et Sempronius, excité par la colère et le vin, frappe d'un coup mortel l'infâme vieille, qui expire en demandant la confession.

Sempronius et Parménion, bien qu'ils se soient échappés aussitôt, ne tardent point à recevoir le châtiment de leur crime. Ils sont décapités au sortir même de la maison.

A la nouvelle de cet évènement, Caliste, qui vient de se réveiller souriant encore au souvenir de son bonheur et se répétant à lui-même toutes les paroles de sa bien-aimée, Caliste tombe dans un désespoir furieux.

— Oh ! s'écrie-t-il, mon aventure va passer de main en main, mon nom de bouche en bouche ! Ce sera bientôt un conte public. Oh ! mon bonheur ! comme tu t'es envolé en fumée ! Il est vieux ce proverbe qui dit : Plus on est haut, plus les chûtes sont à craindre.

Célestine laisse des regrets chez les personnes qui vivaient dans son intimité ; elle est pleurée notamment par une jeune fille, nommée Élicie, qui demeurait chez elle.

— Oh ! s'écrie Élicie, quelle rage ! qui sentira cette mort comme je la sens ? Quelle est celle qui perd autant que je perds ? Où irai-je maintenant que je n'ai plus celle qui était mon amie et mon soutien, Célestine, la prudence, l'honneur et la considération même ?..... Oh ! joie et bien-être de ce monde, nous ne vous apprécions que quand nous vous avons perdus ! Oh ! Caliste et Mélibée ! Oh ! vous qui avez causé tous ces maux ! Que votre bonheur se change en larmes ! Que les herbes sur lesquelles vous vous coucherez se métamorphosent en couleuvres ! Que vos chants soient des cris de douleur,

Hosted by Google

que les arbres qui donnent de l'ombre à vos jardins se sèchent à votre vue et que vos fleurs se flétrissent !

Aréuse, une bonne âme à la hauteur de tous les estimables personnages dont cette pièce nous offre le tableau, conseille à Élicie de se venger. Il faut corrompre Sosie et Tristan, les successeurs de Parménion et de Sempronius, leur arracher les secrets de leur maître, et alors il sera facile à Élicie de troubler à son aise le bonheur de Caliste et de Mélibée. Le drame s'assombrit de plus en plus.

Le père et la mère de Mélibée ne se doutent guère de ce qui se passe chez eux. Ils se disent qu'ils sont vieux, que leurs jours sont comptés, qu'il est temps de songer à marier leur fille, et ils s'applaudissent de son ingénuité, du bonheur qu'ils ont eu de la conserver pure et sans tâche.....

Mélibée entend cette conversation. Quelle est sa honte ! Pour rompre un entretien qui lui est trop pénible, elle envoie sa servante :

— Cours, cours, Lucrèce, dit-elle ; entre dans la salle et trouble leur conversation ; interromps leurs éloges sous un faux prétexte, si tu ne veux pas que j'aille me jeter entre eux deux en criant comme une folle, car je suis horriblement honteuse de l'erreur de mes parents.

Tandis que cette scène se passe au logis de Plébérius, nous voyons, chez Célestine, entrer le bravo Centurion, mandé par Élicie et Aréuse.

— Venge-moi, lui dit Aréuse, d'un chevalier nommé Caliste, qui nous a causé de la peine à moi et à ma cousine.

— Dis-moi d'abord, répond Centurion, s'il est confessé.

— Ne prends pas souci de son âme.

— Soit ! envoyons-le dîner en enfer sans confession.

— Écoute ! (ne me trouble pas), tu le prendras....

— Ne m'en dis pas plus, je sais tout ; je connais

Hosted by Google

l'affaire de ce segnor ; je sais de qui il a causé la mort et ce qui vous intéresse, où il va, à quelle heure il y va, avec qui il est..... Mais, dis-moi quel est le nombre de ceux qui l'accompagnent ?

— Deux jeunes garçons.

— C'est une petite proie ; mon épée a peu de nourriture ici, elle soupera mieux cette nuit.

— Je verrai si, chez toi, parler et agir dînent à la même table.

— Si mon épée voulait dire tout ce qu'elle a fait, le temps lui manquerait pour parler. Seule, elle a suffi pour peupler les cimetières et rendre riches tous les chirurgiens de la terre. Elle donne de l'ouvrage aux armuriers en détruisant les mailles les plus fines ; elle se rit des boucliers de Barcelonne. Voilà vingt ans qu'elle me donne à manger. Par elle, les hommes me craignent et les femmes me chérissent ; par elle, on a nommé mon aïeul Centurion, et Centurion s'est nommé mon père, et Centurion je me nomme.

— Nous ne nous soucions pas de ce que tu as fait, mais de ce que tu feras pour nous.

— J'attends la nuit avec impatience pour que tu sois vengée et que tout se fasse selon ton désir : viens choisir le genre de mort que tu veux pour ton ennemi ; je te montrerai un répertoire dans lequel il y a sept cent soixante-dix espèces de meurtres ; tu choisiras celle qui te conviendra.

— Pour Dieu, dit tout bas Élicie à Aréuse, ne confions pas nos projets à cet homme !

— Tais toi, lui répond Aréuse. Et, parlant à Centurion : montre nous en une qui ne fasse pas de bruit.

— Celle que j'ai employée cette nuit : un coup de plat d'épée dans le dos, sans effusion de sang, ou un coup de revers, ou un coup de massue avec le pommeau, ou un coup de pointe ou d'estoc, coup mortel. Parfois je me sers aussi du bâton, pour laisser reposer mon épée.

Hosted by Google

— Des coups de bâton, c'est cela, dit Élicie; qu'il soit châtié, mais non jusqu'à la mort.

— Je jure par le corps saint de la Vierge qu'il n'est pas plus possible à mon bras droit de donner un coup de bâton sans assommer, qu'au soleil de ne plus illuminer le ciel.

— Sœur, n'ayons pas l'air de pleurardes, dit Aréuse. Et à Centurion : fais ce que tu voudras; qu'il périsse comme tu l'entendras. Pleure Mélibée, pleure, comme tu as fait pleurer. Centurion, qu'il n'en réchappe pas!

— Je suis heureux qu'il s'offre une occasion, quoique petite, de te faire voir ce que je peux faire pour ton amour.

— Que Dieu te donne bonne chance! je te recommande à lui.

Pour ne pas se compromettre et, en même temps, ne pas manquer à son serment, Centurion envoie à sa place quelques-uns de ses affidés.

Caliste arrive à son rendez-vous dans le jardin de Plébérius, avec ses valets, Sosie et Tristan. Les envoyés de Centurion entrent dans le jardin. En entendant du bruit et les cris de ses domestiques, Caliste quitte sa bien-aimée; mais, en cherchant à descendre du balcon, par son échelle de soie, il met le pied à côté de l'échelon, tombe et meurt en disant : confession! Mélibée pousse des cris; son père arrive. Elle s'échappe, monte au sommet d'une tour et s'y renferme. Puis, s'adressant à Plébérius qui est au bas de la tour, elle lui raconte son crime, en un discours fort long et fort savant, et se précipite la tête la première.

Dans un épilogue en vers, où il expose la morale de son ouvrage, l'auteur demande pardon au lecteur d'avoir déroulé sous ses yeux de pareils tableaux, mais il le prie de considérer que son but est de le détourner des mauvaises passions, et l'engager à se confier à Dieu seul.

« Ne me crois pas, dit-il, un homme dépravé. Mon

Hosted by Google

vœu est de vivre honnêtement, d'aimer, de craindre et de servir le souverain Dieu, et, si tu as vu parfois ma mémoire troublée mêler des paroles un peu louches à des pensées foncièrement pures, laisse de côté les plaisanteries et recueille le bon grain. »

Le succès de l'ouvrage fut immense. Il y en eut vingt-deux éditions. Il fut traduit plusieurs fois en Français, en Italien, en Allemand. Il fut défendu pendant un temps, ce qui augmenta son succès. On en fit de nombreuses imitations en prose et en vers. L'auteur de cette étude a pensé que la Célestine est peu connue aujourd'hui dans notre pays ; voilà pourquoi il a essayé de donner aux lecteurs de *La Revue*, une idée de cette peinture étrange des mœurs espagnoles au XVe siècle.

LÉON MÉNEAU.

Hosted by Google

GIRONNE.

BALLADE.

De Combaud fut mon maître en ce simple récit.

I

A l'égal de notre baron,
Le velours de mon chaperon
Porte couronne,
Non pas de perles, mais de fleurs,
Où s'entrelacent les couleurs
De ma Gironne,

II

La fille à maître Matelin,
Le gros fermier du grand moulin,
Qui là-bas vire
Et mout farine au gré du vent,
Et que voyez, dans le levant,
Proche de Vire.

III

Chacun sait que le vieux meunier
Garde en son coffre et son grenier
Telle richesse,
Qu'il pourrait faire, sur ma foi,
De sa fille, épouse de roi
Ou bien duchesse.

Hosted by Google

IV

Sans connaître dames des cours,
Gage qu'elle a plus beaux discours,
Taille plus fine,
Lèvre plus rose, œil plus au guet,
Et, sous ses atours de droguet,
Plus haute mine.

V

Et le soir donc, dans le verger,
Faut voir, lorsque son pas léger
Mène la ronde,
Si le geste d'un galantin
Rôde trop près de son justin,
Comme elle gronde !

VI

Eh bien ! c'est moi son amoureux,
Moi, l'orphelin ! Fut-il heureux
Ce beau dimanche
Où sa voix me dit en riant :
— « Loïc, serais-tu point friand
De ma main blanche ? »

VII

A parler franc, loup au buisson
M'aurait causé moindre frisson
Que sa demande.
— « Si la voudrais, mais suis sans bien... »
— « Qu'importe ? Chez nous, crois-le bien,
» Femme commande.

Hosted by Google

VIII

» Or, ne veux ni de ce régent
» Qui n'aime rien que mon argent
» Et que son ventre,
» Ni du maltotier Bouchencœur,
» Tu sais... l'ancien enfant de chœur,
» Jeannot le chantre.

IX

» Déjà quatre fois les rusés,
» Fringants, pimpants, tous frais rasés,
» Ont à mon père
» Tour à tour réclamé ma main ;
» Moi toujours remets au demain
» Choix dans la paire. »

X

— « Il est sûr qu'on peut trouver mieux :
» Le magister est sot et vieux,
» Le second louche,
» Et puis... » — « Et puis, dans ta leçon,
» Fais-moi grâce de la façon,
» Et clos ta bouche.

XI

» Vois-tu, savant ni patelin
» De gouverner notre moulin
» N'auraient que faire ;
» Brave cœur et solide poing,
» L'un et l'autre te manquent point,
» Font mieux l'affaire.

Hosted by Google

XII

» Donc te prends pour mon fiancé,
» Toi, que notre mère a bercé,
» Lorsque, chère âme,
» Ta sainte mère s'en alla
» Où vont les anges... Touche-là,
» Serai ta femme. »

XIII

— « A moi, Gironne, un tel honneur ! »
— « Oui, Loïc, et c'est le bonheur,
» La blanche joie,
» Qu'à l'humble et pauvre délaissé
» Celle qui pour Dieu t'a laissé
» Du ciel envoie. »

XIV

Et soudain, de ses doigts fluets,
Détachant rubans et bluets
De son corsage,
L'espiègle ajouta tendrement :
— « Loïc, croiras plus au serment
» Devant le gage. »

XV

Voulus — amour fait tant oser ! —
Payer son bouquet d'un baiser ;
Allais le prendre...
Gironne murmura tout bas :
— « Dieu nous voit et ne le veut pas...
» Faudrait le rendre. »

Hosted by Google

XVI

Et, juste à ces mots, Matelin
Parut au cerne du moulin.
— « Père, fit-elle
» En rougissant, sur le chemin
» Passais, Loïc a pris ma main,
» Et l'en querelle. »

XVII

— « D'ici, fille, ai vu tout cela.
» Si tu l'as prise,... garde-là, »
Dit le bonhomme,
Tout joyeux, me tendant ses bras;
« Sais qu'elle t'aime;... tu l'auras. »
Et voilà comme

XVIII

A l'égal de notre baron,
Le velours de mon chaperon
Porte couronne,
Non pas de perles, mais de fleurs,
Où s'entrelacent les couleurs
De ma Gironne.

H. V.

Hosted by Google

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

Il y a, je crois, pour la Bibliographie française, trois ouvrages classiques : le *Manuel du libraire*, de M. Brunet; la *France littéraire*, de M. Quérard ; le *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, de M. Barbier. Le second de ces livres contient, en dix volumes, la liste d'une centaine de mille ouvrages français, imprimés de 1700 à 1830 ; le troisième, la liste de 23,647 ouvrages anonymes, dont Barbier a pu désigner les auteurs. Par leur nature même, ces listes sont nécessairement incomplètes, et, quelles qu'aient été les savantes recherches de ces catalographes, le hasard peut indéfiniment fournir de quoi y ajouter. Le maniement quotidien d'une bibliothèque de plus de 20,000 volumes m'a présenté quelques-uns de ces hasards. Ce sont ces *broutilles* que je me propose de recueillir ici :

Ces séries de titres offrent une lecture assez insipide, que relèvent bien peu quelques détails, quelques anecdotes clair-semées ; mais elles contiennent beaucoup de renseignements qu'on aime fort à trouver à leur heure. Tel sera, dans une proportion microscopique, le caractère des notes dont je donne aujourd'hui une première décade. Outre qu'elles peuvent avoir leur utilité, elles ont cela de bon qu'on peut les publier par aussi petites portions qu'on voudra ; bue à si petites gorgées, cette tisane passera peut-être.

M. Quérard suit l'ordre alphabétique du nom des auteurs ; Barbier, celui des mots du titre ; mais, comme je ne fais pas un dictionnaire, je ne mettrai absolu-

Hosted by Google

ment aucun ordre dans ces notes, les donnant comme le hasard me les donne.

1. R. P. Fidèle de Pau, capucin de la province d'Aquitaine : *Oraison funèbre de mons. le Dauphin*, prêchée le 22 janvier 1766, dans l'église des religieuses capucines de Paris. — Suivant la copie imprimée à Paris, à la Rochelle, chez P. Mesnier, 1766, in-8° de 30 pages. (Omis dans Quérard.)

2. Chevalier Daudet, ingénieur : *Nouvelle introduction à la géométrie pratique, tirée des meilleurs auteurs.* — Paris, E. Ganeau, 1730, 3 volumes in-12. (Omis dans Quérard.)

3. *Voyage d'Ulm à Vienne, par mer*, 1789 (par le comte de Liniers). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Il faut décrire ce petit volume qui n'a pas de titre. C'est un livret de IV et 84 pages, distribuées par cahiers de 12 pages à pontuseaux horizontaux, qui sont, je crois, des quarts de feuille et constituent un in-24 en grand papier. — Le premier feuillet contient l'épigraphe : « Pourquoi chercher si loin la gloire? — Le plaisir est si près de nous. — *Bernis.* » et la date 1789, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression. — Le second, l'*Épitre dédicatoire à ma femme*, signée Jacques de la Badaudière. Les pages 1 à 34, le *Voyage d'Ulm à Vienne.* Les pages 35 à 84, *des chansons et un conte en vers.* — Cette plaquette, qui ne s'est probablement jamais mise en vente, doit être rare. Elle est du comte de Liniers.

Jacques-Louis-Henri, comte de Liniers, sieur de Cramchaban et du Grand-Breuil, était né à Niort, le 28 avril 1749. Il avait épousé, le 1er août 1774, à la Rochelle, une demoiselle Cadoret de Beaupreau, qu'il perdit de bonne heure, puisque son *Voyage d'Ulm* est dédié à sa seconde femme, Charlotte Lenormand d'Étioles, et qu'il avait déjà sa fille Aglaé. Colonel d'infanterie en

Hosted by Google

1789, il était de nouveau à la Rochelle. Il entra à l'Académie comme associé, et lut, à la séance publique du 27 mai 1789, une notice sur Aufrédi, qui a été imprimée dans les nos 22 et 24 des *Affiches de la Rochelle*. Il émigra et mourut, en 1809, à Buénos-Ayres.

4. Gautier d'Agoty, Fabien, cinquième fils : *Histoire naturelle, ou exposition générale de toutes ses parties*, gravées et imprimées en couleurs naturelles, avec des notes historiques. 1re partie, règne minéral. — Paris, imp. de Monsieur, 1781, in-4o. (Omis dans Quérard.)

5. *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité*, dédié aux États-généraux, 32 pages, in-8o, sans lieu ni date. — Cette brochure, dans l'exemplaire de la bibliothèque, est jointe à la Lettre au peuple, ou projet d'une caisse patriotique, par une citoyenne, et aux Remarques patriotiques, qu'on sait être de Mme Olympe de Gouges, et l'auteur du dialogue déclare être celui de ces deux écrits. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

6. Mme Olympe de Gouges : *L'Esprit français, ou problème à résoudre sur le labyrinthe de divers complots.* Mars 1792. 32 pages, in-8o. (Omis dans Quérard.)

7. Codet, Sylvain : *Adresse aux représentants de la nation française sur l'éducation nationale et projet de décret.* Rennes, 1791, 128 pages in-8o. (Omis dans Quérard.)

8. Guigon : *Cours de mathématiques à l'usage de la marine et des colléges.* Première partie. Rochelle, C. Bouyer, in-8o, de x et 152 pages. Sans date — entre 1804 et 1810. (Omis dans Quérard.)

Cette première partie, dont il y a eu une seconde édition, en 1817 (Rochelle, Ve Cappon, 8o), est un traité d'arithmétique. Les deux parties qui devaient suivre, la géométrie et la navigation, sont restées manus-

Hosted by Google

crites. Les papiers qu'a laissés M. Guigon prouvent que son activité ne se bornait pas aux mathématiques. — En 1824, il fit imprimer quelques pièces de vers sous ces titres : « *Fragments, Epitre à Antoine. — A l'amitié. — Epître à Mme de Suremain. — Eloge.* — La Rochelle, 24 juin 1824. » — Sans nom d'imprimeur. En tout 8 pages in-8°.

Juste Guigon-Granval, né à Vallon (Ardèche), le 7 mars 1765, suivit d'abord la carrière militaire, de 1781 à 1789. Il la quitta étant sous-officier. Il fut envoyé aux Ecoles normales : après leur interruption, il fut nommé professeur d'hydrographie à Saint-Martin de Ré, puis à Paimbœuf, d'où il vint à la Rochelle, en 1801. Sur son livre il s'intitule : « Membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, de la ville de Nantes ; de l'Athénée de la langue française ; associé de l'institut, département de la Loire ; professeur impérial d'hydrographie à la Rochelle. » Dès la formation du collège de la Rochelle, en 1800, M. Guigon, sans cesser d'être professeur d'hydrographie, y enseigna les mathématiques. Il resta dans cet établissement jusqu'en 1825. A cette époque, il ouvrit des cours du soir, où, après la fin de la journée, il exposait les notions des sciences les plus utiles aux ouvriers. Il avait fait les premiers frais de ce cours, qui lui furent ensuite remboursés par la ville. J'ai sous les yeux une lettre par laquelle M. Charles Dupin le félicite de ses succès. Il mourut le 10 mai 1827, d'une manière singulièrement malheureuse. Il avait engagé à faire avec lui une promenade en mer, le long des côtes du département, cinq jeunes gens, parmi lesquels était son fils. En face d'Arvert, ils furent surpris par une véritable tempête. Leur embarcation chavira. Un des jeunes navigateurs périt. Les quatre autres, parmi lesquels était M. Guigon fils, furent, sans bien savoir comment, jetés à la côte. Ils eurent la douleur de voir de là M. Guigon nageant en s'éloignant de la terre, soit qu'il eût perdu la tête, soit que quelque fatale hallucination l'égarât. On ne retrouva

Hosted by Google

que plus tard son cadavre. Quand ce malheur fut connu à la Rochelle, beaucoup de personnes supposèrent que, témoin de la mort d'un de ses compagnons, s'en croyant la cause, parce que ce jeune homme ne s'était embarqué que sur son invitation, M. Guigon n'avait pu se résoudre à lui survivre, et avait volontairement pris cette route qui le conduisait à une mort assurée.

9. Garnier de Saint-Julien, capitaine en premier au corps royal du génie : *La subvention territoriale en nature de fruits.* — La Rochelle, Chauvet, avril 1789, in-8°. (Omis dans Quérard.)

J'ai des raisons de croire que le Mémoire en réponse à deux questions sur l'art nautique, du même auteur, qui porte : Flessingue, 1785, a réellement été imprimé à la Rochelle.

10. Recueil de pièces concernant l'*Histoire de Louis XIII.* — 1610-1643, par J. Lecointe, 1716. Barbier, n° 15,501, et, après lui, M. Quérard, au mot Lecointe, donnent à ce recueil *trois volumes.* Il y en a un quatrième, daté de 1717, qui contient des pièces de 1610 à 1643 et par conséquent constitue un supplément.

L. DELAVANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

1er FÉVRIER 1864.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

Le domaine de l'historien est presque illimité, parce que tout ce qui compose la vie des peuples lui appartient. Or, les phénomènes y sont aussi variés que dans ce petit monde, un et divers, qu'on appelle l'homme et qui fait la matière de vingt sciences différentes. L'étude des institutions est à l'histoire ce que la physiologie est à la science de la vie organique. En s'adressant aux faits internes, à l'économie intime d'une société, elle fournit à l'histoire générale la clé de plus d'un mystère; elle montre souvent les effets sortant de leurs causes réelles, indépendantes de l'action individuelle; elle aide à découvrir la loi et les modes successifs du développement du génie propre de chaque peuple. En un mot, sans cette étude, pas d'enchaînement logique des faits et, par conséquent, pas d'histoire sérieuse. C'est dire quels sont l'importance et l'intérêt de cet ordre de travaux; plus on s'y applique, plus on s'y attache, plus on aime à se mesurer avec des difficultés parfois insurmontables. Ces difficultés viennent surtout de la rareté, de l'obscurité, de l'insuffisance des documents; il faut les commenter, les interpréter, y suppléer parfois: double tâche pour la critique. Et,

Hosted by Google

pour ne parler que de notre histoire, la belle collection de nos chroniques nationales, si complète, si imposante dans son ensemble, devient ici de peu de secours.

On peut en effet remarquer, en lisant nos vieux chroniqueurs, que, s'ils racontent avec complaisance les expéditions militaires et peignent avec de vives couleurs le choc des armées sur les champs de batailles, ou si, nous introduisant dans les conseils des politiques, ils nous disent ce qu'ils en savent ou ce qu'ils en supposent, ils évitent presque toujours de porter l'attention du lecteur sur les détails de l'administration du royaume et sur les changements que les siècles y apportent. Habiles à saisir le côté dramatique des faits, ils dédaignent ce qui n'est que théorique ; préoccupés surtout de la vie extérieure de la nation, des mouvements apparents de ce grand corps, ils s'inquiètent peu comment le sang circule dans ses veines, par quels ressorts il se meut, d'où il tire les aliments qui le font vivre. A peine un mot de blâme ou d'éloge avant de mettre Enguerrand de Marigny ou Jacques Cœur en présence de leurs juges. Si nous voulons demander plus, c'est en vain ; ces récits émouvants sont muets sur les malversations du surintendant de Philippe-le-Bel, comme sur les réformes de l'argentier de Charles VII.

C'est, sans doute, que nos chroniqueurs, hommes d'imagination avant tout, et plus artistes qu'on ne le suppose généralement, haïssaient d'instinct la poussière des vieux parchemins et l'air épais des bureaux. C'est aussi que l'administration était pour eux chose vivante. Les hommes de leur temps ne savaient que trop ce qu'on appelait taille ou gabelle, et quant à la postérité, à qui en fin de compte s'adresse l'écrivain, comment supposer qu'elle put s'intéresser à la création d'un office nouveau, à quelque changement dans la levée d'un subside ou l'instruction d'un jugement ?

Si les chroniques sont muettes sur les matières d'administration, les ouvrages spéciaux manquent presque complètement, avant les grands travaux du XVIIe siècle.

Hosted by Google

Au XVIe, nous n'avons pour lumières que quelques traités assez obscurs, et le grand dédale des ordonnances des rois de France; encore, cette utile compilation n'est-elle pas encore parvenue à l'époque qui va nous occuper. L'érudition moderne a pris l'éveil; chaque année voit naître des travaux intéressants qui soulèvent un coin du voile; mais, malgré des ouvrages assurément fort estimables, on peut dire que l'histoire définitive de l'administration française n'est pas encore faite (1). Il y aurait pourtant, ce semble, quelque intérêt à se placer au centre de cette grande machine, à en étudier les rouages, à en examiner le jeu, à en découvrir les fonctions; comme, dans une vaste manufacture où tournent mille roues, où s'agite un peuple de travailleurs, on aime à suivre les transformations de la matière première, de la pâte qui devient papier, de l'étoupe qui se change en toile.

Je n'ai pas ici la prétention d'exposer dans son ensemble toute l'administration française: mon dessein est plus modeste. Mais, toute modeste qu'était ma tâche, j'ai dû y faillir plus d'une fois; je ne me dissimule pas qu'il me sera échappé plus d'une erreur; j'espère pourtant que ces erreurs n'auront porté que sur des points secondaires. Ces pages n'étaient point destinées à la publicité, dont elles ne sont dignes ni par l'actualité du sujet, ni par le mérite de la forme; j'ai donc besoin, une fois pour toutes, de demander l'indulgence des lecteurs de la *Revue de l'Aunis* pour un travail ingrat à lire, qui n'a de valeur que celle de recherches consciencieuses, et qui est né dans des circonstances spéciales. Ayant eu le désir d'étudier la vie et l'administration de Sully, j'avais besoin d'un point de départ: de là, ce tableau des finances de la France à la fin du XVIe siècle, vers l'époque de l'avènement de Henri IV: époque critique, où tout est dans le plus profond désordre, où les

(1) Il n'y a que justice à signaler, parmi bien d'autres, les noms de MM. Dareste, P. Clément, Cheruel.

Hosted by Google

saines doctrines ne sont pas encore toutes découvertes, où les bonnes règles, autrefois pratiquées, ont été mises en oubli. Un grand homme n'a pas encore appliqué au débrouillement de ce chaos sa ferme intelligence son ardeur au travail, son amour de l'ordre, en même temps que sa rudesse, ses manières hautaines, ses préjugés nobiliaires, toutes les qualités et tous les défauts qui font de Sully un personnage singulièrement original, dans un siècle où les caractères saillants abondent.

Posons d'abord quelques principes.

Il y a longtemps qu'on a dit des finances qu'elles sont le nerf de l'État. Là où elles prospèrent, tout le corps jouit d'une santé pleine, d'une vigueur normale, et peut déployer sans entraves toute son activité. Si elles sont en souffrance, tout s'en ressent, tout pâtit, tout menace ruine. C'est que, par leur origine, comme par leur destination, elles touchent à tout. Les revenus publics découlent, comme d'une source, de tout ce qui constitue la richesse nationale, agriculture, industrie, commerce. Leur distribution bien ordonnée les fait retomber, comme une pluie bienfaisante, sur ceux d'où ils viennent, par la paix, par la sécurité des personnes et des propriétés, par des encouragements sagement répartis, par des chemins ouverts, des canaux creusés, par cent travaux qui facilitent la production ou l'échange des denrées, et, surtout, par la confiance qui fait qu'un peuple regarde le lendemain sans trouble, et l'attend sans crainte.

Pour qu'un État jouisse de ces biens si précieux, il faut que ceux qui en dirigent l'administration aient non-seulement la probité, sans laquelle ils ne méritent que la haine et le mépris publics, mais encore des lumières assez vives, des vues suffisamment arrêtées, un plan assez nettement tracé, pour que les bonnes intentions ne s'égarent pas, pour que les efforts n'agissent pas en sens contraire et ne se détruisent pas, en un

Hosted by Google

mot, pour que toutes les mesures conspirent au bien public.

Or, quelles sont les opérations auxquelles se réduit tout l'art du financier ? Il y en a trois principales. Il doit chercher d'abord quelles sont les impositions les plus équitables, c'est-à-dire, sur qui elles devront porter et comment leur répartition les rendra plus légères ; — en second lieu, comment la perception sera assurée aux moindres frais possibles et à l'exclusion de tout abus ; — en troisième lieu, comment les revenus seront dépensés au profit des intérêts généraux : choix des impôts, économie du recouvrement, dépense productive; voilà toute la science des finances (1).

Ces vérités, qui semblent banales à force d'être simples et familières, étaient loin de briller de tout leur jour à l'époque qui fait l'objet de ce travail. L'impôt était pesant et par sa nature et par sa mauvaise répartition ; l'administration, malgré des rouages extrêmement compliqués, fonctionnait mal ; les abus étaient criants et invétérés ; les règles de la comptabilité, à la fois minutieuses et insuffisantes; les revenus, follement dépensés ou indignement dilapidés à la face du soleil, et, par suite, le peuple souffrait, les sources de la richesse et du bien-être étaient épuisées, la France saignait de cent blessures. Il faut accuser de cette ruine et les hommes et les évènements : les hommes, car, sous les derniers Valois, on ne voit que des princes dont la faiblesse n'est que le moindre défaut, des courtisans avides et éhontés, l'impuissance et la corruption à tous les degrés de l'échelle sociale ; — les choses, car deux minorités successives avaient affaibli le pouvoir royal, l'introduc-

(1) Forlonnais, *Considérations sur les finances*, t. I, p. 4 et 5. — *Encyclopédie méthodique, finances*, t. II, p. 529 — *Traité des finances de France, ap. archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. IX, p. 343 ; ce traité est une compilation de divers passages de Bodin, de du Haillan, etc. — Ces divers auteurs sont d'accord sur les principes. Le *Traité des finances*, conformément aux idées du temps, ajoute qu'il faut « espargner les finances » et en réserver au besoing. » Suivant Bodin (*de la Rép.*, l. VI, ch. II), il faut : 1° faire fonds par des moyens honnêtes ; 2° employer les finances au profit et honneur de la République ; 3° en réserver au besoin.

Hosted by Google

tion de la réforme en France avait fait naître la guerre civile, la voix des partis avait étouffé celle de la loi, enfin, les principes de l'économie politique étaient loin de former un corps de doctrines et d'avoir développé toutes leurs conséquences ; il fallait encore deux siècles pour en faire, non une science armée de toutes pièces, (nous n'en sommes pas encore là), mais un ensemble de faits expérimentés, reconnus vrais, et passés dans la pratique.

Pour exposer l'état des finances à cette malheureuse époque de notre histoire, je vais chercher :

1° Quels étaient les revenus de l'État ;

2° Comment on levait l'impôt ;

3° Quelles étaient les dépenses.

Ce simple exposé découvrira par quelles voies mille abus s'étaient glissés dans les finances et dans leur administration.

CHAPITRE PREMIER.

Des Revenus.

Les revenus du royaume, à la fin du XVIe siècle, ne naissaient pas tous d'une source unique. On les divisait en trois branches, d'après leurs diverses natures :

Le domaine.

Les impositions.

Le crédit public.

Nous allons en étudier successivement l'origine, la la valeur et les effets.

§ Ier.

DU DOMAINE.

L'impôt public, c'est-à-dire les contributions fournies à l'État par les citoyens, pour le mettre en mesure de garantir les droits de tous et de veiller avec succès aux

Hosted by Google

intérêts généraux, n'était, à proprement parler, ni connu, ni pratiqué à l'époque féodale. Les seigneurs terriens ne levaient alors que des droits et des rentes à titre de propriétaires souverains, et non à titre de pouvoir public. Les aides, par exemple, soit légales, c'est-à-dire exigibles par le suzerain dans trois ou quatre cas déterminés par la coutume, soit gracieuses, c'est-à-dire consenties par le vassal, avaient ce caractère personnel propre à presque toutes les institutions germaniques. Sous le régime de la féodalité, les seuls revenus certains, ordinaires de nos rois, étaient ceux qu'ils tiraient de leur domaine. Quand, plus tard, les impôts furent mis en vigueur, le domaine continua à être considéré comme la source du revenu ordinaire et le vrai fondement des finances. Sur ce point, les publicistes du XVIe siècle sont tous d'accord. Bernard de Girard, sieur du Haillan, l'appelle « la première fontaine des finances de tous les » Estats et potentats, le plus ancien, le plus légitime, » le plus honnête et le plus sûr moyen que les princes » ayent de faire argent. » (1) Bodin s'exprime en termes identiques, en le déclarant aussi « le plus honneste et » le plus seur moyen de faire fonds aux finances. » (2) Étienne Pasquier n'est pas moins explicite : « On appe- » lait anciennement le domaine de la couronne *thrésor,* » comme estant le vray thrésor sur lequel nos rois » debvoient establir le fonds de leurs despences. » (3)

Je ne verrais, dans ces expressions, qu'une critique indirecte des abus de la fiscalité, et qu'un moyen détourné de rappeler des principes mis en oubli, si je ne trouvais que les ordonnances même proclamaient l'excellence de cette branche de revenus, avec des termes encore plus solennels. « Le domaine est saint, » sacré et inaliénable; ... il jouit de ce privilège, que » nulle possession, usurpation ou jouissance n'y ac-

(1) *De l'Estat et succès des affaires de France*, f° 245 r°.

(2) *De la République*, liv. VI, ch. II.

(3) *Recherches de la France*, liv. I, ch. VIII.

Hosted by Google

» quiert jamais de prescription, et ne peut, par la loy » du ròyaume, ledit domaine tomber en commerce, » comme chose vendible et qui ne peut passer de » main en aultre. » (1)

Ce qui avait donné une si grande importance à ce chapitre des recettes de nos rois, c'est que, par le mot *domaine*, on désignait non-seulement les terres domaniales, les forêts, les immeubles, ou, pour parler la langue des jurisconsultes, le *domaine corporel*, mais encore ce qu'on nommait, par opposition, le *domaine incorporel*, c'est-à-dire, l'ensemble de tous les droits appartenant au roi, à titre de seigneur souverain, et dus, soit par les gens d'église, soit par les vassaux nobles, soit par les roturiers. Dans les revenus de la première catégorie, du domaine corporel, on rangeait tous les fermages dus par les détenteurs des terres de la couronne, les cens et rentes qui étaient le prix de la location des maisons, fours, moulins, appartenant au roi. On y comprenait encore le produit des coupes de bois, des licences de pêche, et toutes les recettes que donnait l'administration, déjà fort compliquée, des eaux et forêts. Les droits désignés sous le nom de domaine incorporel étaient nombreux et parfois bizarres (2); nous ne citerons que les principaux. C'étaient, d'abord, les régales et les annates, exigibles quand les évêchés et les bénéfices ecclésiastiques devenaient vacants par mort ou mutation; les amortissements, quand, par donation, testament ou achat, des biens immeubles passaient aux mains des gens de *main-morte*, églises, hôpitaux, monastères ou communautés; — tous les droits jadis féodaux, relief, deshérence, garde-noble, franc-fief, etc.; — les droits d'annoblissement et de maîtrise, les dîmes sur le produit des mines et minières, les lods et ventes, les droits d'aubaine, de bâtar-

(1) *Édit de septembre 1591*, ap Fontanon, II, 384.

(2) *Nouveau style des finances*, p. 17 et sq. — Paris, 1629, sans nom d'auteur.

Hosted by Google

dise, enfin les droits d'insinuation ou d'enregistrement, alors à leur naissance, aujourd'hui si importants.

Tous ces revenus auraient fait un ensemble fort imposant, si beaucoup d'entre eux n'eussent peu à peu échappé au trésor. Encore, par suite des aliénations, tendaient-ils encore à diminuer. Les aliénations avaient eu cours de tout temps ; mais, depuis le commencement du siècle, elles s'étaient multipliées par suite de la facilité qu'elles offraient aux princes de battre monnaie dans leurs nécessités. Les rois, cependant, juraient solennellement, le jour de leur sacre, qu'ils n'aliéneraient pas le domaine, *en façon que ce fût* (1). Vains serments ! promesses sans force et sans crédit ! on revenait toujours à cet expédient. Heureux encore, quand les règles des aliénations, créées en vue de la conservation du domaine, n'étaient pas trop ouvertement violées !

En principe, ces règles étaient rigoureuses. Le domaine ne pouvait être aliéné que dans deux cas : pour constitution d'apanages aux fils de France, et pour la défense du royaume, quand l'ennemi avait forcé la frontière (2). Encore, ces aliénations ne pouvaient-elles être faites qu'à condition de rachat perpétuel (3). En dehors de ces deux cas, toute vente ou aliénation du domaine était légalement nulle et de nul effet (4). Enfin, tout acte de ce genre n'était valable qu'après que les lettres-patentes qui ordonnaient une aliénation avaient été enregistrées par la chambre des comptes et par le

(1) Du Haillan, ouv. cit — *Ordon. de Moulins, concernant le domaine*, février 1566, apud Fontanon, II, 362.

(2) Id. ibid. — Id. ibid.

(3) *Ordon. de Moulins*, art. 1er.

(4) « Défendons à nos cours de parlement et chambres des comptes d'avoir » aucun esgard aux lettres-patentes contenant aliénation de nostre domaine et » fruits d'iceluy, hors les cas susdits.... et ne seront tenues pour valablement » entérinées celles qui auront cy-devant esté octroyées... Ceux qui détiennent » le domaine de nostre couronne sans concession valable deuëment vérifiée » seront condamnez et tenus rendre les fruits perceus depuis leur indeuë pos- » session, ou de leurs prédécesseurs, sans qu'ils se puissent excuser de bonne » foy, quelque tiltre ou concession qu'ils ayent de nos prédécesseurs ou de » nous. (*Ordon. de Moulins*, déjà citée, art. 5 et 6.)

Hosted by Google

parlement dans le ressort desquels était située la portion du domaine qu'on mettait en vente. On exceptait toujours « les châteaux royaux, forests, hâvres, ports, for-» teresses et autres lieux de trop grande conséquence. » On exceptait également les droits souverains, c'est-à-dire, ceux qui appartenaient au domaine en vertu de la prérogative royale (1).

La formalité de l'entérinement des lettres d'aliénation par les cours souveraines était loin d'être une garantie efficace. Il faut dire, à la louange de ces compagnies, qu'elles s'étaient toujours opposées de toutes leurs forces à l'enregistrement de ces édits ; sur ce point, il y avait, chez les magistrats, comme une tradition d'honneur à garder. Mais la royauté, depuis François Ier, avait érigé en maxime de droit, je dirais presque en vérité de foi, le système du « bon plaisir. » Un lit de justice, quelques lettres de jussion avaient aisément raison de l'opposition parlementaire, et les cours souveraines, dont la main était forcée, ne pouvaient qu'enregistrer tristement, en ajoutant la formule qui témoignait à la fois et de leur résistance et de l'inutilité de leurs efforts. « Du très » exprès commandement de S. M. plusieurs fois renou-» velé (2). »

La royauté, affranchie de tout contrôle en matière de domaine, avait, dans le cours du XVIe siècle, tellement abusé des aliénations, que, sous François II, des lettres-patentes se plaignent que le domaine ne suffit plus à acquitter les charges auxquelles il doit subvenir, et que les états de finances, en 1572, ne portent aucune recette provenant de cette branche de revenus (3). Toute chose a une fin : les terres domaniales susceptibles d'être mises en vente n'étaient pas en quantité indéfinie. Que faire quand on avait tout épuisé ? On revenait alors sur les

(1) *Nouveau style des finances*, p. 4.

(2) *De expressis mandatis dicti dom. regis, tam verbo quam scripto, sæpius iteratis, usque ad ejus beneplacitum* (Est. Pasquier, liv. I, ch. V. — *Des Recherches de la France.)*

(3) Bodin. — *Rép.*, p. 862. — Genève, 1629, in-8°.

Hosted by Google

aliénations anciennement faites. Les édits de révocation sont nombreux et se fondent presque tous sur la clause du rachat perpétuel, c'est-à-dire, sur le droit que se réservait toujours l'État de rentrer en jouissance de ses biens fonds ou de ses droits aliénés, au jour où il lui convenait de le faire, moyennant remboursement pur et simple du prix de vente. La résiliation des contrats avec les engagistes pouvait encore avoir lieu quand on trouvait un enchérisseur, et malgré qu'ils fussent déjà entrés en jouissance (1). C'étaient là, sans doute, des réglements tout à l'avantage du trésor, et qui pouvaient empêcher qu'à un moment donné l'État se trouvât dépouillé de tous ses biens.

Mais, par suite d'une surveillance relâchée ou d'une complicité criminelle, ils tournaient au détriment des intérêts qu'ils auraient dû protéger. Voici pourquoi : de toutes les propriétés, celle de la terre exige le plus de stabilité ; les améliorations y sont lentes, coûteuses, surtout dans les premiers temps, et, parfois, les bénéfices ne rentrent qu'après nombre d'années. Le possesseur de la terre veut être assuré du temps ; il ne plante, il ne défriche, il ne dessèche, que s'il est sûr de jouir, lui ou sa famille, du fruit de son labeur.

« *Insere, Daphni, piros : carpent tua poma nepotes.* »

Or, avec la méthode du rachat perpétuel et l'incertitude de la possession des terres domaniales, qu'arrivait-il ? que les engagistes, se sentant sous la menace continuelle d'une expropriation, se gardaient bien de faire aucune dépense pour des améliorations sur une base un peu large. Ils se contentaient de tirer du domaine le plus de revenu dans le moindre temps possible, et le restituaient à demi ruiné par une détestable gestion. Les ordonnances ne pouvaient parer qu'aux abus les plus scandaleux. Celle de février 1566, déjà citée, défend,

(1) Cf. Fontanon, IV, 1368.

Hosted by Google

par exemple, après bien d'autres, de couper les bois de haute futaie, à peine de répétition sur les contrevenants. Il résultait encore de ce manque de sécurité du détenteur que les ventes du domaine ne trouvaient qu'à grand peine des chalands (1). Ceux qui se présentaient n'offraient que des prix dérisoires, bien au-dessous de la valeur réelle des immeubles, et l'État était obligé de les accepter faute d'enchérisseurs. Je laisse de côté, pour en parler plus loin, les fraudes, les concussions, les pots de vin, cortège habituel de toute transaction de ce genre, et je conclus par des faits qui valent mieux que des raisonnements : au témoignage de Bodin, le domaine engagé de son temps valait cinquante millions, et les détenteurs l'avaient obtenu pour quinze ou seize (2). Au temps de Sully, les aliénations du domaine, pour une valeur de cent millions de livres, n'en avaient pas laissé plus de quarante aux mains du Roi.

C'est ainsi que le domaine, pendant les premières années du règne de Henri IV, n'était plus en état de fournir à ce prince les secours qui lui étaient nécessaires ; il fallait recourir à d'autres expédients. Ces expédients pouvaient-ils porter sur les impositions, et qu'était-ce que les impositions ?

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) « Cela (le rachat du domaine de la généralité de Paris) fera reprendre » le cœur à ceulx qui s'étoient cy-devant présentez pour faire partie dudit » rachapt, qui ne s'en étoient retirez que *pour crainte de n'y trouver poinct* » *de seureté.* » (*Advis des notables en 1583*, Fontanon, IV, 1369.)

(2) *De la Rép.*, loc. cit.

Hosted by Google

BOURGEOIS

(NICOLAS-LOUIS),

Né à la Rochelle. 1715-1776.

J'étais poète, historien,
Et maintenant je ne suis rien.

Je ne sais plus qui s'est fait cette épitaphe; mais je sais qu'à appliquer le dernier vers aux souvenirs de la postérité, elle convient à beaucoup de gens. Mais est-ce pour le souvenir de la postérité qu'il faut cultiver les lettres? *Secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent.* Ce fut là le motif qui les fit aimer de Nicolas-Louis Bourgeois; c'est pour cela qu'il s'attachait aux titres qu'il leur devait, que, le 1er juillet 1776, sur l'acte de mariage de sa fille, il se faisait désigner comme membre de l'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle, et secrétaire de la société d'agriculture du Cap-français, — et ces titres, on les reproduisait, le surlendemain, sur l'acte de son décès, et, le soir, M. Seignette écrivait dans le procès-verbal de la séance académique: « M. le directeur (M. » Delacoste) a fait part à l'académie de la mort de » M. Bourgeois, doyen des avocats et de l'académie, » décédé ce matin, à Lhoumeau, près cette ville. On a » donné des regrets à la perte de cet académicien, qui » n'a cessé de donner à l'académie des marques de » l'attachement le plus inviolable et qui lui a fait hon-

Hosted by Google

» neur par son érudition et son esprit de recherches. » Cet éloge, où n'entre aucune allusion aux poèmes de Bourgeois, avait autant de justesse que de mesure, et est peut-être tout ce qu'il conviendrait de répéter sur celui auquel il s'adresse ; mais

. . . . video meliora proboque,
Deteriora sequor,

et, pour ne pas faire mentir le poète, je vais dire minutieusement ce que je sais sur cet écrivain. Que ceux qui me blâment, me trouvent un bibliographe qui néglige l'occasion de faire une rectification et deux additions au *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, à la *France littéraire*, de Quérard.

Tous ceux qui ont parlé de Bourgeois (Nicolas-Louis), avant et depuis sa mort, n'ont fait que répéter ses assertions en le disant né à la Rochelle ; je n'ai cependant trouvé son acte de naissance dans aucune des cinq paroisses de la ville, bien que les registres de Saint-Barthélémy offrent de 1717 à 1721, trois enfants du même nom, Jean-Guillaume, Marie-Thérèse, Marie-Geneviève. Peut-être le trouverait-on dans la paroisse de Lhoumeau, où je ne l'ai pas cherché. Il était né en 1715, puisque, le 3 juillet 1776, son acte de décès lui donne environ soixante-et-un ans.

Il fit son droit à Poitiers, y fut reçu avocat, et s'y maria avec Anne Mignot, sœur d'un avocat connu par des ouvrages estimés de jurisprudence. — Dès lors, il cultiva les lettres dans les deux lignes qu'il a suivies toute sa vie: il fit de mauvais vers et de bonnes recherches historiques.

Il n'avait que vingt-deux ans, lorsqu'en 1737 il publia son poème *Le système des billets de banque* (Amsterdam, L'Honoré et Châtelain, petit in-8°, VIII et 60 pages). Ce sont 990 alexandrins partagés en dix chants, contre le système de Law qui venait de tomber. La fable consiste presque toute à imputer à Satan l'invention du

Hosted by Google

papier monnaie. Les notes historiques et critiques y sont fort multipliées. On y trouve un grand éloge du maréchal de Villars, dont Bourgeois écrivit plus tard l'histoire. On y voit que la Rochelle, où l'on avait établi un bureau de la Banque, à l'hôtel des monnaies, partagea l'enthousiasme général. Je ne sais si Bourgeois avait eu à se plaindre des dames de son pays, mais il en parle en termes fort durs; il dit, en parlant de plusieurs villes :

> Et tous les habitants y furent imbéciles,
> Comme l'avaient été ceux du pays marin
> Où le sexe jouit d'un front plus que d'airain.
> (Ch. VIII, p. 46.)

Il est vrai qu'il corrige un peu cette sortie dans une note où il reconnaît que, si les femmes d'un orgueil indomptable sont en grand nombre à la Rochelle par la vertu du climat, il y en a beaucoup douées de toutes les bonnes qualités. Je pense que cette citation me dispense de parler de la versification de Bourgeois. Mais, comme ce poème, fort rare et fort peu recherché, ne porte pas le nom de l'auteur, je dois dire pourquoi je le lui impute : il porte ces initiales par N.-L. B***. — Sur un exemplaire numéroté de la main de M. Seignette, et qui provient de la bibliothèque de l'académie, on a complété le mot Bourgeois, avo... Les initiales conviennent. L'auteur déclare qu'il est né à la Rochelle :

> La ville où je suis né, cette aimable Rochelle...
> (Ch. VIII, p. 43.)

Le genre des notes et la versification sont tout-à-fait semblables à ce qu'offre l'autre poème de Bourgeois; ces circonstance réunies ne permettent pas de doute.

M. Lenain, intendant du Poitou, avait engagé Bourgeois à travailler à l'histoire de cette province. Il accepta cette tâche qu'il n'a pas poussée à bout. Il

Hosted by Google

commença par en tracer un précis, dont le manuscrit est encore à la bibliothèque de Poitiers. M. Auber, qui le cite souvent dans son histoire de la cathédrale de Poitiers, le désigne ainsi : « Un historien qui ne cite pas ses autorités, mais dont nous avons pu reconnaître l'exactitude par une lecture attentive. » (T. II, p. 65.) Puis, il se mit à faire des recherches d'une érudition plus détaillée, qui l'amenèrent à publier quelques dissertations. En 1735, à l'occasion de la brochure du P. Routh, sur les tombeaux de Civaux, il écrivit au *Journal de Verdun* (janvier 1739, p. 7.) une *lettre* où il soutient que c'est en effet à Civaux que fut livrée la bataille entre Clovis et Alaric (507). Je crois que l'érudition moderne y trouverait trop de conjectures et trop peu de faits.

Il y a une critique plus sérieuse dans la *lettre à M. D*** de St-****, du 20 octobre 1742, insérée dans le même journal (mars 1743, p. 163.). Il y démontre la fausseté d'une prétendue charte de donation à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, attribuée à Clovis, bien que datée de 524.

L'année suivante, il adressa au *Journal de Trévoux* (septembre 1743) une *Dissertation sur le lieu où s'est livrée la bataille dite de Poitiers, le 19 septembre 1356.* Il y combattait, sur ce point, une opinion qu'il avait partagée lorsqu'il écrivait son précis, et transportait de Beauvoir à Beaumont le lieu de cette bataille. La question n'est pas résolue ; mais la discussion est bien conduite et les journalistes appuyèrent ces solides conjectures. Cette dissertation a été réimprimée dans le second recueil de pièces de l'académie de la Rochelle, (1752, page 176) et, depuis, dans le tome v (p. 99) de la *Revue anglo-française*, de M. de la Fontenelle de Vaudoré (1837).

Vers le milieu de 1743, Bourgeois quitta Poitiers et vint s'établir à la Rochelle. L'académie était alors le point de réunion de tous les hommes qui cultivaient leur intelligence ; le nombre de ceux qui la composaient

Hosted by Google

était, il est vrai, limité et complet, mais, au mois d'avril 1744, deux des membres ayant donné leur démission, Bourgeois y fut admis le 13 mai, le même jour que M. Dupaty père. Le 20, il y prononça un remerciement en vers. La poésie était décidément sa passion malheureuse.

Il avait d'assez bonnes relations dans le monde et dans la république des lettres, comme on disait alors. Dans un voyage qu'il fit à Bordeaux au mois d'août 1744, on lui donna, pour le faire imprimer, le manuscrit du *Voyage de Languedoc et de Provence*, par Lefranc, Mirabeau et l'abbé de Monville; il s'acquitta de sa tâche d'éditeur, en y joignant une préface et des notes, qui pourraient être moins nombreuses. Cet opuscule parut à Amsterdam, chez Changuion, en 1745. Ces détails sont consignés dans une note écrite et signée par Bourgeois au devant d'un exemplaire de cette édition.

De retour à la Rochelle, il y lut, à la séance publique du 28 avril 1745, un *Eloge historique de la Rochelle*, dont un compte-rendu a été publié dans le *Mercure* de février 1746.

Il préparait, avec le dessein de la publier, une *Histoire du maréchal de Villars*, dont il lut quatre morceaux à l'académie pendant le mois de décembre 1745. Je ne sache pas que cette histoire ait jamais paru.

Confident de Lefranc de Pompignan, en 1744, Bourgeois devint en 1746 le correspondant de Voltaire. Dans ses recherches sur le Poitou, il avait rencontré le nom d'Arouet, et, pour connaître ses relations avec cette province, il s'était adressé à lui-même. Voltaire répondit qu'il n'était pas né à Saint-Loup, mais qu'il avait ouï dire que son grand-père y était né. Sa lettre était non-seulement polie, mais pleine de ses gracieuses séductions. Il chargeait Bourgeois de présenter ses respects à l'académie de la Rochelle. Celle-ci l'en fit remercier, et probablement lui offrit le titre d'associé; nous

Hosted by Google

n'avons pas les lettres de Bourgeois, mais Voltaire, dans une seconde lettre, déclare qu'il serait très-flatté de cette élection, que l'Académie française dit que ce n'est pas l'usage, mais qu'étant originaire du Poitou, il peut accepter cet honneur sans blesser les règlements de cette compagnie. — On le voit, Voltaire absorbait l'Aunis dans le Poitou. C'était une faute de géographie; mais il est certain que la Rochelle a toujours eu plus de rapports avec cette province qu'avec la Saintonge, à laquelle l'ont jointe les divisions modernes, mais où elle n'a jamais trouvé une sympathie que le passé n'avait point préparée. M. Arouet de Voltaire fut en effet nommé associé de l'académie de la Rochelle, le 25 mai 1746, le même mois que l'abbé de Monville, un des auteurs du *Voyage de Languedoc et de Provence*. (1).

(1) Ces lettres de Voltaire sont inédites; il n'y a aucune raison d'en grossir sa volumineuse correspondance, mais elles peuvent trouver place ici : Je les transcris : la 2e sur une copie, la 1re et la 3e sur les autographes qui sont à la bibliothèque de la Rochelle.

I

Les maladies fréquentes qui m'accablent, monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à l'honneur que vous m'avez fait; et la crainte de vous parler de moy même a retardé encor ma réponse. Je ne sçais si c'est réparer ou augmenter mon tort que de vous envoyer les deux dernières pièces que j'ay composées pour le théatre. Peut-être ne vous donneront-elles pas une idée fort avantageuse de l'homme dont vous voulez parler dans votre histoire, mais au moins elles vous feront connaître que l'auteur est plein de reconnaissance pour vous, et qu'il ambitionne votre estime. J'y joints une estampe (son portrait gravé par Balechou) par laquelle vous connaîtrez moins mes traits que l'honneur que m'a fait madame la marquise du Chastellet, à moy et aux lettres, en faisant graver, au bas de ce portrait, le beau vers latin que vous y lirez. Je sens combien j'en suis indigne, mais le prix de ses bontés en est plus grand. Il n'est point vray, monsieur, que je sois né à Saint-Loup, mais j'ay ouï dire que mon

Hosted by Google

Le 27 avril précédent, Bourgeois avait lu, à la séance publique de l'académie, une *Dissertation sur l'origine des Poitevins et sur la position de l'Augustoritum Limonum de Ptolémée.* Il y en a des extraits dans le *Mercure* de décembre 1746.

grand'père y était né. A l'égard des anecdotes que vous me demandez, je les feray rédiger, si vous persistez dans le dessein que vous avez. Je ne vous envoye point d'édition de mes ouvrages, parce qu'il n'y en a aucune dont je sois content. Vous verrez même, par les éléments de Newton, que je joints à ce paquet, combien de fautes j'ay été obligé de faire corriger à la main. Dès qu'il y aura une édition passable de mes ouvrages, je ne manqueray pas d'avoir l'honneur de vous la faire tenir. Mais je suis actuellement si occupé à écrire les campagnes du roy, que je n'ay guère le temps de travailler à une édition. Ma mauvaise santé, d'ailleurs, est un obstacle continuel à tout ce que je veux et à ce que je dois faire. S'il se trouvoit cependant, monsieur, que je fusse en état de vous rendre, à Paris, quelque petit service, vous verriez qu'alors j'oublierois les maladies qui me persécutent.

Permettez-moy d'adresser icy mes respects à l'académie dont vous êtes membre, et de vous assurer, monsieur, de tous les sentimens avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. VOLTAIRE.

A Paris, ce 28 janvier 1746.

II

Voicy, monsieur, trois exemplaires, je vous supplie d'en accepter un, de présenter l'autre à l'académie et de donner le troisième à ma parente, à qui j'aurai l'honneur d'envoyer une édition de mes ouvrages, sitôt que j'en aurai. Je lui épargne le port d'une lettre, et d'ailleurs je n'ai pas, en vérité, un moment à moy.

Je serois très-flatté que votre académie me mît au nombre de ses associés. Ce n'est pas l'usage, dit l'académie françoise, mais étant originaire du Poitou, je puis accepter cet honneur sans blesser les règlements de notre compagnie. Je vous suplie de l'assurer de mes respects et de croire que vous m'avez inspiré, monsieur, des sentimens qui m'attachent à elle comme à vous. Le roy m'a fait le don de la première charge vacante de son gentilhomme ordinaire. C'est une

Hosted by Google

Au mois de juin de la même année, il lut encore deux fragments de son histoire du maréchal de Villars; mais,

très-grande grâce. Je vous en fais part comme à l'historien des gens de lettres de votre patrie. J'ai l'honneur d'être de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

III

Puisque vous travaillez, monsieur, à une bibliothèque poitevine, et que j'ay, dit-on, l'honneur de sortir d'une petite famille du Poitou, puisque me voyla tout Poitevin, par le titre d'académicien de la Rochelle dont je suis honoré, puisque enfin vous voulez bien parler de moy, il faut que vous soyez instruit de touttes mes faiblesses. Une qui m'est le plus ordinaire, et dont je vous fais ma confession, est de mettre dans un portefeuille les lettres que je reçois et de croire toujours que je répondray demain: des études de différent genre, des voiages, des maladies font que ce demain ne vient point, et quelquefois au bout d'un mois je finis par ignorer si j'ay répondu ou non, par être honteux de moy même, et par un beau et inutile dessein de me corriger. Je scai bien que j'ay du vous prier de présenter à l'académie mes très-humbles remerciemens, que j'ay du vous dire combien je suis touché de cette adoption, mais je vous avoue que je ne scai si j'ay rempli ce devoir. Si malheureusement je suis coupable, je vous suplie, monsieur, d'obtenir ma grâce. L'attachement véritable que j'aurai toutte ma vie pour une académie qui fait l'honneur de mon ancienne patrie, réparera la fautte que je crains d'avoir faitte. Je compte avoir l'honneur de vous envoyer dans quelques semaines, à vous monsieur et à l'académie, une édition nouvelle de la Henriade. La mémoire de mon héros est prétieuse aux Rochelois. On aura toujours de l'indulgence pour la Henriade en faveur de Henri quatre. Je vous suplie encor une fois d'excuser mon peu de mémoire, et d'assurer l'académie de ma respectueuse reconnaissance. Je seray toute ma vie avec les sentiments qui m'attachent à elle et à vous,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Timbrée de Versaille.)

Hosted by Google

cette année même, il quitta la Rochelle et la France pour aller habiter Saint-Domingue. En partant, il remit à deux bénédictins ses notes et ses manuscrits sur le Poitou, voulant faciliter à d'autres le travail qu'il abandonnait, et ce n'est certainement pas là la moindre preuve qu'il ait donnée de son amour pour la science. M. de la Fontenelle dit qu'avant cette époque, il avait publié une *Relation de la prise de Louisbourg*, selon la Revue anglo-française, de *Hambourg*, selon la Biographie universelle, par les Anglais. Il n'ajoute pas d'autre indication; je n'ai pas vu cette relation, et je ne sais pas où elle se trouve. (1)

Fixé à Saint-Domingue, Bourgeois n'y perdit pas de vue l'académie, et, sur sa demande, le secrétaire fut prié, le 23 août 1747, de lui envoyer, avec un certificat qu'il était de ce corps, deux copies collationnées des lettres patentes. Cette démarche porte à croire qu'il prit une part active à la formation de la Société d'Agriculture, fondée au Cap français, dont il fut nommé secrétaire. Le 28 mai 1749, on lut à l'académie de la Rochelle une épître en vers que lui adressait Bourgeois.

Il ne trouva en Amérique ni le repos ni le bonheur. Dans la préface de son poème de Christophe-Colomb, il compare son sort à celui de ce grand homme. C'est une hyperbole qu'on peut mettre sur le compte des licences poétiques, mais d'où l'on peut conclure qu'il éprouva sinon de grandes persécutions, au moins beaucoup de tracasseries et d'ennuis. Le remède qu'il y appliqua fut heroïque, puisque ce ne fut pas moins que la composition d'une véritable épopée, en XXIV chants, *Christophe-*

(1) J'ai sous les yeux une *Lettre d'un habitant de Louisbourg, contenant une relation exacte et circonstanciée de la prise de l'Isle-Royale, par les Anglais. — A Québec, chez Guillaume-le-Sincère, à l'Image de la Vérité, 1745*, 81 pages, in-12. — Elle est signée B. L.-N. Ce sont les initiales renversées de Bourgeois. Mais l'auteur parle comme témoin des faits, et Bourgeois n'avait pas encore été en Amérique. — Peut-être n'était-il que l'éditeur de cette lettre. La vague indication de M. de la Fontenelle ne me permet pas de voir s'il fait allusion à cette brochure ou à toute autre. Celle-ci contient des inculpations fort graves contre les agents du gouvernement.

Hosted by Google

Colomb. Les travaux de l'érudition ne manquent pas d'efficacité pour dissiper l'ennui ; mais ils exigent un bagage de livres, de manuscrits, de notes, que Bourgeois n'avait pu emporter avec lui. Il demande grâce pour le mécanisme des vers, genre d'écrire auquel, dit-il, il est peu accoutumé. Ce n'était pourtant pas, nous l'avons vu, son coup d'essai, et d'ailleurs dix mille vers eussent plus que suffi à lui donner cette habitude : mais peu de gens ont moins reçu l'influence secrète.

La pensée de ce poème est sage, morale, religieuse : il voulait le nommer *la Foi portée au nouveau monde ;* le merveilleux est tout emprunté à l'opposition assez naturelle de l'enfer à un pareil dessein ; il n'y a pas de trace de souvenir payen ; l'auteur connaissait l'histoire, il avait sous les yeux le pays où se passe la partie principale de la scène, et il concevait les effets nouveaux qu'il pouvait tirer de ces descriptions ; il avait de la justesse d'esprit et des connaissances ; il avait ces qualités et bien d'autres ; mais, les eût-il eues à un degré dix fois plus élevé, rien ne peut faire supporter un poème où l'on ne peut pas citer dix vers de suite passablement écrits. Les notes ont quelquefois de l'intérêt, mais, comme celles de son autre poème et du voyage qu'il a édité, elles expliquent trop souvent des choses qui n'ont pas besoin d'être expliquées.

La poésie ne fut pas la seule occupation de Bourgeois : naturellement curieux, actif, investigateur, il recueillit un grand nombre d'observations et de notes sur l'Amérique, joignant autant que possible les souvenirs du passé à la peinture du présent.

Son séjour à Saint-Domingue se prolongea au-delà de vingt-six ans ; parti de France en 1746, il n'y revint qu'à la fin de 1772 ou au commencement de 1773. Son premier soin fut de faire imprimer son *Christophe Colomb, ou l'Amérique découverte. Paris, Moutard, 1773, 2 vol. in-8° de 484 pages.* Il n'y mit pas son nom : mais Barbier s'est trompé en ajoutant au titre ces

Hosted by Google

mots: par un Américain. — Le livre est simplement anonyme.

Dès le 14 juillet 1773, il réclamait, à l'académie de la Rochelle, sa place de titulaire qu'on lui rendait avec joie, et il en redevint immédiatement un des membres les plus assidus et les plus actifs, d'autant plus qu'il ne reprit pas de fonctions et paraît s'être consigné dès-lors dans sa solitude de Lhoumeau.

A son retour, il avait trouvé qu'on n'avait point fait usage des manuscrits relatifs au Poitou, dont il s'était si généreusement dessaisi; il les réclama, mais on ne les lui rendit que très-incomplets, comme il le constata, dès 1774, dans des lettres adressées à Jouyneau-Desloges, rédacteur des *Affiches du Poitou*. Cette lettre a été citée en entier dans la notice de M. Dugast-Matifeux. Il n'en reprit pas moins courageusement sa tâche. Dès le 2 mars 1774, il communiqua à l'académie, et il lut, à la séance publique du 27 avril, ses *Recherches historiques sur l'empereur Othon IV, où l'on examine si ce prince a joui du duché d'Aquitaine et du comté de Poitiers, en qualité de propriétaire ou de simple administrateur.* Il les publia l'année suivante, en y joignant un *abrégé de la vie d'Othon. (Amsterdam et Paris, Moutard, 1775, in-8° de 166 pages.)* Il y soutient qu'Othon ne fut qu'administrateur de l'Aquitaine, contre un mémoire lu par Bonamy, en 1766, à l'académie des inscriptions. (xxxv, p. 702-746.) La discussion est toute basée sur des chartes et des titres originaux; nous y trouvons, avec plaisir, le fruit des relations des académiciens de la Rochelle entre eux, dans les secours que Bourgeois reçoit d'Arcère et des travaux de Jaillot. Le ton est plein de convenance et de modération, sans manquer de fermeté. L'auteur rencontre des particularités intéressantes, et ce livre est, sans contredit, le titre littéraire qui protège le plus sa mémoire.

Le 10 mai 1776, il lut, à la séance publique de l'académie, une *Idée de l'ancien Poitou et de ses premiers habitants.* Il annonçait qu'il avait deux volumes de son

Hosted by Google

histoire prêts pour l'impression. La *Biographie universelle* dit qu'il donna, vers le même temps, des *notices biographiques sur les frères Girouard, de Poitiers, sculpteurs*. Elle ne dit pas où parurent ces notices, que je ne connais pas et que n'a pas connues M. Auber, auteur d'une notice sur l'un d'eux. (*Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, 1841, p. 199). L'année suivante, Bourgeois mariait sa fille à un sculpteur de ce même nom de Girouard, qui habitait alors la Rochelle, paroisse Saint-Barthelémy (1).

Le 13 décembre 1775, il lut, à une séance particulière, une partie de l'éloge de Lhôpital, sujet que Dupaty avait traité dix ans auparavant. Son discours fut imprimé en 1776. C'est cet *Eloge historique de Michel de Lhopital, chancelier de France, par un vieux avocat retiré du service, à Edimbourg (Paris, Demonville)* (2), *1776, in-8°, 193 pages*, que Barbier a connu, mais dont il n'a pu découvrir l'auteur. L'exemplaire que j'ai sous les yeux, avec une note de M. Seignette, ne laisse aucun doute à cet égard. Bourgeois avait écrit cet éloge pour l'académie de Toulouse, qui s'était rencontrée avec l'Académie française pour le mettre au concours, mais il ne l'envoya pas, et crut qu'il ne trouverait pas deux docteurs en théologie pour y mettre leur approbation. C'est annoncer un esprit indépendant, car Bourgeois était un catholique soumis. C'était, du reste, un érudit assez sagace, et un penseur sage, mais non pas un orateur, et ce n'est que dans notre siècle que l'alliance des qualités littéraires avec l'érudition a cessé d'être une rare exception.

La dernière signature de Bourgeois sur les registres

(1) On lit dans la lettre ci-dessus indiquée : « Je vous donnerai l'occasion de faire connaître l'habile sculpteur Girouard à qui l'on doit la statue de Louis XIV, qui orne votre place publique, et sur les ouvrages duquel mon confrère, M. de Lasauvagère, a publié dans vos feuilles, une lettre intéressante. »

(2) Les mots : *Paris*, *Demonville*, sont de Barbier ; mais une note de l'exemplaire de la bibliothèque de Nantes nous apprend qu'il fut imprimé à Châtellerault, chez Guimbert, par l'entremise de Jouyneau-Desloges. — D. M.

Hosted by Google

de l'académie est du 15 mai 1776. Il mourut, comme je l'ai déjà dit, le 3 juillet de cette année.

Son *Histoire du Poitou*, dont les premiers volumes étaient alors chez le censeur n'a jamais paru. Mais, en 1788, un de ses neveux, Nougaret, publia sous le titre de *Voyages intéressants dans différentes colonies françaises, espagnoles, anglaises, avec des anecdotes singulières qui n'avaient jamais été publiées; Paris, Bastien, 1786. 2 parties, in-8°*, des extraits des manuscrits qu'il avait apportés d'Amérique. Ce volume, à l'aide d'un nouveau frontispice, est devenu, en 1795, le dixième volume de *La collection abrégée des voyages faits autour du monde*, de Béranger, de Genève.

M. de la Fontenelle de Vaudoré, a donné dans le second volume de sa *Revue Anglo-Française* (1834), une bonne notice sur Bourgeois, réimprimée dans la *Biographie universelle* (T. 59), avec des additions de M. Weiss. Celle que lui a consacrée M. Rainguet, dans sa *Biographie Saintongeaise*, est dénuée d'exactitude.

M. Dugast Matifeux vient au contraire d'en publier une exacte dans la *Revue de l'Ouest* (juin 1859).

L. Delayant.

Hosted by Google

LA VEILLE DU BAL.

L'heure du bal approche, et vous voilà contente !
Moi, je suis seul et triste, en ma chambre enfermé,
Regrettant de nos soirs le calme accoutumé,
L'instant de la rencontre et les heures d'attente.

Que faites-vous ? — Sans doute, au coin d'un pur foyer,
De rubans, de festons et de fleurs entourée,
Vous préparez la robe et l'écharpe moirée,
La coiffure, qu'il faut mille fois essayer.

Que faites-vous ? — La nuit descend sur ma demeure ;
J'attends, près de la vitre, et ne vois rien passer.
Toute à vos grands travaux, daignerez-vous penser
Que, loin de vous, il est un malheureux qui pleure ?

Non ! Vous songez qu'un nœud de velours ferait bien,
Posé dans vos cheveux ou sur votre corsage,
Que le vert ou le bleu sied à votre visage,
Que le plaisir est tout, — que la douleur n'est rien !

Cruelle ! et moi qui t'aime, et moi, dont l'âme errante
Est fixée à jamais, moi, qui n'ai de plaisir
Que mon amour, j'attends, et regarde à loisir
Piétiner sous le ciel la foule indifférente !

Va donc au bal ! sois belle ! heureuse ! — Ange aux yeux doux,
Pardonnez : la souffrance a peine à se contraindre.
Hé bien ! souffrir c'est vivre, et j'ai tort de me plaindre :
Soyez belle ! soyez heureuse ! amusez-vous !

Hosted by Google

Vous que j'offense, allez au bal ! — Pour mon salaire,
Vous m'y trouverez, morne, et la pâleur au front ;
Mes genoux fléchiront, et mes mains trembleront,
Et je serai jaloux de vous voir rire et plaire !

X. Y. Z.

MIRAGE.

C'est un sonnet charmant que, là-bas, j'entrevois,
Dans le monde idéal, loin de toutes atteintes ;
Comme un caméléon, il rend toutes les teintes,
Comme un écho, toutes les voix :

La feuille aux tons cuivrés, qui flotte sur les toits,
L'insecte de saphyr, tapi dans les jacinthes,
D'un nimbe de brouillard les cîmes toujours ceintes,
L'effet de lune au fond des bois ;

Bruits étouffés des pins que la bise fouette,
Rauque fracas des flots, chant clair de l'alouette,
Traînant murmure du grillon.

Mais tendrai-je la main vers l'espoir qui me flatte ?
On ne peut, sans froisser son aile délicate,
Saisir au vol le papillon.

ERIMA.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE.

Un écrivain célèbre, un des quarante du siècle dernier (je n'ai pas dit un homme d'esprit, et cependant ils pullulaient en France à cette époque), se trouvait, par sa position de *librettiste*, lié avec la plupart des artistes musiciens.

Dans ce siècle, où vécut Voltaire, et dans lequel se fit la révolution de 89, il n'y avait point de pianistes! Je vous le dis en vérité, il n'y avait ni Listz, ni Thalberg, ni Prudent, ni Dohler, ni Saint-Saens, ni Mme Szarvady, née Wilhelmine Clauss!.... ni Listz, qui a fait de petits morceaux où la pensée écourtée, essoufflée, se déguise, craintive, honteuse, sous des traits furibonds, sous des modulations tellement heurtées, que l'auditeur, malgré la finesse de son oreille, ne peut la saisir;... ni Thalberg, qui a composé des airs d'une mélodie si ravissante, et dont le nom flamboie, en grandes capitales, aux couvertures jaunes, bleues ou vertes de ses fantaisies sur les opéras du jour; grand auteur que celui qui a créé tant de chefs-d'œuvre, et qui a fait graver des titres comme ceux-ci : les HUGUENOTS, *par* Thalberg, la MUETTE, *par* Thalberg, la FAVORITE, *par* Thalberg!.... Oui ces grands noms manquaient au XVIIIe siècle; car le XVIIIe siècle n'avait pas de pianistes! Le clavecin seul y était connu.

Il faut l'avouer cependant, si l'instrument était misérable, ceux qui en jouaient avaient sans doute le talent d'inspiration nécessaire pour en tirer des sons heureux.

Hosted by Google

Nous connaissons (de réputation) trois de ces claveci-nistes, qui, dit-on, ne jouaient pas trop mal, mais qui certainement écrivaient assez bien. L'un était simple, bonhomme, et cependant enjoué et spirituel, parfois il concevait de larges idées, mais toujours il les déduisait clairement. Il se nommait Joseph Haydn. L'autre, exécutant fort habile, écrivait pour son instrument des pièces empreintes d'une mélodie si poétique, si pénétrante, qu'on crut bien que personne ne pourrait aller au-delà. Il mettait dans chacune de ses compositions un peu de son âme, si bien qu'elle fut usée avant son corps, qui resta sans mouvement après une trentaine d'années de service. La dernière parcelle de cette âme s'enferma, comme en un linceul, dans le *Requiem*. Il se nommait Wolfgang Mozart. Le troisième, non plus que ses devanciers, ne connut ni les pianos de Herz, ni les pianos d'Erard, ni ceux de Pleyel; cependant il fit quelques sonates qui ont de la valeur, à ce que pensent certains énergumènes fanatiques de ses œuvres; car il est des gens, par le monde, qui admirent même des compositions qu'il fit, étant devenu tout à fait sourd. Or, je vous le demande, est-il possible d'imaginer qu'un homme écrive de bonne musique, sans l'entendre, c'est-à-dire sans savoir ce qu'il fait? Je sais bien que, pour ma part, j'ai souvent remarqué que plus il devenait sourd, plus sa pensée, dégagée de la préoccupation terrestre de l'exécution, s'élançait haut et se faisait sublime; mais je me suis aperçu, depuis longtemps déjà, que je ne suis presque jamais du sentiment de la majorité en musique, ce qui me persuade que je dois avoir presque toujours tort. Ce troisième claveciniste se nommait Ludwig van Beethoven.

Ce fut à l'époque où ces trois artistes donnaient concert en Europe, que notre académicien français s'écriait: Sonate que me veux-tu? — Oh! s'il revenait au monde, ce célèbre académicien, qui s'occupa beaucoup plus des œuvres des autres que des siennes propres, et qu'il entendît quelques-uns de ces morceaux modernes

Hosted by Google

qui, pour la plupart, n'ont ni queue ni tête, qui, au lieu de s'appeler tout naïvement *Sonate* ou *Pièce pour le clavecin*, comme du temps de Joseph, Wolfgang ou Louis, cachent le vide du sac sous la bizarrerie de l'étiquette, et se nomment : *Septième ciel*, *Transfiguration*, *Métempsycose*, *Pensée d'une fleur*, etc., etc., il demanderait pardon à la sonate de l'avoir ainsi injuriée et la rappellerait bientôt. Grâce à Dieu, on est revenu aujourd'hui de ces platitudes; le bon goût public a signé l'arrêt de mort de l'*air varié*, de la *fantaisie*, et de mille autres inventions nouvelles. Elles s'en vont toutes, ayant vécu ce que vivent ces insectes éphémères qui, aux jours de l'automne, nous fatiguent de leur murmure. Cet arrêt de mort, voté par les hommes de goût, sera sanctionné par tout le public, dès qu'on aura fait son éducation musicale.

Cette éducation est faite pour le public Parisien, elle le sera dans quelques années pour celui des provinces. Les Sociétés philharmoniques veillent au salut public des musiciens et éloignent d'eux les mauvaises compositions; elles répandent dans l'air les symphonies de Beethoven, les quatuors d'Haydn et les sonates de Mozart, et les auditeurs, habitués un jour à ces mélodies divines, se convertiront à la vraie religion musicale.

Dans ce mouvement de réaction contre l'absurde, mouvement dont Habeneck a été le promoteur en France, en créant la Société des concerts, et dont Pasdeloup a été le prophète, la Rochelle ne devait pas rester en arrière, et le premier mois de l'année 1864 y a vu inaugurer une ère nouvelle de *Concerts populaires*, dans la salle du théâtre.

La tentative paraissait bien un peu hardie à quelques gens dont l'esprit timide imagine que le progrès doit marcher comme les limaçons ou les écrevisses; ils ricanaient bien en pensant au *fiasco* qu'allait éprouver la Société philharmonique, à court de public, et même d'exécutants; mais la Société a persévéré, confiante

Hosted by Google

dans les sympathies dont elle est entourée à la Rochelle, et chacun, exécutants et public, s'est trouvé à son poste, au jour du combat, et a pris sa part d'une grande victoire.

Les généraux étaient M. Ch. Lemanissier, chef d'orchestre pour la partie vocale et instrumentale, MM. Rideau, Schelling et Battanchon, trois artistes aimés du public, dévoués à leur art et à la bienfaisance.

MM. Rideau et Schelling ont offert à la vraie musique un sacrifice pur et sans tache, en exécutant, d'une façon irréprochable, la sonate en *mi b* de Beethoven, avec un succès énorme; M. Schelling, dans un fragment de concerto de Hummel, un classique encore celui-la, a remué profondément l'auditoire; enfin, M. Battanchon a dit avec la pureté et l'élévation de style qu'on lui connaît et que les amateurs apprécient, des mélodies gracieuses d'Halévy, un peu étonnées peut-être et assurément gênées de se voir en si écrasant voisinage.

L'orchestre a marché avec son entrain habituel. Nous citerons, comme le meilleur morceau qu'il ait exécuté, l'andante de la symphonie en *ré;* le parterre et les troisièmes l'ont applaudi, les musiciens l'ont écouté; c'est tout ce que les adeptes de l'art vrai pouvaient espérer.

A la Rochelle, comme à Paris, l'hymne impérial d'Haydn a produit un grand effet. Chez Pasdeloup ou au Conservatoire, il est rare que le public ne le fasse pas bisser. De même ici, ceux qui l'avaient déjà applaudi, aux soirées de la Société philharmonique, avaient voulu l'entendre une seconde fois au Théâtre. Cette seconde exécution, fort bonne encore, a été pourtant moins satisfaisante que la première.

Les grandes pages chorales de l'*Elisire* et de *Guillaume-Tell* ont vivement impressionné tout l'auditoire; grâces en soient rendues aux choristes intelligents et dévoués, aux solistes qui ont interprété avec beaucoup de goût leurs parties, et, en première ligne, à Mademoiselle ***, qui a dit d'une voix très pure, très

Hosted by Google

étendue, et avec un bon sèntiment musical, la romance si connue à la Rochelle, et si souvent bien interprétée, de l'*Elisire d'Amore*. Nous dirons sincèrement à Mademoiselle *** qu'elle a su faire oublier ses devancières.

En somme, succès d'estime, succès d'argent, voilà quel est le résultat final de cette première tentative, qui sera renouvelée bientôt, nous l'espérons.

L'art et la charité l'exigent.

L. BEHRNARDT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

§ II.

DES IMPOSITIONS.

Les impositions, considérées par les publicistes de l'ancienne France, comme recettes extraordinaires, durent leur origine à l'insuffisance des revenus domaniaux, et leur maintien à une notion moins confuse des relations des sujets avec l'état. Le produit du domaine devait suffire dans les circonstances ordinaires, et quand la guerre ne nécessitait pas de grosses dépenses. Mais si le ban et l'arrière-ban des vassaux, qui devaient trois mois de service à leurs frais, (1) ne formaient pas une force militaire assez respectacle, ce qui arriva à partir du XIIe siècle, il fallait que les rois prissent à leur solde ces bandes de soldats d'aventure qui dès-lors commencèrent à pulluler en Europe. Le revenu de leur domaine ne pouvait plus satisfaire à cet accroissement de dépenses; d'ailleurs il était juste que chacun contribuât à la défense commune (2). Les impo-

(1) Lesquels gentilshommes doivent servir le Roy, trois mois entiers, sans comprendre l'aller ny le retour sans qu'ils puissent servir aillieurs qu'au royaume sinon en chassant et poursuyvant l'ennemi. (*Guidon des finances, 1605*, p. 493, art. ban et arrière-ban.)

(2) Je trouve ce raisonnement dans Bodin : « Puisque la tuition et défense » des particuliers dépend de la conservation du public, c'est bien la raison que » chacun s'y employe ; alors les charges et impositions sur les subjects sont » très justes, car il n'y a rien plus juste que ce qui est nécessaire. » (Rép. VI, 2, p. 877.)

Hosted by Google

sitions furent donc en France légitimes dans leur origine ; elles furent aussi raisonnables dans leurs conditions, car, la guerre cessant, l'impôt ne devait plus être perçu. De plus, le pouvoir public seul avait le droit exclusif de faire des levées de subsides, et son propre intérêt devait l'engager à ménager le contribuable. Cette théorie, qui n'est point de pure invention, et qui éclate à chaque page de nos annales, était irréprochable ; mais hélas ! elle était bien démentie par la pratique. En fait, voici ce qui se passait : le roi n'était pas seul à imposer ; il y avait encore l'église, il y avait les villes et les communautés (communes), il y avait les grands seigneurs et les gouverneurs de provinces, les uns sous le couvert du manteau royal, les autres même en leur propre nom, tous à leur profit personnel. Quant aux impositions royales, essentiellement temporaires de leur nature, elles étaient devenues permanentes de fait depuis Philippe-le-Bel, de droit depuis Charles VII. Modérées dans le principe, elles s'étaient, à chaque règne, constamment élevées, sans proportion avec les accroissements de la richesse publique et la dépréciation des métaux précieux. Enfin, si l'impôt avait été juste dans son établissement primitif, la répartition en avait été de tout temps arbitraire, injuste, illégitime. Un vieux protocole des Etats généraux porte que « Messieurs du clergé offriront leurs prières, Mes- » sieurs de la noblesse leur sang, ceux du tiers-états » leurs deniers. » Sans doute ces paroles exprimaient plutôt les prétentions que les droits des deux premiers ordres à une immunité complète en matière d'impôt ; nous allons pourtant voir, en étudiant les différentes sortes d'impositions, combien l'assiette en était anormale, et combien les priviléges, cette plaie de l'ancienne France, y apportaient d'incohérence.

Les impositions se divisaient en deux grandes branches, différentes par leur répartiton et leur perception : c'étaient les *tailles* et les *aides*. La taille était l'impôt roturier ; elle cachait sa naissance dans les ténèbres de

Hosted by Google

l'anarchie féodale, qui avait fait le vilain « taillable à merci »; l'aide avait été d'abord l'impôt noble, le *secours* (auxilium) offert par le vassal à son suzerain. Au XVIe siècle ces mots avaient quelque peu changé de signification, et l'on appelait taille, l'impôt payé par les non-nobles, soit par tête, soit en raison de leurs biens, et aides les droits que payaient les marchandises de toute sorte soit à la consommation, soit au déplacement. La taille revenait donc assez exactement à notre impôt direct, l'aide, à nos impôts indirects. (1) Nous allons voir comment ces deux branches de revenus ne présentaient pas les avantages que doit offrir une imposition établie d'après des principes solides et rationnels.

Si les charges publiques sont, en quelque sorte, le prix de la protection que chaque individu reçoit du pouvoir social, dans sa personne, dans ses propriétés, dans tous ses intérêts, il résulte nécessairement de là que, tous jouissant, à titre égal, de cette protection, tous doivent, par un juste retour, contribuer aux dépenses générales. Chaque membre de l'association politique devra, pour le même motif, contribuer en raison des avantages qu'il en retire, des intérêts que la société prend sous sa sauvegarde, c'est-à-dire proportionnellement à sa fortune.

Or, au XVIe siècle, la taille était tout justement le contraire, et les petits payaient régulièrement pour les grands. Voici comment s'exprime un contemporain: (2) « S'il y a aujourd'hui en une province un bénéficier, » un gentilhomme, un conseiller, un officier du roy » et un vigneron, cestuy-cy paye pour tous et les » aultres sont exempts, non seullement pour les fiefs, » mais aussi pour les terres roturières. » Ce fait étrange et fâcheux provenait particulièrement de deux

(1) Cette judicieuse distinction est de M. C. Dareste. *Histoire de l'administration en France.*

(2) *Traité des finances, ap. archives curieuses*, 1re série, t. IX, p. 383. Ce traité est de 1580.

Hosted by Google

causes, le manque d'uniformité de la taille et l'abus du privilège:

1° Quoique la taille fût, dans son essence, un impôt réel, il n'était pas tel dans tout le royaume. On distinguait la taille réelle, la taille personnelle et la taille mixte. (1)

La première n'existait qu'en Languedoc et en Provence, où les Etats provinciaux avaient fait, depuis le XIVe siècle, prévaloir sur cette matière de sages principes. (2) C'était un véritable impôt foncier, dont n'étaient exemptes que les terres nobles et ecclésiastiques, et que devaient acquitter tous les biens roturiers, en quelques mains qu'ils fussent tombés. Chacun devait le payer au lieu où étaient situées ses propriétés, et conformément à un plan cadastral.

La taille personnelle était une véritable capitation, dont le taux n'était pas fixe, mais variait suivant les facultés présumées du contribuable, son commerce ou son industrie; elle se payait au domicile de l'imposé, quel que fût le lieu où ses biens étaient situés. Dans ce système, le privilégié exemptait donc ses terres, même roturières, et toute sa maison, malgré les efforts du législateur pour abolir cet abus. (Voir particulièrement une ordonnance de 1544, dans Fontanon.)

Enfin la taille mixte participait de la personnelle en ce que le contribuable la payait à son domicile, proportionnellement à ses facultés, et de la réelle en ce qu'on faisait entrer en ligne de compte tous ses biens, « en quelque endroit qu'ils fussent assis et posés. » (3) On conçoit ce que ces distinctions, qui ne sont pas en elles-mêmes très-claires, devaient apporter de confusion dans l'assiette de la taille, et combien elles pouvaient favoriser l'arbitraire. Il était, en effet, fort difficile

(1) Du Haillan, f° 248, v°

(2) Voir Passim dans le second volume de Fontanon, les édits du 21 janvier 1447, 16 octobre 1484, 18 juin 1535, 17 juin 1540 et 26 mars 1543.

(3) Voir le *Traité des Finances*, déjà cité, passim et particulièrement p. 355. — Voir aussi l'*Encyclopédie méthodique*, finances III, 643.

Hosted by Google

d'être renseigné sur les facultés réelles de l'imposé, et celui-ci pouvait aussi s'arranger de manière à en dissimuler une partie. Enfin le privilégié y trouvait moyen d'étendre encore illégitimement son privilége déjà considérable.

2° La seconde et la plus puissante raison de la lourdeur de la taille, et, par conséquent, de son impopularité, c'était le grand nombre de priviléges auxquels elle se prêtait, en vertu de sa qualité d'impôt roturier. En étaient exempts, tout ecclésiastique vivant cléricalement, et tout noble vivant noblement, c'est-à-dire n'exerçant ni métier, ni commerce. En était exempt, quiconque avait reçu communication du privilége, soit à titre de faveur, soit pour tout autre motif, officiers de la maison du roi, de la reine, de leurs fils, filles, frères et sœurs, officiers des gens de guerre de toutes armes, officiers des monnaies, de la justice, des finances, au moins dans les hautes charges, gens attachés à l'université, à quelque titre que ce fût, « recteurs, » régens, libraires, suppôts, escoliers estudiant actuel» lement », et, pour clore cette liste, cette fois du moins avec quelque raison, les pauvres mendiants et les lépreux. (1)

C'étaient là les privilégiés de droit, ceux auxquels leur naissance, leur dignité, leurs fonctions ou leur misère conférait l'immunité. Mais il y avait encore une autre catégorie d'exemptions; c'étaient celles qui avaient été obtenues à prix d'argent. Parmi les inventions fiscales de l'ancienne monarchie, il en est peu qui soient plus en opposition avec le bon sens. On vendait, par exemple, aux enchères publiques, une exemption de tailles par village de cent feux. (3) D'après un contemporain, cet expédient produisit neuf millions, de 1547 à 1580, et causa probablement au trésor, en sur-

(1) Du Haillan, ouv. cit., f° 249.

(2) Edit de juillet 1577.

Hosted by Google

chargeant le pauvre contribuable, un dommage que ne compensa pas cette maigre rentrée. (1)

Enfin, les priviléges relatifs à la taille n'étaient pas seulement personnels, mais locaux. Certaines villes étaient franches, soit en partie, soit pour la totalité de la taille. (2) Ces exemptions perpétuelles avaient été achetées pour une somme une fois payée. D'autres villes payaient la taille par abonnement, et l'impôt y était invariable. La Normandie tout entière était dans ce cas. C'était pour elle un précieux avantage, car les crues et augmentations ne l'atteignaient pas, mais elles retombaient alors plus lourdes sur les non-abonnés. (3) Enfin les pays d'Etats, dont les assemblées provinciales avaient la haute main sur les matières financières, conservaient encore le droit de voter et de lever leur taille ; grâce à leurs libertés locales et à l'usage séculaire qu'ils en faisaient, ils payaient en proportion moins que les pays d'élections, où, comme nous le verrons plus loin, l'impôt était administré par des officiers royaux.

Depuis le milieu du XVIe siècle, on ajoutait à la taille l'*impôt des 50,000 hommes*, établi sous François Ier (1534), *le taillon* ou *la grande crue*, créé sous Henri II (1549). De temporaires, comme la taille, ces impôts étaient devenus permanents ; comme elle aussi ils avaient leurs privilégiés. Le taillon était spécialement destiné au paiement des gens de guerre ; les impôts qu'on levait pour cette même destination, ou les augmentations qu'on leur faisait subir, prenaient le nom d'*équivalents*.

L'impôt direct s'était démesurément augmenté depuis le commencement du siècle ; (4) il avait été de plus

(1) Froumenteau, *Secret des Finances*, 1581, p. 17, art. affranchissement de taillables. L'usage de ces singuliers expédients se perpétua même après Sully et Colbert. Le *Mémorial des tailles* en cite un exemple, en juillet 1702.

(2) « Les tailles sont payées par le tiers-état et par les habitants des villes, » *qui ne sont franches.* » *Tr. des Fin., ap. archives curieuses*, IX, 354.

(3) Au XVIIIe siècle toutes les parties d'imposition étaient susceptibles d'abonnement. *Encycl. méthod. fin.*, I, p. 1.

(4) *Sully, OEcon. Royales*, II, 428 et I, 401. J'ai pris les chiffres que donne Sully, sans pouvoir les contrôler. Les évaluations des historiens diffèrent

Hosted by Google

de cinq millions de livres sous Charles VIII, de plus de sept millions sous Louis XII. Depuis le règne toujours regretté de ce prince, les États généraux avaient sans cesse réclamé l'abaissement de la taille au taux où elle était alors : vains efforts ! Sous François Ier, elle atteignit presque seize millions de livres ; en 1598, elle monta à vingt millions. Heureux encore le peuple, s'il eut été assuré contre des augmentations arbitraires! Mais la royauté, depuis Louis XI et François Ier, ne s'était pas faite moins absolue en matière d'impôts qu'en ce qui concernait le domaine. Le consentement des trois ordres, qui aurait dû être nécessaire pour voter les levées de deniers, n'était plus réclamé, sinon à intervalles éloignés et irréguliers, et seulement quand toutes les autres ressources étaient absolument épuisées. Le souverain prétendait disposer de la bourse de ses sujets, sans mesure que ses besoins, sans contrôle que sa volonté. C'était un fait grave assurément que l'affirmation de cette dangereuse théorie, qui devait un jour porter malheur à ses auteurs. Le plus grand financier de l'époque la repousse, en termes qui semblent accuser quelque conscience des périls que l'omnipotence, en matière d'impôts, pouvait faire courir à la royauté. (1)

L'impôt direct, la taille perçue au profit du pouvoir public n'était pas la seule. La noblesse et le clergé formaient aussi, dans l'Etat, deux pouvoirs politiques, et, à ce titre, réclamaient le droit de lever des contributions.

Les restes de l'ancienne noblesse féodale, qui voyait tomber peu à peu ses attributions judiciaires, maintiennent encore le droit à lever la taille seigneuriale, malgré les empiètements continuels de la royauté. Ces

beaucoup sur ce point, à cause de la distinction à faire entre le revenu brut et le revenu net. Forbonnais avoue qu'il n'y a d'autenthique que les comptes-rendus à la Chambre. Quant au fait de l'augmentation des impôts, il est constaté unanimement.

(1) *Œcon. Roy.*, II, 428.

Hosted by Google

impôts revenant aux seigneurs terriens sont payés soi en argent, soit en nature, soit en corvées. (1)

Quant au clergé, en vertu des coutumes du premier âge du Christianisme et des prescriptions du pouvoir politique depuis Charlemagne, il prélève la dîme sur tous les habitants du royaume. Chose singulière, les protestants même y sont astreints; tous les édits de pacification des guerres de religion, l'édit de Nantes même, leur font une obligation de la payer; c'est avec surprise que je n'ai trouvé dans les documents du temps aucune trace de réclamation ni de plainte de leur part contre une mesure qui étonne l'esprit de notre siècle : tant sont puissants les liens de l'habitude! La dîme ecclésiastique était donc passée dans les mœurs. Le clergé avait la prétention de la faire considérer comme étant de « droit divin », et la royauté lui accordait une protection intéressée, et la confirmait en obligeant les gens d'église à porter une petite part du fardeau des impositions. Depuis le milieu de ce siècle, le clergé payait une véritable contribution, en servant, comme nous le dirons plus loin, l'intérêt de la dette publique; il en payait une autre, en votant au roi, dans ses assemblées quinquennales, un « don gratuit », nom qui cachait mal ses prétentions à l'immunité complète. J'ai rattaché la contribution du clergé à la taille, parce qu'elle avait tous les caractères de l'impôt direct. Le taux en était réglé à l'avance; la répartition s'en faisait dans les réunions des députés du clergé, et nul bénéficier n'en était exempt, à moins que ses revenus ne fussent uniquement suffisants à son entretien.

La seconde branche des impositions était *les aides* ou impôts indirects.

Quelle est, en principe, leur valeur? Une fraction de l'école économique s'est prononcée contre l'impôt indirect, et a prétendu que tout droit mis sur les objets

(1) M. Mignet (formation territ. et polit. de la France) s'exprime trop catégoriquement, en représentant la taille seigneuriale comme abolie depuis Charles VII. (Voir, en effet, les cahiers des Etats généraux de 1614.)

Hosted by Google

de première nécessité pèse proportionnellement bien plus fort sur le pauvre que sur le riche. Il n'en est pas moins juste de reconnaître que l'impôt sur les denrées de consommation était, à l'époque qui fait l'objet de ce travail, bien plus équitablement assis que la taille, parce qu'il était bien plus difficile de s'y dérober en invoquant un privilége, et parce qu'il frappait, dans une certaine mesure, aussi bien sur le riche que sur le pauvre, sur le noble et l'homme d'église que sur le roturier. (1) Forbonnais énumère très judicieusement les avantages de ces impositions. « Les impôts modérés » et proportionnels sur les consommations, dit-il, sont » moins onéreux au peuple parce qu'ils sont payés im- » perceptiblement et journellement, sans effrayer ni » décourager l'industrie, parce qu'ils sont le fruit de la » volonté et de la faculté de consommer; ils rendent » plus au souverain qu'aucune autre espèce, parce » qu'ils s'étendent sur toutes les choses qui se con- » somment chaque jour; enfin, ils sont plus justes, » lorsqu'ils sont proportionnels, parce que celui qui » possède les richesses ne peut en jouir sans payer à » proportion de ses facultés. » (1) Ces raisons ont fait, au XVIIe siècle, la fortune de l'aide; on sait que Colbert préférait l'imposition indirecte à tout autre moyen d'accroître les revenus de l'État, et qu'il s'attira par là, de son vivant, l'impopularité dont la postérité l'a bien vengé.

Si les financiers du temps de Henri III n'avaient pas, sur ce genre d'impôt, une théorie aussi arrêtée que ce grand ministre, ils n'avaient pas néanmoins peu contribué à augmenter les impositions indirectes, déjà bien

(2) « Ayant considéré que l'ayde, de sa nature première, estoit indifférem- » ment payable par un chacun, et que les exemptions et priviléges, qui en ont » esté depuis accordez par les rois, estant attribués aux dignitez et non aux » personnes, n'avoient, pour le commencement, peu de guères diminuer le » revenu desdits aydes. .; mais, le nombre des officiers estant accreu, il est » très certain que cela emporte une quarte partie du revenu... ; pour cette » occasion il a esté cy-devant résolu de suspendre pour trois ans lesdits pri- » viléges. » (Avis des notables, en 1583.)

(1) Ouv. cit., 1, 25.

Hosted by Google

nombreuses, et auxquelles se rattachaient encore les Douanes et la Gabelle du sel.

On divisait les aides en ordinaires et extraordinaires. Les premières consistaient dans: 1° le droit de gros sur les boissons, qui était d'un vingtième du prix de vente; 2° le droit de détail, variable, mais s'élevant jusqu'au quart de la valeur de la marchandise, sur certaines denrées, comme le vin et les boissons. Les aides extraordinaires étaient multipliées sans mesure par de simples édits bursaux, qui augmentaient, suivant les besoins du Trésor, les droits déjà existants d'un ou de plusieurs sous pour livre. Ainsi, on avait ajouté, en 1561, au droit sur le vin, cinq sous par muid à l'entrée des villes (anciens cinq sous), et, en 1581, cinq autres sous, qui prirent le nom de nouveaux cinq sous. Inutile d'ajouter que les aides extraordinaires tendaient à se perpétuer en dépit de leur nom.

On trouvait dans l'assiette des impositions indirectes la même incohérence que nous avons signalée dans celle des tailles. Elles variaient de province à province, de ville à ville. Comme les autres impôts, elles étaient susceptibles de rachat ou d'abonnement. Ainsi, l'Auvergne s'était rachetée, en 1562, du droit sur le tin, et payait à la place une crue ajoutée au principal de la taille. Ce changement exemptait les privilégiés de toute participation au paiement de cet impôt; pour que l'Auvergne l'ait sollicité comme un adoucissement, il fallait que les vexations des préposés fussent bien redoutées! (1)

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) Du Haillan, ouv. cit. f° 252, v°.

Hosted by Google

UN OUVRIER POÈTE.

SILHOUETTE SOCIALE.

N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer
Ni prendre pour génie un amour de rimer.
BOILEAU.

ILLUSIONS.

Dans une petite ville du Berri, à Saint-Amand, vivait de son travail, il y a une vingtaine d'années, une honnête famille d'ouvriers. Le père, Jean Porchery, charpentier de son état, était un homme dur à la fatigue, souvent brusque et sévère dans son ménage, mais doué cependant d'une tendresse véritable pour ses enfants. Les goûts de luxe et d'aisance de la jeunesse actuelle le faisaient se reporter aux jours de privations et de misère au milieu desquels lui et ses contemporains avaient passé leurs premières années ; et l'amélioration du sort des classes populaires devenait souvent, pour le charpentier d'autrefois, le sujet de railleries contre la génération actuelle ; sarcasmes où perçait toujours un peu d'envie du passé contre le présent. Le cœur humain est ainsi fait, dans toutes les classes de la société, qu'il est difficile à l'infériorité de ne point se roidir contre toute supériorité de position ou d'intelligence.

Porchery, qui avait quatre enfants, eût vivement souhaité que l'un d'eux lui succédât dans son état ;

Hosted by Google

mais son seul fils, Théodore, avait paru d'une si faible complexion à sa mère, qu'elle avait obtenu de son mari qu'on lui ferait embrasser une profession exigeant moins de force musculaire. Théodore Porchery était en conséquence ouvrier ferblantier.

Sa mère était pour lui ce qu'elles sont toutes ; l'enfance maladive de son fils avait ajouté à la tendresse maternelle de Mme Porchery ce degré d'énergie qu'une mère puise à chaque instant en se penchant sur le berceau où languit la pauvre petite créature qui lui doit le jour. La crainte continuelle de voir mourir son enfant fait alors braver à la mère périls, peines et fatigues ; pour le sauver, elle dépense pour lui sa vie, et elle l'aimera toujours d'autant mieux qu'il lui aura coûté plus cher. Théodore était donc l'enfant chéri et même un peu gâté de sa mère.

Dès son enfance, passionné pour la lecture, il lui consacrait toutes les heures qu'il pouvait dérober à son travail ; doué d'un cœur ardent et d'une vive imagination, il se laissait aller au charme de cette nouvelle école littéraire qui, sous un style d'une entraînante puissance, habillait alors jusqu'au paradoxe des plus riantes couleurs. S'identifiant peu à peu avec les héros de ce qu'on appelait le roman intime, il se prenait à jeter des regards étonnés sur une société qu'il n'avait jamais soupçonnée assise sur tant d'iniquités, plaies mises à nu par la plume de téméraires écrivains! Puis, de ces pages enivrantes, le doute passait en son cœur ; tous les traits amers lancés contre les vieilles institutions y trouvaient un écho facile ; et, atteint bientôt lui-même, par imitation, du besoin de rénovation générale, Théodore ne tarda guère à se trouver mal à l'aise dans la sphère où l'avait placé sa naissance.

Dans les ateliers, pour abréger les heures du travail, les ouvriers chantent ; grâce aux progrès qu'a faits l'art musical, au moyen des cours ouverts par de zélés citoyens jusque dans nos petites villes, il n'est pas rare d'entendre des chœurs remarquables de justesse et de

Hosted by Google

puissance retentir dans les promenades du soir qu'y font les corporations. Heureuses innovations que ne sauraient trop encourager les autorités municipales désireuses de maintenir l'ordre dans leurs villes, en faisant consacrer à un art, tout d'harmonie et de concorde, une part des loisirs que pourrait donner à de dangereuses passions la jeunesse turbulente des cités.

Théodore Porchery, doué d'une voix agréable, et l'un des meilleurs élèves de l'Orphéon de la ville, était le chanteur principal de son atelier; il n'était point de couplets lancés de Paris sur les départements, qu'il ne fût le premier à recueillir et à faire connaître à ses camarades. Il savait par cœur une foule de chansons de Béranger et les entonnait souvent, en chantant avec les nouveaux airs de Wilhem celles que, de sa lyre fraternelle, cet ami du grand poëte avait dotées d'un nouveau prestige.

A force de lire tant de petits chefs-d'œuvre, où la grâce le dispute à l'énergie de la pensée, où chaque strophe est comme un miroir limpide où vient se réfléter l'âme du poète, brillamment encadrée dans l'élégance de la facture; en scandant ces vers d'un rhythme si facile et si harmonieux, quiconque a le sentiment du beau et l'amour de la poésie entend alors en son cœur une douce voix qui l'invite à essayer les mêmes chants, et il semble qu'on va imiter sans peine l'auteur de vers si naturels.

Théodore n'avait point échappé à la tentation; Béranger avait éveillé chez lui le démon de la poésie, il s'était mis à rimer; et ses essais, soumis à quelques juges peut-être un peu trop indulgents, lui avaient valu des encouragements et des éloges, qui lui mirent au cœur l'exaltation et l'amour de la gloire.

Le jeune Porchery, ne trouvant point, à Saint-Amand, carrière à son ardeur poétique, avait, par l'entremise d'un ami, inséré dans un des journaux de Bourges, quelques chansons et quelques satires anonymes, où brillait certaine verve, tirant plutôt son

Hosted by Google

éclat du patriotisme ardent que de la muse de l'auteur. L'accueil fait par le public, et surtout par l'esprit de parti, à ces productions, ajouta encore à l'entraînement qu'il avait pour le métier littéraire, il ne put longtemps résister à la vanité d'auteur, et chacun sut bientôt à Bourges le nom du ferblantier poète. Comme il est d'usage, il ne manqua point d'adresser des pièces de vers à Béranger, à Châteaubriand, à Lamartine et à Victor Hugo ; et, dans les réponses souvent trop complaisantes de ces célèbres écrivains, le pauvre provincial croyait entendre comme autant de voix de sirènes qui l'appelaient vers Paris, cette patrie enchantée de toutes les gloires. Pourquoi, d'ailleurs, n'ajouterait-il pas un fleuron à la couronne poétique des classes populaires; ne marcherait-il pas sur les traces des Pierre Dupont et des Lachambeaudie, qui alors débutaient dans la carrière ?

Théodore habitait une petite chambre située au haut de la maison et donnant, par une étroite croisée, sur la cour, où prenait également jour l'appartement de ses parents et de ses sœurs. Là, quand il était quitte de sa journée, il s'asseyait avec délices à la table délabrée qui, avec deux chaises et son lit, formait presque tout l'ameublement de son modeste gîte ; il confiait rapidement au papier les vers qu'il avait ébauchés par la pensée, tandis que, d'une main distraite, il était forcé, durant les longues heures de l'atelier, d'accomplir machinalement sa tâche matérielle.

L'imagination, sa fidèle compagne, pendant qu'à la lueur d'une lampe fumeuse il employait à écrire une grande partie des nuits, faisait voltiger aux yeux du pauvre rimeur tous les rêves dorés, cortège ordinaire de la poésie. Mais son père, le rude charpentier Porchery, était loin d'envisager les choses sous un aspect aussi riant, quand, se réveillant parfois après minuit, il apercevait, de l'autre côté de la cour, une lueur qui lui indiquait que son fils, au lieu de dormir, s'épuisait les yeux et la santé à griffonner ses compositions littéraires ;

Hosted by Google

il le faisait alors remarquer à sa femme, et déclarait que, s'il avait consenti à ce qu'il fût ferblantier, c'était pour qu'il fît des cafetières et non des vers. Puis, c'était quelque nouvelle boutade contre les mœurs efféminées de la jeunesse du jour, un nouveau sermon, que l'excellente mère attirait sur elle-même, pour qu'il ne retombât point sur son fils.

Une nuit que Théodore était dans le feu de la composition, il entendit frapper doucement à la porte de sa chambrette; il alla ouvrir et vit entrer avec mystère sa sœur Pauline, jeune et belle fille de dix-huit ans, qui avait pour son frère la plus vive affection. Son premier soin fut d'aller attacher son châle au devant de la petite croisée, afin d'intercepter les rayons accusateurs de la lampe, qui, si souvent, avait excité la mauvaise humeur de leur père. Théodore, surpris, la regardait faire.

— Que diable fais-tu donc là? Veux-tu exercer ton talent de tapissière dans mon somptueux logement?

— Et toi, mon pauvre enfant, veux-tu encore te rendre malade en passant ainsi les nuits? Le spectacle ne fait que de finir, notre père en arrive et il verrait, de sa chambre, que tu veilles toujours malgré ses remontrances.

— C'est pour cela que tu veux me plonger dans l'obscurité, quand, moi, je cherche à en sortir? N'aie pas peur, va, ma pauvre petite Pauline, tu verras que notre père lui-même ne regrettera point les heures que je dérobe au sommeil; car, ainsi que je le disais dans ma dernière épitre à Châteaubriand:

> Ce qu'un poète ardent demande à l'insomnie,
> La gloire le lui rend par les mains du génie!

hein! comment trouves-tu cela?

— Je n'y comprends goutte, reprit Pauline en souriant: c'est trop beau pour moi, apparemment. Mais ce que je comprends parfaitement, c'est que M. Givors,

Hosted by Google

ton patron, a fait de toi de nouvelles plaintes à notre père, et que, peut-être dès demain il lui a dit qu'il te renverrait, si tu ne travailles pas mieux.

— Si je ne travaille pas mieux ! — Et qui prononcera entre nous ? Est-ce lui, par hasard, qui n'a jamais tressailli à la lecture de beaux vers, qui confond la grandeur de la France avec la prospérité de sa boutique ?

— Dame ! écoute donc ! il me semble que ce n'est pas avec des chansons qu'il satisfera ses pratiques !

— Eh ! que m'importe à moi ! J'entends là une voix qui me dit de la suivre, c'est celle de la renommée, celle de la postérité, peut-être !

— Oui, et peut-être aussi pour finir comme cet Hégésippe Moreau, dont tu nous racontais l'autre jour l'histoire, ce pauvre ouvrier poète, mort à l'hôpital.

— Et Gilbert aussi mourut à l'hôpital ! C'est ce mot odieux que nous voulons enfin rayer du dictionnaire français ; nous voulons, de notre puissante haleine, souffler sur ce hideux fantôme qui se dresse à l'horizon de notre société décrépite. Le bonheur universel, voilà le port que doit aujourd'hui poursuivre tout ce qui se sent de l'amour au cœur, de la verve dans l'esprit, du patriotisme dans l'âme ! (Il s'arrête un moment et jette les yeux sur sa sœur qui le regarde, étonnée.) — Tiens, Pauline, tu vois bien ce cahier ? Il y a là les germes de toute une destinée ; j'ai là remué assez d'idées et de poésie pour me faire un nom et pour doter peut-être la France d'une de ces œuvres qui font époque.

— Comment ! mon pauvre ami, tu poursuis encore tes rêves ? Et qu'est-ce que tu fais donc de si beau, depuis tant de nuits que tu passes à t'épuiser à écrire ?

— Ce que je fais ? un grand drame où je t'ai mise en scène....

— Ah ! par exemple, c'est un peu fort, dit Pauline, en rougissant. Je te remercie de la préférence et ne me soucie nullement de figurer dans tes comédies.

— Oh ! rassure-toi, reprit en souriant Théodore, tu n'y figures pas sous ton nom ; mais, comme fille du

Hosted by Google

peuple, tu y es cependant représentée. J'ai conçu un vaste plan dramatique, dans lequel j'ai cherché à mettre en relief toutes les injustices de la société envers la femme ; où, par la force des situations, je restitue à l'ange déchu la place que lui avait conquise le christianisme et que lui a enlevée la tyrannie. J'ai sondé, d'un vers hardi, tous les mystères du cœur féminin ; j'ai..... dis-moi, Pauline ; vous autres femmes, vous devez vous révolter de cette abjection, de cette soumission forcée ?

— Pas le moins du monde, dit Pauline en souriant ; j'ai, d'ailleurs, entendu dire que, bien souvent, le prétendu maître est le très-humble serviteur de son esclave ; il suffit pour cela de laisser croire à votre sexe, messieurs, qu'il exerce sur nous un pouvoir absolu.

— Comment, tu me soutiendras qu'il n'est pas des misères inouïes dans la condition des femmes du peuple....

— Oh ! pour cela, par malheur, il y a bien des choses à faire.

— Qu'il n'est pas des mères qui vont jusqu'à maudire leur fécondité et les enfants qui en sont le fruit ?

— Je n'en sais rien, mais cela me paraît difficile à croire. (On frappe doucement à la porte de la chambre. Théodore ferme vivement son manuscrit.) — (A voix basse.) C'est maman, elle est inquiète, je parie, et vient voir ce que nous faisons ici ; si tu veux étudier le cœur d'une mère, je crois que le sien est un livre plus sûr que les journaux où tu as pu le voir calomnié.

C'était effectivement Mme Porchery, qui venait, ainsi que sa sœur, gronder doucement son fils de s'exposer à la mauvaise humeur paternelle. Mais lui, toujours confiant dans ses illusions de gloire et de rénovation, ne manqua point de faire briller aux yeux de sa mère cet avenir fortuné qui l'attendait comme poète ; il allait apporter à la maison l'aisance dorée au lieu des privations ; il énumérait, en plaisantant, les parures et les bijoux qu'il donnerait à ses sœurs. Et la pauvre mère,

Hosted by Google

tout en souriant d'un air incrédule, se laissait pourtant prendre au piège que, dans un repli secret de son cœur, lui tendait alors l'orgueil, ce démon tentateur, si habile à faire succomber les pauvres filles d'Ève. Elle se rappelait que, plus d'une fois, elle avait, au milieu des fanfares et des applaudissements, posé des couronnes sur le front de son fils, confondue dans les rangs des dames de la plus haute société de la ville. Si, pourtant, il lui était réservé d'être la mère d'un homme illustre ! Elle embrassa donc son fils, en se retirant avec Pauline, et ne combattit plus que faiblement ses projets littéraires.

Le lendemain, au repas du soir, un air de contrainte régnait à table ; la mère et les sœurs s'attendaient à quelque boutade contre le pauvre poète. Elle ne tarda point à arriver :

— De sorte, dit enfin Porchery, après un long silence de part et d'autre, qu'il est inutile de te recommander quelque chose ; au lieu de t'appliquer à ton état, tu aimes mieux prendre un métier de fainéant, que tu apprends ici, la nuit, à barbouiller du papier et à m'user de la chandelle ?

— Eh ! mon ami, dit Mme Porchery, le pauvre enfant n'a point déjà tant de distractions ; il peut bien lire un peu après son travail.

— Mêle-toi de ce qui te regarde, reprit durement le mari, et tout en ira bien à la maison.

La pauvre femme baissa les yeux, et son fils, qui avait essuyé en silence d'injustes reproches, sentit la rougeur lui monter au visage en entendant ainsi malmener le modèle des mères et des femmes de ménage.

— A moins, continua le charpentier, que tu ne trouves superbes, comme monsieur ton fils, ce tas de romans qui nous viennent du côté de Châteauroux. On dit que ce fameux Georges Sand est une femme ; elle ferait bien mieux, au lieu de gribouiller, de raccommoder les bas de ses enfants.

Ce trait injurieux, décoché d'une main obscure au

Hosted by Google

génie du maître, en blessant du même coup le disciple dans sa dignité d'écrivain, décida du sort de Théodore. Il résolut à l'instant même de venger la poésie et de faire rejaillir une part des rayons de sa muse, jusque sur celui qui venait d'afficher pour elle un mépris si crûment exprimé.

EM. LABRETONNIÈRE.

(La suite à la quinzaine.)

Hosted by Google

PAQUERETTE.

CONTE.

A mon parent M. Ernest DELEGORGUE.

Un villageois avait une jument,
Jeune, fringante et de beauté parfaite,
Et de telle blancheur, qu'au bon pays normand
On l'appelait la Paquerette.
Lorsque la belle à la ville venait,
En l'admirant, chacun, sur son passage,
De s'écrier : « Comment un tel benêt
» Peut-il garder cette bête au village ?
» Elle a tous les dons à la fois :
» Fine jambe, œil de feu, magnifique pelage ;
» S'il la vendait, il en aurait, je crois,
» Deux mille écus, peut-être davantage ;
» Un tel coursier devrait porter un roi,
» Non ce lourdaud. » — Le maître, sans mot dire,
Prenait le compliment, dédaignait la satire,
Et, tout joyeux, s'en revenait chez soi.
D'une autre humeur revenait Paquerette :
Le compliment tant de fois répété,
Comme il eut fait au cœur d'une coquette,
En chatouillant sa vanité,
Lui dérangeait quelque peu la cervelle.
Chemin faisant, la toute-belle
Ne songeait plus qu'aux splendeurs de la cour :
« Porter un roi, quel honneur pour ma race !
Se disait-elle : « oh ! que ne puis-je, un jour,
» Changer mon bât et ma laide besace,
» Changer ce mors et ces harnais si lourds,
» Pour ornements de soie et de velours !

Hosted by Google

» J'irais, le front paré de pierreries ;
» De beaux laquais cousus d'argent et d'or
» Desserviraient mes riches écuries,
» Et, dans les jours de grandes vêneries,
» Pour me fêter me sonneraient du cor. »
Ainsi rêvait la jeune ambitieuse,
Et, quand la ferme à ses yeux se montrait,
Des bons soins de son maître, à l'instant, oublieuse,
L'oreille basse au logis elle entrait.

Or, un beau soir, revenant de la chasse,
Le fils du roi rencontre en son chemin
Le villageois, qui, plus fier qu'un romain,
Sur sa jument en passant se prélasse :
« Par Saint-Hubert ! mon grand veneur,
» Vis-tu jamais une telle merveille ?
» Et ce manant, par quel honneur
» Peut-il monter une bête pareille ?
» Est-il son maître, en est-il le valet,
» L'a-t-il volée ? Et de fait que m'importe ?
» Vers lui va-t-en, et dis lui qu'il me plait
» De la posséder *vive ou morte.*
» Que, sans tarder, il en fixe le prix ;
» Je veux ce soir entrer dans mon Paris,
» Porté par elle ; allons, qu'on obéisse,
» Et sur le champ ; car j'ai dit : je le veux. »
Voilà comment, au comble de ses vœux,
Le cœur tout fier de laisser le service
Du villageois, Paquerette, en ce jour,
S'en vint goûter des douceurs de la cour.

Elle eut donc un palais sous le nom d'écurie ;
Favorite du prince, elle eut des courtisans
Empressés à frotter ses parquets reluisants ;
Et je sais de nos jours plus d'une seigneurie,
Et tel petit prince allemand,
Moins bien logés, assurément,

Hosted by Google

Que notre belle ambitieuse.
Quant aux joyaux, aux panaches flottants,
Aux housses d'étoffe soyeuse,
Rien n'y manqua ; car c'était aux bons temps,
Bons temps à jamais regrettables,
Où fils de rois, enrubannés,
Poudrés, frisés, à dix ans connétables,
Savaient fort bien qu'ils étaient nés
Pour vivre en la magnificence.

Vous devinez les grands airs que l'on prit,
Et les dédains poussés jusqu'à l'impertinence ;
Car de l'orgueil à l'insolence
Le pas est bientôt fait chez les simples d'esprit.
Ce fut le cas de Paquerette :
Voulait-on l'étriller, madame se cabrait,
Mordait, ruait, n'en faisant qu'à sa tête ;
Ce fut au point que chacun, en secret,
La détesta. — Varlets et pages,
Gens de mains et gens d'équipages,
Entre eux se jurèrent, tout bas,
De la mâter. — Adieu les abondants repas !
Adieu litière de chanoine !
A l'insu du prince, on rogna
Sa part de fourrage et d'avoine,
Et voilà ce qu'elle y gagna.
Bientôt, ce fut autre misère :
Pour dompter son humeur altière,
La diète n'y faisant rien,
On la priva du sommeil, — ce doux bien
Qui plus souvent est le partage
De l'humble habitant du village
Que du vain habitant des cours. —

Déjà Paquerette, plus sage,
Regrettait de ses anciens jours
Les heures tranquilles et douces,
Les prés fleuris, le frais tapis des mousses,

Hosted by Google

L'ombre des bois, quand, un matin,
Pour un sujet qu'on ne sait guère,
Pour quelque jupon de satin,
Paris s'émut de bruits de guerre.
De Paquerette encor va changer le destin :
Car, la choisissant pour monture,
Et revêtant la lourde armure,
Le prince, en digne souverain,
Courut aux frontières du Rhin.
Et, comme il avait grand courage,
— Qu'il n'était pas de ceux qu'on retient au rivage, —
Qu'à tous il montrait le chemin,
Paquerette eut bien de l'ouvrage ;
Et voici que, le lendemain,
Atteinte, hélas ! d'une blessure
Dont pour toujours elle boita,
Elle fut sans égard vendue ; — et l'on assure
Que le sort cruel la jeta
Aux mains d'un dur cocher de place,
Qui, de bons soins *fort peu jaloux*,
Sans pitié la nourrit... de coups,
Et céda sa pauvre carcasse,
Peu de temps après, pour cent sous !

J'écris ceci pour ces fillettes,
Qui, lasses d'un sort assez bon,
Se laissant prendre à des fleurettes,
Un court instant brillent bluettes
Et retombent charbon.

GASTON ROMIEUX.

Hosted by Google

ANTONIN BARTHELÉMY.

Un Philosophe en Voyage.

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

Un Philosophe en Voyage, tel est le titre, gros de promesses, du livre que M. Antonin Barthelémy vient de publier chez Charpentier. Il y est parlé, nous dit l'auteur, « des différents aspects de la nature sous les différents climats, mais il est aussi question de ceci, de cela et de beaucoup d'autres choses encore. » De *ceci*, nous ne pouvons rien dire, — pour des raisons majeures; de *cela*, nous dirons peu de chose, n'ayant pas la prétention d'en remontrer à notre curé. Reste la partie purement littéraire, celle où l'auteur doit montrer les différents aspects de la nature et de l'homme sous les différents climats. C'est le seul point qui nous soit accessible. Nous prendrons donc le livre de M. Barthelémy comme œuvre d'art, et c'est comme œuvre d'art que nous l'allons analyser.

M. Antonin Barthelémy n'est pas précisément un étranger pour nous : fils d'une cité voisine, naguère encore il habitait — sous un pseudonyme — la bonne ville de la Rochelle. L'étoile qui se lève peut passer pour nôtre, il nous sied d'être des premiers à en saluer l'aurore.

Sous un même titre — un peu prétentieux peut-être — l'écrivain a réuni trois œuvres variées d'allure: *Londres*

Hosted by Google

et les Anglais, — *Athènes*, — l'*Athos*. Chacune diffère de l'autre par le ton plus ou moins enjoué ; nous retrouvons dans toutes les mêmes qualités et les mêmes défauts. Le premier de ces morceaux, *Londres et les Anglais*, me parait, je l'avoue, le mieux traité, le plus réussi des trois. Lorsque je lis ces mots : la Grèce ! Athènes ! j'imagine aussitôt un pays digne d'inspirer les poètes, et j'entends qu'on me peigne en sa splendeur vivante cette campagne grecque aux grandes lignes harmonieuses. J'oublie volontiers l'Acropole et le Parthénon lui-même, pour ne plus voir que l'admirable paysage de l'*Œdipe à Colone*. Quand vous me parlez de l'Odéon d'Atticus, ou de l'Arc d'Adrien, ou du tombeau de Philopappus, je dirais volontiers comme Lamartine, dans son *Voyage en Orient* : « Mais que m'importe Agamemnon et son empire? je voudrais voir seulement une vallée d'Arcadie. »

Qu'on me permette, à ce sujet, de citer quelques lignes d'un compatriote, peintre et poète, et non moins poète que peintre, M. Eugène Fromentin. C'est un court fragment de l'*Année dans le Sahel* : « A quoi bon multiplier les souvenirs, accumuler les faits, courir après les curiosités inédites, s'embarrasser de nomenclatures, d'itinéraires et de listes? Le monde extérieur est comme un dictionnaire ; c'est un livre rempli de répétitions et de synonymes : beaucoup de mots équivalents pour la même idée. Les idées sont simples, les formes multiples ; c'est à nous de choisir et de résumer. Quant aux endroits célèbres, je les compare à des locutions rares, luxe inutile dont le langage humain peut se priver sans y perdre rien. J'ai fait autrefois deux cents lieues pour aller vivre un mois, qui durera toujours, dans un bois de dattiers sans nom, presque inconnu, et je suis passé à deux heures de galop du tombeau numide de Syphax sans me détourner de mon chemin. »

M. Antonin Barthélémy est un voyageur de beaucoup d'esprit, et observateur, mais d'une élégance un peu froide, plus disposé à la raillerie qu'à l'enthousiasme.

Hosted by Google

Ce qui lui manque surtout, c'est cette puissance lumineuse que M. Fromentin, par exemple, possède au plus haut degré, de donner, avec les mots, à chaque objet sa tournure propre et sa couleur. Les environs d'Athènes n'ont, dans son livre, rien qui les distingue d'un autre pays : le dessin est correct et non sans grâce; presque toujours la teinte est grise.

Exemple :

La nature a paré ce village de Kephissia *de tous les charmes*, et les hommes ont enchâssé, dans son abondante verdure, de petites villas, *les plus gracieuses du monde.*

Autre exemple :

Keratia est un gros bourg, *placé dans une position pittoresque* sous la double corne d'une montagne.

Cette réserve, qui nous semble un vice de l'ouvrage, résulte pourtant d'une des plus précieuses qualités de l'auteur: la distinction, l'horreur du banal et du convenu. La petite colonie française d'Athènes, au temps de M. Barthélémy, accoutumée peu à peu au grandiose spectacle qu'elle avait sous les yeux, raillait sans pitié les tirades descriptives des nouveaux venus trop inflammables ; on se gardait avec soin, dans ce jeune monde, de ce qu'on appelait *piquer un ciel de Grèce.* Et en effet tant de ciels de Grèce ont été *piqués !* M. Barthélémy, qui parle en plus d'un endroit de son mépris pour « les béquilles » et les chemins battus, s'est donc laissé prendre à cette idée, selon nous fausse, que, pour être original, il ne faut pas faire ce que d'autres ont fait avant nous.

Byron, me direz-vous, m'a servi de modèle ;
Vous ne ne savez donc pas qu'il imitait Pulci ?

Que de beaux paysages reproduits sur la toile par de grands artistes, et pourtant que de beaux paysages

Hosted by Google

d'autres grands artistes reproduiront encore ! Nous qui avons devant les yeux, sous la scène toujours changeante du ciel, le tableau incessamment mobile des mers, ne savons-nous pas que l'éternelle nature varie à l'infini ses aspects, et que la sensation qu'elle envoie aux êtres se modifie suivant l'instant du jour, suivant l'esprit et le cœur de ceux qui la contemplent ?

L'art, il est vrai, n'a pas pour seul but de peindre la nature, et M. Antonin Barthélémy pourrait me répondre que l'homme est non moins qu'elle un beau sujet d'étude. Sur ce point, j'ai plaisir à l'avouer, M. Barthélémy est un maître; je n'en veux pour preuve que la page suivante, à mon avis la plus belle du volume :

« Les qualités d'esprit sont restées les mêmes qu'au temps d'Homère : même aptitude à tout comprendre bien et vite, même facilité à tout exprimer élégamment et métaphoriquement. Ces qualités donnent aux Hellènes une supériorité si grande sur les autres races de l'Orient qu'ils ne sont aimés d'aucune. Les Turcs leur reprochent d'être défiants et dissimulés, parce qu'ils ont opposé la ruse à la force; les Levantins les accusent de mauvaise foi dans les relations commerciales, parce qu'ils ont pris modèle sur eux et qu'ils ont souvent surpassé leurs maîtres. Ils ne sont pas plus sympathiques aux autres nations méditerranéennes. Sérieux et réfléchis, ils ignorent la raillerie ainsi que le ton rapide du drame. La douleur suit chez eux le sentier tranquille de l'élégie ; c'est un mal latent et non une crise aiguë qui amène les transports de la folie. Tandis qu'à Naples ou à Venise, par exemple, les armes de Cupidon font de terribles blessures, les flèches du dieu athénien n'empêchent ni de dormir ni de vaquer à ses affaires. Les Grecs ont conservé l'intonation tragique et sont bien les fils de ce furieux Oreste, mort à plus de quatre-vingt-dix ans des suites d'un accident : dans leur esprit, l'action marche toujours avec lenteur et gravité, non sans emphase, quoique serrant de près la réalité, dialoguant, questionnant et se donnant le temps de la réflexion avant d'arriver au dénoûment. On est stupéfait de ces tendances analytiques et prévoyantes, même chez les plus ignorants. C'est le peuple qui sait le mieux écouter ; c'est celui qui parle le moins, tout en parlant beaucoup. »

Hosted by Google

Voilà certes une belle page, et il faut dire, pour être juste, que tout ce qui regarde en particulier l'homme lui-même est admirablement traité dans le livre de M. Barthélémy. C'est beaucoup sans doute, mais cela même me rend plus sensible le côté défectueux de l'ouvrage : je suis étonné, — qu'on me pardonne d'appuyer trop peut-être, — de voir un écrivain, d'un tel talent d'observation et d'analyse, afficher pour la nature un pareil dédain. J'eusse préféré de beaucoup trouver chez lui l'excès contraire, et l'entendre nous dire avec le poète, dans son large amour pour la création :

> Oui, je suis le rêveur, je suis le camarade
> Des petites fleurs d'or du mur qui se dégrade,
> Et l'interlocuteur des arbres et du vent.

Que M. Barthélémy ne se méprenne point à mes paroles et ne suppose pas que je regrette, dans son livre, l'absence de ces descriptions à perte de vue, œuvres, pour la plupart, d'une stérile abondance. Non : quelques mots seulement, mais chauds et colorés, donnant aux sites la vie et la lumière, c'est tout ce que j'aurais demandé. Il ne me suffit pas qu'on me dise : « Tel gros bourg est dans une position pittoresque; » je veux juger par moi-même de ce pittoresque, et que l'écrivain me le représente, comme il me représente plus loin, en dix lignes, l'admirable panorama que voici :

« L'Athos, semblable à un sphinx accroupi dans la mer, s'étalait à l'horizon dans toute sa longueur : jusqu'à lui les vallées se succédaient nombreuses comme les sillons d'un champ labouré ; à droite, on découvrait toute la presqu'île de Pallène, et, à gauche, Orfano, au bout d'un golfe arrondi au compas: tout, même au plus loin, était baigné d'une nappe de lumière limpide et transparente. »

Le tableau n'est-il pas splendide, composé à souhait? Tout cela vit; nous voilà en Grèce, et, pour ma part, j'aime mieux ces dix lignes que toute une page de politique ou d'histoire.

Hosted by Google

Chose étrange! celui qui n'a écrit ce ravissant paysage que par une sorte d'exception, celui qui semble se garder de la poésie comme d'un ridicule, est un fin connaisseur en poésie et juge excellemment celle des Grecs modernes. L'esthétique tient une large place dans son volume, et partout l'on y sent un initié à la science du beau. Tout ce que l'écrivain nous apprend des monuments grecs, de l'harmonie parfaite de leurs lignes avec les lignes environnantes et de la plénitude de caractère qui en résulte, tout ce qu'il dit du style byzantin, de la peinture religieuse, du costume des moines de l'Athos, est d'un homme de goût, d'un artiste qui a puisé aux grandes sources et qui possède à fond les vrais principes.

On le voit, malgré nos critiques, la part de M. Barthélémy reste encore belle; si nous avons rencontré chez lui quelque froideur, nous trouvons aussi — et à larges doses — l'observation, le goût, surtout l'esprit. L'esprit, en effet, voilà le grand charme du Philosophe en voyage, ce qui assure à son œuvre un succès durable: partout il brille, partout il éclate, toujours léger, toujours heureux, attique dans le vrai sens du mot. A peine pourrait-on citer deux ou trois passages où la note semble un peu forcée et détonne; celui-ci, par exemple, à propos du tremblement de terre qui renversa Corinthe et y tua ou blessa une cinquantaine de personnes:

« Il n'y eut à l'hôtel d'Orient qu'un peu de sauce répandue sur la table; mais à Corinthe, la ville fut en partie détruite. »

Encore faut-il être sévère comme nous le sommes, pour relever, dans un livre moderne, une si mince faute de goût: un peu d'esprit mal placé.

On comprendra maintenant, par les qualités que nous avons reconnues chez l'auteur, qu'il se soit trouvé plus à l'aise dans la première partie de son volume que dans la seconde, dans son Voyage en Angleterre que

Hosted by Google

dans son Voyage en Grèce. La nature, quand on veut peindre Londres, peut être, sans irrévérence, reléguée au dernier plan; le talent d'observer, la malice et l'*humour* sont l'essentiel en pareil sujet. Que les Anglophiles me pardonnent! *Londres et les Anglais* me paraît donc un aimable ouvrage, et j'emploierais volontiers en son honneur toutes les formules laudatives de mon répertoire; mais j'aime mieux, pour donner à mes lecteurs l'envie de mieux connaître l'œuvre de M. Barthélémy, citer ces deux jolies pages, l'une où la campagne anglaise est caricaturée à ravir, l'autre où le caractère de nos voisins est opposé au nôtre dans une historiette pleine de la plus piquante ironie :

I

« Je ne sais, Madame, quelle est votre opinion sur la campagne anglaise, mais, pour moi, je la trouve très-appétissante.

De Douvres à Londres, on dirait une table servie. Ces prairies, semblables à des tartes à la rhubarbe, ces blés cuits à point, ces houblons en branches, font venir l'eau à la bouche, et rien ne réjouit l'estomac comme la vue des grosses pièces au milieu des ruisseaux de pale ale et de porter.

» J'ai admiré surtout avec quelle sage économie tout cela est ordonné. Les moutons qui, chez nous, ont une queue, n'en ont que peu ou point en Angleterre, ce qui est très-ingénieux, car tout le monde sait que la queue du mouton ne se mange point. Et les *pigs*, les petits cochons ! quel merveilleux développement de l'abdomen ! Ces boules de graisse rampent plus qu'elles ne marchent, et, si on leur a laissé des pattes, c'est simplement pour s'éviter la peine de les porter.

» Eh bien, Madame, j'aime mieux que tout cela notre service à la française, notre service simple, avec ses hors-d'œuvres de bruyères, bien qu'il y ait là beaucoup moins à manger que dans le comté de Kent.

» On m'a fait remarquer une de ces pièces montées que nous aimons tant : on l'appelle la cathédrale de Canterbury; elle ferait honneur à un pâtissier goth, mais je lui préfère Chartres et Amiens.

» Vous me direz à cela, Madame, que, si je n'aime pas la campagne

Hosted by Google

anglaise, c'est affaire de patriotisme ; que les cottages de Sydenham sont ravissants, et qu'à travers la brume du matin, la vue des gazons est délicieuse. Je vous jure que le patriotisme n'entre pour rien dans cette appréciation, que je trouve, comme vous, que les villas des environs de Londres, avec leurs petits parcs, leurs petits lacs et leurs petits batelets, feraient fort bien sur une étagère, mais que ce paysage peigné, coupé, lavé à la mécanique, avec ses habitants, frais comme les poupées vernies de Nuremberg et ses animaux fabriqués par un procédé *aussi compliqué qu'ingénieux*, ne vaudront jamais pour moi notre plus modeste coin de la France, fût-ce une lande chauve, peuplée d'un troupeau aux formes étiques et d'un berger en haillons. »

II

« A l'époque où les pirates barbaresques écumaient le golfe de Lyon, un Français et un Anglais, embarqués à Marseille, tombèrent entre les mains d'un de ces négociants, furent l'un et l'autre emmenés à Tunis et là vendus au caïmacan.

» Dès les premiers jours, le Français prit si gaiment son parti et s'accommoda de son état avec une telle grâce qu'on eût pu croire qu'il était là volontairement, et qu'il semblait être le maître du logis ; le caïmacan le prit en affection et lui promit sa liberté.

» L'Anglais, au contraire, n'attendit sa délivrance que de lui-même, et, dans ce but, il courtisa une des femmes du pacha, s'en fit aimer et lui promit monts et merveilles si elle voulait fuir avec lui. L'odalisque accepta, et par une nuit sombre ils s'échappèrent du séraï et s'embarquèrent pour Alger ; mais, arrivés là, l'Anglais, qui était prévoyant et qui savait qu'on ne vit pas de l'air du temps, mena sa maîtresse au marché, et, malgré ses larmes et ses prières, la vendit à un marchand juif.

Dès que le Français s'aperçut de la disparition de son compagnon, pour lequel il avait un attachement réel, il se livra à un désespoir violent ; ce désespoir dégénéra en fureur et cette fureur lui donna des forces si grandes qu'il rossa les gardes du caïmacan, s'enfuit, courut au port et gagna à la nage un navire qui faisait voile pour Alger.

» A peine débarqué, il aperçut son ami établi dans un riche comptoir et alla à lui, mais celui-ci fit mine de ne pas le reconnaître ; le pauvre diable, qui était dans un dénûment complet, en fut réduit à

Hosted by Google

se vendre à un nouveau maître, aimant mieux servir que de tendre la main à un ingrat ami.

» Souvent on l'entendait pleurer en cachette; mais, dès qu'il paraissait en public, il rentrait ses larmes et affectait de rire.

» L'Anglais, lui, racontait avec un grand cynisme, à qui voulait l'entendre, les détails de son ignoble trafic, et la foule riait parce qu'il était riche et pouvait beaucoup. »

Disons, pour terminer, que M. Barthélémy a joint à ses récits de voyages deux contes orientaux, charmants de tout point, où l'invention et la forme sont également heureuses.

Comme conclusion, deux mots à l'auteur. Nous l'avons jugé, il l'a pu voir, sans la moindre indulgence: c'est en quoi, croyons-nous, consiste la véritable amitié. Il nous eût certes été facile de faire de son livre un éloge banal, de décrocher pour lui quelques-unes de ces phrases stéréotypées, qu'on tient en réserve, chacune à son clou, comme les oripeaux d'un vestiaire de théâtre. Nous avons mieux aimé lui prouver avec quel soin nous avons lu son ouvrage. Envers d'autres, moins jeunes et de moins d'avenir, nous aurions été plus doux peut-être. C'est aux robustes seuls qu'il faut reprocher les défaillances; c'est aux marcheurs les plus alertes qu'il faut montrer le but glorieux.

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

§ II.

DES IMPOSITIONS.

Les octrois des villes augmentaient encore les diversités que je signalais dans les aides. Ils consistaient plus généralement dans des droits d'entrée que dans des contributions foncières. Je les range donc parmi les aides, bien qu'on trouve fréquemment des taxes directes levées par les villes. D'après la législation des ordonnances, le pouvoir central devait consentir à ce que les municipalités et communautés s'imposassent; il avait part aux deniers ainsi levés (1). Alors, comme aujourd'hui, les villes étaient considérées comme mineures, et je ne sais si l'origine même du mot octroi ne constate pas ce droit du gouvernement à permettre les taxes municipales. Mais ce sage règlement était souvent ou éludé ou violé, et les octrois étaient établis par simple arrêté des maires et des échevins dans nombre de villes. Les dispositions des ordonnances de Moulins et de Blois attestent la persistance de cet abus (1). Enfin venaient les impositions particulières à certaines provinces, à certaines localités, dont l'énumération est presque impossible.

(1) Compiègne fût, d'après M. Cheruel, la première ville qui, en 1352, obtint cette faculté, à charge de verser le quart du revenu au Trésor. Je pense pourtant que l'ord. de 1352 ne fit que régulariser un état de choses déjà existant, avec une modification au profit du Roi, car il n'est pas douteux qu'antérieurement bien des villes ne perçussent des impôts sur les boissons.

Hosted by Google

On retrouvait dans le système douanier la même absence d'unité, avec un oubli plus fâcheux encore des des plus simples notions économiques. Les droits de douanes se cachaient sous vingt noms différents: *traite domaniale, rêve, imposition foraine, domaine forain.* Dérivant des anciens péages d'origine féodale, ils avaient presque tous ce caractère, en opposition avec les douanes modernes, qu'on les exigeait à l'exportation et non à l'importation. Au moyen-âge, en effet, chaque grand fief, qui était souvent en état d'hostilité avec les fiefs voisins, avait la prétention de se suffire à lui-même, au moins pour les objets de première nécessité; l'exportation des denrées constituait pour lui un préjudice que le droit de sortie cherchait à compenser. Les douanes au XVIe siècle étaient une simple ressource fiscale, et n'avaient pas encore pour but la protection de l'industrie nationale. Sully le premier entrevit cette théorie que Colbert érigea en système et qui aujourd'hui parait avoir fait son temps, et disparaîtra devant la liberté des échanges. Les taxes d'importation, qui rentraient dans ce qu'on appelait le bail des *cinq grosses fermes*, n'atteignaient encore qu'un nombre assez restreint de denrées.

Si encore, après avoir acquitté les daces (taxes), les marchandises eussent pu circuler librement à l'intérieur, quelques pesants que fussent les droits, le commerce aurait respiré. Mais on ne s'arrête pas dans la voie de l'inconséquence: au lieu de favoriser la circulation, et, par suite, la consommation, on avait soigneusement conservé les barrières que la barbarie féodale avait élevées entre les provinces. Que dis-je? On les avait encore rendues plus difficiles à franchir, en les multipliant sans raison. Le XIVe siècle avait inventé les provinces réputées étrangères, et traitait comme l'étranger, sous le rapport douanier, des terres françaises (2). Le XVIe siècle vit naître la douane de

(1) Voir aussi Du Haillan, ouvrage cité, page 255 à 257.
(2) Les provinces réputées étrangères datent du roi Jean.

Hosted by Google

Vienne, plus tard appelée douane de Valence, qui, au témoignage d'un financier déjà cité, Forbonnais, ruina le commerce de transit du sud-est de la France, en fit disparaître les manufactures, réduisit la consommation de certaines marchandises à presque rien, et fit perdre à la France, et même au fisc, vingt fois plus qu'elle ne rapportait (1).

Si les autres douanes provinciales n'eurent pas toutes des effets aussi déplorables, toutes paralysaient le commerce; voici un exemple qui donnera une idée des difficultés que la circulation des marchandises éprouvait. Les vins qui se transportaient par la Loire avaient à acquitter, d'Amboise à Nantes, treize droits différents, qui montaient ensemble à plus de douze écus par pipe; il y en avait d'autres à Rennes, à Chinon, à Angers. Ces droits avaient été octroyés à divers personnages en paiement d'anciennes dettes (2). Ainsi les rivières, ces belles voies de communications, ces chemins qui marchent, comme parle Pascal, étaient hérissées de barrières et ne pouvaient plus répandre, dans les contrées qu'elles traversaient, l'aisance et le bien-être. Partout la fiscalité était dupe de son intérêt étroit et mal entendu; presque toutes les provinces avaient leurs douanes : prévôté de Nantes, convoi et comptablie de Bordeaux, trépas de Loire, traite d'Anjou, coutume de Bayonne, tablier et prévôté de la Rochelle : noms bizarres, inventions désastreuses, qui ne devaient pourtant disparaître qu'à la révolution.

A la suite de tous ces impôts indirects, et en dernière ligne, venaient les gabelles. Je les range parmi les aides, en leur qualité d'impôt de consommation, quoique dans certaines provinces elles fussent levées « par forme d'imposition », c'est-à-dire directement, chaque habitant étant taxé à une quantité de sel déterminée, qu'il devait consommer chaque année. Le nom de gabelle, toujours redouté, toujours impopulaire, rappelle seul

(1) *Considérations sur les Finances*, t. I, p. 40 à 43 et 162 à 167.
(2) Fontanon, IV, 1178.

Hosted by Google

une longue et douloureuse suite de vexations et de misères. Impôt d'un mérite peut-être contestable dans son principe, car il atteignait une denrée indispensable à l'homme, et utile à l'agriculture ; immodéré dans son taux, car il exigeait, suivant un acte officiel, le bail de 1598, 397 livres, 36 sous, du muid de sel qui valait environ 18 livres, monnaie du temps ; enfin, funeste dans ses conséquences, car nul impôt ne donnait plus de besogne aux sergents et aux huissiers, et ne réduisait plus de pauvres gens à la mendicité. Dans l'assiette des gabelles éclataient les mêmes vices que nous avons déjà signalés dans les autres branches de revenus. La répartition se faisait sans uniformité ni équité. Les provinces n'étaient guère classées que d'après le plus ou le moins de facilités qu'elles offraient à la fraude. Tout l'intérieur du royaume se divisait en pays de grandes et de petites gabelles, où les droits variaient, plus élevés dans les premiers, plus modérés dans les autres. Le Languedoc affermait la gabelle comme une aide ordinaire, et échappait par là aux exigences des mille petits tyrans qui frappaient au nom du roi. Les provinces du centre ouest, Guyenne, Saintonge, Aunis, Angoumois, avaient acheté l'exemption des greniers à sel et ne payaient qu'un droit comparativement assez léger. Elles devaient cette modération du fisc à leur grande révolte de 1553, et prenaient le nom de « pays rédimés. » Puis venaient les priviléges personnels, cette lèpre qui envahissait toutes les finances. Il fallait qu'un officier d'une branche quelconque de l'administration, fût bien malheureux ou bien mal habile pour ne pas se faire accorder le droit de « franc-salé », soit gratuitement, soit pour quelque faible somme. Ici encore, nous trouvons ce détestable effet d'un faux principe : les riches se dérobent au paiement des charges publiques; elles retombent donc sur les plus pauvres, sur ceux qui ne peuvent acheter ni offices, ni lettres d'annoblissement.

En résumé, l'impôt à la fin du XVIe siècle est arbitraire dans sa création, ruineux en ne respectant ni les

Hosted by Google

objets de première utilité, ni les besoins du commerce, ni les instruments de travail ; injuste en admettant le privilége, et en se refusant à peser sur les redevables proportionnellement à leur fortune. (1) Il y aurait encore, pour compléter le tableau des impositions, à y ajouter les impôts en nature ; je ne ferai que les indiquer : c'étaient les corvées et prestations pour la réparation des routes, les réquisitions de chevaux pour le charroi de l'artillerie et les transports militaires, les fournitures de salpêtre que devaient faire les particuliers, les réquisitions de vin, de blé et d'approvisionnements dans certains cas, enfin les levées de pionniers et d'ouvriers. (2)

Il me reste à évaluer approximativement le montant des charges publiques à l'époque qui m'occupe. Cette estimation est difficile à donner en l'absence de documents officiels (3) et de tout travaux statistiques. Si j'ai constaté déjà, à propos de l'augmentation des tailles, la pénurie de renseignemeuts précis, et les divergences des historiens, que sera-ce pour l'évaluation de l'impôt brut ? On peut dire qu'elle est impossible à dresser avec une exactitude satisfaisante. On ne saura sans doute jamais ce que payait réellement le peuple, et quelle différence il fallait faire entre les rentrées effectives au Trésor et les sommes sorties de la bourse des contribuables. Disons seulement que, suivant Bodin, aux états généraux de Blois où il était député du Vermandois (1576), un des présidents de la Chambre des comptes, dont l'opinion doit avoir de l'autorité, remontra au tiers-État que, sur un écu que payait le peuple, il ne revenait au roi que quatorze sous six deniers. (4)

(1) Bodin se plaint amèrement de cette inégalité des charges *De la République*, liv. VI, p. 841.

(2) Voir le *Guidon des Finances*, par J. Hennequin, Champenois (1605) passim, et particulièrement p. 523, 547 et 550.

(3) Je n'ai pu me procurer un *état des finances* pour cette époque, et j'ignore s'il s'en trouve encore dans quelque dépôt public.

(4) Bodin, *De la Rép.*, liv. VI, ch. II, p. 911. Un compte-rendu au régent, en 1717, donne une proportion plus faible encore entre l'impôt brut et le revenu net. D'après ce document, le revenu du royaume aurait été, en 1596,

Hosted by Google

Ceci posé, j'extrais, des *Mémoires de Sully*, quelques chiffres tirés d'un tableau qui donne précisément, d'après cet éminent financier, l'estimation des sommes payées, par la France, de son temps. Je prends dans ce tableau, outre les impôts proprement dits, les redevances, dont profitaient et l'église et la noblesse, qui formaient deux pouvoirs politiques, ainsi que tous les frais de la justice, qui, en raison de la vénalité des offices, comme nous le verrons plus loin, formaient un véritable impôt.

Voici les chiffres que donne Sully :

Taille.	20,000,000 livres.
Décimes et contributions du clergé.	4,500,000 —
Achat d'offices, de lettres de noblesse et de priviléges. . . .	12,000,000 —
Gabelle du sel.	14,000,000 —
Aides.	5,000,000 —
Douanes et octrois du roi. . . .	8,000,000 —
Soit pour l'impôt proprement dit, brut. (1)	63,500,000 livres.
Ajoutons à cette somme, d'après le même tableau :	
Tailles levées au profit des paroisses.	4,000,000 —
Dîmes aux gens d'église.	12,000,000 —
Taxes patrimoniales et octrois municipaux	4,000,000 —
Frais de justice, épices des juges.	40,000,000 —
TOTAL.	123,500,000 livres.

Pour se rendre compte de ce que représente cette somme, en monnaie de nos jours, il faut remarquer que la valeur de l'argent n'est pas fixe, mais a cons-

de vingt-quatre millions (sans doute pour l'impôt direct), sur lesquels quatre seulement rentraient dans les coffres du roi. Au reste, j'ignore où le compte-rendu de 1717 a pris ces chiffres.

(1) L'évaluation de Froumenteau (secret des finances), diffère un peu de celle de Sully. Suivant ce publiciste, on aurait levé pour le roi, de 1547 à 1580, 1,453 millions de livres, soit par an, en moyenne, 44,030,303 livres. Mais Sully paraît estimer ici l'impôt brut ; puis la moyenne ne tient pas compte de l'augmentation constante de l'impôt entre 1547 et 1580.

Hosted by Google

tamment baissé depuis le moyen-âge. La découverte de l'Amérique avait triplé les espèces métalliques circulantes en Europe, et, par conséquent diminué leur valeur et élevé le prix de toutes choses, comme s'en plaignent amèrement nombre de pièces officielles et de documents contemporains. (1) Quoi qu'il en soit, le marc d'argent fin, qui est ajourd'hui à 55 fr., sauf une petite fraction, étant encore sous, Henri IV, à 20 livres, 5 sous 4 deniers, (2) les 123,500,000 livres dn tableau ci-dessus représenteraient environ trois cent quatre millions sept cent mille livres, à ne calculer que les variations du marc d'argent aux deux époques. Mais il y a autre chose à considérer : outre la valeur intrinsèque de l'argent, c'est-à-dire la quantité de métal que renferme la monnaie, il faut encore tenir compte de sa valeur extrinsèque, c'est-à-dire de son rapport avec le prix des objets. Ce rapport est ce qu'on appelle le pouvoir de l'argent. — Or, il ressort des beaux mémoires de M. Leber, sur ce sujet, qu'à la fin du XVIe siècle on payait le blé, la main-d'œuvre, etc., une fois moins qu'aujourd'hui, et que, par conséquent, l'argent avait un pouvoir double. (3) Les 304,700,000 livres ci-dessus, équivaudraient donc, en réalité, à 609,400,000 francs, monnaie de nos jours. Or, la France de Henri IV ne comprenait environ que 74 de nos 89 départements; les riches provinces de Flandre, d'Artois, de Lorraine, d'Al-

(1) *Advis des Notables*, en 1583 ; *Édit de Janvier*, 1598 ; Bodin, *de la République*, VI, p. 882 ; *Traité des Finances ;* ap. *Archives curieuses.*

« Y a en France plusieurs comtez, baronnies et autres seigneuries, vendues » il y a cent et deux cens ans, qui valent aujourd'hui autant de revenu » annuel qu'elles furent lors vendues, sans que depuis on y ait ajouté aucune » acquisition... Au temps dudit roi Charles VIe, on avoit pour un sol ce qui, » durant le règne dudict roy Charles IXe, en a cousté douze, voire quinze et » vingt..... On vend aujourd'huy 5, 6 sols, voire 7 et 8, ce qui ne se fust » vendu qu'un il y a cent ou six-vingts ans ou deux cens ans. Les mesmes » plainctes qu'on faict à présent ont esté faictes en toutes les assemblées des » Etats généraux qui ont esté convoquéez depuis trois cens ans. »

(2) Voir les tables dans le *Traité des monnaies* de Leblanc.

(3) *Mémoires sur les variations des valeurs monétaires et le pouvoir commercial de l'argent ;* ap. *Mem. de l'Acad des inscrip.*, *et B. L* Voir aussi une intéressante notice de M. P. Clément, publiée comme introduction à son ouvrage de *Jacques Cœur et Charles VII.*

Hosted by Google

sace, de Franche-Comté, de Roussillon ne nous appartenaient pas encore, et la population du royaume, suivant un ambassadeur vénitien, Marc-Antoine Barbaro, (1) s'élevait à peine à seize millions d'habitants. Si l'on songe, en outre, que la majeure partie de cette somme énorme de plus de 600 millions, était payée par le peuple, qui ne possédait guère que le sixième des terres; (2) que l'activité industrielle, n'ayant pas pour théâtre et pour aliment nos vastes manufactures, était réduite à s'exercer par les métiers; que l'activité commerciale, arrêtée par les Douanes intérieures, était infiniment moindre que de nos jours; que l'agriculture était ruinée par trente-cinq ans de guerres civiles, on pourra comprendre enfin combien l'impôt était pesant, et comment ni l'abondance, ni la richesse ne coulaient plus dans les veines du corps social.

Et cependant, ni les recettes du domaine, ni les revenus des impositions ne pouvaient satisfaire aux besoins toujours croissants du Trésor. Une troisième branche de revenus, ceux que donne le crédit public, naquit donc au XVIe siècle. Le crédit existait depuis longtemps au-delà des Alpes; de la sphère commerciale, il avait passé dans les mœurs politiques des célèbres municipalités italiennes: c'est aussi de l'Italie qu'il devait nous venir. Dans un but de conquête qui ne devait pas être atteint, nous avions envoyé nos armées dans la Péninsule: leurs débris nous rapportèrent des choses sur lesquelles nous ne comptions guère, et parmi elles la Renaissance et l'organisation du Crédit public.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(2) Correspondance des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 148.

(1) Actes des Etats du Dauphiné, cités par M. G. Dareste, *Histoire de l'Administration en France*, t. II, p. 66.

Hosted by Google

UN OUVRIER POÈTE.

SILHOUETTE SOCIALE.

DÉCEPTIONS.

Pénétrons de nouveau dans cette chambrette où nous avons, il y a quinze jours, vu Pauline trouver dans son amitié de sœur des conseils et des raisonnements si pleins de sagesse, pour arrêter son frère sur la pente périlleuse où l'engageait un excès de confiance dans ses forces.

Il est là, le cœur agité, hésitant entre deux sentiments contraires qui s'y combattent. Il a fini d'écrire une lettre, qui reste déployée sur sa table ; il fait les derniers préparatifs d'un voyage, rassemblant tous ces petits objets dont on ne se munit qu'au moment du départ. De temps en temps il s'arrête, il écoute si quelque bruit ne trouble point le silence de la maison.

Enfin l'heure est venue ; Théodore, en face de la croisée, tend les bras en silence et avec désespoir vers les chambres où dorment ses parents et ses sœurs, pendant qu'il se dispose à les abandonner ; son âme se brise, mais il lui semble obéir à la voix de la destinée qui étouffe tout autre murmure du cœur. Il souffle sa lumière, descend pieds nus l'escalier, ouvre avec précaution la porte de la maison, la tire doucement, et le voilà dans la rue, où l'attendait son ami Lucien.

Triste compagnie pour lui ! mauvais génie qui lui avait mis l'orgueil au cœur.

Hosted by Google

Par suite d'un vice d'organisation dans l'instruction secondaire, auquel on n'a apporté, en France, de remède que depuis quelques années seulement, il n'y avait point de degré intermédiaire : l'instruction était la même pour les enfants que les parents destinaient au baccalauréat et ceux qui, appartenant à la classe ouvrière et marchande, n'avaient pas besoin de pousser leurs études de latinité aussi loin que leurs camarades plus riches qu'eux. Que doit-il résulter de là ? L'égalité du collége survit à la fin des études. Pourquoi les enfants du peuple, qui ont partagé les couronnes universitaires avec les fils des premières maisons du pays, ne les suivraient-ils pas jusqu'au bout de la carrière ?

Une foule de parents ne sont que trop enclins à faire ce raisonnement. De là, tant de médecins, d'avocats, de notaires, d'employés de toute sorte, frappant à la porte de toutes les administrations, tous, bientôt, sans appui, sans clientèle, réduits à déplorer l'ambition qui les enleva à la charrue ou au paisible atelier de leur père. De là, cette nuée d'exclus qui se rabat sur Paris, où se croit appelé tout échappé du collége ayant au front un reste de parfum du laurier universitaire. Les écrivains pullulent ; la consommation ne peut suffire à une effroyable production intellectuelle ; et de là, enfin, tant de génies incompris, moderne tribu gémissante dans la grande Babylone littéraire.

Lucien était précisément un de ces bohêmes de lettres. Son père, sacristain d'une église de village, avait voulu pouvoir sonner un jour la messe de Monsieur son fils, et, grâce aux soins d'un bon curé, l'avait fait admettre au séminaire, d'où des inclinations en toute chose fort peu cénobitiques l'avaient bientôt fait exclure. Théodore avait, avec lui, fait ses classes jusqu'en troisième, et son camarade Lucien, qui était venu au pays pour quelques jours, avait fini par lui persuader qu'en associant leurs plumes ils ne pouvaient manquer de faire fortune à Paris, où il se proposait, en effet, d'exploiter le talent poétique du candide Théodore.

Hosted by Google

La diligence de Paris partait au point du jour ; les deux amis y prirent place, le pavé résonna sous le lourd véhicule, on franchit la barrière de l'octroi ; puis, comme l'attelage, encore frais et vigoureux sous le fouet matinal, prenait le galop au sortir de la ville, Théodore passa la tête à la portière, et jeta un regard attendri à son pauvre Saint-Amand, que le soleil levant couronnait alors de ses joyeux rayons. Laissons courir la diligence et revenons chez le maître charpentier.

Mme Porchery, tourmentée d'une sorte de pressentiment, comme en éprouve parfois le cœur d'une mère, avait cru, dans la nuit, entendre descendre de la chambre de son fils. A peine levée, elle s'y rendit, et, à l'instant, un saisissement subit la fit pâlir et chanceler : elle avait aperçu une lettre ouverte sur la table. Elle s'arma de tout son courage, et, le cœur lui battant à rompre la poitrine, elle eut la force de lire :

CHÈRE MAMAN,

« Ne pleure pas ; j'ai bien assez pleuré moi-même en traçant ces » lignes avant de partir. Je n'ai jamais pu trouver assez de courage » pour faire part à mon père d'une résolution à laquelle il se fût » formellement opposé. C'est toi, chère maman, que je prie d'amor- » tir le coup qui me menace. Je sais que, pour désarmer le courroux » d'un père, ce n'est pas trop de la voix d'un ange de bonté. Fais » entendre la tienne pour moi ; encore une preuve de dévouement ; » tu m'en as tant donné !

» Ah ! il fallait que la poésie et l'humanité me parlassent bien » haut, pour étouffer en mon cœur la voix de la nature qui me disait » de me jeter dans vos bras et de vous faire mes adieux. Recevez-les, » ô vous tous qui êtes ce que j'ai de plus cher, et attendez, de grâce, » avant de condamner votre pauvre Théodore ! »

Comment apprendre ce départ au sévère charpentier ? Mme Porchery, connaissant cet âpre mais sensible nature, pensa qu'il fallait, au lieu de tourner la place, l'attaquer résolûment de front. Elle prévint ses filles, mit, comme à l'ordinaire, le couvert de leur frère, et

Hosted by Google

attendit le moment. On se mit à table ; les pauvres femmes étaient dans l'anxiété et osaient à peine se regarder.

— Où est donc Théodore ? demanda Porchery à sa femme.

— Je ne sais pas trop, répondit-elle toute tremblante, voilà ce qu'il m'a chargée de te remettre.

Le père prit la lettre en fronçant le sourcil, et se mit à la lire. Il ne prononça pas une parole, mais ses traits agités en disaient assez ; en terminant sa lecture, il jeta les yeux sur la place vide de son fils ; les larmes le gagnaient ; il voulut les dérober à sa famille, mais il ne put les retenir en voyant couler celles de sa femme, se jetant dans ses bras et demandant le pardon de son fils. La victoire de la mère fut complète ; on attendit avec une sorte de résignation des nouvelles du fugitif.

Quelques jours après, un dimanche, au moment où l'on se disposait à partir pour l'église, une des petites sœurs, qui était déjà sur la porte, rentra tout essoufflée : — Maman ! maman ! le facteur ! une lettre !

A l'instant, on rentra dans le petit salon. La mère tient cette lettre dont elle s'est emparée ; elle la regarde, pleine de ce tendre émoi de l'amante qui vient de recevoir le premier gage d'amour de celui qu'elle aime, mais sanctifiant, elle, cet amour au foyer d'un cœur maternel. Pauline se sent seule la voix assez ferme, c'est elle qui lira la lettre de son frère ; elle est adressée au chef de la famille :

Paris, 28 juin.

Cher Père,

« C'est à toi, du coup, que s'adresse le coupable ; une autre voix » t'a déjà sans doute imploré pour lui ; elle t'aura dit sous quel em» pire j'étais parti pour obéir à ma destinée. Elle commence déjà à » me sourire. Lucien m'a piloté dans cet immense dédale parisien ; » ce *gribouillage* que tu me reprochais est entre les mains de l'exa» minateur ; c'est un drame, auquel le théâtre de l'Odéon trouve, » dit-on, une haute portée. Je suis, de plus, en pourparlers avec un » éditeur pour la vente de mon volume de poésies.

Hosted by Google

Ici Pauline s'arrêta ; la gloire fraternelle lui coupait la parole. Ce n'étaient, en effet, que perspectives toutes plus séduisantes les unes que les autres, que succès dramatiques devant rappeler les beaux jours de *Lucrèce* à l'Odéon, et, à ce sujet, Théodore terminait ainsi sa lettre :

» Si, par hasard, à mon retour à Saint-Amand, après la représen-
» tation de mon drame, tu allais entendre dans la rue une musique
» militaire, ne va pas prendre cela pour un charivari ; ce serait
» peut-être la garde nationale qui me donnerait une sérénade,
» comme celle de Vienne en a donné une à M. Ponsard.

» Dis à Pauline qu'alors les demoiselles Givelet, ses anciennes
» camarades d'écoles, ne pourront plus, sous son petit bonnet, faire
» semblant de ne plus la connaître ; je lui donnerai des chapeaux
» sous lesquels elle pourra bien les éclipser à son tour. »

Un éclair de gaîté brilla enfin dans cette pauvre maison, si triste depuis quelques jours. Hélas ! c'était l'emblême des illusions du malheureux provincial fourvoyé à Paris ; elles allaient, après avoir illuminé son ciel de tant de douces étoiles, s'éteindre avec la rapidité de l'éclair, et ne lui laisser qu'un avenir sombre et chargé de douloureux présages.

. . . . . .

Près de six mois se sont écoulés. La venue à Paris du malheureux Théodore, y arrivant plein de foi dans son génie poétique et dans sa mission humanitaire, avait suivi les phases ordinaires à ces sortes de drames, pour aboutir à un dénouement presque inévitable.

Rien ne devait manquer au pauvre Messie provincial : ni les humiliations du dédain, ni les chagrins de la trahison, ni les plaies saignantes de la couronne d'épines, ni le fiel du calice offert à sa soif ardente. A travers les mille obstacles semés sur les pas de tout nouveau venu dans la carrière littéraire, le drame, objet de tant d'espérances, n'avait même pas été admis à la lecture ; le manuscrit, dépositaire de tant d'inspi-

Hosted by Google

rations patriotiques et humanitaires, avait été promené de Caïphe à Pilate, sans avoir été lu. L'auteur, qui avait, pendant quelques semaines, éprouvé la crainte de le voir perdu, s'était regardé comme heureux de pouvoir enfin, un jour, le voir déterrer au fond d'un tiroir où il dormait du sommeil du juste, chez un libraire; l'éditeur futur savait même à peine ce qu'on voulait dire quand on vint lui demander des nouvelles des *Humanitaires*, titre du recueil des poésies berrichonnes.

Théodore, après tant d'assurance dans sa correspondance avec sa famille, n'osait qu'à peine lui parler de sa chûte et de sa misère. Il s'était retiré dans une petite rue de la cité, où il avait loué une chétive chambre, témoin de sa honte et de ses regrets. Là, Lucien, véritable bohême de la presse, venait de temps à autre lui communiquer des sujets d'articles commandés par les petits journaux; ils les donnait ensuite comme venant de lui, et en touchait le prix, sur lequel il prélevait une faible part qu'il donnait à son malheureux compatriote, pour lui faire croire à une collaboration qui n'existait point.

Le pauvre enfant, toujours soutenu par un reste d'espérance, vivait ainsi dans la misère et les privations, en proie à une mélancolie profonde donnant à son visage une expression douloureuse qui lui attirait la sympathie de quiconque l'observait. Il avait pour voisins de mansarde une honnête et paisible famille d'ouvriers, dont le bonheur domestique l'avait souvent fait faire de tristes retours sur celui qu'il avait abandonné chez lui, pour courir après de fallacieuses chimères. Le père partait le matin pour son atelier, et la femme restait à la maison, où la retenaient les soins du ménage et des enfants. Mme Simonet n'avait point manqué de remarquer l'air malheureux du jeune homme, et, s'intéressant à lui sans le connaître, elle lui avait parfois rendu de petits services de bon voisinage, en allant au devant d'une timidité qui l'empêchait de les solliciter. Le mécanicien et sa femme étaient les seules

Hosted by Google

personnes amies qu'il eût rencontrées dans l'immense multitude de Paris.

Théodore Porchery avait coutume, presque chaque jour, de jeter sur le papier quelques notes sur les incidents de la journée; c'était l'unique confident qui reçût les épanchements de ce pauvre cœur ulcéré. Feuilletons rapidement ce carnet de ses douleurs :

2 OCTOBRE. — Ce matin, je me suis rendu chez l'éditeur. Il ne se rappelle plus où il a mis mon manuscrit; mais il espère le retrouver demain. O poésie! J'étais dans le quartier. J'ai descendu la Seine pour rafraîchir ma pauvre tête brûlante. Parvenu au-delà de la barrière, j'ai aperçu un pauvre diable qui, dans l'eau jusqu'aux genoux, tenait gravement une ligne et regardait, immobile, couler l'eau. Celui-là, me disais-je, n'a pas grande ambition; et pourtant, que ce morceau de liège flottant éprouve une oscillation, le cœur va lui battre. Pauvre espèce humaine! il te faut toujours une passion à satisfaire. Puis, j'ai été m'asseoir sur un bachot, les jambes pendantes sur la rivière, auprès de mon pêcheur à la ligne. Voilà que, comme dans la ballade de Gœthe, à force de regarder couler l'eau, je me sentais pris de vertige, et entendais comme une douce voix de fée qui m'appelait au fond d'un monde mystérieux. Je me laissais glisser; que suis-je désormais sur terre? Un souvenir soudain m'a réveillé : je me suis rappelé cette petite anse du Cher, où, dans mon enfance, j'allais aussi pêcher à la ligne, tandis que Pauline courait dans la prairie après les papillons, ou cueillait des marguerites, pour en faire des couronnes à nos petites sœurs.

O doux souvenirs du jeune âge,
Frais bouquet dont les ans dessécheront les fleurs,
Le temps peut bien, en son passage,
Du bout de l'aile effacer vos couleurs;

Hosted by Google

Mais fleur de souvenance est fleur toujours nouvelle,
Et, si pour le regard elle meurt ici-bas,
Le cœur qui la conserve est un herbier fidèle
D'où son parfum, du moins, ne s'envolera pas !

8. — J'ai reçu aujourd'hui une lettre de ma mère. Elle m'arrache le cœur.... Mon père, à chaque repas de la famille, jette un triste regard à ma place habituelle; tous les miens m'attendent; mais suis-je libre ? Puis-je partir avant de connaître l'arrêt du destin ?

12. — J'ai passé encore, ce matin, au secrétariat; point de nouvelles de mon drame. Ils le trouveront trop hardi. O sainte censure !

. . . . . .

3 NOVEMBRE. — Lucien n'est pas venu hier me demander de la copie et m'apporter ma pitance comme à l'animal domestique à l'attache. Liberté de l'âme, tu n'es qu'un mot, tu as pour tyran le corps, *cette guenille !*

7. — Je ne reçois plus de lettres de Saint-Amand. Serait-on malade ? Mon père, m'a-t-on dit, veut me prendre par famine; il ne veut pas que l'on m'encourage à rester à Paris en m'envoyant de quoi m'y soutenir. Ah ! il ne se doute pas que le mot famine est si bien applicable ! Je sais ce que c'est que la faim !

22. — Je suis allé aujourd'hui présenter un article de fond à un des grands journaux politiques de l'opposition. Ma tenue misérable ajoutait encore à ma sotte timidité. Un de ces grands citoyens, levant ses lunettes sur son front et me toisant avec un regard ironique, m'a demandé si, pour écrire dans le journal, j'avais un nom. Hélas ! je n'avais que celui de mon père à lui décliner; je n'ai su que répondre et me suis retiré. Eh ! Béotiens de la presse de tous les partis, laissez-nous la faculté de nous le faire, ce nom connu que vous exigez d'un débutant ! ou bien ne raillez plus cette tendre mère de famille qui ne voulait pas que son fils se baignât avant de savoir bien nager.

Hosted by Google

25. — Lucien, après huit jours d'absence, est, ce matin, entré d'un air triomphant dans mon taudis. En attendant la réception de mon grand drame (qui n'arrivera point), je puis vivre aisément. On m'offre cent francs par mois dans une entreprise où il ne s'agit que de harceler systématiquement acteurs et auteurs dramatiques de tous les théâtres ; je serai chargé de les faire trembler en vers. Je crois qu'à Paris cela s'appelle du chantage ; à St-Amand cela se nommerait de l'infamie ; et ce n'est pas, par bonheur, de ce pain là que m'a nourri mon père.

30. — La bise a soufflé hier, toute la journée, de son haleine glacée sur Paris. Je n'avais rien pris depuis vingt-quatre heures ; fou de misère, j'ai eu une idée qui réclamait tout mon courage. J'avais écrit des stances plaintives sur la rigueur des hivers pour le pauvre ; j'ai imaginé de les chanter dans les cafés. Je suis allé bien loin, dans le faubourg Saint-Martin. Là, après avoir erré comme une âme en peine, j'ai avisé un petit café, et, triomphant de toute ma timidité, j'ai ouvert la porte et suis entré ; le gaz flambait ; l'atmosphère était chaude ; les joueurs garnissaient les tables. La chaleur me rendant un peu d'énergie, je me suis mis près du poële et ai commencé mon chant. Ma voix tremblait horriblement, la mémoire me fuyait ; les dominos crépitaient sur le marbre, personne ne m'écoutait, et je ne voyais qu'impatience sur tous les visages.

Cependant, deux ouvriers en blouse, qui faisaient une partie près de moi, avaient suivi mes paroles et semblaient y applaudir. Quand le moment de la quête fut venu, je restai cloué à ma place par la honte et la fierté ; les larmes me gagnèrent. L'un des deux braves ouvriers se leva alors et, s'approchant du poële, me glissa dans la main une pièce de dix sous. — Pauvre enfant, me dit-il, on voit bien que tu n'es pas né pour ce métier ! Je ne pus pas le remercier, l'émotion m'étranglait ; mais un regard et deux larmes courant sur mes joues lui dirent toute ma gratitude. Je sortis alors.

Hosted by Google

J'avais donc rencontré un chrétien digne de l'être, un frère en Jésus-Christ !

> De la fraternité Jésus source féconde
> A l'amour du prochain nous convie ici-bas ;
> C'est, du haut de la croix, pour embrasser le monde,
> Que, sublime martyr, il lui tendait les bras.

4 DÉCEMBRE. — J'ai éprouvé aujourd'hui le supplice de Tantale. Paris grelotte sous son linceul de neige; j'ai encore mes vêtements d'été, et ils me laissent, pièce à pièce. Je sortais tout transi de ma chambre, pour aller voir enfin si Lucien a touché le prix de nos deux biographies pour le *Dictionnaire historique*. La porte de mes voisins, restée entr'ouverte, me laissait apercevoir dans l'âtre une flamme vivifiante, au-devant de laquelle deux enfants tendaient leurs petites mains. Qu'ils étaient heureux !

Dans ce moment, j'ai aperçu le facteur de la poste qui montait l'escalier ; le cœur m'est devenu froid ; je lui devais un port de lettre. Il venait me le réclamer. Pas un centime, et un terme à payer dans quelques jours ! Comment lui avouer ma détresse ? La portière allait à coup sûr la savoir, et j'étais mis sur le pavé.

Douze sous, me dit mon homme ; et il me tend une lettre. Je regarde, elle est de ma sœur. Je veux la prendre, je me sens rougir de bonheur ; l'autre attend toujours ses vingt-quatre sous, que je ne puis, hélas ! lui donner. — Pas d'argent, pas de suisses, dit-il ; il referme sa boîte et le cruel m'arrache le cœur en y mettant la lettre de Pauline. Mais Dieu jetait alors sur moi un regard de compassion ; Mme Simonet était sur le seuil de sa porte. — Si vous n'avez pas de monnaie, M. Théodore, j'en ai, moi ; et elle compte au facteur ses vingt-quatre sous. Oh ! délicatesse exquise de la nature des femmes ! Puis, me voyant à demi gelé : — Venez donc lire votre lettre tout de suite, vous devez être pressé. C'était pour me faire chauffer !

Hosted by Google

J'entre, je m'approche du feu, je décachète ma lettre: nouveau bonheur et nouvelle reconnaissance ! Pauline devait s'acheter un objet de toilette ; elle y renonce pour moi ; la pauvre enfant m'envoyait un mandat de six francs sur la poste ! Six francs ! j'étais riche.

Il y avait dans l'appartement divers petits modèles de machines. Mme Simonet, en me les faisant voir, m'a demandé dans quelle partie j'étais ouvrier. Je suis un lâche. Au moment où ce titre était par une femme si noblement porté, moi, ferblantier, je déclinais le nom d'artisan, je me déclarais homme de lettres ! Stupide vanité ! Eh ! qu'importe le nom donné au travail ? tous les travailleurs ne sont-ils pas égaux ?

Le travail est partout père de l'harmonie ;
Par l'âme ou par le corps il faut être ouvrier.
Le bras est l'instrument qu'emprunte le génie,
Et ce sont deux vainqueurs sous un même laurier !

6. — Enfin je pourrai partir ; c'est demain que je dois aller chercher chez Lucien ma part de nos trois cents francs. Il était temps !

. . . . . .

. . . . . .

Le lendemain, Théodore arrivait, tout joyeux, au rendez-vous à lui donné depuis trois jours.

— Lucien est-il chez lui ? dit-il, d'un air sûr de son fait, au portier.

— M. Lucien ? répondit l'autre, d'un air étonné et en suspendant les coups de marteau administrés à une semelle avariée. Mais il est parti depuis deux jours de Paris !

La malheureuse victime ne voulut même pas se débattre sous le coup de foudre qui la terrassait. Sans répliquer un seul mot, l'infortuné se remit en marche vers son logement. En passant au coin de la rue Dauphine, il s'arrêta devant un atelier de ferblantier-lampiste ;

Hosted by Google

il vit les ouvriers qui chantaient en maniant le maillet, dont les coups réveillaient chez lui comme un écho de bonheur. Il leva les yeux au ciel, et regagna son gîte en chancelant comme un homme ivre.

EM. LABRETONNIÈRE.

(*La suite à la quinzaine.*)

Hosted by Google

A CLIMÈNE.

ODELETTE.

Félicité des yeux et supplice des âmes,
Beauté qui tous les jours allumez tant de flâmes.
(SCARRON.)

Quand Dieu créa ta grâce exquise,
Il te dit : « Sois ange ! » Le roi
Vous aurait dit : « Soyez marquise ! »
Madame ; et moi,

Rimeur chétif, que puis-je dire,
Devant ton sourire moqueur ?
Rien, — si ce n'est que ton sourire
M'a pris mon cœur.

On t'a parlé du siècle auguste
Où, dans sa gloire soupirant,
Succédait à Louis-le-Juste
Louis le grand ?

Je regrette, lorsque j'y pense,
Les fadeurs de ce temps heureux,
Où c'était une mode en France
D'être amoureux !

Dans ce style qu'Alceste blâme,
Que Racine parlait tout bas,
J'aurais peint *l'ardeur de ma flâme*
Et *vos appas*.

Vous auriez un nom de princesse,
J'aurais pris un nom de berger,
Et sur vos pas courrait sans-cesse
Mon vers léger.

Mais de nos jours autre est l'usage :
On cause industrie et labour ;
Nul n'entend plus ce doux langage
Fait pour l'amour.

Hosted by Google

Moi-même, hélas! que puis-je dire,
Devant ton sourire moqueur?
Rien, — si ce n'est que ton sourire
M'a pris mon cœur.

PAUL GAUDIN.

L'HYGIÈNE DE L'AME.

—

AU DOCTEUR J. GUITARD.

A propos de son livre intitulé : GUIDE AUX BAINS D'USSAT.

Mens sana in corpore sano.

De ton livre en tout point j'approuve la doctrine.
Sous un ciel plus léger dilater sa poitrine,
Au contact d'un air pur rafraîchir ses poumons,
Errer, libre de soins, sur la cîme des monts,
S'arracher pour un temps aux vieilles habitudes,
Savourer doucement la paix des solitudes,
C'est là le grand remède!... Il faut croire aux bienfaits
De ces eaux dont on voit les merveilleux effets;
On ne peut, sans mentir à la reconnaissance
Comme à la vérité, douter de leur puissance.
Leurs secrètes vertus, en pénétrant les corps,
Des organes blasés retrempent les ressorts;
Des acides mordants leur liqueur salutaire
Neutralise et détruit l'action délétère;
Un principe de vie en leur sein est caché,
Qui, se mêlant au sang des veines épanché,
Baume réparateur, jusqu'au fond de notre être
Circule à flots vermeils; et l'on se sent renaître!
Mais quoi! Le corps de l'homme est-il bien défini
Un composé d'azote et d'hydrogène, uni
Avec de l'oxygène et du carbone? Et l'âme,
Comme un saint méconnu que pas un ne réclame,

Hosted by Google

N'a-t-elle point d'affaire avec son compagnon ?
Celui-ci pousse-t-il ainsi qu'un champignon ?
Je ne le pense pas, et je me persuade
Que nul corps ne va bien, lorsque l'âme est malade.
Qu'importe que le corps en un bain soit plongé,
Si de soucis cuisants notre esprit est rongé ;
Si les venins affreux que distille l'envie
Dessèchent en nos os les sources de la vie ;
Si, comme un noir vautour, attachée à mon flanc,
La maigre ambition s'abreuve de mon sang ;
Si l'amour, lentement me brûlant de sa fièvre,
Me dénude le front et me ternit la lèvre ?
Ne compter seulement, pour guérir de tels maux,
Que sur les adjuvants qu'Ussat cache en ses eaux,
C'est fourbir le fourreau qu'use en dedans sa lame.
On doit soigner le corps, mais aussi traiter l'âme,
Des ennuis importuns chasser l'essaim nombreux,
Bannir les passions, vampires ténébreux,
Qui, trouvant dans nos cœurs des retraites trop sûres,
De là, font à la chair de terribles morsures.
Quel régime employer ? Les plus savants discours,
Hélas ! n'y peuvent rien ; c'est prêcher à des sourds,
Que parler à des gens qui ne veulent entendre.
La nature, nourrice ingénieuse et tendre,
A seule des secrets pour guérir ces douleurs :
Elle a de frais bosquets, des gazons et des fleurs,
Des ruisseaux murmurants et de tièdes haleines ;
Elle a ses épis d'or ondulant dans les plaines ;
Elle a ses verts sapins sur l'abîme pendus,
En gouttes de cristal ses torrents épandus,
Ses pics, d'où la cascade en jet bruyant s'élance,
La foudre ou l'aquilon qui gronde, le silence
Que l'âme recueillie entend dans les déserts !...
Mère, de tout cela tu nous fais des concerts
Que l'écho nous redit, et leur simple harmonie
Eloigne de nos yeux l'inquiète insomnie !
Mère, de tout cela tu nous fais des tableaux
Qui, se réfléchissant, comme au miroir des eaux,
Dans le cerveau brûlant de tes pauvres malades,
Y portent la fraîcheur de tes blanches cascades ;

Hosted by Google

Et tes douces chansons et tes brillants écrins
Endorment nos douleurs, en charmant nos chagrins !
Oh ! qui donc me rendra ton beau soleil d'Espagne,
D'une pluie enflammée inondant la campagne
A midi ; le matin, d'une auréole d'or
Couronnant les glaciers ; et, le soir, quand tout dort,
Sur la robe d'azur de la nuit étoilée
Projetant un reflet de sa face voilée !
Qui me rendra ces nuits plus belles que les jours,
Quand l'étoile, fleur d'or, sur un fond de velours
Scintille à l'horizon, ou quand la lune blonde,
De son rayon, qui tremble et pétille dans l'onde,
Illuminant un lac, fait jaillir du flot bleu,
Dans un sillon d'argent, mille gerbes de feu !
J'ai connu ce bonheur, quand, par un temps de hâle,
L'air flambait, d'écouter, croissant par intervalle,
Du gave qui mugit le murmure lointain,
Mollement étendu sous l'ombrage incertain
Des frêles noisetiers, où, d'une aile légère,
Le zéphir en passant froisse un brin de fougère,
Fait crier une feuille et, retenant sa voix,
Se glisse pour dormir dans l'épaisseur des bois !
J'ai connu ce bonheur, quand l'aube, pâle encore,
Des feux de l'Orient au matin se colore,
D'escalader les monts, grands clochers de granit,
Jusqu'aux sommets déserts où l'aigle fait son nid !
D'aller, par une rampe aux chamois seuls connue,
Le ciel clair sur la tête et, sous les pieds, la nue
Qui déroule en fuyant ses replis onduleux,
M'imprégner de soleil, comme un lézard frileux !
Qu'il est bon, qu'il est doux, au lieu de la fumée
De l'usine, aspirer la brise parfumée
De cet arôme amer qui ravive les sens !
Au lieu de ces grands murs plâtrés, éblouissants,
Qui fatiguent les yeux, ou dont le profil sombre
Se dresse à quelques pas et se projette en ombre,
Contempler les lointains d'un vallon gracieux,
Ou plonger du regard dans l'infini des cieux !
N'être plus assourdi par les cent voix plaintives
Des limes, des marteaux et des locomotives,

Hosted by Google

Mais ouïr la chanson de ces hôtes joyeux
Qui peuplent la campagne, ou, sur son lit soyeux
Bordé de vert cresson, pavé de fine mousse,
Le doux chuchotement de l'eau qui se trémousse !
Dormir et s'éveiller à son heure, oublier
Ces pensers accablants qui, les faisant plier
Comme ceux des damnés sous la chape du Dante,
Courbent nos fronts vieillis ; ces soucis, lave ardente
Qui laisse dans la joue un sillage profond,
Feu sombre qui calcine et par qui la chair fond !
Oui, c'est là, cher docteur, comme le dit ton livre,
Le secret de guérir et le grand art de vivre.
Aussi, j'aime à te voir, le prenant par la main,
Conduire ton malade et, pendant le chemin,
Distraire ses esprits : d'un site pittoresque
Lui montrer le dessin, beau cadre peint à fresque
Par l'artiste divin, avec les rochers noirs,
De lierre tapissés, fantastiques manoirs
Aux vitraux de mica que le soleil allume,
Et dont les toits aigus se perdent dans la brume ;
Puis cueillir une fleur, trésor qu'il faut chercher ;
Aux voûtes de la grotte à grand peine arracher
La stalactite, ou bien, dans le torrent où nage
La truite, aller pêcher ; faire un pélerinage,
Et, quand, de la sierra l'étroit sentier gravi,
On s'arrête, conter au pélerin ravi
La légende qui fait de la paupière humide
S'échapper en secret une larme timide.
Puisse donc ton écrit, de succès couronné,
En retour du plaisir qu'il leur aura donné,
Inspirer aux lecteurs cette flatteuse estime,
Des veilles du penseur salaire légitime !
Et si mes faibles vers, offrande sans valeur,
A ton livre attachés, comme on fait une fleur,
Te paraissent devoir orner le frontispice,
Désarmer la critique et la rendre propice,
Ou sur moi de ses traits détourner la moitié,
Prends : les petits cadeaux ravivent l'amitié.

S. Busquet.

Hosted by Google

CHRONIQUE LITÉTRAIRE.

Amour, malheur immense, exécrable folie,
Toi qu'un lien de fer à tous les êtres lie,
Sois maudit mile fois !

De qui ces vers ? — Vous souriez et le nom de Musset vient à vos lèvres. — Ces trois vers sont de M. E. Dutouquet, auteur d'un petit poème qui a pour titre : *Une Aventure de Don Juan.* D'aventure, je n'en ai vu mie, de Don Juan, je n'en ai vu guère ; ce que j'ai vu surtout, c'est du Musset. L'opuscule de notre compatriote n'est qu'une imitation malheureuse des plus vagabondes fantaisies du maître. Chaque partie boiteuse de cet ensemble disloqué se traîne, comme elle peut, vers un but incertain. Une idée banale dans un moule usé, tel est le résumé du poème. Que l'auteur me pardonne ma trop libre franchise : je suis autorisé à être sévère envers lui, ayant eu le plaisir de lire, ces temps passés, un charmant volume de sa façon. Lui qui connaît si bien Musset, — et qui l'imite, hélas ! — il n'a pas oublié, sans doute, ce mot du poète :

J'ai fait de mauvais vers, c'est vrai ; mais, Dieu merci !
Lorsque je les ai faits, je les voulais ainsi.

Hé bien ! je suis persuadé que M. Dutouquet aurait pu pousser l'imitation jusqu'à répéter l'aveu pour son propre compte, et qu'il n'a fait de mauvais vers que parce qu'il a voulu les faire mauvais, — avec préméditation. — Circonstance aggravante !

Paulo majora canamus. M. Louis Ratisbonne, exécu-

Hosted by Google

teur testamentaire d'Alfred de Vigny, a enfin publié, le 15 janvier dernier, les dernières œuvres du poète d'Eloa. La plupart de ces pièces avaient paru déjà dans la *Revue des Deux-Mondes;* nous les retrouvons aujourd'hui réunies sous ce titre : *Les Destinées, Poèmes philosophiques.* Comme tant d'autres livres posthumes, celui-ci ajoute peu, s'il ajoute, à la gloire de l'auteur. C'est toujours, au moins dans les bons endroits, l'écrivain noble, élégant, concis jusqu'à l'obscur, que nous connaissons, — moins toutefois cette sérénité marmoréenne, un peu froide, des premières œuvres. Les sujets sont devenus plus personnels; nous n'avons plus la montagne de Moïse, le ciel d'Eloa : le poète est descendu sur la terre; il s'est fait homme, et nous dévoile plus librement son cœur. N'oublions pas cependant qu'avec lui nous aurons toujours la fierté de race, la pudeur de l'attitude, et que sa plainte ne saurait dégénérer en cri. D'autres, comme le roseau, peuvent s'incliner au vent des douleurs; lui, c'est le chêne : il tient bon, toujours superbe et dédaignant la tempête :

J'aime la majesté des souffrances humaines,

dit-il dans la pièce qu'il intitule, on ne sait trop pourquoi, *la Maison du Berger.* Partout, chez lui, cette idée de majesté, de noblesse se mêle au chant douloureux. J'admire surtout cette pièce de la Maison du Berger, malgré l'idée un peu indécise et parfois presque insaisissable. Les détails heureux y abondent et j'y trouve, pour ma part, des beautés de premier ordre. Je signalerai de même, entre les meilleures, les trois pièces : *la Bouteille à la mer, la Colère de Samson, l'Esprit pur.* Cette dernière n'est autre chose qu'une sorte d'*Exegi monumentum.* Rien de plus fier, de plus magistral que le début, à Eva :

Si l'orgueil prend ton cœur quand le peuple me nomme,
Que de mes livres seuls te vienne ta fierté.

Hosted by Google

J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.
J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire.
Qu'il soit ancien, qu'importe ? Il n'aura de mémoire
Que du jour seulement où mon front l'a porté.

Dans le caveau des miens plongeant mes pas nocturnes,
J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi.
J'ouvris leurs parchemins, je fouillai dans leurs urnes
Empreintes sur le flanc des sceaux de chaque roi.
A peine une étincelle a jailli de leur cendre.
C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre ;
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.

Il faut noter ça et là, dans le volume, quelques tournures peu intelligibles et de mauvais goût. Déjà, dans les premières Poésies, les critiques, et en particulier Sainte-Beuve, avaient remarqué cette tendance aux expressions cherchées, forcées et, pour tout dire, obscures. C'était là un des défauts du poète et il en est advenu comme de tous nos défauts : l'âge n'a fait que lui donner plus de forces. On lit donc dans *les Destinées* des vers tels que ceux-ci :

. . . . . mes yeux *ombragés du camail de l'étude...*
. . . . . nous trouverons dans l'ombre,
Pour nos cheveux unis, un lit silencieux...
Et leur main, à travers les ronces qu'ils entr'ouvrent,
Met aux coups mutuels le premier appareil...
Ce mot fut un *couteau* pour le cœur de la mère...

En un endroit, il appelle la poésie : Fille de saint Orphée ! et l'on se prend à sourire de cette canonisation imprévue. Malgré ces imperfections légères dans les meilleures pages, et quelques morceaux entièrement médiocres, *les Destinées* ne sont pas, à tout prendre, indignes de leur auteur. D'après ce que nous voyons chaque jour, c'est tout ce qu'on peut raisonnablement exiger d'un livre posthume.

Hosted by Google

Je ne finirai pas cette Chronique sans faire mention des deux Nouveaux Lundis que Sainte-Beuve vient de publier sur notre cher et glorieux compatriote, M. Eugène Fromentin. Le sujet, à vrai dire, devait tenter depuis longtemps l'illustre critique, ces deux fines natures étant faites pour s'entendre. Le premier des deux articles — *Constitutionnel* du 1er février — est une charmante analyse de l'*Été dans le Sahara*. Tout y est vrai, bien rencontré, juste de ton. C'est Sainte-Beuve lui-même, je crois, qui a écrit ailleurs, à propos d'une page de Châteaubriand sur Virgile, cette jolie phrase qui me revient en mémoire : « Tout cela est deviné à ravir et de poète à poète. » C'est précisément là ce qu'on peut dire de ses propres pages sur M. Fromentin, de celle-ci, par exemple, où il caractérise si délicatement la manière de l'écrivain-artiste :

« Je note en passant ce « ciel balayé, brouillé, *soucieux*, » cette transposition et comme ce reflet de l'âme au ciel et aux objets environnants. C'est le signe de l'école même à laquelle se rattache M. Fromentin ; c'est sa marque de séparation d'avec une autre école uniquement pittoresque. Malgré les points communs et de ressemblance, on ne saurait se le dissimuler en effet, il y a divorce sur un point grave, et je l'exposerai sans prétendre m'ériger en juge. C'est ainsi encore qu'en plein désert, devant une nuit caniculaire, il dira : « L'heure était si belle, la nuit si tranquille, *un si calmant éclat* » *descendait des étoiles*, il y avait tant de bien-être à se sentir vivre » et penser dans un tel accord de sensations et de rêves, que je ne » me rappelle pas avoir été plus satisfait de ma vie, etc. » *Un si calmant éclat*, voilà encore un effet moral qui devient une nuance pittoresque, et la beauté du son, sa largeur s'y joint pour compléter l'impression. Les grands poètes de l'antiquité ont fait ainsi. Lucrèce avait dit de même en parlant des astres, mais dans une intention de terreur plutôt que de douceur et de paix : *Et noctis signa severa... Severa silentia noctis...*, le *dur* éclat des étoiles, l'*austère* silence de la nuit. On sait le *per amica silentia lunae* de Virgile. Il y a de ces épithètes moitié morales, moitié naturelles, essentiellement poétiques, qui font entrer dans le secret des choses et en éveillent le sentiment intime en nous. Sénancour, le grand paysagiste triste,

Hosted by Google

est plein de ces mots trouvés qui peignent avec profondeur la physionomie des lieux. Il ne faut pas abuser, sans doute, de cette fusion du moral dans le naturel ; il faudrait encore moins se l'interdire et s'en tenir systématiquement à la couleur toute pure. Il est une certaine voie moyenne à tenir. M. Fromentin le sait bien ; tout en usant des acquisitions pittoresques modernes et du droit de détail qui est le nôtre, il se rattache néanmoins par des traits essentiels et par l'esprit à la grande école des anciens, Lucrèce, Virgile, et à celle, je le répète, de Bernardin de Saint-Pierre, discrètement entendue.

Le second lundi — 8 février — est consacré au roman de *Dominique*. J'ai moins de bien à en dire : l'analyse y est plus sèche, le commentaire plus rare et moins neuf, et l'on y cherche en vain une conclusion. Faut-il l'avouer ? Un détail surtout m'a choqué. On sait le dénouement du livre de M. Fromentin, — chaste et pur, et bien dans le ton de tout le reste. Mais Sainte-Beuve a le malheur de trop aimer les romans de l'espèce de *Fanny*. C'est un lecteur sensuel, et le dénouement de *Dominique* lui a paru manquer de saveur : on ne saurait avoir toutes les délicatesses.

Autre détail : malgré ce qu'en pense notre honorable collaborateur et maître, M. Delayant (voir *Une soirée d'octobre 1628* *), je suis fortement convaincu que la campagne des environs de la Rochelle a une physionomie parfaitement distincte et des plus originales. Or, le pays choisi par M. Fromentin est assez fidèlement décrit, assez *ressemblant* — poétiquement du moins — pour qu'il soit difficile de le confondre avec les contrées voisines. Sainte-Beuve, qui connaît peu nos côtes, place le village de Dominique dans la vallée de la Sèvre-Niortaise. Nous tous, qui le voyons chaque jour, ce blanc village, nous savons bien qu'il n'est pas au bord de la Sèvre, mais dans l'Aunis, « un pays pâle où l'absinthe amère croît jusqu'aux bords des champs d'avoine. »

PAUL GAUDIN.

* Académie de la Rochelle. — Section littéraire. — Choix de Pièces lues aux séances. 1863.

Hosted by Google

FAITS ET NOUVELLES.

La Revue consacrera désormais, quand il y aura lieu, une place à la fin de ses livraisons aux faits, vieux et nouveaux, pouvant se rattacher à l'histoire des lettres, des arts et des sciences à la Rochelle. Nous nous tiendrons au courant autant que faire se pourra; mais nous ne promettons pas toujours l'abondance; ce que nous nous efforcerons surtout d'atteindre, c'est l'intérêt.

* * *

Sur la façade intérieure de l'hôpital Aufrédi, à gauche en entrant, on voit aujourd'hui une inscription gravée en lettres dorées, sur une plaque de marbre blanc. C'est un récit sommaire de la fondation et de l'histoire de cet hopital. On y a relaté les faits constatés, rappelé ceux qui ont un caractère légendaire. C'est une dette de reconnaissance payée à Alexandre Aufrédi. Cet acte d'intelligente bienveillance de la part de l'administration de la guerre, à laquelle le fondateur ne songeait certainement pas, mais qui a cru qu'il était bon de ne pas laisser périr le souvenir de la bienfaisance, valait sans doute la peine d'être signalé.

* * *

On a rendu aux regards du public, dans l'église Cathédrale, le tableau de Robert Lefebvre représentant l'apothéose de Saint-Louis. Placé dans une des nouvelles chapelles, il est plus éclairé qu'il n'était, mais il est trop bas; il est très facile à voir, mais non pas à sa vraie distance, à son vrai point de vue. Ce n'est pas une œuvre originale, une œuvre d'inspiration; il est d'une école un peu vieillie. Mais enfin c'est l'ouvrage d'un homme qui savait peindre. Bien que l'auteur fût vieux et qu'il n'ait pas pu terminer cet ouvrage, ce qui explique peut-être la faiblesse exceptionnelle de certaines parties, on retrouve dans plusieurs autres, et dans l'ensemble même, des marques d'un talent justement estimé. *La Revue encyclopédique* de janvier 1831, jugeait ainsi ce tableau : « Ce tableau de grande dimension (15 pieds), simplement et noblement conçu, » d'un pinceau vigoureux, n'est point l'œuvre d'un vieillard de 75 ans, il » appartient à un esprit dans la sève de l'âge. » On sait que notre musée possède, de sa main, un portrait de la duchesse d'Angoulême, autrefois aux Bains. « Personne n'a surpassé Robert Lefebvre dans l'art de peindre la figure », dit la même revue, que nous citons s. g. d. g. Né en 1756, mort en

Hosted by Google

septembre 1830, Lefebvre n'a pas eu l'honneur d'une mention dans l'histoire des peintres, de M. Blanc, pas même dans l'appendice, où figurent bien des gens qui ne le valent pas.

* * *

On a eu les bibliophiles, qui ont fait place aux bibliomanes. Il faudra créer un nouveau nom pour ceux-ci : les bibliopoles aidant, leur manie est devenue une fureur. Nous proposons *bibliopathe*. — Il existe sur plusieurs détails de l'histoire de France, et en particulier de l'histoire de la Rochelle, un assez grand nombre de petites relations, de petits pamphlets, imprimés plus ou moins mal sur papier jauni. C'étaient les articles de journaux du temps ; non périodiques, mais colportés, vendus comme les complaintes de nos jours. Un certain nombre, reliés en volumes de mélanges, ont été conservés ; maintenant on défait, on *dérelie* ces volumes, et l'on vend séparément ces petits cahiers rognés et salis, de 4, 8, 16 pages au plus. Or, on ne se doute guère du prix qu'atteignent ces bribes, qu'on eût, il y a trente ans, cru payer cher à dix centimes. La *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la défaitte de la cavalerie de M de Tarante en la plaine de Perdillac, près Xaintes*, Paris, 1652, broch. de 11 pages, vient de se vendre 15 fr. 50 c., plus les frais des ventes publiques. Dix-sept pièces de ce genre, touchant de plus ou moins près l'histoire de la Rochelle, et formant ensemble 165 pages, se sont vendues au prix médiocre de 138 fr. 70 c., plus les frais de vente, de commission, de port, etc., au moins 25 pour cent. A ce taux, les œuvres de Saint-Augustin vaudraient une cinquantaine de mille francs. — Il ne faut tromper personne, et nous devons prévenir le lecteur que, si, trouvant dans la bibliothèque de son grand père quelques paperasses de ce genre, il allait les offrir à un libraire de Paris, celui ci lui dirait, à coup sûr, que ce ne sont pas celles-là qui se vendent, et croirait lui faire grâce en lui en offrant 25 centimes.

* * *

Sous ce titre : la Neuvième Croisade, la *Petite Revue* (ancienne Revue anecdotique), Paris, librairie Richelieu, vient de publier la liste, avec extraits, de tous les ouvrages, volumes ou brochures, qui ont été écrits dans ces derniers temps pour ou contre la vie de Jésus, de M. Renan Nous trouvons mentionnés dans cette liste : *Epitre à M. Renan*, par M. l'abbé Petit, curé à la Rochelle ; *Jésus Christ ou la vérité, vraie* in-8°, Dentu, par Camille Magné, propriétaire, à la Flotte (île de Ré.)

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

—

§ III

DU CRÉDIT PUBLIC.

Il est assez naturel qu'on emprunte ce dont on a besoin, quand on ne le possède pas. Le crédit est donc, à vrai dire, contemporain du capital, c'est-à-dire aussi vieux que la plus vieille organisation sociale. Il n'y a guère eu de gouvernement qui n'ait eu recours à des emprunts, sous une forme ou sous une autre, directement ou par des voies détournées. Comment donc le crédit de la France ne s'est-il pas consolidé dès les premiers temps de la monarchie? C'est que les droits du citoyen vis-à-vis de l'État étaient mal définis, et que la royauté, glissant sur la pente de l'absolutisme, en était arrivée à faire bon marché de ses plus solennels engagements. Faute de science et de conscience, elle avait toujours méconnu la loi fondamentale et rigoureuse, la condition normale du crédit, qui consiste dans la confiance du prêteur et dans son libre consentement. Trop longtemps, une prétendue raison d'État avait perverti le sens moral du législateur, et insulté à la voix de la conscience qui veut que personne, gouvernements ou particuliers, ne nie ses dettes. La fiscalité avait donc procédé par des mesures insolemment violentes. Tantôt on s'était adressé

Hosted by Google

aux juifs, toujours dépouillés et toujours riches ; on les avait contraints, par la crainte des supplices, de se faire les banquiers du roi, en leur laissant à ce prix une sécurité éphémère. Tantôt on avait extorqué au clergé les deniers dont on avait besoin, et, malgré son recours au Saint-Siége, malgré la menace de lancer les foudres de l'excommunication, le clergé avait dû s'exécuter. D'autres fois, on avait rempli les rôles de l'emprunt en y inscrivant d'office les noms des gens riches des bonnes villes. (1) Si l'on était en veine de scrupules, on agissait auprès du prévôt des marchands et des échevins pour les faire consentir à l'emprunt et se donner une apparence de légalité. On « égalait » alors la somme sur les plus riches bourgeois, « lesquels cottisez, dit le *Guidon* » *des Finances*, estoient contraincts de payer, soit de » gré ou force. » (2) Une fois on alla plus loin, et, les villes ne pouvant sans doute plus prêter, on prit sur le pays plat. Je trouve dans Fontanon un édit du 22 mai 1588, portant révocation des « commissions instituées » pour *contraindre les paysans d'acheter des rentes.* » (3) Ces sortes de taxes d'aisés avaient toujours à juste titre éveillé le mécontentement et provoqué les réclamations du Tiers-État qui les supportait toutes.

Au système demi barbare de l'emprunt forcé se rattachaient les altérations des monnaies. Ordinairement elles consistaient dans le décri des espèces circulantes et la fabrication d'espèces nouvelles à un poids et à un titre inférieur. L'État bénéficiait par là du droit de fabrication ou seigneuriage, puis de la différence de poids du métal entre les monnaies décriées et les nouvelles. On cherchait ensuite à faire disparaître les premières, qui eussent fait concurrence aux autres ; cela se faisait

(1) « Le 30 may 1582, la cour enjoignit aux jurats d'assembler les plus » apparents bourgeois pour les obliger de prêter au roy, par forme d'avan- » ces. » (*Lestoile*, journal de Henri III. Voir aussi Froumenteau, *Secret des Finances*, p. 12.)

(2) *Guidon des Finances*, p. 514 et 521.

(3) *Fontanon*, t. II, p. 607.

Hosted by Google

à coup d'édits qui ne ménageaient pas les peines aux contrevenants : il y allait parfois des galères. Le commerce, les transactions de toute sorte étaient alors dans un désarroi complet ; l'argent se cachait ou émigrait, et il fallait édicter de nouvelles dispositions législatives : ordre d'apporter aux hôtels des monnaies tous les métaux précieux, défense d'exporter l'or et l'argent, tarifs des marchandises, des salaires d'ouvriers, que sais-je ? Mais ici, Dieu merci, la peine suivait de près la faute, et la fiscalité se prenait dans ses propres filets : bientôt, en effet, l'impôt, les redevances domaniales ne rentraient plus qu'en monnaie faible ; de nouveaux édits devenaient nécessaires pour parer au déficit. La prétention de payer en espèces altérées et de recevoir en monnaie forte était, à l'essai, d'une pratique impossible ; aussi, dès le XVe siècle, on s'était aperçu qu'en somme l'altération des monnaies n'était qu'une mauvaise opération. Y renoncer absolument eut été trop logique, mais on n'en usait plus que sous le coup d'un besoin pressant et actuel d'argent ; on faisait comme un marchand gêné qui vend à perte pour se procurer du comptant.

Toutes ces manœuvres ténébreuses ou brutales ne nous présentent le crédit que sous une forme bien rudimentaire, plus digne d'un chef de tribu sauvage que du roi d'un royaume puissant ; elles furent pourtant pratiquées plus d'une fois après que le véritable crédit de l'État fut fondé. J'ai dit que l'honneur de l'avoir acclimaté dans notre pays revient au XVIe siècle ; en effet, ce qui appartient sans conteste à ce siècle, c'est d'en avoir usé non plus comme d'un expédient extraordinaire et temporaire, mais comme d'un système permanent et régulier. C'est à ce titre que François Ier en est considéré comme l'inventeur, et qu'on donne pour date de sa création l'année 1535. La ville de Paris ayant fait les fonds d'un emprunt ouvert par le roi, et cédé ses créances à des particuliers ou à des corps constitués, on affecta au paiement de la rente de cet emprunt « plusieurs aides, gabelles, deniers des tailles et du

Hosted by Google

domaine ou décimes du clergé. » Ces rentes étaient payables, par quartiers, à l'Hôtel de ville de Paris, dont elles prirent le nom.

Le crédit étant ainsi fondé, par suite d'un contrat réciproque, ne pouvait se maintenir à un taux modéré et suivre un cours régulier qu'à la condition que l'État mît une extrême fidélité à remplir ses engagements, en servant exactement, aux échéances déterminées, le loyer des sommes empruntées. Or, il n'en fut pas ainsi : le trésor aux abois usa fréquemment du procédé le plus simple, sinon le plus honnête, pour diminuer la charge, qui semblait déjà lourde, de l'intérêt de la dette ; on retrancha un ou deux quartiers par an, malgré les remontrances et les plaintes du prévôt des marchands et des échevins de Paris. Les conséquences immédiates de ce manque de foi se devinent : les emprunts de gré à gré devinrent plus difficiles, et les prêteurs compensèrent le peu de sécurité de leur créance par un accroissement du taux de l'intérêt. Ainsi, pendant que ce taux était assez bas à Gênes, à Venise, en Allemagne, le roi de France ne pouvait trouver de prêteur à un intérêt bien plus élevé. Les Vénitiens empruntaient à 5 °/o sans répétition du principal, en rente perpétuelle, ou à 14 °/o en rente viagère ; conditions qui semblent normales pour l'époque, et que Bodin cependant trouve onéreuses : preuve que l'intérêt était souvent au-dessous de ce taux. En France, le trésor était obligé de subir bien d'autres exigences, il ne trouvait d'argent qu'au denier douze (8,33 p. °/o) ou même au denier dix (10 p. °/o). En 1554, Henri II emprunta de banquiers italiens à 16 p. °/o. (1) Malgré un si fort intérêt, la confiance ne revenait pas aux capitalistes, et le Trésor était parfois obligé de consentir à des conditions bien autrement usuraires ; il acceptait des constitutions de rentes à un tiers ou à moitié de dette, c'est-à-dire que les deux tiers ou la moitié de la somme empruntée avait été seule-

(1) Bodin, *Rép.*, p. 893.

Hosted by Google

ment versée à l'épargne en numéraire et le reste en vieilles créances sur l'État, tandis que l'intérêt courait sur tout le capital nominal. Il y avait en circulation beaucoup de ces vieux titres dont les détenteurs ne pouvaient obtenir paiement et qui se vendaient avec un rabais énorme. Il ne fallait pas moins qu'un si gros profit pour que le prêteur osât se risquer avec un aussi mauvais débiteur que le roi très-chrétien. D'un autre côté, l'État, qui était le premier coupable, ne passait de contrats aussi ruineux qu'avec la ferme intention de ne pas les exécuter. S'obérant sans cesse, il ne trouvait pas à satisfaire ses créanciers, et recourait de nouveau à des banqueroutes partielles, qui ruinaient un peu plus son crédit : fatal cercle vicieux où tous les financiers, avant Sully, tournèrent sans succès, et dont ils seraient sortis avec un peu de conscience et beaucoup d'ordre. (1)

Les plaintes des pauvres gens de la campagne arrivaient rarement jusqu'aux oreilles du roi. Celles des rentiers, présentées par le corps de ville de Paris et fortifiées par les remontrances du Parlement, se faisaient du moins entendre, si elles n'obtenaient pas toujours pleine satisfaction. Aussi, en 1561, lors de l'assemblée ecclésiastique tenue à Poissy, avait-on essayé de calmer l'irritation des rentiers en substituant le clergé au trésor dans le service des intérêts de la dette. Par un contrat célèbre passé alors, les députés de l'église s'engagèrent, au nom du corps, à acquitter annuellement pour 1,600 mille livres tournois de domaines, aides, etc., aliénés comme gages à la ville de Paris, et cela pendant six ans. A l'expiration de ce terme, le clergé devait encore « en dedans dix ans au plus » éteindre pour 7 millions 560,000 livres du principal de la dette, et, en attendant, en servir l'intérêt aux rentiers.

(1) « Par ainsi, un prince se gardera le plus qu'il pourra d'emprunter à in-» térest, car, en empruntant de ceste façon, il ruine le fondement de ses » finances s'il veut garder sa foy et payer ; et, s'il ne veut ou ne peut payer, » il est contrainct de faire banqueroute et perd son crédit. *(Traité des Fin.; » Arch. cur.*, IX, 386.)

Hosted by Google

Le contrat de Poissy fut renouvelé à son expiration, comme le furent aussi les suivants. Mais toutes choses étant à l'abandon sous les règnes désastreux des derniers Valois, l'argent affecté par le clergé au paiement des arrérages fut détourné de sa destination et les quartiers continuèrent à être retranchés. Henri IV ne put lui-même aviser que fort tard au réglement de cette question, car ce ne fut guère qu'en 1604 que les rentes furent l'objet de mesures réformatrices et que le paiement des arrérages devint plus régulier.

Inutile d'ajouter que le chapitre de la dette publique s'augmentait sans relâche. Les rentes perpétuelles, qui formaient une sorte de dette consolidée, n'avaient été, pour le règne de François Ier, que de 64,416 livres 13 sous; Henri II en créa en outre pour 543,816 livres; François II pour 83,000 liv.; Charles IX pour 1,794,000 livres; Henri III pour 932,000 livres. (1) La dette exigible monta, dans la même période, d'une manière bien plus désordonnée; car de 42 millions, somme où s'élevait sous Henri II la dette totale, elle alla, dans les dernières années de Henri III, jusqu'à 307,622,640 livres. (2) Sous Henri IV, d'après l'*Encyclopédie méthodique*, on ne créa aucune rente perpétuelle; après la mort de ce prince, la marche ascendante reprit son cours, en 1630 les rentes s'élevaient, d'après Mallet, à 19,670,688 livres.

En face de chiffres aussi significatifs, on comprend qu'un siècle après Sully, le sage Colbert ait répugné à pousser Louis XIV dans la voie des emprunts, et qu'il ait amèrement reproché au président de Lamoignon

(1) *Encyclopédie méthodique, Finances*, t. III, p. 482, art. rente. — Les chiffres donnés par cet ouvrage, diffèrent peu de ceux qu'indique Mallet *(Comptes-rendus des finances)*; ce dernier auteur, qui mérite confiance en raison de sa position auprés de Desmarets et qui puisait sans doute à des sources authentiques, dit que, de Henri II à la fin de Henri IV, il fut créé pour 3,592,077 livres de rentes; le total des sommes indiquées par l'*Encyclopédie méth.* est de 3,352,816 livres.

(2) *Mallet*, ouv. cité, p. 58. — Remarquer que le marc d'argent est de 13 liv. sous François Ier, de 14 livres environ sous Henri II, de 16, sous Charles IX, de 18, sous Henri III, de 20, sous Henri IV, en supprimant les fractions.

Hosted by Google

d'avoir proposé d'user du crédit de l'État. Il craignait, sans nul doute, que le roi ne fût tenté d'abuser de la facilité qu'il avait de trouver des prêteurs, et que, suivant ses propres paroles, comme il fallait des impôts pour payer les emprunts, si les emprunts n'avaient pas de bornes, les impôts n'en eussent pas davantage.

L'usage du crédit, en effet, n'est raisonnable que s'il est modéré et conforme aux ressources de l'emprunteur; jusqu'à Henri IV, malgré l'accroissement des rentes, il s'était maintenu dans des limites normales. Mais ce qui n'était ni sage, ni moral, c'étaient les expédients par lesquels, dans certaines occasions, nos rois avaient essayé des emprunts détournés.

On a remarqué avec raison que la loterie royale, que la vénalité des offices même (je ne parle qu'au point de vue fiscal), étaient des formes déguisées de l'emprunt, puisqu'on attirait des capitaux par l'appât, soit d'un gain éventuel, soit des avantages et émoluments attachés aux offices des diverses administrations. Nous ne parlerons pas de la loterie, invention immorale de l'Italie, introduite en France par François Ier. En excitant les instincts cupides et toutes les mauvaises passions, elle a certainement fait plus de mal aux mœurs qu'elle n'a rendu de services au Trésor. Déracinée par deux révolutions, elle a disparu sans retour. Jamais d'ailleurs elle n'a eu l'approbation des sages.

Il n'en va pas de même pour la vénalité des charges. Montesquieu la regarde comme indispensable en un état monarchique, et sans doute, au point de vue de l'ancienne royauté, on peut la défendre. Mais on a aussi de graves objections à y faire. En voici deux de Forbonnais, qui sont assez profondes. Suivant l'auteur des *Remarques et considérations sur les finances,* la vénalité introduit deux grands vices dans le corps politique. L'un est la diminution du nombre des travailleurs et l'espèce de honte répandue sur le travail; l'autre est une sorte d'indépendance fondée sur les besoins apparents de l'État, et qui conduit à la négligence dans

Hosted by Google

l'exécution des devoirs. (1) En dehors de ces raisons d'un caractère politique et social, on en trouve d'autres purement fiscales, que nous ne pouvons passer sous silence. La vénalité, en permettant de battre monnaie avec des offices, devait en accroître indéfiniment le nombre. Or, c'était aussi multiplier le nombre des privilégiés pour la taille, car il n'y avait guère de personnage un peu riche, ou influent dans sa localité, qui n'achetât un brevet. On arrivait ainsi à embarrasser l'administration d'une foule d'offices inutiles, et l'on n'avait même pas en cela l'excuse de l'ignorance. Voici, par exemple, comment s'exprime un édit de décembre 1583: « Chacun sçait assez que la multitude d'officiers, » en toutes charges et functions, y apporte plustôt » désordre et confusion que raison et police, spéciale- » ment en ce qui est de l'administration de nos finan- » ces. » (2) Ces officiers de toute espèce avaient droit, soit à des gages fixes, soit à des remises sur leurs opérations, souvent à ces deux sources de profits, que le peuple, en définitive, payait. Ces gages, frais, taxations, triplaient le montant des impôts; aussi arrivait-il souvent que certaines provinces, lors d'une création nouvelle d'offices, préféraient s'imposer des sacrifices, et se rédimaient moyennant une somme fixe, plutôt que de se laisser dévorer par ces nuées de fonctionnaires. (3) On peut juger de ce que coûtaient à la France les officiers royaux, par l'estimation que donne Sully de ce que coûtait l'administration de la justice. Il évalue que l'on dépensait annuellement quarante millions de livres, monnaie du temps, « pour toutes sortes de frais qui se » font pour affaires de procès et plaidoyeries, tant » pour les juges et *présents qu'il leur faut faire* (ceci est » un trait de mœurs assez caractéristique), que pour » les voyages et chômages des parties, salaires des

(1) Considér. sur les finances, I, 22.

(2) Fontanon, II, 948.

(3) Alexis Monteil, *Les finances des divers États*, III, 265. Froumenteau, *Secret des Finances*, p. 15, art. suppression des d'offices.

Hosted by Google

» solliciteurs, etc., dont les sommes sont inestima-
» bles. » (1)

Soit à cause de ces avantages pécuniaires, soit pour satisfaire sa vanité, la bourgeoisie se laissait toujours prendre à l'appât des créations d'offices. On pouvait déjà dire ce que plus tard un ministre de Louis XIV disait à ce prince, avec une expression énergiquement triviale : « Chaque fois que V. M. crée un office nou-
» veau, Dieu crée un sot pour l'acheter. » Tel était cet engouement, qu'un document contemporain évalue de 150 à 200 millions de livres le prix des offices existant alors en France. (2) Un peu plus tard, sous la régence de Marie de Médicis, le Tiers-État, aux États généraux de 1614, s'arrêta, dans l'estimation de la valeur des offices, au chiffre de 200 millions, faisant près de 500 millions de notre monnaie, et peut-être un milliard en valeur relative, si l'on tient compte du pouvoir de l'argent aux deux époques. (3)

Chose singulière ! La vénalité datait de Louis XII, d'un des règnes où l'intérêt fiscal eut le moins de puissance, et ce fut un roi resté aussi populaire, Henri IV, qui compléta et consolida ce système. Jusqu'à ce prince, la possession des offices n'avait été que viagère ; à chaque changement de titulaire, il était perçu un impôt nommé marc d'or, et le paiement de ce droit était nécessaire pour que les provisions fussent scellées. Mais, par suite du décès du titulaire, sa charge faisait retour à l'État, et le trésorier des « parties casuelles » la revendait au profit du Trésor. Henri IV permit de transmettre les offices même par testament, moyennant le paiement d'un droit annuel du 60e de leur valeur. Créé provisoirement, le droit de 60e, que l'on nomma Paulette, du nom de son premier fermier, dura presque sans interruption jusqu'à la révolution. Par là, l'aliénation des

(1) *OEconomies royales*, I, ch. 84.
(2) Froumenteau, *Secret des Finances*, p. 14 et 15.
(3) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XII, 270, 2e éd.

Hosted by Google

offices dans les mains des détenteurs fut désormais un fait accompli.

Mais, s'ils ne pouvaient être entièrement dépossédés, l'arbitraire, qui avait pied partout, atteignait souvent les fonctionnaires par des mesures tyranniques. Tantôt on démembrait leurs charges, et on attribuait à un nouvel officier une partie de leurs fonctions ; tantôt, en supprimant un office sur les plaintes générales, on payait le titulaire de belles promesses, au lieu de lui rembourser sur le pied du prix d'achat ; (1) tantôt, sous prétexte que les gens en charge (2) avaient besoin de repos, on ne leur permettait d'exercer qu'une année sur deux ou trois, et l'on créait des officiers alternatifs ou triennaux, qui donnaient au titulaire plus de loisir qu'il n'en avait jamais souhaité. D'autres fois, par une sollicitude intéressée, on élevait leurs gages que l'on disait insuffisants, mais on leur faisait payer cette faveur en exigeant d'eux, sur le champ (3), « quelque modérée finance. » S'ils tardaient à acquitter cette espèce d'impôt, on usait de rigueur. Je trouve, dans la collection d'ordonnances de Fontanon, des commissions données à des huissiers pour saisir les gages des officiers qui ne payaient pas la « modérée finance à quoi on les avait taxés. » J'y trouve aussi leurs plaintes amères au conseil du roi sur le prétendu bienfait qu'on leur octroyait.

On le voit : les privilégiés eux-mêmes ne pouvaient pas dormir en paix sur l'espoir du lendemain, tant la fiscalité avait étendu sa lèpre ! tant une institution aussi juste, aussi nécessaire que l'impôt avait pris des

(1) « Nous les rembourserons des premiers deniers qu'il plaira à Dieu nous » assurer. »

(2) Aucuns s'ennuyant et faschans d'être toujours en exercice, désireraient d'avoir quelque intermission pour vacquer à leurs affaires domestiques. (Edit de janv. 1586, sur l'augmentation des trésoriers de France.)

(3) Froumenteau, ouv. cité, art. augmentation de gages à plusieurs officiers. Il évalue à 14 millions de livres tournois les ressources que cet expédient procura, de 1547 à 1580. Les retranchements de gages, pendant le même temps, produisirent 9 millions. (Ibid. p. 16.) On faisait argent de toute main. V. aussi Fontanon, t. II, liv. III, passim.

Hosted by Google

allures tyranniques ! tant le Trésor, en séparant son intérêt de celui du peuple, tournait au rôle d'ennemi public !

Cependant, les vraies sources des revenus de l'État étaient trouvées ; le domaine, l'impôt direct, l'impôt indirect, le crédit étaient définis et classés. Malgré les graves imperfections que nous avons dû signaler, les matériaux de la science financière, au point de vue politique, étaient prêts ; il faut examiner comment on les mettait en œuvre, et étudier maintenant l'administration des finances, à l'époque qui nous occupe.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite prochainement.*)

Hosted by Google

UN OUVRIER POÈTE.

SILHOUETTE SOCIALE.

DÉSESPOIR.

La misère avait, par degrés, conduit le malheureux jeune homme aux dernières limites que puisse atteindre sans mourir tout cœur libre et fier. On peut bien s'armer d'un invincible courage contre les tortures de la faim; la force matérielle ne fait point défaut à l'âme pour dérober aux yeux d'autrui les souffrances internes; mais l'orgueil ne peut subir, sans d'intolérables humiliations, ces regards pleins de pitié et de dégoût que laisse tomber le public sur des vêtements délabrés et attestant une extrême indigence. Hélas! c'est l'orgueil révolté qui perce à travers les déchirures. Théodore pouvait bien, comme le jeune Spartiate se laissant dévorer le sein par un renard, dissimuler sa douleur; mais la force lui manquait pour produire aux regards le dénûment presque absolu de son accoutrement. Il n'osait plus sortir que la nuit; il voyait avec effroi arriver le moment où il ne pourrait même plus se fier à l'ombre, quand il lui faudrait aller chercher de quoi soutenir sa chétive existence. La chûte était trop profonde; en tombant de ses si brillantes illusions au fond d'une aussi affreuse réalité, le vertige prit le pauvre poète, le désespoir resta seul dans son cœur saignant sous tant de misère.

Un soir que la bise mordante sifflait à travers la porte mal jointe de sa chambrette, Théodore, assis à sa

Hosted by Google

table, tenant à peine sa plume entre ses doigts glacés, écrivait à la lueur vacillante d'une lampe fumeuse qui allait bientôt finir. Le malheureux jeune homme jetait des yeux inquiets sur ce flambeau mourant; il lui semblait voir finir sa vie à mesure que s'abaissait la flamme; on eût dit qu'il la conjurait d'attendre encore. Le front brûlant, les yeux ardents et pleins d'une sombre énergie, il poursuivait une dernière fois la muse: il tremblait de voir s'éteindre sa lampe avant d'avoir épanché les derniers élans de son âme sur le journal de ses sensations parisiennes; il ne voulait s'éteindre qu'après elle.

Enfin la pensé a jailli de ce cœur endolori, les stances plaintives sont venues se ranger dans sa mémoire; il a repris la plume, et le voilà qui écrit:

24 Décembre, 10 heures du soir.

Foyer de toute gloire, ô cité souveraine,
J'entendais en mon cœur une voix de sirène
Qui m'attirait vers toi, Paris!
Et je vins, et toujours marchant avec courage,
Je voyais devant moi le décevant mirage
S'enfuir à mes regards surpris.

Je courais après toi, perfide renommée;
Je voulais resplendir sur la scène charmée,
Comme un astre rénovateur.
Peut-être, à qui laissa le marteau pour la plume
Les destins gardent-ils la coupe d'amertume!
La gloire n'est pas le bonheur!

Vers elle j'ai marché d'un pied trop téméraire;
Ballotté sur tes flots, Océan littéraire,
J'ai senti trembler mon regard;
Le vertige m'a pris sur le bord de l'abime,
Mais pour en voir le fond, volontaire victime,
Hélas! j'ouvre les yeux trop tard!

Hosted by Google

Adieu, rêves brillants que dorait l'espérance !
C'en est fait ! d'un flambeau qui s'éteint en silence
Cet éclair sera le dernier.
Et pourtant, quand ma muse au néant se dispose,
Sous ce front douloureux j'avais là quelque chose....
Comme le pauvre André Chénier !

Allons, j'aurai subi comme lui le supplice ;
Mon âme torturée a porté le cilice,
En cherchant la célébrité.
Je pourrais, dans la coupe où la faim me les compte,
Puiser quelques instants, en y buvant la honte....
J'aime mieux mourir de fierté !

Adieu, rives du Cher, ô plages fortunées,
Berceau toujours présent de mes tendres années,
C'est vous que je cherche des yeux !
Toi qui me fis, hélas ! poursuivre une chimère,
O mon âme, en fuyant, va porter à ma mère
Mes pleurs et mes derniers adieux !

Oh ! puissance irrésistible de la passion des vers ! Après avoir achevé sa dernière strophe, Théodore se mit à lire la pièce entière, cadençant sa période avec amour, raturant, corrigeant encore au moment suprême, ne voulant rien laisser lui survivre qu'il ne jugeât digne de lui. C'était le gladiateur romain se drapant avec fierté et s'apprêtant à tomber avec grâce sur le cirque sanglant, pour emporter du moins en mourant les applaudissements du peuple-roi.

Puis, le moment venu, une lutte s'établit dans son cœur. C'est la jeunesse qui y élève la voix pour le rattacher à la vie ; c'est l'effroi d'un lendemain sans pain et sans vêtements qui couvre cette voix impuissante et qui lui dit de mourir. N'aura-t-il pas, d'ailleurs, fait du suicide un piédestal posthume, un premier degré vers cette célébrité qu'il n'a pu obtenir vivant. Il faudra bien que cette presse qui l'a si impitoyablement repoussé

Hosted by Google

jette, comme une couronne sur sa tombe, les derniers vers qu'il vient d'écrire; son nom retentira du moins comme ceux d'Escousse et de Lebras. Qui sait si Béranger ne lui prêtera point un rayon de sa gloire, ainsi qu'il l'avait fait en déplorant dans un chant si beau et si triste le trépas de ces deux pauvres enfants? Cette idée fait taire toutes les autres; Théodore veut augmenter d'un nom le martyrologe de la poésie.

Il avait, dans la soirée, employé ses derniers centimes à l'achat de quelques litres de charbon. Dans la boutique de la fruitière il avait rencontré sa voisine de mansarde, Mme Simonet, la femme du mécanicien. Cette excellente femme, avec cette sûreté de coup-d'œil et cette pitié qui sont l'apanage de son sexe, avait lu sur les traits du malheureux jeune homme le secret de son cœur; elle avait, pleine d'une sorte d'effroi, vu Théodore emporter son charbon. Elle n'ignorait point que l'infortuné luttait en désespéré contre une misère affreuse, et les journaux lui avaient souvent appris, en donnant à tant de suicides une publicité devenant parfois homicide par la contagion de l'exemple, que le désespoir a recours au charbon pour échapper à un avenir qu'il n'a pas le courage de porter.

L'instant suprême est venu. Théodore ferme soigneusement toutes les ouvertures de sa chambre, il pose le fatal réchaud en face de sa couchette, il excite le charbon, le voit se couronner d'une vapeur bleuâtre, et s'étend, comme dans la tombe, sur son lit de douleur. Il attend la mort.

La mort ne venait point; le délabrement de sa mansarde la rendait moins prompte à accourir à sa voix: l'air extérieur y venait combattre la puissance délétère du charbon enflammé. Le malheureux cherchait en vain le sommeil pour s'épargner les horreurs de l'agonie; il avait encore toutes ses perceptions lucides, il entendait jusqu'aux sourds battements de son cœur qui, agité par la solennité du moment, heurtait sa poitrine à coups plus pressés.

Hosted by Google

Puis il commença à ressentir un poids douloureux lui serrer le front ; il lui semblait flotter dans le vide, en proie à une torpeur jusque-là inconnue de lui.

En ce moment, il entendit rentrer chez lui son voisin Simonet, qui parlait à sa femme d'une voix haute et pleine de gaîté; Théodore eut encore la force d'écouter:

— Julie, disait Simonet, devine ce que je t'apporte ?

— Mais un bon appétit, apparemment, comme à l'ordinaire.

— Oui, d'abord ; puis une nouvelle médaille. Tu sais bien ce petit modèle dont messieurs nos moutards voulaient absolument faire un joujou pendant que je le confectionnais ici ? Eh bien, ma chère, il vient d'être couronné à la Société de l'industrie nationale ! Mon échelle de sauvetage contre les incendies a remporté la médaille d'argent. Elle a été essayée à la caserne des sapeurs-pompiers et présentée au Ministre de l'Intérieur qui m'a écrit une lettre soignée pour me féliciter de mon invention.

— Viens donc que je t'embrasse, pauvre ami ! Te voilà au moins récompensé de tes peines ! Dame ! si tu continues comme ça, tu pourrais bien être décoré comme certains chefs ouvriers.

— Dis donc, femme, tu vas me gronder : j'ai dit à François Berger de venir avec nous arroser ma médaille ; en voilà un vrai camarade, qui m'a donné de bons avis dans ma dernière invention ! Tu n'as rien à nous donner, apparemment ? Je vais chez les voisins du coin, et je te reviens avec une tranche de jambon et une fiole coiffée d'une casquette verte. On peut bien se passer une bourguignonne, un jour de victoire.

Et, avant la réponse de sa femme, le brave Simonet descendait, quatre à quatre et en sifflant, l'escalier de sa mansarde.

Pendant ce temps-là, Théodore, toujours plongé dans sa douloureuse somnolence, était comme frappé d'un trait de lumière. Cette célébrité, se disait-il, cette soif de faire une œuvre profitable à l'humanité, tout cela

Hosted by Google

n'est donc pas la mission privilégiée de l'écrivain ? La gloire peut donc aussi descendre visiter le génie jusque dans un modeste atelier ? Et ce bonheur que je demandais à la poésie, je pouvais peut-être le rencontrer au foyer domestique.... auprès de tout ce que j'aimais !

Son énergie de volonté commençait à chanceler. Voilà que, dans un vaporeux lointain, il entend la voix magistrale du bourdon de Notre-Dame jeter sur la cité ses notes lentes et cadencées. Il s'étonne d'entendre ainsi, dans le calme des nuits, se lamenter cette gigantesque voix ; il prête une oreille plus attentive. De toutes les églises des environs, les cloches répondent à l'appel de leur métropolitaine; il entend voltiger sur tous les tons les notes argentines des carillons lointains ; symphonie bizarre et discordante lançant à l'octave aiguë ses légères fioritures, tandis que le chant majestueux et monotone qui les domine toutes s'épanche des tours de Notre-Dame, comme une basse continue dans ce concert aérien.

Châteaubriand a dit, quelque part, qu'il est bien rare qu'un homme, même déjà vicieux, si, au moment de mal faire, il entend, dans le silence de la nuit, tinter lentement l'airain religieux, ne s'arrête point soudain dans la funeste route où il s'était engagé. Serait-ce que cette voix nous rappelle celle du clocher sous lequel nous avons grandi, voix toujours demeurée dans le cœur si l'oreille en a perdu la mémoire ? Est-ce l'écho lointain des jours si purs de l'enfance et de la jeunesse, un parfum de ces jours encore tout embaumés de foi et d'innocence, où nous accompagnions notre mère à l'église, où la cloche tintait pour l'angélus, pour notre communion, pour le baptême de nos petits frères, pour le premier deuil qui devait faire couler nos larmes ? Le son plaintif d'une cloche, n'est ce pas toute cette odyssée du cœur qui, dans les délicieuses stances de la ballade de Schiller portant ce titre, rappelle à la religion, mère des vertus ?

Il était difficile que cette voix si puissante à éveiller

Hosted by Google

le souvenir ne retentit pas dans celui du poète mourant. Tout-à-coup il sent se dresser ses cheveux ; une idée poignante lui traverse l'esprit comme un glaive acéré. Cette nuit qui devait être sa dernière, c'est la nuit de Noël! Ces cloches qui chantent en chœur, elles empruntent l'accent des anges, elles appellent les fidèles à l'adoration de la crèche divine qui va recevoir l'enfant de Marie !

— Misérable que je suis ! se dit Théodore ; c'est à l'heure où lâchement je rejette la croix de mes misères, que naissait celui qui, pour me la rendre plus légère, devait succomber volontairement sous le fardeau de la sienne!

Et il se jette au bas de son lit ; il veut ouvrir la fenêtre pour respirer ; ses forces le trahissent; un dernier éblouissement fait passer une gerbe ardente devant ses yeux ; il fléchit sur lui-même et tombe, les bras tendus vers cette croisée qui peut lui rendre la vie.

— O mon Dieu ! pardonne ! je me repens, je voulais vivre.... Et je meurs sans vous embrasser tous, ô mon père, mes pauvres sœurs, et toi, chère maman, ma dernière pensée.... Adieu !.... ad.... — La syllabe expira sur ses lèvres.

Un profond silence règne dans les deux mansardes. Mme Simonet, le cœur haletant, écoute à travers la cloison ; elle n'entend plus rien ; elle tremble d'avoir deviné le dénouement du drame; elle n'y tient plus; elle ouvre sa porte et regarde avec anxiété celle de son jeune voisin.

Simonet et son ami Berger remontaient l'étage, les bras chargés du menu destiné au modeste réveillon projeté en l'honneur du succès du mécanicien.

— Dépêchez-vous, au secours ! entendent-ils crier. Simonet, qui a reconnu la voix de sa femme, se précipite, effaré ; il la trouve s'efforçant d'ouvrir la porte et appelant d'une voix tremblante : — M. Théodore, M. Théodore ! ouvrez, c'est nous !

— Ah ! mon Dieu, dit-elle, en apercevant son mari,

Hosted by Google

le pauvre jeune homme sera mort de faim, il ne répond pas.... il se sera tué !

— Un homme mourir de faim à notre porte ! s'écrie Simonet.... Quelle odeur de charbon ! — Et, frappé du pressentiment qu'avait déjà eu sa femme, il pousse d'un genou nerveux la porte de Théodore et la jette en dedans. Le fatal réchaud qu'il aperçoit lui en dit assez. Berger, arrêté sur le haut du palier, ne concevait rien à cette scène étrange.

— A moi, François, lui dit son ami, viens m'aider. Et toi, Julie, descends vite, cours chez le pharmacien, et ramène-le avec toi.

Puis, à la lueur d'une chandelle déposée devant la porte, les deux braves ouvriers entrent résolument dans la chambre encore pleine d'une vapeur méphitique. Simonet, d'un coup de poing, fait voler deux vitres en éclats ; ils aperçoivent le malheureux jeune homme étendu sans mouvement, ils le relèvent et vont le déposer sur le lit de Simonet ; un homme de l'art arrive bientôt et par des soins intelligents rappelle le mourant à la vie.

Le surlendemain de l'évènement, Théodore, réintégré dans son triste logement et encore sur ce lit où il avait voulu dormir du sommeil éternel, regardait avec attendrissement Mme Simonet qui, accompagnée de son petit garçon, lui apportait un bol où fumait une boisson ordonnée par le docteur. L'enfant le regarda avec étonnement.

— Maman, pourquoi qu'il se lève si tard, ce monsieur ?

— Mon fils, c'est qu'il est malade.

— Et pourquoi qu'il est malade ?

La jeune femme se tut, embarrassée, et jeta un coup-d'œil furtif sur son malade, dont une faible rougeur parcourut rapidement le teint pâle et souffrant.

— Pourquoi, continua l'enfant, que ce n'est pas sa maman qui le soigne ?

— Parce qu'elle était trop loin apparemment. Mais

Hosted by Google

elle viendra peut-être; les mamans n'abandonnent point leurs fils à d'autres, quand elles savent où les trouver.

A ces derniers mots, dits avec une intention marquée, Théodore avait senti battre plus rapidement son cœur. Mme Simonet tournait des yeux inquiets vers la porte; le petit garçon, avec ce regard scrutateur et intelligent de l'enfance qui veut tout apprendre, cherchait à lire dans ceux de sa mère.

Deux petits coups frappés doucement se firent entendre à la porte. Le malade, respirant à peine, se redresse et y attache des yeux ardents.

— Entrez, dit de sa douce voix Mme Simonet.

La porte s'ouvrit lentement, et, sur le seuil, apparut une belle et vénérable figure de prêtre en cheveux blancs. A l'aspect du pauvre Théodore défait et tant changé, le vieux pasteur s'arrêta et le regarda avec compassion.

— L'abbé Saulnier! s'exclama le jeune homme; et il lui tendit une main que s'empressa de saisir le bon curé.

L'émotion les fit pendant quelques instants garder le silence.

Le nouveau venu était l'ami de la maison Porchery; il en avait vu naître les enfants, il les avait successivement, dans sa paroisse, initiés à tous les enseignements de la religion, et il avait pour Théodore surtout, l'aîné de la famille, une affection toute paternelle.

Ce fut donc entre eux une véritable effusion; un cœur brisé de douleur et de honte s'épanchait, plein d'amertume pour lui-même, dans un cœur où l'amitié personnelle ajoutait encore son indulgence aux trésors de miséricorde dont est toujours si riche la parole d'un digne ministre du dieu de charité.

— Je n'oserai jamais aborder mon père, dit à la fin Théodore;... il est si sévère, et moi, j'ai été si coupable!

— Ton père, mon pauvre enfant? tu sais bien que, sous sa rude écorce, il cache une ame pleine de tendresse pour ses enfants. Et puis, tu m'as souvent en-

Hosted by Google

tendu citer la parabole de l'enfant prodigue... Eh bien ! ton pauvre père porte le même cœur que les pères des jours bibliques ; il te tend déjà de loin les bras. Sache donc que c'est lui qui, apprenant, il y a quelques jours, que mes affaires m'appelaient à Paris, est venu me prier de te chercher dans cette ville de perdition, et de te ramener au foyer domestique que ton long silence avait plongé dans la désolation. Ton père m'a remis, en se gênant de nouveau pour toi, une petite somme pour tes besoins et pour ta route. Tu n'avais même pas, il y a un mois, accusé réception de ce qu'on t'avait adressé, dans le même but, par ton ami Lucien !

Théodore pâlit.

— Ah ! mon cher M. Saulnier, écrivez tout de suite chez moi que je ne suis point coupable de cette infamie ! Si j'avais seulement eu de quoi acheter du pain en route, je serais parti à pied pour Saint-Amand. J'ignorais que mon pardon m'y attendît ; le misérable, il ne m'a rien remis ! — Et ma mère et mes sœurs ont donc pu aussi croire !... ah ! mon Dieu, mon Dieu !...

Depuis un instant, l'abbé avait fait à Mme Simonet un signe d'intelligence, et elle était sortie sans bruit. Théodore, remarquant son absence, la cherchait des yeux, quand, les jetant vers la porte, il aperçut près d'elle sa mère et Pauline que Mme Simonet retenait à leur place en étendant la main au-devant des deux femmes pour les empêcher de se précipiter sur le pauvre malade.

— Ah ! mon cher Monsieur le curé, s'écria Mme Porchery, le bon Dieu a écouté vos prières ; vous avez été notre ange gardien en nous accompagnant à Paris !

Puis la voilà dans les bras de son enfant dont elle a appris et le désespoir et le retour à la vie. Il est des joies indicibles ; ce ne sont de part et d'autre que muets embrassements, pleurs coulant en silence ; c'est la mère de Lazare ressuscité croyant à peine à son bonheur et enlaçant son fils dans une étreinte convulsive, comme si la mort la menaçait de le lui ravir encore.

Pauline, debout au chevet de son frère, attendait ti-

Hosted by Google

midement son tour pour lui prodiguer les caresses d'une sœur, baisers moins impétueux que ceux d'une mère, mais gages saints d'une égale tendresse, se cachant sous le voile de la chasteté.

La mère céda enfin sa place à la fille, et la scène ne perdit rien de son pathétique.

Mme Simonet était aussi émue que la famille à laquelle elle avait eu le bonheur de rendre un fils; son petit garçon, ne comprenant rien à cette douleur générale et ignorant que le bonheur a également des larmes pour tout langage, était prêt à pleurer aussi. Mme Porchery, folle d'amour maternel, aperçoit l'enfant, le saisit dans ses bras et le couvre d'ardents baisers.

— Maman, dit l'enfant, pourquoi donc que cette dame m'embrasse comme ça?

— Eh! pauvre petit, dit la mère en sanglottant, je t'embrasse parce que, sans ta maman, je n'aurais plus de fils!

A cette explosion de sensibilité, le bon abbé Saulnier, qui, pour dérober la sienne, s'était mis dans l'embrasure de la croisée et feignait de regarder dehors, sent lui-même se briser sa fermeté; il se détourne, les yeux pleins de larmes, il étend les mains sur ce groupe si heureux en ce moment; puis, levant au ciel son noble visage encadré dans ses longs cheveux argentés, cette auréole de la vieillesse:

— O mon Dieu, vous qui lisez au fond de tous ces cœurs, soyez béni! A vous la gloire de cette belle journée! Vous avez fait triompher la nature dans un cœur qu'avait égaré l'ambition; soutenez ce pauvre enfant, mon Dieu! éloignez de ses lèvres toute coupe perfide; enseignez-lui que ce bonheur que notre époque voit tant d'ambitieux poursuivre dans des régions inconnues, ils peuvent bien souvent le rencontrer au foyer domestique!

. . . . . .

. . . . . .

Dans le courant de l'été dernier, j'étais venu de Paris

Hosted by Google

à Bourges avec un commis-voyageur en quincaillerie qui devait s'arrêter, pour ses affaires, dans cette ville. Il connaissait très-bien le pays ; moi, je n'y connaissais personne. L'intimité s'établit bien vite en voyage et à table d'hôte.

Le lendemain de notre arrivée à Bourges était un dimanche ; mon voyageur n'avait, ce soir-là, rien à faire en ville : nous allâmes, en attendant le spectacle, nous promener sur les bords de l'Yèvre. L'entretien, de ma part, n'était pas fort animé. Comme nous reprenions le chemin de la ville, nous aperçûmes, venant de notre côté, un jeune homme tenant par la main une petite fille de cinq ou six ans. Le père marchait lentement, les yeux fixés en terre ou douloureusement levés au ciel. L'enfant semblait parfois l'interroger et interrompre ses rêveries; il prenait alors dans ses bras la petite fille et l'embrassait avec tendresse.

Bientôt nous nous croisâmes au passage. C'était un homme de trente-trois ou quatre ans, d'une taille médiocre et assez frêle, ayant un teint pâle que faisaient encore ressortir une longue barbe noire et des yeux qui, pleins de feu, conservaient cependant une expression de mélancolie qui en tempérait l'éclat.

— Parbleu! me dit mon voyageur, nous ne pouvions mieux rencontrer. Voilà notre homme. — Quel homme? répondis-je. — Eh bien, Porchery, le ferblantier-poète dont hier, à dîner, ce voyageur de Saint-Amand nous a raconté l'histoire. Il est aujourd'hui marié à Bourges avec une petite femme charmante, et il est contre-maître dans une forge où il gagne assez d'argent. On dit qu'au lit de mort de son père on lui a fait promettre de ne jamais retourner à Paris pour y tenter encore le métier littéraire. C'est un garçon d'honneur : il demeure près de sa mère qui l'a suivi à Bourges ; mais le pauvre diable, qui s'imagine qu'on lui a fait voler à la postérité une foule de chefs-d'œuvre, est toujours triste, distrait, cherchant la solitude. On pense qu'il rime en secret quelques volumes de tendres élé-

Hosted by Google

gies et de satires sociales ; c'est le Lamartine de la cafetière, le lord Byron de la cisaille !

Là-dessus, voilà mon homme qui, habitué à peser jusqu'aux œuvres du génie dans les mêmes balances qu'il avait coutume d'offrir à sa clientelle, et charmé de sa plaisanterie, la couronne d'un éclat de rire qui produisit sur moi l'effet de gros sous s'agitant dans une pièce de sa quincaillerie.

Je rentrai tout triste à l'hôtel. J'avais été frappé de l'expression de résignation douloureuse empreinte sur les traits du pauvre exilé ; je me prenais à compâtir à la perte de ses rêves envolés, moi qui avais si souvent, dans ma jeunesse, entendu, comme le pauvre ferblantier, la gloire et la poésie m'appeler à Paris, de leur douce voix de Sirène.

Eh ! quel est celui qui, doué d'une âme d'artiste, ardente et pleine de poésie, ne s'est pas souvent, ainsi que l'enthousiaste enfant de St-Amand, arrêté soudain dans ses promenades solitaires, regardant voltiger sur son front de fugitives idées poétiques, s'efforçant de les saisir au passage, pour les enchâsser ensuite, toutes ciselées, dans une strophe assouplie par le rhythme harmonieux ? Pauvres rimeurs que vous êtes ! Echauffés par une ardeur factice, à l'aspect de cette muse qui voltige, de cette gloire qui vous encourage et vous tend de loin ses couronnes, ne seriez-vous point le jouet de quelque perfide mirage ? Le génie captif dans quelque bourgade, comme dans les prisons du Saint-Office, peut bien parfois s'indigner de se voir méconnu ; mais il ne saurait suffire à tout croyant, enthousiaste de lui-même, d'accuser la main du destin de peser sur sa renommée et de l'entraver dans son essor. Pour oser s'écrier : « Et pourtant elle tourne ! » ô poètes ignorés, il faut, hélas ! être Galilée !

Em. Labretonnière.

Hosted by Google

STANCES.

Si vous aviez voulu, bel objet de ma flamme,
J'aurais trouvé pour vous des chants harmonieux ;
J'aurais eu de ces mots qui vont jusques à l'âme ;
J'aurais eu de ces vers qui font rêver des cieux.

Si vous aviez voulu, ranimant mon génie,
Sur moi, pour un instant, fixer vos yeux si doux,
De mes mâles accents la puissante harmonie
Eût amené le monde entier à vos genoux.

Si vous aviez voulu, j'aurais aimé les hommes :
A l'exemple du Christ, prêchant l'égalité,
J'aurais dit à tous : « Frère ! » Oui, Frères ! nous le sommes,
Ayant tous droit égal à l'immortalité.

Si vous aviez voulu, j'aurais dit à la terre,
Où les méchants ont soif des larmes des martyrs :
« Respect au fils prodigue, à la femme adultère !
» Dieu, d'un œil de bonté, voit tous les repentirs. »

Mais tu n'as pas voulu partager mon délire,
Et, l'ennui seul fixant mes vœux irrésolus,
Poète, j'ai brisé les cordes de ma lyre :
Que pourrais-je chanter, moi qui n'espère plus ?

ALEXANDRE GOURRAUD,
Ouvrier voilier.

Hosted by Google

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(2e SÉRIE.)

11. — *La Guerre grammaticale*, par André Guarna de Salerne, traduite en français par M. H. B. (par M. Gibault, ancien professeur de droit, ancien bibliothécaire à Poitiers). — Poitiers, Catineau, 1811, in-12. (Omis par Barbier.)

12. — Malartic : *Observations sur ce qui est avancé dans le Dictionnaire raisonné des sciences, etc., article peste, contre la ville de la Rochelle.* — Rochelle, Jér. Ligier, 1780, 22 pages in-8o. (Omis dans Quérard.)

M. Quérard, qui ne cite pas cette plaquette, a néanmoins consacré un article à M. Malartic, dont on a, dit-il, plusieurs discours, plusieurs pièces fugitives en vers et en prose, des *Essais sur le goût*, des *Mémoires*, imprimés dans différents recueils et journaux. Pour moi, je ne connais d'écrit imprimé de M. Malartic que ces *Observations*. Elles réfutent des assertions souvent répétées contre la salubrité de la Rochelle, et furent imprimées non-seulement sous le privilège, mais par suite d'un vote exprès de l'Académie.

M. le chevalier, plus tard vicomte de Malartic, né à Montauban, le 27 juillet 1737, portait les prénoms de Ambroise-Eulalie, dont le dernier lui a valu une place dans le *Dictionnaire des dames françaises*, de Madame Briquet. Destiné d'abord à l'église et nommé chanoine

Hosted by Google

de Billom, en Auvergne, il prit ensuite l'épée. Il avait été capitaine au régiment de Vermandois, et était major du régiment provincial de Montauban, lorsqu'il vint à la Rochelle, en 1774, et s'y maria. Il fut ensuite nommé lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison du régiment de Poitiers, et chevalier de Saint-Louis.

Il était membre de l'académie de Montauban et fut admis, le 12 juillet 1775, à l'académie de la Rochelle. Il y cherchait des distractions littéraires ; ses productions sont d'un amateur sans prétention, des poésies légères le plus souvent. Il nous reste une épitre *Sur la Diversité,* vers faciles et médiocres. Les autres pièces qu'il lut sont des vers *sur la Constance ; sur le Bonheur ; Conseils à un jeune homme; le Lego pie,* conte ; *les Charmes de la vie privée ; les Délices de la campagne ; les Adieux difficiles.* Il y lut aussi quelques morceaux en prose *sur le Goût ; Sans les mœurs et sans la vertu, il n'y a point de véritable philosophie ; Éloge de M. Hue, membre de l'académie* (1780). Le 26 juin 1782, il fut élu par l'académie comme second secrétaire perpétuel.

La ville lui demanda bientôt des services plus importants. Il en fut maire pendant les quatre années 1784, 1785, 1786, 1787. Ces graves fonctions mirent fin aux petits vers. On ne voit plus M. Malartic lire à l'académie qu'une *Notice sur un aignel d'or,* en remettant cette monnaie au médaillier, et un morceau essentiellement administratif, de *Nouveaux éclaircissements sur le tarif proposé pour la taxe des différentes espèces de pain à la Rochelle.* On voit que rien de ce qui intéressait la ville n'était étranger à l'académie, où se réunissaient tant d'intelligences cultivées et de cœurs dévoués.

Les services rendus par M. de Malartic lui valurent le périlleux honneur d'être envoyé comme député de la noblesse aux États généraux, devenus bientôt Assemblée constituante. Il quitta la Rochelle le 15 avril 1789. Il tint un journal de sa députation. Nous en avons un premier cahier qui va jusqu'au premier octobre. Il ne contient rien de spécial ni à son auteur ni à la Rochelle,

Hosted by Google

et je crois que tous les faits qu'il recueille sont bien connus. Je ne sais comment ce journal se trouve à la bibliothèque de la Rochelle. C'est sans doute une preuve que M. de Malartic y était revenu. Il émigra. On voit dans les registres du corps de ville que le 13 messidor an III (1er juillet 1795), le bruit courut que le citoyen Malartic, émigré, avait paru à la Rochelle. On se tait sur les sentiments avec lesquels ce bruit était accueilli. On sut du reste bientôt qu'il y avait erreur. C'est la dernière mention que je trouve de M. Malartic. Un général de son nom, né à Montauban, en 1730, probablement le chef de sa maison, était gouverneur de l'île de France, où la faveur populaire le maintint contre les commissaires du Directoire, et où il garda le pouvoir jusqu'au 28 juillet 1800, époque de sa mort.

13. — *Diologue où les fables les plus curieuses de l'antiquité sont expliquées d'une manière fort agréable.* — Cologne, P. du Martau, 1671 (par Latreille). (Omis dans Barbier.) — Je donne ce nom de *Latreille* d'après une note mise sur mon exemplaire par une main qui m'est inconnue.

14. — *Lettre de M. le chevalier de ***, capitaine au corps du génie, à M. ***, auteur d'un livre intitulé Essai général de tactique.* — 28 pages in-12, sans lieu ni date. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

15. — *Lettre de M. le chevalier de ***, major au corps royal du génie, à M. le marquis de ***, lieutenant-général des armées du Roi. A ***, le..... 177...* — 21 pages in-12, sans lieu ni date. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Des notes d'Arcère nous apprennent que ces deux lettres sur le livre de Guibert sont de M. de Vialis, ingénieur en chef à la Rochelle. Il date la première de 1775, la seconde du 1er novembre 1777.

M. de Vialis, né à Toulon, fut nommé membre de l'académie de la Rochelle, le 15 janvier 1777. Il lut à la

Hosted by Google

séance publique du 23 avril un discours sur ce texte : *Rien ne contribue plus au bonheur que l'étude de la philosophie,* dont nous avons le manuscrit. Ce sont des réflexions suivies de portraits : le tout assez vulgaire. — Le 6 mai 1773, il lut un morceau sur l'*Insalubrité de l'air à la Rochelle et les moyens les plus convenables à prendre pour y remédier.* Nous l'avons aussi. Le ton en est un peu déclamatoire, c'est le cachet du temps, mais les idées en sont sages ; la plupart ont été suivies depuis, et M. Sauvé (Ann. de la Soc. des sc. nat. pour 1854, p. 59) pense qu'elles ne l'ont pas été assez tôt et assez complètement. — Condorcet ayant demandé à l'académie des observations sur la hauteur de la mer au moment du flux et du reflux, M. de Vialis remit à ce corps les cotes qu'il avait recueillies sur le montant de la mer à l'écluse de Maubec, suivant les airs de vent et le degré de la lune, du 15 mai 1775 au 15 mai 1776. Elles furent envoyées à l'académie des sciences, avec cette remarque que, les côtes asséchant complètement de basse mer, il n'était pas possible de donner exactement le niveau du reflux. Delalande n'en remerciait pas moins l'académie de la Rochelle de ces notes comme d'un travail utile. Nous en avons l'original, et il pourrait encore être utile, au moins comme point de comparaison. — M. de Vialis était, en 1779, directeur de l'académie ; mais il fut absent de la Rochelle de mai à juillet, et je ne l'y retrouve pas depuis.

Il fut envoyé aux États généraux comme député de la noblesse de la sénéchaussée de Toulon ; il prêta serment après le départ du roi ; mais, en 1793, compromis lors de la remise de Toulon aux Anglais, il partit sur leurs navires, lorsque cette ville fut reprise sur eux.

Lorsque l'académie de la Rochelle se reforma, en 1801, il ne fut pas porté sur la liste de ses membres absents : il ne l'était pas encore en 1805 ; mais il le fut en 1807. Apparemment il était rentré en France dans cet intervalle. Il disparaît de cette liste en 1814, ce qui laisse présumer qu'il était mort en 1813.

Hosted by Google

16. — *Histoire de Louis XIII dit le Juste.* — Paris, M. Brunet, 1695, in-12 (par Simon de Riencourt). (Omis dans Barbier ; mais c'est le septième volume de l'abrégé de l'*Histoire de France,* indiqué sous son numéro 114.)

17. — *Relation de l'affaire de Laroche.* — A Amsterdam, 1775, in-8°. (Omis dans Barbier et dans Quérard.) (Par Bidé de Maurville.) — L'auteur se nomme lui-même, p. 22 de son livre. Il était d'une famille noble de Saintonge, qui a fourni plusieurs officiers de marine.

18. — *Réponse de J. C. à un de ses amis au sujet de l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Tours.* — 1749, in-13 (par Jean Collat, prêtre habitué sur la paroisse de Saint-Médard, ou Jean Chopin, anagramme de Pichon). Note contemporaine de mon exemplaire.

19. — *Éloge de Henri IV. Discours qui a concouru pour le prix de l'académie de la Rochelle en 1768, par M. S*** D*** E*** P***.* — A Aix, et se trouve à Paris, chez Desaint, 1769.

L. DELAYANT.

Hosted by Google

FAITS ET NOUVELLES.

La grande nouvelle (littéraire ?) de la quinzaine, c'est la mort du *Nouvelliste*, journal politique. Il a été l'objet de quatre oraisons funèbres, y compris celle qu'il s'est faite lui-même. Une telle matière n'est pas de notre compétence; mais il nous est permis d'énumérer, à cette occasion, les journaux que, dans sa longue carrière, le défunt a vus naître et mourir à la Rochelle, où il était, croyons-nous, le doyen de la presse périodique.

Le *Nouvelliste*, qui s'appela successivement : les *Petites affiches*, le *Phare*, l'*Ère nouvelle*, le *Phare*, le *Nouvelliste*, la *Semaine*, et en dernier lieu enfin le *Nouvelliste*, naquit à la Rochelle, en 1770, sous ce nom tant de fois modifié : *Annonces, Affiches et avis divers de la généralité de la Rochelle.* Le nouveau venu ne perça que peu à peu dans le monde; mais, le 7 août 1780, les Mémoires secrets de Bachaumont l'honoraient de cette mention : « Cette gazette est très mal faite, relativement au commerce et aux mouve- » ments du port; elle est aussi littéraire : on y trouve des énigmes. » C'était là un heureux horoscope :

Quand ils ont trop d'esprit, les enfants vivent peu.

La feuille d'annonces a beaucoup vécu. Pendant la révolution, elle prit plus d'intérêt à cause des pièces officielles et de quelques faits racontés, mais non pas par une discussion ou une doctrine quelconque.

Nous ne lui connaissons pas de rivaux avant cette époque, pendant laquelle nous trouvons :

Gazette de la Rochelle, ou rapport succint et impartial des gazettes et journaux, in-4°, d'abord chez Roy et Cie, puis chez J.-B. Cavazza. — Le premier numéro que nous ayons vu est de janvier 1792. Le titre se modifie l'année suivante. Que devint ensuite le journal? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Courrier de la Charente-Inférieure, in-4°. Nous n'en connaissons que le titre.

Courrier Rochelais, ou précis des journaux, in 8°. Lhomandie. — Nous n'en connaissons que les années 1806 et 1807; mais il est à croire que c'est lui que Lhomandie et Châteauneuf fondaient le 15 vendémiaire, an V.

Hosted by Google

Feuille périodique de la Rochelle, in-8°, puis in-4°, devenue plus tard, croyons-nous, *Actes administratifs*, puis *Bulletin administratif* de l'arrondissement de la Rochelle, in-4°. Bouyer frères. Nous ne rencontrons cette feuille que de 1798 à 1806. Nous supposons cependant que c'est à elle que s'adressait un avis donné à trois imprimeurs, le 16 prairial, an VI : on sait que l'on jouissait alors d'une liberté illimitée ; en conséquence de quoi, ces trois imprimeurs, dont les journaux paraissaient tous les sept jours, furent invités à modifier cette périodicité qui pouvait rappeler l'ancien calendrier.

Le *Journal de la Préfecture*, in-4°, publié à Saintes, en messidor, an V, vint à la Rochelle avec le siége de la Préfecture, et parut jusqu'en 1832.

En 1828, parut le *Journal commercial*, littéraire et d'avis judiciaires de la Rochelle, in-4°, mort en juin 1829.

Il y a eu une transition commerciale entre cette feuille et l'*Écho Rochelais*, aujourd'hui le doyen de nos journaux.

En mai 1835, naquit la *Charente-Inférieure*.

En janvier 1841, l'*Album de l'Ouest*, décédé au bout de trois mois.

En 1849, le *Courrier des Marchés*, qui devint plus tard l'*Ami de la Constitution*, puis *La Constitution*, et mourut en 1852.

En 1852, reparut le *Courrier des Marchés*, depuis *Courrier de la Rochelle*.

En 1836, parut le prospectus d'une *Revue des Deux-Charentes*. La Revue elle-même s'abstint de paraître.

En 1845, la *Revue organique* des départements de l'ouest, revue mensuelle, donna douze numéros. C'était le début d'un noble et généreux esprit, qu'une mort prématurée nous enleva en janvier 1848.

En 1844, un petit journal, *Les Coulisses*, ne donna que quelques numéros. D'octobre 1861 à juin 1862, un autre journal du même genre, *La Lorgnette*, in-4°, publia 53 numéros.

Est-il besoin enfin, pour clore cette liste, de rappeler à nos lecteurs que la *Revue de l'Aunis* est née le 1er octobre 1863 ?

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

1er AVRIL 1864.

LE CAHIER

DES PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES

DU TIERS-ÉTAT DE LA ROCHELLE

EN 1789.

J'ai retrouvé, il y a quelques années, dans les archives trop inexplorées du greffe du tribunal civil, de curieux et précieux documens, qui avaient échappé aux investigations de nos historiens modernes, Dupont et Massiou. Ce sont les procès-verbaux de toutes les assemblées du tiers-état de la sénéchaussée de la Rochelle, appelées à formuler leurs plaintes et leurs vœux pour la rédaction des cahiers destinés aux députés du tiers aux États généraux de 1789. Le cahier du tiers-état de la ville de la Rochelle, de beaucoup le plus développé, se fait surtout remarquer par son esprit de modération, son patriotisme éclairé et ses nobles aspirations vers les réformes que devaient bientôt en grande partie consacrer nos grandes assemblées. Dans un temps où les principes de 89 sont si souvent invoqués et si diversement interprétés, il m'a semblé que la publication de ce monument authentique du dévouement de nos pères à la royauté, de leurs idées de sage progrès, de leur sollicitude pour les intérêts généraux de l'État et de la société, de leurs généreux efforts pour mettre un terme aux maux qui affligeaient la France et aux abus dont gémissaient tous

Hosted by Google

les esprits élevés, ne serait pas sans quelque opportunité et ne saurait manquer d'intérêt pour leurs descendants.

Personne n'ignore dans quelles graves circonstances avait été, en 1788, décidée la convocation des États-généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. Dans cet intervalle de plus d'un siècle et demi, on avait oublié jusqu'aux règles qui devaient présider à l'élection des députés, et il avait fallu recourir à une assemblée de notables, pour « délibérer sur la manière la plus régulière et la plus convenable de procéder à la formation des États-généraux, » dont les députés furent convoqués à Versailles pour le 1er mai 1789. Contrairement à l'avis de la majorité des notables, qui s'était prononcée contre le *doublement du tiers*, la cour, plus libérale, avait décidé que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. « Pour que chacun fut assuré de faire parvenir jùsqu'au roi ses réclamations », un réglement du 24 janvier statua qu'au moyen d'assemblées graduelles, tous les habitants du royaume, nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, seraient appelés à concourir d'abord à la rédaction des *cahiers des plaintes, doléances et remontrances*, et ensuite aux élections des députés aux États-généraux; qu'en conséquence, les habitants des bourgs et paroisses rurales s'assembleraient devant le juge du lieu, ou tout autre officier public, et, après avoir rédigé leur cahier, procéderaient à la nomination de délégués, à raison de deux par deux cents feux et au-dessous, de trois au-dessus de deux cents feux, de quatre au-dessus de trois cents feux, et ainsi de suite; que, dans les villes, où les habitants étaient trop nombreux pour ne former qu'une seule assemblée, ils se réuniraient par corporation pour choisir des représentants, dans la proportion de un par cent membres présents pour les corporations d'arts et métiers, et de deux par cent, pour les corporations d'arts libéraux, des négociants, armateurs, et généralement tous autres citoyens réunis par l'exercice des

Hosted by Google

mêmes fonctions et formant des corps organisés et aussi pour ceux qui ne se trouvaient compris dans aucun corps ni corporation. Les délégués de ces différentes catégories devaient ensuite être convoqués à la maison commune, sous la présidence du Maire et en présence des officiers municipaux, pour rédiger leur cahier et choisir ceux d'entr'eux qui seraient chargés de porter ce cahier à l'assemblée préliminaire de tous les délégués du tiers-état des villes, bourgs et paroisses de la sénéchaussée. Cette assemblée avait pour mission de fondre en un seul les divers cahiers de chaque localité et de désigner le quart de ses membres pour présenter son cahier à l'assemblée générale des trois États, et concourir, avec les délégués des baillages secondaires, tant à la réduction en un cahier définitif des cahiers des baillages et sénéchaussées qu'à l'élection des députés aux États-généraux.

Ce système, si compliqué, d'assemblées diverses, de délégués de différents degrés, de fusion et de *refusion* de cahiers avait certes besoin d'instructions détaillées pour être généralement compris et régulièrement exécuté. Le grand sénéchal de la Rochelle, Green de Saint-Marsault (1), de concert avec les membres du présidial, y pourvut par une longue ordonnance, en date du 16 février. Elle chargeait les officiers municipaux de prendre dans chaque localité les mesures nécessaires pour que tous les habitants du tiers-état des villes, bourgs, paroisses et communautés de la campagne s'assemblassent au plus prochain jour, et au plus tard huit jours après la publication des lettres du Roi, « à l'effet de por-

(1) « Henry-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, comte, baron de Châtelaillon et des Châtellenies du Roullet, la salle d'Aytré, Rudepierre, la Laisse, Bourlande, les Viviers, l'Herbaudière, les Bouchaux (en Angoumois), et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Bresse (infanterie), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du Roy en ses conseils et son grand sénéchal en la ville et sénéchaussée de la Rochelle. » Il avait épousé, le 20 mai 1767, Françoise-Geneviève, Green de Saint-Marsault, sa cousine, fille de Louis-François, Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Pologne, auquel il avait succédé, en 1786, dans la charge de grand sénéchal. Il mourut au mois de décembre 1819.

Hosted by Google

céder d'abord à la rédaction du cahier des plaintes, doléances et remontrances qu'ils entendent faire à Sa Majesté, *présenter les moyens de pourvoir et subvenir aux besoins de l'État ainsi qu'à tout ce qui peut intéresser la prospérité du royaume et celle de tous et chacun les sujets de Sa Majesté*, et procéder ensuite, *à haute voix*, à la nomination de députés dans le nombre déterminé par l'article 31 du réglement. » Les citoyens composant le tiers-état dans les villes de la Rochelle, Rochefort et Aligre *(Marans)*, devaient se diviser par corporation pour choisir les délégués chargés de la confection de leur cahier. Le 5 mars était le jour fixé pour l'assemblée préliminaire de tous les délégués du tiers, tant des villes que des campagnes de la sénéchaussée, qui devait se tenir devant le lieutenant-général. Le grand sénéchal se réservait de présider l'assemblée de la noblesse, et aussi l'assemblée générale des trois ordres, dont l'ouverture devait avoir lieu le 16 mars, à huit heures du matin.

Les représentants des différentes catégories d'électeurs du tiers-état de la ville de la Rochelle se réunirent, le 2 mars, à l'hôtel de ville, sous la présidence du maire, Jean-Marie Alquier (1), assisté du corps de ville. Après la vérification de la régularité de leur élection, ils décidèrent qu'il serait nommé neuf commissaires pour la rédaction du cahier des plaintes et doléances. La pluralité des voix désigna MM. Jean-Baptiste Nairac, négociant (2); Pierre-Henri Seignette, lieutenant particulier assesseur au présidial (3); Joachim de Beaussay

(1) Il était en même temps avocat du roi au présidial et procureur du roi au bureau des finances. Il avait été nommé Maire au mois de mai 1788, à la suite d'un remarquable réquisitoire contre un mandement de l'évêque de la Rochelle.

(2) Délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été syndic en 1773. En 1791, aux élections des députés pour l'assemblée constituante, il obtint le plus de voix au premier tour de scrutin, sans obtenir toutefois la majorité absolue; mais, par des motifs de modestie, il déclina toute candidature. Il fut alors élu *haut uré près la haute cour nationale*.

(3) Fils du conseiller au présidial Pierre-Samuel Seignette, qui avait été Maire de la Rochelle en 1761-62-63 et 64, il avait aussi exercé les mêmes fonctions

Hosted by Google

(1) ; Jean Perry (2) et Samuel-Pierre Demissy (3), négociants ; Pierre-André Desperoux, conseiller au présidial (4) ; Pierre Morin, avocat (5) ; Jacques Drouhet, notaire, et Augustin Béraud, procureur du bureau des finances (6). Ils employèrent toute la journée du lendemain, jusqu'à neuf heures du soir, à la mission qui leur avait été confiée, et, le 4, ils présentèrent à l'assemblée le cahier qu'ils avaient rédigé et qui, discuté et modifié en quelques points, fut signé par tous les membres présents. Il fut ensuite procédé à l'élection de vingt délégués pour porter ce cahier à l'assemblée générale des députés du tiers-état de tous les bourgs, paroisses et communautés de la sénéchaussée, qui devaient se

pendant les années 1771-72-73-74 et 75. Il avait été nommé, en 1773, lieutenant particulier et assesseur criminel, et fut appelé comme juge à la cour de cassation quand elle fut instituée. Envoyé ensuite à Trèves, avec le titre de président du tribunal de révision, il fut rappelé, en l'an VIII, à la cour de cassation, où il siégeait encore en 1808, époque de sa mort. En cette même année de 1789, il fut nommé président du comité permanent de la province d'Aunis. Il s'était adonné avec ardeur à l'étude de la physique et des sciences naturelles, et il adressa à l'académie des sciences plusieurs mémoires qui lui valurent les éloges les plus flatteurs.

(1) L'un des six délégués de la Chambre de commerce, dont il avait été le syndic en 1779.

(2) Délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été directeur en 1787 et syndic en 1771 et 1783. Il a écrit, sur les marges d'un exemplaire de l'*Histoire de la Rochelle* d'Arcère, des notes très intéressantes sur les évènements dont il a été témoin, et auxquelles l'auteur des *Ephémérides historiques de la Rochelle* a fait de nombreux emprunts. Dans l'une d'elles, il nous apprend qu'il n'avait tenu qu'à lui d'être nommé député à l'assemblée législative, mais qu'il avait trouvé le fardeau au-dessus de ses forces.

(3) Délégué de la Chambre de commerce, il fut élu en 1790 membre du corps administratif du district, et en 1791 député de l'île de France à l'Assemblée nationale. Nommé sous-préfet de la Rochelle en 1800, il refusa ces fonctions. Après avoir été nommé capitaine-commandant de l'une des neuf compagnies de *volontaires nationaux*, formées en 1789, il fut, en 1814, nommé colonel de la garde-nationale. V. dans les *Ephémérides hist. de la Roch.*, l'admirable lettre qu'en 1793 il écrivit aux officiers municipaux pour mettre à leur disposition une somme de 150,000 liv., afin de pourvoir à la subsistance de la ville. (P. 298.)

(4) Il avait été nommé conseiller au présidial et membre de l'académie de la Rochelle en 1786. Il fut successivement juge à Saintes, président du tribunal criminel à la Rochelle, sous-chef au ministère de la justice, membre du conseil du ministre et chef de la justice à Saint-Domingue, où il mourut en 1802. Il a publié quelques poésies

(5) Il fut nommé procureur de la commune en 1791.

(6) En 1791 il fut élu administrateur du district de la Rochelle.

Hosted by Google

réunir le lendemain au palais, sous la présidence du lieutenant-général, le chevalier Pierre-Étienne-Lazare Griffon, seigneur de Romagné, des Mothais, Maizeron, Ponthesières, etc. (1), à l'effet de fondre tous les cahiers en un seul et délibérer sur sa rédaction définitive. Aux noms ci-dessus, moins celui de M. Desperoux, la majorité des suffrages ajouta ceux du maire Alquier, Jean-Christophe Macaud du Doret, ancien avocat du roi au présidial (2), Daniel Garesché (3) et Étienne Jolly (4), négociants, Pinet, orfèvre (5), Pichon de Beaupré, procureur du roi à la monnaie et échevin, Paul Colet, juge-consul (6), de la Coste et Raoul, avocats (7), François Liège, prévôt des ajusteurs-monnayeurs, Brisson, boucher, et Seguy, directeur de la monnaie.

Le nombre des députés du tiers-état, tant de la Rochelle que de l'île de Ré et des campagnes, s'élevait à deux cent soixante-dix. Ils choisirent douze commissaires pour la confection du cahier général de la sénéchaussée : MM. Alquier, Boutet, syndic de St-Martin, (8) le chevalier

(1) Il était fils d'Étienne-François Griffon, lieutenant-criminel au présidial, et de Anne-Agathe-Martin de Chassiron, et marié à Mlle Françoise Dezallé-d'Argueville. Nommé lieutenant-général le 17 février 1758, il était, en outre, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire en la Chambre des comptes, et membre de l'académie de la Rochelle. Ses armoiries étaient d'*azur au griffon d'argent*. V. la *Revue de l'Aunis* du 1er décembre, p. 103.

(2) Il avait été, au mois de novembre 1785, remplacé par son fils Christophe Macaud, comme avocat du Roi.

(3) Délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été syndic en 1777, il fut élu premier officier municipal, au mois de janvier 1790.

(4) Syndic de la Chambre de commerce, en 1771.

(5) Louis-Jacques Pinet, après avoir exercé les fonctions de Maire pendant une longue maladie du titulaire Dély, et en avoir une première fois refusé le titre, fut de nouveau nommé Maire, le 6 floréal an 2, par le représentant du peuple, Lequinio.

(6) Délégué des juges-consuls, il fut nommé, l'année suivante, syndic de la Chambre de commerce.

(7) Ils étaient l'un et l'autre conseillers-assesseurs au corps de ville. Le premier fut élu en 1790 secrétaire, et en 1791 président de l'assemblée électorale du département et ensuite député à l'Assemblée nationale Le second fut élu en 1790 membre du corps administratif du district, et en 1791 haut juré près la haute cour nationale.

(8) Ancien capitaine de navire, il fut nommé l'année suivante membre du corps administratif du district.

Hosted by Google

de Druamps (1) et Griffon des Rivières, cultivateurs, Jean Perry, directeur de la chambre du commerce, Marcellat, notaire à l'île de Ré, (2) de la Coste et Raoul, avocats, Foucault, sénéchal à Saint-Martin, J.-B. Nairac, E.-L. Seignette, prévôt des monnayeurs, et Leconte, contrôleur de la monnaie. Enfin, pour procéder à l'élection des deux députés du tiers-état aux États-généraux, on réduisit les deux cent soixante-dix délégués à soixante-dix électeurs, auxquels furent adjoints douze autres électeurs nommés par le baillage secondaire de Rochefort.

On sait que les deux noms qui sortirent de l'urne électorale furent ceux du chevalier Griffon, lieutenant-général (3), et de M. Alquier, qui réunissait à ses fonctions de maire celles d'avocat du Roi au présidial et de procureur du Roi au bureau des finances (4). Ces noms me paraissent clairement révéler deux choses : la première, que le tiers-état de l'Aunis était loin d'être animé d'aucun esprit d'hostilité contre le pouvoir ni contre la noblesse, puisque les deux élus étaient des représentants de l'autorité royale et l'un d'eux de la classe des nobles ; la seconde, que, parmi la classe privilégiée et surtout dans le sein de la magistrature, se trouvaient des hommes aux idées libérales, qui partageaient les appréciations du tiers sur les abus dont ils étaient appelés eux-mêmes à profiter, tout prêts à en faire le sacrifice au bien de l'État et à l'intérêt général. La ville de la Rochelle ayant émis le vœu, afin qu'il y eut toujours deux représentants de l'Aunis aux séances des États généraux, qu'un *député supplétif* fut nommé pour remplacer celui des deux députés du tiers qui

(1) Délégué de Saint-Saturnin, il fut nommé, en 1791, député à l'Assemblée nationale ; il vota la mort du roi, il fut lui-même décapité à Paris.

(2) En 1791 il fut élu administrateur du département pour le district de la Rochelle.

(3) Massiou a cité, d'après les *Affiches de la Rochelle* de 1789, les vers qui furent faits à l'occasion de son élection, et qui témoignent de l'estime et de l'affection dont il était généralement entouré. (T. VI, p. 17.)

(4) On fit de même en faveur de M. Alquier, un quatrain que Dupont a reproduit dans son *Histoire de la Rochelle*, p. 552. — V. aussi les *Éphémérides histor. de la Roch.*, p. 258.

Hosted by Google

serait malade ou absent, l'assemblée générale avait décidé qu'il serait élu autant de *suppléants* que de députés. En conséquence, MM. Boutet, syndic de Saint-Martin, et le chevalier Druamps, délégué de Saint-Saturnin, qui avaient réuni, après les deux premiers, le plus grand nombre de suffrages, furent proclamés députés-suppléants.

Le clergé de son côté élut pour député M. Pinnelière, curé de Saint-Martin, et pour suppléant M. Deleutre, curé d'Aytré (1). Le député de la noblesse fut M. Ambroise-Eulalie, vicomte de Malartic, qui avait été maire de la Rochelle de 1783 à 1788 (2), auquel fut adjoint comme suppléant M. Ancelin de Cambon.

Je n'ai pas retrouvé le cahier général des plaintes et doléances du tiers-état de la sénéchaussée ; mais il y a lieu de croire qu'il ne dut pas notablement différer du cahier particulier de la ville de la Rochelle, qui ne s'était pas borné, comme la plupart des autres, à des questions d'intérêt local, mais présentait tout un plan de réformes pour les différentes branches de l'administration. Le projet de rédaction proposé par les commissaires ne contenait pas moins de 91 articles ; deux furent biffés dans la discussion, mais deux nouveaux furent ajoutés, de sorte que le nombre est resté le même.

M'abstenant de tout commentaire, je me bornerai à en donner le texte, tel qu'il existe en original aux archives du greffe, en l'accompagnant seulement de quelques notes, pour expliquer le sens de plusieurs mots qui ne sont plus en usage et mieux faire comprendre la portée des vœux exprimés par nos ancêtres.

(1) On pourrait s'étonner du choix fait par le clergé, pour le représenter, de deux modestes curés de village. On en trouve l'explication dans les *très humbles et très respectueuses représentations faites à Sa Majesté par le chapitre de l'église Cathédrale de la Rochelle*. Les *suppliants* s'y plaignent « de la confusion et du désordre qui ont régné partout, de ce que l'élection des secrétaires et commissaires, la rédaction des cahiers, le choix des scrutateurs, la nomination même des députés aient été à la disposition d'une seule classe du clergé *(les curés)*, qui a étouffé les voix de toutes les autres, s'est emparé de tout, et a tout fait par elle seule.... etc. »

(2) V. la notice biographique sur M. de Malartic, insérée par M. Delayant, dans la *Revue de l'Aunis* du 15 mars, p. 330.

Hosted by Google

CAHIER

Des Plaintes, Doléances et Remontrances du tiers-état de la ville de la Rochelle,

Qui sera porté par ses Députés à l'Assemblée générale du tiers-état de la sénéchaussée, qui se tiendra le 5 de ce mois devant M. le grand sénéchal ou son lieutenant.

ARTICLE Ier.

Le tiers-état de la ville de la Rochelle demande que le droit de voter par tête et non par ordre aux États généraux soit le premier objet des réclamations des députés pour conserver au état tiers-l'influence que cet ordre doit avoir dans l'assemblée de la nation.

II.

Le Roi sera supplié de supprimer les distinctions humiliantes qui ont existé aux précédents États généraux entre les deux premiers ordres et le tiers-état.

Sur le fait de l'Administration.

III.

Les députés demanderont que les impôts ne soient consentis que pour le temps qui s'écoulera d'une assemblée à l'autre, c'est-à-dire pour cinq ans au plus, de sorte que la perception sera suspendue de plein droit dans le cas ou le Roi ne convoquerait pas la nation, sans que l'imposition suspendue puisse arrérager.

IV.

Ils voteront pour que toutes les provinces obtiennent des états provinciaux (1), dans la proportion d'un député

(1) Voir l'intéressant ouvrage récemment publié par M. Léonce Delavergne, sur *les assemblées provinciales* et inséré d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Hosted by Google

pour le clergé, de deux pour la noblesse et de trois pour le tiers-état. Le Roi sera supplié d'attribuer aux états provinciaux toutes les fonctions d'administration indistinctement et de restituer les fonctions sur le contentieux aux tribunaux qui en étaient originairement chargés ; ce qui rend indispensable la suppression des intendans (1).

V.

Les députés insisteront avec fermeté, et sans pouvoir se départir de leurs demandes, pour que tout citoyen ait la liberté civile et que les lettres de cachet soient à jamais abolies.

VI

Ils demanderont que les ministres soient responsables de leur administration et justiciables des États généraux, nonobstant toute évocation.

VII.

Les députés ne pourront consentir aucun impôt que le Roi n'ait accordé les articles ci-dessus et qu'il n'y ait à cet effet une loi solennelle, qui sera à la fois et un monument de la justice du Roi et le titre constitutionnel de la nation.

VIII.

Ils solliciteront des états provinciaux particuliers à l'Aunis et indépendants de toute autre province; l'Aunis, pays intéressant par sa position et son commerce, devant obtenir cette faveur de la justice du Roi. (2)

(1) Bien qu'on fasse généralement remonter l'origine des intendants au XVIe siècle, ce n'est véritablement qu'à Richelieu que doit être attribué leur établissement, qui eût principalement pour but de faire exécuter dans les provinces les volontés du pouvoir et de contrôler la conduite des parlements et des gouverneurs. Leur suppression avait été imposée à la cour par le parlement de Paris, en 1648, mais ils furent rétablis en 1654 et successivement institués dans toutes les provinces avec des pouvoirs de plus en plus étendus et qui embrassaient toutes les branches de l'administration civile et militaire. Ils obtinrent même droit de juridiction dans toutes les affaires civiles ou criminelles que les rois voulaient enlever aux juges ordinaires, temporairement, il est vrai, en vertu de pouvoirs extraordinaires.

(2) Le 27 juillet 1787, un arrêt du conseil du roi avait ordonné la formation d'une assemblée provinciale, commune à la Saintonge et à l'Aunis. Comme, d'après le règlement qui suivit, la Saintonge devait avoir vingt membres et la

Hosted by Google

IX.

Les impositions devant être réparties par les États généraux sur chaque province, les députés représenteront, en faveur de l'Aunis, lors de la répartition générale : l'aridité du sol de la province, dont la nature se refuse à toute autre culture que celle de la vigne ; les frais énormes qu'entraîne ce genre d'exploitation et l'incertitude des produits, qui sont rarement proportionnés aux dépenses faites par le cultivateur, et les États seront suppliés de prendre ces remontrances en considération.

X.

Les députés insisteront pour que les travaux publics, exécutés depuis huit ans dans le pays d'Aunis (1), et les comptes qui ont été fournis ou qui pourront l'être soient vus et vérifiés par les états de la province.

XI.

Ils réclameront la restitution des sommes induement perçus sur les propriétaires du païs d'Aunis pour la reconstruction des palais et prison de la ville de la Rochelle. (2)

XII.

L'Aunis n'étant pas suffisamment représenté aux États

Rochelle huit seulement, celle-ci craignit de voir sacrifier ses intérêts à ceux de la Saintonge, par une majorité qui serait toujours favorable à cette dernière quand il y aurait opposition d'intérêts. Cette fâcheuse rivalité fit échouer les bonnes dispositions du roi, et, bien que le comte de la Rochefoucault eût déjà été nommé président de l'assemblée, sa réunion ne pût avoir lieu. Le tiers-état de la ville de la Rochelle demandait donc qu'il fût accordé au *pays d'Aunis* une assemblée provinciale particulière et indépendante de celle que pourrait obtenir la Saintonge.

(1) Il s'agissait sans doute des travaux pour l'agrandissement et la commodité du port, de ceux du bassin de carénage, commencés depuis 1778 et qui ne furent terminés qu'en 1808, après de nombreuses interruptions, de la construction entreprise en 1785 de l'écluse de chasse et du Pont-Neuf qui réunit la grande à la petite rive, enfin de la reconstruction du Palais de Justice et des prisons.

(2) C'est à la fin de l'année 1783 qu'avaient été mis en adjudication les travaux de reconstruction et d'agrandissement du Palais et de la prison, d'après les plans de M. Duchesne, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la généralité. L'année suivante, la ville avait été imposée à la somme de 25,681 liv. 10 sols, pour sa participation à ces travaux. L'inauguration du nouveau Palais de Justice eut lieu le 12 novembre 1789. *Voir Ephémérides hist. de la Roch., p. 432.*

Hosted by Google

généraux par une seule députation, les députés supplieront les États de prendre en considération la population de la province et la consistance de son commerce, et de statuer que la sénéchaussée de la Rochelle aura deux députations aux États de 1794. (1)

XIII.

Que les travaux concernant la confection des chemins, des ports, curement des rivières et canaux, et la construction des édifices publics, soient à l'avenir exécutés sous l'ordonnance et la direction des Etats provinciaux, qui emploieront à cet effet tels ingénieurs et surveillants qu'ils aviseront: ce qui nécessite la suppression des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

XIV.

Ils demanderont l'abolition de la taille (2) de l'imposition représentative de la corvée et des vingtièmes (3), pour être remplacées par une prestation unique et en argent. Cet impôt sera réparti sur tous les regnicoles, sans distinction de naissance, de rang, de dignité, d'immunités et de privilèges, et toute exemption en matière d'impôt sera déclarée injuste, inconstitutionnelle et commet elle anéantie. Cependant les députés, conformément à l'esprit de justice qui doit animer l'assemblée de la nation, réclameront une indemnité en faveur de ceux qui possédaient des emplois ou offices attributifs de privilèges en matière d'impôt.

XV.

Le Roi sera supplié de permettre qu'on limite ses bons sur le Trésor roïal, et que les Etats fixent, pour l'en-

(1) Déjà, le 30 décembre 1788, le corps de ville, délibérant sur un mémoire présenté par un nombre considérable des plus notables citoyens, avait émis le vœu « que la ville et *gouvernement* de la Rochelle eût des députés ainsi qu'elle en avait eu dans les 14e, 15e et 17e siècle. » La Rochelle alors n'en comptait pas moins de quatre.

(2) La *taille* était l'imposition personnelle que payait chaque année tout roturier, et dont étaient exempts le nobles, les ecclésiastiques et les officiers du roi. Voir *: Des finances de la France à la fin du XVIe siècle. (Revue de l'Aunis*, p. 242 et suiv.)

(3) Le *vingtième* était le *sou pour livre* perçue sur la vente en gros des boissons et autres denrées. Cet impôt produisait alors au trésor royal 55,000,000, d'après Potherat de Thou.

Hosted by Google

tretien de sa maison, une somme proportionnée à l'éclat du trône et à la majesté d'un grand Roi.

XVI.

Les députés insisteront sur la réduction des pensions qui seront jugées trop considérables d'après l'exposé des motifs fait aux États généraux, et sur la suppression totale de celles qui paraîtront suspectes ou dont les causes ne seront pas valablement justifiées.

XVII.

Ils demanderont une réduction dans le nombre des officiers généraux emploïés dans les provinces, et les états-majors des places.

XVIII.

Les députés réclameront contre l'exclusion donnée au tiers-état pour les places du haut clergé, de l'armée de terre et de mer, et des cours souveraines. Ils représenteront que, les vertus, la bravoure et les talents étant naturels au tiers-état comme aux individus des deux premiers ordres, cette exclusion ne peut subsister dans un siècle éclairé, et que toutes les places du haut clergé, de l'armée de terre et de mer et des cours souveraines, doivent être ouvertes au tiers-état comme aux deux premiers ordres et sans distinction. (1)

E. J.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) L'art. 6 de la déclaration des droits de l'homme proclama l'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur égale admissibilité à tous emplois publics et à toutes dignités.

Hosted by Google

LARIVE

(JEAN MAUDUIT),

Né à la Rochelle. 1747 - 1827.

Venu entre deux tragédiens chez qui l'étude et la science égalaient le génie, Lekain et Talma, le rochelais Larive n'est point leur rival ; il est cependant du petit nombre d'acteurs auxquels leur nom a survécu.

« Quand il paraît sur la scène, fait dire à Dazincourt le rédacteur de ses mémoires, en 1810, je m'imagine voir Baron. Que de noblesse dans sa physionomie ! que d'aisance dans son maintien ! La vérité qu'il donne à l'expression de ses traits forme à tous moments des tableaux faits pour sérvir de modèles aux grands peintres ; c'est Bayard, c'est Ninias, c'est Montaigu. »

On assure qu'en sortant d'une représentation qui l'avait vivement ému, David lui écrivit : « Vous êtes un grand homme ! »

En 1826, dans l'article *Déclamation* de l'*Encyclopédie moderne,* M. Tissot en porte un jugement très-différent : « Larive, dit-il, infiniment au-dessus des acteurs du temps, ne réussirait pas aujourd'hui, parce que notre théâtre a subi une révolution qui l'a ramené aux exemples de Baron, sous le rapport de la vérité. » « La nature lui avait accordé tous les dons extérieurs ; il était né pour porter l'habit grec et la toge romaine ; au premier aspect, il avait l'air d'un roi et d'un héros ; sa voix pleine et sonore était du plus beau timbre, forte et jamais dure, mais pas assez riche d'inflexions et de

Hosted by Google

nuances ; ses gestes avaient de la grâce, son action de la noblesse. La fierté, le dédain, l'ironie, la colère ou la fureur convenaient à ses moyens d'imitation. Personne peut-être ne l'a égalé dans Achille. Il jouait bien Spartacus, Coriolan et quelques rôles du même genre. Dans les autres, il faisait de brillants mensonges qui éblouissaient une partie du public, mais qui n'en étaient pas moins de fausses beautés. L'intelligence de Larive était médiocre; aussi n'avait-il pu retenir, et il aurait en vain essayé de pratiquer les traditions de Lekain, et comme il manquait d'âme, jamais il ne fit couler de larmes. Dans Tancrède il était froid. »

Tancrède était pourtant un des rôles de prédilection de Larive. Par une folle audace, il osa le jouer lorsqu'il était presque septuagénaire, et, selon M. Fabien Pillet, « les amateurs furent agréablement surpris de retrouver en lui les plus beaux traits de son premier talent ; il fut applaudi avec transport. » Selon le même critique, « son débit était large, franc, nuancé;.... mais il avait l'abus de toutes ses qualités ; ses élans l'emportaient ; il ne se rendait pas assez maître de son organe, plein, souple, retentissant;... de soudaines inspirations venaient à son aide. »

« Il a toutes les qualités extérieures; mais sa voix est » sourde;... il a rendu assez bien quelques morceaux de » déclamation, talent qu'on acquiert par une grande » étude et les leçons des bons modèles ;... mais il n'aura » jamais ces élans de génie qui saisissent les specta- » teurs, » avait dit de son côté Bachaumont, à l'époque de ses débuts.

S'il est difficile de concilier ces arrêts des connaisseurs, on peut du moins choisir entre eux; mais sur quoi s'appuyer pour choisir ?

Ce qui résulte pourtant de tout ceci, c'est que Larive apportait au théâtre un beau physique, dont au reste on peut juger par son buste de la main d'Houdon, dans le foyer de la Comédie Française ; un bel organe, des qualités plus éclatantes que solides ; qu'il rendait mieux

Hosted by Google

la colère que l'amour, mieux les rôles brillants, chevaleresques, tout en dehors, que ceux qu'il faut composer avec profondeur ; qu'il était inégal et, même dans ses meilleurs jours, plus propre à électriser une salle qu'à satisfaire les critiques.

Les chroniqueurs sont moins en désaccord dans leurs récits que dans leurs jugements, et l'on peut à peu près savoir d'eux quels rôles Larive a créés avec succès.

Jean Mauduit, qui prit et illustra ce nom de Larive, naquit à la Rochelle, paroisse Saint-Sauveur, le 6 août 1747, du mariage d'Isaac Mauduit, marchand, et de Marie Bultel. Cette date diffère de celles qu'ont données la *Biographie universelle* et la *Biographie Saintongeaise ;* mais leurs dates sont démenties, celle-ci affirmée par les registres de baptêmes des paroisses de la Rochelle. Elle s'accorde du reste parfaitement avec les indications que donne Larive sur lui-même dans le premier volume de son *Cours de déclamation.*

Ce n'est guère, et c'était encore moins au XVIIIe siècle, par une jeunesse bien régulière que s'annonce la vocation théâtrale. Celle de Larive ne fit pas exception. A neuf ans, ayant été sévèrement réprimandé par son père, alors à Decize, il s'enfuit de la maison et trouve un asile chez les religieux de Sept-Fonds, où il est pris d'un désir très-vif, mais encore plus court, de se faire trappiste.

A seize ans, il est mis par sa famille en pension à Paris ; mais il rencontre dans la maison de son maître une jolie fille du même âge, simple et pure comme lui, et, grâce à cette double pureté, les choses vont si vite que les parents de la jeune fille sont obligés de l'emmener en toute hâte, et cependant trop tard. Le jeune Mauduit s'échappe de sa pension pour courir après elle, et arrive en la poursuivant à Honfleur, où il ne la trouve pas, mais où il se trouve sans le sou, n'ayant pour ressources que ses talents, qui, dit-il, se bornaient à savoir lire et écrire. Il se fait bravement maître d'école ; il s'en

Hosted by Google

va débitant ce qu'il avait entendu dire, que la plupart des maladies de poitrine naissent des mauvais principes d'écriture, et, comme il y avait à Honfleur de jeunes et jolies poitrines que l'on voulait conserver, on les confia à son expérience d'adolescent. Que si l'on trouve ce récit difficile à croire, je fais observer que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, et j'ajoute que je ne tiens pas l'anecdote des habitants d'Honfleur, mais de Larive, *Cours de déclamation,* tome Ier, p. 77.

Il passa ainsi quinze mois, regrettant sa maîtresse, dévoré d'une langueur secrète qu'augmentait la vue de ses jolies écolières et observant le jeu des passions dont le port d'Honfleur lui offrait le spectacle. Au bout de ces quinze mois, son père découvrit sa retraite et l'envoya continuer ses observations à Saint-Domingue, *acte d'oppression de l'autorité paternelle,* dont pourtant Larive ne s'indigne pas trop, et dont, en vérité, il s'indignerait tout seul.

Il revint au bout de deux ans, sans avoir rencontré à Saint-Domingue ni la fortune ni une carrière. Il s'était montré, dès l'enfance, prompt à être impressionné par ce qu'il voyait et très-enclin à l'imitation. Frappé des pompes du culte ou de celles de l'armée, il avait voulu tenir un encensoir, porter le costume du prêtre, chanter, prêcher, puis avoir un fusil, un sabre, un uniforme. Les premières représentations dramatiques auxquelles il avait assisté l'avaient si vivement frappé que ses parents trouvèrent prudent de lui interdire le spectacle; mais ce goût lui était resté, et lorsqu'il revint des Antilles, laissé plus libre parce qu'il était plus âgé et peut-être parce que sa famille n'espérait plus le guider, il résolut de devenir un grand acteur.

Pour se confirmer dans cette confiance, sans laquelle, après tout, il n'y a pas d'artiste, il se présenta à Lekain, qui consentit à l'entendre, mais, pour ne pas perdre de temps, l'entendit pendant qu'il se faisait coiffer. Un peu piqué de ce sans-gêne, le jeune Mauduit, qui déjà prenait le nom de Larive et se donnait

Hosted by Google

comme américain, ne s'en sentit que plus engagé à bien faire, et réussit assez bien pour que Lekain lui dît qu'il ne voyait pas d'impossibilité à ce qu'il atteignît un jour le but qui faisait son ambition, d'être son double à la Comédie française.

Larive sortit transporté, courut s'engager dans la troupe de Mlle Montansier, à 600 livres par an, et rejoignit, à pied, ses camarades qui étaient à Tours.

Deux ans d'exercice sur les théâtres de province lui parurent une préparation suffisante pour aborder celui de Paris. Il avait attiré l'attention de Mlle Clairon, qui lui donna des leçons, et en 1770 il débuta à la Comédie française par le rôle de Zamore. Il se donnait toujours pour américain, ce qui fit dire à Voltaire : « Il est assez singulier que ce soit un américain qui débute par Zamore ; la balle va aux joueurs. » Il joua ensuite Œdipe, le comte d'Essex, Achille, Oreste d'*Iphigénie en Tauride*, Orosmane.

Il fut applaudi dans quelques scènes, mais en somme ces débuts ne furent pas heureux. Marmontel augurait bien du jeune acteur ; mais Grimm le jugeait défavorablement. Après avoir attribué sa chûte au fracas qu'on avait fait en l'annonçant, il ajoutait avec moins de goût : « Je n'aime ni son maintien, ni sa voix, ni sa figure.... » Il a l'air d'un oiseau de proie superbe, mais sans » esprit. Je parierais que M. Larive est fort bête, et je » gagnerais. » L'auteur des mémoires secrets prétendait qu'il avait été plus facile à Mlle Clairon de lui faire partager sa couche que ses talents.

Aucune histoire littéraire que je sache ne tient compte de ces critiques occultes, ces nouvelles à la main, ces correspondances littéraires si abondantes dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. Elles ont cependant leur importance sinon par leur valeur littéraire, au moins comme documents sur les mœurs. L'œil du public impose toujours, même aux plus impudents, plus de pudeur que l'œil des coteries, fussent-elles princières, et le sans-gêne cynique de ces gazettes, succédant aux

Hosted by Google

violences des querelles théologiques, me semble avoir merveilleusement préparé l'emportement des polémiques révolutionnaires. Elles font comprendre les *Actes des Apôtres* et la colère du *Père Duchesne*.

Larive ne fut point admis à la Comédie française et dut retourner en province. C'est à Lyon que se développa son talent. Voltaire, fort attentif à tout ce qui pouvait servir sa gloire dramatique, le signalait au maréchal de Richelieu : « On a joué les *Lois de Minos* à Lyon avec beaucoup de succès. Un acteur, nommé Larive, a emporté tous les suffrages dans le rôle de Datame, et la ville a prié Lekain de jouer le rôle de Teucer à son retour au mois de septembre. » 7 auguste 1773. — C'est dans une de ces rencontres et par une véritable joûte que Larive avait conquis l'estime et la bienveillance de Lekain. Larive, tout enivré de son succès, lorsque ce grand acteur arriva à Lyon, bouda d'abord, puis, mieux inspiré, se montra à côté de lui dans le rôle de Nemours, dans *Adélaïde Duguesclin ;* animé par l'exemple, il obtint une part des bravos et joua assez bien pour que Lekain, piqué d'émulation et ne voulant pas se laisser disputer la palme, s'élevât au-dessus de lui-même.

Ce rapprochement entre deux acteurs inégaux ne dépasse pas la puissance de l'émulation. Ceux qui suivaient le théâtre de la Rochelle, il y a trente et quelques années, n'ont pas oublié les représentations qu'y donnèrent Mlle Duchesnois et Lafon. On aimait encore alors la tragédie, et, peu d'années auparavant, Ligier, à la fin d'un dîner, voulant bien réciter quelques scènes, avait trouvé un d'entre nous, et en aurait au besoin trouvé plusieurs, tout prêt à lui donner la réplique. Mlle Duchesnois joua Marie Stuart, et l'actrice qui remplissait d'ordinaire les premiers rôles sur notre scène, Mme Périchon, remplit celui d'Elisabeth. Elle n'était pas sans talent ; elle fut réellement belle ce soir là, et Duchesnois n'eut pas trop de tout son talent pour pouvoir s'écrier avec vérité : « Leicester était là ; j'étais reine à ses yeux. »

Hosted by Google

J'ai vu depuis Marie Stuart jouée au théâtre Français par Mlle Rachel, au théâtre italien par Mme Ristori, et je n'ai pas retrouvé mes émotions de cette soirée..... hélas ! et ma jeunesse non plus.

Cette petite lutte fit estimer Larive par Lekain, sans le lui faire redouter. Il l'appela à Paris, en 1775, pour le doubler, et ce n'est qu'alors qu'il apprit, non sans surprise, que son nouveau double était ce jeune américain, dont huit ans auparavant l'enthousiasme et l'ambition l'avaient fait sourire. L'ordre de début dépendait des gentilshommes de la Chambre, et surtout du duc de Duras, tout puissant parmi eux. Toute difficulté de ce côté fut levée par l'intercession de Debelloy, auquel Larive, quatre ans auparavant, avait eu le tort et le ridicule de proposer un duel. Debelloy s'honora par cette générosité, et Larive lui-même s'honore en lui rendant hommage.

Les nouveaux débuts du tragédien eurent lieu le 29 avril 1775 ; Mlle Clairon avait quitté momentanément l'Allemagne pour venir y assister. Il fut applaudi et reçu, sans enthousiasme toutefois. Il devint chef d'emploi, trois ans après, à la mort de Lekain, et occupa dix ans le premier rang, mais jamais sa réputation ne fut complètement hors de conteste, et peut-être jamais Paris n'a-t-il pleinement accepté un acteur qu'il n'eût point formé. On ne peut s'empêcher de remarquer que l'opinion des critiques, sévère pour Larive quand ils en parlent en général, est bien plus favorable quand ils le jugent dans chacun de ses rôles.

Avant la mort de Lekain, Larive l'avait doublé souvent, quelquefois avec un éclatant succès. Il avait, par exemple, produit un effet remarquable dans le rôle d'Orosmane, et il avait reçu, en 1777, un preuve de la faveur du public. Il avait inopinément remplacé Lekain dans le rôle de Gengis-Kan ; cette substitution avait fait des mécontents, et, lorsque Larive vint annoncer *Zaïre* pour le samedi suivant, un d'entre eux s'écria : « C'est bon, pourvu que vous n'y jouiez pas. » Le par-

Hosted by Google

terre éclata en murmures, demanda Larive, ne laissa pas commencer la petite pièce qu'on ne l'eût amené, et le couvrit d'applaudissements « pour le dédommager de la mortification qu'il avait reçue d'abord ; genre de réparation qu'on n'est pas souvent dans le cas de faire aux comédiens », ajoute le chroniqueur.

Il avait joué en face de ce grand tragédien quelques rôles à peine secondaires ; lui-même rappelle avec orgueil, en en appelant aux souvenirs de Paris, une représentation de *Brutus* dans laquelle il jouait Titus, tandis que Lekain jouait Arons et Brizard Brutus. Il fut peut-être alors donné aux spectateurs de jouir de ce magnifique et rare plaisir, une tragédie tout entière bien jouée. C'est probablement par reconnaissance que, devenu chef d'emploi, il avait gardé ce rôle de Titus. Il en parlait encore à Voltaire quelques jours avant sa mort, et l'enthousiaste vieillard, qui venait de lui dire qu'il ne pouvait plus s'occuper des choses de ce monde, se ranimait pour s'écrier : « Vous jouez demain Titus ; » ah ! dans ce cas, il n'y a point de mort qui tienne ; » il faut que je vous le fasse répéter. »

A une reprise de *Roméo et Juliette*, il avait pris un rôle en dehors de son emploi et de son âge, celui de Montaigu, et ce fut un de ceux qui donnèrent de lui les plus grandes espérances. Il avait su se grimer assez habilement pour dissimuler sa jeunesse, effort qu'il devait bien dépasser plus tard en faisant admettre par le public un Rodrigue de soixante ans, un Tancrède de soixante-dix ans.

Il avait créé quatre rôles, cette véritable épreuve du tragédien. Pygmalion ; Tigrane, dans les *Arsacides ;* Pizarre, dans *Zuma*, et Fayel, dans *Gabrielle* de Vergy. Les *Arsacides* (26 juillet 1775), tragédie en six actes, n'avaient été jouées que deux fois au milieu des huées. *Zuma* (22 janvier 1777) avait réussi, mais Larive avait paru laisser beaucoup à désirer dans un rôle qui, du reste, était regardé comme le plus défavorable de la pièce. Il avait obtenu un succès plus franc dans Pygma-

Hosted by Google

lion (1er septembre 1775). Mais ce n'était qu'une scène; restait donc Fayel (12 juillet 1777), joué, disait Grimm, avec beaucoup de chaleur et toute l'intelligence qu'on peut attendre de l'âge de l'acteur, mais qui eût exigé tout le talent, toute l'âme, toute l'expérience de Lekain. Ce qui faisait encore plus l'éloge des acteurs, c'est la différence du jugement que Grimm portait sur la pièce jouée et de celui qu'il en avait porté à la lecture. Mais ce succès était partagé par Monvel et Mme Vestris.

Larive était donc encore loin d'être hors de pair, lorsque Lekain mourut, le 8 février 1778, et il n'y a pas lieu de s'étonner que Molé et Monvel lui disputassent le dangereux héritage du grand tragédien. Le duc de Duras leur assigna en effet quelques rôles; mais la plupart cependant furent dévolus à Larive, et c'est lui qui succéda au maître. Un de ses adversaires ou de leurs partisans se vengea par ce facile calembourg :

Ah ! quel affreux malheur m'arrive,
A dit Melpomène à Caron :
Lekain a passé l'Achéron,
Mais il n'a point laissé ses talents sur Larive.

une épigramme n'est pas un jugement; celle-ci toutefois était conforme à l'opinion des connaisseurs, plus sévère encore pour les rivaux de Larive que pour lui : Larive, disait Grimm, est peut-être le seul qui sache encore réciter des vers sans faute et sans manière. Mlle Clairon ne voyait à la Comédie française que quatre sujets dignes d'être cités : Préville, Molé, Brizard et Larive. Celui-ci ne remplaça pas Lekain sans doute; mais il fit plus qu'on n'avait espéré de lui. Pendant les dix années où il soutint le théâtre, aucun des grands rôles de Corneille, de Racine, de Voltaire, que la mode entourait alors d'une faveur que la mode réactionnaire de notre époque lui fait trop expier, ne fut abandonné;

Hosted by Google

il ne nuisit à aucune des tragédies qui lui furent confiées, et plusieurs lui durent entièrement leur succès. Enfin, pour opposer quatrain à quatrain, on chantait de lui, deux ans plus tard :

A celui qui de tous les cœurs
A su rassembler le suffrage,
Et, trouvant Melpomène en pleurs,
Lui fit oublier son veuvage.

Il a lui-même déclaré que se sentant doué de qualités toutes différentes de celles de Leain, il ne pouvait le prendre pour modèle et était gêné par son voisinage. Resté seul il s'abandonna plus librement à sa nature et réussit mieux. Il faut avouer aussi que la littérature de son temps lui faisait difficile la tâche de soutenir l'honneur du théâtre français. *Agathocle*, que lui confiait Voltaire mourant, ne pouvait être que protégé par le nom de son auteur, et Debelloy et Lemierre dont il fit reprendre les pièces, Laharpe et même Ducis étaient certainement bien plus inférieurs à Voltaire que Larive à Lekain.

L. Delayant.

(*La suite à la quinzaine.*)

Hosted by Google

LES FILS D'ADAM.

CONTE.

Les offices chantés, un de ces jours de fête
Où l'on n'a qu'à flâner, médire du voisin,
Sur la place du bourg, Guillaume, forte tête,
Arrêta, pour causer, son compère Lubin.
On parla tout d'abord, exordes ordinaires,
De la maison, des troupeaux et des champs,
Et de la pluie et du beau temps;
L'entretien s'anima; l'on en vint aux affaires :
« Si le ciel, dit Lubin, me promettait toujours
» Un peu de pain pour mes vieux jours,
» Réduisait les impôts, allégeait la corvée,
» Je pourrais, ma tâche achevée,
» M'endormir, chaque soir, heureux comme un seigneur.
» Pourquoi Dieu nous fit-il naître pour le malheur?
» Mais quoi! ce n'est pas Dieu, c'est Adam, notre père,
» Qui nous plongea dans la misère;
» Et le gourmand nous y plongea
» Pour une pomme qu'il mangea!
» Le curé le disait, l'autre dimanche, au prône. »
— « Quel malheur, fit Guillaume en élevant la voix,
» Que Dieu n'ait de Guillaume au lieu d'Adam fait choix!
» Plus heureux mille fois que le roi sur son trône,
» En Paradis nous serions tous encor! »

Le seigneur de l'endroit, traversant le village,
Entendit le discours : il sourit, et d'abord
Voulut éprouver leur courage.
Aussitôt il ordonne un splendide festin,
Y fait mander Guillaume et son ami Lubin.

Hosted by Google

Quand nos hommes ont fait bombance,
Bu les meilleurs vins du caveau,
Quelque peu dans la coupe allumé leur cerveau,
Le seigneur, levant la séance,
Leur montre son jardin, les rameaux tout ployés
Sous le poids des fruits mûrs, et gaîment les convie
A cueillir ceux qui leur feront envie :
« Respectez seulement l'arbre que vous voyez ;
» Je vous fais d'y toucher une défense expresse. »

Il part. A peine seul, notre couple s'empresse
D'approcher du fruit défendu.
L'arbre vient d'un pays à Guillaume inconnu :
— Seigneur Hugues l'avait rapporté des croisades. —
« Quel éclat ! c'est de l'or ! quels fruits délicieux ! »
Dit Lubin, leur jetant d'amoureuses œillades.
« Laissons-les, dit Guillaume en détournant les yeux ;
» Se pourrait-il que des hommes
» Fussent séduit par des pommes ?
» C'est bon pour des enfants ! Que m'importe ce fruit ? »
Pour cacher son désir, l'un et l'autre méprise
— En paroles — l'objet qui fait sa convoitise.
Ils ont beau reculer : un démon les poursuit,
Et des fruits séducteurs ravive en eux l'image.
Guillaume, qui d'abord paraissait le plus sage,
Succombe le premier, hélas !
« Bon ! pour un fruit, dit-il, on ne nous pendra pas :
» Cueillons ce petit-là, qui tout près se balance.
» Je le cueille, Lubin ; toi, regarde à l'entour. »
Sitôt dit, sitôt fait. Dieu ! quelle jouissance !
Ils partagent la proie, en riant de leur tour.
Hélas ! ils vont pleurer bientôt leur imprudence !

Ils rentrent au château : « Quel malheur ! leur dit-on ;
« L'ami François n'a plus qu'une heure d'existence :
» Il a mangé du fruit-poison !
» Ce fruit semble être d'or ; il a belle apparence... »
— « Un fruit d'or, dit Guillaume en pâlissant d'effroi ;
» Je suis mort ! ah ! je sens un feu qui me dévore !

Hosted by Google

« Lubin m'eût cru, nous pourrions vivre encore ! »
— « Moi ? dit Lubin, c'est toi qui l'as cueilli, c'est toi ! »
Le seigneur réplique à nos hommes :
« Fils d'Adam, je vois que les pommes,
» Tout comme Adam, vous ont tentés ;
» Lui, du moins, il fut excusable :
» Le jour qu'il se rendit coupable,
» Il avait Ève à ses côtés.
» Sa faute lui coûta la vie ;
» Vous, vous n'en mourrez point : reprenez vos labeurs.
» Indulgents désormais pour le péché d'envie,
» Allez, n'accusez plus Adam de vos malheurs. »

A. DE LAVERGNE.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE.

Depuis notre dernière chronique, nous avons assisté à trois manifestations musicales dans le ressort de notre grande association de l'Ouest : une à Niort, deux à la Rochelle. Il y en a eu certes bien d'autres dans cette portion de l'empire français qui comprend les départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure, mais nous n'avons pas de données assez détaillées pour pouvoir en parler.

Il serait cependant à la fois intéressant et utile que les journaux de chaque localité missent leurs abonnés au courant de ce qui se passe dans les villes voisines, surtout lorsque ces villes, comme Poitiers, Niort, Limoges, Rochefort et la Rochelle, font partie d'une association qui les unit par un lien artistique et fraternel. Il serait profitable à chacune d'elles d'apprendre ce qui se fait chez les autres, afin que les bons exemples pussent être suivis. Il nous semble que l'art gagnerait à cet enseignement mutuel.

Nous devons au fondateur de nos congrès, le regretté Beaulieu, d'avoir initié de bonne heure notre province à la grande musique, et, ce qui est peut-être un avantage plus précieux, d'avoir fait se connaître et s'apprécier les uns les autres les différents musiciens de nos cinq départements.

Les compatriotes de Beaulieu ont pensé que l'hommage le plus éclatant qu'on pût donner à sa mémoire était l'exécution de la messe de *Requiem* qu'il avait

Hosted by Google

écrite à l'occasion de la mort de son maître, Méhul. Les sociétés philharmoniques des cinq villes associées furent conviées à prendre part à cette solennité qui a eu lieu le 27 janvier. Poitiers, Rochefort et surtout la Rochelle avaient envoyé à Niort un bon renfort d'instrumentistes pour compléter l'orchestre. Les chœurs étaient presque exclusivement composés de chanteurs et de cantatrices de Niort. Les solistes étant des amateurs, nous n'en pouvons pas parler d'une façon précise, sinon pour dire qu'ils ont exécuté d'une manière très satisfaisante les morceaux qu'on leur avait confiés. Nous regrettons seulement qu'il n'y ait pas eu de ténor. Nous ne pensons pas que l'auteur ait omis d'écrire cette partie ; mais nous supposons que, pour la facilité de l'exécution, on en avait chargé un mezzo soprano. Cette substitution n'a rien de choquant, surtout lorsque le mezzo soprano est, comme dans le cas dont il s'agit, un talent hors ligne. Nous n'en dirons pas autant du remplacement des troisième et quatrième cors par deux saxhorns en *si bémol ;* le timbre de ces instruments guerriers désorganisait l'harmonie. Il est vrai que, dans la messe de Beaulieu, l'harmonie ne joue qu'un rôle secondaire. C'est presque continuellement le quatuor qui accompagne. Mais cet accompagnement est traité avec une correction, un soin infini, et c'est, il faut le dire, une des parties de l'œuvre où l'auteur a déployé le plus d'art. Le caractère général de cette messe est essentiellement religieux et grave. Peut-être désirerait-on un peu plus de mouvement, un peu plus d'intérêt ; mais il est difficile d'avoir ensemble la gravité et l'éclat, à moins d'être un génie comme Mozart, Beethoven ou Chérubini. Nous considérons la partition de Beaulieu comme une œuvre complètement réussie.

L'orchestre et les chœurs étaient conduits par M. Delavault, qui est appelé, chez nos voisins, à succéder à M. Beaulieu. Cet amateur, artiste par le cœur et le talent, possède beaucoup des qualités de son prédécesseur et, entre autres, celle qui doit nous être le

Hosted by Google

plus précieuse, à nous autres membres de l'association, le zèle et le dévouement à la musique.

Il faut, en effet, beaucoup de bonne volonté, de persévérance et d'abnégation, pour arriver à monter ces lourdes machines qu'on appelle les congrès musicaux de l'Ouest. Espèrons qu'il se trouvera toujours des hommes assez dévoués pour assumer sur eux la responsabilité d'un résultat financier douteux, et affronter tous les déboires qu'entraîne l'organisation des chœurs et des orchestres, sans compter la partie la plus épineuse à coup sûr, la direction des solos et des solistes.

Espérons que nos amis de Niort, qui doivent avoir, cette année, le congrès chez eux, et qui ont toujours eu la main heureuse pour le choix de leurs solistes, réussiront encore cette fois et maintiendront haut et ferme le drapeau planté par Beaulieu.

Le concert annuel que notre Société philharmonique donne, à la Bourse, au bénéfice des indigents, a eu cette année sa splendeur habituelle. Le public, quoique moins compact que d'habitude, a été loin de faire défaut, puisque la recette a atteint, à cent francs près, le total ordinaire.

Le programme était on ne peut plus varié. Pour commencer par les morceaux d'ensemble, nous citerons d'abord l'ouverture d'Obéron qui, à partir de l'allegro, a été jouée avec beaucoup d'entrain ; celle de *Charles VI*, préface musicale usée, vieillie, où le chant devenu presque pont-neuf « *Guerre aux tyrans*, » ne nous a procuré que de l'ennui. L'exécution en a été excellente. Nous n'en dirons pas autant de l'allegretto de la symphonie en *la* de Beethoven, cette belle marche funèbre, dans laquelle les instruments à vent ont un rôle si important, qui doit aller progressivement en augmentant d'intérêt jusqu'au fortissimo, à peu près au milieu du morceau, puis s'éteindre, se perdre comme dans un lointain vaporeux. Le début a été satisfaisant, mais la fin a été bien loin d'y répondre. Quand l'orchestre de

Hosted by Google

la Société philharmonique voudra observer les nuances et se soumettre à jouer piano, ce sera un des meilleurs orchestres de province. C'est là tout le secret de l'immense supériorité des orchestres de Paris sur ceux de nos villes départementales ; et cependant que faudrait-il pour suivre les indications des auteurs?..... un peu d'attention seulement. Des chœurs, nous ne parlerons pas. L'un, celui de la *Chatte Merveilleuse* avait été donné au concert de 1863, l'autre, celui de *Guillaume Tell* a été entendu trop souvent déjà. Pourquoi ne pas varier un peu plus le répertoire choral et, sortant des opéras contemporains, ne pas faire appel aux partitions des grands maîtres de l'art classique? — N'y a-t-il point un précédent facile à invoquer, un exemple que l'on doit suivre, dans l'organisation même des concerts du Conservatoire? — C'est là le codex des monteurs de concert.

Au nombre des morceaux d'ensemble, nous devons citer la fugue du 4e quatuor de Beethoven. Ce morceau délicat et composé avec plus d'art que de passion a été remarquablement rendu par les instruments à cordes à parties quadruplées. Avec des chefs d'attaque comme MM. Rideau, Battanchon et Rigondeau, on peut être sûr d'une exécution parfaite.

Ici se présente une grande difficulté : il s'agit de parler des solistes-chanteurs sans les nommer ! Trop heureux qu'il nous soit permis d'employer le système algébrique des lettres pour désigner les quantités connues, nous dirons que Mme D*** a chanté avec entrain et justesse une cavatine des *Martyrs,* de Donizetti ; que Mlle A*** s'est montrée, dans l'air de *Robert le Diable : En vain j'espère,* ce qu'elle est toujours, la cantatrice à la voix pure, étendue et sympathique ; que le grand succès du concert a été pour le duo du *Turco in Italia,* de Rossini, chanté par Mlle C*** et M. D***, de façon à enthousiasmer l'auditoire, qui par trois fois a demandé bis. Avouons que pour nous, chroniqueur morose, quel que soit le plaisir que nous ait fait ce duo, il n'est pas

Hosted by Google

à comparer à la suprême satisfaction que nous a fait éprouver le quintette du *Mariage secret*, de Cimarosa. Enclin, comme nous le sommes, à devenir *laudator temporis acti,* nous avons en grande admiration la musique italienne, mais la vraie, celle des Pergolese, des Cimarosa, des Paesiello, des Durante, des Scarlatti, etc. Lorsque nous relisons, avec tout le recueillement que méritent des chefs-d'œuvre, les partitions de ces maîtres pareils, et que nous voyons ces pures mélodies, ces accompagnements si délicatement ciselés, nous ne pouvons nous empêcher de gémir sur le goût de la génération actuelle, réduite à se passionner pour les Italiens d'aujourd'hui. Grâces soient rendues à Mmes de C***, de L*** et C*** (qu'on entend trop rarement à la Société) et à MM. D*** et S***, pour l'excellente manière dont ils ont interprété ce quintette. Mlle de C*** a, dès le début, posé sa voix en cantatrice consommée; elle possède l'art le plus difficile en musique, celui de bien prendre une note et de bien l'abandonner. Nous devons des remercîments aux personnes qui ont eu l'idée de nous donner un morceau de chant d'ensemble : c'est sortir brillamment de la vieille routine à laquelle nous a habitués la commission de la Société philharmonique, en ne nous faisant entendre depuis si longtemps que des solos.

Nous retrouvons la plupart de nos valeurs algébriques dans la chapelle du Lycée, le jour du Jeudi-Saint, exécutant, en présence d'un auditoire trop peu nombreux, le *Stabat mater* de Rossini, — idée heureuse due, si nous ne nous trompons, à notre jeune basse-taille, M. S***, et dont la réalisation a fait le plus grand honneur à M. Ehkirsh. Ce jeune musicien a monté les chœurs avec un soin digne d'éloge et dirigé l'orchestre avec talent.

Les soli ont été dits avec distinction par Mlle A***, dont la belle voix remplissait l'église, dominant l'orchestre sans effort; par M. C***, le charmant ténor que nous avions applaudi au concert du théâtre dans l'Ar-

Hosted by Google

nold de *Guillaume-Tell*, et qui reparaît de temps en temps pour rendre possibles nos grandes exhibitions musicales ; par Mme D***, qui a dit la cavatine avec un succès complet ; par Mlle de C***, si distinguée toujours dans sa manière de phraser, et par MM. D*** et S***, qui ont droit à une forte part des éloges.

L'exécution du *Stabat* est un jalon planté qui nous donne l'espoir d'entendre, dans un avenir prochain, les messes de Chérubini, de Beethoven et de Mozart. Courage, M. Ehkirsh, les amateurs Rochelais ont les yeux sur vous.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LE CAHIER

DES PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES

DU TIERS-ÉTAT DE LA ROCHELLE

EN 1789.

(SUITE.)

XIX.

Les aides, régie et gabelle (1), les inspecteurs aux boucheries, à la marque des cuirs et des fers (2) seront présentés comme une calamité publique. Les députés solliciteront avec instance leur abolition à perpétuité, et ils proposeront de remplacer leur produit par des abonnements avisés dans les états provinciaux.

XX.

Ils demanderont la suppression des receveur-généraux, particuliers, et autres gens de finance, de sorte que les états provinciaux puissent verser directement et ainsi qu'ils l'aviseront au Trésor roïal.

XXI.

L'aliénation des domaines du Roi à perpétuité et sous

(1) Après avoir lu l'intéressante étude sur *les finances de la France à la fin du XVI*e *siècle*, publiée dans la *Revue de l'Aunis*, par M. Paul Romieux, il est facile de comprendre par quel motif nos aïeux demandaient l'abolition d'impôts aussi arbitraires que vexatoires; dès le 27 septembre 1789, un règlement du roi déclara que la gabelle, le plus odieux de tous, serait abolie.

(1) Les besoins du Trésor avaient fait créer une multitude d'offices vénaux, non moins onéreux que gênants pour le commerce et l'industrie, quand ils n'étaient pas ridiculement inutiles, comme les *jurés-crieurs héréditaires d'enterrements, les jurés vendeurs d'huitres, les contrôleurs de perruques, etc.*

Hosted by Google

la garantie des États-généraux, les forêts exceptées, sera présentée comme infiniment avantageuse au bien de l'État, et les députés seront tenus de la demander.

XXII.

Ils réclameront la suppression des francs-fiefs (1), ce droit, monument de la barbarie féodale, étant onéreux en lui-même, injurieux au tiers-état, et devenant chaque jour plus vexatoire par les rigueurs de la perception.

XXIII.

La faculté de se libérer étant de droit naturel; les députés demanderont que l'amortissement des rentes dues au clergé soit autorisé, et que la liberté à cet égard s'étende jusqu'aux rentes inamortissables dues à des particuliers.

XXIV.

Ils réclameront également, en faveur des communes et municipalités, le droit de se rédîmer de la banalité des fours et moulins et des corvées seigneuriales justifiées par titres.

XXV.

Ils solliciteront une nouvelle constitution pour les municipalités, les officiers municipaux, qui représentent tous les citoïens, devant être élus librement par les citoïens de toutes les classes. (2)

(1) Les papes, pour favoriser les croisades, avaient obtenu des rois que les fiefs, qui ne pouvaient originairement être possédés que par des personnes nobles, pûssent être acquis par des roturiers, en payant certain droit qu'on appelait de *franc-fief;* et tous les 30 ou 40 ans, on faisait une taxe sur les roturiers, églises, communautés et gens de main-morte pour les fiefs qu'ils avaient acquis et qui n'étaient point amortis. Elle se faisait sur le pied du revenu de six années pour les fiefs tenus du roi nuement, et de trois années pour ceux qui n'en relevaient qu'en arrière-fief. On sait que le régime féodal fut entièrement détruit par le décret du 4 août 1789.

(2) Aux termes de lettres patentes de Louis XVI, du 3 décembre 1774, qui avaient modifié la constitution du corps de ville de la Rochelle, établie par une déclaration du 5 février 1718, ce corps se composait: d'un *Maire*, choisi par le roi sur une liste de trois candidats élus par les officiers municipaux, et dont les fonctions, de même que celles des échevins, ne duraient que deux années; de quatre *échevins*, dont un devait nécessairement être pris parmi les membres du présidial et les trois autres devaient appartenir aux autres juridictions, aux professions libérales ou à la classe des bourgeois n'exerçant pas de profession; de dix *conseillers* ou *assesseurs*, tirés aussi de certaines catégories déterminées et dont les fonctions étaient à vie; d'un *procureur-syndic*, d'un *secrétaire-*

Hosted by Google

XXVI.

Les députés représenteront que depuis trop longtemps les impositions pèsent sur la classe la plus malheureuse; que, si un grand luxe est l'attribut nécessaire d'un grand Etat, les objets de luxe doivent être fortement frappés de l'impôt. En conséquence, ils demanderont qu'il y ait un impôt sur les voitures, les gens de livrée, les laquais, valets de chambre et autres domestiques qui ne sont point emploïés à l'exploitation et à la culture des terres.

XXVII.

L'intérêt public exigeant une surveillance continuelle sur le service des postes aux chevaux, les députés demanderont que la direction et l'administration en soient confiées aux états provinciaux.

XXVIII.

Ils proposeront l'établissement d'un droit sur les voitures de voyage et de roulage sur les grandes routes, pour être appliqué à l'entretien des chemins, et la fixation d'un poids de charge des voitures destinées aux transports des objets de commerce, afin de prévenir la dégradation des routes (1).

XXIX.

Ils demanderont que les frais de cazernement, de guet et de logement de gens de guerre, qui ont été jusqu'ici supportés par le tiers-état, le soient à l'avenir par tous les ordres indistinctement.

XXX.

Les levées de canonniers auxiliaires dépeuplant les campagnes de l'Aunis, et le tirage de la milice étant d'ailleurs contraire à la liberté personnelle, et comme tel inconstitutionnel, les députés en demanderont la suppression.

greffier et d'un *receveur* de la ville, nommés aussi à vie : ensemble dix-huit membres, tous élus par le corps de ville lui-même. Nul ne pouvait être réélu Maire ou échevin qu'après un intervalle de quatre années depuis la cessation de ses fonctions.

(1) Cet article a été rayé.

Hosted by Google

XXXI.

La tranquillité publique, la sûreté personnelle et la conservation des propriétés étant le prix des impôts que le souverain reçoit de la nation, le Roi sera supplié d'augmenter considérablement le corps de la maréchaussée, et de consulter les états provinciaux sur les établissements et la distribution des divisions et des brigades.

XXXII.

Les députés demanderont que la refonte des monnaies soit consentie par la nation, et le titre fixé par elle.

XXXIII.

Ils insisteront pour que l'on publie, chaque année, par la voie de l'impression, les comptes de l'administration, et que cette publicité soit également étendue à l'administration de chaque état provincial.

XXXIV.

Les députés seront autorisés à garantir tous les engagements contractés par le gouvernement jusqu'à l'assemblée des États-généraux, une discussion et une révision à cet égard, même pour ce qui concerne des intérêts exhorbitants et usuraires, n'étant pas de la dignité d'une grande nation. Mais les députés seront tenus de demander à connoître le régime de chaque département, et qu'il soit établi dans toutes les parties un tel ordre que la nation n'ait plus à gémir des abus de l'administration et à souffrir des erreurs ou des vices des administrateurs.

Sur le fait de la justice.

XXXV.

Les députés demanderont que la révision des loix consenties par la nation soit absolument et à jamais interdite aux parlemens et autres cours, et que les moyens de sanction et de publicité résident uniquement dans les États-généraux; que les loix soient par

Hosted by Google

eux adressées aux états provinciaux, sans qu'il soit besoin, pour assurer leur exécution, de l'enregistrement ou du dépôt dans aucun tribunal que ce puisse être.

XXXVI.

Ils solliciteront la réformation de l'ordonnance civile (1), l'abréviation des procédures et une diminution notable des frais, dont l'énormité peut absorber dans plusieurs cas la valeur de l'objet en litige.

XXXVII.

Ils représenteront que les droits de contrôle, qui, dans l'origine, n'avaient été qu'une précaution sage et bienfaisante du législateur pour constater la date des actes et assurer la tranquillité des parties, se sont multipliés à proportion des besoins de l'État; que le gage de la sûreté publique est devenu la source de vexations fiscales; que, de toutes les parties de l'administration, il n'en est point de plus obscure et de plus vicieuse; que le mal s'est accru par les interprétations et les distinctions sans nombre qu'on a données sans avoir de plan fixe; que les contradictions se trouvent où l'on devroit trouver les lumières de la loi; que cette ambiguité engage un combat perpétuel entre le traitant et les parties contractantes, et que celles-ci ont constamment un désavantage ruineux; qu'il est essentiel que les députés insistent sur l'établissement d'un nouveau tarif qui, en diminuant les droits exhorbitants du contrôle, soit clair, précis et intelligible pour tous les citoyens; qu'il est indispensable d'assigner une plus juste proportion dans les classes et d'opérer la diminution des emploïés; que les recherches qu'ils sont autorisés à faire chez les notaires tendent à dévoiler les secrets des familles et qu'elles offrent le genre d'inquisition le plus odieux peut-être.

(1) L'ordonnance civile, ou *Code Louis*, fut enregistrée le 20 août 1667. Elle réformait beaucoup d'abus, accélérait l'expédition des affaires et établissait une procédure uniforme, mais elle laissait subsister la diversité des coutumes, les justices seigneuriales, les évocations, les commissions, les committimus, la vénalité des charges, etc.

Hosted by Google

XXXVIII.

Que les droits de centième-denier, tant sur les actes translatif de propriété que sur les biens échus en collatérale, sont abusifs et vexatoires, en ce que ces droits se perçoivent sur les biens-fonds, surtout en collatérale, sans distinction des charges; qu'il arrive fréquemment qu'un domaine est grévé de rentes au-delà de sa valeur, et que néantmoins l'héritier païe le droit rigoureusement et comme si le bien étoit liquide; que cette injustice s'accroit encore par le paiement des doubles droits et des amendes qu'encourent ceux qui laissent passer le temps fatal; que cette contravention arrive fréquemment par l'ignorance bien pardonnable de l'obligation imposée par les loix rigoureuses du contrôle; que des avertissements de la part des employés préviendroient des erreurs presque toujours involontaires de la part des héritiers; mais que ces avertissements ne sont point donnés parce que à la rigueur de cette partie des loix fiscales on a ajouté l'injustice révoltante de faire tourner au profit des emploïés l'ignorance où l'on est communément de leurs réglements, et qu'ils obtiennent sur une partie des amendes qu'ils partagent entr'eux ce qu'ils appellent un *excédent de fixation.*

XXXIX.

Les députés demanderont, comme un des objets les plus importans pour le bonheur public, la révision de l'ordonnance criminelle et l'abrogation de ses dispositions en plusieurs cas, et notamment qu'il ne soit plus permis au juge de procéder aux interrogatoires et autres actes d'instruction qu'assisté de deux autres juges; qu'il ne puisse rendre de décret de prise de corps et d'ajournement personnel que de l'avis des officiers du siège; enfin qu'il soit donné en toute matière, et dès l'origine de l'instruction, un conseil aux accusés (1).

(1) L'ordonnance de 1670, qui avait introduit dans l'ancienne procédure criminelle de nombreuses et sages améliorations, avait cependant laissé subsister

Hosted by Google

XL

L'abolition des commissions (1) et des évocations (2) sera réclamée par les députés comme un gage de la justice du Roi et de la liberté des peuples.

XLI.

Le Roi sera supplié de ne plus accorder de dispense d'âge, pour l'exercice des fonctions de judicature, à ceux qui ne seront pas âgés de vingt-cinq ans ; les grâces de Sa Majesté ne pouvant pas s'étendre jusqu'à donner à un mineur la prérogative abusive de prononcer sur l'intérêt d'autrui, lorsque, d'après les loix, il ne peut valablement disposer des siens (3).

XLII.

Les lettres de *comptabilité* (4) et de dispense d'al-

de regrettables abus, tels que la question ou la torture, l'interdiction aux accusés de l'assistance d'un conseil ou défenseur, le secret de l'instruction, non-seulement, comme aujourd'hui, dans la première phase de la procédure, mais encore jusqu'à la décision des juges, qui devaient former leur conviction sur les procès-verbaux d'information du magistrat chargé de l'instruction de l'affaire. Cette instruction écrite prenait dès lors une telle importance qu'on pensait qu'elle ne pouvait pas être abandonnée complètement à un seule juge, et que l'on demandait qu'il fut assisté de deux autres magistrats pour procéder à l'audition des témoins et aux interrogatoires des accusés et aussi pour rendre soit un *décret de prise de corps*, qui équivalait à notre *mandat d'arrêt* ou *d'amener*, soit *un ajournement personnel*, sorte de *mandat de comparution*. Un décret de l'Assemblée constituante des 8 octobre — 3 novembre donna pleine satisfaction au vœu émis par nos pères.

(1) Les *commissions* étaient des tribunaux extraordinaires, substitués arbitrairement à la juridiction ordinaire pour juger certains faits dont on voulait enlever la connaissance aux magistrats qui eûssent dû les juger, et qui se dissolvaient après le jugement de l'affaire.

(2) Les *évocations*, qui ont été maintenues dans certains cas, avaient pour effet, comme les commissions, d'ôter aux juges ordinaires la connaissance d'une contestation et de déférer à un autre tribunal le pouvoir de la décider. Il s'agit ici surtout des *évocations de grâce* qui étaient accordées par le Roi à certaines personnes, ou à des corps ou communautés, comme marque de sa protection et généralement sans cause légitime.

(3) L'âge de la majorité, qui a été fixé à vingt-un ans par la loi du 20 septembre 1792, variait anciennement selon les coutumes, qui n'admettaient généralement la *majorité parfaite*, donnant le droit d'aliéner irrévocablement, qu'à l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

(4) N'est-ce pas *incompatibilité* qu'il faut lire ? et y voir le vœu que le Roi, par ses lettres, ne relevât pas certaines personnes de l'incompatibilité qui existait entre les fonctions ou charges dont elles étaient revêtues et celles de la justice?

Hosted by Google

liance (1) seront également présentées comme contraires au bien de la justice et à l'intérêt des justiciables, et on demandera à S. M. de n'en plus accorder.

XLIII.

Les bonnes loix pouvant devenir illusoires et inutiles lorsque les magistrats ne sont pas éclairés, S. M. sera suppliée de réformer les études des écoles de droit, et de n'accorder de provisions pour les offices de judicature qu'à ceux qui auront exercé pendant cinq ans la profession d'avocat, et qui apporteront des preuves incontestables qu'ils auront exactement suivi pendant ces cinq années les audiences d'une justice roïale (2).

XLIV.

Les lettres de *committimus*, (3) étant une dérogation au droit commun et une exception aux loix générales du roïaume, doivent être abolies.

L'exécution des ordonnances concernant les droits de fuye, de chasse et de garenne sera réclamée au nom des cultivateurs et des habitants des campagnes.

XLV.

La vénalité des charges et les abus qui en résultent seront dénoncés aux États-généraux, comme ils l'ont été à toutes les assemblées de la nation depuis François Ier, et les députés proposeront de délibérer sur les moïens de rembourser les offices et de rendre ainsi à la justice l'éclat et la pureté qu'elle doit avoir (4).

(1) Le souverain jouit encore de la prérogative d'accorder, dans certains cas, des dispenses pour autoriser des magistrats entre lesquels existent des liens d'alliance ou de parenté à faire partie d'un même tribunal.

(2) La loi du 20 avril 1810 n'exige qu'un stage de deux ans pour pouvoir être nommé juge d'un tribunal de première instance ou conseiller d'une cour. Le cahier parle des audiences d'une *justice royale* par opposition aux justices subalternes des seigneurs, qui n'ont été supprimés que par la loi du 4 août 1789.

(3) Les *lettres de committimus* conféraient à un grand nombre de hauts personnages, officiers et fonctionnaires, le droit ou privilège de déclarer la compétence des tribunaux ordinaires et d'attirer devant certaines juridictions de Paris la connaissance et la décision des procès dans lesquels ils étaient intéressés.

(4) La vénalité des charges de judicature fut abolie par le décret des 4-11 août 1789.

Hosted by Google

XLVI.

La noblesse devant être le prix des vertus d'un citoïen et des services rendus à l'État, que nul à l'avenir ne puisse être annobli par charge (1).

Les députés profiteront du moment où la nation est réunie auprès du Roi, pour réclamer, au nom de l'humanité et de la raison, l'abolition des loix pénales sur le fait des contrebandiers, la réhabilitation des condamnés en cette qualité, et la décharge des amendes non encore payées.

XLVII.

Le taux de l'argent n'étant plus à comparer à la fixation qui avoit lieu à l'époque où les juridictions consulaires ont été créées, le bien de la justice et l'intérêt des justiciables exigent que la compétence de ces tribunaux soit augmentée (2).

XLVIII.

En conséquence, les députés demanderont que la compétence des juges-consuls soit portée en dernier ressort jusqu'à deux mille livres (3).

XLIX.

Que la juridiction présidiale soit affranchie des entraves qu'y mettent les jugemens de compétence; que son dernier ressort s'élève jusqu'à dix mille livres en toutes matières, excepté sur les questions d'État, et que les appels des juges-consuls et des amirautés y soient dévolus, pour y être jugés en dernier ressort jusqu'à dix mille livres (4).

(1) On appelait ces charges *offices annoblissants*, tels que les offices de conseillers au parlement, les offices de la couronne, les charges de secrétaires du roi et plusieurs autres.

(2) Cet article a été rejeté et biffé.

(3) On sait qu'on nommait *juges-consuls* les membres des anciens tribunaux de commerce. Leur compétence n'avait pas changé depuis leur établissement par Charles IX, et ils ne pouvaient statuer en dernier ressort que sur les demandes n'excédant pas la valeur de 500 livres. Le code de commerce étendit leur compétence en dernier ressort à 1,000 fr., et la loi du 30 mars 1840 l'a élevée à 1,500.

(4) La compétence en dernier ressort des cours présidiales, qui originairement n'excédait pas la valeur de 250 livres, avait été portée tout-à-coup, en 1774,

Hosted by Google

L.

L'intérêt du commerce exigeant que l'on donne aux juridictions consulaires une activité suffisante et que l'on cherche à y simplifier les formes et à y modifier les frais, le Roi sera supplié de rendre à ces tribunaux le droit d'apposition de scellés et d'inventaire chez les faillis, et de leur accorder le pouvoir nécessaire pour assurer l'exécution de leurs jugemens (1).

LI.

La suppression de l'amirauté générale de France, séant à Paris, sera demandée (2).

LII.

Le nombre excessif des tribunaux étant nuisible pour l'État, les députés représenteront la nécessité de réunir tous les tribunaux d'exception en un seul, autre que celui des juges ordinaires (3).

LIII.

Les loix criminelles étant la portion la plus essentielle

à la somme de 2,000 liv ; l'Assemblée constituante renversa de fond en comble l'ancienne organisation judiciaire : des tribunaux de district, composés de juges électifs, succédèrent aux présidiaux et ils ne purent juger en dernier ressort que jusqu'à concurrence de la valeur de 1,000 livres.

(1) Une déclaration du roi du 10 juin 1715, en conférant temporairement aux tribunaux consulaires la connaissance des procès en matière de faillites et banqueroutes, avait ordonné qu'il serait procédé par les juges et consuls, à l'exclusion de tous autres juges et officiers de justice, à l'apposition des scellés et confection des inventaires ; mais, après plusieurs prorogations de ses dispositions, la justice ordinaire avait recouvré ses anciennes attributions. Aujourd'hui les scellés sont apposés par le juge de paix et l'inventaire des biens du failli est dressé par les syndics de la faillite. La législation moderne n'a pas attribué d'ailleurs aux tribunaux de commerce le droit de connaître de l'exécution de leurs jugements.

(2) L'amirauté était une juridiction qui connaissait des faits maritimes. Les décisions des sièges de l'amirauté étaient rendues au nom de l'amiral de France, et étaient portées en appel devant un tribunal supérieur établi à Paris et nommé la *table de marbre*. Les amirautés, auxquelles la loi du 7 septembre 1790 avait déjà enlevé la connaissance du contentieux relatif au commerce maritime, furent entièrement supprimées par celle du 9 août 1791, et leurs attributions, aussi nombreuses que variées, furent réparties entre les tribunaux de commerce, les juges de paix et les tribunaux ordinaires.

(3) L'un des plus grands vices de notre ancienne législation était la multiplicité des juridictions. Outre le présidial et le tribunal consulaire, il y avait encore à la Rochelle, en 1789 : l'officialité ou cour ecclésiastique, l'amirauté, le tribunal de la monnaie, le bureau des finances, l'élection, le tribunal des traites et celui de la prévôté des maréchaux, sans compter les juridictions seigneuriales.

Hosted by Google

de la justice distributive que le Roi doit à ses peuples, le Roi sera supplié de considérer la disproportion effraïante qui existe dans plusieurs cas entre les délits et les peines, l'inutilité et même le danger de quelques autres loix pénales; que le vol, par exemple, celui avec effraction excepté, est trop sévèrement puni par la peine de mort; que le bannissement est une peine non-seulement absurde, mais encore nuisible à la société, puis qu'elle laisse au coupable une liberté dont il abuse presque toujours et qui devient funeste à la province dans laquelle il se retire (1); que le fouet n'est plus qu'une punition illusoire (2); que la flétrissure, infligée trop fréquemment et trop légèrement, en marquant à jamais du sceau de l'infamie celui qui s'est rendu coupable d'un délit peu considérable, lui ôte tout remord, ne lui laisse que le désespoir de la honte, et ne sert que trop souvent à le précipiter dans les derniers excès du crime (3); que la peine de mort, satisfaisant à la vindicte publique, est suffisante à punir les plus grands forfaits. Les supplices extraordinaires, tels que celui de la roue, doivent être abolis comme contraires à l'humanité et aux mœurs nationales.

LIV.

Les peuples ayant autant à souffrir du joug des pré-

(1) La peine du bannissement, en effet, n'obligeait pas toujours le condamné à sortir du royaume, il pouvait être banni seulement d'une ville, d'une province, du ressort d'un parlement, d'un bailliage, d'une généralité ou d'une justice particulière.

(2) La peine du fouet, à laquelle on joignait toujours la flétrissure, ne se prononçait guère que contre des personnes de basse condition et principalement contre les voleurs simples, les filous, coupeurs de bourses et autres de cette espèce. Le fouet s'appliquait sur les épaules nues du criminel avec des verges, qui avaient remplacé l'ancien fouet de cuir, dont les lanières étaient terminées par des *plombeaux* ou des pointes de fer. Cette peine fut abolie par le Code pénal de 1791.

(3) La flétrissure, ou marque, était imprimée avec un fer chaud sur l'épaule des criminels par l'exécuteur de la haute justice. Pour les plus petits vols, le condamné étaient marqué d'un V, et ceux qui étaient condamnés aux galères à temps ou à perpétuité étaient marqués, avant d'y être conduits, des trois lettres G A L. Abolie par le Code pénal de 1791, cette peine fut rétablie pour quelques crimes seulement en 1806; maintenue par le Code pénal de 1810, elle fut entièrement effacée de nos lois pénales en 1832.

Hosted by Google

jugés que des vices des gouvernements, les députés solliciteront avec le zèle le plus soutenu les États-généraux de délibérer sur l'injustice du préjugé des peines infâmantes ; ils représenteront que cette fatale opinion, contraire à toute les idées d'ordre et de raison, n'est pas conciliable avec les lumières et l'humanité qui distinguent la nation française, et ils insisteront pour que les États-généraux fassent éclater leur justice et leur sagesse en faveur des victimes infortunées de cet affreux préjugé (1).

LV.

Ils observeront que l'opinion qui fait rejaillir l'infamie du supplice sur la famille du coupable a pris sa source dans l'inégalité des peines infligées au noble et au roturier ; qu'il faut représenter au Roi, comme souverain législateur, que la loi doit infliger indistinctement la même peine à tous les hommes tombés au même degré de crime et d'avilissement ; que le crime rendant tous les criminels infâmes, le supplice doit être infâme pour tous ; que l'opinion contraire est destructive des mœurs publiques et de tous les principes de sociabilité ; qu'il est révoltant qu'après un crime commis de complicité par un noble et un roturier, l'un soit déshonoré par la peine capitale qu'a subie son père, tandis que le fils du noble peut attester comme un titre probatif de la noblesse de son extraction le supplice du sien ; que, d'après ces considérations importantes, les députés insisteront pour qu'il plaise au Roi, dans la punition des crimes égaux par leur nature, faire cesser l'inégalité des peines fondées sur l'inégalité du rang et de la naissance.

LVI.

Les députés ne devant rien omettre de tout ce qui

(1) Le décret des 20-24 janvier 1790 sanctionna ces sages principes en déclarant que les crimes de même nature seraient punis du même genre de peine, quels que fussent le rang et l'état des coupables ; que, les délits et les crimes étant personnels, le supplice d'un coupable et les condamnations infâmantes quelconques n'imprimaient aucune flétrissure à sa famille ; que, l'honneur de ceux qui lui appartenaient n'en était nullement entaché ; que tous continueraient d'être admissibles à toutes sortes d'emplois et dignités, et que la confiscation des biens des condamnés ne pourrait jamais être prononcée en aucun cas.

Hosted by Google

peut accélérer la destruction du préjugé des peines infamantes, représenteront aux États-généraux qu'il ne suffit pas d'une égalité de peine commune aux membres des différents ordres de l'État, mais encore que la détermination du genre de peine n'est pas indifférente. Ils observeront que le préjugé sera ineffaçable à jamais si le supplice de la corde, qui a toujours été le signe de l'infamie, est conservé dans l'ordre de nos loix pénales; que les moïens extérieurs ne doivent pas être négligés lorsque l'on veut agir fortement sur l'opinion; que le Roi doit être supplié d'abolir ce supplice et de lui en substituer un moins révoltant d'après nos idées reçues et qui ne rappelle pas des souvenirs liés de trop près à l'erreur qu'on veut déraciner (1).

LVII.

Les députés représenteront encore que la peine capitale, réservée jusqu'ici aux nobles, pourroit être la peine générale applicable aux cas où la loi condamne à mort; que ce supplice, qui n'a jamais eu dans les idées populaires la note et la tache d'infamie, aideroit à la révolution qu'il faut opérer, ou qu'au moins il n'y seroit pas contraire; que l'admission de ce genre de peine ne seroit pas d'ailleurs une innovation dans la justice pénale; qu'il est usité indifféremment en Alsace pour les nobles et les roturiers, et que le Roi doit être supplié de le substituer à celui de la corde (2).

LVIII.

La liberté indéfinie de la presse étant le premier attribut d'une nation libre et la sauvegarde de la liberté publique sera réclamée par les députés (3).

(1) Le Code pénal du 25 septembre 1791 porte que *tout condamné à mort aura la tête tranchée.*

(2) V. la note précédente — « Lorsque le crime est bas et avilissant, tel que le vol avec effraction, l'assassinat, le poison, etc, les gentilshommes, dit Guyot, sont condamnés à la potence ou à la roue comme seraient de simples roturiers. »

(3) La fameuse déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 proclama le droit de chaque citoyen de publier et faire imprimer ses opinions C'était anéantir toutes les lois prohibitives de la liberté de la presse.

Hosted by Google

LIX.

Les députés considérant que si le bonheur public est garanti par les loix, les loix sont elles-mêmes garanties par les vertus des citoyens, s'occuperont de l'imperfection de nos établissements d'éducation publique. Ils demanderont que l'éducation publique soit tellement modifiée qu'elle puisse convenir aux citoyens de tous les ordres et former des hommes vertueux et utiles pour toutes les classes de l'État. Ils proposeront également de modifier dans le régime de nos colléges le principe qui, en assujetissant indistinctement au culte catholique tous les jeunes gens qui les fréquentent, en éloignent nécessairement ceux qui professent un culte étranger. Ils représenteront que ce principe, adopté dans la plus grande partie des établissements d'éducation publique en France, détermine les non-catholiques à faire élever leurs enfants chez des nations étrangères; que ces funestes émigrations ont le double inconvénient de faire sortir du roïaume des sommes considérables et de rendre, pour ainsi dire, étrangers aux mœurs et aux loix du roïaume des citoyens qui, élevés parmi nous, auroient appris à les respecter et à les chérir. Les députés insisteront d'autant plus fortement sur cette réforme indispensable que le nombre des jeunes français non-catholiques, élevés chez les nations étrangères, est très-considérable, et qu'il s'élève en ce moment, pour la seule ville de la Rochelle, à quarante-deux individus.

E. J.

(La fin à la quinzaine.)

Hosted by Google

LARIVE

(JEAN MAUDUIT),

Né à la Rochelle. 1747 - 1827.

(SUITE.)

Larive fit valoir quelques beaux vers du rôle d'Huascar, dans la tragédie de *Manco-Capac* (1782). Il reprit l'*Hypermnestre*, le *Guillaume-Tell* et la *Veuve du Malabar* de Lemierre. Dans les deux dernières, il servit l'auteur et par son jeu et par le conseil qu'il lui donna d'accroître la pompe du spectacle. Le succès de la *Veuve* (1780), complètement tombée dans la nouveauté, et qui fut très suivie à cette reprise, fut dû tout entier à l'acteur; les mémoires secrets le déclarent avec un étonnement qui garantit leur franchise. Il fut moins heureux dans le rôle d'Hyrsal, de *Céramis*, dont il laissait, dit Grimm, voir tous les défauts.

Il avait fait valoir la *Gabrielle de Vergy* de Debelloy, si mal reçue à l'impression; il fit remettre *Pierre-le-Cruel* (1780), qui était tombé dans la nouveauté; il y jouait le rôle du Prince noir et y fut universellement applaudi. Ce succès fait dire aux mémoires secrets, qu'apparemment les comédiens français veulent faire voir qu'ils peuvent se passer des auteurs, éloge de mauvaise humeur qui n'en est pas moins un grand éloge pour le comédien.

Mais en voici un plus grand peut-être. C'est Laharpe, qu'on n'a jamais accusé de modestie, qui, en parlant de la manière dont Larive joue une de ses pièces, *Phi-*

Hosted by Google

loctète (1783), laisse échapper ces mots : « Ce sont les » acteurs qui font la vogue des pièces de théâtre ; la » multitude ne peut sentir que ce qu'on sait lui com- » muniquer. » Du reste, de l'aveu de Larive, c'était un des rôles qu'il jouait avec le plus d'amour et de succès, et, lorsqu'il le reprit cette même année, après une maladie de foie qui l'avait tenu plus de quatre mois éloigné du théâtre, il y fut reçu avec un véritable enthousiasme. Il avait auparavant (1778), dans le rôle d'Aaron, sauvé les *Barmécides* d'une chûte immédiate, mais sans pouvoir prolonger de beaucoup la vie de cette tragédie. Il n'obtint qu'un résultat analogue pour *Jeanne de Naples* (1781); mais il fit applaudir vivement une tragédie qui n'était pourtant pas supérieure, *Coriolan* (1784). Larive n'avait peut-être jamais si bien joué, dit Laharpe lui-même. On demanda l'auteur ; mais ensuite l'acteur fut demandé à plus grands cris encore et reçu d'une manière non moins flatteuse. Ce triomphe était d'autant plus grand pour tous deux que, huit ans auparavant, le *Coriolan* de Gudin, joué par Molé, n'avait pu obtenir que de l'indulgence.

Trois mois auparavant, Larive avait partagé des applaudissements du même genre avec Ducis, pour *Macbeth*, retardé pendant plusieurs mois pour qu'il pût le jouer, dont cependant alors le succès ne se soutint pas. Je ne sais si c'est aux Français, ou plus tard au théâtre Louvois, ou même en province, qu'il joua Hamlet, rôle qu'avait créé Molé, en 1769, et qu'il ne semble pas qu'il pût lui enlever ; mais ce serait lui faire tort que de ne pas rapporter ce que dit, de la manière dont il le jouait, M. Tissot, dans un livre publié peu de jours après la mort de Talma, et tout en l'honneur de ce grand maître : Après avoir relevé la supériorité de celui-ci, « il faut cependant avouer, ajoute-t-il, que dans quelques scènes d'éclat, Larive conservait la supériorité ; il évitait aussi, même par ses défauts, le danger de la monotonie. »

Larive créa encore Jason, dans la *Médée* de Clément

Hosted by Google

(1779); Agis, dans la pièce de Laignelot (1782); Pyrame, dans ses propres scènes de *Pyrame et Thisbé* (1783); Hercule, dans l'*Hercule au mont Œta*, de Lefèvre (1787). La première et la dernière de ces pièces ne réussirent pas ; les deux autres n'eurent qu'un succès passager. Il était l'auteur de l'une, et l'autre lui devait de paraître devant le public. Débutant et inconnu, Laignelot avait été assez rudement rebuté par les comédiens, et n'eût peut-être jamais été joué, si Larive, intéressé par les beautés qu'il avait trouvées dans sa tragédie, ne l'eût secondé de tous ses efforts. Ainsi c'est un rochelais qui ouvrit le théâtre à Laignelot, qui devait plus tard accompagner, sans le suivre en tout, le terrible Lequinio, dans sa mission à Rochefort et à la Rochelle, et devancer par sa tragédie de *Rienzi*, jouée en 1791, imprimée, et supprimée par la police en 1805, un autre rochelais. Agis et Hercule furent pour Larive l'occasion d'un autre genre de succès. Il y seconda fortement la révolution dans le costume commencée par son institutrice, Mlle Clairon, achevée plus tard par Talma. Le costume qu'il prit dans Agis parut, dit Grimm, pittoresque, historique, de bon goût et fait pour sa noble figure, et, dans *Hercule,* il était revêtu de la peau de lion mythologique, superbe présent que lui avait fait la ville de Marseille. Cette réforme ne fut pas sans difficulté ; on invoqua l'étiquette, on chansonna le novateur. Larive persista, et il a raison, à la fin de son *Cours de déclamation,* de s'applaudir de son audace.

Ce sont là tous les rôles créés par Larive dont je trouve des traces, mais il est bien probable que j'en omets plusieurs et qu'il n'y eut guère, entre 1778 et 1788, de tragédie à laquelle il ne prît part.

Les tournées en province ont toujours été une des sources de gloire et de fortune des acteurs célèbres. Larive, qui aimait la province, qui se flattait d'y avoir déployé son talent mieux et plus librement qu'à Paris, n'avait garde de la laisser tarir. Beaucoup de Parisiens ne voulaient voir en lui qu'un acteur médiocre, que

Hosted by Google

déjà, à Aix et à Marseille, des députations étaient venues lui offrir des présents et des couronnes de laurier. En 1780, il vint à la Rochelle. C'était une de ses maximes qu'un acteur joue d'autant mieux qu'il retrouve plus, dans le personnage qu'il interprète, ses propres sentiments. En revenant dans sa ville natale, après une absence de vingt ans, il y débuta par le rôle de Tancrède, et ses premiers mots furent ceux-ci :

> A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !
> Qu'avec ravissement je revois ce séjour !

« Des larmes d'attendrissement, disait-il vingt-cinq ans plus tard, vinrent aux yeux des spectateurs comme aux miens..... Cette époque est peut-être celle où j'ai été le plus vivement ému au théâtre. » Larive n'était pas le seul qui eût conservé ce souvenir, et, dans mon enfance, je l'ai entendu rappeler par des témoins oculaires. Il fut consigné par un d'entre eux dans ces vers assez faibles :

> Quand, cédant aux élans de ton âme attendrie,
> Tu viens, après vingt ans, au sein de ta patrie,
> T'y montrer sous les traits de Tancrède amoureux,
> Nous bénissons le sort qui te rend à nos vœux.

Ces sortes de pièces ne sont guère des guides pour la critique ; je citerai pourtant, ne fût-ce que comme pièce au procès, l'appréciation générale qu'elle donne de Larive :

> De l'art trop apprêté tu dédaignes les lois ;
> L'amour en sons plus doux soupire par ta voix ;
> La nature, longtemps du théâtre exilée,
> Sur la scène française est enfin rappelée ;
> Tes gestes, tes accents nous rappellent ses traits :
> Elle fait nos plaisirs, tu lui dois tes succès.

Ce même morceau nous apprend que Larive joua, outre Tancrède, Vendôme *(Adélaïde Duguesclin)*, Lyncée *(Hypermnestre)*, Orosmane *(Zaïre)*, Oreste (les vers, trop

Hosted by Google

vagues ne laissent pas voir dans quelle tragédie) et Pygmalion. Je le trouve dans un recueil manuscrit et ne saurais dire s'il a été imprimé ni quel en est l'auteur. Il y a, auprès, des vers qui se trouvent dans la *Musette rochelaise* de M. Croiszetière.

Larive était dans toute sa force, il n'avait pas 41 ans, lorsqu'il quitta le véritable champ de la gloire d'un tragédien, le Théâtre-Français. Mlle Fleury, son élève, débutait en même temps que Mlle Desgarcins; les partisans de celle-ci témoignèrent plus que de la froideur à Larive, un soir qu'il jouait Orosmane avec elle. Il avait besoin d'un public sympathique: il se laissa glacer par ce mauvais vouloir, il fut sifflé, il s'en irrita et joua de manière à justifier ces sifflets d'abord injustes. Mais, trop sensible à cet affront, il quitta la scène (juin 1788). En vain Florence, qui était en scène avec lui, voulut-il lui persuader qu'il avait été seul l'objet de ces sifflets, procédé d'autant plus généreux que, peu d'années auparavant, ils avaient eu ensemble une altercation assez vive pour se battre sur la scène même et reprendre le lendemain cette affaire qui se termina au désavantage de Florence. Larive persista. Ses adversaires, du reste, profitèrent habilement de sa susceptibilité. Peu de jours après, à une représentation d'*Iphigénie*, une partie du public l'ayant redemandé, une autre partie protesta et lui appliqua avec malignité cet hémistiche du récit d'Ulysse :

. . . . . La rive au loin gémit.

Larive retourna jouir en province de succès moins disputés; mais il fut bientôt vengé. Les recettes de la comédie diminuèrent considérablement; moins de deux ans après, ses camarades le prièrent instamment de reprendre ses rôles : il résista d'abord et ne se rendit qu'à la condition de ne pas recevoir de rétribution. Jamais, du reste, il ne redevint sociétaire de la Comédie-Française. Ce qu'il y a de plus piquant dans cette affaire,

Hosted by Google

c'est que, si l'on en croit Grimm, elle fut décidée par l'intervention d'un prêtre. L'abbé Gouttes, vicaire de la paroisse où demeurait Larive, et alors président de l'Assemblée nationale, fit un devoir à l'acteur de s'opposer de toute sa force à la décadence imminente du théâtre national et vainquit sa résistance. Il fit sa rentrée, le 4 mai 1790, par le rôle d'Œdipe, et cette rentrée fut un triomphe. Cependant, des dérangements de santé et, dit-on, un chagrin secret de la faveur croissante qui environnait Talma, accrurent les inégalités qu'on avait toujours reprochées à son talent. En outre, les passions politiques vinrent aigrir les cabales, fléau ordinaire du théâtre. Les artistes dramatiques avaient trop souffert de l'arbitraire pour n'être pas tous partisans de la révolution ; mais ils l'étaient à des degrés différents. Larive fut des plus modérés. Il fut arrêté en septembre 1793, avec une partie de ses camarades: on lui faisait, à lui personnellement, le reproche d'avoir reçu, dans sa maison du Gros-Caillou, Bailly et Lafayette, le jour même où ils avaient proclamé la loi martiale au Champ-de-Mars ; dangereuse hospitalité, qui honore singulièrement le comédien, ce semble. Larive ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Après des représentations à Paris, sans engagement, puis en province, il s'attacha au théâtre de Louvois, sous la direction de Mlle Raucourt; mais ce théâtre fut fermé après le 18 fructidor (4 septembre 1797).

Au milieu de ces alternatives, Larive ne pouvait guère ajouter à sa réputation et à ses services : il chercha à le faire par une nouvelle voie. Il ouvrit à Paris, rue Grange-Batelière, un cours de déclamation, qui a été publié et sur lequel je reviendrai bientôt. En 1806, il fut nommé lecteur du roi Joseph Bonaparte, le suivit à Naples, et y dirigea son théâtre. Il y justifia sa renommée et se fit applaudir, à près de soixante ans, dans le rôle du Cid. Il quitta Naples et revint à Paris, lorsque Joseph quitta les Deux-Siciles pour l'Espagne. Il y vécut dans la retraite, et publia en 1810 la suite de son *Cours de décla-*

Hosted by Google

mation. En 1816, pour seconder un acte de bienfaisance, il remonta sur la scène. Enhardi par son succès de Naples, il osa se croire, à plus de soixante-huit ans, assez jeune pour jouer Tancrède, et réussit. C'était beaucoup de n'être pas ridicule ; il fut vivement applaudi. Peut-être quelques-uns des spectateurs crurent-ils, eux aussi, se retrouver jeunes. Ce fut son dernier triomphe.

L. DELAYANT.

(*La fin à la quinzaine.*)

Hosted by Google

LA MÉTAMORPHOSE

DE PAPPA-IANNI.

Près des confins de l'antique province d'Arcadie et de celle d'Achaïe, au confluent des eaux qui, descendues du mont Erymanthe, donnent naissance au fleuve du même nom, et du premier cours d'eau considérable qu'il reçoive sur sa rive gauche, dans une plaine basse et malsaine, se trouvent les ruines, ou plutôt les traces d'une ville antique peu célèbre qui s'appelait Psophis. On n'y découvre actuellement aucune habitation, bien qu'une partie des terres soient cultivées. Seulement, en remontant le fleuve, on aperçoit bientôt, rangées sur la rive, une quarantaine de cabanes, quelques-unes construites en pierre sèche, le plus grand nombre faites de pieux plantés en terre et de branches tressées qui figurent assez bien un panier. Ce sont des *calyvia*, demeures temporaires que les cultivateurs de ces plaines viennent habiter pendant le temps des travaux, au printemps pour les semailles, à l'automne pour les moissons. Quelques-uns seulement des plus pauvres y restent toute l'année; les autres se retirent à l'époque des chaleurs au village, situé à une heure de chemin dans la montagne, et dont le nom de mauvais augure, Nousia (de *Nosos*, maladie), semble révéler encore un site peu salubre. En effet, ses soixante maisons environ, encaissées et comme enfouies dans un angle de la montagne, à l'endroit d'où s'échappe une des sources qui vont rejoindre l'Erymanthe, sont couvertes du côté du

Hosted by Google

midi par les crêtes, et ne reçoivent que rarement les rayons du soleil. Aucun village n'a jamais mieux mérité d'être appelé un *trou,* nom que lui donnait en grec, en ma présence, un de ses habitants. Et ce n'est pas seulement au physique que les horizons de ces pauvres gens sont bornés : la pauvreté et l'ignorance paraissent héréditaires parmi eux. Mais personne ne semble y être plus pauvre ni plus ignorant que leurs prêtres ou pappas. J'en vis un, dans la plaine, qui poussait la charrue, et j'appris que ce n'était pas son propre champ qu'il cultivait ainsi, mais bien celui d'un voisin auquel il s'était loué à la journée. J'en vis un autre, au village, qui put à peine me croire quand je lui dis que la France était chrétienne, et que les Français étaient baptisés.

Or, il y a un certain nombre d'années, Nousia possédait, dit-on, un seul pappas, fort pauvre, et, comme la pauvreté conduit facilement à l'avarice, fort avare. Au nombre de ses paroissiens était une femme, veuve depuis quelques années et, par conséquent, misérable. Depuis longtemps déjà, elle avait dû vendre sa maison du village d'en haut et se réduire à habiter toute l'année un *calyvi* dans la plaine. Elle labourait elle-même son champ, mais le travail passait ses forces ; l'hiver elle faisait petit feu, parce que le bois était loin et qu'elle ne pouvait en aller chercher tous les jours. On l'aidait bien quelquefois. Les Grecs, il faut leur rendre cette justice, sont assez charitables entr'eux, et ils font volontiers leurs aumônes en nature. Bien des fois j'ai vu, dans les rues d'Athènes, quelque pauvre marchand ambulant prendre dans sa petite charrette une poignée de figues, une botte de poireaux, ou quelques oignons, et les aller déposer sur les genoux d'un aveugle assis au bord du chemin.

La veuve Manouli (c'était son nom) n'était pas non plus tout-à-fait abandonnée : quelquefois un voisin venait lui achever son labour ou sa moisson, mais bien tard ; il ne travaillait pour elle qu'après avoir travaillé

Hosted by Google

pour lui-même. Souvent, un voisin ajoutait quelques branches à son fagot, mais si peu, si peu ! Si parfois il passait un riche voyageur, qui n'eût pas le courage de grimper jusqu'au village, on l'envoyait demeurer dans le *calyvi* de la Manouli, bien que le toit fut percé et qu'il y plût quelquefois. On songeait moins, en effet, à le bien loger qu'à lui faire faire une bonne action, et l'on faisait bien remarquer au *mylord* que c'était une pauvre veuve. Mais de tels voyageurs passent si rarement !

Pour surcroît de malheur, son fils unique, âgé d'une dizaine d'années, le petit Iorgaki, ne tarda pas à souffrir du mauvais air ; la fièvre le saisit. Personne ne sent plus que les malheureux le besoin de la religion. Elle eût voulu demander au pappas des prières pour son petit malade, mais il eût fallu payer, et elle n'avait pas une pièce de monnaie. Après avoir langui quelques mois, l'enfant vint à mourir; il fallut bien monter au village, demander au pappas de l'enterrer; elle espérait pouvoir rassembler la somme nécessaire; mais le pappas se montra exigeant : il lui fallait un talari (cinq francs et quelque chose), somme énorme pour de si pauvres gens. Elle eut beau prier, elle dut retourner chez elle sans avoir rien obtenu.

Elle va conter sa peine à un voisin qui l'avait aidée quelquefois. Intercéder auprès du pappas, faire intervenir des paroissiens plus influents, ils n'y songèrent point; s'indigner, c'est ce que les Grecs ne font pas volontiers si ce doit être en pure perte. Ils allèrent donc tous les deux, armés d'une pioche et d'une houe, creuser la tombe de l'enfant dans un lieu solitaire ; car, n'étant point accompagné des prières de l'église, il ne pouvait être déposé dans le cimetière. Il n'y avait pas longtemps qu'ils étaient à l'ouvrage, quand la pioche du voisin fit sauter une pièce d'argent bien large et bien sonnante; c'était un beau talari autrichien. Sous celui-là, il y en avait un autre, et puis d'autres encore ; tout un grand vase de terre rempli de pièces d'argent, un vrai trésor.

Hosted by Google

Ainsi le voisin charitable était payé de ses bons offices, et la pauvre mère allait pouvoir payer les funérailles de son fils !

A peine ont-ils emporté chez eux chacun leur moitié, qu'elle remonte au village, et court porter à pappa-Ianni le talari demandé ; il augmente ses exigeances, il en veut un second ; elle le lui donne, et pappa-Ianni promet, pour le lendemain, des funérailles solennelles. Mais il se demandait d'où pouvait venir tout-à-coup tant d'argent. La découverte d'un trésor n'est pas chose facile à cacher, mais dans ce pays moins qu'ailleurs : ces pauvres gens ne rêvent que trésors cachés, ils perdent quelquefois leur temps à fouiller la terre pour les découvrir, c'est une illusion chère à leur pauvreté et qu'entretiennent chez eux les quelques monnaies qu'ils découvrent quelquefois en retournant la terre dans l'emplacement des villes antiques.

Pappa-Ianni flaira donc le trésor : il ne s'agissait plus que du moyen de s'en emparer.

A la nuit tombante, il descend seul dans sa cour, prend un énorme bouc, l'égorge et le retire habilement de sa peau pour s'y mettre à sa place; il hésita bien un peu, quand il fallut entrer là dedans ; mais il pensa au trésor, et s'y glissa, fourrant ses bras dans les pattes, sa tête dans la tête encornée, ajustant ses yeux aux trous des yeux de l'animal. La veuve Manouli était seule à veiller auprès du corps de son fils, il était nuit noire, quand elle entendit frapper à sa porte. Elle fit la sourde oreille. On frappa une seconde fois : « Qui est là? dit-elle, je n'ouvre pas à cette heure. » — « C'est, répondit une voix inconnue, un ami qui vient t'aider à ensevelir ton fils. » Elle crut reconnaître à certaines intonations la voix du pappas; elle ouvre. Aussitôt, une bête énorme, se tenant sur les deux pieds de derrière, entre et lui crie d'une voix terrible : « Tu fermes bien ta porte, ce soir : on voit bien que tu caches de l'argent chez toi ; tu as un trésor, montre le moi vite, ou prends garde à toi ! » Entendre une bête qui lui parlait et qui savait

Hosted by Google

tous ses secrets, en fallait-il davantage pour la terrifier? Elle s'était cachée la tête dans ses mains : « Dans le coffre, lui cria-t-elle ; prends vite, et va-t-en ! »

Il partit, longeant les habitations désertes; la dernière était en pierres et assez bien bâtie ; au moment où il y arrivait, la lune venait de se lever derrière les montagnes. Tout d'un coup, il vit s'allonger sur le mur blanc l'ombre d'un grand museau surmonté de deux grandes cornes ; il veut presser le pas ; mais, pour voir par les yeux de sa double peau, il lui fallait se pencher en avant : il trébuche, le voilà à quatre pattes. Il lui fallut quelque temps pour se relever, tant il était troublé. Mais, en gravissant les sentiers qui mènent au village, plusieurs fois il revit l'ombre fatale, plusieurs fois il tomba sur ses mains. Il entendit des chiens aboyer, et leur voix lui inspira une terreur inconnue ; tantôt il courait pour leur échapper, tantôt il se retournait comme pour les attaquer de ses cornes.

Il arrive enfin chez lui, cache son argent, allume une lampe ; le voilà plus tranquille. Il songe aussitôt à quitter son déguisement. Il saisit la peau du bouc et veut l'enlever ; mais elle avait séché sur lui, s'était collée à sa peau ; il tire, elle résiste ; il commence à se troubler, redouble ses efforts ; mais plus il se presse, moins il réussit ; les forces enfin lui manquent. Sa femme, attirée par le bruit, arrive, et s'enfuit à la vue d'un pareil monstre. Elle revient avec du secours, le reconnaît et se met en devoir de le délivrer. Mais il fallut du temps. Tandis qu'elle y travaille péniblement, elle lui parle, elle le rassure, il ne répond pas ; elle insiste : rien. Son trouble allait croissant, un tremblement nerveux s'était emparé de tout son corps. Le voilà complètement dégagé ; elle veut lui arracher une parole, elle l'interroge, les amis l'accablent de questions, l'interpellent, le menacent. Il fait un effort, il ouvre la bouche, et de ses lèvres tremblantes laisse échapper cet unique son : bê-ê-ê-ê. Depuis ce temps, il n'a plus d'autre langage, boit et mange machinalement, va où

Hosted by Google

on le conduit, reste où on l'arrête, et passe ses journées immobile, le regard fixe, la bouche entr'ouverte, semblant ne rien voir, ne rien entendre, poussant seulement par intervalle un sourd bêlement. On l'a promené dans tous les villages des environs, pour montrer aux populations un terrible exemple de la vengeance céleste. Aujourd'hui, il habite, dit-on, dans une ile presque déserte de l'Archipel, où sa femme l'a conduit pour cacher sa misère et sa honte. J'aime mieux le croire que d'y aller voir. Mais du moins, on l'avouera, *se non è vero, è ben trovato.*

Vous souriez, lecteur ; je sourirai aussi, moi, si vous le voulez, mais tristement. Non pas qu'il faille juger tous les pappas Grecs sur cet échantillon : gardez-vous en bien. Mais je ne ne puis me défendre d'un sentiment de pitié au souvenir de ces pauvres gens, chez qui le vice est si souvent le fruit de l'ignorance et de la misère.

X. Gaultier de Claubry.

Hosted by Google

LE CORBEAU.

A la cime d'un chêne un corbeau croassait,
Immobile et sinistre ; et, de l'arbre à la plaine,
Ses cris rauques tombaient comme un défi de haine.
Le jour, à ce moment, dans l'ombre s'effaçait.

M'adressant à l'oiseau dont l'aspect me glaçait :
« Vorace messager, la mort est donc prochaine,
» Pour que son familier croasse à ce vieux chêne ? »
Et sur moi, plus ardent, son regard se fixait,

Et plus se dilataient ses avides prunelles.
Alors, fouettant ses flancs de ses lugubres ailes,
Le carnassier me dit : « Oui, je vois, haletants,

» Rage au cœur, fer au poing, deux hommes se combattre,
» Et l'un d'eux sous les coups de l'autre va s'abattre,
» Cadavre ensanglanté ; moi, j'ai faim... et j'attends.

L'ORFRAIE.

Le comte Ulric se meurt. A son chevet, un prêtre
Lit bas à son missel. Ainsi que ses aïeux,
Le comte veut mourir absous. A la fenêtre,
Un enfant, tête blonde, interroge les cieux.

Hors le bruit de l'horloge, au monotone mètre,
Dans cette chambre en deuil tout est silencieux,
Quand, éperdu, l'enfant, montrant du doigt un hêtre,
Crie : « Un fantôme est là, père, la flamme aux yeux.

» J'ai peur... » « Ce mot, mon fils, les hommes de ma race
» Ne le prononcent pas. » Et le père l'embrasse ;
Et puis se redressant, triste, mais l'œil serein :

« Prêtre, bénissez-moi : cette ombre qui l'effraie,
» C'est l'oiseau précurseur du trépas,... c'est l'orfraie !
» Enfant, il te fait comte et seigneur suzerain. »

H. V.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE.

—

La musique, comme nous l'avons dit bien souvent déjà, compte de nombreux adeptes à la Rochelle ; aussi les fonctions de chroniqueur musical Rochelais sont-elles loin d'être une sinécure. L'église, les concerts, le théâtre nous laissent peu de répit. Il y a plaisir à voir avec quelle constance et, on peut le dire, avec quel entrain, la foule des auditeurs se rend partout où elle a l'espoir d'entendre la moindre voix, la moindre clarinette. Chaque soir de représentation, la salle de la rue Chef-de-Ville se trouve trop petite pour loger les spectateurs qui se pressent à sa porte. Car on n'a point à la Rochelle, comme dans la plupart des villes des départements, le sot préjugé de croire qu'on ne peut prendre plaisir à un opéra chanté par une troupe de province.

Selon l'invariable habitude, les premiers débuts ont eu lieu dans les *Mousquetaires de la Reine*. Il y a ainsi certaines pièces qui ont le privilège d'être jouées souvent; ce n'est pas toujours qu'elles soient meilleures que d'autres ; c'est simplement qu'elles sont bien disposées pour la mise en scène. Quoique le *Val d'Andorre* soit supérieur aux *Mousquetaires*, le *Pré aux clercs* au moins égal à la *Dame Blanche*, ces dernières partitions sont choisies de préférence, parce qu'elles ont été distribuées de manière à n'exiger qu'un nombre restreint d'interprètes.

Dès la première représentation, le public a pu se convaincre que les principaux rôles étaient tenus par des artistes de talent.

Hosted by Google

Madame Pascal, première chanteuse, ou mieux *soprano sfogato*, comme disent les Italiens, ses compatriotes, (car nous croyons qu'elle a vu le jour près du Vésuve) a toutes les qualités nécessaires à son emploi. Sa voix est très-brillante dans l'octave la plus élevée: elle vocalise avec une rare facilité. Elle s'est fait particulièrement remarquer, jusqu'à ce jour, dans la *Dame Blanche* et *Lucie*.

Mme Dennery est une artiste heureusement douée, prête à chanter ou à jouer tous les rôles, semblable à Mme Meillet, qui, à l'époque où elle se nommait Melle Meyer, créait les rôles de dugazon à l'Opéra-Comique, et qui, aujourd'hui, devenue la femme de l'excellent baryton du théâtre Lyrique, chante, à Marseille, Valentine des *Huguenots* et Fidès du *Prophète*. Mme Dennery s'est révélée comme une cantatrice doublée d'une comédienne, dans Gertrude du *Maître de Chapelle* et Jenny de la *Dame Blanche*. Dans les *Dragons de Villars*, qu'elle a joués avec intelligence, ses intonations n'ont pas été toujours irréprochables. Mme Dennery chante parfois au-dessus du ton. Néanmoins, nous n'avons jamais eu peut-être une aussi bonne *seconda dona*.

Mme Guillot n'a encore paru que dans le rôle de dame Marguerite, du chef-d'œuvre de Boïeldieu. On aimerait à la voir plus souvent, de préférence à Mme Ygonnet, apte à chanter le vaudeville plutôt que l'opéra.

M. Pascal, qu'une indisposition passagère a forcé un moment d'interrompre le cours de ses représentations, et qui a été, pour une fois, remplacé par M. Cœuilte, a retrouvé, parmi ses concitoyens, l'accueil sympathique dû à son talent. M. Pascal est le digne partner de sa femme. On l'a entendu avec plaisir dans les *Mousquetaires*, *Lucie* et les *Dragons*. Le *Barbier* convient moins à son talent. Mais il existe bien peu de ténors français pour qui le morceau que chante Almaviva, a son entrée en scène, ne soit pas un écueil. M. Pascal nuance ses phrases avec beaucoup de fini. Il a en outre

Hosted by Google

gagné beaucoup d'ampleur dans le medium de sa voix, qui a bien plus de puissance qu'autrefois.

M. Decré, second ténor, a chanté avec succès Tonio de la *Fille du régiment*. Sa voix est très douce, mais manque de force. Il est difficile, dans une ville de province, d'avoir un meilleur *tenorino*.

M. Vincent, baryton, dont la voix est très douce et très étendue, et qui chante en bon musicien, particulièrement les andante, a eu un véritable triomphe dans le *Maître de chapelle*. Nous nous réservons de revenir avec plus de détail sur cet artiste remarquable, lorsque nous l'aurons entendu dans *Galathée*, la *Favorite*, etc.

M. Guillot, basse en tout genre, est doué d'une voix mordante et bien timbrée. C'est de plus un excellent acteur. Nous attendons avec impatience le *Songe d'une nuit d'été* et le *Caïd* pour l'apprécier complètement, bien que les rôles de Roland, de Sulpice et de Bazile aient amplement suffi déjà à lui mériter de chaleureux applaudissements.

Tel est le personnel chantant de notre théâtre. Il ne s'agit plus que de le compléter avec une seconde basse, dont nous avons surtout regretté l'absence dans le *Barbier*, la partie de Bartholo étant, pour les ensembles, au moins aussi importante que celle de Basile.

Une heureuse innovation, couronnée d'un grand succès d'argent, a été la reprise du quatrième acte du *Barbier*. Nous souhaitons qu'il puisse venir un jour à l'esprit d'un directeur de nous faire entendre de même le second acte du *Maître de chapelle*, dans lequel il y a de si remarquables morceaux d'ensemble.

Le répertoire de notre troupe lyrique est, jusqu'à présent, composé de pièces anciennes. N'y aurait-il donc pas moyen d'avoir un peu de nouveau ? On nous promet *Rigoletto*, la meilleure des partitions de Verdi; mais nous ne voyons poindre à l'horizon aucun autre ouvrage qui ne soit déjà fort connu à la Rochelle. Pourquoi ne nous donnerait-on pas le *Faust* de Gounod, par exemple ? Quel obstacle y verrait-on ? Est-ce simple-

Hosted by Google

ment une question de décors ? En supprimant la nuit de Walpurgis, qui n'offre aucun intérêt, ni au point de vue musical, ni au point de vue du poème, il ne reste plus de sérieuses difficultés.

Le cabinet du docteur, avec une toile de fond s'ouvrant pour laisser apercevoir Gretchen, est une chose facile à représenter sur une scène où, si nous avons bonne mémoire, figurait, il y a un mois à peine, un décor tout à fait analogue, dans un mauvais drame fantastique intitulé : *La sonnette du Diable*. Est-ce la Kermesse, le jardin ou l'église, qui embarrasseraient ? Mais la ferme du premier acte des *Dragons de Villars* suffirait pour la Kermesse, et ce n'est pas le pétard qui sort du tonneau de Bacchus qui pourrait effrayer la direction. Pour le jardin, il n'est pas de condition expresse qu'il y ait des corbeilles de fleurs au milieu de la scène. Siebel pourrait bien cueillir son bouquet derrière le bosquet qui encadrait, dimanche, la fontaine « ô source pure ! » de *Lucie*. Reste l'apothéose finale. Mais les recettes qu'encaisserait la direction, le soir où elle donnerait *Faust*, compenseraient amplement les frais de l'installation d'une toile de fond représentant un paradis quelconque, et de la consommation de pots-à-feu indispensables. Les chœurs pourraient être aisément renforcés ; chacun se rappelle comment, l'an passé, M. Allié trouva, dans la garnison, d'excellents choristes pour *Guillaume Tell*. Il nous semble, en un mot, qu'il ne saurait être impossible de monter *Faust* sur un théâtre où l'on a tant de fois joué *La Juive*, *Robert le Diable*, *Charles VI*, *Guillaume Tell* et *la Reine de Chypre*.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

DE LA PERCEPTION DES IMPOTS.

La perception de l'impôt est, dans le sens le plus complet du mot, l'ensemble de tout ce mécanisme qui fait passer l'argent des contribuables dans les caisses du gouvernement. Je comprendrai donc dans ce chapitre tout ce qui se rapportait à cette opération, non seulement le mouvement des fonds, mais l'autorité qui le provoquait, le contrôle auquel il était soumis, les règles suivant lesquelles il se faisait; j'aurai, en un mot, à faire le tableau de l'administration des finances à la fin du XVIe siècle. Une telle administration doit répondre à tant de besoins, exercer une telle surveillance, veiller à tant de détails, que son organisation doit être complexe, et qu'elle se divisera nécessairement en différents services, suivant les diverses sortes d'opérations qu'elle embrasse.

Ces opérations, ramenées aux conditions les plus élémentaires, se réduisent à trois :

1° *L'administration proprement dite*, comprenant la répartition générale des impôts, leur mode d'établissement, la haute surveillance sur les comptables, la gestion des revenus.

Hosted by Google

2° *La perception,* comprenant le mouvement des fonds et la comptabilité, ou l'ensemble des règles qui le régissent.

3° *La juridiction,* soit sur les délits des comptables, soit sur les différents entre les contribuables et l'administration, soit enfin au contentieux.

J'aurais voulu suivre cette classification et exposer successivement, tout ce qui se rattachait, au XVIe siècle, à chacun de ces trois points. Mais ce n'est pas possible, parce que la distinction entre les divers services financiers étaient encore mal tranchée, et que leurs fonctions se mêlaient et se confondaient par bien des endroits. On n'avait songé à séparer l'administration de la recette que sous Philippe VI (1), de la juridiction que sous Charles VI (2); mais cette séparation, dont l'essai était un progrès, ne s'était pas opérée d'une manière complète, et, au XVIe siècle, il y avait encore confusion sur bien des points. Certains officiers de finances, les élus, par exemple, étaient à la fois administrateurs et juges. Aussi, pour n'être pas exposé à me répéter, je suivrai un ordre différent dans l'exposition du mécanisme des finances. Je décrirai d'abord les rouages divers de cette administration, tant centrale que provinciale, puis j'exposerai les règles et le jeu de la perception; enfin, un troisième paragraphe contiendra un tableau en raccourci des principaux abus qui avaient cours dans la perception des impôts, malgré les ordonnances faites pour en assurer la marche régulière. Ce sera donc comme une anatomie de ce grand corps administratif, dont je décrirai successivement les organes, les fonctions, les maladies.

(1) Il y avait eu en 1320, sous Philippe V, une première ordonnance instituant des receveurs, mais en 1323 on les abolit. Ils reparaissent, cette fois définitivement, sous Philippe de Valois.

(2) Par la distinction entre les généraux conseillers sur le fait de la justice et les généraux conseillers sur le fait des finances. Cette double et judicieuse observation est de M. Dareste, *hist. de l'adm.*

Hosted by Google

§ Ier.

ADMINISTRATION DES FINANCES.

A la tête de l'administration, auprès de la personne du roi, siégeait la section du Conseil d'Etat chargée du gouvernement des finances (1). Délibérer sur la création des nouveaux impôts, sur les changements à apporter à ceux qui existaient déjà; dresser les budgets, tant pour la recette que pour la dépense; surveiller les comptables supérieurs et contrôler leurs opérations; décider des contestations des cours souveraines, souvent en conflit entre elles (2), c'étaient là ses principales attributions. Dans nos monarchies constitutionnelles elles sont données soit au conseil des ministres, soit au Conseil d'Etat en ce qui concerne l'initiative, et la décision appartient toujours aux Chambres, dont les membres ont aussi le droit de proposition, au moins dans la majeure partie des pays de régime parlementaire. Rien, je n'ai pas besoin de le dire, ne jouait dans l'ancienne France le rôle des Chambres; les Etats généraux ne furent point une institution régulière et permanente, et les remontrances des Cours souveraines ne furent que des avis respectueux qui n'impliquaient ni modification, ni rejet des mesures qu'elles désapprouvaient: en somme, au Roi en son Conseil appartenaient et l'initiative et la décision en matière d'impôts.

Le premier personnage du Conseil des finances, et son président en l'absence du roi, était le surintendant (dont pourtant la charge fut plusieurs fois supprimée). Le surintendant des finances n'était pas un comptable, mais un ordonnateur; aussi, n'était-il pas justiciable de

(1) Cf. *Discours des Estats et offices de France*, par Charles Figon, maître à la Chambre des Comptes de Montpellier, Paris 1579, chez G. Auvray (Bibliothèque de la Rochelle), aux fos 2-4. — *Guidon des finances* (1605), p. 579-586.

(2) Les Edits relatifs à ces contestations sont rendus de « l'advis du Conseil. » Le T. II de Fontanon contient des Edits de mars 1551, novembre 1559, octobre 1569, défendant la Cour des Aides contre les empiétements du Parlement, et du 1er août 1553, défendant les attributions de la Chambre des Comptes contre les entreprises de la Cour des Aides.

Hosted by Google

la Chambre des Comptes (1). Il n'agissait ou n'était censé agir que sous l'impulsion du roi et par ses ordres; il ne répondait donc qu'à lui de sa gestion. L'importance de ses fonctions ne permettait pas qu'on les lui conférât à titre d'office, mais seulement par commission; il n'était donc pas propriétaire de sa charge et restait toujours révocable au gré du roi.

A côté du surintendant étaient: Le contrôleur général surveillant la comptabilité (depuis 1547), les conseillers d'Etat, en nombre indéterminé, les secrétaires d'Etat et de finances, chargés de la rédaction et de l'expédition des lettres et arrêts du Conseil, enfin les intendants des finances, qui n'avaient pas voix délibérative et servaient seulement de rapporteurs au Conseil pour toutes les requêtes qu'on lui présentait en fait de remboursements de deniers, modérations de fermes, dégrèvements d'impôts, affranchissements, exemptions, etc. Outre ces fonctions, les intendants des finances partageaient aussi, comme nous le verrons plus loin, avec le contrôleur général, la haute surveillance du mouvement des fonds du trésorier de l'Épargne (2).

La trésorerie de l'Épargne était le centre de toute la comptabilité. Avant François Ier, chaque nature de recette avait son administration séparée et ses caisses spéciales; la recette du domaine allait au *changeur du trésor*, celle des impositions au receveur général établi à Paris. L'ordonnance de 1523 créa un trésorier de l'Épargne qui fut peu après chargé de centraliser toutes les recettes, de quelque classe d'impositions qu'elles dérivassent. Cette centralisation facilitait le contrôle et permettait d'obtenir une idée plus exacte des revenus (3).

Le trésorier de l'Épargne suivait la Cour; ses appointements étaient considérables: 20,000 liv. (plus de

(1) Cf. P. Clément, notice sur Fouquet, p. 6.

(2) *Guidon des finances*, p. 581, 586.

(1) Aussi je ne comprends pas pourquoi M. A. Monteil, esprit fin et judicieux, fait déplorer, par un des personnages qu'il met en scène, cette centralisation (*Les français des divers Etats* III, 264.)

Hosted by Google

100,000 fr. monnaie d'aujourd'hui) quand il était en exercice ; 10,000 liv. hors d'exercice (1). Il devait se tenir prêt à faire connaître au Conseil, chaque fois qu'il en était requis, la situation de sa caisse, le montant des recettes et des dépenses et les deniers clairs restant en ses mains. On comprend qu'avec des attributions aussi étendues cet office eut du échapper à la vénalité ; ceci avait été en effet réservé lors de l'institution de cette charge, mais la création d'un état alternatif me fait incliner à croire que l'on dérogea plus tard à une réserve aussi sage.

Quant à la juridiction supérieure, celle qui concernait les comptables était dévolue à la Chambre des Comptes; celle qui s'étendait sur les contribuables, dans la plupart de leurs différents avec l'administration, était le partage de la Cour des Aides.

La Chambre des Comptes était qualifiée, dans le langage ampoulé du temps, de « Cour souveraine, princi- » pale, première, seule et singulière du dernier ressort, » en tout le fait des comptes et des finances, l'arche » et le reposoir des titres et renseignements de la cou- » ronne et du secret de l'Estat, gardienne et conserva- » trice des droits et du domaine du roy ; — un soleil, » une lumière esclairante par tout le royaume. » *(Guidon des finances)*. — La Chambre des Comptes gardait dans ses archives tous les titres relatifs au domaine de la couronne ; c'était entre les mains de ses présidents que prêtaient serment les officiers de finances, tant administrateurs que comptables. Elle pouvait « *leur fermer la main*, » et les poursuivre à la requête de son procureur général. Elle avait en outre le droit d'enregistrer, après examen, les lettres patentes, ordonnances et déclarations relatives aux finances, ainsi que toutes les lettres de grâces, amortissement, légitimations, dons, annoblissements, ventes d'offices, en un mot, tous les édits qui regardaient le domaine soit cor-

(1) *Guidon des finances*, p 348 ; le marc étant à 18 livres.

Hosted by Google

porel, soit incorporel. Mais le droit d'enregistrer impliquait celui de ne pas enregistrer. Si donc l'édit qui était présenté à la Chambre lui semblait contraire aux lois fondamentales du royaume ou aux intérêts bien entendus du trésor, elle refusait l'entérinement et faisait ses remontrances ; mais nous avons vu déjà que ce n'était là qu'un avertissement, une espèce de veto suspensif, et que le Conseil pouvait toujours passer outre.

Indépendamment du droit d'enregistrement, la Chambre des Comptes avait dans ses attributions la vérification des comptes de toute personne ayant eu maniement des deniers du Roi. Elle fermait les comptes et déchargeait les comptables, quand tout était en règle ; quand il y avait quelque irrégularité, elle rendait, contre les officiers en faute, des arrêts dont voici les principaux motifs :

1° Pour *parties indécises*, c'est-à-dire formalités omises.

2° *Parties tenues en souffrance ;* quand le comptable a négligé de présenter quelque acquit de peu de conséquence.

3° *Parties supersédées ;* si des piéces importantes ne sont pas présentées. — Dans ces trois cas les comptables ont un délai pour se mettre en règle.

4° *Parties rayées purement ;* quand le paiement a été fait indûment. On recouvre alors la somme soit sur le preneur, soit sur le payeur (1).

La composition de la Chambre des comptes avait plus d'une fois varié dans le cours du XVIe siècle, à mesure que les besoins de la fiscalité avaient fait multiplier les offices. En 1582, on y comptait huit présidents, quarante-huit conseillers maîtres, douze conseillers correcteurs, cinquante auditeurs, deux

(1) Tout ce qui concerne la Chambre des Comptes n'est guère clair dans le *Guidon des Finances*, non plus que dans le *Nouveau style des finances* (1629). On peut voir cependant, en comparant ces traités avec l'article de l'*Encyclopédie méthodique*, que l'organisation et les fonctions de la Chambre changèrent peu jusqu'à la révolution.

Hosted by Google

greffiers, un procureur et un avocat du roi, et quelques employés inférieurs. Les auditeurs étaient proprement les vérificateurs; ils faisaient leur rapport à la Chambre sur tous les comptes qui leur avaient été donnés à examiner. Les correcteurs réformaient les comptes; ils devaient veiller à ce qu'il n'y eut ni omission de recette, ni rétention de deniers au-delà du temps fixé par les ordonnances, ni doubles ou faux emplois, ni fausses reprises. Quand ces irrégularités étaient reconnues, les correcteurs signifiaient aux comptables leurs observations et les mettaient en demeure de présenter leur défense. Les maîtres étaient les véritables juges souverains des comptes; ils prononçaient les amendes contre les officiers de finances en faute ou en débet. Ces amendes variaient, suivant la gravité de la faute, du double au quadruple de la somme indûment portée. Dans les causes criminelles, les gens des comptes n'ayant pas le droit de prononcer des peines corporelles, s'adjoignaient des membres du Parlement, et ces commissions mixtes pouvaient prononcer jusqu'à la peine de mort. Les conseillers maîtres servaient encore de rapporteurs quand il s'agissait de vérifier et d'enregistrer les ordonnances. Enfin, les gens du roi, le procureur et l'avocat-général, son substitut, remplissaient les fonctions du ministère public, faisaient les ajournements, poursuivaient les jugements de défaut contre les officiers qui n'avaient pas comparu, prenaient leurs conclusions sur toutes les affaires qui leur étaient renvoyées par la Chambre; ils tenaient aussi la main à l'observation des ordonnances, et en requerraient la publication.

La Chambre des comptes de Paris n'était pas la seule. Il y en avait, à cette époque, sept autres, dans les principales provinces, à Grenoble, Aix, Dijon, Montpellier, Nantes, Rouen et Blois. Mais, à l'exception de celles de Normandie, ces cours provinciales ne jouissaient pas de la haute réputation de savoir et d'intégrité des gens des comptes de Paris.

Hosted by Google

La seconde des cours souveraines, tenant la tête de l'administration, était la cour des aides. Elle avait la juridiction en dernière instance sur les contestations relatives aux aides, gabelles, imposition foraine (douanes), octrois, décimes du clergé, quelle que fut l'action intentée, que la cause fut civile ou criminelle, et « jusques à condamnation et exécution corporelle » et mesmement de mort et abscission de membres » inclusivement (1). » Elle recevait les appels des tribunaux d'élection, dont nous parlerons plus loin. Outre ces fonctions judiciaires, la cour des aides avait, comme celle des comptes, une part dans le pouvoir législatif : tous les édits et ordonnances concernant les matières de son ressort devaient être portés dans son sein pour y être vérifiés et entérinés, et cette formalité leur donnait force de loi. A l'époque qui nous occupe, et depuis 1551, la cour avait été divisée en deux chambres qui se partageaient les affaires et avaient chacune ses présidents, ses conseillers, son avocat et son procureur du roi, ses greffiers et ses huissiers (2).

Quelques provinces avaient aussi leur cour des aides; c'étaient celles de Montpellier, pour le Languedoc (depuis 1437), de Clermont-Ferrand pour l'Auvergne (1557), de Rouen pour la Normandie. En Provence, la chambre des comptes connaissait des contestations relatives aux aides; enfin, dans quelques autres provinces, cette connaissance était attribuée aux Parlements (3).

A ces différentes juridictions, il faut encore ajouter : 1° la chambre du domaine, instituée par Charles VIII, sous le nom de chambre du trésor (1496), et réunie au parlement par François Ier (4). Elle jugeait souveraine-

(1) Ordonnance du 24 juin 1500, fixant les attributions de la cour, art. II. — Confirmée par divers autres édits. Voir Fontanon, t. II, titre de la cour des aydes à Paris.

(2) Ord. de mars 1551.

(3) Dareste, *Hist. de l'admin.*, t. Ier, p. 384; Duruy et Wallon, *Géog. hist. de la France*, 2e cahier, p. 129.

(4) Ce fut encore un expédient fiscal. La chambre du trésor suffisait aux

Hosted by Google

ment les causes domaniales. 2° La cour des monnaies, souveraine aussi pour les procès relatifs à la fabrication et à la falsification des monnaies. 3° Enfin le grand conseil, dans des cas mal déterminés, décidait aussi des différents sur des matières de finances. Ces juridictions multipliées, au lieu d'assurer le bon ordre, ne pouvaient qu'embarrasser la prompte expédition des affaires. Du reste, ces cours étaient sans cesse en conflit entre elles, et leurs prétentions rivales nécessitaient souvent l'intervention et appelaient les arrêts du conseil du roi.

Telle était l'administration centrale des finances.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

besoins du service; elle fut réduite à une juridiction de 1re instance. Le roi vendit à gros profits les charges de membres de la nouvelle chambre qu'il institua au parlement.

Hosted by Google

LE CAHIER

DES PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES

DU TIERS-ÉTAT DE LA ROCHELLE

EN 1789.

(FIN.)

Sur le fait du Commerce.

LX.

Les députés feront les efforts les plus soutenus pour procurer au commerce, et notamment à celui de la province, tous les encouragements qu'il dépendra des Etats d'accorder.

Les maîtrises des communautés d'arts et métiers, établies par l'édit d'avril 1777, seront représentées comme accablantes pour le peuple. Le libre essort des dispositions et des talens sera réclamé pour tous les citoyens qui en ont été doués comme un apanage de la liberté (1).

LXI.

En demandant la suppression des maîtrises de la création de 1777, on insistera notamment sur celle des boulangers. On représentera que jamais la création fiscale des communautés n'a été aussi funeste que lorsqu'on a donné le privilège exclusif de fournir au

(1) Le système des corporations et maîtrises industrielles, battu en brèche par les économistes du XVIIIe siècle, avait été aboli en 1776 par Louis XVI, ou plutôt par Turgot, mais elles avaient été rétablies après la disgrâce de ce ministre; elles ne furent supprimées définitivement que par le décret de la Constituante, du 13 février 1791.

Hosted by Google

peuple l'aliment de première nécessité, et la suppression de la maîtrise des boulangers sera instamment sollicitée.

LXII.

La perfection des arts et l'intérêt public exigeant qu'il y ait dans toutes les classes d'artisans des hommes véritablement instruits, les députés, en demandant l'abolition des maîtrises, n'y comprendront point celle des règlements concernant l'apprentissage. Il sera, au contraire, indispensable d'obtenir une loi qui fixe la durée de l'apprentissage, dans chaque métier, et qui prescrive les essais, ou chefs-d'œuvre (1), que les apprentis seront tenus de soumettre à l'examen d'experts nommés par le juge, avant d'être autorisés à s'annoncer au public comme exerçant pour leur compte la profession qu'ils auront embrassée.

LXIII.

Les députés demanderont également l'abolition des privilèges exclusifs en tout genre de commerce et d'industrie, comme aussi contraires au progrès du commerce et à la perfection des arts qu'à l'intérêt de chaque individu.

LXIV.

L'inégalité des poids et mesures, contre laquelle le commerce réclame depuis si longtemps, sera déférée par les députés à la sagesse des Etats-généraux, et ils voteront pour que les opérations et le travail qui doivent précéder la réduction à un même poids et à une même mesure soient confiés à des commissaires nommés par les Etats-généraux, pour en être rendu compte dans l'assemblée de 1794 et préparer ainsi la décision de la nation (2).

LXV.

Les députés demanderont que le payement des intérêts de la dette nationale, des émolumens et pen-

(1) On appelait *chef-d'œuvre* le travail ou objet que l'on donnait à confectionner à l'apprenti pour justifier de sa capacité à obtenir le titre de maître.

(2) L'unité des poids et mesures pour toute la France a été décrétée en 1799.

Hosted by Google

sions qui seront réglées par les Etats-généraux soit fait dans les capitales des provinces ; qu'à cet effet, les sommes nécessaires pour ces divers acquittements soient retenues sur la masse des impositions de chaque province. La division que l'on propose a pour objet de soulager l'État de l'établissement et de la dépense de cette multitude de bureaux, d'offices ou d'emploïés attachés à la distribution de cette partie des deniers publics ; objet que les Etats provinciaux pourront remplir gratuitement et sans rien ajouter à leurs dépenses particulières.

LXVI.

Les députés solliciteront le reculement des barrières et la circulation libre de toutes les marchandises d'une extrémité du roïaume à l'autre (1).

LXVII.

Ils demanderont aussi un droit unique à l'entrée du roïaume et à la sortie, fixé par un même et seul tarif, assez clair et précis pour mettre le marchand à l'abri de toute exaction.

LXVIII.

Ils solliciteront, pour que l'entrée de toutes les matières premières, nécessaires au soutien de nos manufactures, soit particulièrement favorisée, que les droits sur le charbon d'Angleterre soient modérés et l'exploitation de nos mines encouragée par d'autres moïens que ceux qu'on a cru tirer de l'énormité de ces droits, tandis qu'il est démontré que nous n'avons pu jusqu'à présent suppléer le charbon d'Angleterre.

(1) Colbert avait diminué le nombres des douanes intérieures, mais sans parvenir à les supprimer. L'Aunis était compris dans les douze provinces qu'on appelait les *cinq grosses fermes*, qui avaient consenti à ouvrir de libres communications pour les communes intérieures et commerçaient entr'elles avec une entière liberté. Des autres provinces, treize, réputées *provinces étrangères*, n'avaient pas voulu se soumettre au tarif établi par Colbert pour les provinces des cinq grosses fermes, et avaient conservé leurs douanes intérieures ; les dernières, traitées *comme pays étrangers*, étaient libres dans leurs relations avec l'extérieur, mais étaient assimilées pour l'importation et l'exportation aux pays étrangers Ce fut l'assemblée constituante qui, par une loi du 5 novembre 1790, abolit les douanes intérieures et établit un tarif uniforme.

Hosted by Google

LXIX.

Les députés demanderont que les vins de l'Aunis puissent sortir en franchise de droits pour l'étranger, ou qu'ils soient tout au plus assujettis à un droit principal de vingt sols par tonneau de quatre barriques, afin d'ouvrir aux cultivateurs de cette province un débouché qu'interdit le droit actuellement subsistant, et que la nécessité de convertir en eau-de-vie ne soit plus excitée que par l'intérêt du propriétaire et non par l'impossibilité d'aller chercher des consommateurs, dont les facultés, ne pouvant s'élever aux vins plus chers et plus précieux de nos autres provinces, atteindroient cependant au bas prix des vins de l'Aunis (1).

LXX.

Ils demanderont que l'attribution de la connaissance des différens à cause des assurances, grosse aventure, promesses, obligations et contrats concernant le commerce de la mer, le fret et le naulage des vaisseaux, qui avoit été accordée aux juridictions consulaires par l'art. 7 du titre 12 de l'ordonnance de 1693, soit aussi rendue à ces juridictions (2).

Que le porteur de billets pour valeur en marchandises soit tenu de faire ses diligences dans les dix jours, comme pour les autres billets ou lettres de change négociés.

LXXI.

Ils solliciteront pour que l'introduction, dans le roïaume, des ouvrages d'or et d'argent de fabrication étrangère soit défendue, puisqu'elle attaque directement notre main-d'œuvre et ne peut s'opérer d'ailleurs qu'à la faveur d'altérations dans le titre, qui, en séduisant l'acheteur, trahissent le plus souvent sa confiance; qu'il ne soit permis à aucun colporteur de faire le commerce des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie, parce qu'il est généralement reconnu que c'est par cette espèce de

(1) Le prix du vin de l'Aunis était alors ce qu'il est à peu près aujourd'hui.
(2) Voir la note sous l'art. 51.

Hosted by Google

gens que circulent les objets volés, et qu'ils se dérobent aux poursuites des propriétaires et de la justice.

Les députés demanderont la révocation de l'arrêt rendu au conseil du roi, le 30 août 1784, concernant le commerce étranger dans les colonies, et le rétablissement des dispositions des lettres patentes de 1717 et 1727, auxquelles on est redevable des progrès qu'ont faits la navigation françoise et la culture des isles françoises de l'Amérique (1).

LXXII.

Ils solliciteront aussi pour que les colons, relativement à leurs dettes, soient assujettis aux loix établies en France et que l'exécution de ces loix ne puisse être arrêtée par aucune autorité.

LXXIII.

Ils solliciteront également la création de juridictions consulaires et de chambres de commerce patentées dans les principaux endroits des Colonies.

LXXIV.

Ils demanderont la suppression de l'entrepôt et des droits actuels de consommation sur les sucres, cafés et l'indigo venant des colonies, et qu'il soit substitué, à l'entrée de la totalité de ces denrées dans tous les ports du roïaume, un droit uniforme, dont le revenu pour l'Etat équivaille à celui que rendent les droits actuels de consommation ; que le terrage des sucres étant défavorable à la navigation, s'il n'est pas possible de l'interdire entièrement dans nos colonies, comme il l'est dans les colonies anglaises, il soit au moins défendu de l'étendre davantage par de nouveaux établissemens, et que, les sucres bruts devant être, ainsi que le coton, considérés comme matière première, il soit mis un droit à la

(1) Les lettres-patentes d'avril 1717 et d'octobre 1727, concernant le commerce étranger aux iles et colonies d'Amérique, contenaient des dispositions qui écartaient complètement les étrangers du commerce avec nos colonies ; l'arrêt du conseil du roi du 30 août 1784 en avait tempéré la rigueur, en déterminant certains ports d'entrepôt, où il était permis aux navires étrangers de décharger certaines marchandises déterminées et d'en faire commerce.

Hosted by Google

sortie du roïaume des sucres bruts, assez sensible pour que la plus grande quantité de cette matière soit conservée en France et serve à relever et à soutenir les raffineries et à procurer du travail, puisque c'est dans ces vues que le gouvernement d'Angleterre interdit rigoureusement la sortie en nature des sucres bruts importés de ses colonies (1).

LXXV.

Les députés demanderont la révocation de l'arrêt du 14 avril 1785, qui a créé une nouvelle compagnie des Indes (2), et de celui pour l'admission des étrangers dans les isles de France et de Bourbon.

LXXVI.

Ils solliciteront la liberté à tous armateurs pour l'Inde de faire revenir leurs bâtiments dans tels ports qu'ils jugeront à propos, et d'y faire entreposer les marchandises de leurs cargaisons qui ne peuvent être vendues dans le roïaume.

LXXVII.

Les députés demanderont qu'il soit garanti par les Etats-généraux que désormais aucun privilège de commerce, dans quelque partie du monde que ce soit, ne puisse être accordé sans le consentement de la nation.

(1) Le raffinage des sucres était alors l'industrie la plus florissante de notre ville, qui possédait un grand nombre de raffineries.

(2) Un arrêt du conseil, du 13 août 1769, avait suspendu le privilége de l'ancienne *compagnie des Indes*, dont la situation était devenue déplorable, et avait rendu à tous les sujets la faculté de commercer librement avec la Chine et les Indes ; mais, dit l'arrêt du conseil du 14 avril 1785, l'expérience avait démontré que « la concurrence, utile pour d'autres branches de commerce, ne pouvait qu'être nuisible en celle-ci », et qu'il n'y avait qu'une compagnie privilégiée qui, par ses ressources, son crédit et l'appui d'une protection particulière, pût soutenir les hasards d'un commerce aussi éloigné et les longues avances qu'il exige. En conséquence, le roi avait accepté les propositions qui avaient été faites par une association de négociants et de capitalistes, et l'avait subrogée pour sept années au privilège de l'ancienne compagnie des Indes et de la Chine, pour en jouir sous la même dénomination avec privilége de commercer seule, à l'exclusion de tous les autres sujets du roi, soit par terre soit par mer, depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans les mers des Indes-Orientales, côtes orientales d'Afrique, Madagascar, Mogol, Siam, la Chine, la Cochinchine, le Japon, etc. Le remboursement des actions de cette compagnie fut ordonné d'abord par la loi du 27 décembre 1790, et sa suppression prononcée par la loi du 17 vendémiaire, an II.

Hosted by Google

LXXVIII.

Ils solliciteront, en faveur du pays d'Aunis et isles adjacentes, l'affranchissement de droits, de quelque espèce qu'ils soient, sur la morue de pêche française introduite dans le roïaume, une prime même sur cette introduction, si cet encouragement est reconnu nécessaire. (1).

LXXIX.

Ils solliciteront également, en faveur des habitants de la Rochelle, l'établissement de quatre foires roïales pour être tenues dans l'un des fauxbourgs de la ville (2).

Sur le fait du Clergé.

LXXX.

Les députés feront tous leurs efforts pour procurer à l'ordre des curés les soulagemens que sollicitent l'utilité de leur ministère, la charité dont ils sont animés et la trop injuste modicité du revenu qui est affecté à la pluspart d'entr'eux.

LXXXI.

Ils demanderont que les gros décimateurs (3) soient tenus de porter les portions congrues jusques à la

(1) Les Rochelais ont été des premiers à faire des expéditions pour Terre-neuve, et les minutes des notaires du XVIe siècle attestent l'importance que, dès cette époque, la pêche de la morue avait prise dans le commerce maritime de notre ville.

(2) Il ne paraît pas qu'il ait été fait droit à ce vœu. Seulement un arrêté du premier Consul, du 17 décembre 1800, établit deux foires à la Rochelle, l'une au 1er janvier et l'autre au 1er juin. (V. *Ephém. histor. de la Rochelle*, p 489.)

(3) Les *gros décimateurs* étaient ceux qui jouissaient des dîmes sur le blé, le vin et le gros bétail, nommées les *grosses dîmes*. Ils étaient tenus de payer aux ecclésiastiques qui desservaient le bénéfice auquel les dîmes étaient dues, une pension appelée *portion congrue*, de fournir les ornements et les livres nécessaires pour le service divin, de subvenir aux réparations du chœur, etc. Au XVIIIe siècle, le minimum de la portion congrue avait été porté de 300 à 500 liv. La dîme, comme l'indique son nom, était ordinairement *la dixième* partie de fruits que l'on payait à l'église. Après de longs débats entre l'évêque de Saintes et les curés des paroisses, d'une part, et les Rochelais et habitants de l'Aunis, qui prétendaient être entièrement exempts de la dîme, d'autre part, un règlement de Charles V, de 1380, ratifié par le Pape Clément VII, avait réduit la dîme ecclésiastique au centième ; mais, à la suite de la réduction de la Rochelle, le clergé avait obtenu, en 1631, un arrêt du parlement qui l'avait élevée au quarantième. (V. *les Ephémérides hist.*, p. 198, 223 et 504.)

Hosted by Google

somme de 1,500 liv., et qu'en cas d'impossibilité de la part des gros décimateurs, les bénéfices simples, qui ne sont point à patronage laïc (1), soient supprimés à mesure qu'ils viendront à vaquer, pour être appliqués à l'augmentation des congrues et autres curés jusqu'à 1,500 liv., et même à une plus forte somme si la population, l'étendue et la situation des paroisses paroissent l'exiger.

La plupart des vicaires n'ayant d'autres émolumens que le produit des quêtes, et ce moyen de subsistance étant à la fois insuffisant en lui-même, au-dessous de la dignité du sacerdoce et onéreux aux habitants des campagnes, le roi sera supplié de pourvoir également à assurer aux vicaires un entretien suffisant et une existence honnête.

LXXXII.

Le Roi sera supplié d'affecter les abbayes en commande (2), à mesure qu'elles viendront à vaquer, soit à augmenter les revenus des hôpitaux, à doter les collèges, ou à acquitter les pensions accordées pour raison des services militaires, soit à donner des retraites aux curés infirmes, ou trop âgés pour exercer les fonctions de leur ministère.

LXXXIII.

Les députés insisteront également pour que l'on renonce enfin à laisser sortir du royaume les sommes destinées à payer à la cour de Rome l'obtention des bulles pour les bénéfices consistoriaux (3), les dispenses

(1) On appelait *bénéfices simples* ceux auxquels n'était attaché aucune charge d'âmes, et qui n'importaient pas l'obligation d'*aller au chœur*, ce qui dispensait les titulaires de la résidence.

(2) Au nombre des abus auxquels avait donné lieu la collation des bénéfices, s'était introduit l'usage de conférer au même titulaire un grand nombre de bénéfices, qu'il faisait administrer par des prêtres pauvres. Pour éluder les canons qui s'y opposaient, on donnait ces bénéfices en *commande*, c'est-à-dire qu'un bénéfice devenant vacant, on en conférait la garde ou administration jusqu'à la nomination d'un titulaire, dont on retardait indéfiniment la désignation.

(3) On appelait *bénéfices consistoriaux* ceux qui, étant à la nomination du roi, devaient être proposés dans le *consistoire* de Rome (c'est-à-dire la congrégation des cardinaux présidée par le Pape), comme les archevêchés,

Hosted by Google

et autres grâces que les François ne doivent tenir que de leur souverain. A l'effet de quoi, le roi sera supplié d'ordonner que les dispenses seront accordées à l'avenir par les prélats regnicoles, et que les droits, payés depuis si longtemps à Rome par le clergé de France, le seront désormais à la chancellerie du roïaume, pour être appliqués aux besoins de l'Etat (1).

LXXXIV.

La tolérance universelle devant être admise chez une nation éclairée, les députés seront tenus de la demander ainsi que la restitution des biens des fugitifs pour fait de religion (2).

Le Roi sera également supplié d'accorder aux officiers françois non catholiques la croix du mérite militaire, en attachant à l'obtention de cette récompense les mêmes règlements qui sont observés pour les officiers françois catholiques qui obtiennent la croix de l'ordre de Saint-Louis (3).

LXXXV.

Les députés demanderont, pour l'intérêt de l'agriculture, une réduction considérable dans le trop grand nombre de fêtes observées dans l'église de France (4).

évêchés et abbayes. Pour obtenir les bulles, on devait payer un droit nommé *annate*, parce qu'il représentait le revenu d'une année du bénéfice. Vers 1700, Masse n'estimait pas à moins de 50,000 livres les moindres années de revenu de l'évêché de la Rochelle.

(1) Ce vœu fut exaucé par le décret du 4 août 1789.

(2) En 1787, Louis XVI avait bien rendu aux protestants leur état-civil et reconnu la légitimité de leurs mariages, mais les biens de ceux qui avaient quitté le royaume, et qu'on appelait *fugitifs*, étaient encore sous le sequestre, et ils n'avaient pu en obtenir la restitution ni en toucher les revenus.

(3) Louis XV, qui avait dans ses troupes un grand nombre de protestants, avait institué pour eux, en 1759, l'*ordre du mérite militaire*, les catholiques seuls pouvant recevoir l'ordre de Saint-Louis; mais la décoration n'en était accordée qu'aux protestants étrangers. Elle consistait dans une croix d'or à huit pointes, au milieu de laquelle était un médaillon de *gueules chargé d'une épée d'or*, la pointe en haut, avec ces mots pour légende : *pro virtute bellica*. L'assemblée nationale, en abolissant les ordres de chevalerie par la Constitution de 1791, maintint cependant l'ordre de Saint-Louis créé par Louis XIV en 1693; mais ce dernier ordre lui-même fut supprimé par la Convention.

(4) Le projet de la commission modifié par l'assemblée portait : « l'intérêt de l'agriculture sollicite la réduction du grand nombre de fêtes observées dans l'église de France; les députés proposeront de ne laisser subsister, avec les jours

Hosted by Google

LXXXVI.

Les députés demanderont également que les foires puissent être tenues les jours de Dimanche.

LXXXVII.

Les Etats-généraux seront suppliés de délibérer sur les moïens d'opérer l'extinction des dettes du clergé.

LXXXVIII.

La translation des cimetières hors des villes sera présentée comme un objet indispensable de police et de salubrité, et cette réforme aura également lieu dans les villes murées et fortifiées (1).

LXXXIX.

Le roi avoit ci-devant ordonné que les religieux de chaque ordre ne pourroient être moins de dix dans chaque maison: Sa Majesté sera suppliée de faire exécuter son édit et de supprimer les monastères qui n'offriront pas ce nombre de religieux (2).

XC.

Les députés représenteront que, les loix du roïaume ayant fixé à vingt-cinq ans l'âge où un citoïen peut disposer d'une modique propriété foncière, il étoit

de dimanche ordinaires, que les quatre fêtes annuelles et la fête-Dieu; la fête nationale de chaque paroisse devant être remise au Dimanche le plus prochain » Déjà, par un mandement en date du 1er octobre 1772, approuvé par des lettres patentes du roi, Mgr de Crussol, évêque de la Rochelle, avait supprimé un assez grand nombre de fêtes chômées dans son diocèse. (V *Ephémérides histor. de la Roch.*, p. 491.)

(1) On sait qu'avant la révolution on enterrait les notables dans les églises, et les autres citoyens autour du lieu saint, où était placé le cimetière consacré à chaque paroisse. Il résulte d'une lettre insérée dans les *Affiches de la Rochelle* de 1779 que, depuis deux ans déjà, les officiers municipaux s'efforçaient d'obtenir que les cimetières fussent transportés hors de l'enceinte de la ville; qu'ils avaient rencontré des obstacles auxquels ils ne devaient pas s'attendre; mais qu'ils étaient sur le point d'atteindre le but de leurs efforts. Ce ne fut cependant qu'au mois de Nivôse an II que les six cimetières de la ville furent remplacés par celui qui existe aujourd'hui, qui fut établi dans le domaine de Gourville, acheté à M. Gilbert de Gourville.

(2) La plupart des monastères de la Rochelle eussent été atteints par cette mesure, car, à cette époque, les Augustins étaient réduits à six religieux, les Carmes à cinq, les Dominicains à quatre, et depuis longtemps déjà il ne restait plus qu'un père Minime au couvent de Notre-Dame-de-la-Victoire-de-la-Digue. Les Cordeliers, les Récollets et les Capucins dépassaient seuls le nombre de dix. On sait que l'ordre des Jésuites, aboli en France dès 1764, avait été entièrement supprimé, en 1773, par le pape Clément XIV.

Hosted by Google

contraire à la surveillance qui est due à chacun des sujets du Roi que l'on pût avant cet âge faire le sacrifice le plus absolu de sa liberté et de ses facultés civiles: en conséquence ils réclameront une loi qui fixera à trente ans l'émission des vœux pour les hommes et les femmes qui entreront dans les ordres religieux (1).

XCI.

Enfin les habitants de la Rochelle, pénétrés de respect, de reconnaissance et d'amour pour le roi, et désirant fixer, par un monument imposant, l'époque mémorable de la régénération de la France, due à la sensibilité du roi et aux ressources du caractère de la nation, *et au zèle courageux et aux vertus de M. Necker* (2), a chargé les députés de supplier le roi d'agréer l'hommage d'une statue qui sera élevée dans la ville où se tiendront les Etats-généraux.

XCII.

Le tiers-état de la ville de la Rochelle, prenant en considération l'état actuel des finances, et s'apercevant que l'intimation faite aux députés, par l'art. VII du cahier, de ne consentir aucun impôt avant que le roi ait accordé le contenu dans les six premiers chefs de demande, pourroit nuire au bien de l'Etat et rendre impossible l'acquittement du service des différens départemens, a arrêté que les députés aux Etats-généraux seront autorisés à consentir l'emprunt de la somme nécessaire aux besoins de l'Etat pendant six mois, à condition toutefois que la nécessité de l'emprunt sera jugée indispensable par les Etats-généraux et qu'ils en fixeront la quotité.

XCIII.

L'assemblée, désirant que le tiers-état du pays d'Aunis ait constamment ses deux représentants à toutes les

(1) La coutume de la Rochelle fixait en effet la majorité à 25 ans; mais cette règle était loin d'être générale, et l'âge de la majorité variait selon les coutumes qui présentaient à cet égard une grande diversité.

(2) Le membre de phrase relatif à Necker, a été biffé dans la discussion. — Cet article était le dernier du projet, l'assemblée y ajouta les deux autres.

Hosted by Google

séances des Etats-généraux, et prévoyant qu'il peut y avoir des circonstances où l'un des députés sera forcé de s'abstenir des assemblées, a arrêté de charger les députés à l'assemblée générale du tiers-état de la sénéchaussée de proposer la nomination d'un député supplétif pour, en cas d'absence, remplacer l'un des députés élus, et de proposer également, comme équivalant à une élection pour le député supplétif, la réunion du plus grand nombre de voix après le dernier député nommé par la voie du scrutin, ou de prendre, pour la nomination de ce député supplétif, telle autre voie dont on conviendra dans l'assemblée générale du tiers-état de la province.

Fait et arrêté dans l'assemblée générale du tiers-état de la ville de la Rochelle, le 4 mars 1789.

Ont signé : J. Perry (*). — Seignette (*). — Macauld-du-Doret (*). — H. Lecomte (*). — F. Seguy (*). — Gilbert (1). — Liège (*). — Rasteau (2). — E. Joly (*). — Boutet (3). — Gastumeau (4). — Valin (5). — Collet (*). — Grée (6). — Giraud (7). — Morin, avocat (*). — Roudès (8). — De Beaussay (*). — J.-B. Nairac (*). — Daniel Garesché (*). — Rondeau (9). — Villefon (9). — Demissy (*). — Lavillemarais (10). — Desperoux (*). — Desbain (11). — Sourisseau (11). — Béraud (*). — Faure (11).

(*) Voir les notes de la première partie, dans la *Revue* du 1er avril, p. 340, 341 et 342.

(1) Jean Gilbert, juge de la Monnaie.

(2) Etienne-Isaac Rasteau, officier de la Monnaie.

(3) François Boutet, président du tribunal des traites.

(4) Jean-Louis Gastumeau, greffier en chef de la juridiction des traites.

(5) Josué-Barthelémy Valin, procureur du roi de l'amirauté, fils du célèbre jurisconsulte, auquel il avait succédé dans ces fonctions.

(6) Barthelémy Grée, conseiller-maître à l'amirauté.

(7) Marc-Antoine Giraud, avocat, puis juge-de-paix et député à la Convention.

(8) Jean-Baptiste Roudès, négociant, délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été syndic en 1770, et directeur en 1785.

(9) Pierre-Damien Rondeau et Villefon, médecins.

(10) R.-B. Lavillemarais, avocat, membre de l'académie de la Rochelle et auteur de plusieurs ouvrages.

(11) François Desbains, Mathieu Sourisseau et Henri Faure, procureurs.

Hosted by Google

— Hérard (1). — Drouhet (*). — Delavergne (*). — Morin (2). — Jacob (2). — Gabaude (3). — Toutant-Beauregard (4). — Dergny (5). — Robert (5). — Pavie, 2me fils (6). — Chauvet (6). — Court (7). — P.-J. Garreau. (8). — Jean Ranson (9). — Bergeron (10). — P.-Ch. Mesturas (10). — J. Pinet, orfèvre (*). — J. Debessé (11). — Flotard (12). — Baugé (13). — Dardignac (14). — Dardignée-Rivière (15). — Gairaud (16). — Busson (*). — Michault (17). — Bouffar père (18). — Poplineau (19). — Drouhot (20). — Millot (21). — Lambert Proux (22). — Bouet (23). — Boursier (24). — L.-G. Beignet (25). — Renoulleau (26). — Épagna (26). — Deszille (26). — Defeïole. — Gilbert de Gourville (27). — M. Poupet (28). — Alquier, maire (*). — Boutet des Touches (29). — Pichon. — Beaupré (*). — Macauld. — De la Porte (30). — Raoult (*). — De la Coste (*). — Lardeau (30). — Tasché (30). — J. Denis (30). — Billaud (31). — Guillemot (32). — Desperoux (33).

E. J.

(1) François Hérard, procureur au bureau des finances.

(2) Morin et François-Louis Jacob, huissiers.

(3) Jean Gabaude, chirurgien en chef des hôpitaux.

(4) Pierre-Etienne Toutant-Beauregard, chirurgien et professeur à l'école de chirurgie de la Rochelle.

(5) Joseph-Elie Dergny, pharmacien. — Paul-Charles Robert, ancien apothicaire des armées et hôpitaux militaires.

(6) Imprimeurs. — (7) Perruquier.

(8) Pierre-Jérémie Garreau, marchand-drapier, syndic de la Chambre de commerce. — (9) Marchand-drapier. — (10) Épiciers. — (11) Orfèvre. — (12) Bonnetier. — (13) Tailleur. — (14) Cordonnier. — (15) Boulanger. — (16) Cafetier. — (17) Traiteur. — (18) Etienne Bouffar, entrepreneur. — (19) Charpentier. — (20) Menuisier. — (21) Serrurier. — (22) Armurier. — (23) Fondeur. — (24) Fripier. — (25) Sellier. — (26) Bourgeois.

(27) Trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle, il exerça, comme premier échevin, les fonctions de Maire en 1789-90, en l'absence de M. Alquier.

(28) Michel Poupet, négociant, fut syndic de la Chambre de commerce en 1786.

(29) Boutet des Touches, conseiller au présidial et échevin. Il fut plus tard nommé président du tribunal civil.

(30) Conseillers-assesseurs au corps de ville.

(31) Nicolas-Simon-Billaud, avocat, procureur du roi au corps de ville, père du trop célèbre Billaud-Varennes.

(32) Conseiller-assesseur au corps de ville.

(33) Secrétaire-greffier du corps de ville.

Hosted by Google

ÉPITAPHES.

Comes, christianus, vatesque quiescit.

Toi qui foules, rêveur, cette verte pelouse,
Suspends tes pas et lis, à ce marbre tracé :
Ici repose en paix, saintement trépassé,
Jules de Rességuier le barde de Toulouse.

Comme il chantait encore, en sa rigueur jalouse,
L'inexorable mort vint, de son doigt glacé,
A sa lèvre arrêter le doux chant commencé,
Parfum d'esprit français et de grâce andalouse.

Mais, en prenant ta part des suprêmes douleurs
Que causa tel trépas à la cité des Fleurs,
Pour le mieux honorer fais ta plainte muette,

En songeant à la place où Dieu garde aujourd'hui
Le chrétien qui porta si noblement que lui
L'écu du chevalier, la lyre du poète.

Memento, homo, quia pulvis es.

Passant, qui que tu sois, médite bien ceci :
Qu'où je suis tu seras, quelque soit l'avantage
De ton nom, de ton rang, de ta fortune aussi,
La mort étant de tous l'infaillible héritage ;

Que de l'égalité la loi se trouve ici,
Juste loi, qui n'exclut personne du partage
Et mène chaque humain au champ où te voici,
Où l'on entre à toute heure, où l'on reste à tout âge.

C'est ainsi qu'à tes pieds gît un humble chrétien
Qui, n'ayant dans le monde été qu'homme de bien,
Vécut pauvre et mourut pauvre. D'une prière

Fais lui donc aujourd'hui la sainte charité,
Pour qu'un autre chrétien, par réciprocité,
En acquitte le prix et le rende à ta bière.

H. V.

Hosted by Google

POÉSIES

TRADUITES DU GREC MODERNE.

L'ORAGE.

L'orage gronde sourdement ; les vagues bondissent et le vent mugit ; le pilote chancelant se tient tristement au gouvernail et invoque la Panagia. (*)

Pourquoi invoques-tu la Panagia, lui dit l'alcyon en rasant l'écume blanchie? As-tu peur? Je n'ai pas peur, répond le pilote, mais je prie pour ceux qui ont été engloutis par les flots.

Ne prie pas, matelot, car ceux-là sont heureux : ce bruit que tu entends, ce n'est pas le vent ; ce soulèvement de l'onde ce n'est pas la tempête : ce sont les soupirs, ce sont les spasmes d'amour des vagues qu'ils ont aimées.

Le pilote alors regarde. Le vertige le prend, il tombe au milieu des flots, et l'alcyon, qui est un oiseau de mort, s'enfuit en riant : Allons, dit-il à ses compagnons, attendre son cadavre sur la plage.

(Smyrne.)

MÉLANCOLIE.

Une fille belle comme un ange est blessée par l'amour.

Elle chante doucement sur la plage et elle prie les vagues : Saluez-le, vagues, partout où il sera, et dites lui que la pierre sur laquelle il a mis le pied pour monter dans la barque, je l'ai couverte bien souvent de mes larmes.

Un navire passe, et les matelots, voyant la jeune fille, oublient la manœuvre et regardent. Viens avec nous, enfant, dit le capitaine ; viens, car nous allons au pays d'où viennent les tissus d'or.

(*) La Vierge.

Hosted by Google

Allez matelots, allez où Dieu vous conduit. Je n'ai pas chanté pour vous, je n'ai pas soupiré pour vous : je pleure pour celui qui a mon amour.

(Athènes.)

SELINI.

O étoile du soir, étoile de l'amour, salut ! Déesse à la chevelure blonde, salut, éternelle et belle messagère de la nuit ! Accorde-moi un de tes rayons, déesse : je vais chez ma bien aimée, je vais lui dire la chanson, la chanson d'amour. Je ne m'arrête pas pour voler. J'aime, et toi aussi, ma déesse, tu aimes ceux qui aiment et tu brilleras pour que je voie mon chemin, et tu te cacheras pour qu'ils ne voient pas ma trace. (*)

(Ode de M. Terzettis.)

(Athènes.)

LE CAÏQUE.

La barque attend,
la barque à la rame d'or,
et le rameur veut
te dire deux mots.

Si je descends dans ta barque,
si je descends, ô Caïdji,
tu t'en vanteras après
dans tout le Bosphore.

(*) La même pièce, du Grec ancien : — « Vesper, étoile d'or de l'amoureuse fille des flots, Vesper chéri, perle sacrée de la nuit sombre, après la lune le plus beau des astres, salut ! A moi, qui pars en fête chez la Bergère, prête ta clarté pour remplacer Diane, puisque celle-ci, d'aujourd'hui nouvelle, a disparu sitôt. Ce n'est point pour voler que je me hâte, ni pour attaquer les voyageurs nocturnes ; mais je suis amoureux : il est doux d'être aimé de celle qu'on aime » — Bion, fragm. XVIe. — Cette courte idylle a été traduite en vers français par Baif, dans ses Amours, par Ronsard, Od. IVe, 17, par A. Chénier, Elég. Ant. IX. Edit. Becq de Fouquières, et enfin par Sainte-Beuve De ces quatre traductions, pas une seule n'est réussie.

Hosted by Google

N'aie aucune crainte, enfant :
la mer est calme,
calme comme le lait,
et mon cœur est pur comme le cristal.

Ce n'est pas la mer que je crains,
ce sont tes chants, Caïdji,
et ma mère m'a souvent dit
de me défier de toi.

Ce n'est pas de moi qu'il faut te défier,
mais de ton propre cœur, enfant,
car ta voix tremble à mes paroles,
et sur tes lèvres voltige l'amour.

Et la barque fend l'onde,
la barque à la rame d'or,
et le rameur s'en va
en lui jetant ces mots.

Elle tremble comme les feuilles du platane,
elle rentre et dit à sa mère :
ma mère je suis perdue,
car dans mon cœur s'est logé l'amour.

ANTONIN PROUST.

Hosted by Google

LARIVE

(JEAN MAUDUIT),

Né à la Rochelle. 1747 - 1827.

(FIN.)

Mauduit-Larive était membre correspondant de l'Institut de France, classe de littérature, section des beaux-arts, et membre de l'Académie de Naples.

Il a laissé quelques ouvrages, qui tous se rattachent à sa carrière de tragédien.

Une imitation du Pygmalion de Rousseau, son mélodrame de *Pyrame et Thisbé*, deux scènes en prose accompagnées de musique, qu'il joua avec succès en juin 1783, fut imprimé en 1784, in-8°, et en 1791, in-18. Je ne l'ai pas vu. Laharpe en parle avec un dédain amer. Grimm et les *Mémoires secrets* disent qu'il a suivi Ovide de la manière la plus heureuse et la plus propre à former un tableau dramatique. Les médisants du temps prétendirent que ces scènes étaient l'ouvrage de sa femme, fille du comédien d'Hannetaire, à laquelle on accordait beaucoup de bonne conduite, d'esprit et d'instruction. Déjà un acteur allemand, Brandes, en 1781, avait donné, à l'imitation de la scène lyrique de Rousseau, une *Ariane abandonnée*, qui avait été traduite et jouée en français, et Martineau, une scène sous ce même titre de *Pyrame et Thisbé*, mais toute différente.

Larive fit paraître, en octobre 1797, une brochure pour prouver que les petites salles de spectacles sont plus favorables à l'art que les grandes. La *Décade* s'en

Hosted by Google

indigne ; elle trouve là la preuve d'un *talent lapon*, et s'étonne qu'il y ait des *êtres assez vandales* pour vouloir tout rapetisser ; ce qui ne prouve qu'une chose, c'est que le rédacteur de la *Décade* était de mauvaise humeur et qu'on se fâchait pour peu de chose en 1797. Larive a reproduit cette opinion dans son *Cours de déclamation*.

Quérard ne cite pas cette brochure, mais il en cite une autre, si c'en est une autre, sous ce titre : *Réflexions sur l'art théâtral*. Paris, Rondonneau, an IX, in-8° de 53 pages. — C'est par une erreur évidente que le même catalographe donne à Mauduit-Larive l'œuvre du peintre Larive, de Genève, *Études de chevaux et de paysages*.

Parmi les livres offerts en l'an XI à la classe de littérature et beaux-arts de l'Institut, on trouve : *Moyens de régénérer les théâtres, de leur rendre leur moralité et d'assurer l'état de tous les comédiens, sans qu'il en coûte rien au gouvernement*, présenté au ministre de l'intérieur en l'an IX, par le citoyen Mauduit-Larive, associé, an X, in-8°.

Enfin, en 1804 parut la 1re partie, en 1810 la 2e de son *Cours de déclamation*, Paris, Delaunay, 3 vol. in-8°. Les deux parties sont tout-à-fait différentes. Dans la première, l'auteur examine les divers aspects du talent du tragédien. Il accepte comme principe que l'acteur rendra d'autant mieux les passions qu'il les aura éprouvées, et il apporte à l'appui une foule d'anecdotes, la plupart empruntées à sa propre histoire. Il y a, dans cette explication des passions d'Achille, d'Orosmane ou de Bayard par les petites aventures de M. Jean Mauduit, quelque chose qui prête au ridicule et qui lui attira une critique singulièrement fine et mordante de la part de Geoffroy, et le ridicule serait complet s'il y avait dans ses récits la moindre emphase. Heureusement, il est corrigé et amoindri par la bonhomie du ton. On sourit de la faiblesse d'un vieillard qui aime trop à parler de lui, mais, après tout, les réflexions sont fines, les applications sont disproportionnées mais justes, et surtout les anecdotes sont amusantes. Je louerai Larive à

Hosted by Google

sa manière, en parlant de moi. Il y avait plus de trente ans que j'avais lu ce livre ; en le parcourant de nouveau, je me suis aperçu que je n'en avais presque rien oublié. Cette même bonhomie de ton me paraît réfuter l'éloge perfide qu'on faisait du livre, en y reconnaissant les secours de Vigée et de Luce de Lancival. Un teinturier y eût mis plus du sien. Le *Cours de déclamation* n'est pas mal écrit, voilà tout. Ce premier volume reparut en 1810, avec un faux titre nouveau ; mais il n'eut pas de seconde édition.

Les deux volumes de la seconde partie ont une tout autre marche. Il y a peu de réflexions générales, encore moins d'anecdotes. Prenant une à une les principales tragédies de notre théâtre, parmi lesquelles il est assez singulier qu'il n'en place pas une seule de Voltaire, qu'il avait tant joué, il en prend les principaux morceaux et étudie, vers par vers, mot par mot, la manière de les prononcer, marquant où il faut baisser, où il faut élever la voix, quand il faut changer de ton graduellement ou brusquement. Il faudrait un professeur du conservatoire pour juger avec autorité des détails si techniques. Ils démentent un peu ceux qui ne voulaient voir dans Larive que de l'inspiration sans étude. L'étude même y paraîtra excessive, et elle arrêterait sans contredit l'acteur ou le lecteur qui, en jouant ou en lisant, voudrait l'avoir présente. Mais on étudie dans un discours les lieux communs, les figures de pensée et de mot, sans s'occuper, quand on écrit, de reproduire l'énumération des parties, la prosopopée ou la catachrèse. Et pourtant cette préparation est utile. De même la méditation du livre de Larive me paraît très propre à guider dans l'étude de bien lire.

Du reste, ce que j'appelle ici lecture, Larive l'appelle de son vrai nom : la déclamation. Le mot n'est pas en faveur aujourd'hui, et dès 1804 il était attaqué. Larive s'explique très-clairement sur ce point.

« Beaucoup de personnes agitent la question de savoir si la tragédie doit être parlée ou déclamée. Cela res-

Hosted by Google

semble fort à cette autre question de la tragédie en vers et de la tragédie en prose. Il est certain que Corneille, Racine et Voltaire n'ont pas fait de si beaux vers pour qu'on les réduise au ton de la prose. Les beaux vers cessent de l'être quand une diction trop familière en fait disparaître les beautés; mais il y a une déclamation tragique, toute différente de la déclamation épique et lyrique, et qui se rapproche de la nature autant que les personnages tragiques s'en rapprochent eux-mêmes. La nature tragique est en partie idéale; le langage doit l'être de même. »

Tout cela, je l'avoue, me paraît le bon sens même. La tragédie a quelque chose de déclamatoire; dès l'antiquité, le mot *tragôdein* se prenait dans le même sens. Démosthène l'emploie contre Eschine. Depuis, le parler a prévalu; on s'est appuyé de l'exemple de Talma. Je n'ai pas entendu ce célèbre tragédien; je ne peux pas discuter sa manière; mais le triomphe de la méthode qu'on a prétendu appuyer de ses traditions a été suivi de bien près de la ruine de la tragédie. Beaucoup diront tant mieux. Soit. Cette thèse dépasse les limites et la portée de cette notice. Mais tant qu'on jouait la tragédie, il fallait la jouer comme elle était conçue.

Cet ouvrage de Larive est le seul que possède la bibliothèque de la ville. Quérard reproduit cette note du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier : « *Thama ou le Sauvage civilisé*, par M. Mauduit-Larive, ouvrage entièrement refondu par Porthmann, imprimeur. — Paris, 1812, 2 vol. in-12. Le journal de la librairie annonce sans nom d'auteur ce livre que je n'ai jamais vu. » (30 avril 1812.)

Sous l'artiste et sous l'écrivain on aime à voir l'homme. Le livre de Larive donne de son caractère une idée favorable. Il avait été victime des cabales, et pourtant l'on ne trouve pas sous sa plume un seul mauvais souvenir, une seule allusion contre qui que ce soit. Du reste, au milieu de toutes ces cabales, il s'était maintenu digne. Dans un libelle plus qu'amer, publié

Hosted by Google

contre tous ceux qui préféraient Mme Vestris à Mlle Sainval, on ne trouve à lui reprocher que de trop faire voir ses dents. Dans un autre, on lui reproche la fatuité et l'impertinence, et les *Mémoires secrets,* habituellement fort durs envers les histrions, comme ils disent, se croient obligés de démentir cette accusation. On a cru qu'il avait été jaloux de Talma, dont il avait encouragé les débuts. On a remarqué qu'il n'en parle pas dans son *Cours de déclamation ;* mais il n'y parle d'aucun acteur vivant; Talma, d'ailleurs, ne s'était pas encore, en 1804, élevé au-dessus de toute comparaison. S'il n'en parle pas, il agit fort bien envers lui, puisque bien qu'ils fussent divisés au théâtre et en politique, il se joignit à Mlle Contat pour justifier Talma, qu'on accusait d'avoir contribué à l'arrestation de ses camarades.

En 1793, on reprochait à Larive d'avoir reçu chez lui Lafayette; il paraît, en effet, qu'il avait quelques liaisons avec ce grand citoyen, auquel il fit accepter une chaîne qu'avait autrefois portée au cou le chevalier Bayard, et qui, il faut l'avouer, figurait plus dignement à la tête de la garde nationale de Paris que sur un théâtre.

On ne fait guère entrer, en France, et moins au théâtre qu'ailleurs, la chasteté dans les qualités exigées d'un honnête homme; Larive cependant recommande aux jeunes acteurs la régularité des mœurs. Il attribue la *pureté des siennes* à une aventure assez plaisante. Objet dans sa jeunesse des avances d'une grande dame, il l'avait entendue placer au premier rang des causes de sa prompte défaite les conseils de son médecin. Toutes les fois, ajoute-t-il, que j'en ai vu se mettre en frais avec moi, l'ordonnance du médecin m'est revenue en mémoire, et je me suis trouvé peu flatté d'être pris comme un remède. Il avait été marié deux fois, la seconde, à plus de soixante ans, avec une femme dont le lait l'avait guéri d'une maladie de poitrine.

A la Comédie-Française, il avait toujours appuyé les propositions inspirées par la bienfaisance, et lorsqu'en

Hosted by Google

1785 son buste fut mis dans le foyer de la Comédie, M. Duviquet proposait d'y inscrire ces vers :

Appui de l'indigence, acteur sublime et tendre,
On chérit ses talents, on estime ses mœurs,
Et chez les malheureux il va tarir les pleurs
Qu'au théâtre il nous fait répandre.

(*Mercure*, 15 janvier 1785.)

Quand, à son retour de Naples, il se fut retiré dans sa terre de Moulignon, près de Montmorency, il fut nommé maire de sa commune, et exerça longtemps ces fonctions honorables. Il y mourut le 30 avril 1827, âgé de près de quatre-vingts ans. M. Villenave a publié son éloge.

Ainsi, il dut à son talent la renommée et la fortune, à sa conduite la considération. Sa part fut belle, et c'est un enfant dont la Rochelle peut se faire honneur.

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

15 MAI 1864.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

§ Ier.

ADMINISTRATION DES FINANCES.

(SUITE.)

Dans les provinces, les institutions locales relatives aux finances étaient de deux degrés : les généralités et les élections.

On appelait généralités les circonscriptions de l'ordre supérieur. On les trouvait déjà sous Charles VII, mais elles furent, sous François Ier, reconstituées par les édits de Cognac (1). On appliqua aux administrations locales ce principe de centralisation adopté déjà au sommet de la hiérarchie, par la création du trésorier de l'Épargne. Tel fut le but que se proposa particulièrement l'édit d'institution de seize recettes générales à Paris, Châlons, Rouen, Amiens, Caen, Bourges, Tours, Poitiers, Agen, Toulouse, Montpellier, Lyon, Aix, Dijon, Issoire (transférée plus tard à Riom) et Grenoble. Henri II ajouta à ces généralités celle de Nantes; Henri III, celles de Limoges et d'Orléans, qui furent plusieurs

(1) Du 7 septembre 1542. Elles variaient beaucoup d'étendue, les unes avaient à peine les dimensions d'un de nos départements, les autres en auraient formé trois ou quatre.

Hosted by Google

fois abolies et rétablies ; Henri IV, celle de Soissons (1595).

Les officiers de la généralité étaient : le receveur général, qui avait le maniement des deniers provenant de toutes les branches de recettes de son ressort ; le contrôleur général, chargé de surveiller tous les mouvements de fonds ; enfin les trésoriers de France, réunis en corps sous le nom de *Bureau des finances*. Les membres de ce bureau avaient été, quand chaque espèce d'imposition avait son admininistration séparée : deux receveurs pour les impositions, deux trésoriers pour le domaine, un greffier et un huissier. Henri III réunit ces deux classes de fonctionnaires par l'édit de juillet 1577, et les confondit sous le nom de trésoriers généraux. Leurs fonctions étaient nombreuses et importantes ; ils étaient chargés d'une surveillance générale sur toutes les affaires de finance de leur circonscription. Cette surveillance s'exerçait au moyen de tournées d'inspection ou « chevauchées », faites par chacun d'eux dans une partie de la généralité et de manière à ce que tout fut visité dans l'année. Procès-verbal de ces inspections était adressé à la Chambre des Comptes. Instruits dans leurs « chevauchées » de tout ce qu'il leur importait de connaître, les trésoriers généraux pouvaient s'acquitter en conscience et avec fruit du fait de leur charge. C'était :

1° Par rapport au domaine : d'en examiner l'état, d'en adjuger les réparations au rabais, d'en surveiller les fermiers, d'en réprimer les usurpations, d'en dresser le cadastre ou « papier terrien, » quand il était trop vieux ;

2° Par rapport aux impositions : de répartir la taille, d'affermer les aides, greniers à sel, etc, ainsi que nous le décrirons plus longuement au paragraphe suivant ;

3° Par rapport aux comptables : de vérifier par quartiers les états de recette et de dépense avant de les envoyer au Conseil et à la Chambre des Comptes ; de prévenir les arriérés et de poursuivre les receveurs en retard, quand il y avait de leur faute ; de s'enquérir de leurs cautions et de n'accepter que celles qui étaient

Hosted by Google

bonnes et valables ; de veiller en général à ce que les officiers de finance remplissent tous leurs devoirs ; dans le cas contraire, ils pouvaient les suspendre provisoirement, en en référant au Conseil.

4° Les trésoriers avaient même une part dans la juridiction, si toutefois l'on mit à exécution l'édit de janvier 1581 qui leur attribuait l'appel des tribunaux d'élection et le jugement en dernier ressort des causes qui ne dépassaient pas dix livres tournois (1).

5° Enfin, au moyen des renseignements qu'ils fournissaient, ils contribuaient à la rédaction des états annuels des recettes et des dépenses. Sans cesse en rapport avec les cours souveraines et investis d'une dignité éminente, les trésoriers avaient entrée, séance et voix délibérative à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides ; ils avaient rang de présidents à la Chambre du trésor (2).

Aux officiers comptables des généralités, on joignait par assimilation, et quoique chaque département financier ne possédât pas tous ces officiers : les dix-neuf receveurs généraux du taillon, le receveur général des décimes, commissionné par le clergé et résidant à Paris, et les receveurs généraux des bois, dont l'office exista quelque temps.

Après les généralités et à un degré hiérarchique inférieur, il y avait des subdivisions financières appelées élections, dont il faut faire connaître le personnel, l'organisation et le rôle.

La première remarque qu'il convient de faire à ce

(1) Malgré le langage sévère et presque menaçant de cet édit (Fontanon II, p. 86), j'ai peine à croire qu'il ait été exécuté, bien que je n'aie vu nulle part qu'il ait été révoqué ; voici pourquoi : Aucune pièce, aucun ouvrage de ceux que j'ai eus en mains ne fait mention d'une juridiction intermédiaire entre les élus et la Cour des aides. Pour trouver des fonctions judiciaires assignées aux trésoriers, il faut aller jusqu'à l'édit d'avril 1627, qui leur permet de juger sans appel des contestations en matière d'impôt au-dessous de 250 livres et leur rend la première instance dans les procès relatifs aux domaines, cens, rentes, aubaines, bâtardises, etc. Or, ce droit leur avait été enlevé par l'ordonnance de Crémieu, en 1536, juin.

(2) Préambule de l'ordonnance d'avril 1627, qui rappelle et consacre ces droits des trésoriers généraux.

Hosted by Google

sujet, c'est que, tandis que les généralités embrassaient la surface tout entière du royaume, les élections n'avaient été instituées que dans certaines provinces. Lors des États-Généraux si célèbres tenus sous le Roi Jean, en 1355 et 1356, les députés des trois ordres votèrent une aide dont ils se réservèrent l'administration, la perception et l'emploi. Les personnages qu'ils choisirent pour leur confier cette commission prirent le nom d'*Élus*. Charles V, parmi les nombreuses réformes qui signalèrent son règne, adopta celle-ci, bien qu'elle lui eût été indiquée par les États-Généraux qu'il n'aimait guère; il établit donc des élus pour le fait des finances dans les provinces où la perception se faisait par ses officiers. Seulement, en conservant ces anciens commis des États et en en faisant des fonctionnaires royaux, il changea complétement leur mode de nomination et se la réserva. Les pays d'états conservèrent la surveillance et la perception de leurs impôts. Cette digression était nécessaire pour expliquer comment, au XVIe siècle, alors que les pays d'états étaient encore distingués des pays d'élections, les officiers de ces derniers, par une singulière anomalie, conservaient dans leur nom la trace de leur origine, sans que le libre choix des contribuables ou de leurs mandataires fut pour rien dans leur nomination.

Les élus formaient à la fois un tribunal et un corps administratif.

Comme tribunal, ils jugeaient tous les procès relatifs à l'assiette, à la collecte et à la perception de l'impôt. Voici, d'après l'édit de juillet 1578, l'énumération des causes dont le jugement leur était attribué: « Tous dif-» férents mus sur les faits des subsides, impositions, » équivalents, gros, huitième, entrées de villes, im-» positions de blé, bois, merrains, drap, pied fourché » (droit sur le bétail), et de celle de mise sur le poisson » et autres choses quelconques, solde des 50,000 » hommes, munitions, étapes, levées de chevaux d'ar-» tillerie et pionniers, et généralement tous autres

Hosted by Google

» subsides et impositions mises, ou qui ci-après le » pourront être sur nos dits sujets, pour quelque cause » que ce soit. » Les arrêts des tribunaux d'élection étaient souverains jusqu'à concurrence de trois écus un tiers du principal de la taille (1). Au-dessus de cette somme les appels étaient portés à la Cour des aides. Pour éviter la longueur des instances, toujours funeste aux parties, les élus devaient juger sommairement et sans figure de procès (1).

Comme corps administratif, les élus faisaient dans leur ressort ce dont les trésoriers généraux étaient chargés sur une plus vaste échelle : ils affermaient les aides et surveillaient les fermiers, faisaient le département de la taille par paroisses ; ils devaient s'assurer si les chemins, ponts, turcies (digues) et levées des rivières étaient en bon état, et ordonner les réparations à y faire. Ils eurent, pendant quelques années, le droit d'entendre et de vérifier les comptes des fabriques des églises (1578-82). On les chargea même parfois (édit de février 1552) de faire le dénombrement des fiefs et de l'envoyer à la Chambre des Comptes. Pour tenir les élus toujours exactement informés de ce qui concernait le fait de leurs charges, les réglements les astreignaient, comme les trésoriers, à faire chaque année des « *chevauchées* » dans tous les bourgs, villes et villages de leur élection ; ils devaient s'enquérir particulièrement des changements survenus dans la position des taillables, et, quand des inondations, des grêles ou d'autres fléaux avaient ruiné les moissons et restreint les ressources de quelque paroisse, ils devaient lui faire obtenir une remise ou une modération de la taille.

La composition des sièges d'élection varia souvent dans la seconde moitié du XVIe siècle, mais il y eut toujours au moins dans chacun un président, plusieurs conseillers, un contrôleur, un procureur et un avocat du roi, un greffier et un huissier audiencier (composition en

(1) Art. 6 de l'Ordon. de mars 1600. — (2) Ordon. de 1517, 1578, etc.

Hosted by Google

1578). Les privilèges de ces officiers étaient recherchés : ils étaient, en effet, exempts des tailles et impositions (1) ; ils jouissaient du titre honorifique de conseillers du roi, (2) enfin ils avaient droit, outre leurs gages fixes, à d'assez fortes remises sur les rôles d'impositions et les baux des fermes.

Dans l'origine, le ressort des tribunaux d'élection était assez borné, de manière à ce que l'étendue de chacun ne dépassât pas cinq ou six lieues (3), et que les plaideurs ne fussent pas obligés à faire un long et coûteux voyage pour se faire rendre justice. Mais cette sage disposition n'ayant pas été observée dans les remaniements successifs des limites des élections, quelques-unes finirent par s'étendre fort loin, et leurs officiers, ne pouvant suffire à la tâche que leur imposait l'étendue de leur juridiction, obtinrent de subdiviser leurs charges et d'établir, sur les points les plus éloignés de leurs chefs-lieux, des commis dont ils répondirent. François Ier érigea en titre d'office les commissions des employés de ces sous-élections (4) ; on ne les supprima qu'en 1685.

En dehors des tribunaux d'élections, il y avait d'autres juridictions analogues. Je citerai seulement celle des officiers des gabelles pour tous délits et fraudes relatifs à la vente du sel, celle des maîtres provinciaux et particuliers des monnaies siégeant en leurs hôtels des monnaies (5) et celle des bureaux de décimes pour la contribution du clergé (6).

Le maniement des fonds était, dans les élections,

(1) Edits de février 1575, juillet 1578, 1605, &. — (2) Edit de juillet 1578.

(3) Ordon. du 26 août 1452. Les élections correspondaient assez bien, par l'étendue, à nos arrondissements.

(4) Novembre 1543. — Cf. *Mémorial des tailles*, p. 267.

(5) Figon. — *Des estats et offices de France*, f° 60, r° & 63 v°.

(6) En 1580 et 1585 on en avait établi huit dans quelques villes métropolitaines ; plusieurs évêques en instituèrent aussi dans leurs villes épiscopales ; elles étaient composées de dix ou douze membres appartenant au clergé et choisis par l'autorité ecclésiastique. Ces bureaux ressortissaient à celui de Paris. — Cf. Cheruel, *Diction. des institutions*, art. décime.

Hosted by Google

soigneusement distingué de l'administration proprement dite. Les officiers comptables étaient nombreux, chaque chapitre de recette ayant les siens. C'étaient: 1° le receveur du domaine, percevant le produit des fermes, des terres domaniales et de tous les droits et revenus du domaine, soit corporel, soit incorporel; 2° le receveur des gabelles, dans les pays où étaient établis des greniers à sel; 3° le receveur des tailles et du taillon; 4° le receveur des aides, dont la charge, en 1583, fut supprimée et réunie quelque temps à la précédente; 5° le receveur particulier des décimes du clergé; 6° le receveur des amendes du parlement; 7° le receveur des parties casuelles, et plusieurs autres encore. Tous ces officiers avaient titre et rang de receveurs particuliers, mais je n'ai rencontré aucune indication qui me fît connaître si tous ces comptables étaient classés par élections, et si leur ressort coïncidait avec celui des élus. Je suis disposé à le croire pour les receveurs du domaine, des tailles et peut-être des gabelles. Pour les décimes du clergé, les circonscriptions étaient conformes aux divisions ecclésiastiques.

Ce qui frappe, au premier abord, dans cette administration, c'est le grand nombre des officiers, hors de proportion avec les besoins du service (1). Ce fait éclate davantage, quand on détourne ses yeux des pays d'élection pour les porter sur les pays d'états. Ici, la machine administrative a moins de rouages, et sa marche est plus simple, plus rationnelle, moins coûteuse (2), ce qui fait de ces pays un objet d'envie pour les autres.

(1) Aujourd'hui, par exemple, toute cette administration s'est bien simplifiée: que l'on compare les élections avec nos perceptions, qui, bien qu'un peu plus petites, leur peuvent être assimilées, et l'on jugera du progrès que les siècles nous ont fait faire.

(2) C'est ce qui résulte du peu de documents que j'ai rencontrés sur l'administration des pays d'états. Les cinq in-f° de dom Vaissete, si précieux à tant d'égards et si riches en renseignements, ne contiennent presque rien sur ce sujet intéressant. Il faudrait faire pour chaque province ce que M. A. Thomas a fait pour la Bourgogne sous Louis XIV. — Cf. aussi l'*Encyclop. méthod.* La forme de l'administration des finances dans les pays d'états avait peu varié jusqu'à la révolution.

Hosted by Google

Nous avons vu déjà que, dans certaines provinces, les Etats provinciaux s'étaient réservé, lors de leur réunion à la Couronne, le droit de consentir l'impôt et d'en voter la quotité. Ce droit aurait été illusoire, si la perception eût livré les contribuables à la merci du pouvoir royal. — Une conséquence toute naturelle de ce privilége de voter l'impôt était donc la surveillance de l'administration par les députés des trois ordres, dans les pays d'Etats. A l'époque qui nous occupe, ces provinces privilégiées étaient au nombre de cinq : le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, dans la partie du royaume qui suivait encore la loi romaine ou droit écrit, la Bretagne et la Bourgogne, dans celle où le droit coutumier était en vigueur. Malgré des différences assez notables dans les détails, l'administration financière dans toutes ces provinces est fondée sur un même principe, le droit des Etats à régir l'impôt : l'assiette s'en fait donc par eux ou leurs délégués, les comptables sont sous leur main, les dépenses de la province sont payées par leur ordre, enfin les fonds qui restent sont versés par leurs soins dans la caisse du receveur-général du roi. (1)

La forme de l'administration des finances du Languedoc était la plus complète et la meilleure, aussi mérite-t-elle d'être exposée avec quelques détails. Aucun impôt ne devait être levé dans cette province sans le consentement des députés des trois ordres, qui avaient en outre le droit de l'imposer pour toutes les dépenses relatives à son administration propre. Les commissions du roi, exposant le montant des impositions à payer par la province et le don gratuit qu'il demandait, était donc porté à l'assemblée des Etats, qui débattaient avec les commissaires royaux, et diminuaient toujours la somme. Aussi, la cour avait-elle l'habitude d'exagérer ses prétentions, pour avoir à peu-près ce qu'elle voulait. Quand on avait arrêté le montant des

(1) La véritable place de la plupart des détails qui suivent serait au paragraphe suivant ; cependant je les place ici, afin de n'avoir plus à revenir sur les pays d'Etats.

Hosted by Google

impositions (1), tant pour les dépenses de la province que pour le Trésor, on faisait la répartition entre les vingt-trois subdivisions de la province, appelées municipalités diocésaines ou diocèses, d'après un tarif qui tenait compte de l'étendue et de la richesse de chaque diocèse. Ces subdivisions avaient aussi leurs assemblées de députés, nommées assiettes, qui divisaient la partie de l'impôt dû par leur district entre les communautés qui le composaient. Cette seconde répartition avait lieu suivant des états qui estimaient la valeur des terres de chaque commune. Enfin une troisième répartition était faite entre les héritages de chaque communauté par les soins des consuls et des syndics, conformément à un cadastre tenu par la cour des aides de Montpellier. Ainsi chaque redevable pouvait connaître à l'avance et vérifier sa cote. Une fois l'assiette de l'impôt terminée, la recette se faisait par des collecteurs, soit volontaires, soit nommés par les paroisses. Ils remettaient les fonds qu'ils avaient touchés aux receveurs des diocèses, commissionnés par les assemblées particuliéres (2). Ceux-ci versaient leurs recettes entre les mains du trésorier de la bourse des Etats, qui, toutes dépenses payées, portait le reste aux receveurs des généralités de Toulouse et de Montpellier.

En Bourgogne, les Etats de la province ne s'assemblaient que tous les trois ans, en vertu de lettres-patentes; mais une commission permanente de trois membres, un de chaque ordre, sous le nom de Chambre des Etats, faisait chaque année l'assiette, et le trésorier de la représentation provinciale faisait la recette de l'impôt. Une particularité, qu'on ne retrouve qu'en Bourgogne, était l'existence d'un comité de sept membres

(1) La taille était *réelle* en Languedoc, et assise suivant un cadastre.

(2) Edit du 31 mars 1538, sur l'élection du receveur des tailles, aydes, etc., nommés chaque année par les Etats, à la majorité des voix, suivant l'ordre de toute ancienneté.

Voir aussi l'Edit du 24 août 1537, sur l'élection du receveur par les gens des trois ordres du Rouergue, ap. Fontanon, t. II, p. 812 et 813. — Les habitants étaient responsables de la gestion de leur receveur.

Hosted by Google

(deux de la noblesse, deux du clergé et trois du Tiers-Etats) chargé tous les trois ans de vérifier la gestion de la Chambre et de présenter aux Etats le compte-rendu de leur vérification. Ce comité s'appelait Conseil des *Alcades*. (1)

La réunion des Etats de Bretagne était annuelle. Les députés nommaient une commission de quatre-vingt-dix membres, pris dans les trois ordres, sous le nom de Bureau général des finances. Il était chargé de la répartition, entre les diocèses, des fouages : c'est ainsi qu'on nommait la taille en Bretagne. Le Bureau des finances se subdivisait en comités de neuf membres qui faisaient, dans chaque diocèse, la répartition par paroisses; enfin, dans chaque paroisse, l'assiette était faite par des égaleurs et collecteurs élus. Les comptables étaient les receveurs des fouages, et, au-dessus d'eux, le trésorier de la province, chargé de centraliser la recette.

En Provence, comme en Languedoc, un cadastre fréquemment révisé facilitait aux États la tâche de distribuer l'impôt entre les communautés. Le recouvrement était fait par un trésorier, suivant une adjudication au rabais, et aux frais et risques de ce comptable, qui nommait ses commis dans chaque viguerie. Une même caisse recevait les subsides revenant au roi et les taxes destinées aux dépenses de la province. Le trésorier devait présenter ses comptes aux états pour être approuvés.

Rien d'intéressant à dire sur le Dauphiné, qui était à la veille de cesser d'être pays d'état (1628) (2).

Bien que la Normandie eut encore une sorte de représentation, notre point de vue uniquement financier ne nous permet point de nous y arrêter, car cette province était administrée en matière d'impôt par les élus.

(1) Cf. A. Thomas. *Une province sous Louis XIV.*

(2) Pour tout ce qui précède, voir *Encyclop. méthod.*, finances, art. Languedoc, Provence, Bretagne, etc., J. Caillet. *De l'Administration en France sous le ministère du cardinal Richelieu*, p. 161 et Seq.

Hosted by Google

Surveillés par les intéressés même, les officiers de finances des pays d'états étaient, là, plus intègres qu'ailleurs; la perception y était plus économique, les intérêts du trésor même mieux sauvegardés, car il y avait peu de non-valeurs (1). — Je ne veux pas dire qu'il n'y eut pas d'abus; sans doute, il pouvait parfois arriver que le gouverneur de la province s'appuyât sur les états pour exercer, sous prétexte de défendre les libertés provinciales, une tyrannie plus odieuse que celle de la cour; sans doute les députés pouvaient obérer la province par des emprunts faits imprudemment et sans motif sérieux; sans doute la faiblesse ou les passions humaines, la vanité, la vénalité, les lâches complaisances où les calculs égoïstes n'étaient pas toujours étrangers aux états provinciaux, et l'on voit plus d'une fois les provinces élever une voix accusatrice contre leurs délégués; mais, somme toute, leur condition était bien préférable à celle des pays d'élections, dépourvus d'assemblées provinciales; ce qui le prouve, c'est qu'elles résistèrent aux ordonnances qui instituaient chez elles des sièges d'élections. Le Languedoc alla, pour défendre ses libertés, jusqu'à faire la guerre au terrible Richelieu, et partagea la victoire avec ce rude joûteur (2). Nous allons voir, en effet, que l'administration des officiers royaux offrait aux contribuables moins de garanties que celle des députés des états provinciaux.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) Ces avantages sont bien résumés, quoique dans un style un peu déclamatoire, dans l'*Encyclopédie méthodique*; finances II, 264, art. intendant.

(2) Les vingt-deux sièges d'élections, institués en Languedoc par l'édit de 1629, furent abolis définitivement en 1632, peu après la bataille de Castelnaudary. — La Provence, après une lutte aussi vive, quoique moins connue, parce qu'elle ne se lie pas aussi intimement à l'histoire générale de la France, vit ses états dépouillés de presque toute leur influence administrative; ils n'existèrent plus de fait depuis 1639. — Cf. Caillet, *Adm. sous le ministère de Richelieu.*

Hosted by Google

COUP D'ŒIL

SUR QUELQUES HISTORIENS DE LA ROCHELLE

A PROPOS DES

ÉTUDES SUR LES HISTORIENS DE LA ROCHELLE

Lues à la Société Littéraire de 1853 à 1860, par M. L. DELAYANT. *— 1864. — Typ. Mareschal. — In-8°, 308 p.*

« La vérité en quoi que ce soit a du prix par elle-même. » (L. D.)

Napoléon Ier désirait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. Réalisée dans le domaine des sciences historiques, cette idée féconde a produit les vastes catalogues de nos divers dépôts publics, dont la rédaction est commencée sur une large échelle.

La Rochelle est depuis longtemps entrée dans cette voie. Le conservateur de la Bibliothèque de la ville, M. Delayant, a entrepris la *Bibliographie rochelaise*, inventaire raisonné de tous les livres et documents qui se rattachent à l'histoire de notre cité, soit par leur objet, soit par le nom et le rôle de leurs auteurs.

Ce précieux répertoire, encore inédit, a nécessité la rédaction de biographies détaillées des principaux historiens de La Rochelle, depuis Mérichon jusqu'à Massiou. Sur les instances de ses amis, M. Delayant vient de se

Hosted by Google

décider à réunir en volume ces intéressantes notices éparses jusqu'ici dans différents numéros du journal la *Charente-Inférieure*.

Une courte analyse du livre suffit pour en montrer la valeur.

La physionomie générale de l'histoire de La Rochelle est esquissée à grands traits dans l'introduction.

Viennent ensuite, par ordre chronologique, les notices sur les différents historiens au nombre de 29 (plus les auteurs des documents divers sur le siège de 1628). Elles se divisent naturellement en deux catégories. La première comprend les chroniqueurs, annalistes et écrivains contemporains des faits qu'ils retracent, et dont la vie est un commentaire obligé de leurs récits, et le *criterium* de leur témoignage. Mérichon, Barbot, Baudoin et Bruneau, de La Haize, Merlin, Collin, Mervault, Reveau, Vincent et Tessereau sont successivement passés en revue et leurs œuvres analysées.

Philippe de Caurian ne trouve pas ici place, parce que cet écrivain n'a pas habité La Rochelle. M. Delayant a d'ailleurs retracé sa vie en tête de l'*Histoire du siège de 1573*, dont il a donné la traduction en 1856.

La seconde catégorie embrasse les historiens proprement dits, ceux qui coordonnent les faits fournis par les historiens de première main, les étudient et les jugent avec l'esprit de leur époque et leur caractère individuel. L'ingénieur Masse, les oratoriens Jaillot et Arcère, Dupont et Massiou forment cette dernière partie.

L'appendice intitulé *Causerie sur la numismatique rochelaise* est consacré à l'étude des monuments graphiques qui se rattachent à notre histoire locale, tels que les sceaux, médailles, monnaies et jetons.

Il n'entre pas dans notre plan d'entreprendre l'examen particulier de chaque partie de ce livre qui mériterait une étude spéciale et approfondie. M. Jourdan a du reste entretenu les lecteurs du *Courrier* des biographies de Mérichon et de Barbot (23e à 27e *Lettres roche-*

Hosted by Google

laises, nos 62, 63, 70 et 73 de 1863). Les *Annales de la Société littéraire* contenaient, en 1859, les notices sur Jaillot et le père Arcère, comme étant au nombre des pièces les plus remarquables lues aux séances.

Nous voudrions aujourd'hui recueillir le témoignage de M. Delayant, sur quelques points touchant à l'histoire de la Réforme à La Rochelle et, après avoir montré la haute valeur que présente pour nous, sur ce sujet spécial, le livre consciencieux de notre honorable bibliothécaire, profiter de cette occasion pour réunir quelques indications qui complètent ou éclaircissent certaines parties des recherches de M. Delayant.

I

Il nous est impossible de souscrire sans réserve à ce passage de l'introduction : « Je suis convaincu que la conversion des Rochelais à la Réforme n'est qu'un épisode de leur lutte contre leur souverain en faveur de leur autonomie. »

Sans vouloir effleurer ici cette grave question : comment la Rochelle est elle devenue protestante ? il faut pourtant fixer quelques points.

« Le témoignage du curé de Libourne, Jean de » Gauffreteau, montre évidemment, ce me semble, » écrivait M. Delayant dans la *Revue Organique*, que » la sévérité des mœurs des Rochelais et l'ardeur de » leur dévotion étaient restées irréprochables sous l'em- » pire de la Réforme et tend à établir que celle-ci avait » trouvé des adeptes parmi les catholiques les plus » fervents. » (1) — La Réforme est pour Barbot « une

(1) « Les Rochelais ont toujours été grandement religieux et dévots, soit à construire et orner des Eglises, soit à bâtir des hôpitaux, soit à exécuter toutes sortes d'austérités ; les magistrats avaient grand soin, pendant l'office divin et

Hosted by Google

croyance, non pas un parti. » Pour lui, les intérêts des protestants rochelais ou plutôt de la cause protestante et ceux de la commune « se mêlent souvent, ils ne se confondent pas. » Il sait toujours distinguer la cause de la Réforme des fautes auxquelles « les mauvaises passions » de quelques membres ambitieux de la commune ont pu la faire servir.

Le caractère foncièrement et exclusivement religieux du protestantisme, dans nos contrées, nous est attesté par tous les contemporains impartiaux et le récit de Bernard Palissy montre combien toute idée politique était étrangère à son établissement.

Supposer une solidarité quelconque entre les libertés municipales et la foi religieuse, c'est, comme le remarque si justement M. de Quatrefages à propos de Guiton, méconnaître l'esprit même du Christianisme « qui a » si nettement distingué le royaume des cieux des » royaumes de ce monde, Dieu de César. Pas plus que » le catholicisme, le protestantisme n'est essentielle- » ment républicain. » Prétendre que la Réforme est entrée à La Rochelle pour doubler d'une opposition religieuse l'opposition politique de la commune en lutte avec le pouvoir royal, c'est oublier que le protestantisme n'est pas un fait local, isolé, mais un mouvement général qui éclate sur tous les points de l'Europe à la fois. Le protestantisme, comme le Christianisme primitif, s'est accommodé de toutes les formes de gouvernement civil, comme de toutes les races et de tous les climats, parce qu'il a été avant tout et essentiellement un

la prédication, de faire fermer tous cabarets, jeux et brelans, jusques aux tripots (jeux de paume) qui avaient plus de priviléges que les autres avec inhibitions de recevoir aucun sur grosses peines, et ne faut point que de Nort, le ministre et ses successeurs pasteurs prétendus de la Rochelle, s'arrogent cette gloire d'avoir été les premiers à introduire cette louable coutume.... Les Rochelais étaient aussi empressés de se rendre à la messe de la paroisse.... avec toute leur famille jusques à mettre la clef de leurs maisons dans la poche.... Le carême était rigoureusement observé, etc.» (*La Digue ou le siège et prinse de la Rochelle*, par Me Jean de Gauffreteau, ancien conseiller du Roi etc. au parlement de Bordeaux, prêtre et curé de Libourne, 1629. — *Prophéties Rochelaises, Revue organique*, p. 105.)

Hosted by Google

grand réveil religieux. La Rochelle protestante pouvait garder fièrement sa vieille devise : *Servabor rectore Deo.*

« La commune succomba plus tôt et plus complè-» tement que le protestantisme. » Nous voyons finir en 1628 la vie politique de Philippe Vincent, député des Rochelais auprès du Roi d'Angleterre; mais ses qualités trouvent encore à s'exercer dans la vie privée que lui fait son ministère de pasteur protestant. Plus tard, Mazarin et Colbert confessent que les réformés sont les plus fidèles sujets du Roi de France. D'un autre côté, nous voyons la commune rochelaise s'affaiblir par ses propres divisions, avant d'être écrasée par Richelieu, tandis que la Réforme résiste à la révocation de l'Édit de Nantes comme à la longue persécution du XVIIIe siècle, et, quand l'édit réparateur de 1787 rend aux réformés leur état-civil, « il se trouve que leur nombre » et, à La Rochelle, leur prépondérance étaient à peine » diminués. »

Dans maint passage, les recherches de M. Delayant éclairent ou complètent les biographies rochelaises qui font partie de la précieuse *France Protestante*, de MM. Haag, et rectifient les inexactitudes du père Arcère. Il faut désormais recommander les *Historiens de La Rochelle* à tous ceux qui aiment à recueillir des témoignages impartiaux sur les protestants rochelais dont l'histoire a gardé le souvenir et à demander à leur vie le secret de leur force, souvent méconnu dans une époque sceptique, et qui n'est autre que l'inébranlable fermeté de leurs convictions chrétiennes (1).

(1) Nous recommandons à ceux qui désirent étudier dans son ensemble l'histoire religieuse de notre patrie la remarquable étude de M. Rosseuw-Saint-Hilaire, intitulée « *ce qu'il faut à la France* » et publiée d'abord dans la *Revue chrétienne* de M. E. de Pressensé. Nous profitons de cette occasion pour compléter une note de la *Revue de l'Aunis*. M. Edmond de Pressensé a fait des conférences à Paris pour réfuter la *Vie de Jésus* de M. Renan, et il est dans ce moment en Palestine pour réunir les matériaux d'une étude complète sur ce sujet et achever ainsi sa belle *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*. On sait que la famille Dehault de Pressensé appartient à la Rochelle et qu'elle fut convoquée en 1789 à la sénéchaussée de notre ville pour l'élection des députés de la noblesse aux Etats généraux. (Voir le livre de M. de La Morinerie.)

Hosted by Google

La notice sur Jacques Merlin présente, à ce point de vue, une lecture des plus intéressantes. On suit avec émotion les détails de la vie de ce pasteur « né non-» seulement au milieu, mais au foyer même des guerres » civiles, dans la maison des Châtillons, fils d'un des » principaux ministres du culte protestant, échappé » comme par miracle aux fureurs de la Saint-Barthé-» lemy, condamné dès son enfance aux rigueurs de » l'exil, ramené en France dans sa jeunesse, mais forcé » souvent de chercher un refuge à Genève, en Suisse, » en Angleterre, puis trouvant le repos à La Rochelle, » ce grand boulevard du protestantisme, où il est » appelé comme pasteur de l'église, et qui a éprouvé » tous les malheurs, senti toutes les passions, connu » tous les desseins, partagé toutes les espérances de » son parti. » Qu'on nous pardonne encore une citation. Après quelques pages, consacrées au récit piquant de la vie errante du jeune Merlin et de son voyage si long et si pénible de La Rochelle à Saumur, puis de Saumur à Vitré, vient ce paragraphe si simple et si touchant :

« Le dernier voyage de Merlin à Vitré eut lieu en » juillet 1603. Il était alors délégué par son église à » Saumur ; il en profita pour aller faire à son père une » visite qui devait être la dernière. Sur la prière de son » fils, le vieux Merlin, qui avait vécu aussi longtemps » que le prophète roi David, se prépara à prêcher ; in-» disposé pendant la nuit, il prêcha cependant, et, forcé » de se coucher en revenant, il déclara qu'il se couche-» rait volontiers pour ne plus se relever, et qu'à son âge » on devait à toute heure penser au départ. Ce fut une » prophétie. Le fils dut soigner d'abord, puis bientôt » *consoler* le père, c'est-à-dire lui présenter les consi-» dérations religieuses qui rendent la mort si facile au » chrétien. C'est, somme toute, un touchant récit que » celui de ces dernières entrevues. Non que Jacques » Merlin fasse quelque chose pour le rendre tel : il ne » songe jamais à peindre son émotion ; mais elle paraît » dans le soin même avec lequel il se retrace chaque

Hosted by Google

» détail, et jusque dans le calme avec lequel il rapporte » toute chose à Dieu. »

Nous ne nous arrêterons pas à la biographie de l'avocat Jean de La Haize (le même très probablement que Laezius, Lézeau ou Lézé), chargé de l'apologie des Rochelais, de 1567 à 1570, au moment où notre ville se place au premier rang du parti protestant. Les motifs de l'adhésion des Rochelais au prince de Condé nous y paraissent pourtant bien présentés, et M. Delayant fait remarquer que La Haize « passe entièrement sous silence le sanglant épisode de la Tour du Garrot », dans son « *discours brief et véritable de ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de La Rochelle, depuis l'an 1567 jusques en l'année 1568.* » Silence bien significatif en présence des contradictions des chroniqueurs qui racontent avec force exagérations ces « monstruosités fabuleuses! » *(Revue organique, Prophéties rochelaises.)*

II

Jaillot nous apprend que le pasteur de Laizement emporta en Angleterre, à la révocation de l'édit de Nantes, les documents historiques auxquels ses coreligionnaires attachaient le plus de prix, entre autres, les *Recherches,* du pasteur Vincent, *sur les commencements de la Réformation à La Rochelle,* le *Journal du siège de 1628,* par Mervault, l'*Histoire des Réformés de La Rochelle de 1660 à 1685,* par Tessereau, et un manuscrit contenant des *particularités touchant M. Jean Guiton, dernier Maire de La Rochelle.* Les savantes recherches de M. P.-S. Callot ont suppléé dans une certaine mesure à la perte du manuscrit sur Guiton; Tessereau a eu, en Hollande, deux éditions, que nous possédons au-

Hosted by Google

jourd'hui ; nous avons plusieurs éditions et des manuscrits autographes de Mervault ; Vincent seul ne nous était connu que par une copie faite, en 1735 seulement, par l'oratorien Jaillot.

Les précieuses archives léguées par M. Bouhereau au consistoire de La Rochelle (1563-1694), très intéressantes pour l'histoire intérieure du protestantisme par le grand nombre d'actes originaux qu'elles renferment, fournissent sur Vincent trente-trois lettres autographes adressées à Bouhereau, mais non le manuscrit des *Recherches*. Les archives de l'ancienne Intendance de la Généralité de la Rochelle, importantes pour l'histoire des religionnaires au XVIIIe siècle, et riches en détails statistiques, ne remontent pas dans cette série au-delà de 1666. Mais, depuis la publication de l'ouvrage de M. Delayant, nous avons eu la bonne fortune de retrouver, dans les anciennes archives du Conseil presbytéral, un manuscrit en partie brûlé et très détérioré par l'humidité, mais lisible pourtant, qui n'est autre que la copie des *Recherches sur les commencements et les premiers progrès de la Réformation en la ville de La Rochelle*, du pasteur Ph. Vincent, attribuée à Mervault et faite du vivant et sous la direction de Vincent.

La confrontation du manuscrit du Consistoire avec celui de Jaillot, de la Bibliothèque de la ville, que nous avons faite avec le concours de M. le commandant Th. Vivier, nous permet tout d'abord d'affirmer que nous connaissons aujourd'hui l'ouvrage entier de Philippe Vincent. Mais, si les deux copies ne diffèrent pas pour leur étendue, elles sont loin d'offrir un texte identique. Mis en regard, Jaillot et Mervault présentent 37 variantes caractérisées. (1) Mervault notamment nous

(1) Nous croyons intéressant de reproduire ici les plus significatives de ces variantes, d'autant plus que les copies de Jaillot ont une réputation de scrupuleuse exactitude.

Philippe Vincent, qui désapprouve la représentation d'une allégorie religieuse sous les auspices d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, ajoute qu'il

Hosted by Google

apprend que, « l'an 1566, au mois de mars, messieurs de la ville ont tant fait envers la mère du Roi, qu'il leur a remis le Corps de ville et leur a rendu les tours et munitions ; » fait que Jaillot passe entièrement sous silence.

C'est ici le lieu de rappeler, avec M. Delayant, qu'il existe aussi des variantes entre les diverses copies de l'*Inventaire* d'Amos Barbot, et même quelques fautes incontestables, qu'il y a des différences entre le Diaire autographe de Merlin et la copie qui en a été faite, qu'enfin, si le journal de Mervault nous fait entendre la voix d'un des vaincus de 1628, cette voix est à demi étouffée.

ne veut pas la justifier par l'exemple des Sorbonnistes, qui, vingt ans auparavant avaient traduit sur la scène la reine Marguerite, sœur de François Ier.

MERVAULT.	JAILLOT.
1558. — « Il n'est pas *possible* que cette princesse sa fille ait voulu rendre en quelque façon le change. .. »	Il n'est pas *impossible* que cette princesse sa fille ait voulu rendre en quelque façon le change...
1559. — « Cette assemblée (le synode de 1559) ayant fini le 28 may, les pasteurs retournés vers leurs troupeaux... »	Cette assemblée ayant fini le *18* may, les pasteurs retournés vers leurs troupeaux...
1561. — « En la Rochelle on a commencé à prescher publiquement l'*Evangile de Jésus-Christ à Gargouillaud* (sic) *et à Saint-Michel, et le premier dimanche d'octobre, on a commencé à exhorter* à Saint-Sauveur et à Saint-Barthelémy. Deffence du Roy, le 21 novembre, de non prescher et exorter esdiz temples et retourner à Saint-Michel... »	En la Rochelle on a commencé à prêcher publiquement à Saint-Sauveur et à Saint-Barthelémy. Défenses du Roy le 21 novembre de non prescher et exhorter auxdits temples et retourner à Saint-Michel...
1562. — Les protestants offrent « au Roy et à la Royne mère, au nom de l'église, le *secours* qui leur est deu... » (contre les Guises.)	Les protestants offrent « au Roy et à la Royne mère, au nom de l'église, le *service* qui leur est deu...
1562. — « On *recommença* icy les presches qui, au désir de l'édict, furent faits au dehors de la ville... »	On *commença* icy les presches qui, au désir de l'édict, furent faits au-dehors de la ville...
« Après trente et un ans ou environ d'*excellente et du tout admirable édification*, il (le pasteur Odet de Nort) rendit son âme à Dieu vers l'an 1594. »	Après trente et un ans ou environ, il rendit son âme à Dieu, vers l'an 1594.

Hosted by Google

Nous ne voulons pas laisser Philippe Vincent sans remercier M. Delayant d'avoir mis en pleine lumière la haute valeur de ce pasteur, « homme de cœur et de » mérite, qui avait un vif sentiment de la vie pratique » et qui a pris une part noble et importante à de » grandes choses. » M. Delayant s'attache à montrer combien, à tous égards, « Vincent est supérieur à l'idée » qu'en donne Arcère, » et il justifie cette appréciation par des faits et des citations qui rentrent complètement dans notre point de vue.

Notre honorable bibliothécaire a demandé aux faits jusqu'ici peu étudiés des détails intéressants sur la vie intérieure des réformés de la Rochelle, depuis 1628 jusqu'aux préludes de la révocation de l'édit de Nantes. L'agonie du protestantisme, pendant cette période, n'était pas si bien caractérisée que le prétendu mort ne donnât souvent des symptômes d'une énergique vitalité. Ce n'est pas à dire pourtant que ce fût pour la Réforme une de ces époques de calme et de bonheur qui ne se raconte pas.

« Richelieu avait voulu sincèrement assurer aux pro- » testants vaincus le libre exercice de leur culte à La » Rochelle, mais il avait dû et voulu y assurer le libre » exercice du culte rival, et il ne pouvait empêcher que » le clergé catholique ne sentit sa victoire, qu'il n'en » usât et ne fût très prêt à en abuser en faveur de son » prosélytisme. Dans ces luttes, les protestants ne pou- » vaient attendre d'impartialité d'aucun pouvoir et la » partialité contre eux devait être d'autant plus grande » qu'on descendrait plus bas dans la hiérarchie. Ils se » plaignent en particulier de la difficulté qu'ils trouvent » à se faire imprimer, chose toute simple dans un » temps où la responsabilité des imprimeurs allait » jusqu'à la potence inclusivement. La position des » ministres de l'Evangile demandait donc une singulière » alliance de la prudence à la fermeté. C'est le degré » auquel il possède ces vertus, c'est le degré de liberté » dont il jouit et dont il use, » que M. Delayant cher-

Hosted by Google

che « en parlant de quelques controverses que soutint » Philippe Vincent, sans vouloir en rien se faire juge » des questions discutées. » Quant à ses adversaires, leur attitude est parfaitement caractérisée par cette phrase : « il me semble voir des gens qui cherchent une » querelle, en sentant derrière eux les gendarmes tout » prêts à les appuyer. »

L'auteur arrive ensuite à l'abjuration du jésuite Jarrige, que les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà par l'extrait du livre de M. P.-S. Callot. Après avoir montré que cet acte exposa Jarrige et Vincent à des haines redoutables, il ajoute : « Rien n'indique cependant que » le pouvoir civil soit intervenu, ni sur le champ ni » plus tard, et cette affaire est peut-être la plus propre » à montrer ce que, malgré la gêne et la surveillance » dont ils étaient entourés, les protestants de La » Rochelle conservaient encore de liberté. »

Il y a ici une erreur manifeste que des documents appartenant à M. B. Fillon ont fait reconnaître à M. Delayant, mais seulement depuis l'impression du volume et trop tard pour la rectifier. Nous croyons donc utile de donner les titres des pièces qui montrent une intervention très énergique du pouvoir civil dans ce débat et réduisent à sa vraie mesure la prétendue liberté dont jouissaient les réformés.

1° Jugement contradictoire..... contre le sieur Vincent..... portant exhibition et vérification des lettres écrites par P. Jarrige, 1648. — Toussaint de Gouy, imp.

2° Les vraies causes pour lesquelles P. Jarrige a été condamné, avec sentence de la cour présidiale de la Rochelle, contre ledit Jarrige, par laquelle il est déclaré atteint et convaincu d'imposture, d'impiété, de profanation et sacrilège, et, pour réparation, condamné à faire amende honorable, être pendu et étranglé, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent, 1648. — Même imp.

3° Lettre d'un ecclésiastique (sous le pseudonyme

Hosted by Google

de Théodule) à un sien amy, touchant les libelles diffamatoires écrits contre les R. P. jésuites, par P. Jarrige, apostat de la foi religieuse et de la foi catholique, déclaré duement atteint et convaincu du crime d'hérésie, etc., et pour ce, condamné à être pendu et étranglé, son corps réduit en cendres, le 17 juin 1648, le tout exécuté par effigie, à La Rochelle, dans la place publique du Château, le 11 juillet de la même année 1648, avec cette épigraphe : « *Beati estis cum dixerint omne malum adversum vos, mentientes, propter me.* » (Matt. V.) — Même imp.

M. Fillon possède les lettres de Jarrige, savoir 6, de La Rochelle, à M. Gilles le médecin ; 10, de Leyde, à Philippe Vincent, une sans nom (peut-être Drelincourt) à Vincent relatives à cette affaire. « Elles montrent, dit » M. Delayant, la bonne foi des pasteurs protestans et » l'importance qu'ils attachaient à cette conversion. » Du reste, tous les documens relatifs à Jarrige ont été résumés dans une notice de M. B. Fillon, 16 pages in-8°, — 1849.

La notice sur Abraham Tessereau est pleine d'intérêt; toutefois on y désirerait peut-être plus d'étendue et moins de sévérité dans l'appréciation de l'*Histoire des Réformés*, que MM. Haag ont justement appelée « un petit volume écrit sans aigreur, avec autant de simplicité que de bonne foi. » (1) Certes les pages où M. Callot a résumé les récits de Tessereau sont au nombre des meilleures de La *Rochelle Protestante*. « Ce chapitre est et devait être de beaucoup le plus long de l'ouvrage et il se lit d'une haleine et avec entraînement. »

L'appendice de l'ouvrage de M. Delayant nous servira de prétexte pour recueillir ici quelques inscriptions relevées à Marsilly et à Lafont, qui paraissent d'origine protestante et compléteront celles que nous avons

(1) « Tessereau était, selon Elie Benoist, un homme plein de zèle pour sa religion... qui, étant d'un naturel soigneux et diligent, ramassait avec exactitude tout ce qui pouvait servir à éclaircir les affaires des Eglises »

Hosted by Google

données en 1859, dans les notes de l'*Essai sur l'origine et les progrès de la Réformation à la Rochelle.*

Sur l'un des montants du portail d'une maison de Lafont se lit cette citation caractéristique de saint Paul.

SI DIEU EST
POVR NOVS
QVI SERA
CONTRE
NOUS. 1757.

La maison Cherbonneau, à Marsilly, porte dans des cartouches au-dessus des fenêtres, dans la cour et sur le jardin, plusieurs versets de l'Evangile, qui s'appliquent évidemment à la position des Réformés persécutés :

ESTO FIDELIS VSQVE
AD MORTEM ET DABO TI-
-BI CORONAM VITÆ. APOCz

GRATIA ENIM SALVATI ESTIS
P. FIDEM ET HOC NON EX
VOBIS. DEI ENIM DONVM
EST. NON. EX. OPERIBVS. VT
NE QVIS. GLORIETVR. EPHz

LOQVIMINI
VERITATEM
VNVSQVISQVE
CV. PXIMO. SVO.
(*cum proximo suo*)

ATAN. TOI (*sic*)
A
LETERNEL

Nous ne saurions résumer avec plus de justesse notre impression générale sur les *Historiens de La Rochelle* qu'en appliquant à leur auteur ses propres expressions à l'égard de Mervault. Après avoir montré « le vrai sentiment communal » qui anime les écrits de cet historien, M. Delayant rend justice à son « im- » partialité au service de laquelle il met une curiosité » laborieuse. » « C'est par là, qu'après avoir été utile, » par ses travaux inédits comme par son livre, à ceux » qui ont écrit après lui l'histoire de La Rochelle, il

Hosted by Google

» le sera encore à ceux qui pour la mieux voir vou-
» dront la voir dans ses sources. Ceux-là ne lui refu-
» seront pas de la reconnaissance. »

Les *Historiens de La Rochelle* sont désormais un guide indispensable pour quiconque aime à connaître le glorieux passé de notre cité, à pénétrer dans les détails des institutions et des mœurs de ceux qui nous ont devancés « dans un temps où l'individualité rochelaise était si tranchée. »

Il nous reste à exprimer le vœu que notre honorable bibliothécaire complète ce travail par la publication de l'*Histoire de La Rochelle,* qu'il est si bien qualifié pour mener à bonne fin.

L. DE RICHEMOND.

Hosted by Google

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(3e SÉRIE.)

20. — Delacoste : *Hommage rendu au bien bon ami des Rochellois par un rochellois, ou Eloge de Henri IV, etc.*, Paris, Cellot : se vend à la Rochelle, chez Pavie, 1769, in-8o.

J'ai besoin d'entrer ici dans quelques détails, d'autant plus qu'en m'empruntant un doute, M. Rainguet en a fait une assertion.

Jean-Aimé Delacoste naquit à la Rochelle, sur la paroisse de St-Barthélémy, où il fut baptisé le 7 juin 1740, de François-Aimé Delacoste, officier-major sur les navires marchands, et de Magdeleine Micheau, qui mourut en lui donnant le jour.

Le *De* qui commence son nom en fait partie intégrante, puisqu'il le conserva pendant toute la révolution et que c'est au D qu'on trouve ce nom dans les tables du *Moniteur*.

Il était avocat à la Rochelle, et on a de lui un mémoire pour Louis-René Buton, fils légitimé de René Buton et de Jeanne Labbé, 1765. Il est écrit avec logique, bien qu'avec un peu d'emphase. En 1767, lorsque sur la proposition et aux frais de Dupaty, l'académie mit au concours l'*Éloge de Henri IV*, Delacoste concourut. L'ouvrage couronné fut celui de Gaillard. Mais l'académie, qui n'avait pas d'accessit à donner, mentionna honorablement, sans assigner de rangs entre eux, trois

Hosted by Google

autres discours, ceux de Laharpe, de Prugnon et de Delacoste. Cette distinction avait de la valeur, remportée parmi vingt-cinq concurrents, dont cinq, Gaillard, Laharpe et trois auteurs qui gardèrent l'anonyme, trouvèrent leurs discours assez bons pour les publier. Delacoste fit comme eux, et imprima le sien sous ce titre: « Hommage rendu au bien bon ami des Rochellois » par un rochellois, ou Éloge de Henri IV, etc. Paris, » Cellot, et à la Rochelle, chez Pavie, 1769, in-8° de VIII » et 60 pages.

Le discours de Delacoste n'est pas mentionné dans la France littéraire de Quérard, où il devrait l'être. D'un autre côté M. Quérard, après Barbier (Anonymes, n° 4954) attribue à Lacoste, avocat à Dijon, un éloge de Henri IV, qui a concouru pour le prix de la Rochelle; anonyme, Aix et Paris, Desaint in-8° (Barbier) in-12 (Quérard). Je ne connais, pour ma part, qu'un discours qui réponde à ces indications, mais il porte au titre par M. S** D** E** P**, (1) et l'on sait par le Dictionnaire des hommes illustres de la Provence, d'Achard, qu'elles désignent un jeune homme devenu célèbre comme orateur et comme publiciste, Siméon, d'Aix en Provence. Il n'est pas impossible sans doute qu'un autre de ces éloges ait été imprimé à Aix et vendu à Paris chez Desaint; pas impossible, quoiqu'assez étrange, que cet éloge imprimé à Aix soit d'un avocat de Dijon; mais il paraît bien plus vraisemblable que Barbier, rencontrant un Éloge de Henri IV dont il ne connaissait pas l'auteur, voyant qu'il y en avait un par Delacoste, lui a attribué celui-ci et a pris pour l'avocat de Dijon, qu'il connaissait, l'avocat de la Rochelle qu'il ne connaissait pas. Il est plus vraisemblable encore que Quérard trouvant en 1769 un éloge de Henri IV par Lacoste, n'a pas songé à en rechercher un autre par Delacoste. Ce sont là de

(1) Voir à la 12e livraison de la *Revue de l'Aunis*, p. 334, ce discours, catalogué sous le n° 19 : « 19. — *Eloge de Henri IV. Discours qui a concouru pour le prix de l'Académie de la Rochelle en 1768*, par M. S** D** E** P**.— A Aix, et se trouve à Paris, chez Desaint, 1769. »

Hosted by Google

petites erreurs qu'il faut bien pardonner à des bibliographes obligés de citer tant de milliers de livres sans les avoir ni lus ni vus ; il n'en est pas moins vrai que l'œuvre, le nom, l'existence de notre concitoyen s'en trouvent supprimés, au moins dans la république des Lettres.

Après avoir tant insisté sur ce discours, il faut bien, sans prétendre le moins du monde réviser le jugement de nos pères, le juger à notre tour. M. Delacoste déclare lui-même que Thomas est son modèle et son maître (p. 20) ; il a quelques unes des qualités de cette école, la dignité des sentiments, la gravité de la pensée, l'élévation de l'expression : s'il est moins fort, il n'est jamais obscur ; mais il fait de la périphrase un abus tout spécial. C'est le défaut de l'éloquence académique de ce temps, que de fuir l'expression propre. Ce sont les noms propres, les désignations usitées des faits et des batailles, que M. Delacoste semble éviter. Ce n'est qu'en les décrivant, et souvent par leurs plus petites circonstances, qu'il rappelle les faits qui peignent ses héros ; pour le comprendre seulement, son lecteur est obligé de faire appel à tout ce qu'il a d'érudition ou de consulter les notes, et l'un ou l'autre de ces efforts ne laisse guère de place à l'émotion : cette lecture fatigue donc un peu et laisse froid.

Les notes, à coup sûr trop nombreuses, sont d'un style plus simple mais encore élégant ; quelques-unes ne sont pas sans intérêt pour notre histoire locale.

M. Delacoste, qui avait reçu de Dupaty un exemplaire en bronze de la médaille du prix, lui dédia son discours.

L'académie confirma son jugement par l'empressement qu'elle mit à appeler M. Delacoste dans son sein. Le prix pour l'éloge de Henri IV avait été décerné le 28 décembre 1768 ; le 30 il fut élu académicien titulaire, et il siégea le 4 janvier suivant.

Depuis qu'il fut membre de l'académie, M. Delacoste ne fit plus rien imprimer ; mais il prit une

Hosted by Google

part active aux travaux et aux affaires de ce corps. Il lut aux séances publiques les morceaux suivants:

12 avril 1769 : *Essai sur l'éloge public ;*

17 avril 1771 : *Dialogue entre Henri IV, Sully et Molière, sur la question de savoir quels hommes doivent être choisis pour sujet des éloges publics ;*

13 mai 1772 : *Observations sur quelques inexactitudes de nos auteurs comiques, dans ce qui a rapport à nos lois et à nos usages ;*

23 avril 1777 : *Discours d'ouverture. — Mention de la mort du prince de Conti, protecteur de l'académie ;*

12 juin 1788 : *Réflexions sur l'esprit de suite ;*

26 mai 1790 : *Que les lettres et ceux qui les cultivent ne cessent pas d'être utiles dans les révolutions politiques.*

Trois de ces morceaux nous sont restés dans les archives de l'académie.

L'*Essai sur les éloges* n'est qu'un aperçu fort rapide et fort incomplet sur ce genre d'écrits. Il n'aurait que peu d'intérêt, quand même l'*Essai* de Thomas, publié quatre ans plus tard, lui en aurait laissé. Il contient des louanges méritées pour ce même Thomas. Il se termine par un éloge de M. de Crussol, évêque de la Rochelle, qui présidait la séance, et par une fable en vers français, en l'honneur de ce prélat, traduite d'une fable en vers latins, de M. Delacoste lui-même ; le tout forme un ensemble assez bizarre.

Les réflexions sur l'utilité des lettres et des lettrés dans les temps de révolution ne sont que des réflexions de circonstance, où l'on remarque pourtant qu'au nom retentissant de liberté la Rochelle se rappelle son antique amour pour son indépendance, alors tout autrement conçue cependant. Elles sont suivies de courtes notices sur quatre associés que l'académie venait de perdre, Mirabeau l'économiste, de Brumoy, le comte d'Albon, et le peintre Vernet, dont M. Delacoste parle avec enthousiasme et dont il décrit un tableau tout à fait à la manière de Dupaty.

Les réflexions sur la comédie ont plus d'importance.

Hosted by Google

Le titre en indique assez le sujet : Nous avons souvent refait d'après le théâtre des Grecs leurs lois et leur vie ; si jamais l'on en agit ainsi à notre égard, à combien d'erreurs sera-t-on conduit ! M. Delacoste suit et appuie cette pensée. On peut regretter que trop fidèle au précepte de Buffon, qui veut qu'on emploie toujours les termes les plus généraux, il gâte un excellent mémoire d'érudition pour l'élever à la dignité de discours académique ; mais ses réflexions n'en sont pas moins fondées sur le raisonnement et sur les faits, aussi pleines d'intérêt que de justesse. Quel prix aurait pour nous un pareil mémoire échappé aux désastres de l'antiquité !

Outre les travaux de ses membres, l'académie, je l'ai montré ailleurs, avait une certaine vie comme corps. M. de Lacoste était un de ceux qui y prenaient le plus de part. Gaillard, en 1771, Henrion de Pensey, en 1773, se recommandent de lui en s'adressant à l'académie. C'est lui qui, en 1775, rédige la lettre de félicitation que l'académie adresse à Dupaty revenant de Pierre-en-Cise ; il prend part à la fondation et à l'organisation de sa bibliothèque ; en un mot, il en est un des membres les plus actifs. Il la suivit jusqu'à la fin, et sa signature figure au procès-verbal de l'avant-dernière séance, celle du 15 juin 1791. La politique ne laissait plus de place aux calmes travaux des lettres.

Elle ouvrit une nouvelle carrière à M. Delacoste.

Il présida les réunions du comité permanent de la province d'Aunis, peut-être comme directeur de l'académie, dans les appartements de laquelle se réunissait ce comité. Il fut nommé président du tribunal du district de la Rochelle, et fut élu plus tard député à l'assemblée législative, avec M. Dumoutier.

Pendant la convention, il échappa à la politique ; mais en septembre 1795, il fut élu député au conseil des anciens, il prit une part active aux travaux de cette assemblée, où il porta souvent la parole, défen-

Hosted by Google

seur zélé de la constitution, plus occupé toutefois d'administration et de législation que de politique proprement dite. Il fut plusieurs fois élu secrétaire, et au premier ventôse an VII, président du conseil. Il en était secrétaire au 18 fructidor an V, et se prononça pour le Directoire contre les émeutiers qui voulaient violemment rétablir la monarchie.

Il ne crut pas abandonner la république peut-être, lorsqu'en brumaire, an VIII, il adhéra aux mesures du conseil des anciens qui remettaient le pouvoir aux mains d'un homme qui déclarait que ce serait une pensée sacrilège d'attenter au gouvernement représentatif dans le siècle des lumières et de la liberté.

Cette même année il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, et bientôt appelé par le Sénat à siéger comme juge à ce même tribunal, fonctions qui prirent plus tard le titre de conseiller à la cour de cassation.

Le 25 prairial an XII, il fut compris parmi les membres de la Légion d'honneur.

Dès l'an IX cependant, sous l'impulsion du sous-préfet de l'arrondissement, M. Traversay, l'académie de la Rochelle s'était reconstituée sous le titre de lycée. Elle appelait à elle les anciens membres de l'académie. M. Delacoste répondit à cet appel dans ces termes, qui sentent bien le temps où il avait vécu :

« J'accepte avec reconnaissance cette conservation ; » il est doux et flatteur pour moi de me trouver réuni » à mes anciens amis et de devoir à ma vétérance » l'avantage d'être encore compté dans le nombre des » Rochellois qui ont désiré se rendre utile à leur » patrie. »

Il n'avait pas perdu en effet les traditions académiques : c'est lui qui avertit le lycée que M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély tiendrait à honneur d'être appelé à en être membre. Il se joint à M. Seignette pour toutes les démarches que ce corps croit de son intérêt. Mais le lycée n'eut jamais la consistance de l'ancienne aca-

Hosted by Google

démie ; ses relations avec M. Delacoste devinrent rares et cessèrent bientôt.

M. Delacoste figure sur la liste (où les annuaires fixent à tort sa nomination à 1762) jusqu'en 1816. Il en disparaît en 1817. C'est donc l'année 1816 qu'il faut assigner à sa mort.

Je n'ai point parlé d'*un voyage philosophique d'Angleterre, fait en 1783 et 1784,* 2 vol. in-8° 1787, qu'on attribue à un Delacoste. Il n'est certainement pas du nôtre, et je n'ai aucune donnée sur son auteur. Mais c'est très probablement à sa famille, famille de marins, qu'appartient un Delacoste, capitaine de frégate, nommé en même temps que lui membre de la Légion-d'honneur.

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

(SUITE.)

§ II.

RECETTE ET COMPTABILITÉ.

Après avoir décrit les rouages de l'administration financière, l'organisation et le rôle des différents services, il faut la faire voir en mouvement, fonctionnant suivant les lois qui lui ont été assignées; je vais donc montrer en vertu de quelles règles se faisait la perception et par quels canaux l'impôt arrivait au Trésor.

Une opération importante précédait la levée des impôts, c'était la formation du budget des recettes et de celui des dépenses. Nous ne parlerons ici que du premier.

Dès le mois d'août, le surintendant en dressait un projet pour l'année suivante. Ce projet était, le mois suivant, soumis au conseil, qui le discutait et l'arrêtait. On appelait ce travail préliminaire Rédaction des états généraux des finances pour l'année (1). Nous n'avions

(1) Sur la confection de ces états, voir dans *Fontanon* les ordonnances des 28 décembre 1523, 12 avril 1547, octobre 1556, etc., et dans le *Guidon des Finances*, p. 271, 580, 652, 660. Voir aussi Mallet, *Comptes-rendus de l'administration des Finances*, p. 8.

Hosted by Google

pas encore emprunté à l'Angleterre son mot de budget. Comme il fallait au conseil des renseignements précis sur les ressources des diverses provinces du royaume, on les demandait aux trésoriers-généraux de France, qui, en leur qualité d'inspecteurs permanents des finances dans les généralités, devaient être à même d'éclairer le conseil sur tous les points qu'il lui importait de connaître. Ces fonctionnaires devaient donc lui adresser, chaque année, deux états : l'un contenait le tableau exact de toutes les sommes reçues et payées dans les recettes générales et particulières, pendant l'exercice précédent ; l'autre, le tableau de la recette présumée pour l'année suivante. Ce second document ne différait guère du premier que si la quotité des impôts anciens avait été changée, ou si de nouveaux avaient été assis, si les fermes avaient éprouvé quelque augmentation ou diminution, si des paroisses avaient été ruinées par la disette ou par la guerre. Des expéditions de même état étaient adressées au trésorier de l'Épargne, et au receveur général.

Ayant en mains les « états au vrai » des trésoriers, qui indiquaient ce que les généralités avaient déjà payé, les états « par estimation », qui appréciaient ce qu'elles pouvaient payer, enfin les édits d'établissement d'impôts et les commissions portant ce que le roi entendait lever, le conseil avait tous éléments nécessaires pour rédiger le budget des recettes. Il était divisé par chapitres correspondants aux généralités du royaume; on y inscrivait toutes les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, les paiements à faire par les comptables et les deniers de clair. Le montant du brevet de la taille était porté en bloc pour la généralité, la répartition par élection ne devant s'en faire que par les bureaux des finances. Les autres impôts directs (taillon, équivalents, etc.,) se levaient d'après le rôle de la grande taille, et au sou la livre. Quand ce budget, qu'on appelait les « *états du roi* », était dressé, signé et expédié, on en envoyait à chaque bureau de finances un extrait concernant sa

Hosted by Google

généralité ; les bureaux, à leur tour, adressaient aux receveurs particuliers un état des sommes qu'ils avaient à recevoir. Chaque comptable savait donc à l'avance pour quelle somme sa circonscription financière était taxée, et devait suivre à la lettre, dans ses opérations, les chiffres de l'extrait des états qu'on lui avait remis.

La confection de ce budget donne lieu à trois observations : la première, c'est que le roi réglait la recette d'après la dépense et non la dépense d'après la recette, et par un simple arrêt du conseil ; de là, des variations fréquentes dans le montant des impôts, suivant les besoins présumés de chaque exercice : ce ne fut que bien tard, aux dernières heures de la monarchie, en 1780, que, sous l'impulsion de Necker, le budget des recettes fut fixé par une loi, et que tout changement à y faire dut aussi être sanctionné par une loi et enregistré par les cours souveraines. La seconde observation à faire, à propos du budget, c'est qu'il n'était pas définitif et que souvent on levait, dans l'année, des « deniers extraordinaires » dont on n'avait pas fait état (1), et sans autre formalité qu'un arrêt du conseil. La troisième observation, c'est que, malgré les précautions prises par les règlements, il était impossible de savoir au juste la différence entre le produit brut des impôts et la recette nette du Trésor. Il fallait qu'il y eût sur ces matières une obscurité bien profonde, puisque Sully mit des années à se rendre compte de la position financière du royaume (2).

Malgré ces réserves qu'il est juste de faire, les États du roi permettaient d'apporter un peu de régularité dans le recouvrement de l'impôt. La perception a deux modes différents : la ferme et la régie. Le système des fermes n'était point encore, au XVIe siècle, ni combattu ni même contesté dans son principe. Le gouvernement y trouvait l'avantage de s'assurer, sur certains impôts,

(1) *Guidon des Finances*, p. 14

(2) *Œcon. royales*, ch. 67.

Hosted by Google

une somme fixe, et d'avoir dans les fermiers des prêteurs riches, bien qu'intéressés. D'un autre côté, la critique économique était encore à son enfance, et les inconvénients des fermes n'avaient pas été dévoilés. Ces inconvénients sont réels et nombreux pourtant. Il est évident, par exemple, que les traitants ont intérêt à obtenir la ferme au plus bas prix et à lui rendre le plus possible; que, par conséquent, l'État ignore presque toujours ce qu'elle coûte au peuple; l'opinion cependant ne s'en prenait pas au système, mais aux hommes; les fortunes subites et scandaleuses des fermiers révoltaient la conscience publique, mais cette haine héréditaire des générations de nos pères contre les traitants n'est-elle pas la preuve de leurs profits éhontés et la condamnation du régime qui se fondait sur eux?

Les fermes existaient donc au XVIe siècle, avec tous les maux qu'on peut leur imputer, mais côte à côte avec l'autre mode de perception, la régie. Celle-ci avait cours pour les tailles, le taillon, les décimes du clergé et autres impôts directs, pour les gabelles des pays où le sel était distribué par forme d'imposition, enfin pour certains droits domaniaux, comme les lods et ventes, dont l'estimation à l'avance était presque impossible. Le régime des fermes était employé pour la plus grande partie du domaine, et généralement pour toutes les aides. Suivant que l'un ou l'autre système était en usage, des diversités considérables éclataient dans les formes de la perception.

Nous prendrons pour type du premier la taille, qui formait la presque totalité de l'impôt direct.

Quand le conseil du Roi avait envoyé des extraits du brevet de la taille à toutes les généralités du royaume, il adressait au bureau des finances une commission royale qui lui enjoignait de faire lever cet impôt dans toute l'étendue de son ressort. Les trésoriers généraux faisaient immédiatement le département de l'impôt entre les élections qui dépendaient d'eux, et en adressaient copie aux élus avec les lettres patentes du Roi et des

Hosted by Google

lettres missives qui leur ordonnaient d'asseoir et d'égaler le plus justement possible la somme que devait payer l'élection. (1)

Aussitôt que les mandements et commissions, ainsi expédiés par les trésoriers, étaient reçus au bureau de l'élection, les élus, en présence du receveur et du procureur du roi, devaient, dans le délai de quinze jours au plus (Ordon. de mars 1600), procéder à la répartition de la taille entre les paroisses qui composaient leur circonscription financière. Les renseignements qu'ils avaient recueillis dans leurs chevauchées leur permettaient de faire cette opération avec justice et en connaissance de cause. Puis les rôles et commissions, signés d'eux et du contrôleur, étaient expédiés aux marguilliers, syndics ou principaux habitants de toutes les paroisses (2). Alors, se réunissaient en assemblée générale les manants et habitants de la paroisse convoqués à son de cloche à l'issue de la messe ou de vêpres. (3) Ils nommaient, suivant l'étendue de la paroisse, deux ou quatre asséeurs chargés, comme le nom l'indique, de faire l'assiette de la taille, « le fort portant le faible, » conformément aux anciennes ordonnances. Ils nommaient en outre un ou deux collecteurs, chargés du recensement de la taille, suivant les rôles qu'ils recevaient des asséeurs. Les élus de la paroisse ne pouvaient refuser le mandat dont leurs concitoyens les investissaient, souvent malgré eux: mandat bien lourd en effet, car une disposition, renouvelée des mauvais jours de l'empire romain en décadence, rendait les asséeurs et collecteurs responsables de la rentrée de l'impôt, qu'ils devaient acquitter dans la huitaine (4). Pour un retard même ils pouvaient être poursuivis en

(1) *Guidon des finances*, p. 272.

(2) Voir Fontanon, t. II, Titre des esleus et de leur juridiction, et *Guidon des finances*, passim et part. p. 678.

(3) Réglement de la cour des aides sur la collecte de la taille, 17 mai 1596. Ap. Fontanon, II, 875.

(4) *Formulaire des Esleus*, p. 346 (1622).

Hosted by Google

leurs propres et privés noms, leurs biens saisis, leurs personnes emprisonnées. Les septuagénaires seuls étaient exemptés de la collecte (1). On comprend que chacun cherchât à se dérober à une aussi dangereuse obligation ; aussi, les édits font-ils rude guerre aux collecteurs réfractaires. On finit par dresser un rôle de tous les habitants solvables, et à les obliger à être collecteurs à tour de rôle (2). S'ils ne savaient ni lire ni écrire, on leur donnait un greffier (3). Malgré ces précautions, les contribuables usant parfois d'un artifice pour éluder la loi et nommant des personnes « non » idoines et solvables et des plus pauvres de la » paroisse, » le règlement de la cour des aides de 1596 décide qu'en ce cas, et après une sommation du tribunal d'élection, « seront lesdicts habitants, et » chacun d'eux seul et pour le tout, contraincts par » saisie et vente de leurs biens sauf leur recours » contre le corps des manans et habitants. »

Les asséeurs étaient garants, vis-à-vis des collecteurs, de la non-valeur des cotes qui ne rentraient pas. Pour éviter les procès continuels que causait cette règle, l'ordonnance de mars 1600 (art. 11), plusieurs fois renouvelée (par ex. 1634), décida que les asséeurs seraient collecteurs en l'année de leur charge : « comme un » un moyen propre pour les empêcher de cottiser les » pauvres et médiocres à plus qu'ils ne peuvent porter, » crainte d'avancer leurs taxes. »

Le seul dédommagement offert à un si périlleux emploi était pour les collecteurs l'attribution d'une remise sur le montant des cotes. Je ne sais trop ce qu'elle pouvait être au temps de Henri IV. L'ordonnance de 1634 leur permet de prendre 4 deniers pour livre, pour droit de collecte, et, pour leur voyage au siège de l'élection, de trente sous à quatre livres suivant la distance.

(1) *Mémorial des tailles*, art. Aage.

(2) *Mémoire des tailles*, art. Asséeurs.

(3) Ordon. de mars 1600.

Hosted by Google

On leur payait en outre la copie des rôles, « le feu et la chandelle. » Je dois croire qu'à la fin du XVIe siècle la remise faite aux collecteurs était, à peu de chose près, la même que sous Louis XIII.

PAUL ROMIEUX.

(La suite à la quinzaine.)

Hosted by Google

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES INEXACTITUDES DE NOS AUTEURS COMIQUES DANS CE QUI A RAPPORT A NOS LOIS ET A NOS USAGES.

La *Revue de l'Aunis* a donné, dans sa dernière livraison, une notice sur Jean-Aimé Delacoste, due à la plume de notre collaborateur et maître, M. Delayant. Nos lecteurs se rappellent sans doute que, parmi les pièces lues par Delacoste aux séances de l'Académie de la Rochelle, figurent des *Observations sur quelques inexactitudes de nos auteurs comiques dans ce qui a rapport à nos lois et à nos usages.* (*Revue de l'Aunis*, p. 461). — Ce sont ces *Observations*, jusqu'à présent inédites, que nous publions aujourd'hui comme un curieux monument du style dit académique et de la saine raison d'un homme qui, au temps même de Laharpe, en plein XVIIIe siècle, semble déjà prévoir une des grandes conquêtes du nôtre, « la vérité dans l'art. »

« Il semble qu'il ne doit plus être permis d'écrire sur la comédie, » puisque rien ne manque dans ce genre de littérature à nos besoins » et même à notre curiosité. » C'est ainsi, Messieurs, que vous parlait, il y a quelques années, un de nos plus célèbres confrères, l'auteur des Observations sur le comique (1). Si cet ingénieux écrivain craignait de parler d'un art dont il a su rappeler les règles aux plus grands maîtres, je me garderai sans doute d'être plus hardi que lui;

(1) Pierre-Mathieu de Chassiron, né à Saint-Denis, conseiller au présidial, trésorier de France, l'un des fondateurs de l'Académie de la Rochelle.

Hosted by Google

non, Messieurs, je ne viens point vous entretenir de cet art que vous avez approfondi, je ne viens point admirer avec vous ces chefs-d'œuvre multipliés, dont nous nous sommes si agréablement occupés; je laisse aux Apelles à parler de l'art de peindre : qu'ils apprécient les savants tableaux qui sont offerts à notre admiration, qu'ils prononcent sur l'effet de leur coloris, qu'ils jugent des touches fortes ou moelleuses qui les caractérisent, qu'ils réclament l'observation des grands préceptes de leur art. Pour moi, je viens vous proposer quelques observations sur des défauts de costume que j'ai cru apercevoir; votre indulgence augmentera lorsque vous vous apercevrez que ces observations sont relatives aux connaissances que mon état suppose (1). Un particulier d'Athènes critiqua, dit-on, les tableaux d'un peintre célèbre : tant qu'il se borna à critiquer la chaussure, qu'il savait faire, le peintre profita de sa critique; mais, dès qu'il osa passer ces bornes et censurer les autres parties du tableau, on lui dit : *ne sutor supra crepidam.*

Nous avons appris quelles étaient les mœurs des Grecs, nous avons jugé de leurs usages par ce qui nous est resté de leurs auteurs comiques : leur législation, la forme de leurs contrats, les traits caractéristiques de leur lois s'y trouvent empreints.

Le théâtre Français parait être devenu le théâtre de toute l'Europe; nous flatterions-nous trop si nous disions qu'il sera celui de la postérité? Si cette postérité juge de notre législation, de nos usages, par l'idée qu'en donne ce théâtre, que pensera-t-elle de nous ? L'auteur de l'éloge de Molière a déjà dit *qu'elle nous prendrait pour un peuple de dupes et de faussaires;* ne nous prendra-t-elle point au moins pour un peuple continuellement occupé de futilités, et jamais de choses importantes? ne croira-t-elle point que nos mœurs privées étaient absolument indépendantes de l'influence des lois, que nos contrats les plus sacrés dépendaient d'un caprice, que nos conventions n'étaient que des jeux, nos traités que des amusements? Quelle idée aura-t-elle de tous ceux qui par état se consacrent parmi nous à l'étude des lois? Quel respect croira-t-elle que l'on portait à la magistrature? Vous me prévenez, Messieurs : si tant d'autres chefs-d'œuvre d'un autre genre ne passaient pas à cette même postérité, nous pourrions assurer qu'elle ne nous connaîtrait jamais.

J'ai cru qu'il ne serait pas indigne de cette séance de faire remar-

(1) L'auteur était avocat à la Rochelle. *Revue de l'Aunis*, p. 458.

Hosted by Google

quer jusqu'à quel point on a porté la négligence des règles en ce point, et d'examiner d'où provient cette négligence.

La raison, les préceptes et les exemples ne nous donnent qu'une même idée de la comédie : c'est une copie des hommes et de leurs mœurs, c'est le tableau le plus fidèle de la nature humaine, c'est un miroir où se doivent peindre les spectateurs, c'est une imitation de ce qui se passe dans la scène privée du monde, c'est en un mot l'histoire morale de la société.

Si les avis ont été partagés sur le véritable but de la comédie, il n'y a jamais eu qu'une voix sur le moyen qu'elle doit employer pour parvenir à ce but : c'est l'imitation des mœurs. Voulez vous que la comédie soit une censure du vice, il faudra saisir les nuances qui caractérisent les vicieux ; ce n'est plus un simple portrait que vous avez à me tracer, c'est un personnage entier qui doit jouer dans un grand tableau ; pour me faire sentir le vice que vous voulez corriger, votre personnage doit être placé au milieu des devoirs de la société, soumis aux lois de son pays, assujetti aux usages de ses concitoyens ; avant tout, inspirez moi un profond respect pour ces lois que votre personnage méprise, faites moi connaître ces conventions dont il se joue, rappelez moi ces devoirs qu'il tourne en ridicule. Ce n'est qu'après m'avoir ainsi prévenu que vous parviendrez à me rendre le vice odieux. Ainsi, le joueur qui dissipe sa fortune et celle de ses amis, l'imposteur qui fait servir son hypocrisie à son intérêt, l'avare qui prive la société des fonds immenses qu'il enterre, le dissipateur qui verse à pleines mains une fortune destinée à subvenir à ses besoins, le méchant qui tourne tout en ridicule, qui souille tout ce qu'il touche, le glorieux qui méconnait son père, l'ingrat qui trahit son bienfaiteur m'inspireront cette horreur secrète qui doit être le but de tout auteur comique ; si au contraire je ne reconnais ni nos lois, ni nos devoirs de société, ni nos usages dans votre tableau, si l'observation n'en est gardée que dans les discours d'un Ariste, et que les démarches de tous vos autres personnages détruisent ce qu'il peut débiter de plus beau et de plus vrai, l'illusion n'existe plus, ce n'est plus le vice que vous combattez, ce sont des portaits de fantaisie que vous tracez, et votre but est manqué.

Voulez-vous que Thalie élève son vol plus haut? Croyez-vous qu'elle puisse me peindre l'homme vertueux, en faire le principal personnage de ses travaux, me le faire aimer et imiter? croyez-vous qu'elle puisse, sans blesser les lois, m'arracher de douces larmes, aller chercher

Hosted by Google

mon cœur pour y trouver la pitié, la tendresse et la commisération, pensez-vous qu'elle puisse me présenter utilement ces scènes frappantes, ces situations inopinées où l'innocent me fait trembler pour ses jours, où la faiblesse va être opprimée, où la vertu misérable est persécutée, redoublez d'efforts pour me rendre cette vertu aimable, ces devoirs sacrés, ces lois inaltérables, ces juges incorruptibles, ces usages respectables et certains; ne me permettez pas de craindre que votre vertueux soit puni, que l'innocence ne trouve point de protecteurs, que la faiblesse soit impunément opprimée; rappelez moi alors ces lois qui veillent à leur protection, ne choquez point devant moi les usages que je connais, et ne me laissez point dire : *dans pareille situation je serais moins à plaindre;* l'intérêt s'évanouirait, et vos efforts me paraîtraient ridicules.

Si les lois de votre pays se trouvaient contradictoires avec celles de la nature, étudiez bien alors les deux intérêts que vous allez faire combattre, gardez-vous d'ignorer quel degré de force on donne à ces lois, c'est par là qu'un père de famille échauffera mon cœur, arrachera mes larmes, me fera chérir les devoirs pénibles de son état et de sa situation, lorsque je le verrai placé entre la crainte de perdre un fils, celle de le voir deshérité par un oncle opulent et sévère, et celle de lui voir faire une alliance indigne de sa naissance, et soutenant également, dans ce choc cruel, ce qu'il doit aux lois de la nature, à celles de son pays, à l'honnêteté, et au légitime intérêt de sa famille; ainsi j'applaudirai à ce magistrat vertueux qui sacrifie sa fortune pour réparer une faute involontaire.

Si vous vous bornez à l'idée qu'on veut avoir de la comédie, si elle ne doit fournir qu'un honnête amusement, s'il faut absolument que Thalie rie toujours et qu'elle me fasse rire, ne me faites pas au moins rougir de ce rire que vous m'arracherez; que vos situations que vous appelez comiques ne soient jamais prises aux dépens de la vraisemblance : celle des mœurs, celle des usages et des lois sont aussi nécessaires alors. Le distrait m'amuse agréablement, si sa distraction ne porte que sur quelques actes indifférents de la société; mais, si je le vois se marier par distraction, je me refuse à toute votre gaîté. Le métromane qui se trouve en scène avec un oncle qui vient pour le faire renfermer excite en moi le rire du vrai plaisir; mais si, pour faire l'apologie de son goût exclusif pour la poésie, je lui entends faire une satire cruelle et chargée des états les plus respectés, je regrette l'abus du talent; les valets, les soubrettes jettent une

Hosted by Google

agréable diversité dans nos pièces ; leurs propos gais et naïfs me réjouissent ; mais, lorsque je les vois entrer dans la confidence la plus intime de leurs maîtres, se mêler dans leurs contrats, dans leurs conventions, traiter de pair avec les amis de la maison, lier conversation dans les cercles, je ne puis plus me prêter à l'illusion ; il y a plus, je suis révolté, lorsque, pour me faire rire, vous me représentez un valet déguisé qui veut épouser la maîtresse de son maître, un valet dictant un testament, un autre volant impunément et ouvertement les effets qui sont sous sa main.

Voilà, ce me semble, ce que la raison a dicté dans tous les temps, et ce qu'elle exige chez tous les peuples. Elle s'est servie de la plume des Aristote, des Horace, des Vida, des Despréaux pour immortaliser ses préceptes.

Écoutons ces grands maîtres, et voyons s'ils ont tenu un autre langage :

La comédie est une *imitation*, dit Aristote, et sa perfection dépend de celle de l'imitation (1).

Horace place comme lui dans cette imitation parfaite des mœurs le véritable but de la comédie. Pour écrire, dit-il, et pour écrire bien dans quelque genre que ce soit, il faut être sage ; que celui qui veut peindre des personnages ressemblans, et assigner à chacun le ton qu'il doit avoir et le langage qu'il doit tenir, sache avant tout quels sont les devoirs de l'amitié et ceux de l'amour patriotique, qu'il connaisse les fonctions d'un juge, d'un sénateur et d'un général. Je veux donc, conclut-il, que l'homme qui veut atteindre la perfection de cet art ait toujours sous les yeux les usages et les mœurs qu'il doit peindre, afin que ses copies soient ressemblantes (2).

Parmi nous, Despreaux (3) a immortalisé les mêmes préceptes :

(1) Aristote dit en effet que la comédie est l'*imitation du mauvais (mimèsis phaulotérôn)*, et la tragédie l'*imitation du meilleur (mimèsis beltionôn)*. Pour ce qui est de la perfection de la comédie résultant de la perfection de l'imitation, nous avouons n'avoir pas rencontré cette naïveté dans Aristote. Pour la trouver peut-être faudrait-il lire son chapitre des chapeaux.

(2) *Scribendi rectè sapere est et principium et fons....*
(Horace. Ars poetica. v. 309 et seq.)

(3) L'auteur ne donne pas l'opinion de Vida. C'est qu'en effet Vida traite presque exclusivement de l'Epopée. Delacoste aurait pu cependant citer les vers suivants, qui s'appliquent à la comédie aussi bien qu'au poème épique :

Præterea haud lateat te nil conarier artem
Naturam nisi ut assimulet propiusque sequatur...
(Vida. Pœticor. lib. II. v. 455 et seq.)

Hosted by Google

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux...
. . . . . .
Des siècles, des pays étudiez les mœurs...
. . . . . .
Mais la scène demande une exacte raison ;
L'étroite bienséance y veut être gardée...
. . . . . .
J'aime un auteur
Qui, sans se diffamer aux yeux du spectateur,
Plaît par la raison seule, et jamais ne la choque (1).

L'exemple donne encor plus de force aux préceptes. La comédie devait naître à Athènes et se perfectionner en France. A peine l'Athénien a renversé les tréteaux sur lesquels la comédie venait de naître, qu'il lui assigne les plus nobles fonctions : elle lui retracera les lois de son pays, elle ranimera en lui les sentiments patriotiques, elle marquera les bornes qui séparent le sacré du profane, le droit public du droit privé, elle arrêtera les désordres qui pourraient naître des unions illégitimes. Peu s'en fallut qu'on n'en fît, comme de la poésie naissante, l'interprète et l'organe des lois.

La comédie fut longtemps politique chez les Grecs ; je ne m'arrêterai pas à faire remarquer avec quelle attention scrupuleuse elle dut, pendant les premiers temps, ne rien représenter qui ne fût absolument conforme aux lois du gouvernement. Aristophane eût joui longtemps de cette gloire si flatteuse, celle d'être législateur sur la scène, s'il n'eût pas abusé de l'espèce de pouvoir que ses talents et ses fonctions lui avaient acquis : il se permit d'attaquer les personnes connues ; Socrate ne fut pas épargné, et les lois furent obligées de punir ce profanateur (2). Vous apercevez sans doute, Messieurs, dans cette faute et dans sa punition la vérité de ce que j'ai avancé : Socrate eût-il été si facilement reconnu, eût-il excité les risées de ses concitoyens, si, dans la comédie des *Nuées*, on ne l'eut représenté comme un ennemi des usages de son pays, comme un homme qui tournait en ridicule les lois respectées à Athènes.

Ménandre sut plaire sans choquer, il sut se rendre agréable à ses concitoyens et aux étrangers ; les mœurs et les lois des Grecs ne

(1) Delacoste, venu quatre-vingts ans plus tard, aurait pu ajouter une cinquième poétique, celle de Brizeux, qui se rapproche de la poétique de Vida par ses hors-d'œuvre, ses descriptions pastorales et son lyrisme à froid.

(2) Malheureusement les lois punirent aussi le *Profané*.

Hosted by Google

furent jamais mieux connues que lorsque ses pièces furent jouées; toute l'antiquité célébra son génie, quand nous ne jugerions de son exactitude sur ce point que par celle de son imitateur. On sait que, tandis que Rome envoyait ses orateurs se former sur ceux de la Grèce, elle aimait à voir sur ses théâtres, les histoires, les héros, les mœurs et les lois de Sparte et d'Athènes. Plaute et Térence travaillèrent sur ce fonds inépuisable; l'un et l'autre furent goûtés de leurs auditeurs, c'est-à-dire qu'ils furent des peintres fidèles. Rome eût-elle applaudi des imitations imparfaites d'un peuple qui excita longtemps sa jalousie et qui lui servit toujours de modèle? Mais Rome n'eut point de comédie qui lui fut propre..... Quelle que soit la cause de cette espèce de singularité, vous conviendrez avec moi que ce n'eût pas été sur leur théâtre que la magistrature eût été tournée en ridicule, que l'étude des lois eut paru pédantesque. — Quels juges pour un poëte comique! des sénateurs occupés journellement à fixer l'application des lois en même temps qu'ils décidaient du sort des rois et qu'ils gouvernaient l'empire de la terre, des généraux que l'éloquence du barreau avait autant distingués que le commandement des armées, des magistrats de tous les ordres, un peuple législateur!...

Je ne chercherai point dans les farces grossières qui ont succédé aux chefs-d'œuvre de Plaute et de Térence, en Italie, l'observation que je réclame; cet assemblage bizarre de scènes sans vraisemblance, sans coloris, sans imitation, ne peut être remarqué que comme une des causes de la corruption du bon goût en ce genre.

Un assemblage plus bizarre encore, celui de la bouffonnerie, du libertinage et de la dévotion, régnait dans les derniers siècles sur le théâtre espagnol. Il ne me fournira pas d'exemples favorables; je voudrais que nos aïeux n'y eussent pas plus puisé que n'y puiserai moi-même: les mystères n'eussent point été joués.

J'arrive à notre théâtre. Je passe ses premiers essais, et j'aime à le voir naître avec Molière. Qu'il serait agréable de pouvoir ici m'arrêter à son éloge, de faire remarquer comment nous avons pu nous faire un spectacle honnête, instructif, intéressant!

Molière eût créé la comédie, si elle n'eut pas été inventée; ses prédécesseurs n'ont point de beautés qu'il ne se soit appropriées; il a su éviter les défauts qu'on leur reproche, et les a surpassés dans le reste; mais saisit-il bien, dans les règles de son art et dans les modèles que je viens de parcourir, cette imitation véritable des

Hosted by Google

diverses professions de la société? rendit-il avec autant de vérité que les anciens la copie des mœurs et des lois de son pays?

Ne craignons point de dire que ce grand homme avait trop à faire, pour atteindre tout-à-coup tous les points de perfection. Aucun auteur n'a été plus curieux que Molière de rendre ses personnages reconnaissables; il employa pour y parvenir tout le coloris séduisant qu'il savait donner à ses tableaux; il aima mieux le charger que de le négliger; ses petits maîtres parlèrent le langage de la fatuité et du *colifichet*, ses femmes savantes affectèrent un langage recherché et presque inintelligible, ses Aristes eurent le ton de la raison qu'ils semblent enseigner, ses médecins hérissèrent leurs longues phrases de grec et de latin, ses gens de robe parlèrent procès, forme et chicane, mais il borna là l'application du précepte.

Quod sit conscripti, quod judicis officium.....

Je vois le crédule Orgon enchanté de pouvoir bientôt donner sa fille à Tartuffe; j'ai admiré le pinceau inimitable d'un grand maître en écoutant le langage de cet imposteur, j'admire encore davantage les talents du poète comique; lorsque je me vois forcé de désirer que l'impudence de Tartuffe soit punie, je médite des châtiments proportionnés à sa faute; je sais qu'il en est et je commence à croire qu'Orgon bien désabusé va enfin user de ses droits; je lui entends dire et je répète avec lui:

Il faut tout sur le champ sortir de ma maison.

Je m'attends à voir Tartuffe sortir avec confusion, mais quel est mon étonnement lorsque je lui entends répondre:

. . . . . c'est à vous d'en sortir;
La maison m'appartient, je le ferai connaître.

J'espère qu'au moins Orgon ne sera pas épouvanté par cette menace: quand il existerait une donation, Tartuffe n'en doit point profiter..... Je suis encore trompé..... Orgon lui-même est confus, il se rappelle en tremblant une donation qu'il n'explique pas. Bientôt, M. Loyal arrive. La scène que fournit cet huissier est sans doute un chef-d'œuvre pour le coloris; mais puis-je me prêter à croire que l'on chasse ainsi dans un moment un homme de sa maison? Quelqu'un viendra sans doute remettre cette malheureuse famille dans ses droits. Je vois arriver Tartuffe, et c'est pour conduire Orgon en prison. Tout à coup, la scène change, c'est Tartuffe qui est lui-même

Hosted by Google

emprisonné..... L'éloge de Louis XIV, quelque adroitement qu'il soit placé, ne peut me dédommager de la vraisemblance.

Dans l'*École des Femmes*, un notaire se croit appelé pour faire un contrat de mariage, il étale fort comiquement devant Arnolphe qui ne l'écoute point toutes les clauses de ce contrat, il parle douaire coutumier et douaire prefix, preciput et communauté à un homme qui ne parle que d'amour et de jalousie, voilà les situations comiques que Molière sait employer avec tant d'art; mais ce même Arnolphe, si amoureux de cette Agnès qu'il élève chez lui, croit au premier mot un personnage qui vient lui anoncer qu'elle est sa fille.

J'aime à voir Alceste refuser de voir ses juges et répondre à Philinte qui veut lui démontrer la nécessité des sollicitations :

.... J'aurai le plaisir de perdre mon procès,

Je lui pardonne ses plaintes lorsqu'il en a appris la perte; mais, dans le *Mariage forcé*, je suis choqué quand je vois un amant déguisé en médecin faire signer au père de la malade un contrat de mariage en lui disant de signer une ordonnance de médecine, et que j'entends une Lisette lui dire :

« Ma foi, Monsieur, la bécasse est bridée; vous avez cru faire » un jeu qui demeure une vérité. »

Il me serait facile d'accumuler ici des exemples pareils dans les pièces de cet agréable auteur; je ferais remarquer dans l'*Avare* le singulier procès criminel instruit contre le voleur de la cassette, dans presque toutes ses pièces je trouverais des contrats de mariage du genre de celui du *Mariage forcé;* je rappellerais la singulière consultation donnée en chantant et en dansant à Pourceaugnac qui pour être plus ridicule encore parait être instruit de nos lois. Mais je ne dois pas m'arrêter ici à cet auteur : il rachetait ces petits défauts par de grandes beautés, et il nous dédommage bien de ces petites négligences par toutes les perfections qui se rencontrent dans ses ouvrages.

Ceux qui ont osé écrire pour le théâtre après Molière ont cherché à imiter ce grand maître, mais ses perfections n'ont pas toujours servi de modèle, et ses petites négligences ont produit chez eux de grands défauts. Ceux que j'examine se font plus sensiblement apercevoir dans ses successeurs. L'intrigue de leurs pièces porte souvent en entier sur des contrats sans vraisemblance.

Vous nommez sans doute le *Légataire universel* de Regnard. Comment se peut-on prêter à l'illusion, comment croire que deux graves notaires peuvent écrire sérieusement les ridicules clauses du contrat

Hosted by Google

de Géronte, et comment peuvent-ils croire que c'est véritablement Géronte qui parle, lorsqu'un valet déguisé sous ses habits excite les ris de tous les spectateurs? comment Géronte lui même peut-il croire être l'auteur de ce testament? Le ton de gaîté qui règne dans cette pièce nous fait oublier à la représentation combien elle est éloignée de nos mœurs.

Le même auteur avait déjà choqué les vraisemblances légales dans la pièce des *Menechmes:* c'est là qu'il introduit une Araminte qui veut épouser par force l'un des deux frères parce qu'il ressemble beaucoup à son autre frère; il est vrai que cette pièce est traduite de Plaute, mais il fallait adapter à nos mœurs et à nos lois ce qui en était susceptible. Regnard l'a si bien senti lui-même, qu'introduisant ce Plaute dans le prologue de cette pièce, et lui ayant fait demander une comédie par Mercure,

. . . . . pour savoir si le goût antique
Trouverait à Paris encor des partisans,

Plaute répond:

J'en doute fort; les caractères,
Les esprits, les mœurs, les manières,
En près de deux mille ans ont bien changé, je crois;
Et, par exemple, dites moi,
A Paris, aujourd'hui, de quel goût sont les dames.

MERCURE.

Mais... elles sont du goût des femmes.

Plaute ajoute alors:

A Rome de mon temps, libres dans leurs soupirs,
Elles ne trouvaient point l'hymen un esclavage,
Et, faisant du divorce un légitime usage,
Elles changeaient d'époux au gré de leurs désirs.

Dans la plupart de ses autres pièces, ce même auteur a été peu scrupuleux sur cette observation des mœurs et des lois: dans *le Retour imprévu*, un fils force son père à donner son consentement à son mariage en lui rendant l'argent qu'il lui a volé; dans une autre pièce c'est un enlèvement qui forme toute l'intrigue.

Parcourrai-je les autres comiques? Les Dufresni, les Legrand, les Boissi, les Montfleuri ont encore enchéri sur Regnard en ce point: partout ce sont des mariages faits sans le consentement des pères,

Hosted by Google

des contrats qui ne ressemblent point aux nôtres, des reconnaissances imprévues, des changements d'état sans preuve et sans recherche ; jamais on ne reconnaît nos usages, nos formalités ; si quelques uns d'entr'eux en ont admis ç'a été pour en faire un jeu.

M. De Chassiron avait déjà remarqué que, jusqu'au poëme de *la Gouvernante,* le caractère du magistrat *avait été en proie aux ris indécens du parterre ;* qui de nous n'a pas été frappé de cette affectation de nos auteurs comiques à jeter un pareil vernis sur tout ce qui est magistrature ou qui en approche ? On a cru donner le change en substituant des *baillis* qui ne ressemblent à rien ; mais ne voit-on pas sur qui on veut faire porter le ridicule ? la robe n'excite-t-elle pas la risée du peuple ? Les comédiens n'ont pas manqué d'enchérir sur cette indécence.

Le rôle du président, dans *la Gouvernante*, répare en quelque sorte de pareilles fautes ; son caractère est noble et peint avec ses véritables couleurs, il est intéressant, il fait aimer la vertu et respecter les devoirs pénibles de la magistrature. Gardons nous d'examiner si la sévérité de ce président n'est point outrée, n'allons point chercher si le sacrifice de sa fortune est nécessaire, répétons seulement avec son fils :

Pourquoi se charge-t-il des fortunes publiques ?

Destouches est exact et instruit ; le rôle qu'il joua dans la société le mit à même de mieux peindre cette société ; il mérite moins que les autres le reproche que je leur fais, mais il ne s'est pas toujours préservé de cette espèce de contagion. Avec quelle facilité on substitue les noms des contractans dans les ventes faites par le dissipateur ! Le mariage secret d'Ariste dans le *Philosophe marié*, la naissance romanesque du comte De Tufière dans le *Glorieux* nous prouvent qu'il n'a pas atteint le point de perfection auquel il eût pu prétendre.

Je ne dois, ni ne veux nommer les auteurs vivants ; je dois avouer seulement qu'il en est plusieurs qui ont senti ce défaut et qui ont cherché à le corriger, mais on voit encore sur la scène moderne quelques-unes de ces négligences.

Le nouveau genre que notre nation semble adopter, et qui devrait au moins nous dédommager de la perte de plusieurs beautés réelles par une imitation plus vraie de la scène domestique nous a au contraire éloignés de l'exactitude en ce genre. Les criminels viennent s'entretenir avec nous sur la scène ; il n'est plus de prisons inaccessibles pour eux ; ils sont absous ou condamnés sans qu'on sache

Hosted by Google

comment ni pourquoi ; les duels, les suicides se produisent sur la scène comme des actes ordinaires et qui sont impunis parmi nous.

SECONDE PARTIE.

D'ou peut provenir cette négligence ? un pareil examen est plus intéressant qu'il ne le parait au premier coup-d'œil.

La société et le théâtre ont eu de tout temps et chez toutes les nations une liaison trop intime pour que ce défaut n'annonce pas quelque cause secrète ; tant de peintres savants se seraient-ils réunis pour négliger la même partie du costume, si la nation qu'ils avaient à peindre eut été plus difficile à satisfaire sur ce point ; non, Messieurs, les émules des Aristophane et des Ménandre n'eussent pas laissé ce seul point de perfection à atteindre s'ils l'eussent cru digne de leurs efforts.

Dès que l'on eut senti que la décence et la raison devaient écarter de notre théâtre les objets que notre foi respecte, on ne l'envisagea que comme une carrière ouverte à l'imagination des poëtes ; l'intrigue romanesque occupa seule les auteurs et les spectateurs. Après avoir imité les pieuses folies des espagnols nous mîmes leurs romanciers sur la scène, ce n'était guère là le moment de copier fidèlement les lois, de s'assujettir aux mœurs et aux usages du pays : quelles lois, quelles mœurs, quels usages eût-on copiés ? La scène n'était point fixe ; on s'en était fait une imaginaire ; ce n'était ni Madrid, ni Rome, ni Paris : c'était le théâtre même ; on s'était accoutumé à des mœurs qui ne pouvaient être que celles du théâtre, à des usages qui hors de la scène étaient inconnus. C'est ainsi qu'à la honte de la raison et des connaissances de notre siècle nous avons conservé ces bouffoneries italiennes dont les personages ne retracent l'idée de rien de connu.

Le *Menteur* de Corneille vint enfin créer parmi nous la comédie de caractère : c'était la véritable comédie qui rentrait dans ses états ; mais cette souveraine trop longtemps expatriée se trouva soumise à d'autres lois. Ce genre plut à la nation, il devait lui plaire ; les personnages changèrent, mais le fond demeura le même et a subsisté dans la plupart de nos pièces. L'habit des Scapins que portent encore quelques valets de nos comédies est un de ces restes de nos premiers essais ; nous sommes frappés de cette bigarrure choquante, mais nous ne sentons pas de même que nos scènes d'enlèvements, de consen-

Hosted by Google

tements forcés, que les mariages sans formalités, ces vols de domestiques ainsi que leur familiarité sont des restes de ces intrigues ridicules qui ont amusé nos aïeux. Comment nos auteurs modernes n'ont-ils point corrigé ce défaut? Je crois en avoir deviné la raison et je ne dois pas la taire.

Le but que se propose la comédie est d'instruire, de corriger, et de plaire. C'est surtout vers ce dernier but que se porte l'effort de nos auteurs ; pour y atteindre ils ont étudié la nation ; quel doit avoir été le fruit de cette étude? disons le nous mêmes: un défaut avoué semble être moins grand.

Nous vivons sous l'empire des lois, nous ne pouvons faire une démarche sans avoir besoin d'elles, notre repos, notre propriété en dépend. Nous avons recueilli ce qu'Athènes et Rome ont imaginé de plus sage sur ce point ; nous y avons ajouté des lois qui ont manqué aux peuples les plus policés, et que les nations voisines ont enviées ; il n'est point de peuple qui ait fourni plus de lumières sur cette partie intéressante.

Cependant, au milieu de tant de richesses, nous nous croyons pauvres ! Nous avons continuellement besoin des lois, et nous négligeons de les connaître ! Nos savans ne veulent pas ignorer ce que la chimie a de plus secret, ce que les mathématiques ont de plus abstrait, ce que la physique a de plus profond ; ils mettent à contribution l'histoire, la théologie, la médecine; la peinture est aujourd'hui de leur ressort; les langues étrangères et anciennes; celles des peuples les plus éloignés n'ont rien d'obscur pour eux; les calculs de l'algèbre, les découvertes de l'astronomie s'allient avec les charmes de la poésie et les foudres de l'éloquence ; mais, pour les lois de leur pays, ils vous avoueront ingénument qu'ils ne les connaissent pas; ils vous apprendront quelles sont celles des Chinois et des Perses, ce qu'a écrit Confucius, ce qu'a enseigné Minos ou Lycurgue ; mais ne leur demandez pas quels sont les engagements qu'ils font ou sont exposés à faire tous les jours. Il semble que cette étude doive être reléguée dans le cabinet de ceux qui par état se sont consacrés aux lois.

Ce serait peut-être le lieu d'attaquer ce préjugé; je pourrais au moins dire qu'il serait à souhaiter que quelqu'un fit pour les lois ce que Fontenelle a fait pour l'astronomie, ce que Nollet a fait pour la physique, qu'il les mît à la portée de tout le monde, et pût en rendre l'étude agréable à ce sexe même qui ne reconnait que leur empire; mais je dois me borner à observer que nos auteurs dramatiques ont

Hosted by Google

aperçu que nous étions peu délicats sur l'observation d'un costume que nous ne pouvons guère apprécier.

Le théâtre par contre coup nous a rendu plus indifférents sur cette partie : accoutumés à admirer les beautés multipliées qu'il offre à nos regards, nous avons jugé nous mêmes de nos lois par la copie infidèle qu'il nous en présente. Le ridicule jeté sur la magistrature nous a rendus peu curieux d'être instruits de ses connaissances. Ce système bien développé nous présenterait des vérités frappantes.

Les auteurs se sont fait une législation théâtrale qui les a dispensés d'étudier la plus belle partie des connaissances humaines, et qui nous prive d'une perfection à laquelle nous pouvons prétendre.

Réclamons les grands principes, montrons en quoi on les blesse, voilà notre fonction, le public demandera des copies plus fidèles, et cette réforme dans l'art dramatique produira d'heureux effets.

DELACOSTE.

Hosted by Google

LE MOUSSE.

BALLADE

Dédiée à Madame Julie R*.**

« Ah ! nous avons le droit de porter haut la tête !
» Il est beau de courir à travers la tempête
» Sur un mince vaisseau. »

(J. Autran.)

La nuit se couronne d'étoiles ;
Le brigantin, serrant ses voiles,
Jette l'ancre non loin du port.
La mer, calme et silencieuse,
Berce en leur couche insoucieuse
Les marins qui dorment à bord.

Seul sur le pont, un jeune mousse,
De sa voix enfantine et douce,
Dit à la brise sa chanson,
Chanson autant que lui naïve,
Parlant de la natale rive,
Des fleurs et des nids du buisson.

Pauvre orphelin que la famine
Vient de chasser de sa chaumine,
Tout est merveille pour ses yeux,
Lui qui n'a vu de la nature,
Enfant des champs, que la verdure
Et le blond soleil dans les cieux.

Hosted by Google

Triste, penché sur le bordage,
Il rêvait du lointain village,
Quand descendit près du bateau
Un long vol de blanches mouettes
Qui, dans leurs courses inquiètes,
Passaient et repassaient sur l'eau.

En leurs ébats, mille étincelles
Semblent ruisseler de leurs ailes,
Tour-à-tour plongeant sous les flots,
Ou remontant à la surface.
L'enfant à les suivre se lasse,
Et puis éclate en longs sanglots.

Il se rappelle qu'un vieux pâtre,
Le soir, assis au coin de l'âtre,
Se plut à lui conter, souvent,
Que ces oiseaux, qui sur les lames
Folâtrent ainsi, sont les âmes
Des mousses qu'emporta le vent.

Mais voici que d'une fournaise,
Qui là bas rougit la falaise,
La lune sort, pourpre tison;
Ce fut comme un vaste incendie,
Quand parut sa face agrandie
Dans les vapeurs de l'horizon.

« Signe de vent, triste présage!
Dit l'enfant cachant son visage
Entre ses deux petites mains:
» Au ciel, menace de tourmentes;
» A mes pieds, des âmes errantes;
» Oh! quels seront mes lendemains!...

Hosted by Google

» Serai-je, au gré de votre rage,
» Vagues avides de naufrage,
» Couché dans l'abîme sans fond ;
» Ou rejeté, froide dépouille,
» Sur quelque rive où l'oiseau fouille
» De son regard triste et profond ? »

Et, soudain, relevant la tête :
« Que votre volonté soit faite,
» Seigneur, qui régnez en tout lieu ;
» Sur ses genoux, ma pauvre mère,
» Sans la moindre parole amère,
» Ainsi m'apprit à louer Dieu ! »

Il parle encore, scène étrange,
Des flots bleus la teinte se change,
Et, soit rêve ou réalité,
Au point où le soleil se couche,
Il voit un géant dont la bouche
Vomit une horrible clarté !

Bientôt, de leur aile rapide,
Désertant la vague livide
Sous les reflets de ce flambeau,
Chaque oiseau, courant à sa perte,
Tombe dans cette bouche ouverte...
Mânes replongés au tombeau !

Eh quoi ! sous ses pieds le navire
Tressaille, bondit, se chavire !
Dans l'air, pas un souffle de vent !
Mais des entrailles de la terre
Un long roulement de tonnerre
Soulève l'abîme mouvant !

Hosted by Google

L'enfant, pris d'une peur suprême,
Jette des cris. — A l'instant même,
Le maître, montant sur le pont :
« Holà ! debout, tout l'équipage !
» A Naples, terme du voyage !
» Levons l'ancre, et doublons le Mont ;

» Pour Dieu ! le Vésuve s'enflamme ;
» Dépêchons ! gagnons, à la rame,
» Contre le vent, l'abri du port ;
» Avant peu grossira la houle,
» Et ce dragon qui se déroule
» Sur les flots sèmera la mort ! »

Hio ! les marins en cadence,
Murmurant comme un chant de danse,
Roulent le câble, et puis, hourras !
L'ancre est levée ! — Allons aux rames,
Que chacun pour dompter les lames
Mette son âme dans ses bras !

Bientôt pâlissent les étoiles ;
Le vent change ; on hisse les voiles ;
Le bateau vole dans son cours...
Le port ! — Et le mousse, au cœur vierge,
Joyeux, s'en va brûler un cierge
A la Dame de bon secours.

GASTON ROMIEUX.

Hosted by Google

A UN INCONSTANT.

ODELETTE.

Levior cortice.

(HORACE).

Donc des premiers beaux jours
L'aurore
Chez toi verra toujours
Éclore
De nouvelles amours !

Tour-à-tour de chacune
Vainqueur,
De la blonde à la brune
Ton cœur
Ira chercher fortune !

Avec des yeux si doux,
Ta belle
Est digne d'un époux
Fidèle,
Et même un peu jaloux.

Regarde : c'est l'Amie,
La Sœur ;
C'est l'amour, c'est la vie
En fleur
Et tout épanouie.

Hosted by Google

Ainsi, dans le verger,
La rose
Où, las de voltiger,
Se pose
Le papillon léger.

Assez d'erreurs, volage,
Assez
De pleurs sur ton passage
Versés!
Il est temps d'être sage.

PAUL GAUDIN.

LE FILS D'ANDRONIC.

TRADUIT DU GREC MODERNE.

Les Sarrasins courent, ils poursuivent Andronic. Andronic leur échappe, mais ils prennent celle qui lui a donné un fils et qui l'allaite.

Ils la chargent de fers et la jettent en prison: le juste se traîne souvent sanglant et misérable sous le fardeau de la croix. Le fils d'Andronic suce un lait amer.

A l'âge de douze ans, il brise ses chaînes, saute sur un cheval et, d'un coup d'éperon, gagne le sommet de la montagne.

Les Sarrasins sont là; ils s'exercent à sauter. Holà! fils de Barbares, leur dit le fils d'Andronic, les sauts que vous faites sont sauts de femmes enceintes. Qu'on me lie avec des chaînes qui fassent trois fois le tour de mon corps, qu'on me serre le front avec le

Hosted by Google

bandeau serré, qu'on me bouche les yeux avec le tissu épais, qu'on me mette sous les bras trois quintaux de plomb, qu'on enferme mes pieds dans les carcans de fer, et vous verrez comment saute un Pallikare.

Ils le lient avec des chaînes qui font trois fois le tour de son corps, ils lui bandent les yeux, ils lui serrent le front, ils lui mettent sous les bras les morceaux de plomb, ils lui enferment les pieds dans les carcans de fer, et après ils lui disent : Sors de là si tu peux, insensé, et va retrouver le sein de ta mère.

Le fils d'Andronic fait deux bonds : les carcans volent en éclats, les chaînes se rompent, le bandeau se déchire et d'un troisième bond il saute en selle.

En voyant cette force, les grosses filles fraîches et potelées qui servent de jouets aux Sarrasins lui lancent des regards amoureux, mais lui descend vers la plaine en riant et leur dit : Gardez vos sots baisers pour vos amants stupides, car j'ai rêvé d'une enfant aux joues pâles, qui est la fille chrétienne. Vous avez empoisonné ma vie ; mais viendra le jour où l'hiver sera sur votre visage et où l'été habitera dans mon cœur.

Il va au camp d'Andronic et il marche vers la tente noire. Il frappe, et on ne lui ouvre pas ; alors, il enfonce la porte d'un coup terrible.

Quel est l'insolent qui pénètre ainsi chez moi ? s'écrie Andronic. Dis-moi, marmot, quelle est ta race ? et de qui es-tu fils ?

Ma race est celle des Paléologues, et mon père s'appelle Andronic. Les chiens ont aboyé sur mon passage et les valets m'ont injurié, mais j'ai corrigé les chiens et châtié les valets.

Dieu soit loué ! dit Andronic en le soulevant dans ses bras. Dehors, mes Pallikares ! Qu'on dresse la tente d'or et qu'on verse du vin. Voici mon fils.

ANTONIN PROUST.

SMYRNE.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE.

Depuis ma dernière chronique, la Société Philharmonique et le Théâtre ont fermé leurs portes. La musique est un art plus agréable à cultiver l'hiver que l'été ; aussi n'est-ce pas sans une certaine admiration que je constate ici l'assiduité théâtrale du public rochelais, malgré les chaleurs d'un printemps qui nous apporte la canicule dès le mois de mai.

Il faut convenir, pour être franc, que les affiches offraient une grande séduction par leur variété : à part le *Comte Ory* et *Faust*, l'un, reprise attendue depuis bien des années, l'autre, opéra complétement nouveau pour nous, aucune pièce n'a été donnée deux fois.

Ce goût si prononcé de nos concitoyens pour la musique nous donne à croire qu'ils verraient avec joie se fonder à la Rochelle une société à l'imitation de celles qu'ont créées à Paris MM. Alard, Morin, etc...., et qui aurait pour but de donner, dans les salons de M. Rigondeau, par exemple, comme Alard chez Pleyel, des concerts périodiques de musique de chambre. Rien n'est plus désirable et ne nous semble plus facile que la formation d'une pareille société dans une ville qui possède des artistes tels que MM. Rideau, Roussel, Fougeroux, Battanchon, Schelling et Rigondeau.

Ne voyons-nous pas, à la Société Philharmonique, les auditeurs attentifs battre des mains aux quatuors et aux quintettes de Haydn, Mozart, Beethoven et du vieux

Hosted by Google

Boccherini lui-même ? Un de ses quintettes, exécuté à la soirée de clôture par MM. Rideau, Fougeroux, L. Méneau, Battanchon et Drouineau, a été salué d'unanimes applaudiseements. En vérité, je vous le dis, le temps est mûr en France pour la musique sérieuse.

Le succès de *Faust* en est la preuve. Où trouver une musique plus profondément travaillée? — Et cependant, malgré le caractère grave que cette œuvre conserve d'un bout à l'autre, partout elle est donnée, partout accueillie avec la plus grande faveur.

Représentée sur notre scène dans d'assez mauvaises conditions, elle a plu généralement. Que sera-ce donc l'année prochaine, lorsquelle reparaîtra devant un public plus familiarisé avec la nouveauté de sa forme? Cette partition, en effet, est conçue en dehors des habitudes ordinaires de la musique. Je n'en donnerai pour exemple que le quatuor du jardin, au troisième acte, où le musicien s'est attaché, autant que possible, à suivre à la lettre la pensée de Gœthe. On ne trouve plus là ces ensembles, ces retours périodiques de couplets, cette coupe invariable de *largo* et de *strettes* à laquelle Rossini nous avait habitués, ce qui n'empêche pas cependant que chacun admire ce quatuor comme le morceau capital de l'œuvre.

Faust n'a pas été la seule représentation intéressante de la saison. Outre le *Comte Ory*, dont j'ai parlé plus haut, nous avons eu les reprises de *Don Pasquale*, du *Pré aux Clercs* et du *Songe d'une nuit d'été* qui ont fait sensation.

Il faut dire que nous n'avions jamais eu à la Rochelle un quatuor de voix aussi distingué : Madame Pascal puis Madame Gennetier charmantes cantatrices qui, bien qu'en possession du même emploi, ont l'une et l'autre deux beaux talents, complètement différents ; M. Pascal, ténor d'une exquise élégance ; M. Vincent, le baryton aux vocalises si délicieusement nuancées, et M. Guillot, dont la belle voix de basse faisait un effet si puissant dans les ensembles !

Hosted by Google

On se souviendra longtemps, parmi nous, de la troupe réunie pour cette dernière campagne lyrique. Si nous ajoutons aux artistes déjà nommés Madame Dennery qui avait plu comme Dugazon mais qui a gâté ses succès en chantant la *Favorite ;* Madame Guillot, l'excellente duègne ; Leix, seconde basse, et M. Decré, fort agréable dans son emploi de second ténor, nous aurons une réunion d'artistes comme notre théâtre n'en a probablement jamais eu et qui eût pu mieux faire encore, si elle eut été plus régulièrement dirigée.

L'innovation des troupes d'opéra pendant deux mois de printemps est la solution d'un problème longtemps cherché, celui de faire entendre de bons chanteurs dans une ville de second ordre, sans que les intérêts de l'entrepreneur de spectacles en soient lèsés, bien au contraire. Tout le monde y trouve son compte, le public qui entend une série d'opéras bien exécutés et le directeur qui réalise de beaux bénéfices.

Pendant cette session on a donné vingt-et-un opéras, formant ensemble soixante actes. C'est un contingent très-respectable et que n'atteignent pas toujours les théâtres de grandes villes, dans leurs six mois d'hiver.

La troupe nous a fait ses adieux jeudi, 26 mai, dans le *Barbier de Séville*. Cette dernière représentation avait été montée par l'orchestre au bénéfice des choristes. Tous les artistes, sauf M. et Mme Dennery, avaient voulu concourir à la bonne œuvre. Cette soirée, l'une des meilleures de la saison, a valu un véritable triomphe à Mme Gennetier et aux autres interprètes du chef-d'œuvre de Rossini. C'était une pluie de fleurs et de couronnes ; chacun a eu sa part bien méritée. L'orchestre conduit par M. Ch. Lemanissier a dignement secondé les chanteurs. M. L. Méneau a pris, après M. Lemanissier, le bâton du commandement et a dirigé la seconde exécution de la *Cantate à la mémoire* de *Meyerbeer*.

Les journaux de la ville ont parlé avec bienveillance de cette œuvre improvisée. On comprendra que nous

Hosted by Google

n'ayons rien à retrancher ni à ajouter à leurs amicales appréciations. Nous constaterons seulement l'accueil favorable fait par le public, malgré l'absence forcée de la mise en scène promise par l'affiche.

Vendredi dernier, Mme Pascal a eu, dans Mathilde de *Guillaume-Tell,* un brillant début à l'opéra.

Nos lecteurs apprendront aussi avec plaisir que deux des meilleurs pensionnaires de M. Duprez, MM. Pascal et Guillot, sont, dit-on, engagés à Paris pour une nouvelle scène d'opéra, au théâtre de la Porte Saint-Martin.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

§ II.

RECETTE ET COMPTABILITÉ.

(SUITE.)

Sévère pour les collecteurs, la législation n'était pas moins inhumaine pour le corps des taillables. La règle inique et redoutable de la solidarité des contribuables était une perpétuelle menace suspendue sur la tête des plus aisés. Ceux-ci souvent, après avoir acquitté leur taxe, se voyaient poursuivis, ruinés, emprisonnés, parce que leur voisin n'avait pas pu payer la sienne. On hésite à croire à un fait si odieux. Voici pourtant comment s'exprime un traité du temps sur les devoirs des receveurs des tailles : « S'il y a quelques habitants » des villes, paroisses ou hameaux, lesquels n'ayent » peu payer, faut faire prendre prisonniers les collec- » teurs desdicts deniers, ou les plus apparens, riches » et bien aisez habitants du lieu, et, en outre, faire » vendre leurs biens meubles et saisir leurs immeu- » bles. » (*Guidon des Finances*, p. 229.) Et ailleurs : « Si quelque ville, village, bourg ou hameau tombe » par fortune en quelque pauvreté pendant que les

Hosted by Google

» habitants sont à la poursuite dudict don et affran-
» chissement, le receveur des tailles les doit poursuyvre
» asprement pour payer ce qu'ils doivent. » (P. 211.)
Je termine ces citations par une dernière, qui nous montre les laboureurs désespérés refusant d'arroser de leurs sueurs une terre dont les fruits ne doivent pas mûrir pour eux. C'est l'édit du 16 mars 1595 qui parle:
« Nous voyons nos subjects proches de tomber en une
» éminente ruine, pour la cessation du labour presque
» générale en nostre royaume..... les contraintes et
» exécutions qu'on fait contre les laboureurs.... pour le
» payement des tailles et autres levées.... les ont fait
» quitter et abandonner non-seulement leur labeur et
» vacation ordinaire, mais aussi leurs maisons, se
» trouvant maintenant les fermes, censes et quasi tous
» les villages inhabitez et déserts. »

Après ces citations, peut-on encore s'étonner que les haines amassées dans les cœurs par des iniquités séculaires aient enfin fait explosion dans un jour de révolution, et demandé compte à la royauté des maux qu'elle avait faits ou laissé faire ! (1)

Le montant de la taille, une fois perçu par les collecteurs, passait dans les mains du receveur particulier des tailles. Les crues et impositions annexées à celles-ci étaient assises et levées d'après les rôles de la grande taille, et au sou la livre. Le taillon, dont les deniers étaient destinés au paiement de la gendarmerie, était perçu préférablement à toute autre imposition ; ce chapitre de recette présentait donc très-peu de non-valeurs.

(1) Il y a encore aujourd'hui une sorte de solidarité entre les habitants d'une commune, pour les impôts dits de répartition, dont le total est arrêté par avance ; mais cette solidarité n'a plus rien d'inique ni de rigoureux. En effet : 1° la contribution foncière n'atteint plus que le revenu net imposable, c'est-à-dire le revenu annuel, déduction faite des frais d'exploitation ; 2° l'impôt est voté annuellement par les députés de la nation, et réparti entre les arrondissements par le Conseil général, entre les communes par les Conseils d'arrondissement, entre les particuliers par les Conseils municipaux et les répartiteurs. Cette répartition par des personnes élues et dont le mandat est révocable offre toute garantie ; 3° Les dégrèvements sont toujours obtenus du Conseil de préfecture, si les motifs de la réclamation sont sérieux.

Hosted by Google

Telles étaient, pour l'impôt direct, les règles de la perception.

Le second mode de recouvrement était la mise en fermage. Elle avait lieu par le ministère du conseil du roi pour les baux d'importance majeure, par celui des trésoriers généraux de France ou des élus pour les fermes de moindre conséquence. Le domaine corporel et incorporel, les aides, greniers à sel, imposition foraine, etc., se rangeaient dans la catégorie des impôts affermés.

Les formes de l'adjudication variaient peu (1) : deux ou trois dimanches avant celui où elle devait avoir lieu, on faisait publier par les villes et cités les fermes qui devaient être adjugées. Le jour venu, les trésoriers ou les élus, tous réunis en leurs bureaux, et en présence du procureur du roi, du greffier, et des commissaires du roi, s'il en avait été délégué, ouvraient les enchères qui étaient fermées « à la chandelle esteinte. » Alors le plus offrant et dernier enchérisseur était déclaré adjudicataire. On divisait ordinairement les fermes par lots de manière à encourager les petits capitaux et à accroître le nombre des enchérisseurs ; ainsi il fallait des lettres expresses du roi pour réunir en un seul bail tous les domaines d'un bailliage. Les baux étaient passés pour un, trois ou six ans, rarement neuf.

Vingt précautions étaient prises pour empêcher que le prix de ces baux fut diminué par suite d'intrigues ou par la connivence des officiers royaux : défense à ceux qui prétendent aux fermes de s'associer en grand nombre pour éloigner les enchérisseurs et décourager la concurrence, défense aux élus de prendre des fermes en leur nom, ou de les adjuger à leurs parents. Si les prix offerts par les candidats sont reconnus insuffisants et onéreux à l'état, les trésoriers peuvent mettre en régie, aux meilleures conditions possible, le domaine

(1) Ord. du 11 décembre 1508, reproduite par les suivantes, Fontanon II, 905. Beaucoup de ces dispositions protectrices des droits du trésor ont été conservées par la loi du 28 octobre 1790, dans les adjudications du domaine.

Hosted by Google

ou les impositions qui n'ont pas trouvé preneurs à un prix rémunérateur pour le trésor. Ils peuvent encore casser les contrats d'adjudication passés par les élus à un prix trop bas, et provoquer une nouvelle enchère. Ils surveillent les fermiers, s'assurent que leurs cautions sont solvables, que toutes les obligations que leur impose leur bail sont religieusement remplies, que les charges du domaine sont acquittées régulièrement. Ils peuvent, de leur autorité propre, annuler les traités en cours d'exécution, pour peu qu'ils trouvent un enchérisseur ; seulement, dans ce cas, l'ancien fermier doit avoir la préférence, s'il consent à subir l'augmentation. Enfin les fermiers sont justiciables des chambres des comptes. Tant de formalités paraissent être des garanties plus que suffisantes pour sauvegarder les droits du trésor ; nous verrons cependant que nulle branche de l'administration financière ne se prêta, plus que les fermes, aux désordres et aux abus de toute espèce.

Les fermiers devaient, aux époques fixées par leurs baux, porter les quartiers de leurs fermes, soit aux receveurs particuliers du domaine, soit à ceux des aides, suivant la nature de leurs contrats.

L'administration des gabelles offrait aussi quelques particularités intéressantes. Voici comment on les levait en 1585, dans les provinces où étaient établies des greniers (1). Des marchands avaient l'entreprise de fournir de sel certains greniers. Ce sel, ils l'achetaient aux marais salans, en traitant de gré à gré avec les propriétaires. Leurs frais et dépenses de voyages étaient taxés par les trésoriers généraux, qui, suivant le prix d'achat primitif, variable chaque année d'après la production, fixaient le prix de revente, en ajoutant à l'achat le droit du roi. Les officiers des greniers

(1) *Guidon des finances*, p. 163. Il ne faut pas perdre de vue les distinctions des provinces sous le rapport des gabelles. Nous avons parlé au chap. 1er des pays où les gabelles sont assises par forme d'impôt, et de ceux qui se sont rachetés par une aide annuelle. Ce que nous disons ici ne se rapporte qu'aux pays à greniers.

Hosted by Google

étaient : les grenetiers, les contrôleurs, le procureur du roi et le greffier. C'était par leurs soins que la vente du sel se faisait en public, à des jours déterminés. Si le conseil du roi avait ordonné quelque nouvelle crue sur les gabelles, on l'ajoutait au prix d'estimation des trésoriers. La vente achevée, le marchand recevait la somme qui lui revenait, le grenetier, celle qui était destinée au trésor, et qu'il devait faire parvenir, par quartiers, à la recette générale. Un bail de 1598, conservé par Fontanon, montre qu'à cette époque, et depuis quelque temps (1), les gabelles étaient rentrées dans la classe des impositions qui se levaient par la voie de la ferme et que des marchands adjudicataires avaient entrepris à forfait « le *fournissement* » des greniers à sel. Cette combinaison parut sans doute offrir des avantages, car elle fut conservée.

Nous avons suivi, jusqu'ici, le premier mouvement des fonds, jusqu'au moment où ils passent dans les caisses des receveurs particuliers. Ceux-ci, suivant les ordonnances, devaient les porter, six semaines au plus tard après l'échéance du quartier, au receveur général des finances établi en chaque généralité, en mêmes espèces qu'ils les avaient reçus : on craignait toujours que les comptables ne spéculassent sur les changements légaux de la valeur des monnaies.

Ainsi les receveurs généraux centralisaient la recette du domaine et des impositions de tout leur district financier. Deux chapitres de recette leur échappaient seuls : c'était le taillon, qui avait ses receveurs généraux spéciaux (*Guidon des finances*, p. 235 et suiv.), et les décimes du clergé, qui avaient leurs comptables. Pour celles-ci les commissions du roi, accompagnées des lettres des syndics généraux du clergé, étaient envoyées aux archevêques et évêques qui en faisaient

(1) C'est entre l'année 1585, date de la première édition du *Guidon des finances*, et l'an 1596, désignée par le préambule du bail de Josse, que l'on doit placer l'introduction du système des fermes dans la levée des gabelles.

Hosted by Google

faire le département par les bureaux du clergé. Des receveurs particuliers levaient, d'après ces rôles, la contribution de chaque bénéfice, et en adressaient le montant à un receveur général unique résidant à Paris.

Pour les sommes dont ils étaient dépositaires, les receveurs généraux des finances étaient sous la surveillance des trésoriers généraux. Ceux-ci s'assuraient que la recette se faisait aux époques fixées par les règlements, que les arriérés, s'il y en avait, ne résultaient pas d'un manque de diligence des comptables. Ils vérifiaient les comptes, veillaient à ce que les deniers des impôts sortissent des mains des receveurs en mêmes espèces qu'ils y étaient entrés. Dès que les caisses contenaient, toutes dépenses faites, une somme assez notable, les trésoriers devaient en faire l'envoi à l'épargne.

Un contrôleur général complétait cette rigoureuse surveillance. Ses fonctions consistaient à assister à tous les mouvements de fonds des recettes générales. On ne pouvait faire en son absence ni recette, ni paiement, car il était porteur d'une des deux clés qui fermaient les coffres. Il certifiait sur les acquits les sommes qui entraient ou sortaient et les consignait sur ses registres.

Les comptes de la recette générale devaient être divisés par chapitres correspondants aux diverses branches de revenus. La vérification s'en faisait au moyen des deux états au vrai et par estimation dressés chaque année, des comptes de l'exercice précédent, des registres du contrôleur général, et des bordereaux de recette, signés par les membres du bureau des finances.

Des mains des receveurs généraux, le produit net des impôts et du domaine passait enfin dans celles du trésorier de l'épargne. Ce haut fonctionnaire, nous l'avons dit, centralisait la recette de toutes les branches de revenu; aussi, outre les envois d'espèces qui lui parvenaient des recettes de chaque généralité, en

Hosted by Google

recevait-il d'autres. C'étaient les fonds des receveurs généraux de l'imposition foraine ; des receveurs des emprunts des bonnes villes, du grand audiencier de France pour les émoluments des sceaux des chancelleries ; du trésorier des parties casuelles pour les ventes d'offices ; des receveurs généraux des bois, pour les adjudications des coupes des bois de haute futaie ; du receveur général des décimes du clergé (1) etc. Il faisait sa recette suivant les états que lui remettait le conseil du roi. Nous avons vu déjà que les intendants des finances remplissaient, à l'égard du trésorier de l'épargne les fonctions dont les bureaux des finances étaient investis par rapport aux receveurs généraux ; leur contrôle était permanent et s'exerçait au moyen de registres spéciaux où l'on inscrivait en double tout mouvement de fonds. La comptabilité de l'épargne devait fournir, par quartiers, au conseil un état au vrai des deniers envoyés par les divers receveurs généraux, dont vérification se faisait avec les bordereaux fournis par ces comptables. Le conseil recevait en outre chaque mois « un estat ou comptereau contenant par le menu » toute la recepte et despence d'iceluy mois. » Enfin le trésorier de l'épargne devait se tenir prêt à présenter, dès qu'il en était requis, la situation de sa caisse.

Telle était la perception, dans son ensemble et ses principaux détails. Son apparente régularité cachait bien des vices, sur lesquels je dois insister.

§ III

DES ABUS DANS LA PERCEPTION DES IMPOTS.

A ne s'en rapporter qu'au tableau de l'administration financière, tel que je viens de le tracer, tout y marche à merveille : la surveillance sévère, incessante,

(1) *Guidon des finances*, p. 352-54.

Hosted by Google

organisée à tous les degrés de la hiérarchie, semble assurer les intérêts du trésor contre les entreprises des malversateurs ; le maniement des deniers est soumis à tant de réglements que ce serait un hasard si quelque petite recette pouvait être dissimulée à l'œil toujours ouvert du contrôle ; les lois de la comptabilité entrent dans tous les détails, et exigent dans le jeu de la machine une précision qu'on peut croire exagérée, à force d'être minutieuse.

Et cependant il n'en est rien. Au lieu de cette apparente régularité, l'administration financière n'offre qu'un chaos, et la concussion et le vol semblent organisés du haut en bas de l'échelle. Pour le montrer, je n'emprunterai que des preuves d'une authenticité irréfutable, ce sont les ordonnances, ces lois de l'ancienne France, que j'interroge, et, pour ne m'en tenir qu'au XVIe siècle, voici ce qu'elles me répondent :

« Sçavoir faisons, dit François Ier, que nous, désirans de tout nostre cœur punir et corriger les gros larrecins, abuz, faussetez, desguisemens, exactions et pilleries qui ont cours en nostre royaume entre aucuns de ceux qui avoient l'administration et maniement de noz finances, en toutes qualitez et estats. » (1) « Sçavoir faisons, dit Henri II, que, pour pourvoir aux abus, fautes et malversations qui se sont par cy-devant commises et se commettent ordinairement au maniement et administration de noz finances, tant ordinaires qu'extraordinaires par aucuns de noz receveurs généraux et particuliers, et aultres noz officiers comptables, leurs clercs et commis... (2) » François II, pendant son règne si court, a le temps de s'apercevoir « de la malice, avarice et cupidité de gain

(1) Préambule de l'édit du 8 juin 1532 (*Fontanon*, II, 621). Si l'on trouvait quelques-uns de ces édits trop vieux pour faire foi au sujet des dilapidations des finances à l'époque qui nous occupe, il faut remarquer que les mêmes plaintes se font entendre pendant tout le siècle.

(1) Préambule de l'ord. de Saint-Germain-en-Laye, décembre 1557, contenant réglement et police sur le maniement et distribution des deniers du roy. (*Fontanon*, II 642.)

Hosted by Google

» de la pluspart des trésoriers, receveurs et aultres » ayantlemaniement des finances (1). » Charles IX parle des « pervertissements qui se commettent au fait de » ses finances ; (2) » Henri III « des abuz et désordres » qui se glissent dans la direction et administration de » ses deniers. (3) » Henri IV déclare « que parmi les » plaintes et doléances qui lui sont faites, il n'y en a » point eu qui soit si fréquente et générale que les » abuz et malversations qui se commettent au fait de » ses finances. Comme les indices sont très-grands qu'ils » y doivent estre, puisque ceux qui ont à nous payer » et ceux qui ont à recevoir de nous s'en plaignent » également... (4) »

Ainsi, pas un règne n'est à l'abri de ces plaies honteuses, et le mal est attesté par les vains efforts qu'on fait pour le guérir. Vainement la loi élève une voix menaçante, et décrète contre les prévaricateurs des peines terribles, amende arbitraire, suspension, privation d'office, confiscation « de corps » et de biens, fustigation, bannissement, peine de mort enfin (5) : tout cet arsenal de châtiments n'est un épouvantail pour personne ; les gros financiers sont nécessaires à l'Etat toujours en détresse, on n'osera donc pas les punir, et il n'y aura tout au plus, comme dit Sully, que « les pauvres » grimelins de larronneaux qui payeront pour les grands » voleurs et brigands. »

Il ne serait peut-être pas difficile de soutenir la thèse qu'à cette malheureuse époque il n'y avait pas une des règles que nous venons d'exposer qui ne fut violée. Les bourgeois chargés de l'assiette des tailles, décidant des cotes d'après l'état présumé de la fortune de chacun, agissent souvent arbitrairement, chargent leurs enne-

(1) Edit du 7 nov. 1559, *Fontanon*, II, 655.

(2) Edit du 4 mai 1564, *Fontanon*, II, 665.

(3) Edit du 5 juillet 1587, *Fontanon* 683.

(4) Lettres patentes pour l'érection d'une chambre de justice, mai 1597, *Fontanon*, p. 690.

(5) Voir divers édits de 1523, 1524, 1530, 1532, 1546, 1561, 1563, etc.

Hosted by Google

mis, dégrèvent leurs parents, ou se laissent séduire par les parents des riches (1). Les seigneurs font faire les rôles dans leurs châteaux, et procédant par intimidation, font exempter leurs fermiers ou leurs protégés (2). Les priviléges de noblesse ou les lettres d'affranchissement sont usurpés par la fraude et maintenus par la violence. (3) Les élus, qui devraient réprimer sévèrement ces abus, s'en font les complices (4). Astreints à la résidence dans le chef-lieu de leur ressort, ils se dérobent à cette obligation ; au lieu d'exercer une exacte surveillance dans leurs chevauchées, ils y « font très-petitement leur devoir, » ils s'intéressent dans les fermes, les adjugent à leurs parents et amis, ou exigent des pots de vin des adjudicataires. (5)

Les comptables, qui devraient être tenus en bride par les contrôleurs et les trésoriers, ont le crédit de faire prendre ces fonctionnaires parmi leurs parents ou alliés (6). Echappant par là à la surveillance, ils billonnent audacieusement les deniers du roi. (7) D'autres, plus scrupuleux ou plus prudents, se contentent de garder en mains les espèces reçues, de s'en aider pour faire le commerce, de spéculer sur leur valeur, de trafiquer des restes. (8) Si, pendant que les fonds de

(1) Edit de janvier 1598.

(2) Quatre ou cinq ordonnances jusqu'à celle de 1600 attestent la persistance de cet abus.

(3) Edit de janvier 1598. — (4) Édit de janvier 1598.

(5) Ces détails sont empruntés à l'ordonnance du 30 juin 1517. Le dernier trait est assez piquant dans sa naïveté, pour que je cite ici textuellement : « Combien que, par infinies ordonnances, il ait été défendu à nos esleus et » et autres officiers de nos aydes de prendre aucun droit de vinage ou autre » proffit sur les fermiers, néantmoins pour ce qu'en aucunes élections lesdicts » fermiers par quelque honnesteté et gracieuseté ont donné à nos dicts esleus » quelque petit présent, comme un plat de poisson aux festes annuelles, des » chapeaux de roses au mois de may et autres petits dons gracieux, iceux esleus » ont voulu tirer cecy à conséquence et convertir lesdits présents en argent, » tellement que de présent contraignirent lesdicts fermiers à leur donner en » argent comptant l'un 20 liv. l'autre 10. etc....»

(6) Edit de décembre 1557. — (7) Edit du 7 novembre 1559 qui avoue le fait et le défend sous peine de la vie.

(8) Les restes échappaient, plus que toute autre finance, aux règles établies. Les comptables savaient inventer mille ruses pour n'être pas obligés de les verser à la caisse du receveur des restes On en vit trainer pendant dix ans, tant les poursuites se faisaient mal. (*Guidon des finances.*)

Hosted by Google

l'impôt sont ainsi employés par eux, ils ont à faire quelque paiement, ils allèguent, pour l'éluder, que les comptables inférieurs ne leur font pas de remise (1). S'ils ont des découverts trop considérables qu'ils ne puissent pas dissimuler, ils échappent par la fuite à la nécessité de rendre leurs comptes, et le cas se présente assez fréquemment pour qu'il faille régler par une déclaration royale les peines des comptables en fuite (2).

Les fermiers des domaines et des impôts indirects s'entendent avec les officiers chargés de l'adjudication pour passer des baux au-dessous de la valeur réelle des fermes. Les charges du domaines sont presque toujours mal payées, et les dépenses pour l'entretien, insuffisantes. Les fermiers principaux bénéficient sur le trésor, et les sous-fermiers, sur le peuple.

Jusque dans les plus hautes charges de l'administration on trouve la même démoralisation. Les membres du conseil du roi prennent intérêt dans les baux qu'ils passent, et cela avec la connivence de certains membres de la chambre des comptes (3).

Ce tableau est-il assez noir? Et que penser d'une administration où tout cela était possible, je dis plus, était journalier? Il faut en conclure évidemment qu'en fait de finances, comme partout, la probité est la première des garanties, et que les nombreuses lois ne font pas les honnêtes gens.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) Edit du 6 juin 1565.

(2) Edit du 22 octobre 1563.

(3) *Forbonnais*, I, 18, d'après les *Œconomies royales*.

Hosted by Google

JEAN CHAUDRIER.

XIVe SIÈCLE.

On vient de réunir la petite rue du Palais et la rue Chaudellerie, sous le nom unique de rue Chaudrier. C'est à la fois revenir à l'antique dénomination et lui rendre, du moins en partie, le terrain qu'elle désignait. On trouve, en effet, une rue Chauderié, dans des titres de 1256 : elle devient la rue aux Chauderers, dans des actes de 1271 et 1276. Ces variations d'un même nom étonneront peu ceux qui ont lu les parchemins de cette époque ; ils en ont vu bien d'autres ; ces formes du reste paraîtront moins éloignées l'une de l'autre, si l'on songe que l'*i* se faisait peu sentir. *Et de ceux de Chaudrier*, fait un hémistiche dans Ronsard. *Sanglier* n'a encore que deux syllabes dans Lafontaine.

Les titres offrent ce même nom au moins sous ces sept formes : Chauderié, Chauderer, Chauder, Chauderay, Chauderier, Chauldrier et Chaudrier. Les copistes de Froissart lui ont fait subir bien d'autres changements : Candorier, Condorier, Caudourier, Chauderon ; peut-être même faudrait-il y joindre Colomer et Tholomer qu'on trouve dans la chronique de Duguesclin, et d'autres encore que j'ignore ou que j'oublie. Les altérations de prononciation dans le récit oral, les difficultés de lecture, les fautes de copiste expliquent du reste tout cela.

Au XIIIe siècle, les rues n'avaient pas de nom officiel. La voix publique et les notaires les désignaient par la

Hosted by Google

maison qui, à un titre quelconque, attirait le plus l'attention ; aussi une rue pouvait-elle recevoir plusieurs noms en même temps. Le nom de Chaudrier donné à une rue n'était donc pas une récompense nationale, mais il indique que ceux qui le portaient avaient dès-lors, par leur fortune ou par la considération dont ils jouissaient, peut-être seulement par la beauté de leur maison, une assez grande notoriété. Cette maison était formée de deux maisons sises dans la rue actuelle des Augustins et dans la petite rue du Palais, et entre lesquelles s'encastrait celle qui fait le coin de ces deux rues ; elle a été, croit-on, remplacée par la maison remarquable qu'on appelle Maison de Henri II.

Un seul membre de cette famille paraît alors dans le corps de l'échevinage : Mathieu Chauderer, qu'un de nos chroniqueurs désigne comme coélu au maire en 1247, en 1263, en 1266, et comme maire en 1269, bien que les listes imprimées ne l'aient pas adopté à ce dernier titre.

Ce nom ne reparaît sur nos matricules que près de cent ans plus tard avec Jehan Chauldrier, maire en 1359, coélu en 1361, maire en 1362, 1366, 1370 ; coélu en 1372, 1373 et 1377 : en même temps on trouve un Costant Chauderière, à la tête de ceux qui, en 1360, prêtent serment au roi d'Angleterre, dans l'église cathédrale de Saintes. C'est ce Jehan qui a illustré ce nom. Le récit de Froissart a immortalisé le stratagème audacieux par lequel il délivra la Rochelle de la domination des Anglais. Frappés de ce qu'il a de piquant et de dramatique, le roman et le théâtre, au moins deux fois, s'en sont emparés ; quelques historiens d'Angleterre, la plupart des historiens de France, à plus forte raison les historiens de l'Aunis et de la Rochelle l'ont reproduit avec plus ou moins de détails, quelquefois de variantes. Il semble donc bien inutile d'en tirer une millième épreuve. Cependant les deux sources où tous ont puisé, les chroniques de Froissart et la chronique de Bertrand Dugueselin, par Cuvelier, ont été

Hosted by Google

comme renouvelées par des éditions récentes et plus exactes. J'ai cru qu'on pouvait avec leur aide, tout en faisant les mêmes emprunts aux mêmes auteurs, les disposer dans un ordre qui fît mieux sentir la grandeur du service que Jean Chaudrier rendit à la Rochelle, l'un des plus grands qu'un homme ait jamais rendus à sa patrie.

L'édition de Froissart qu'a donnée M. Buchon, celle de Cuvelier qu'a donnée M. Charrières sont les seuls documents auxquels j'aurai recours. Un charmant conteur et un poète ! Si l'on veut encore appeler cela de l'érudition, on ne saurait en faire à moindres frais. On est même tenté de se demander si ce sont là des garanties suffisantes de la vérité ; si les variantes des éditions de Froissart ne trahissent pas un narrateur qui arrange et retouche son récit pour en assurer l'effet, plus qu'ils n'annoncent un historien jaloux de l'exactitude. Toutefois, l'accord de ces deux auteurs entre eux, avec les pièces officielles, avec les suites et les conséquences des événements motivent toute la confiance qu'on peut accorder, en histoire, à des faits de détail.

Jean Chaudrier était maire de la Rochelle en 1359, lorsque Jean, roi de France, consentit à comprendre cette ville dans sa rançon. C'est lui qui reçut les premières lettres par lesquelles ce pauvre monarque invitait les Français à livrer leur pays pour délivrer leur roi. Il refusa d'y obéir. L'année suivante, il fut un des cinq députés que la Rochelle, après des sommations réitérées, envoya à Calais pour recevoir les ordres des deux rois de France et d'Angleterre, mais aussi pour poser les conditions de son obéissance. S'ils ne purent l'empêcher de passer sous la domination de l'Angleterre, du moins ils obtinrent des deux princes la ratification de ses priviléges, et même quelques avantages nouveaux.

Ces promesses furent tenues au moins en ce qui concernait les institutions de la commune. La liberté

Hosted by Google

de ses élections fut même respectée d'une manière remarquable. Les députés qui avaient protesté jusqu'au bout contre l'annexion de la Rochelle avec l'Angleterre ne pouvaient être agréables à Edouard; cependant, dans l'espace de douze ans, ils occupèrent cinq fois la mairie: Guillaume Boulard, en 1361 et en 1371; Chaudrier, en 1362, 1366 et 1370. Mais ce respect ne fut pas le même pour les conditions politiques. Edouard avait juré de ne jamais mettre la Rochelle hors de ses mains, et, dès l'année 1362, Chaudrier étant maire, il la comprenait dans la principauté d'Aquitaine, dont il faisait l'apanage de son fils. Les Rochelais n'essayèrent pas d'inutiles protestations; ils se montrèrent même des moins récalcitrants, dans l'assemblée de Niort, contre le fouage qu'établit le prince Noir sur toutes les terres de ses principautés. Mais, lorsque la guerre eut éclaté entre ce prince et la France, leur mécontentement dut être fort grand.

Pendant, en effet, que cette guerre mettait l'Angleterre en hostilité avec la Castille et la Flandre, et, par là, apportait les plus grandes entraves à leur commerce, les agents du Prince Noir, non contents d'impôts fort lourds, mais du moins régulièrement consentis, les pressuraient de mille manières, leur faisaient nourrir et payer les travailleurs employés à fortifier le château qui dominait et surveillait la ville, et forçaient même quelques-uns d'entre eux de mettre la main à ces fortifications doublement odieuses. Les Rochelais réclamaient, résistaient; ils envoyèrent même six des leurs, deux échevins, deux pairs et deux bourgeois solliciter l'intervention d'Edouard, leur suzerain. Ce fut en vain; il fallait bien céder; mais cette lutte sourde en préparait une plus vive, et la commune offrait à des gens une fois résolus une organisation toute prête.

Ces premiers essais de résistance eurent lieu en 1370, c'est-à-dire sous la quatrième mairie de Chaudrier. C'est par cette circonstance et par l'énergie de son caractère qu'il s'en trouva le chef, l'âme; c'est par

Hosted by Google

là qu'il a été seul connu de ceux qui ont raconté les faits à Froissart, et que ce chroniqueur, qui probablement ne savait même pas que la Rochelle changeait de maire tous les ans, l'a désigné comme maire dans un temps où il ne l'était plus et lui a tout attribué dans des faits où il fut seulement le principal acteur.

Ce fut lui qui dut recevoir les troupes que Robert Knowles amenait au secours du prince Noir et faire fête à leur chef; mais il n'était plus maire lorsque la flotte du comte de Pembrock fut vaincue, devant la Rochelle, par la flotte de Henri de Castille. Il ne faut demander de date précise ni à Froissart, ni à Cuvelier; ils disent bien que cette bataille fut livrée la veille de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, mais c'est par les historiens espagnols que l'on sait qu'elle le fut en 1371. C'est pourtant au maire Chaudrier que, selon Froissart, le sénéchal Jean de Harpedane s'adressa pour le presser d'envoyer les siens au secours de Pembrock, pendant cette lutte acharnée qui dura deux jours. Les Rochelais s'y refusèrent obstinément; ils répondirent que ce n'était pas leur affaire de combattre, surtout sur mer, surtout contre des navires aussi forts que ceux des Espagnols; qu'ils avaient bien assez de garder leur ville. Comme de vrais bourgeois modernes, ils voulaient bien, ne pouvant faire autrement, être l'enjeu des batailles, ils ne voulaient pas y être acteurs. Les officiers anglais, obligés de se contenter de cette réponse, furent réduits à s'emparer d'une ou deux barques pour aller eux seuls combattre et se faire prendre avec le comte de Pembrock.

Le lendemain de la défaite de celui-ci et lorsque, captif avec la plupart des siens, il se mettait en route pour l'Espagne, le captal de Buch entrait dans la Rochelle avec *grand'foison de gens d'armes*, gascons et anglais, oiseaux de proie qui n'auraient pas mieux demandé que de trouver une ville riche décidément rebelle. Pour ne fournir aucun prétexte à leur violence, il fallut bien déplorer hautement le malheur de ces

Hosted by Google

pauvres anglais qui venaient de perdre tant d'hommes, une si belle flotte et une si grosse somme d'argent qu'ils apportaient et qui avait, disait-on, été coulée sans profit pour personne. Ce qui dut ajouter à la sincérité de ces regrets, c'est le bruit qui se répandit qu'on avait trouvé dans les navires capturés des caisses pleines de grésillons, espèces de menottes et de chaînes, et des papiers qui expliquaient l'usage qu'on devait en faire. Edouard III voulait qu'on les mît aux Rochelais pour les transférer en Angleterre et qu'on les remplaçât dans la ville par une colonie anglaise dont le dévouement fût moins suspect. La défaite avait fait ajourner ces projets, mais il était évident qu'on aurait bientôt à se demander si l'on voudrait tant souffrir. Le Captal ne s'était retiré qu'en laissant bien renforcée la garnison du château.

Le roi de France, l'habile Charles V, pensa que ces bruits, qu'il avait fait semer peut-être (comment le vérifier aujourd'hui, et même alors ?) faciliteraient la prise de la Rochelle. Il ordonna à Yvain de Galles de demander à la Castille des navires pour l'aider à bloquer ce port, à son connétable Duguesclin d'attaquer la ville par terre. Ces deux mesures furent exécutées. La Rochelle était défendue par les marécages qui l'entouraient, par ses murailles et, plus qu'elle ne l'aurait voulu, par son château. Mais rien ne protégeait les campagnes environnantes. Posté à deux lieues de la ville, à Bourgneuf, Duguesclin les ravageait et menaçait de couper toutes les vignes.

Remarquons le en passant, les anciens récits placent ici une tour de Hersent, qu'Arcère ne peut plus retrouver ; le texte original de Cuvelier dit seulement qu'Hersent était dame de Bourgneuf.

Couper les vignes, c'était ruiner le pays. Les Rochelais effarés s'adressèrent à leurs défenseurs légaux, à la garnison anglaise. Les Anglais répondirent qu'il leur importait beaucoup de garder le château et la ville, et qu'ils y mettaient grand soin, que pour les

Hosted by Google

vignes ce n'était pas leur affaire. Ils prenaient leur revanche de la journée du 28 juin, et il n'y a pas présomption à croire que la rudesse de raillerie naturelle aux Anglais, que le dédain habituel de soldats, qui font la guerre par métier, pour des bourgeois, qui ne la font qu'en cas d'absolue nécessité, ajoutaient encore à l'amertume de cette revanche. Somme toute, on laissait aux bourgeois à aviser : Chaudrier et ses amis avisèrent.

Ils allèrent trouver Duguesclin, ils lui firent comprendre que, si leurs vignes valaient pour eux beaucoup plus de soixante mille livres, soixante mille livres valaient pour lui beaucoup mieux que les tronçons qu'il en couperait. Ils les rachetèrent par cette somme. Que se dirent-ils de plus ? Lapopelinière, qui était à la Rochelle deux cents ans plus tard, nous apprend qu'on appelait de son temps Treuil-au-Secret l'endroit où avait eu lieu cette entrevue. Duguesclin rappela aux Rochelais qu'ils étaient Français ; il leur dit que le honteux traité de Brétigny n'avait jamais été obligatoire, que d'ailleurs les Anglais, eux-mêmes, en manquant à leurs engagements, l'avaient rompu; qu'ainsi l'avait déclaré le Parlement. Il les somma de revenir à l'obéissance qu'ils devaient à leur vrai souverain. Les Rochelais auraient bien pu dire qu'ils n'avaient ni fait ni voulu le traité de Brétigny; il est probable qu'ils lui dirent plutôt que le château et sa forte garnison les empêchaient de le comprendre.

Duguesclin publia que les Rochelais avaient promis de se rendre s'ils n'étaient secourus ; puis, que le captal de Buch lui avait offert la bataille pour lui faire lever le siège, et ne s'était pas présenté à la bataille, au jour et au lieu désigné. En fait, il leva le siège et retourna vers Poitiers. Yvain de Galles resta seul avec sa flotte pour empêcher que la Rochelle ne fut ravitaillée par mer. Mais, dit le vieux poète, elle était bien pourvue, et si elle eût voulu bien fortement résister au bon roi qui gouvernait la France, *elle aurait fait ennuy ; mais Jhésus l'inspirait.*

Hosted by Google

Froissart ne mentionne pas cette présence du connétable ; il parle seulement du blocus mis par Yvain, avec lequel les Rochelais étaient convenus qu'ils ne *mefferaient point l'un à l'autre ;* et en reprenant son récit : *si avaient grands traités ensemble ceux de dehors et ceux de dedans.* Ainsi du moins parle-t-il dans l'édition de Sauvage (ch. 310), mais dans l'édition nouvelle (ch. 351), *cils de la Rochelle étaient en traités couverts et secrets devers Yvain de Galles..... et aussi devers le connétable de France.* Ainsi Froissart ne diffère plus de Cuvelier, même par son silence, qui n'était pas une contradiction, et les rectifications de l'éditeur resserrent l'accord, ce qui n'arrive pas toujours.

Je n'ai pas hésité à me séparer d'Arcère, qui veut que le Treuil-au-Secret ait été le théâtre d'une entrevue dont je parlerai tout à l'heure et qui suivit la prise du château. C'est quand on prépare un complot, non pas quand on l'a exécuté, qu'on a besoin de secret.

Éloigné de la Rochelle, Duguesclin parcourait la Saintonge et le Poitou avec une activité qui donnait fort à faire aux gens du Prince Noir. Ceux qui gardaient la Rochelle, Thomas de Percy d'abord, puis Jean d'Evreux, avaient été obligés de marcher au secours des leurs ; Jean d'Evreux, en laissant le château à la garde d'une centaine de compagnons, sous la conduite d'un écuyer, Philippot Mansel, *qui n'était pas trop malicieux.* D'un autre côté Yvain, par un coup de main hardi, avait été à Soubise surprendre et enlever le redoutable captal de Buch, Jean de Grailly, et le gardait prisonnier dans son navire devant la Rochelle. L'heure sonnait.

Chaudrier, le maire Pierre Boudré, les Rochelais étaient prêts : mais ils semblaient ne s'occuper de rien, à peine s'informer de ce qui se passait autour d'eux. Lorsqu'on ne se bat pas, qu'a-t-on de mieux à faire que de manger et boire, boire surtout : c'est l'avis de beaucoup de soldats, c'était celui de Mansel. Chaudrier l'invita à un grand dîner. Pourquoi pas ? Il avait bien

Hosted by Google

fêté Robert Knowles, et Chandos, et Grailly. Mansel accepta : à l'heure d'expansion qu'amène le premier appétit satisfait, Chaudrier lui demanda s'il n'avait pas de nouvelles d'Angleterre. Il n'en avait pas. C'était étrange, car le maire de la Rochelle en avait reçu, lui. Le roi lui ordonnait de lui faire savoir de quel nombre d'hommes il disposait pour la défense de la ville, et pour cela d'en faire la montre (la revue), pendant que le gouverneur ferait la montre de la garnison du château. Après la revue, le maire devait, si besoin était, prêter sur son office de l'argent au gouverneur du château pour payer ses troupes. Ceci, le roi le mandait par lettres closes.

Si besoin était ! un arriéré était dû aux soldats. Ce sont là des nouvelles qui n'ont guère besoin de confirmation. Mansel voulut voir de suite ces précieuses lettres. On les envoya chercher. Il vit, il toucha, il reconnut le sceau d'Edouard d'Angleterre. Il dévorait la lettre des yeux, mais il avait appris à se battre, non à lire. Heureusement le clerc qui avait apporté la lettre était là : on la lui fit lire sans quitter la table. Le clerc était Rochelais ; la lettre confirma tout ce qu'avait dit le maire. L'improvisation avait été bien préparée, et, sauf le sceau, rien n'était vrai. Mansel n'en trouva pas la nouvelle moins bonne ; il ne voulut pas attendre plus tard que le lendemain pour mettre à exécution des mesures si sages; il se leva peut-être de table un peu plus tôt pour porter à ses soldats la joie d'être bientôt payés et l'ordre de se préparer.

Le lendemain au soleil levant les milices de la ville s'étendaient sur la place ; le maire, Chaudrier, les dignitaires de la commune étaient là sans armes ; Mansel pressa les siens, tous descendirent. Entre la place et le château s'élevaient quelques masures abandonnées, par le malheur des temps, destinées à être abattues. Pourquoi y eût-il regardé ? Il n'y regarda pas. Il les dépassa bien vite ; il y avait hâte : la solde ne serait donnée qu'après la revue. Cependant de ces ma-

Hosted by Google

sures une foule d'hommes sortaient ; ils se rangeaient, ils coupaient le chemin du château et montraient leurs armes. En même temps les milices réunies pour la montre se déclaraient hostiles, criaient à Mansel qu'il était pris, qu'il fallait se rendre. Une foule de gens du peuple arrivaient en moins bon ordre, mais armés aussi, et non moins redoutables. Les chefs de la commune aussi trouvaient des armes. Surpris, moins préparés, bien moins nombreux, les soldats de la garnison n'essayèrent même pas de résistance, et se laissèrent désarmer. Il n'était resté dans le château que *menues gens, meschines et varlets*. Ils ne tentèrent même pas de le défendre. Maîtres ainsi du château sans coup férir, les Rochelais se hâtèrent d'y mettre la pioche et d'en commencer la démolition. Ils avaient pressenti la théorie des faits accomplis.

L'édition revue de Froissart introduit quelques modifications dans ce récit : l'ordre supposé de solder les troupes anglaises après la revue, qui explique la prompte crédulité de Mansel ; la facilité de la reddition du château. Cette dernière circonstance existait dans quelques narrations : cependant Froissart, dans l'édition Sauvage, racontait qu'une douzaine d'Anglais, restés dans le château, étaient disposés à bien le défendre, et qu'ils ne cédèrent qu'aux prières de Mansel et des siens, menacés par Chaudrier d'avoir la tête tranchée au pied du pont, s'ils n'obtenaient cette soumission, et c'est, selon toute probabilité, ce texte qui a donné lieu à la version du manuscrit Baudoin. Celui-ci raconte que Mansel et les principaux chefs anglais, surpris dans un repas que leur donnait Chaudrier, furent forcés, le poignard sur la gorge, d'ordonner la reddition du château. Je ne connais du moins aucun original à cette version qui substitue un véritable guet-à-pens à une ruse déjà un peu vive. Tous les récits s'accordent en ceci : que les prisonniers anglais furent transportés à Bordeaux par les soins des Rochelais.

Devenus maîtres d'eux-mêmes sans verser une goutte

Hosted by Google

de sang, les Rochelais allèrent trouver Duguesclin. Ils ne comptaient pas lui remettre leur ville sans prendre de garantie. Le connétable exigeait, dit-on, que cette remise fût immédiate; les bourgeois s'y refusèrent : après une pareille faiblesse, ils n'oseraient, disaient-ils, reparaître au milieu du peuple de la ville. Le peuple posait comme condition préalable la destruction totale du château, et ils y en ajoutaient d'autres. Ils demandaient, outre la ratification de leurs priviléges, l'engagement de la part du roi de ne faire frapper chez eux qu'une monnaie qui ne fût en rien inférieure à celle de Paris, et aussi de leur *impétrer, à ses dépens, du saint père le Pape absolution et dispensation de leur foi et serment qu'ils avaient juré et promis au roi d'Angleterre, laquelle chose leur était un grand préjudice à l'âme et s'en sentoient grandement chargés en conscience.* Cette dernière condition n'est mentionnée que dans les éditions récentes de Froissart. Duguesclin s'impatientait de tous ces délais. Vous demandez, disait-il, un bâton à la main. J'entrerai dans votre ville, je la raserai, j'y mettrai le feu. — Vous semble-t-il, lui dit un des bourgeois, qu'on entre ainsi dans la Rochelle. — Si le soleil y entre, tenez pour sûr que j'y entrerai.

Cette gasconnade, qu'elle soit du poète ou du héros, n'empêcha pas qu'on ne s'entendît. Les princes du sang qui accompagnaient le connétable ne prirent pas sur eux d'accorder ces demandes, mais ils promirent d'attendre patiemment que les députés fussent de retour de Paris, où était le roi. L'armée française était maîtresse du pays du côté de la terre; par mer, Yvain de Galles surveillait et en même temps protégeait la Rochelle. Les députés revinrent environ deux mois après, rapportant l'acquiescement du roi à toutes leurs demandes, et, en outre, l'anoblissement pour les maires et les échevins de la Rochelle, de grands dons et de beaux joyaux pour leurs femmes. Alors seulement, les princes entrèrent dans la ville, où de grandes fêtes les attendaient. Les portes étaient ouvertes, mais un

Hosted by Google

cordon de soie était tendu au-devant, en signe, dirent les bourgeois, qu'elle voulait obéir au roi sans *clorre porte ni pont.* Il semblerait, à en croire Cuvelier, que ce fut là l'origine d'une cérémonie symbolique si souvent répétée depuis.

Une lettre de Henri, roi de Castille, fixe au 15 août 1372 la reddition de la Rochelle, c'est-à-dire, probablement, l'acceptation par le roi de France des conditions de ses bourgeois; la surprise du château pourrait alors être de la fin de juillet, l'entrée des princes du 8 septembre. Ce sont à peu près les dates auxquelles l'analyse des faits avait conduit Arcère.

Pour apprécier le service que Chaudrier avait rendu à la Rochelle, il faut voir ce qui serait arrivé sans son heureuse audace. La résistance de cette ville n'eût certainement pas changé le cours des choses. Sa prise eût coûté aux troupes françaises du temps, de l'argent et des hommes. C'est là l'*ennui*, selon le mot de Cuvelier, que Chaudrier épargna à la France, le service qu'il lui rendit. Peu soucieux de la ville, le gouverneur du château l'eût laissé détruire, quitte à capituler ensuite. Chaudrier sauva la ville de tous les maux d'une prise de vive force. Les choses toutefois eussent pu suivre un autre cours. Mais bien certainement la ville, soumise par les armes, n'eût pas obtenu les conditions qu'elle obtint de Charles V; bien certainement le château n'eût pas été détruit, la Rochelle ne fut pas devenue libre de fait comme de droit; l'histoire de la Rochelle pendant les 250 ans qui suivirent eût été changée. Il suffit de lire la discussion de Galland sur ce traité, pour être persuadé que ce sont là plus que des conjectures.

On peut demander, il est vrai, si plus d'obscurité n'eût pas été un bonheur pour la Rochelle; mais, de 1372 à 1628, aucun Rochelais n'eût permis cette question de découragement.

La moralité de cet acte est malheureusement plus discutable que son importance. C'est un de ces faits que

Hosted by Google

toutes les nations approuvent quand elles en profitent, flétrissent quand ils sont dirigés contre elles. Si le stratagême eût échoué, il est indubitable que les Anglais eussent eu le droit de punir ses auteurs comme coupables de trahison. On peut juger du risque auquel Chaudrier s'exposait par la stupide atrocité avec laquelle le gouverneur anglais de Benon traita six soldats rochelais qu'il avait dans son armée, bien qu'ils fussent certainement étrangers à la prise du château et que les Rochelais n'eussent pas versé une goutte du sang des vaincus. Il leur fit couper le poing, les oreilles et les lèvres, et les renvoya ainsi à leurs concitoyens. C'est une ruse de guerre sans déclaration de guerre ; mais la violence motive la ruse, mais l'oppression justifie tous les moyens de s'en affranchir. La question se réduit donc à savoir si les Rochelais étaient opprimés. La violation de leurs priviléges, l'établissement d'impôts arbitraires, les vexations de la garnison, le refus de défendre leurs propriétés les excusent : l'envoi des grésillons, s'il était bien établi, les justifierait, et de reste. Or, le bruit qui courut et des antécédents analogues les autorisaient au moins pleinement à y croire.

Du reste, dans le temps, les dupes de cette ruse s'en irritèrent sans doute, mais ne songèrent pas à s'en indigner. La phrase de Froissart que j'ai citée est le blâme le plus fort qu'on en trouve. Les changements brusques de parti ne manquaient jamais alors de prétexte et étaient trop communs pour inspirer de l'indignation. Il n'y en a pas trace dans une lettre de Richard II, du 15 septembre 1381, par laquelle, dans un moment, il est vrai, où la politique lui commandait l'indulgence, il accorde le pardon à dix sept bourgeois de la Rochelle qui, oubliant leur serment d'allégeance à Edouard III, se sont déclarés les adhérents de son adversaire le roi de France. Je nomme ces bourgeois pour les associer à la responsabilité et à la gloire de Chaudrier. Ce sont : Pierre Chauderer, Pierre Boudré, Guillaume Boulard, Arnault Pelisson, Elie et

Hosted by Google

Pierre Lecamus, Guillaume et Elie Berraud, Jean Montagu, Dominique et Jean Roche, Thomas Trésorer, Pierre Gilbert, Louis et Jean Buffet, Pierre Gilbert de la Jarrie et Emeric Sudre.

Jean Chaudrier ne figure pas sur cette liste, ce qui porterait à croire qu'il était mort à cette époque. Coélu, en 1373, du maire Jean de Saintonge, qui mourut pendant sa mairie, il le remplaça dans ses fonctions et ce fut lui qui reçut du Roi les priviléges que sa hardiesse avait motivés, parmi lesquels était la noblesse pour les maires et les échevins de la Rochelle et pour leurs descendants. Dans l'inventaires des pièces qui étaient conservées aux archives de la commune, on en trouve une qui mentionne, sous la date de 1365, un prêt de cinq mille livres d'or fait par Chaudrier au connétable Duguesclin, pour le paiement de ses troupes occupées au siège de Cognac. En 1365, la Rochelle était anglaise; Duguesclin, qui n'était pas connétable, n'était pas en Saintonge. La date est visiblement une faute de copiste; le siège de Cognac indique l'année 1375. Ce prêt était certainement fait par la ville au roi de France; il l'est aux noms de Chaudrier et de Duguesclin, et celui-ci donne caution. Il en résulta que, lorsqu'il fut remboursé, plus de vingt ans après la mort des deux contractants, en 1404, il fallut un arrêt pour autoriser les curateurs des enfants mineurs de Louis Chaudrier à se dessaisir de l'obligation qui faisait partie de leur héritage.

Jean Chaudrier était encore coélu du maire en 1377, et prit à ce titre livraison du legs fait par Jean de Saintonge à l'aumônerie de Saint-Berthome. Depuis son anoblissement, il se qualifiait chevalier, seigneur de Dompierre en Aunis. Dans la liste des hommages rendus à la Rochelle, en 1364, au prince de Galles, il figure, sous le nom de Jean Chaudéray, pour son château de Dumol en Saintonge (Dès cette époque les noms français sont souvent altérés dans les documents anglais). Le Treuil-Bâton s'est appelé les Chaudriers. Il y a là les traces d'une grande richesse.

Hosted by Google

En 1380, Jean Chaudrier perd contre Raimond de Mareuil, un procès relatif à la terre que le sire de Faye avait possédée à Dompierre en Aunis, et qui avait été donnée à tous les deux par don royal. Cependant soit qu'il y ait eu transaction, soit toute autre cause, on retrouve, en 1462, dans un titre de l'église Saint-Sauveur, la mention d'un Elie Chaudrier, sieur de Dompierre.

On sait par un acte notarié que Jean ne vivait plus en 1384. J'ai dit quelle raison il y a de croire qu'il était mort dès 1381. On ne sait pas l'année de sa naissance. Je viens de parcourir vingt ans de sa vie, et l'on voit qu'elle fut remplie.

En 1378, son fils probablement, ou son frère, ce Pierre Chaudrier, que nous avons rencontré à la tête de ceux auxquels pardonnait Richard II, fut un des coélus au maire.

Passé ce temps, je ne vois plus ce nom dans le corps municipal; je ne crois pas en effet devoir attribuer à cette famille le maire de 1438, que la plupart des matricules appellent Champdenier, tandis que quelques-unes le nomment Jean des Chaudriers. Elle n'avait cependant pas disparu de la Rochelle. Outre cet Elie, sieur de Dompierre, outre ces fils de Louis, dont j'ai parlé, on trouve un René Chaudrier, écuyer, sieur de Nyoil en Saintonge, auquel l'hôpital de Saint-Berthome rachète en 1471, une cense qu'il lui devait sur des vignes situées à Laleu; et dans des actes de notaire, en 1507, un René, peut-être le même; en 1496, une Isabeau, veuve de Messire François de Clarmont; en 1518, un Jean, écuyer. On sait que, en 1524, une fille de cette maison, Jeanne Chaudrier, devenait la mère d'un poète dont la renommée a vaincu de vives controverses, Pierre de Ronsard, qui rappelle dans ses vers le souvenir du courageux aïeul qui

« Reprint sur les Anglois les murs de la Rochelle. »

L. DELAYANT.

Hosted by Google

DOUTE ET CROYANCE

A Mlle E*** auteur de La Foi.

Chantez, chantez encor, belle enfant, dont la lyre
Sait trouver des accords si suaves, si doux!
Pour mieux vous écouter, je me tais et j'admire;
Le poète ravi se met à vos genoux.

Chantez, vous qui croyez! priez! votre prière,
Partant d'un cœur sincère, est entendue aux cieux;
Que votre muse entonne un hymne à la lumière!
Moi, je vis dans la nuit; l'ombre habite mes yeux.

J'aurais pu, lorsqu'en paix était ma conscience,
Sans vous faire rougir vous appeler ma sœur.
J'ai voulu tout savoir: l'implacable science
A pour jamais banni le calme de mon cœur.

J'ai levé jusqu'à Dieu mon regard téméraire,
J'ai disséqué son œuvre en son dernier lambeau;
Je n'ai pour m'éclairer qu'un flambeau funéraire,
Et j'ai de l'Esprit-Saint repoussé le flambeau.

A vous tous les plaisirs; à moi toutes les larmes!
A vous les beaux destins; à moi les coups du sort!
Votre cœur est joyeux; le mien est en alarmes;
Vous célébrez la vie, et je chante la mort!

ALEXANDRE GOURRAUD,
Ouvrier voilier.

Hosted by Google

PASTEL.

Au milieu des tableaux de mon vieux cabinet
Rit dans l'ombre un pastel, bien digne d'un sonnet :
C'est un portrait, du temps passé, charmante tête
De femme, aux cheveux blonds, sous un large bonnet.

Elle a mis ce jour là sa plus fraiche toilette ;
Des fleurs parent son sein de leurs mille couleurs ;
Dans ses bras est couchée une blanche levrette,
Dont le museau pointu passe à travers les fleurs.

Le sujet est bien simple, et pourtant je l'admire ;
Car le maître inconnu qui peignit ce pastel
A posé sur la bouche un si joli sourire,

A su donner aux yeux tant d'âme, un charme tel,
Qu'on parle à cette femme au sourire éternel,
Et qu'on est tout surpris de la voir ne rien dire.

E. P.

L'AMOUR JARDINIER.

ODE ANACRÉONTIQUE.

J'étais seul un soir de printemps,
Rêvant ma belle et mes vingt ans.
Devinez qui heurta ma porte :
C'était l'Amour, bambin joufflu ;
Il avait l'air tout résolu :
« Ami, criait-il, je t'apporte
» Des fleurs ; j'en ai plein mon panier. »
Puis il me tendit sa corbeille.

Hosted by Google

« Quel doux régal pour une abeille,
» Mon joli petit jardinier ! »
« Je vais m'en faire une couronne,
» Me dit l'enfant; mais, si tu veux,
» Je t'en offre une. » Et j'en pris deux :
C'était la Joie, une anémone,
L'Espoir, un lys prêt à s'ouvrir,
Deux blanches fleurs que l'Amour donne,
Qu'un souffle brise et fait mourir.

MONSIEUR TOMY.

Au seuil de ce boudoir, où la belle trônait,
Parut X..., grand rimeur et romantique en diable ;
Aussitôt, la coquette, avec un air aimable,
En l'honneur de Monsieur Tomy veut un sonnet.

Un sonnet, presque rien ! — Mais lui, qui s'y connaît,
S'enfonce en un fauteuil, sans rien dire, une table
Au menton, plume aux doigts, et triste, et pitoyable,
Cherchant s'il viendra pas un vers sous son bonnet.

Tout n'est qu'heur et malheur. La bête bien aimée
Dormant au coin de l'âtre, une porte fermée
Trop brusquement — l'éveille, et Tomy le dormeur

Ouvre un œil, et s'étire, et baîlle ; et le rimeur
Sourit, sur ses genoux il prend la bête folle,
Siffle, le chien aboie et le sonnet s'envole.

JULES DUBREUIL.

Hosted by Google

DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES

A LA ROCHELLE.

Oui, cher lecteur, il y a à la Rochelle des inscriptions grecques ; je les ai lues de mes yeux. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Rigondeau, qui en est le propriétaire. Dans sa cour donne une petite chambre voutée, toute en pierres de taille, qui fait actuellement partie de la buanderie. C'est là, au beau milieu de la paroi qui forme le fond de cette espèce de couloir, que se lit l'une des inscriptions, gravée en caractères assez réguliers, mais d'une profondeur très-inégale. Elle porte :

ΤΙΔΕΙΕΤΙΠΙΝ

Elle est évidemment incomplète, et ce n'est pas que la pierre soit brisée ou détériorée : il y a après la dernière lettre un espace parfaitement lisse, où l'on ne découvre aucun trait ; il n'y a point d'autres lignes au-dessus, ni au-dessous. Il est donc clair que le graveur a laissé son œuvre inachevée. J'ajoute une syllabe pour compléter le sens, et je lis : τί δεῖ ἔτι πίνειν; c'est-à-dire : « *pourquoi faut-il boire encore ?* » La question ne manque pas d'à-propos ; car il faut que l'on sache que les dalles mêmes que je foulais, en lisant ces mots, recouvrent un puits qui alimente la buanderie au moyen d'une pompe ; l'eau en est un peu saumâtre ; aussi n'est-il pas étonnant que l'auteur se plaigne de la boire trop

Hosted by Google

souvent. C'est ce que paraît expliquer la seconde inscription, gravée sur la paroi de gauche, et inachevée comme la première. Elle porte :

ΤΟΝΦΑΡΥΝΓΑΓΝ

Je complète le dernier mot, et je lis avec quelque vraisemblance : τὸν φάρυγγα γνάπτει : « *elle gratte le gosier.* » Seulement φάρυγξ est du féminin, et s'écrit par un gamma ; il y a donc là une faute d'orthographe et un solécisme que n'auraient commis ni un Grec ancien, ni un Grec moderne, ni un helléniste tant soit peu exercé.

Aussi, ceux qui, sur ce seul titre, *inscription grecque*, auraient fait de grands frais d'imagination seraient bien loin de compte. Ils rêvaient peut-être déjà quelque débris d'un temple, rapporté en guise de lest par un navire trafiquant dans les échelles du Levant. Hé ! non : ce sont des inscriptions faites dans le pays. Il n'y faut point chercher davantage l'épitaphe de quelque templier, Grec d'origine : j'aurais voulu annoncer à la Rochelle une si précieuse découverte ; mais l'illusion est impossible. Nous avons là tout simplement une fantaisie de demi-savant, dont la date importe peu, ou peut-être l'œuvre de quelque plaisant désireux de mettre en défaut les archéologues à venir.

Si ce n'est que cela, me dira-t-on, à quoi bon en faire le sujet d'un si long article, avec un titre pompeux ? — A quoi bon ? — Topffer raconte quelque part, avec attendrissement, comment un soir son vieil oncle, attendu chez lui pour une affaire pressante, ne laissa pas de faire un long chemin pour porter hors de la voie publique un gros pavé contre lequel il avait butté : il ne voulait pas qu'un autre s'y heurtât après lui. Me permettra-t-on un souvenir plus personnel ? Quand je parcourais à cheval les environs d'Athènes, me livrant au plaisir de la découverte, je ne tenais pas à savoir d'avance où j'aboutirais, pourvu que ce ne fût

Hosted by Google

pas à un champ clos, à un mur, à un ravin ou à une porte fermée ; et j'aurais béni celui qui, par d'obligeants écritaux, m'eût fait reconnaître dès l'entrée les chemins sans issue ; et il y en avait beaucoup! Combien n'y en a-t-il pas aussi, dans le champ de la science, de noms sonores, de titres gros de promesses, de parchemins poudreux, de volumineux manuscrits, auxquels il faudrait attacher un écriteau dénonciateur ! Ce serait épargner aux chercheurs bien des pas perdus, dont ils n'osent pas toujours avouer la stérilité. Il serait bon peut-être d'ouvrir à ces documents un chapitre spécial dans les recueils bibliographiques et catalogues de pièces, dans ceux, par exemple, que l'on pourrait publier pour l'histoire de la Rochelle : à côté de la partie positive, il y aurait une partie négative, que j'intitulerais volontiers : *Catalogue des impasses.* Plût au ciel que l'on pût en faire un pareil pour les choses de la vie ! Mais là on se tromperait sans cesse, tant les changements y sont rapides et inattendus; là il n'y a point de chemin battu qui ne puisse devenir un abîme, point d'impasse qui n'ait bientôt une issue.

X. Gaultier de Claubry.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE III.

DES DÉPENSES.

Un Etat ne lève pas des impôts, ne contracte pas des emprunts, dans le seul but et pour le vain plaisir de thésauriser; il a ses charges à acquitter, ses besoins à satisfaire, son existence à assurer. Toute recette se résout donc en une dépense, et, comme nous l'avons déjà fait ressortir, après avoir passé des mains des redevables dans les caisses du gouvernement, les revenus publics en sortent forcément pour revenir au peuple. Faut-il donc conclure que dès-lors toute dépense est indifférente, et glorifier la prodigalité comme la patronne de l'industrie et la mère de la richesse? Non, sans doute. Parmi les dépenses, il en est d'utiles: ce sont celles qui entretiennent la sécurité par une bonne police, qui encouragent la production par un appui efficace, qui élèvent l'esprit et la moralité publique par l'instruction et le spectacle des chefs-d'œuvre de l'art. Il en est d'autres qui sont absolument stériles: ce sont celles qui ne peuvent ni amener un progrès, dont la société profitera, ni payer, au nom de l'Etat, la dette de la justice ou de la reconnaissance. La véritable économie aura donc à tâche de restreindre les se-

Hosted by Google

condes, sans empiéter sur les premières. C'est au nom de ces principes élémentaires que nous allons juger le XVIe siècle, dans ce qui nous reste à tracer pour achever le tableau des finances à cette époque. Nous étudierons donc, suivant l'ordre déjà suivi dans ce travail : 1° la nature même des dépenses, au point de vue de leur utilité ; 2° la comptabilité relative à la dépense ; 3° les abus que l'insuffisance ou la violation des règlements avait fait naître ou encouragés.

§ Ier.

DES DIVERS CHAPITRES DE DÉPENSES.

Un gouvernement qui, par sa forme et ses lois constitutives, n'a à s'occuper que des besoins publics, et qui ne fait pas usage de ses finances en vue d'intérêts particuliers, n'aura qu'une espèce de dépenses, celles de l'Etat. C'est ce qui doit arriver dans un gouvernement démocratique bien ordonné. Nos monarchies constitutionnelles du XIXe siècle peuvent aussi, quoiqu'avec un peu plus de difficulté, arriver à un résultat semblable. En effet les pouvoirs du roi, en fait de finances, y sont fort bornés, et la discussion annuelle du budget dans la chambre des représentants donne toute garantie à l'intérêt commun. Mais, au XVIe siècle, la royauté n'est balancée par aucune institution qui puisse en régler ou en réprimer les excès. Le roi est l'oint du seigneur, le chef de la noblesse, le maître des roturiers, et même, suivant une théorie qui eut des interprètes en ce siècle et qui fut renouvelée sous Louis XIV, le seul propriétaire de tout le royaume. (1) Le règne du « bon plaisir » dans les finances, nous force donc à distinguer la dépense du roi de la dépense de l'État.

(1) Voir le discours de l'Hôpital pour l'ouverture des Etats-généraux d'Orléans 1560 ; l'illustre chancelier combat cette doctrine, et soutient que les biens des sujets n'appartiennent au roi que « *imperio, non proprietate.* »

Hosted by Google

I. — *Dépenses du Roi.*

Au temps où les diverses branches de revenus étaient distinctes et affectées chacune à une classe de dépenses, c'était la recette du domaine qui, rapportée au roi, lui servait à tenir son rang et à s'entourer d'une cour plus ou moins brillante, plus ou moins luxueuse, selon les vicissitudes des temps et le caractère des princes. Dans tout le cours du XVIe siècle, les arts, les lettres, les industries de luxe s'étaient donné la main pour faire de l'antique séjour du Louvre le rendez-vous le plus splendide des hommes éminents de l'Europe. Tout n'est pas à reprendre dans la prodigalité des derniers Valois ; elle fut trop souvent folle et insoucieuse, mais parfois aussi elle fut éclairée, et, à certains égards, digne d'éloges. Elle n'en était pas moins une source presque inépuisable de dépenses.

On mettait au premier rang les aumônes et les fiefs ou dons testamentaires faits par les rois « à des hôpitaux, églises, maladreries, religions (couvents) et autres » à la charge de faire dire, à des jours déterminés, des messes ou des services pour les âmes des donataires. Ces fondations pieuses étaient faites à perpétuité et assignées soit en argent, soit en grains sur les revenus domaniaux. (1)

Le second chapitre de dépenses de la cour était celui de la maison du roi. Il comprenait en premier lieu la dépense de bouche, réglée par la *chambre aux deniers*. Suivant Froumenteau, elle absorbait plus d'un million de livres par an, ce qui reviendrait à plus de quatre millions de francs, en monnaie moderne. (2) Puis venaient tous les officiers domestiques de la maison du roi. A leur tête est le grand maître, ayant table à la cour ; puis le grand chambellan et les chambellans or-

(1) *Guidon des Finances*, p. 152, art. fiefs et aumônes.

(2) *Secret des finances*, p. 22. Il estime la dépense de bouche, de 1548 à 1579, à 38 millions de livres.

Hosted by Google

dinaires ; les quarante gentilhommes de la chambre; les deux cents gentilshommes et les cent pages de la maison du roi ; le grand veneur et les veneurs, fauconniers, gruyers et forestiers ; le grand écuyer et les officiers de la grande et de la petite écurie ; le capitaine des mulets du roi et les conducteurs du charroi ; les cent quarante maîtres d'hôtel, et les jardiniers, fruitiers, vivandiers, cuisiniers, pannetiers et tonneliers ; les quarante-neuf médecins, les trente-quatre chirurgiens, sans compter deux renoueurs, un oculiste et un opérateur pour la pierre (tout est prévu) ; les six apothicaires ; les treize prédicateurs ordinaires ; les maîtres de requêtes de l'hôtel, rendant la justice civile aux personnages de la cour, et le prévôt de l'hôtel avec ses lieutenants et archers, pour la police et le jugement des affaires criminelles; enfin les maréchaux des logis et les fourriers. Voilà déjà une armée d'officiers, et ce n'est pas tout encore : la vénalité des offices subalternes fait créer des charges ridicules, un coureur de vins, un conducteur de la haquenée du gobelet, un huissier de cuisine, un maréchal des dames et un maréchal des filles, &. (1) Les charges de fournisseurs de la cour sont aussi érigées en titres d'office : les parfumeurs, les charpentiers, les chaussetiers, tailleurs et cordonniers ont des gages. (2)

Les passe-temps du roi forment comme une hiérarchie : il y a les plaisirs et les menus plaisirs ; les premiers consistent dans les chasses, divertissement défendu aux roturiers sous les peines les plus sévères ; les menus comprennent la nourriture des bêtes sauvages ou domestiques, ours, lions, chiens, singes et perroquets, les jeux de paume, de boules, les « feux artificiels. » On y rattache encore les fous, les nains, les sauteurs et « baleurs, » les joueurs de farces et comédies, puis, dans un ordre de plaisirs plus relevé,

(1) Voir sur les Offices de la cour, Froumenteau, ouvrage cité, p. 24 à 33, et Alexis Monteil, *Hist. des Français des divers Etats*, T. III, p. 369 ; *La vie domestique du roi de France.*

(2) Froumenteau, ouvrage cité.

Hosted by Google

les musiciens du roi, tant pour sa chapelle que pour ses appartements, les peintres et tailleurs d'images. Mais, depuis François Ier, nos rois perdaient le goût éclairé des arts, on ne l'avaient plus que par caprice. Cette décadence du sentiment de l'art va de front avec la corruption des mœurs dans la race royale : de 1548 à 1579, suivant un auteur du temps déjà cité (Froumenteau), on jette aux baladins 48,000 livres, on n'en donne que 6,000 aux peintres et sculpteurs : les divertissements de la cour dégénèrent en spectacles de foire ou en orgies de mauvais lieux.

Après les plaisirs du roi on trouve, au chapitre de ses dépenses, les gardes qui l'entourent pour lui faire honneur et protéger sa personne : la maison militaire se compose des quatre cents archers ou gardes du corps, les compagnies écossaises, les Cent Suisses, les archers de la porte et les gardes françaises formant une petite armée de trois ou quatre mille hommes, et réputés les meilleures troupes du royaume.

La reine a aussi sa maison, dans laquelle il ne faut pas oublier les quatre-vingt-dix dames d'honneur, et les filles et suivantes, ce fameux « escadron volant » qui joua un si singulier rôle dans les guerres de religion. Enfin les princes et princesses ont aussi un train royal.

C'était là pour l'ordinaire. Il y avait aussi les dépenses imprévues, s'élevant parfois à des sommes énormes. L'entrée solennelle de Charles IX et de sa femme dans Paris, en 1571, coûta 49,224 livres tournois (environ 210,000 fr. de notre monnaie) (1); le voyage du duc d'Anjou, quand il alla prendre la couronne de Pologne, deux millions 600;000 francs (17 millions et demi d'aujourd'hui) et son retour en France 1,600,000 livres (2); les noces de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine gaspillèrent en une fois 1,200,000 écus

(1) Voir les comptes de dépenses dans les *Archives curieuses*, première série, t. VIII.

(2) Froumenteau, *ibid.*, p. 138.

Hosted by Google

d'or, qui feraient aujourd'hui, en valeur relative, environ vingt-cinq millions de francs (1). Le jeu, qu'on poussait avec frénésie à la cour des Valois, dissipait des monceaux d'or; enfin le chapitre des dons et gratifications était de tous peut-être le plus scandaleux. Les véritables services rendus au pays n'y entraient que pour une faible part, mais il était chargé outre mesure de présents faits aux maîtresses, aux mignons du roi, à ces sangsues de cour, « ces champignons poussés en une nuit », que la bourgeoisie poursuivait de ses sarcasmes, et le peuple, de ses malédictions.

Il y avait, on le voit, beaucoup à reprendre dans le budget des dépenses du roi, et comme, sous les derniers Valois, elles eurent toujours le pas sur celles qui avaient en vue l'utilité de l'état, les profusions de la cour causèrent plus d'une fois la détresse de tous les services publics.

II. — *Dépenses de l'Etat.*

Les besoins des états de quelque importance ne varient guère de nature, et peuvent toujours se ramener à un petit nombre de chapitres. Une classification plus exacte a donné naissance à la division de toute l'administration en départements ministériels. Toute logique et toute simple qu'elle nous paraît aujourd'hui, il s'en fallait qu'elle fut bien tracée au XVIe siècle. Il n'y avait, sous Henri III et Henri IV, que six ministres: le chancelier pour la justice, le surintendant pour les finances et les quatre secrétaires d'état et des commandements (2), qui, au lieu de diriger chacun un département administratif, se partageaient la France et les pays étrangers en quatre régions à peu près égales, et correspondaient avec les officiers royaux de chacune d'elles pour toutes sortes d'affaires. Les réso-

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 616, d'après de Thou et L'Estoile.

(2) Ordon. de 1547 et de 1588.

Hosted by Google

lutions importantes se prenaient dans le conseil du roi. Nous classerons, pour plus de clarté, les dépenses du royaume d'après notre division moderne, ce qui nous permettra de donner rapidement une esquisse de toute l'administration de la France au XVIe siècle (1).

1° *Guerre.* — Les troubles intérieurs et les guerres extérieures, en augmentant sans cesse l'importance de l'administration militaire, étaient aussi une occasion de dépenses toujours croissantes. L'armée française se composait alors : 1° de la gendarmerie, nom qui avait remplacé celui de compagnies d'ordonnance, donné par Charles VII lors de l'institution d'une armée permanente (1439). La lance garnie, c'est-à-dire l'homme d'armes et ses suivants et écuyers, comprenait dans l'origine six personnes ; mais l'usage, plutôt ce semble que les règlements, réduisit la lance à trois personnes, l'homme d'armes et deux archers. La gendarmerie se divisait en compagnies de 100 et de 50 hommes (2). — Le titre de capitaine de ces compagnies était des plus honorables, et nous le voyons porté par les grands personnages de ce siècle, les Guise, les Montmorency, les Nevers, les Sully. La gendarmerie formait la grosse cavalerie ; les compagnies de chevau-légers, la cavalerie légère.

Le premier essai d'une infanterie nationale régulière est dû à Charles VII. La milice des Francs archers qu'il institua (1445) tomba rapidement en décadence sous l'influence de causes que nous n'avons pas à expliquer ici. François Ier reprit ce projet avec plus de bonheur ; car, si la création des six légions de 6,000 hommes n'eut pas tout l'effet qu'on en avait espéré, du moins, à partir de cette époque, il y eut toujours une

(1) Je me suis beaucoup aidé, pour cette partie de mon travail, de l'histoire de l'administration, de M. C. Dareste de la Chavanne, ouvrage consciencieux qui n'a besoin que d'être complété sur certains points où son cadre est trop étroit.

(2) Froumenteau constate que de son temps les compagnies de 100 hommes d'armes n'en comptaient guère plus de 60, et celles de 50, 30. (Art. gendarmerie.

Hosted by Google

infanterie française. Ce fut sous Charles IX que l'on groupa les compagnies par corps auxquels on donna, en l'empruntant aux Espagnols, le nom de régiments.

Cette belle institution n'était encore qu'à son enfance; aussi ne suffit-elle pas à former une armée nationale, et il fallut continuer à recourir aux troupes étrangères. Les Valois eurent à leur solde des lendsknechts et des reîtres allemands, des chevau-légers Italiens, des cavaliers Wallons, Anglais, Albanais, de l'infanterie suisse et écossaise.

Il faut ajouter à cette émunération des forces militaires de la France le ban et l'arrière ban, qui se réunirent plusieurs fois au XVIe siècle (1). Mais ce reste des vieilles coutumes féodales était alors en pleine décadence, et l'appât d'une solde ne pouvait même plus attirer la noblesse propriétaire de fiefs. — Enfin il faut citer les soldats invalides ou « morte paye » tenant garnison dans les villes et châteaux.

Les principaux officiers supérieurs de l'armée étaient le connétable, les maréchaux de France, le colonel-général des gens de guerre à pied, et le colonel-général de la cavalerie. Suivant Froumenteau, dans l'espace de trente-un ans qu'embrasse son travail, la gendarmerie coûta 67 millions de livres, l'infanterie française 74 millions 600 mille livres, les chevau-légers près de 9 millions, les troupes étrangères plus de 60 millions (2). En prenant la moyenne du prix du marc d'argent pendant cette période (17 livres), on trouve que le total des dépenses de l'armée, estimée en monnaie moderne, ne s'élève pas à moins de un milliard 337 millions; et cette estimation me paraît plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Le seul corps spécial un peu fortement organisé était l'artillerie. Le chef de cette arme était le grand maître, ayant son logement et sa juridiction à l'arsenal, à Paris. Il avait sous lui un surintendant des poudres et salpê-

(1) *Guidon des finances*, p. 847.
(2) P. 112-135.

Hosted by Google

tres, et des gardes-généraux des onze arsenaux de France. (1) Comme on levait des chevaux par réquisition, pour le transport des canons et des munitions, Henri II avait établi vingt capitaines du charroi de l'artillerie. (2)

La surveillance des places fortes était confiée, depuis 1558, à un surintendant des fortifications.

Quant à l'administration des vivres, elle était encore à l'état élémentaire. On faisait des réquisitions de blé, de vin et autres approvisionnements à fournir par les paroisses, et on les conduisait soit dans les magasins des places fortes, soit aux camps. Quelquefois aussi on autorisait les capitaines des compagnies à acheter du blé pour leurs soldats. En 1574, au siège de Lusignan, un habitant de Niort, nommé Amaury Bourguignon, passa le premier traité pour la fourniture des vivres et fourrages nécessaires à l'armée royale. Il y avait, depuis 1577, un surintendant et des commissaires généraux des vivres. (3)

Au chapitre de la guerre se rapporte encore la division du territoire en gouvernements. Les gouverneurs étaient toujours pris parmi la haute noblesse. Leurs fonctions consistaient à maintenir l'autorité du roi contre ses ennemis tant intérieurs qu'extérieurs ; leur autorité était très-grande et sans limites précises. Il avaient sous eux des lieutenants généraux. Les places fortifiées et les châteaux avaient aussi leurs gouverneurs particuliers.

2° *Justice.* — A la tête de l'ordre judiciaire est le chancelier de France. La juridiction supérieure appartient aux huit parlements : (Paris, Rouen, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Aix.) Celui de Paris, seul, compte cinq chambres, une des requêtes, trois des enquêtes et une du domaine (depuis Fran-

(1) Ord de 1546.

(2) *Nouveau style des Finances*, p. 292, d'après l'ordonnance de 1579.

(3) Le *Guidon des finances* s'étend assez longuement sur les vivres et munitions, p. 523-544.

Hosted by Google

çois Ier). Chacune se compose de plusieurs présidents et d'un grand nombre de conseillers, sans compter les officiers inférieurs ; le ministère public est représenté par un procureur-général et des avocats généraux, ses substituts. Quand toutes les chambres sont assemblées, elles sont présidées par le premier président.

Au-dessous des parlements, et dans un ordre hiérarchique un peu confus, la justice est distribuée par les baillis et sénéchaux, et les quatre-vingt-quatorze tribunaux-présidiaux, établis par Henri II. Plus bas encore sont placés les prévôts. Si l'on joint à cela les juridictions particulières, le grand conseil, les maîtres des requêtes de l'hôtel, les cours des monnaies, le chatelet de Paris, la table de marbre où siègent les maréchaux, l'arsenal où siège le grand maître de l'artillerie, la juridiction de l'amiral, les tribunaux forestiers, et en dehors des justices royales, la juridiction ecclésiastique et ce qui reste encore des tribunaux féodaux, on verra que l'administration de la justice offrait un dédale presque aussi effrayant que les finances. Elle coutait cher au Trésor, bien plus cher à ceux qui avaient le malheur d'être obligés d'y recourir, et ce ne fut pas là une des plaies les moins douloureuses qui affligèrent l'ancienne société française.

PAUL ROMIEUX.

(La suite à la quinzaine.)

Hosted by Google

LES PEINTRES ROCHELAIS

AU SALON DE 1864.

L'exposition des Beaux-Arts, ouverte le 1er mars, aux Champs-Elysées, offrait cette année un intérêt particulier : c'était la première application d'un réglement, le quatrième ou le cinquième, pensons-nous, depuis 1848, pour l'admission des ouvrages au concours des récompenses. — Au lieu d'être formé des quatre premières sections de l'Académie des Beaux-Arts, le jury a été composé, pour les trois quarts, des membres élus par les artistes exposants déjà récompensés, et, pour le dernier quart, de membres choisis par l'administration. — En outre, le nombre des ouvrages exposés, qui était illimité en 1861, fixé à trois en 1863, s'est trouvé cette année réduit à deux. — Les artistes membres de l'Institut ou ayant obtenu des récompenses aux précédents salons ont été, bien entendu, dispensés de l'examen du jury.

Quel a été le résultat de ces innovations? Nous ne le croyons pas malheureux. — Si nous ne rencontrons pas d'artistes nouveaux, d'ouvrages destinés à faire sensation, nous observons un courant favorable, des tendances excellentes. — Nous voyons l'art affermi dans une voie où il est entré avec le sentiment du vrai, se détachant de plus en plus des partis pris et des conventions d'école pour se rapprocher de la nature, cherchant à rester simple et vrai en évitant, non sans quelques chocs, les écueils du réalisme. — Jamais

Hosted by Google

peut-être le niveau d'une exposition n'a été plus élevé : si, sur les 2,000 toiles admises, il se montre peu de chefs-d'œuvre, que de talent, d'habileté dans le plus grand nombre ! — Nos illustres morts, Delacroix, Ary Scheffer, Decamps, Horace Vernet, Flandrin, ne sont pas remplacés ; mais, avec les résultats qui nous sont acquis, il ne faut pas désespérer.

Notre intention étant de borner ce compte-rendu aux ouvrages exposés par nos compatriotes, nous ne mentionnerons qu'en passant, pour donner une idée des richesses du salon, les peintures qui nous ont paru les plus remarquables. — L'*Automne*, de M. Puvis de Chavannes, dont la belle composition et les tons harmonieux s'effacent malheureusement dans une exécution un peu terne, comme si un voile de gaze recouvrait la toile ; l'*Empereur à Solferino* et la *Campagne de 1814*, de M. Meissonnier, deux grandes peintures de bataille, qui n'ont pas plus de 30 centimètres de surface ; une charmante *Aurore*, de M. Hamon, qui boit la rosée dans des calices de volubilis ; la danse de *L'almée*, de M. Gérôme, œuvre originale d'un fini et d'un modelé irréprochables ; *Œdipe et le Sphinx*, de M. Moreau, un artiste dont le nom, presque inconnu il y a deux mois, est maintenant dans toutes les bouches ; *La Fin de la halte* et *Le passage du Mincio*, d'un homme de talent, M. Protais, qui peint le roman des troupiers comme M. Octave Feuillet écrit celui des gens du monde ; une ravissante étude de jeune fille au bain, de M. Amaury Duval, et un portrait de jeune femme du même ; *Léda*, de M. Jourdan, *Ève*, de M. Faure, le *Réveil*, de M. Landelle, qui sont, parmi les blanches nudités évoquées par le succès de MM. Baudry et Cabanel au salon de 1863, les meilleures sans contredit. — Citons encore deux paysages de M. Daubigny, *Villerville-sur-Mer* et *Les bords de la Cure (Morvan)*, chefs-d'œuvre d'habileté et de naturel ; *Le village*, de M. Th. Rousseau ; un paysage de M. Corot, *Souvenir de Morte-Fontaine ; Une bergère avec son troupeau*, de M.

Hosted by Google

Millet, admirable de sentiment et de grâce rustique; *Une gardeuse de dindons*, de M. Jules Breton. — Les orientalistes qui ont eu les honneurs du salon sont, outre M. Eugène Fromentin, dont nous parlerons à part, M. Berchère, qui a exposé un *Crépuscule dans la Nubie inférieure*, et la presqu'île du Sinaï (Arabie) *Après le Simoun;* M. Boulanger, *Cavaliers sahariens;* M. Frère, *Un caravansérail au Caire.* — Il nous faut terminer cette nomenclature et nous n'avons rien dit de l'*Accouchée*, de M. Willems, une merveille; des petites toiles si bien peintes de M. Toulmouche, la *Confidence* et *Un lendemain de bal;* de la *Dévotion*, de M. de Jonghe; de *La quête aux loups*, de M. Brion; d'une nature morte, de M. Blaise Desgoffes, d'un excellent portrait de jeune fille, de M. Tissot, etc.— Résignons-nous à passer sous silence un grand nombre d'œuvres distinguées pour essayer de donner une idée de l'exposition des peintres rochelais.

M. Bouguereau. — Peu d'artistes à l'âge de M. Bouguereau ont eu d'aussi vifs et d'aussi légitimes succès. Grand prix de Rome en 1850, médaillé en 1855 et 1857, décoré en 1859, il s'est trouvé placé plusieurs fois au nombre des candidats à l'Institut. Le titre d'académicien lui est assuré, nous n'en doutons pas, en raison des qualités solides dont il a fait preuve, et même, pourrions-nous ajouter, de la nature de ses défauts; car nul n'est parfait. — M. Bouguereau est un artiste sérieux, convaincu, fortifié par l'observation et d'excellentes études. Son dessin est pur, correct; son coloris sobre, harmonieux; sa composition généralement simple et bien entendue. Quelques-unes de ses toiles, exposées, croyons-nous, en 1859 et 1861, *l'Amour blessé, Le retour des champs*, *Faune* et *Bacchante*, sont exécutées d'une façon magistrale et ont valu d'emblée à M. Bouguereau le rang honorable qu'il occupe parmi les peintres de la nouvelle génération. Toutes ces qualités solides, dont nous sommes sincère admirateur, ne font pas oublier

Hosted by Google

cependant qu'il manque encore quelque chose à ce talent d'un genre un peu mou, un peu trop académique. On souhaiterait plus de chaleur et de vie, un mouvement plus dramatique, des effets de lumière plus vifs, une individualité plus prononcée.

La Baigneuse, nº 217, exposée cette année, est une jeune femme nue, debout dans un paysage. Son corps, penché en avant, est vu de profil; une de ses jambes, légèrement tendue, pose sur le bord d'un ruisseau; l'autre, repliée, s'appuie sur une draperie. Par un mouvement gracieux, elle incline sa tête tournée de trois quarts, en écartant de la main droite le flot de cheveux blonds qui ruisselle sur ses épaules. — L'attitude est naturelle et élégante; la ligne qui ondule en dessinant les contours du dos et la cambrure des reins est très-belle; le modelé, bien rendu. — Mais pourquoi ces ombres grisâtres, cette carnation terne et molle et ce froid paysage? — Pygmalion n'a pas passé par là; l'étincelle sacrée n'anime pas cette belle statue.

J'admire beaucoup, pour ma part, cette jeune mère italienne au teint doré par le soleil (nº 218), aux traits réguliers et sévères, qui tient sur ses genoux une petite fille nue, endormie de ce sommeil de l'enfance si gracieux et si profond, la tête penchée, la bouche sérieuse, les petites mains fermées. — Le frère plus âgé a fait une ample moisson de cerises qu'il vient généreusement partager avec sa sœur. Quelle gaieté, quels naïfs éclats de joie, quand elle s'éveillera! (si toutefois les enfants un peu solennels de M. Bouguereau se permettent de rire comme de simples bébés). Mais l'enfant dort si bien!.... — La mère fait signe au jeune garçon d'attendre son réveil sans faire de bruit. Cette composition a-t-elle tout-à-fait pour nous l'attrait de la nouveauté? La jeune femme d'une beauté sérieuse et froide, les deux jolis enfants n'ont-ils pas déjà figuré dans quelques tableaux de M. Bouguereau, sans parler des nombreuses imitations de la femme en costume italien que ses succès ont inspirées à ses confrères? — Mais,

Hosted by Google

neuf ou connu, le sujet est charmant et parfaitement rendu. — J'aime beaucoup la petite fille endormie, dont les tons de chair frais et blancs se détachent heureusement sur le gris ambiant; le garçon bien posé et habilement dessiné est traité avec vigueur; quant à la jeune mère, elle serait très-belle, si sa physionomie avait un peu plus d'expression.

En resumé, l'exposition de M. Bouguereau présente cette année les qualités éminentes que nous avons admirées aux précédents salons. Il a puisé son talent aux bonnes sources; peut-être même a-t-il acquis trop de perfection, ce qui lui imprime une certaine raideur dont nous serions heureux de le voir s'affranchir. Mais tel qu'il est, nous n'hésitons pas à le répéter, il est parmi les premiers.

M. Fromentin. — Connaissez-vous, au moins de réputation, ce *Pays de la soif*, si menaçant, si désolé; ces villes de boue enveloppées d'ombres violettes; ces dunes de sable ridées de petits plis réguliers; ces plaines immenses, sans accidents, sans ondulations visibles, ou coupées de marécages, tantôt formées de terrains caillouteux ou sablonneux, tantôt couvertes d'absinthes, de pourpiers de mer, de romarins ou d'alfa? — Connaissez-vous ces forêts de palmiers ondoyant aux rayons du soleil; ces villages couleur d'or, qui se cachent dans les feuillages verts où se découpent sur des ciels d'un bleu incomparable? — C'est ce pays que notre compatriote, M. Eugène Fromentin, a si bien étudié, si bien compris et rendu avec tant de bonheur, comme écrivain et comme peintre.

Dans ses livres, *Un été dans le Sahara*, *Une année dans le Sahel*, aussi bien que dans ses peintures, *Une rue à El-Aghouat*, *Un berger sur les hauts plateaux de la Kabylie*, *Une chasse au faucon*, *Une audience chez un Khalifat*, nous admirons ce sentiment profond de la nature, ce style élevé, cette expression juste et vraie qui révèlent presque toujours les grands artistes.

Hosted by Google

Comme tous les hommes supérieurs, M. Fromentin, en s'attachant au simple, a rencontré le vrai et le grand.

Il s'est fait depuis quelques années, dans la *manière* de M. Fromentin, un heureux changement ou plutôt une sorte de développement. — Dans ses premières compositions le paysage domine et les figures ne sont, pour ainsi dire, que des accessoires, mais des accessoires importants qui complètent la physionomie du tableau; ce sont des caravanes bariolées qui traversent une plaine sablonneuse, des cavaliers arabes armés en guerre, galopant dans un nuage de poussière, de longues files d'hommes et de femmes se rendant processionnellement à une Mosquée. — C'est ainsi que procède en général le groupe des orientalistes, ses confrères, MM. Frère, Tournemine, Berchère, Ziem. — Les dernières compositions de M. Fromentin ont un caractère plus personnel: l'homme y tient plus de place; les épisodes de la vie arabe sont saisis avec cette merveilleuse facilité qui donne à ses ouvrages tant de mouvement, de vie et d'originalité.

La toile exposée cette année (nº 758) est intitulée : *Un coup de vent dans des plaines d'alfa* (Sahara). — Aussi loin que l'œil peut voir, s'étend une plaine couverte de cette morne végétation qui a l'apparence d'un petit jonc et s'agite au moindre vent. — « De loin, dit M. Fromentin dans son livre, *Un été dans le Sahara*, on dirait une immense moisson qui ne veut pas mûrir et qui se flétrit sans se dorer. De près, c'est un dédale, ce sont des méandres sans fin où l'on ne va plus qu'en zig-zag et où l'on butte à chaque pas. » — Sur cette steppe désolée, sablonneuse, verdâtre, pèse un ciel morne, effrayant, dont l'horizon a la noirceur du plomb. — Le vent soufflant avec furie fait ondoyer les touffes d'alfa et donne à la plaine l'aspect d'un vaste marais. — Des cavaliers arabes surpris par l'ouragan occupent le milieu du tableau. — Les burnouss et les haïks voltigeant au-dessus de leurs têtes ressemblent à des voiles de navire en détresse. — Les chevaux immo-

Hosted by Google

biles, la tête pendante, l'œil éteint, la croupe brûlante, refusent d'avancer ; les cavaliers ont mis pied à terre ou sont à demi couchés sur leurs montures. — Seul, un vieil arabe, aguerri par des fatigues et des dangers sans nombre, se maintient en selle et présente hardiment son front au fléau. — *Allah ! Akbar !* — Dieu est grand et le plus grand !

Il est impossible de rendre d'une manière plus saisissante cette colère des éléments, si terrible dans un pareil milieu, l'inquiétude des hommes, l'effroi et l'accablement des animaux. — On entend souffler le vent, on voit ondoyer la végétation, on sent la pesanteur brûlante de l'air.... Mais rassurez-vous : ce coup de vent n'a rien d'inquiétant, il enfle les voiles de notre honorable compatriote et le conduit sûrement à l'un des plus beaux succès du salon.

M. Genty. — Le portrait, n° 790, de Mme J...., aveugle, de M. Genty, n'est pas une œuvre irréprochable, mais c'est un des bons portraits du salon. — Le ton général est un peu dur, la couleur un peu noire, mais la pose est excellente, le modelé parfaitement rendu, la tête bien éclairée et vivante. — La vieille dame, vêtue de noir, est assise, la main appuyée sur le bras de son fauteuil. — Son visage exprime à la fois cette indécision, cette vague inquiétude et ce calme profond particuliers aux aveugles. — Le relief et le sentiment rappellent la manière de certains maitres espagnols. — En somme, M. Genty a très-bien réussi, et nous l'en félicitons.

Nous sommes moins satisfait de son grand tableau, n° 789, *la Transfiguration*, destiné, dit-on, à l'une des églises de la Rochelle. L'inspiration fait un peu défaut. La composition ne manque pas d'habileté ; le groupe des disciples est bien posé et assez bien dessiné ; mais l'exécution, sèche et lâchée, laisse à désirer. — Quant à l'apparition céleste qui occupe le fond du tableau, nous la croyons plutôt tirée du cabinet des

Hosted by Google

spectres de M. Robin, que de l'Évangile selon saint Matthieu.

M. Omer Charlet. — Les Rochelais connaissent le talent de M. Omer Charlet, dont ils possèdent plusieurs tableaux. — Ils peuvent voir tous les jours, dans une chapelle de la Cathédrale, deux de ses plus importants ouvrages : les *Martyrs sur le bûcher* et le *Martyre de Saint-Barthelémy*. — Nous n'admirons pas sans réserve ces martyrs un peu trop indifférents, selon nous, à leur supplice. Mais nous nous plaisons à reconnaître, dans les œuvres de M. Omer Charlet, des qualités de couleur et de dessin, une facilité d'exécution qui ne sont pas à dédaigner, surtout dans un genre que les artistes désertent de plus en plus. — Nous retrouvons ces qualités au même degré dans le grand tableau, nº 1,453, exposé cette année, *la Foi, l'Espérance et la Charité*. — La Foi, portant une croix, présente le calice de l'Eucharistie. — L'Espérance s'appuie sur l'ancre symbolique. — Au fond, sur une sorte d'autel, la Charité sourit à des enfants.

M. André Brossard. — Nous avons gardé pour la fin un excellent portrait, nº 270, de M.gr Landriot, de M. André Brossard. Le prélat est assis, la main posée sur un livre ouvert. — La ressemblance est parfaite. — L'artiste a rendu avec une grande habileté la physionomie sérieuse et douce de son modèle, l'éclat vif et profond des yeux, l'harmonie sévère des lignes. — Le visage et la main sont modelés avec beaucoup de précision. — Les étoffes et les accessoires sont peints avec goût. Peut-être pourrait-on reprocher à ce beau portrait des tons de chair un peu lourds, un peu trop vifs ; mais, à part cette légère critique, nous croyons que le portrait de M.gr Landriot est un des meilleurs du peintre.

Voici encore deux portraits, un dessin et un pastel,

Hosted by Google

exposés par M. Adolphe Huas. Le dessin surtout, portrait de M. T. C...., présente de sérieuses qualités : une pose naturelle, une exécution assez large, un effet général très-bon. Nous lui reprocherons seulement de n'être pas éclairé assez franchement ; des demi-teintes trop larges et trop noires l'assombrissent un peu. Il y a du talent dans le portrait de Mme de J....., pastel. En traitant avec cette perfection les étoffes et les détails du costume, l'artiste est certain de se faire bien venir de ses modèles féminins ; mais il doit s'attacher à adoucir ce qui reste de cru et de trop vif dans son coloris.

Si l'on veut nous permettre de faire une excursion dans la sculpture, nous citerons deux bustes en marbre de notre compatriote, M. Arnauld, l'auteur de cette Vénus aux cheveux d'or admirée au salon de 1863. — La belle tête de Vergniaud, chef du parti des Girondins, et les traits expressifs du célèbre compositeur, Halévy, sont rendus avec une netteté et un sentiment remarquables. M. Arnauld se fait chaque année une place plus large à ce soleil qui ne luit pas pour tout le monde, et qui s'appelle le succès.

Nous signalerons, en terminant, sept dessins d'architecture exposés par M. Lisch (d'Alençon), représentant la restauration de l'entrée du port de la Rochelle. La tour de la Lanterne et les grosses tours démantelées, inébranlables à l'entrée du port comme deux invalides à la grille d'honneur, sont reliées, dans le travail de M. Lisch, par une muraille crénelée défendue à intervalles égaux par quatre ou cinq petites tours percées de meurtrières et surmontées de toits pointus. Une vaste ogive, ouverte dans un massif de constructions qui réunit la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas, livre passage aux navires. Des ceintures de machicoulis, un ensemble de tourelles, de clochetons, de toits aigus, complètent l'aspect grandiose et pittoresque de ces vaillantes murailles qui, vers l'an 1600, profilaient sur le ciel ou brisaient dans les ondulations des vagues leurs lignes sévères. — Si la restauration de M. Lisch

Hosted by Google

provient d'une source authentique, que sont devenus les quatre étages et les salles voûtées de la tour de la Chaîne ? l'ogive qui formait l'entrée du port ? les pyramides qui surmontaient la tour Saint-Nicolas et celle de la Chaîne ? la muraille crénelée et les petites tours en vedette construites à l'emplacement de la terrasse qu'on appelle aujourd'hui *les Murs ?* — Demandez-le aux balles des fervents catholiques et des zélés huguenots qui se mitraillaient bravement pour le salut de leurs âmes ; aux édits des rois de France, irrités de l'esprit trop indépendant de nos ancêtres ; et surtout à ce vieillard infatigable, qui promène sa faux, sans repos ni trêve, sur nos fragiles personnes et sur nos œuvres non moins fragiles.

JEAN VATHEL.

Hosted by Google

LE COQ ET LE CAPITAINE.

FABLE.

Sic vos non vobis....

Même vœu retentit de partout à la fois :
Astre de paix, qu'enfin l'humanité se lève !
Qu'à leurs sanglants discords les peuples, à sa voix,
S'empressent de faire trève,
Et n'aillent plus graver, sans nul respect des droits,
Sur l'airain des canons ou sur l'acier du glaive :
Dernière raison des Rois !

Toujours, même en spectacle, il faut donc que l'on tue ?
L'homme ne sait donc pas qu'à la couleur du sang
L'avide regard s'habitue ?
Que la férocité, comme un dard s'y glissant,
Des yeux jusques au cœur est bientôt descendue ?
O Christ, divin martyr, comme à ton dernier jour,
De ton flanc déchiré fais descendre l'amour !

. . . . . .

Jadis le peuple roi, dans son fier Colysée,
Las de vulgaires histrions,
Faisait combattre des lions,
Captifs que jusqu'au sein de la zône embrasée
Allait saisir pour lui l'Aigle des légions.
Ce n'était pas assez : sur l'aire colossale

Hosted by Google

Vint le gladiateur, qui, pour plaire à César,
Sur un geste de la Vestale,
Avec grâce tombait sous la pointe fatale
Qui le clouait au sol, mendiant un regard.

Dans le cirque où Madrid de Rome est la rivale,
Point de monstre africain : place, place au taureau !
Et c'est en souriant que la molle Castille,
Pour voir couler le sang, accourt, sous sa mantille,
Comme elle accourt au Boléro.

Ailleurs, une autre soif dans les veines circule ;
La chance aléatoire y règne de tout point :
Dans l'élégant Paris sur la rente on spécule,
A Londres, sur les coups de poing.

Le boxeur cependant disparaît d'Angleterre ;
Le shérif le pourchasse, à sa trace assidu :
Il faut qu'un œil poché noircisse avec mystère ;
Une côte enfoncée est du fruit défendu.

Des combattants si tu descends l'échelle,
Sans vert ne sois point prise, ô grande nation !
Allons ! à tes vieux *us* fidèle,
Tu peux bien par un coq remplacer un lion,
S'est dit alors la noble terre.

Et des basse-cours d'Albion
Le gentleman est tributaire,
Jusqu'à ce, enfin, que des paris
La soif, par la mollesse et le luxe aiguisée,
Fasse aux fils des Saxons bâtir un Colysée
Pour voir combattre entre eux... des rats et des souris.

En attendant ce jour, au milieu d'une place,
De flâneurs et d'oisifs un cercle curieux

Hosted by Google

Par ses cris excitait l'audace
De deux combattants furieux.
Or, ces fiers combattants passionnant la foule
Étaient deux pauvres coqs qu'un pari meurtrier
Condamnait à périr sous un ergot d'acier,
Hélas ! sans même qu'une poule
Demeurât comme prix au plus preux chevalier.

Les yeux dardés sur la victime,
Il fallait voir les soubresauts
Que, passés maîtres en escrime,
Faisaient, pour se percer, les deux pauvres oiseaux ;
Coups de seconde, coups de prime
Pleuvaient sur le plastron de nos deux fiers rivaux,
Tandis que, prenant part à leur lutte acharnée,
Des deux côtés, maint témoin du duel
Bondissait à tout coup de l'éperon cruel,
Qui lui coûtait peut-être une guinée.

Les plumes voltigeaient sous les sanglants ergots,
Si bien qu'enfin l'un d'eux resta mort sur l'arène ;
Et le vainqueur alors, fier de lauriers si beaux,
Un œil de moins et la crête en lambeaux,
De dresser en chantant une tête hautaine.

Pauvre sot, s'écriait un jeune capitaine
Témoin des grands airs du héros,
Chante, chante bien ta victoire !
Quand tu viens de te battre, et sans savoir pourquoi,
Ton maître à beaux deniers se fait payer ta gloire.
Sois moins fier, va, crois moi :
Les profits sont pour lui, les coups de bec pour toi.

Mon officier, pas tant, s'il vous plait, de bravade,
Répond alors le coq ; montrez à votre tour

Hosted by Google

Un peu moins de dédain envers un camarade.
Quand des drapeaux aux vents arrive le grand jour,
Vous appartenez-vous, alors que, dans tout grade,
L'honneur vous fait voler à l'appel du tambour?
Par la poudre enivrés, superbes de colère,
Comme à moi, triompher est votre unique affaire.
Hé bien! dans ces jeux destructeurs,
Les princes sont les parieurs,
Et vous êtes les coqs, soit dit sans vous déplaire.

E. LABRETONNIÈRE.

Hosted by Google

UNE ODE A JEAN CHAULDRIER.

Au moment où le nom de Chauldrier vient d'être rétabli dans toute sa gloire à l'entrée de l'une de nos rues, et où la notice publiée par la *Revue de l'Aunis* vient de rappeler l'attention de tous sur ce nom autrefois célèbre, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, dans un vieux manuscrit, une ode en vers français, de quelque Rochelais du XVIe siècle, dont le sujet est la délivrance de la Rochelle par Chauldrier en 1372. J'ai vainement cherché à découvrir le nom du poète. La pièce est signée seulement de deux initiales P. G., et dédiée *à l'Académie Rochelloise*, ce qui prouverait qu'il y eut dès lors à la Rochelle une société de ce nom, probablement sur le modèle de celle qui se réunissait, à Paris, chez Baïf. Aucun de nos historiens ne parle, il est vrai, de cette académie; mais son existence ne laisse pas de paraître certaine. L'auteur de l'ode que je vais citer est évidemment un contemporain de Ronsard, un de ses amis peut-être qui, pour flatter le grand homme, aura voulu chanter ces fameux Chauldriers de qui Ronsard se montrait fier de descendre. Le style de l'ouvrage est celui de toutes les poésies de la Pleïade; parfois, cependant, on y rencontre des expressions que celle-ci n'employait plus et qu'il faut chercher dans Marot ou Saint-Gelais. Ces dissonnances légères marquent bien un poète de province, mal initié au langage du bel air, et qui garde encore, dans son imitation de la nouvelle école, quelque chose de la rudesse des temps antérieurs.

PAUL GAUDIN.

Hosted by Google

—

IEHAN CHAVLDRIER

ODE.

Ie veux sonner (1) *la loüange*
D'un qui, entre les guerriers,
Orna le nom des Chauldriers
D'un los (2) *que le tems ne change.*
Oy (3) *donc, cité Rochelloise,*
De quelle vertu bourgeoise
Tes ayeulx furent garnis,
Et comment ilz engeignèrent (4)
Et par feinctise eslongnèrent
L'Anglois du païs d'Aunis.

Des princes & des gendarmes
O Dieu qui bruis (5) *les exploitz,*
Blond Phœbus, viens à ma voix,
Metz ton feu dedans mes carmes! (6)
Par qui fut du filz de Pèle (7)
L'ire (8) *à jamais immortelle?*

(1) Chanter.
(2) Gloire.
(3) Entends, écoute ; du verbe OUIR.
(4) Trompèrent. Lafontaine dans LE RAT ET LA GRENOUILLE :
Tel, comme dit Merlin, cuide ENGEIGNER autrui,
Qui souvent s'ENGEIGNE lui-même.
(5) Qui célèbres.
(6) Vers. — Du latin CARMEN.
(7) Pèlée.
(8) La colère.

Hosted by Google

Et les voïages sur l'eau
De la vagabonde trope (1)
Du mary de Pénélope ?
Par toy, Phœbus Apollo !

Par toy, de la nauf Thessale, (2)
Par toy, du pie Æneas
Le nom ne s'esteindra pas
Au fond de l'onde infernale.
Or', (3) prends ton luth et façonne
Vne chanson qui résonne
Chez nos neveux esbahis !
Le subject de toy est digne :
Fut-il onc los plus insigne
Que de saulver son païs ?

En l'année, qu'il fault taire,
Que le roy de France, Iehan,
Livra tout, fiefs & argent,
Pour se tirer d'Angleterre,
La Rochelle eut beau se plaindre :
Son bon roy sçeut la contraindre
D'estre à un roy détesté,
Luy ouvrir sa citadelle,
Et faire, restant fidelle,
Monstre (4) *d'infidélité.*

Patrie, (Dieu te conserve !)
Pendant treize ans, nous dit-on,

(1) Troupe. Jacques de Montereul a dit de même, pour la rime :
Sa table se bordait d'une savante TROPE
Des plus rares esprits, l'élite de l'Europe.

(2) Le navire Thessalien, l'Argo.

(3) Maintenant.

(4) Faire MONTRE de...., comme on dit aujourd'hui : faire ETALAGE de....

Hosted by Google

Dessoubz le tyran Breton
Tu ploras & tu fus serve ! (1)
Vn souldart d'angloise race
L'écusson françois efface
De ton crénelé manteau,
Et à tes filz cois (2) *commande,*
Mussé, (3) *tant sa peur est grande,*
Derrière ton fort chasteau.

Relève ton front, ma mère !
Tu as, pour tes pleurs tarir
Et tes blesseures guarir,
Le ruzé Chauldrier, ton maire.
A banquetter il invite
L'Anglois, qui vient d'un pied viste,
De grand'gueule & appétit,
Si (4) *qu'au milieu du convive* (5)
Sent jà (6) *sa raison fuitive*
Aller clochant (7) *un petit.*

Et, tandis ilz sont à rire
Et s'esbattre en liberté,
Vn message est apporté
Scellé de roïale cire.
Lors, Chauldrier, lisant la lettre :
« *Ton roy, dit-il, nostre maistre,*
» *Escrit que demain il fault*
» *De nos gens faire la monstre.* »

(1) Esclave. Desportes :

La raison, SERVE auparavant,
Soit maintenant reine en mon âme.

(2) Coi, qui se tient sans se remuer, sans rien dire.
(3) Caché.
(4) En sorte que.
(5) Repas. — Du latin CONVIVIUM.
(6) Déjà.
(7) Boitant. — Charles d'Orléans : Jà devant moy CLOCHER ne fault.

Hosted by Google

Ce disant, le Brief il monstre
Au capitaine peu cault. (1)

Cestuy, qui n'a plus envie
De rire, œillade (2) *le sceau,*
Tant esmeü qu'il boit de l'eau,
Cuidant (3) *boire Malvesie.*
Puis il prend ces escritures,
Puis les tourne en cent figures,
Puis veut les lire à l'envers,
Puis se taict. — Qu'eust-il peü faire ?
Souldartz & hommes de guerre
Sont en lettres peu expertz.

Adonc, hors la citadelle,
Au plus matin sont rangez,
D'une part, les estrangers,
D'autre, ceulx de La Rochelle.
Lors, Chauldrier le signal donne,
Et soudain la trompe sonne,
Et grand tumulte & grandz cris,
Et bourgeois & populace,
Se rüans dessus la place,
Prennent les Anglois surpris.

O le Breton malhabile,
Qui pus croire vérité
Vn artifice inventé
Pour délivrer nostre ville !

(1) Peu prudent, peu rusé. — « Qui n'était pas trop malicieux, » dit Froissart.

(2) Regarde, contemple. Œillader est souvent employé par Ronsard.

(3) Croyant. Voir les deux vers de Lafontaine cités plus haut.

Hosted by Google

Ore, il n'est cil qui ne gausse, (1)
Songeant à la lettre faulse
Qui servit à vous bannir.
Sus ! partez : la mer est belle ;
Anglois, laissez la Rochelle
Françoise redevenir !

P. G.

(1) A présent il n'est aucun qui ne raille. Marot, Épitre à la Demoiselle négligente de venir voir ses amis :

Voilà comment, pour ta fort bonne grâce,
Il n'y a cil qui son souhait ne fasse
D'estre avec toy.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE.

L'association musicale de l'Ouest a célébré cette année à Niort son 30me anniversaire.

Il y a trois villes où les congrès musicaux de l'Ouest sont traités d'une façon très-consciencieuse: c'est Niort, Poitiers, la Rochelle ; plus qu'à Limoges et surtout qu'à Rochefort, on prend à la lettre la mission de ces belles réunions, qui est de populariser, ou mieux, hélas ! de faire connaître les œuvres des maîtres classiques.

La *Fête d'Alexandre* de Haendel, orchestrée par Mozart, et les deux premières parties de *La Création* ont été entendues au premier concert avec beaucoup de convenance par le public. On a applaudi aussi, à juste titre, la cantate de concours qui valut en 1810 le grand prix de Rome à M. Beaulieu : c'était un pieux hommage rendu à la mémoire de notre fondateur. Dans cette première journée, toujours la plus intéressante pour la petite minorité sincèrement musicienne qui assiste à ces fêtes, deux fragments d'un quintette de Reicha ont été dits avec une perfection rare par MM. Dorus, Triébert, Barbet, Baneux et Jancourt.

Le second jour nous avons eu une bonne exécution de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven, et un fragment de la symphonie à quatre violons solos de Maurer, qui a eu les honneurs du bis. Les exécutants étaient MM. Meilhan, de Tours ; Rideau, de la Rochelle; Hostié, de Rochefort, et Samie, de Limoges, jeune artiste, doué d'une qualité de son et d'une manière de phraser des plus sympathiques.

Hosted by Google

Nous n'avons pas la place nécessaire pour entrer dans les détails des autres solos, ce qui, dans nos congrès, est du reste pour les musiciens un accessoire embarrassant ; nous constaterons seulement qu'à mesure que le talent des instrumentistes se perfectionne au point de vue de l'intelligence musicale et de l'exécution, le niveau des artistes chanteurs baisse dans une proportion inquiétante pour l'art dramatique.

A l'occasion de la première communion, au Lycée, M. Ehkirsch a fait entendre plusieurs morceaux d'Haydn, Mozart, Mendelssohn, etc. M. Ehkirsch connaît beaucoup de belle musique religieuse, et nous ne saurions trop féliciter le chapitre de la Cathédrale de l'avoir choisi pour maître de chapelle. Aux vêpres, on a pu admirer bon nombre de jolies voix, dont quelques-unes sont connues des auditeurs de la Societé Philharmonique.

Nous féliciterons nos solistes MM. Rideau et Battanchon d'avoir joué, le premier, un andante de Viotti, et le second un morceau de Romberg. Nous les féliciterons sur le choix de leurs solos autant que sur leur remarquable exécution.

Dans l'andante de Viotti, l'accompagnement des instruments à vent a fait un effet très-remarquable.

L. BEHRNARDT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE III.

DES DÉPENSES.

§ Ier.

DES DIVERS CHAPITRES DE DÉPENSES.

3° *Affaires étrangères.* — Nous avons déjà vu qu'il n'y avait pas de ministre des relations extérieures, et que les quatre secrétaires d'Etat en remplissaient les fonctions, chacun pour une portion des pays étrangers avec qui la France se trouvait en rapport. Les relations internationales, très-rares au moyen-âge, où les peuples ne se connaissaient presque que par la guerre, étaient devenues fréquentes et non interrompues depuis le XVe siècle. L'activité et l'influence de la diplomatie, un des caractères de l'histoire moderne, avaient nécessité l'envoi à demeure d'ambassadeurs accrédités auprès des cours étrangères. Le personnel des ambassades était plus ou moins nombreux, suivant les rapports que la France avait avec tel ou tel de ses voisins, mais je n'ai rencontré aucun document qui m'en fît connaître exactement la composition. Au reste, la diplomatie n'était pas alors une carrière; le roi envoyait habituellement comme ambassadeurs des personnages marquants dans

Hosted by Google

le clergé, la magistrature, et surtout dans la noblesse. Ceux-ci s'adjoignaient souvent de jeunes gentilshommes qui allaient ainsi compléter leur éducation à l'étranger, et ils amenaient avec eux leurs secrétaires et leur maison.

Outre les ambassadeurs résidants, le roi faisait souvent poursuivre des négociations intéressantes par des plénipotentiaires chargés de missions spéciales. Froumenteau parle de quatorze millions de livres dépensés en frais d'ambassades à l'étranger (1), et sept millions quatre-vingt mille livres pour les « grands seigneurs, » courriers et autres députés envoyés en mission tant » en Europe qu'en terres neuves et autres lieux » de l'Amérique. » La modicité de ces chiffres, pour une période de trente-un ans, me fait penser qu'ils ne sont relatifs qu'aux dépenses extraordinaires des ambassades.

Au chapitre des relations extérieures se rattachent les subventions faites à des princes et villes dont on voulait s'assurer la neutralité ou les secours pendant les guerres de religion. L'Angleterre, les Provinces-Unies des Pays-Bas, les princes allemands et italiens se firent ainsi payer des sommes considérables, et, il faut le dire, ils ne gagnèrent pas toujours en conscience l'argent qu'on leur donna.

4° *Commerce, industrie, travaux publics, agriculture.* — Je ne place guère ici que pour mémoire ces sources inépuisables de la prospérité publique, que tous les gouvernements s'honorent aujourd'hui de protéger et de développer, mais qui, au XVIe siècle, étaient laissées à l'abandon. A peine prenait-on quelques mesures isolées en faveur des laboureurs, par exemple des dégrèvements de tailles ou des remises d'arriérés; on faisait quelques règlements sur les métiers; on avait établi quelques manufactures de soieries ou de verres, institué des foires, créé quelques charges de courtiers; mais aucune vue d'ensemble, aucune série de dispo-

(1) *Secret des finances*, p. 34.

Hosted by Google

sitions raisonnées dans le but de conserver et d'étendre ces arts de la paix. Il n'y avait guère que les travaux publics qui fussent dirigés par une sorte d'administration. Le corps des ponts et chaussées commençait à s'organiser sous la surintendance d'un grand voyer de France. Je trouve aussi sous les derniers Valois un « trésorier des œuvres et bâtiments du Roy, » un surintendant des bâtiments, et même un « général des œuvres de maçonnerie, » ayant juridiction sur les ouvriers que l'on emploie pour les travaux de construction (1).

5° *Police.* — Ce qui forme aujourd'hui le département de l'intérieur ne comprenait au XVIe siècle que la police générale du royaume. Elle s'exerçait concurremment par les prévôts des villes, les baillis des provinces et les prévôts des maréchaux. Ces derniers, qui n'étaient d'abord chargés que de la police militaire, avaient vu étendre leur pouvoir, parce que leur énergique sévérité assurait une plus prompte répression des crimes et des délits. Le prévôt de Paris, président du tribunal du Châtelet, avait, en sa qualité de premier bailli de France, une sorte de surveillance générale de la police du royaume ; il était assisté d'un lieutenant-civil et d'un lieutenant-criminel.

Ce fut sous Henri III qu'on distingua le pouvoir de faire les réglements de police et d'en assurer l'exécution d'avec la connaissance des contraventions. Une ordonnance de 1586 institua des commissaires examinateurs dans les principales villes du royaume, on voit par leurs attributions qu'ils répondaient à nos commissaires de police (2). La poursuite des malfaiteurs était confiée, dans chaque baillage, à quarante exempts ou gardes de la maréchaussée ; quelques villes avaient des chevaliers du guet. Enfin les gouverneurs militaires devaient tou-

(1) Voir dans Isambert, t. XV, p. 101, une déclaration du roi relative à cette juridiction.

(2) De la Mare, *Traité de la police.* — Chéruel, *Diction. des institutions*, art. police.

Hosted by Google

jours, en cas de besoin, prêter main forte à la justice et assurer la tranquillité publique.

6° *Instruction publique.* — L'enseignement, dans l'ancienne France, était aux mains de l'église, et le pouvoir séculier se contentait d'une surveillance générale et vague sur l'Université, « la fille aimée des rois », sans réclamer, comme un de ses droits les plus précieux, l'éducation de la jeunesse. L'Université de Paris, comme ses sœurs des provinces, s'administrait par elle-même, et son entretien ne comptait pas dans le budget des dépenses de l'Etat. En voyant l'éclat dont brillaient la faculté de théologie de la Sorbonne, les facultés de droit d'Orléans, de Poitiers, d'Angers, de Bourges, l'école médecine de Montpellier, on a lieu de s'étonner que la royauté n'ait pas songé plus tôt à s'environner de la gloire des études, gloire pacifique et impérissable. Ce n'est en effet que sous François Ier que fut fondé, sous le nom de Collége royal, le premier établissement d'instruction publique qui ne relevât pas de l'Université. Il y avait, à la fin du XVIe siècle, douze chaires, dont les professeurs étaient payés par le roi. — Quant à l'instruction primaire, elle était entièrement abandonnée au clergé.

La bibliothèque royale était, après le collége de France, le seul établissement laïque que l'on puisse rattacher à l'instruction publique. François Ier avait créé, pour la diriger, un maître de la librairie du roi. Henri II et Henri III s'occupèrent, avec un zèle louable, d'augmenter cette collection déjà fort importante. Une ordonnance du premier de ces princes, en enjoignant à tous les libraires d'y déposer un exemplaire des ouvrages qu'ils éditaient, assura l'avenir de cette belle institution; Henri IV transporta de Fontainebleau et de Blois à Paris la bibliothèque royale, et ce changement lui permit de rendre plus de services et la rendit populaire.

7° *Marine.* — La France, avant le XVIe siècle, ne commerça que peu par mer, et sa marine marchande

Hosted by Google

fut sans importance, sa marine militaire, presque nulle. Il y avait pourtant, depuis Saint-Louis, un amiral de France, et, à la réunion des provinces maritimes à la couronne, on conserva les amiraux particuliers de la Guyenne, de la Provence, de la Bretagne, en les subordonnant à l'amiral de France. Ils étaient chargés de la surveillance des côtes, de la répression de la piraterie, de la police maritime et du jugement des contraventions. L'amiral de France avait des attributions financières, car il payait toutes les dépenses relatives à l'administration maritime, et percevait, pour s'en rembourser, divers droits variables suivant les provinces. (1)

La marine militaire, à laquelle les voyages au long-cours et l'établissement des premières colonies allaient donner de l'importance, se composait, sur la mer du Levant (Méditerranée), de galères au service desquelles on employa les forçats, et, sur la mer du Ponant, de vaisseaux à voiles. Deux trésoriers étaient chargés d'acquitter les frais, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'exigeaient l'entretien et le personnel des équipages des vaisseaux. Le nombre en était encore bien restreint, car Froumenteau n'évalue les dépenses de la marine qu'à quatorze millions de livres en trente-et-un ans. La gloire de créer une force navale permanente, en rapport avec les besoins et les intérêts de notre pays, était réservée à Richelieu et surtout à Colbert.

8° *Finances.* — Je me suis assez étendu dans le second chapitre de ce travail sur l'administration des finances, pour qu'il soit inutile d'y revenir.

Ce qui précède nous montre, non pas le tableau (je ne crois pas qu'on puisse le dresser), mais un aperçu suffisant des dépenses auxquelles devait subvenir le Trésor. Toutes ne sont point irréprochables, tant s'en faut, ni surtout équilibrées en raison de l'importance de chaque service. Il me semble cependant que la multiplicité d'objets qu'embrassait l'ensemble de l'ancienne

(1) Voir dans *Isambert*, XIV, p. 556 et suivants, l'ordonnance de mars 1584 sur l'amirauté de France.

Hosted by Google

administration et les efforts sincères qu'elle faisait pour s'améliorer, donnent une assez bonne idée des principes qui la dirigeaient et de l'esprit dont elle cherchait à s'animer. Mais c'était dans les détails qu'elle péchait, et la comptabilité de la dépense va de nouveau nous montrer, sur un point spécial, ses erreurs et ses fautes.

§ II.

COMPTABILITÉ RELATIVE A LA DÉPENSE.

En parlant de la confection de l'état général par estimation que dressait le conseil du roi avant chaque exercice, j'ai expliqué comment le budget des dépenses se faisait avec celui des recettes. Les trésoriers généraux des bureaux de finances étaient chargés de le préparer dans chaque généralité. Ils énuméraient et estimaient chaque nature de recette, en déduisant les dépenses ordinaires tant des élections que de la recette générale, et arrêtaient, à la fin de leur état, la somme restant disponible entre les mains des comptables, pour être, soit portée à la recette supérieure, soit dépensée conformément aux ordres de leurs chefs. (1) Ces états des trésoriers devenaient définitifs après avoir été discutés et approuvés par le conseil.

Il faut donc remarquer tout d'abord que chaque caisse payait les charges ordinaires. Ces charges étaient en général : 1° les frais de perception, gages des officiers, port et voiture de deniers, voyages et taxations ; 2° les rentes constituées sur telle ou telle nature de recette ; 3° Les exemptions, remises, dégrèvements, non-valeurs, tout ce qui rentrait dans le chapitre des deniers « rendus et non reçus. » (2) Pour tous ces paiements, les receveurs particuliers suivaient à la

(1) *Guidon des finances*, p. 654.

(2) Hennequin énumère très-longuement les divers chapitres de dépenses des recettes particulières. (*Guidon des finances*, p. 132-250.)

Hosted by Google

lettre les chiffres portés sur les états des trésoriers de France, dont l'extrait leur avait été remis.

Parmi les charges ordinaires du domaine, on comptait, outre celles déjà citées, les fiefs et aumônes, les ouvrages et réparations ordonnés par les trésoriers, et qui comprenaient l'entretien, non-seulement des maisons et des châteaux, mais encore des routes, des ponts, des levées des rivières, etc.

Toutes ces dépenses acquittées, ce qui restait dans les caisses des receveurs particuliers était versé dans celles des receveurs généraux.

Ceux-ci, les charges ordinaires déduites, avaient quatre chapitres principaux de dépense :

1° Les deniers portés à l'épargne à la diligence des trésoriers généraux ;

2° Les deniers payés contre les mandements portant quittance du trésorier de l'épargne. (1) Ces mandements ne pouvaient être expédiés sans avoir été ordonnés par le conseil privé, ou en son nom, par le surintendant, et sans avoir été enregistrés au contrôle tenu par les intendants des finances. Ils indiquaient sur quel fonds spécial le porteur était assigné, et ils ne pouvaient être payés que sur le visa des trésoriers de France, et à condition qu'il y eut en caisse des espèces provenant des rentrées sur lesquelles on avait imputé le mandement. S'il n'en restait pas, il fallait que le porteur obtint une nouvelle assignation. Il était de règle que les mandements donnés aux officiers comptables des diverses administrations fussent acquittés de préférence à ceux délivrés pour dons et pensions. Quand on en présentait plusieurs à la fois au receveur général, ils passaient par ordre de date ;

3° La nécessité de faire ordonner par le conseil les mandements du trésorier de l'épargne était un embarras toutes les fois qu'il survenait des affaires pressées dont l'expédition exigeait la plus grande célérité. L'usage

(1) Sur les assignations. (Voir le *Guidon des finances*, p. 288 et 341, et l'ordonnance de 1564, art. 2.)

Hosted by Google

avait donc introduit ce qu'on appelait les *rescriptions*, qui formaient le troisième chapitre de dépenses des receveurs généraux. C'étaient des lettres des trésoriers de l'épargne aux receveurs, pour leur mander de payer à celui auquel elles étaient délivrées la somme désignée. (1) Elles spécifiaient, comme les mandements, sur quelle nature de recette le paiement devait être fait: elles différaient des mandements, en ce qu'elles devaient être échangées contre des quittances définitives du trésorier de l'épargne, sans lesquelles le compte de la recette générale n'était point déchargé. Quoique les rescriptions fussent contrôlées par les intendants des finances, elles offraient moins de garanties de bon ordre que les mandements; aussi était-il recommandé à l'épargne de n'en user qu'avec une extrême discrétion, et seulement en cas d'une absolue nécessité. Une ordonnance de novembre 1584 les avait même formellement interdites; mais le sort des réformes, dans ces temps de désordre, était invariablement le même, elles étaient abandonnées avant d'avoir été sérieusement appliquées. Cette impuissance ou cette incurie du pouvoir était même tournée parfois en ridicule, et Brantôme pouvait dire, en parlant des ordonnances de réformation: « après deux jours, non valables. »

4° Le dernier chapitre de dépenses des recettes générales était celui des deniers payés par lettres patentes du roi, pour don, pension, récompense ou pour remboursement de fournitures. (2) Ces lettres patentes, portant mandement, devaient être signées du roi et d'un secrétaire d'Etat, vérifiées par la chambre des comptes et le trésorier de l'épargne, enfin contrôlées par les intendants des finances. De plus, le receveur

(1) Voici la teneur des rescriptions : « Monsieur le receveur général tel .... » nous vous mandons payer et délivrer comptant à tel. .. la somme de.... des » deniers provenant de votre recette générale de telle nature.... d'un tel » quartier... pour subvenir au fait de sa charge... Rapportant laquelle avec » l'endossement fait sur icelle, nous vous en expédierons quittance en bonne » forme. » *(Guidon des finances*, p. 204.)

(2) *Guidon des finances*, p. 298.

Hosted by Google

général ne devait les payer que sur le visa des trésoriers du bureau des finances. Toutes ces formalités n'empêchaient pas de valider souvent des lettres arrachées au roi par importunité, et dont l'émission, en tout cas, embarassait le service financier.

De même que les receveurs généraux, le trésorier de l'épargne avait, comme on disait, plusieurs manières de faire la dépense. (1) On distinguait, en effet, les deniers comptants ès-mains du roi; les deniers payés en acquit de S. M., et les deniers comptables remis aux trésoriers faisant recette à l'épargne. Nous allons expliquer brièvement les règles de comptabilité relatives à ces trois modes de dépense de l'épargne.

1° *Comptant aux mains du roi.* — On appelait ainsi les sommes que le roi se faisait délivrer contre son simple reçu et dont il disposait sans contrôle, puisque les chambres des comptes ne vérifiaient pas les dépenses qui faisaient l'objet de ces acquits. S'il y avait certaines dépenses secrètes dont il était bon que le public n'eut pas connaissance, on aurait dû, du moins, limiter les fonds qu'on y appliquait. Mais la royauté qui visait à l'absolutisme, au moins en principe, ne pouvait supporter que des sujets contrôlassent des dépenses ordonnées par elle. De là, une nouvelle et malheureuse application du régime du bon plaisir en matière de finances. Puis, en pratique, les acquits au comptant formaient un moyen trop commode d'obtenir de l'argent en échappant aux remontrances des compagnies, pour qu'on ne fût pas tenté d'en abuser; nous verrons avec quelle imprudence on le fit et quel aliment ils présentèrent à la désorganisation du système financier;

2° *Deniers payés en l'acquit du roi.* — Le titre de ce chapitre de dépenses explique suffisamment ce qu'on entendait par là. Ces acquits devaient être contresignés par un secrétaire d'Etat. Ils différaient « du comptant » en ce que la destination des fonds y était indiquée, et

(1) Voir sur la comptabilité de l'épargne, le *Guidon des finances*, p. 336 et suiv. — Ch. Bernard, les *Finances* (1614).

Hosted by Google

en ce que la vérification de la chambre des comptes était nécessaire pour clore les comptes. Enfin, ici, ce n'était plus le roi qui était preneur, mais la personne dont le nom était indiqué sur l'acquit ;

3° *Deniers comptés aux trésoriers faisant leur recette à l'Espagne.* — Pour la commodité du service et la prompte expédition des affaires, on avait établi comme règle que certains comptables ne recevaient les fonds dont s'alimentaient leurs caisses que par l'intermédiaire du trésorier de l'épargne. Ces comptables étaient les trésoriers de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, de l'artillerie, des gardes françaises, écossaises et suisses, de la marine du Ponant et du Levant, et plusieurs autres officiers moins importants. On comprend que ces différents services ne pouvaient pas rester en souffrance, que les dépenses dont ils étaient l'objet pouvaient difficilement être différées ; d'ailleurs il était urgent que leurs comptes fussent centralisés, de manière que l'on sût aisément quelle en était la position exacte : ces avantages, on ne pouvait les obtenir qu'en rattachant les mouvements de fonds de ces importantes administrations à ceux de l'épargne. Le trésorier de l'épargne délivrait donc à ces différents comptables soit de l'argent comptant, soit des assignations sur les recettes générales les plus voisines du lieu où devait se faire la dépense.

La comptabilité de la guerre mérite une mention à part. Ce service comprenait l'ordinaire affecté à l'entretien de la gendarmerie, qui était, comme je l'ai dit, payée sur le taillon, et l'extraordinaire où l'on rangeait, avec la solde des autres troupes, toutes les dépenses de vivres et de matériel. (1) Le trésorier de l'ordinaire des guerres recevait au commencement de l'année un état dressé par le conseil du roi, et qui énumérait les paiements à faire à chaque compagnie, suivant le nombre d'hommes dont elle se composait. Chacune de ces com-

(1) C'est du moins la seule différence que j'aie pu déduire des explications confuses du *Guidon des finances*.

Hosted by Google

pagnies avait son payeur responsable, qui délivrait aux capitaine, lieutenant, enseigne, hommes d'armes et archers le quartier échu de leur solde. Ce paiement ne devait se faire qu'après que l'on s'était assuré de la présence au corps de tous les hommes portés sur les rôles, et du bon entretien des chevaux et des armes. Pour cela on faisait ce qu'on appelait les montres, revues trimestrielles, commandées par le lieutenant-général ou le maréchal commandant l'armée, et surveillées par les commissaires et les contrôleurs des guerres. La multiplicité des réglements, dans le but d'éviter les falsifications des rôles, et les peines sévères édictées contre les contrevenants ne témoignent ici, comme toujours, que de l'impuissance où l'on était de faire cesser les fraudes.

L'extraordinaire des guerres avait ses payeurs à part, c'étaient quatre trésoriers généraux et deux trésoriers provinciaux dans chaque province. (1) Les premiers recevaient au commencement de l'année les états de dépenses, suivant lesquels ils devaient faire leurs paiements. Ils en transmettaient un extrait à leurs subordonnés et leur adressaient, pour faire face aux nécessités du service, des mandements portant quittance, qu'ils prenaient à l'épargne. Ils devaient arrêter leurs comptes chaque mois, pour plus de régularité. S'il survenait quelque dépense imprévue que l'état annuel n'eut pas spécifiée, ils en référaient au conseil du roi qui leur délivrait de nouvelles assignations. Les trésoriers provinciaux avaient la direction de toute la comptabilité relative à leur ressort. Ils avaient dans leurs bureaux des commis ou clercs chargés d'aller aux recettes générales chercher le montant des assignations qui leur étaient délivrées, et de remettre aux payeurs de chaque compagnie de gens de pied ou de cheval la somme qui leur revenait. Comme les trésoriers généraux, ceux des provinces devaient tenir des états mensuels justifiant leurs dépenses

(1) Ordonnance de 1581.

Hosted by Google

Aucune branche de l'administration ne fut l'objet d'autant de sollicitude de la part du gouvernement que le département de la guerre, et cela se comprend, car, à l'intérieur ou à l'extérieur, la paix ne fut jamais que précaire dans tout le cours du XVIe siècle. Le recueil des ordonnances contient sur ce sujet des édits en nombre incroyable, et il semblerait que, si le désordre était en permanence dans les autres parties de l'administration, celle-ci, du moins, dût faire exception; pourtant il n'en est rien; les montres trimestrielles sont la plupart du temps interrompues et la solde en retard de plusieurs quartiers. Aussi, le soldat mécontent retombe sur les gens des campagnes, livrés sans défense à sa rapacité. A quoi bon tant de règlements s'ils ne portent pas un remède efficace aux maux qu'ils doivent guérir? La comptabilité de la dépense semble donner des garanties à la fois au trésor et aux créanciers de l'Etat; mais, en y regardant de plus près, on y trouve autant d'abus que nous en avons signalé dans la perception de l'impôt.

§ III.

DES ABUS AUXQUELS DONNE LIEU LA COMPTABILITÉ DE LA DÉPENSE.

Ces abus ont quatre sources principales, sur lesquelles nous allons donner une courte explication:

1° Le manque de centralisation de la comptabilité générale. L'habitude où l'on était de faire acquitter par chaque caisse provinciale les dépenses ordinaires rendait extrêment difficile, ou même impossible, la confection d'un budget de dépenses exact. L'Etat par estimation, dressé au commencement de l'année dans le conseil du roi, ne pouvait en tenir lieu, et en effet, il n'était rédigé que sur les rapports des trésoriers généraux, qui, presque tous, étaient complices des malver-

Hosted by Google

sations. Eussent-ils été gens de conscience, ils ne pouvaient pas facilement se rendre compte du produit brut de l'impôt, non plus que de la nécessité ou de la réalité des dépenses faites par les receveurs placés sous leurs ordres, à qui ils étaient souvent obligés de s'en rapporter.

2° La seconde source d'abus était l'usage des paiements par assignations spéciales, c'est-à-dire à prendre sur telle ou telle nature de recette. (1) Il en était des assignations données par les mandements du trésorier de l'épargne, comme de nos effets de commerce : rien ne distingue en apparence une bonne lettre de change d'une mauvaise ; leur valeur ne dépend que du crédit du souscripteur et des endosseurs. De même, telle assignation donnée sur un bon fonds était payée à première vue, telle autre, imputée sur un fonds épuisé, ne l'était pas. En réalité les paiements dépendaient en grande partie de la bonne volonté des comptables. Le trésorier de l'épargne pouvait, en ayant l'air de solder un créancier de l'état, reculer indéfinitivement son paiement. De leur côté, les receveurs généraux avaient toute facilité de délivrer leurs espèces à qui bon leur semblait et de faire attendre, suivant leur caprice, les autres porteurs de mandements. (2) Cet ordre de choses, si contraire à la justice, avait un autre inconvénient, c'était de jeter dans la circulation une foule d'assignations sans valeur et sur lesquelles s'exerçait un agiotage éhonté. Quand un malheureux sans nom et sans influence était las de ne toucher que des valeurs illusoires, il se trouvait heureux de les céder, n'importe à quel prix, à quelque financier ou a quelque gentilhomme, et celui-ci savait bien par ses intrigues ou ses menaces se faire payer au pair les créances qu'il avait achetées à vil prix. On voyait même souvent des

(1) Par exemple la reine mère avait obtenu (mai 1578) une assignation sur les restes dus par les comptables, pour la construction des Tuileries. Les gages du parlement et des présidiaux étaient assignés sur une crue des gabelles, etc.

(2) *Guidon des finances*, p. 293.

Hosted by Google

receveurs généraux faire ce honteux trafic, et composer avec les porteurs de mandement. (2) Si ceux-ci refusaient, on tentait leur patience en les promenant de bureau en bureau, jusqu'à ce qu'en désespoir de cause ils acceptassent les conditions que leur faisait le tout puissant financier.

Les réassignations données en échange des mandements non payés avaient souvent le même sort que ceux-ci, avec un désavantage marqué, car plus elles étaient vieilles, moins elles avaient chance d'être payées (2).

3° La troisième cause de désorganisation, qui se combinait avec la précédente, consistait dans les anticipations. L'usage du crédit rendait assez facile d'escompter l'avenir au profit du présent, et l'on ne s'en faisait point faute. On constituait des rentes sur les fonds à recevoir de tel ou tel impôt pour l'exercice suivant, ou pour plus longtemps encore, ou bien on aliénait telle ou telle branche de revenus pour un nombre d'années déterminées. On comprend quel embarras et quelle obscurité cette façon d'opérer devait jeter dans les comptes. Elle eut un autre inconvénient, celui de donner naissance à la classe des traitants. Cette « vermine dorée » faisait impudemment éclater son arrogance ; un des traitants du temps se qualifiait insolemment, en mariant sa fille, de seigneur de 1,600,000 écus. Chez ces prêteurs usuraires, on trouvait toujours de l'argent, en se pliant à leurs conditions, et c'est là ce qui explique la durée de leur fortune que les réformateurs en matière de finances ne tentèrent même pas d'ébranler.

4° Le dernier germe de désordre et de ruine sortait de ce que l'on a appelé les acquits au comptant. Nous en avons indiqué et l'usage et le danger. Ici c'était le

(1) *Guidon des finances*, p 293 et article 5 de l'ordonnance de décembre 1557. (*Fontanon*, II, 643). Ces manœuvres devenaient faciles par suite de l'habitude qu'avaient les receveurs de se passer des fonds les uns aux autres sans mandement. (Ed. de mai 1532.)

(2) Voir sur les assignations, P. Clément, notice sur Fouquet.

Hosted by Google

trône lui-même qui donnait l'exemple du mal. Sous prétexte de mettre sa prérogative hors d'atteinte, la royauté du droit divin creusa un abîme sous ses pas; les ordonnances de comptant ne tardèrent pas à monter à des sommes presque fabuleuses. Henri IV, « bien conseillé », en avait peu fait usage, (1) et il faut passer la limite de l'époque qui fait l'objet de ce travail pour apercevoir les désastreuses conséquences qu'elles entraînèrent par leur accroissement déréglé. Pendant les onze dernières années du règne de Louis XIII, les acquits de comptant s'élevèrent en moyenne à vingt-neuf millions par an, en 1634, ils atteignirent quatre-vingt-quatre millions. (2) Un édit de 1669 (3) avoue que « ces » ordonnances, établies pour les dépenses secrètes de » l'Etat, ont donné lieu à une infinité de pièces fausses » et simulées, et qu'il en a été délivré, de 1655 à 1660, » pour 385 millions qui ont servi à consommer criminellement tous les revenus. » Enfin, Necker trouva le budget de 1779 chargé de cent seize millions d'ordonnances de comptant!

Et je passe les friponneries, les pièces fausses, les paiements déguisés, et toutes ces infidélités des officiers dont j'ai déjà parlé. Je ne parle que des abus amenés, en quelque sorte, par la force des choses. Je suis donc en droit de conclure que la comptabilité de la dépense, comme celle de la recette, était livrée à tous les hasards de l'arbitraire, et désorganisée par l'avidité coupable des officiers de finances et l'infirmité des réglements et des lois.

J'ai rempli le cadre que je m'étais tracé, en étudiant successivement les finances de la fin du XVIe siècle sous le triple point de vue des impôts, de la perception et de la dépense: des impôts trop lourds, dont quelques-uns sont mal répartis, vexatoires ou contraires au dévelop-

(1) *Guidon des finances*, p. 359.
(2) C. Dareste, *Hist. de l'administ.*, t. Ier, p. 372.
(3) Citée par Pierre Clément, *Hist. de Colbert*, p. 127.

Hosted by Google

pement de la richesse publique ; le crédit de l'Etat peu solide encore et fréquemment troublé par des banqueroutes partielles ; une administration encombrée d'offices inutiles, une hiérarchie insuffisante, une surveillance sans efficacité ; la perception de l'impôt soumise à des lois tyranniques, souvent objet de violences inouïes ; les revenus de l'Etat prodigués par une cour insatiable, les services publics laissés à l'abandon ; les règles de la dépense se prêtant à des abus de toute sorte ; enfin, du haut en bas de l'échelle sociale, depuis le roi jusqu'au collecteur de la taille, une fureur de dilapidation, le vol, l'exaction, la violence passés en pratique, tel est le spectale que présentaient les finances de la France, il y a trois cents ans. Ce tableau n'est pas chargé ; les citations que j'ai faites et la lecture des écrivains du temps ne laissent, sur ce point, aucun doute. Est-ce à dire que tout soit à blâmer dans l'administration de l'ancienne France ? Non sans doute ; elle était certainement en progrès sur le siècle précédent, et devait s'améliorer encore ; il serait d'ailleurs injuste d'exiger de nos pères ce que l'expérience de trois siècles et le progrès de la science économique ont appris à leurs fils. Parmi les vices que nous avons signalés dans les finances du XVIe siècle, il y en a qui tiennent au temps : ce sont des lacunes que le temps comblera ; d'autres dérivent des circonstances particulièrement funestes que la France venait de traverser ; mais la crise allait se terminer et les flots se calmer pour un temps, après la tempête ; d'autres ont une cause toujours vivante, à savoir les passions humaines dans ce qu'elles on de bas et de honteux, la cupidité, l'infidélité, l'improbité, mais des lois sévères, si on les met à exécution, auront toujours raison des concussionnaires et des faussaires ; enfin quelques-uns des vices de l'administration financière tenaient au fond même des choses, à l'absence de principes arrêtés, ou à l'adoption de principes faux: ceux-là doivent être absolument condamnés ; sous aucun prétexte la fiscalité, la ban-

Hosted by Google

queroute, l'arbitraire ne sauraient trouver grâce aux yeux de l'histoire.

Si lamentable que fût l'état de la France à l'avénement des Bourbons, si affligeant que fût le spectacle de son administration, tout n'était pas perdu. Notre chère patrie a toujours eu une singulière énergie pour se relever de ses crises les plus désespérées en apparence, et pour renaître de ses cendres quand l'incendie semblait n'avoir laissé que des ruines fumantes. Une ère de réparation, malheureusement trop courte, allait s'ouvrir. Sous l'inspiration d'un roi grand politique et bon français, par les soins d'un ministre intelligent et dévoué et malgré leurs défauts, — car la faiblesse humaine se montre partout, même chez les forts, — le chaos effrayant, dont j'ai donné une faible idée, allait pour un moment s'éclaircir et coordonner ses éléments. Ce grand XVIe siècle n'avait plus que deux ans à vivre, quand fut porté à la surintendance des finances l'homme qui, sans faire aucune réforme fondamentale, sut mettre en action tout ce que cette administration avait en soi de force cachée, de valeur réelle, et éliminer tout ce qui nuisait à la régularité de son jeu.

Sully allait se mettre à l'œuvre.

Paul Romieux.

Hosted by Google

AIMÉ BONPLAND,

Né a la Rochelle, mort à Restauration (Uruguay),
1773-1858.

Il y avait à la Rochelle, tout près l'une de l'autre, une rue Saint-Louis, une rue Petit-Saint-Louis, une rue Grand-Saint-Louis. Le conseil municipal vient de substituer à l'une de ces dénominations le nom de rue Bonpland. Ce n'est pas là le paiement d'une dette de reconnaissance : M. Bonpland est à peine revenu à la Rochelle depuis sa jeunesse et n'a, que je sache, jamais rien fait pour elle; c'est un hommage rendu à l'illustration d'un concitoyen. Ce nom rappelle des idées de science et de malheur, mais ces idées, pour moi du moins, étaient un peu vagues. J'ai voulu les préciser, et comme je ne connais pas de dictionnaire biographique où il ait son article, j'ai été obligé de chercher ça et là des renseignements. C'est surtout dans le bulletin de la Société de géographie que j'en ai rencontré. Pour épargner la même peine à d'autres, j'en vais exposer le résumé. Je n'y ajoute rien, pas même une appréciation des œuvres de M. Bonpland, par deux raisons, dont la moindre suffirait: je suis tout à fait incompétent pour apprécier ces ouvrages et je n'en ai pas vu une page.

Aimé-Jacques-Alexandre Goujaud Bonpland naquit à la Rochelle, paroisse Saint-Barthelémy, le 28 août 1773. On disait en 1785 Goujaud de Bonpland, puis le

Hosted by Google

second de ces noms resta seul et il ne faut pas être encore bien vieux pour l'avoir donné au docteur Bonpland (Michel-Simon), qui aida beaucoup de nous à venir en ce triste monde et qui fut longtemps adjoint au maire de la Rochelle. Quant à celui dont il s'agit ici, il n'est jamais désigné, en latin ou en français, que par ce nom et ce prénom : *Amatus* Bonpland, Aimé Bonpland.

Aimé fit ses classes au collége de sa ville natale, et, je regrette d'avoir à le dire, avec un médiocre succès, car, après la sixième, il ne figure plus sur les listes de distribution de prix. Peut-être déjà ne pouvait-il pas tenir en place, ce qui pouvait être un présage, mais ce qui n'a jamais été une recommandation au collége. De là il suivit son frère à l'école de médecine de Paris; mais les temps devenaient durs; craignant d'être trop longtemps à la charge de sa famille, il entra dans les bureaux du ministère des finances. De là il prit part, je ne sais pas avec quelles fonctions, à l'expédition d'Egypte; ce qu'il trouva de plus pénible, lors de l'évacuation de ce pays, c'est qu'il ne put emporter les plantes qu'il avait recueillies et qu'il fallait arroser souvent. La vocation du botaniste s'était dessinée. Il avait connu en Egypte le général Bonaparte, qui lui offrit l'emploi de sous-commissaire des relations commerciales à Wilmington, dans la Caroline. Nouvelle terre, nouvelles plantes; Bonpland accepta. Le pays était curieux, mais les routes peu faciles; le débordement d'une rivière torrentueuse emporta une fois le sous-commissaire et sa voiture, et Bonpland ne se sauva qu'à la nage. Rien ne développe le goût des voyages comme les dangers qu'ils font courir. Mais les voyages demandent de l'argent et le traitement était tout à fait insuffisant. Bonpland fut rappelé en France.

J'emprunte ces détails à M. Monteil, qui prétend les extraire d'une note autographe de Bonpland; j'avoue pourtant que j'ai grand peur qu'ils ne soient apocryphes, qu'il me paraît difficile de trouver du temps pour les

Hosted by Google

placer et pour concilier surtout la mission de Bonpland à la Caroline avec ce qu'il y a de plus authentique dans son histoire.

M. Demersay, d'après les conversations de Bonpland, dit seulement que, forcé par les difficultés du temps d'interrompre ses études médicales, il fit, comme chirurgien, à bord d'une frégate de la république, une croisière sur l'Océan, après laquelle il vint les reprendre. Recommandé par son père et probablement plus par lui-même, il était souvent reçu chez Corvisart, et c'est là qu'il rencontra Alexandre de Humboldt, plus âgé que lui de quatre ans et déjà célèbre. Ils se lièrent d'une amitié qui a duré jusqu'à la fin de leur longue vie. Bonpland enseigna à Humboldt l'anatomie et surtout la botanique; il apprit de lui la physique et la minéralogie.

Le capitaine Baudin était alors sur le point de partir pour une expédition scientifique dans la mer du sud; Bonpland, presque son compatriote (Baudin était de l'île de Ré), devait l'y suivre comme botaniste; de Humboldt demanda et obtint de l'accompagner. Mais le départ de Baudin tarda trop pour l'impatience des deux amis, et, après beaucoup de projets aussitôt abandonnés que formés, ils se décidèrent enfin à partir pour Madrid. Là ils obtinrent la permission, très-difficilement accordée, de visiter les colonies espagnoles du Nouveau-Monde, et s'embarquèrent à la Corogne, le 5 juin 1799, sur la frégate espagnole *Pizarro*. Ils échappèrent aux croisières anglaises et arrivèrent en treize jours aux Canaries, et le 7 juillet à Cumana.

Pénétrant dans le Vénézuela, ils naviguèrent soixante-quinze jours dans un canot indien sur les cours d'eau de cet état, bravant toutes les fatigues et tous les périls. En juin 1800, un an après leur départ, ils vinrent prendre quelque repos à Angostura; après avoir été bloqués deux mois par les Anglais, ils passèrent à Cuba, retournèrent sur le continent, arri-

Hosted by Google

vèrent à Quito le 6 janvier 1802. Après avoir exploré six mois cette ville et ses environs, ils entreprirent, le 22 juin, l'ascension du Chimborazo, s'élevèrent jusqu'à la hauteur de 6,072 mètres, et s'arrêtèrent 458 mètres avant d'atteindre le sommet, ne pouvant plus supporter le froid et la raréfaction de l'air. Ils descendirent au sud jusqu'à Lima, puis, remontant vers le nord, s'embarquèrent, en 1802, à Guayaquil, se dirigèrent vers Mexico où ils arrivèrent en avril 1803. Humboldt et Bonpland virent alors la possibilité de percer l'isthme de Panama, aperçue près de deux cents ans auparavant par Champlain.

Une année fut consacrée à l'étude du Mexique; enfin, le 9 juin 1804, cinq ans et quatre jours après leur départ de la Corogne, ils s'embarquèrent sur un navire marchand pour revenir en Europe et arrivèrent à Bordeaux le 3 août. L'admiration publique les accueillit et, quelque multipliées que se soient depuis les entreprises de ce genre, aucune n'a effacé l'éclat de ce voyage. Deux choses le mettent hors ligne : sa durée, la grandeur des fatigues et des dangers, la constance et le bonheur avec lesquels ils ont été supportés, la fécondité des résultats.

Je comprends très-bien que, pour faire apprécier Bonpland, c'est précisément sa part dans ces travaux qu'il faudrait déterminer. Mais, je l'ai dit, je n'ai ni les matériaux, ni les connaissances nécessaires. Le courage et l'entrain, qui rend le courage facile, furent les mêmes des deux parts. Si l'on en doutait, la carrière même de notre Rochelais le prouverait. On ne recommence pas des voyages qu'on n'a pas su supporter. Mais cette même carrière n'autorise pas à dire qu'il ait eu la puissance d'esprit, l'étendue de vue, qui ont permis à M. de Humboldt de tirer un si grand parti de ses immenses connaissances. Aussi, l'opinion ne laisse-t-elle à Bonpland, sauf dans une partie, qu'une part secondaire; elle le regarde comme un intrépide voyageur, mais, en dehors de la botanique, elle ne voit

Hosted by Google

guère en lui qu'un aide intelligent et habile de son célèbre compagnon.

Le voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, dont la publication, commencée en 1807, n'est pas entièrement terminée, porte le nom des deux amis, mais, en dehors des observations et des travaux préparatoires faits pendant le voyage même, on n'attribue pas à M. Bonpland une collaboration bien sérieuse pour tout ce qui n'est pas botanique. Là, au contraire, la principale part lui revient. Les premiers volumes portent son nom seul. Mais, son impatience de retourner en Amérique ne lui ayant pas permis de rédiger les suivants, M. de Humboldt confia à Sig. Kunth le soin de décrire et de publier ce qu'il restait de leur riche herbier. Les titres des livres du reste marquent d'eux-mêmes ces différences ; les voici :

Les plantes équinoxiales, recueillies au Mexique, à l'île de Cuba, dans les provinces de Caracca, de Cumana et de Barcelone, aux Andes de la Nouvelle-Grenade, de Quito et du Pérou, et sur les bords du Rio-Negro, de l'Orénoque et de la rivière des Amazones ; ouvrage rédigé par A. Bonpland, 2 vol. in-f°, 144 pl.

Le même en latin. *In ordinem digessit, Amatus Bonpland*, 2 vol. in-f°.

Monographie des Mélastomacées ; mise en ordre par A. Bonpland, 2 vol. in-f°, 120 pl.

Monographie des Mimoses et autres plantes légumineuses ; recueillies par A. de Humboldt et Bonpland, mises en ordre, décrites et publiées par C. Sigismond Kunth, 1 vol. in-f°, 60 pl.

Nova genera et species plantarum, quas in peregrinatione ad plagam æquinoxialem orbis novi collegerunt, descripserunt, partim adumbraverunt A. Bonpland et A. de Humboldt, *ex schedis autographis Amati Bonplandi in ordinem digessit* C.-S. Kunth. 7 vol. in-4°, 714 pl.

Après la mort de M. Kunth, M. de Humboldt crut

Hosted by Google

devoir déposer au Jardin des Plantes de Paris les manuscrits qui avaient servi à la rédaction de ces *nova genera*. Il signale la part qu'il y avait prise, mais il ajoute : « Je dois le dire, le véritable mérite des tra-» vaux botaniques pendant le cours de l'expédition » n'appartient pas à moi, mais au zèle courageux de » M. Bonpland.

Déjà, peu après son retour, Bonpland avait fait hommage au Muséum d'histoire naturelle de sa part des collections que les deux voyageurs s'étaient partagées. L'empereur avait reconnu ce don par celui d'une pension. Mais une autre suite de ce voyage influa plus encore sur la destinée du botaniste. Il avait offert à l'impératrice Joséphine des graines qu'il avait rapportées d'Amérique, genre de don qu'il avait prodigué. Il semble en effet qu'il aimait les plantes pour elles-mêmes ; que le botaniste n'était, pour ainsi dire, chez lui que l'auxiliaire du jardinier. Il suivait dans les serres de la Malmaison les progrès de ces fleurs ; la place d'intendant de ces jardins étant venue à vaquer lui fut offerte et il l'accepta. Il passa dans ces fonctions les années les plus tranquilles de sa vie. Deux employés de la trésorerie générale lui avaient été adjoints pour lui rendre facile la reddition de ses comptes. En 1813, il publia la *Description des plantes rares de Navarre et de la Malmaison*, un vol. in-f° avec 64 pl. Cet emploi et sa renommée le mirent en rapport avec les hommes les plus distingués de cette époque.

L'année 1814 amena pour Bonpland de grands chagrins. Parmi les conseils qui furent prodigués à l'empereur après son abdication, il ouvrit celui-ci : se retirer au Mexique, et, placé ainsi comme à portée des deux mondes, attendre les événements qui s'y préparaient. Le 29 mai, assis au chevet de Joséphine, il reçut son dernier soupir, malheur qu'il avait prévu dès le début de la maladie, sans pouvoir faire partager son avis aux médecins. Il résolut alors, malgré les instances d'Eugène de Beauharnais, qui le pressait de

Hosted by Google

rester à la Malmaison, de revoir l'Amérique. Cherchait-il l'Amérique ou fuyait-il la France ?

Il s'embarqua au Hâvre à la fin de 1816, emportant d'Europe beaucoup de plantes et d'arbres fruitiers ; arrivé à Buénos-Ayres, il y fut tout d'abord bien accueilli, nommé professeur d'histoire naturelle, et comblé de promesses, bientôt trompeuses. Dégoûté par des tracasseries jalouses, il résolut d'aller de nouveau explorer les Andes et de traverser pour s'y rendre les Pampas, la province de Santa-Fé, le Grand-Chaco et la Bolivie.

En visitant les missions comprises entre le Parana et l'Uruguay, alors ravagées et presque désertes, il entrevit la possibité d'y cultiver en grand l'Yerba-Maté, nommée vulgairement thé du Paraguay, qui fournit aux habitants de l'Amérique méridionale leur boisson la plus habituelle. Ce territoire, objet de contestations entre la confédération Argentine et le Paraguay, était alors comme abandonné par les deux parties. Installé dans les ruines de la mission de Santa-Anna, Bonpland y développait son industrie avec l'appui du gouverneur argentin de Corrientes. Cet appui même irrita l'ombrageux dictateur du Paraguay, le docteur Francia : il y vit une prise de possession du territoire contesté. Blessé dans son orgueil, inquiet, selon d'autres, de la concurrence commerciale que pouvaient lui faire les cultures intelligentes de Bonpland, il envoya des soldats qui, traversant de nuit le Parana, le 3 décembre 1821, tombèrent comme des brigands sur le botaniste et ses domestiques, les blessèrent et emmenèrent de force Bonpland à Itapua et de là à Santa-Maria da Fé, qu'il reçut l'ordre de ne pas quitter.

Pendant neuf ans qu'il le garda captif, le fantasque tyran refusa de le voir. Ni les instances de l'empereur du Brésil, don Pedro Ier, ni celles du ministre des affaires étrangères de France, Châteaubriand, ni une démarche hardie de M. Grandsire, qui alla le réclamer au nom de l'Institut de France, ne purent rien obtenir.

Hosted by Google

Bonpland avait cependant pris énergiquement son parti; vivant de la vie rude et simple des gens du pays, comme eux les pieds nus, vêtu de la chemise flottante et du *calzoncillo*, il partageait son temps entre les soins d'une agriculture éclairée et ceux de la médecine, de la charité surtout. La mémoire de ses services est restée au Paraguay. En mai 1829, une résolution de Francia, aussi peu expliquée que la première, lui accorda la permission ou plutôt lui intima l'ordre de quitter le pays. Mais, lorsqu'il voulut obéir, il fut encore arrêté à Itapua, où l'ordre de le laisser passer n'était pas parvenu et où il dut l'attendre vingt mois. Enfin, le 2 février 1831, il traversa le fleuve, libre d'aller où il pourrait.

Ce retard de dix ans ne permettait pas à Bonpland de reprendre ses projets de voyage. Il se fixa au bourg de Santa-Borja, à une heure de l'Uruguay. Il y reprit la vie qu'il venait de mener. En 1844, il fonda à Santa-Ana, à 50 lieues de San-Borja, un grand établissement agricole sur un terrain de deux lieues carrées, que lui avait concédé le gouvernement de Corrientes. Il y déploya, à plus de soixante-dix ans, une activité juvénile. Il y planta un verger d'orangers, qu'il voulait porter au nombre de dix mille. Il explorait, à cheval, tous les environs, découvrant et signalant toutes les plantations naturelles importantes d'Yerba-Maté.

Il ne songeait pas à revenir habiter l'Europe dont la vie et la science, dans ses progrès, lui étaient devenues étrangères; mais il nourrissait un vif désir de revoir passagèrement la France. Si ma mémoire ne me trompe pas, car elle est ici mon seul garant, son frère, mort à Périgny en 1850, lui léguait par son testament son herbier. M. Bonpland aîné avait aussi aimé et cultivé la botanique; il avait eu la plus grande part à la formation de notre Jardin des Plantes et à la rédaction de son catalogue; il avait fait des cours publics et gratuits sur cette science; il avait formé avec soin une collection des plantes d'Aunis, et il voulait qu'à son retour Aimé

Hosted by Google

trouvât ce souvenir scientifique et fraternel. Vers le même temps, celui-ci écrivait de Montevideo à M. Arago : « Mon herbier, composé de plus de trois mille plantes et que je conserve en bon état, ainsi que mes manuscrits, ont fait envie à bien des personnes. Plusieurs fois on m'a proposé de les acheter, et naturellement j'ai refusé toutes les offres. Mes travaux appartiennent à la France..... »

Cet amour pour la France, il le montrait en toute occasion : les voyageurs français que des missions scientifiques ou politiques poussaient vers ces régions allaient d'abord vers lui. Tous louent avec effusion sa bienveillance, son amabilité, le charme de sa conversation, les richesses de ses connaissances. Tous s'accordent à dire que ces qualités ne s'épanchaient pas pour eux seuls, mais pour tous les hommes qui avaient affaire à lui, quel que fût leur rang, quelle que fût leur couleur.

Apporter ses manuscrits et ses herbiers à Paris et retourner à San-Borja, telle semblait son unique ambition. La France non plus ne l'avait pas oublié ; perdue faute de formalités qu'il n'avait pu remplir pendant sa captivité à Santa-Maria, sa pension avait ensuite été rétablie ; en 1849, M. de Falloux lui avait envoyé, en Uruguay, la croix de la Légion-d'Honneur. Mais Bonpland ajournait, chose toujours dangereuse, encore plus quand on approche de 80 ans. Sa grande activité lui faisait illusion. Il courait sans cesse, à cheval, à travers les plaines et les forêts, ou il descendait les fleuves. L'année même où il écrivait cette lettre, en venant par l'Uruguay à Montevideo, il avait failli périr avec la goëlette qu'il montait, par suite d'un coup de vent du sud-est. Un nouveau projet vint encore l'occuper. On croyait qu'il existait auprès de la Cruz une mine de mercure sulfuré et, à la prière du gouverneur de Corrientes, Bonpland s'était chargé de diriger les travaux nécessaires pour s'en assurer. A la fin de 1855, il avait réuni tous les instruments, tous

Hosted by Google

les réactifs qui lui pouvaient être utiles, et il se proposait de pousser à bout ces recherches avant de s'embarquer pour la France. Il avait plus de 82 ans ; son activité physique n'avait pas diminué, mais ses amis trouvaient qu'il perdait quelque chose de sa mémoire et de sa vigueur intellectuelle.

En 1856, Bonpland avait renoncé à trouver du mercure à la Cruz; mais il ajournait encore; il voyagea pendant la plus grande partie de l'année 1857 et remonta jusqu'à l'Assomption. Il tomba malade au mois d'avril et mourut le 11 mai suivant, dans le bourg de Restauration, à sept lieues de son établissement de Santa-Ana, surpris par la mort au milieu de ses projets, bien qu'il eût près de 85 ans. Le gouvernement de Corrientes, qui lui avait toujours témoigné les plus grands égards et l'avait toujours regardé comme un des plus utiles citoyens du pays, fit transporter son corps dans la capitale, où une tombe lui fut élevée aux frais de l'Etat.

M. Demersay a donné, dans l'atlas de son histoire du Paraguay, un portrait d'Aimé Bonpland, qui rappelle beaucoup les traits de son frère.

Les manuscrits de Bonpland ont été apportés en France ; ses collections, quoique en grande partie déjà déposées au musée de Corrientes, paraissent devoir y venir aussi. Des difficultés sur cette double propriété n'étaient pas encore levées en mai 1860. J'ignore ce qu'il en est advenu depuis. M. Demersay, qui les a vus et étudiés, en atteste l'intérêt, mais en ajoutant : « Il ne se rencontrera dans ces manuscrits aucun ouvrage de longue haleine, soit achevé, soit en cours d'exécution. »

L. DELAYANT.

Hosted by Google

MA POÉSIE.

Ma poésie, à moi, celle que j'ai rêvée,
Quand le rossignol chante auprès de sa couvée,
Serait mélancolique et douce et réservée
Comme une jeune vierge, au cœur empli de paix.

Elle aime à reposer son front dans sa main droite,
A respirer des fleurs sur quelque tombe étroite,
A planer du regard sur la mer qui miroite,
A contempler des nids dans les buissons épais.

Souvent, quand elle songe aux choses de la vie,
Une pitié poignante à l'œuvre la convie;
La sœur de charité devient son idéal.

Elle voudrait bénir le dévoûment austère;
Elle voudrait sourire aux damnés de la terre;
Elle voudrait pleurer sur ceux qui font le mal.

ERIMA.

Hosted by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Nous avons recu, il y a quelque temps déjà, un petit volume de fables d'un Niortais, M. A. Gruié. La place nous a jusqu'à présent manqué pour en rendre compte ; mais « mieux vaut tard que jamais » dit un proverbe, et nous consacrons aujourd'hui cette chronique au recueil du poète, notre voisin.

La *Revue de Paris* disait un jour, rendant compte de l'œuvre d'un de nos fabulistes Rochelais : « La fable est un genre peu cultivé ailleurs qu'à la Rochelle. » Cette assertion, légèrement railleuse, nous paraît loin d'être une vérité. Que Paris, où la mode est, à cette heure, aux poésies prétendues humanitaires, répudie pour un temps le vieil esprit français et fasse bon marché d'un genre ennemi du pathos et du galimatias, nous le comprenons trop bien. Mais, tout arriérée qu'elle soit, la province sert à quelque chose : c'est chez elle que Paris viendra reprendre plus tard cette qualité, base de toute vraie grandeur, le bon sens ; c'est chez elle que naîtra plus tard un poète qui ne s'imaginera pas que ses vers vont changer la face du monde, et qui prendra pour devise *l'art pour l'art*, sachant que cette devise comprend tout.

Il s'est élevé, dans ces derniers temps, une école où l'on parle à tout propos de Shakespeare et de Dante; le moindre poétriau s'y pose en prophète, la plus légère piécette y semble rimée pour le bonheur des hommes ; de naturel, de simplicité, pas l'ombre ; tout y prend de grands airs, le rire en est banni, les plus petits mots y

Hosted by Google

sont longs d'une lieue, le colossal y règne en maître ; on y dédaigne Racine, on y insulte Musset, on y encense M. Vacquerie. N'est-ce point le cas de s'écrier avec Théocrite : « Autant m'est odieux l'architecte qui veut élever un édifice aussi haut que l'Oromédon, autant je hais, tous tant qu'ils sont, ces oiseaux des muses qui s'égosillent à croasser à l'encontre du chantre de Chio.» Ces messieurs se nomment entre eux les poètes de l'avenir, comme on dit les musiciens de l'avenir, et ils semblent ne pas se douter qu'ils ne sont que les traînards du passé, les derniers braillards du vacarme de 1830. En arrière d'un demi-siècle, ils prennent au sérieux bien des choses dont le bon sens public est déjà las de rire. Non contents de violenter la forme, ils cherchent l'originalité dans l'extravagance du fonds, comme si ce n'était pas une vérité éternelle que les plus grands maîtres sont ceux qui traduisent le plus simplement ce qui est la pensée de tout le monde. Laissons les crier, laissons les dresser leurs statues de plâtre. Nous, cependant, Province, gardons comme un dépôt sacré ce vieux fonds français de raison souriante. Un jour quelqu'un de grand apparaîtra, qui de nos mains prendra le trésor, et leur clinquant rentrera dans l'ombre.

Nous voilà loin de M. Gruié.

Je ne suis pas de ceux qui blâment un fabuliste, quand sa morale vient comme elle peut, vraie à demi, cousue tant bien que mal au bout de la fable. Ce que je considère avant tout, c'est le récit : c'est par le récit que Lafontaine est le premier fabuliste du monde et l'un des plus grands poètes français ; presque toujours ses morales pèchent par quelque côté. Mon indulgence sur ce point paraîtra, du reste, fort naturelle, si l'on songe qu'elle date du temps où j'ânonnais le monotone « δηλοῖ οτι » du philosophe Phrygien. Cela posé, quand j'aurai dit que les morales de M. Gruié sont ce qu'il y a de meilleur dans son livre, l'éloge, de ma part, sera assez mince.

Le recueil renferme dix-huit fables. J'y signalerai tout

Hosted by Google

d'abord une tendance marquée aux effets de rhythme, un certain travail de facture où l'effort est malheureusement trop visible. Théodore de Banville, dans une gracieuse étude sur Jean de la Fontaine, dit à propos du vers libre : « Cette fusion intime de tous les rhythmes, où le vêtement de la pensée change avec la pensée elle-même, et qu'harmonise la force inouïe du mouvement, c'est le dernier mot de l'art le plus savant et le plus compliqué, et la seule vue de difficultés pareilles donne le vertige. » Ces difficultés, je le dis à regret, M. Gruié est loin de les avoir vaincues : non-seulement ses vers sentent la lutte, mais le but de cette lutte n'est presque jamais atteint. Le plus souvent ce qu'il croit une dissonnance est un accord faux. Prenons pour exemple ce passage, de la *Fourmi malade* :

Mais que me coûteront vos bons soins, je vous prie ?
— Presque rien :
Il sera temps, quand vous serez guérie...
— Mais encore, combien ?
J'aime que toujours en affaires
Le prix d'avance soit réglé.

« Presque rien » est ici un vers à effet, comme Lafontaine a dit :

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

mais ce dont Lafontaine se serait bien gardé, c'est l'enchevêtrement des mesures suivantes, qui, sans nécessité, cherche encore un effet rhythmique dans ce petit vers : « mais encore, combien ? » et arrive, pour tout résultat, à dérouter l'oreille, à rompre l'harmonie, à produire une cacophonie déplorable.

J'ai dit que les vers de M. Gruié portent les traces d'un dur travail. J'en trouverais de nombreux exemples dans les inversions forcées, les chocs de syllabes

Hosted by Google

rocailleuses qui y foisonnent ; ainsi, dans la fable citée plus haut :

Aussitôt elle fit venir
Du voisinage l'Hippocrate....
. . . . . .
De faire votre testament
Juste le temps vous reste encore...

Dans *Le beau Coquillage et l'Huître :*

Qu'as-tu donc fait à la nature,
Lui dit le premier en raillant,
Quelle te fit en t'habillant
Une si laide créature ?....
. . . . . .
A tous les yeux de se montrer
Jamais la vertu ne s'efforce....

Parlerai-je, pour terminer, des sujets choisis par M. Gruié ? Ils sont fort simples en général, et la morale, comme je l'ai dit, en découle aisément. Les a-t-il tirés de sa propre imagination ou empruntés à d'autres, c'est ce que je ne saurais préciser. J'en citerai un seul, *les deux marchands,* que j'ai déjà vu traité par Boursault, sous ce titre : *La marchandise de mauvais débit.*

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LOUIS XIII

AU SIÈGE DE LA ROCHELLE

(1827-28).

Si, vous occupant d'études historiques sur la Rochelle, on vous eût appris qu'il existait à la bibliothèque impériale, sous les numéros 4022-23-24-25-26 et 27 de la section des manuscrits, six énormes volumes in-folio, d'une écriture aussi fine que serrée, intitulés *Histoire active de Louis XIII*, et dans lesquels Jean Hérouard, premier médecin du roi avait consigné, jour par jour, heure par heure, tous les faits et gestes de son royal client depuis sa naissance jusqu'en 1628, n'eussiez-vous pas supposé comme moi que ce journal (inconnu de nos historiens rochelais) de l'exact et scrupuleux docteur qui avait accompagné Louis XIII au siège de la Rochelle allait vous révéler mille curieux détails ignorés, et ne vous seriez-vous pas réjoui de la bonne fortune d'en avoir la primeur et d'être le premier à les livrer à la publicité ? Ce n'était certes pas trop du stimulant d'une curiosité vivement excitée pour ne pas se laisser décourager par les difficultés d'une écriture microscopique, à peine formée et presque illisible, d'un vieillard de soixante-dix-huit ans. Mais, amère déception ! à mesure que je déchiffrai ce pauvre grimoire, s'envo-

Hosted by Google

lèrent mes riantes espérances, et je reconnus qu'à l'exception de quelques dates précises, l'historien n'avait rien à puiser dans cette œuvre indigeste, que Michelet, l'infatigable chercheur qui a tout fouillé, a ironiquement appelée *le journal des digestions de Louis XIII* ou la *Ludovicotrophie* (1). Les médecins et les cuisinières, voire même les gastronomes y pourront seuls faire d'intéressantes études ; les premiers, sur la médecine du temps et les étranges remèdes alors en usage ; (leur vieux confrère ne leur laissera rien ignorer de leur composition et des résultats qu'il en a obtenus ;) les seconds, sur les bizarres ingrédiens qui entraient dans la confection des mets et les singuliers menus dont étaient formés les repas d'un monarque : ils y trouveront la matière d'un curieux chapitre à ajouter à la *Cuisinière bourgeoise* ou plutôt au *Cuisinier royal* (2). On a vraiment peine à comprendre qu'un homme intelligent et instruit se soit imposé, pendant vingt-trois ans, la tâche de tenir scrupuleusement note, sans y manquer un seul jour, du nombre d'heures pendant lesquelles le roi avait dormi, de l'état de son pouls et de son *facies*, du temps qu'il a mis à se lever, se peigner, s'habiller,

(1) Tallemant des Réaux, dans son historiette sur *Louis treiziesme* en parle en ces termes : « Son premier médecin Hérouard a fait plusieurs volumes de tout ce que le Roy a fait, qui commencent depuis l'heure de sa naissance jusqu'au siége de la Rochelle, où vous ne voyez rien sinon à qu'elle heure il se resveilla, desjeûna, cracha, etc..., etc..., etc... » Dans le commentaire de ce passage, M. Paulin Paris, qui a publié la troisième édition des *Historiettes* de notre malin conteur rochelais, déclare qu'il a *parcouru* tout entier le volumineux journal d'Hérouard, et qu'il n'y a remarqué d'intéressant que les extraits qu'il en donne et qui ne comprennent que deux pages et demie, en ajoutant : « d'autres apparemment seront plus heureux que moi. »

(2) Louis XIII, paraît-il, ne dédaignait pas de s'occuper de cuisine, car Tallemant a écrit de lui : « On ne scauroit quasy compter tous les beaux mestiers qu'il apprit outre ceux qui concernent la chasse... Il estoit *bon confiturier*, bon jardinier. Il fit venir des pois verts, qu'il envoya vendre au marché. On dit que Montauron *(riche financier)* les achepta bien cher, car c'estoit les premiers venus... Le Roy se mit à apprendre *à larder*. On voyoit venir l'escuyer Georges, avec de belles lardoires et de grandes longes de veaux ; et une fois, je ne sçay qui vint dire que Sa Majesté lardoit. Voyez comme cela s'accorde bien : *Majesté* et *larder* !... » Et après avoir énuméré tous les petits talents du fils de Henri IV, le satyrique anecdotier termine par ces deux vers de son épitaphe :

« Il eut cent vertus de valet
Et pas une vertu de maître. »

Hosted by Google

prier Dieu, du moment où il a déjeûné, dîné, soupé, de chaque mets dont il a mangé, du vin qu'il a bu et en quelle quantité, de chaque fois qu'il a satisfait aux besoins de la nature, du moindre dérangement ou malaise qu'il a éprouvé, etc., etc. C'est le culte de la royauté poussé jusqu'au fétichisme.

Si mince est l'intérêt de l'œuvre inédite d'Hérouard, que l'on regrette moins de voir la mort trancher ses jours quatre mois après son arrivée à Aytré, où Louis XIII établit son quartier général, dans le manoir de la seigneurie des Rouhaux ou Réaux, qu'avaient habité avant lui le duc d'Anjou, son frère, et le duc d'Angoulême. Mais comme le départ du roi pour Paris (auquel ne fut sans doute pas étrangère la perte de son médecin,) eut lieu le surlendemain du décès d'Hérouard, et qu'il ne revint au camp que deux mois et demi après, le journal se trouve embrasser toute la première période du séjour de Louis devant les murs de la Rochelle. Cette période remplit presque le quart du sixième volume, et cependant le peu qui mérite d'être noté dans tant de pages pourrait facilement tenir dans un seul feuillet. Je ne répondrais pas que, si réduits qu'ils soient, les extraits que j'en ai faits offrent grand intérêt aux lecteurs de la *Revue de l'Aunis;* ils rendront du moins ce service à ceux qui, à mon exemple, pourraient se laisser prendre à son titre trompeur, de leur éviter la peine d'aller fatiguer leurs yeux à ce griffonnage calligraphique du commencement du XVIIe siècle, dans le vain espoir d'y trouver le récit animé de la vie active et guerroyante d'un prince assiégeant une ville rebelle, avec la fleur de sa noblesse, l'élite de son armée et son grand ministre Richelieu.

On trouvera peut être qu'il eût été beaucoup plus simple, au lieu de le répéter à la date de chaque jour, de me borner à dire que Louis allait presque chaque matin à la messe, dans cette humble église d'Aytré, dont le pasteur ignore sans doute qu'elle fut longtemps la chapelle d'un roi qu'entouraient les plus grands person-

Hosted by Google

nages de la France ; mais il m'a paru que la monotonie de cette existence, qui finit par causer au prince un insurmontable ennui, ressortirait mieux de ce fait que, dans l'emploi de tant de journées, c'était, en dehors des nécessités de la vie, le seul point que son historiographe eût trouvé à mentionner. J'ai cité au hasard, et non parce qu'ils étaient plus remarquables que les autres, les mets de quelques-uns de ses repas, gras et maigres, qui commençaient presque toujours par *deux pommes cuites sucrées* et se terminaient invariablement par une *petite cuillerée de dragées de fenouil*, préservatif contre les flatuosités, paraît-il. J'ai copié *in extenso* le journal du 1er janvier, parce qu'il m'a semblé étrange que rien de particulier n'eût marqué cette journée consacrée d'ordinaire aux adulations des courtisans.

On sait que l'Angleterre avait pris l'initiative de la rupture avec la France, par l'interdiction de tout commerce avec elle (28 avril 1627), et que Louis XIII avait riposté, le 8 mai suivant, par une mesure semblable vis-à-vis de l'Angleterre. Averti des grands préparatifs qui se faisaient dans les ports anglais, Richelieu s'était empressé de concentrer des forces militaires dans le Poitou et l'Aunis, d'activer la construction des navires sur le chantier, et d'ordonner à Toiras, gouverneur du fort Louis et de l'île de Ré, de hâter les travaux de fortification destinés à tenir la Rochelle en bride. Il avait déterminé le roi à prendre en personne le commandement de l'armée, et Louis XIII, dans cette intention, était parti de Paris le 18 juin ; mais, dès le lendemain, pris de maladie, il avait été contraint de s'arrêter. Le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, fut alors chargé de le remplacer.

La flotte anglaise, forte d'environ cent navires de guerre et montée par dix mille hommes, que commandait le duc de Buckingham, parut devant l'île de Ré le 20 juillet. Malgré les valeureux efforts de Toiras, les Anglais débarquèrent deux jours après, et bientôt il ne

Hosted by Google

resta plus aux Français, écrasés par la supériorité du nombre, que la citadelle de Saint-Martin, dans laquelle s'enferma Toiras, et le fort de la Prée. L'armée royale, qui s'était concentrée à Marans, vint asseoir son camp devant la Rochelle le 14 août (1), mais en s'abstenant d'actes sérieux d'hostilité contre les Rochelais, qui ne s'étaient point encore prononcés ouvertement pour les Anglais, avec lesquelles cependant ils étaient déjà d'accord depuis quelque temps. Le 10 septembre seulement, après d'infructueux pourparlers de conciliation et de paix, ce fut, bizarrerie étrange! par la bouche d'un canon tiré contre le fort Louis, sur l'ordre d'un *conseiller au présidial,* Mathieu Tessereau, que fut signifiée, du haut des remparts de la Verdière, la déclaration de guerre des Rochelais. Trois jours après, le duc d'Angoulême faisait commencer à Coureille l'un des nombreux forts qui devaient enceindre la Rochelle du côté de la terre, et se relier à la digue destinée à intercepter toute communication par mer. Après de longues hésitations, le frère du roi, Gaston duc d'Orléans, qui avait été chargé de prendre le commandement des troupes en attendant l'arrivée du roi que retardait son état de santé, s'était décidé à prendre le chemin de la Rochelle, et était arrivé à Aytré le 15 septembre. Pendant ce temps-là, Toiras, assiégé par les Anglais dans la citadelle de Saint-Martin et manquant presque de tout, résistait avec un admirable énergie, mais écrivait qu'il ne pouvait plus tenir longtemps s'il n'était promptement secouru. Richelieu, comprenant quelle force donnerait aux Anglais l'occupation entière de l'île de Ré, employait toute l'activité de son merveilleux esprit à préparer ces secours; toutefois, il sentait que, dans des conjonctures si difficiles, rien ne pouvait suppléer à sa présence; aussi, dès que le roi fut en état d'entreprendre le voyage, se mirent-ils en route en marchant à petites journées. Ils partirent de Paris le 24 septembre, et n'arrivèrent à

(1) C'est une faute d'impression sans doute qui fait dire à Arcère le 4 août.

Hosted by Google

Surgères que le 10 octobre. Deux jours après, ils se dirigeaient sur Aytré, et c'est à ce moment que nous prendrons le journal d'Hérouard.

Le 12 octobre 1627 (1).... Part de Surgères ; à Netray (2) à trois heures ; au conseil à sept heures (3).... ; soupé.... va à sa chambre à neuf heures ; beu du sirop de grenade... mis au lit ; prie Dieu (4) ; s'endort jusqu'à six heures et demie après minuit.

Le 13.... Levé, bon visage... peigné, vestu, botté, puis a déjeûné... va à la messe, disne à neuf heures et demie... va au conseil... monte à cheval (5), va au Plomb (6) pour voir l'armée angloise ; revient à six heures, soupe... va en sa chambre à huit heures et demie, devestu... mis au lit... prie Dieu ; à neuf heures et demie s'endort jusqu'à sept heures après minuit.

Le 14.... Déjeûné, va à la messe, disné... va en sa chambre au conseil ; à une heure monte à cheval, va vers le fort qui se faisoit à Coreille ; revient à cinq heures et demie ; à six heures soupe... à neuf

(1) Cette date confirme l'exactitude du journal de Mervault et contredit celle du 10 octobre donnée par l'*Histoire du Poitou* de Thibaudeau et par M. Avenel dans ses notes sur les *Lettres du cardinal de Richelieu*, et aussi celle du 11 des mémoires du cardinal.

(2) Richelieu choisit pour logement la maison seigneuriale du Pont-de-la-Pierre, entre Aytré et Angoulins, « sise sur le bord de la mer, éloignée de tout secours et sans aucun retranchement » lit-on dans ses mémoires. Elle appartenait alors à Jehan Berne, écuyer, seigneur d'Angoulins, du *Pont-de-la-Pierre*, de Jousseran et de Lhommé, maire de 1619 et fils du maire de 1603 et 1614. Le garde des sceaux Marillac et les autres membres du conseil s'établirent à la Jarne, vraisemblablement dans le château de Buzay, devenu le manoir de la seigneurie de la Jarne, depuis que le château de la Jarne avait été détruit. Il appartenait alors à Jean Barbot, fils du maire de 1610 et neveu de notre chroniqueur Amos Barbot. Bien que rebâti depuis, il a conservé son nom et appartient aujourd'hui à M. le comte de Montbron.

(3) C'est dans ce conseil que le cardinal, contrairement à l'avis du garde des sceaux, qui ne voulait pas qu'on affaiblit l'armée en envoyant un secours d'hommes à Toiras, fit décider qu'on embarquerait pour l'île de Ré un corps de troupes important, dont la descente dans l'île détermina la retraite de Buckingham.

(4) Il est à remarquer que ce n'est jamais qu'après s'être mis au lit que le roi adresse à Dieu ses prières.

(5) Louis XIII montait parfaitement à cheval et était un élève distingué du célèbre Pluvinel.

(6) Une portion des troupes de débarquement devait s'embarquer dans la *fosse* du Plomb, petit port de la paroisse de Thoumeau, qui avait alors une certaine importance. « Dès que Sa Majesté fut arrivée, disent les mémoires de Richelieu, sans se divertir à aucune chose, elle voulut reconnoistre l'estat de ses troupes, voir les forts *(celui de Coureille et de la Moulinette)*, l'ordre des gardes, l'artillerie, les magasins des vivres et provisions de l'armée et le nombre des hommes tant de cheval que de pied dont il se pouvoit assurer.

Hosted by Google

heures devestu, mis au lit, prie Dieu, s'endort jusqu'à six heures après minuit.

Le 15.... *Rien à noter.*

Le 16.... Va promener à la prairie, revient; à la messe à dix heures et demie, disne... à une heure après midy monte à cheval, va à la chasse, *prend* deux lièvres (1), revient à cinq heures; à six heures soupé...

Le 17.... Va à la messe...

Le 18.... Va à la messe... peu après *[son diner]* monte à cheval, va à la chasse, revient à cinq heures...

Le 19.... Va en sa chambre au conseil...

Le 20.... Esté au conseil...

Le 21.... *[Après déjeûner]* monte à cheval; va voir le travail; revient à neuf heures; va à la messe... *[après diner]* monte à cheval, va à la chasse et visiter les tranchées; à 6 heures soupe...

Le 22.... Va à la messe... disne... à une heure monte à cheval, va voir les tranchées et forts qui se font...

Le 23.... Va à la messe .. va en sa chambre au conseil...

Le 24.... Va à la messe... au conseil... monte à cheval, revient à six heures; soupé...

Le 25.... Va à la messe... disne... à deux heures monte à cheval, revient à six heures...

Le 26.... Va à la messe...

Le 27.... Va à la messe... à deux heures monte à cheval; revient à six heures, soupé... à 10 heures levé, monte à cheval, revient à deux heures après minuit (2), s'endort jusqu'à neuf heures.

(1) Et non pas « *tue* deux lièvres ». Louis qui avait la passion de la chasse, ne chassait guère qu'au vol, au moyen d'oiseaux de proie. On sait que le talent d'Albert de Luynes, pour élever les faucons, fut l'origine de sa haute fortune et que, de simple *maître de la volerie du cabinet*, il devint le plus puissant favori du prince. La volerie fut la grande occupation du règne de Louis XIII et prit plus d'importance qu'un ministère; elle avait son roi, ses ministres, ses officiers et un très nombreux personnel. Cette volerie suivait partout le jeune roi.

(2) Les mémoires de Richelieu nous apprennent que, la nuit qui suivit son départ pour Brouage, les Rochelais firent *une entreprise par mer pour l'enlever*; que le roi, averti par un espion, fit mettre ses mousquetaires dans la maison du Pont-la-Pierre et « des régiments sur le ventre dans les dunes qui sont à l'avenue de la mer, et que Sa Majesté demeura toute la nuit avec quelques compagnies de cavalerie derrière la maison, attendant les Rochelois, mais sans effet; car bien qu'ils fûssent venus à la rade, ils n'osèrent se débarquer et s'en r tournèrent. » Bien évidemment cette nuit passée à cheval par Louis XIII se rapporte à cet événement, et c'est par erreur que la *relation de la descente des Anglois en l'isle de Ré* fait partir le cardinal le 25 au lieu du 27; car le roi passa tranquillement la nuit du 25 dans son lit, et le cardinal

Hosted by Google

Le 28.... Va à la messe... à deux heures monte à cheval, va voir faire la monstre *(revue)* à quelques gens de pied...

Le 29.... Va à la messe...

Le 30.... Va à la messe... au conseil, retenu par le temps de vent et de pluie... à neuf heures devestu, mis au lit, prie Dieu, ne dort pas... se lève par la chambre, par inquiétude des troupes qui, soubs la conduite de M. le mareschal de Schomberg, devoient passer du port du Plomb à l'isle de Rés (1)...

Le 31, dimanche.... Esveillé à sept heures.... desjeûné... va à la messe; à dix heures et demie disne : deux pommes cuites sucrées; potage de veau bouilli, la mouelle d'un os, potage de deux gros poulets crestés de coq dessus, hachis de chapon, les yeux, les oreilles et deux pieds de chevreau bouilli, pomme frais confite, un peu de coing cuit seucré, deux quartiers de coing frais confit, pain peu, beu du vin clairet fort trempé (2), dragées de fenouil la petite queillerée... à midy monte à cheval, il s'en va à Laleu (3) et au Plomb, revient à cinq heures et demie; soupé : deux pommes cuites sucrées, potage fait de pain et veau bouilli, la mouelle d'un os, chapon bouilli, peu; hachis de mouton avec des œufs pochés dessus et ung œuf, poulet à

dit lui-même qu'il arriva à Brouage le 28. Il ajoute que « depuis lors il pourvut à la sûreté de sa demeure par de bons retranchemens et fortifications à l'épreuve du canon. »

(1) Ces troupes, montées sur vingt ou vingt-cinq chaloupes, s'étaient embarquées vers cinq ou six heures du soir sous le commandement de Canaples, et non sous celui de Schomberg, qui ne passa que quelques jours après. Elles arrivèrent au fort de la Prée entre dix et onze heures, malgré les canonnades des navires rochelais qui faisaient la garde dans le Pertuis « Le roy, dit l'auteur de l'*Histoire de la rébellion*, présida aux préparatifs avec une grande sollicitude; il employa les mulets et les chariots de son train à transporter les vivres et munitions Il choisissoit les hommes et les faisoit embarquer. Toute l'armée vouloit passer. Le roy avoit toujours en poche une petite boussole pour savoir à tous momens d'où venoit le vent, et il s'estoit fait faire un plan de tous les ports de l'isle de Ré, avec l'indication des vents favorables pour y aborder. *Il se levoit souvent la nuit* et faisoit apporter un flambeau auprès d'une girouette placée vis à vis la fenêtre de sa chambre pour savoir quel vent souffloit.... » Le cardinal nous apprend que le roi avait eu le soin de faire confesser et communier les soldats avant qu'ils ne s'embarquâssent.

(2) M. Bazin, dans son *Histoire de Louis XIII*, remarque qu'un singulier témoignage de l'influence de Cinq-Mars sur l'esprit du monarque fut de lui avoir fait prendre goût aux plaisirs de la table et de l'avoir amené à l'usage du vin, quand jusqu'alors il n'avait bu que de l'eau. Aussi voit-on qu'il avait soin de le *fort tremper*.

(3) C'était à Laleu qu'était le quartier général du maréchal de Bassompierre. Le roi ne vint s'y établir qu'à la fin du siège et lors de l'arrivée de la flotte anglaise, commandée par lord Lindsay. Il y logea dans le château seigneurial qui appartenait alors à Paul Yvon, seigneur de Laleu, le fantasque maire de 1616.

Hosted by Google

la saulce jaulne ; la moitié d'une tourte salmandes ; trois poires frais confites, trois quartiers de coing frais confit ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée...

1er novembre.... Levé, prie Dieu, va à confesse, puis à la messe ; n'a point voulu desjeuner ; va au jardin où il a touché 400 malades (1); à onze heures et demie disne.... à deux heures et demie va au sermon du père Suffren (2) à vespres....

Le 2.... *(Rien de remarquable)*.

Le 3.... Va à la messe.... s'amuse à faire charger des vivres, du pain, du fromage que l'on avoit apporté à vendre, et des pastés qu'il avoit fait faire.... *(après diner)* monte à cheval, revient à six heures...

Le 4.... Va à la messe, au conseil....

Le 5.... Va à la messe, puis monte à cheval ; va au Plomb où il fait porter son disner, mais ce fut de la viande de M. le mareschal de Bassompierre et assez mal.... *(mot illisible)* (3), va au fort Louis,

(1) On ne peut guère admettre qu'ils fussent tous atteint des écrouelles ; mais ce n'était pas la seule maladie que les rois eussent reçu du ciel le don de guérir. Ecoutez plutôt cette historiette de Tallemant des Réaux : « Au voyage de Lyon, en une petite ville nommé Tournus, un gardien des Cordeliers voulut faire accroire à la Reyne mère, que le Roy (Louis XIII) en passant y *avoit fait parler une muette en la touchant*, comme si elle eust eu les écrouelles ; on luy monstra la fille. Ce bon père disoit l'avoir veû, et après luy toute la ville le disoit aussy. *Le père Souffran fit faire une procession et chanter* La Reyne prend ce bon religieux et ayant joint le Roy, elle luy dit qu'il devoit bien louer Dieu de la grâce qu'il luy avoit faitte d'opérer par luy un si grand miracle. Le Roy dit qu'il ne sçavoit ce qu'on vouloit dire, et le Cordelier disoit : voyez la modestie de ce bon prince ! Enfin le Roy desclara que c'étoit une fourberie et vouloit envoyer des gens de guerre pour punir ces imposteurs. *(Hist. de Louis treizième.*

(2) Jésuite, confesseur du roi ; celui qui, un an après, jour pour jour, quand le roi après la reddition de la ville, fit son entrée solennelle à la Rochelle, prononça le sermon dans la chapelle de Sainte-Marguerite, après le *Te Deum* d'actions de grâce.

(3) Bien que ce passage ne soit pas très clair, il laisse cependant comprendre que Bassompierre fit servir au roi un assez mauvais dîner, et rappelle l'historiette racontée par Tallemant des Réaux, sur le cardinal de Valençay, auquel Richelieu avait confié le commandement d'une petite escadrille, avec laquelle il se faisait fort d'empêcher la flotte anglaise de franchir la passe de la digue. Le Roy, rapporte notre conteur, voulut aller sur son vaisseau *(la Renommée, navire de 300 tonneaux seulement)* ; on l'en avertit, et que le Roy y vouloit faire collation. Le Bailly *(ainsi appeluit-on le cardinal de Valencay)*, qui n'estoit pas sot dit : si je fais une belle collation, on se moquera de moi de despenser ainsy mon argent ; si vilaine, ce sera encore pis. Le Roy y va et puis demande la collation. Apportez, dit le Bailly. On apporte un bassin de biscuits moisis et un de merluche avec un meschant potage aux pois. Le Roy se mit à rire : Sire, luy dit-il, quand on nous payera mieux, nous vous ferons meilleure chère. Ce procédé, si peu respectueux, était d'autant moins excusable que l'on assurait, nous apprend encore Tallemant, que le mauvais plaisant avait mangé vingt mille écus, en deux mois, en frais de table.

Hosted by Google

où il n'avoit point encore esté ; y fait tirer cinq ou six canonnades contre une barque qui alloit de l'isle de Rets dans la Rochelle (1), revient à cinq heures...

Le 6.... Va à la messe.... rentre en sa chambre, au conseil M. le cardinal *(sic)*....

Le 7.... Va à la messe.... *(après diner)* monte à cheval, va à la chasse courir le lièvre....

Le 8.... Va à la messe.... à huit heures et demie monte à cheval ; va au Plomb, où il a disné, à midy, d'un pasté royal beaucoup, d'une espaule de veau rosti froid beaucoup, d'un pasté de perdix froid beaucoup ; ung bouquet de guines *(guignes)* sèches ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée ; revient à cinq heures....

Le 9.... Va à la messe.... au conseil....

Le 10.... Va à la messe.... à midy monte à cheval, va à la chasse au renard ; revient à cinq heures.

Le 11... Va à la messe.... au conseil....

Le 12.... Va à la messe....

Le 13.... Va à la messe.... pour vouloir aller à la chasse, disne à à huit heures.... à neuf heures monte à cheval, va à la chasse ; revient à cinq heures....

Le 14.... Va à la messe....

Le 15.... Va à la messe, puis monte à cheval, va à la Garde-Valet, a disné à Cigogne (2), va à la chasse, revient à cinq heures (3)....

Le 16.... Va à la messe....

Le 17.... Va à la messe.... au conseil. — *En marge on lit :* « Ce

(1) Mervault ne parle pas de ce fait. Mais il raconte que la veille, quinze barques, venant de l'île de Ré, étaient entrées à la Rochelle et que sur l'une d'elle était le ministre Vincent qui arrivait d'Angleterre avec d'importantes dépêches.

(2) Maison seigneuriale dans la paroisse du Thou, non loin de la Garde aux valets.

(3) A cette date du 15 novembre, Louis XIII écrivait au procureur général Molé une lettre datée du camp de la Rochelle, et dans laquelle, après s'être plaint du mauvais vouloir manifesté par le Parlement et des entraves qu'il opposait à ses projets, il lui dit : « ..... Je suis icy au milieu de l'hiver, dans des pluies continuelles, *au sortir d'une grande et périlleuse maladie*, agissant moy-mesme en tous les endroits, n'espargnant ny ma personne ny ma santé et tout cela pour réduire en mon obéissance mes subjets de la Rochelle et oster de tout mon royaume la racine et la semence des troubles et émotions qui l'oprimment et l'affligent depuis plus de 60 ans... » La maladie à laquelle le roi fait allusion ne peut être que celle qui avait retardé son départ pour la Rochelle, car depuis son arrivée au camp il n'avait été nullement malade.

Hosted by Google

jour-là, sur les trois heures, les Anglois ont levé les ancres et se sont du tout retirés. » (1)

Le 18.... Va à la messe.... au conseil....

Le 19.... Va à la messe.... botté à deux heures ; monte à cheval, va à la chasse, revient à cinq heures....

Le 20.... Va à la messe.... monte à cheval, va à l'assemblée, à la Garde-Valet et disne à Cicogne.... va à la chasse où un mastin enragé pille deux de ses chiens qu'il veut soubmettre à la mort.... revient à cinq heures....

Le 21.... Va à la messe.... au conseil....

Le 22.... Va à la messe.... au conseil....

Le 23.... Va à la messe.... à une heure monte à cheval, va au logis de M. le cardinal de Richelieu et à la chasse....

Le 24.... Va à la messe.... à onze heures monte à cheval et va à la chasse à Surgères. (2)

E. J.

(*La fin à la quinzaine.*)

(1) Ils étaient restés huit jours à l'ancre devant l'île de Loix après leur embarquement. Cette date du 17 confirme celle du journal de Mervault et contredit celle du 12, donnée par notre chroniqueur Guillaudeau.

(2) L'importante terre de Surgères était passée dans la maison des Larochefoucault-Montendre par le mariage, en 1600, d'Hélène de Surgères, fille de Charles de Fonsèque, avec Isaac de Larochefoucault, baron de Montendre.

Hosted by Google

UN JURY D'HONNEUR.

SOUVENIR D'ÉTUDIANT.

Oh ! vous, qui vous plaignez de ce qu'on se permet aujourd'hui de fumer dans presque tous les cafés de France, on voit bien que vous n'avez pas fait votre Droit à Poitiers, en 1816. Vous allez, peut-être, me demander ce quil y a de commun entre un cours de Droit et de la fumée de tabac. Je voulais seulement vous dire que, pour avoir une idée d'une tabagie, il faut avoir vu le café Moutet où nous apprenions le Droit romain en faisant la *poule*, et le Code civil en vidant des bataillons de bouteilles de bière. Ce qui ne nous empêchait point de nous intituler étudiants en Droit.

Je dois pourtant ajouter qu'une partie des étudiants n'assistaient que le soir à ces réunions fumantes et buvantes, et ceux-là n'étaient pas les moins nombreux, pour l'honneur du corps. C'était donc souvent au café Moutet que je passais mes soirées à Poitiers.

Quel singulier aspect que celui de la grande salle de billard à cette époque ! L'armée de la Loire venait d'être licenciée : partout vous trouviez sur vos pas quelques-uns de ces uniformes qui, noirs encore de la fumée de Waterloo, allaient rentrer dans un long et cruel oubli. Beaucoup de cavalerie avait été dirigée sur Poitiers pour y être dissoute ; aussi, les cafés étaient-ils bigarrés de casques étincelants de cuirassiers et de dragons, de schakos, d'épaulettes et de panaches.

Un grand nombre d'officiers avaient choisi le même

Hosted by Google

café que les étudiants ; là, ils savaient qu'une entière sympathie leur permettrait d'exhaler sans crainte leurs regrets du passé, et de manifester toutes leurs espérances pour un meilleur avenir. Nous étions tous encore sous le charme de la gloire militaire dont les fanfares avaient résonné autour de nos berceaux ; nous accueillions donc avec une espèce de respect filial tous ces vieux débris de nos phalanges nationales. A la même table se trouvaient d'ordinaire deux officiers et deux étudiants ; et, tout en vidant les flacons de bière, les amis de huit jours causaient chaleureusement des destins de la France. Les mêmes vœux se croisaient ; les verres s'entrechoquaient au nom du grand Napoléon qu'on invoquait tout bas; les pipes se culottaient ; les cigares tombaient en cendre ; la fumée montait partout en blanches auréoles ; puis, le cercle allait s'élargissant, et s'évanouissait enfin au plafond : fidèle image de cette gloire guerrière à laquelle tant de buveurs faisaient un autel de chaque table de marbre du café !

Vous connaissez, sans doute, ces belles gravures d'après Gérard, où, à travers un ciel vaporeux et semé de pâles étoiles, se dessinent les graves figures des Dieux et des Héros, enfants du génie d'Ossian, cet Homère de la Calédonie ? Eh bien ! c'était presque la mise en action de cette belle page de Gérard que l'arrière-salle du café, à neuf heures du soir. Nous nagions dans une atmosphère éthérée qui réellement dérobait le sol aux regards, et ne laissait plus pour l'œil qu'une blanchâtre nuée, au sein de laquelle apparaissaient à peine quelques fantastiques figures. Ici, un quinquet, perdu dans une épaisse vapeur de tabac, brillait, immobile et rougeâtre étoile, au-dessus d'un groupe d'officiers, où plus d'un austère et pâle visage rappelait, par son front nu et ses longues moustaches, le profil héroïque de Fingal et de ses Bardes; là, le punch projetait sa vacillante lueur sur les figures imberbes et rieuses de jeunes étudiants remplissant la coupe de vieux capitaines au front chauve : c'étaient les jeunes

Hosted by Google

ombres versant l'hydromel au père d'Oscar, dans l'Olympe Scandinave. Les lampes éclairaient à peine le tableau ; tout semblait se mouvoir à travers un voile vaporeux ne livrant au regard que des formes vagues et incertaines; ce qui veut dire, en style un peu moins poétique, que le tabac nous aveuglait et nous suffoquait au café en question.

Un soir, nous étions cinq ou six étudiants à la même table, et la conversation était fort animée : il y avait eu le matin, entre un officier et un élève en Droit, un duel qui heureusement s'était terminé sans effusion de sang, grâce à la sage intervention des témoins dans l'affaire. C'était le sujet de tous les entretiens du jour. Nous débattions chaudement, à notre table, cette question philosophique du duel, traitée par tant de doctes et brillantes plumes, sans que tous leurs arguments eussent pu entraîner une seule conviction. Les uns, bravant courageusement le vieux préjugé, soutenaient que c'était arrêter dans sa marche toute civilisation que de répondre aux provocations d'un spadassin allant vous prouver avec une épée ce qu'il n'avait pu faire par la parole, à savoir, que vous avez eu tort : ils flétrissaient de toute leur raison ce reste de barbarie qui a tant coûté de larmes en France, et ils allaient jusqu'à soutenir qu'il n'est pas une seule injure pour laquelle on soit forcé de descendre en champ clos. Les autres, plus timides philosophes, ne se prononçaient pas d'une manière si absolue contre cet odieux abus du mot honneur dans la bouche du duelliste ; ils voulaient seulement qu'on se battit pour une injure *impardonnable*.

Ce malheureux mot ne fut pas plus tôt lâché, que les arguments, les interpellations, les réponses, les épigrammes, tout cela se croisa, se heurta, véritable cliquetis de dialectique, véritable duel verbal, dans lequel la victoire devait demeurer non au plus logicien, mais à celui qui était doué des plus vigoureux poumons. Il s'agissait en effet de déterminer dans quelles limites on circonscrirait le pardon des injures ; et vous sentez

Hosted by Google

qu'il était difficile de s'entendre à cet égard, chacun étant porteur d'un cœur plus ou moins vindicatif. Oui, s'écriait un des plus ardents ennemis du duel, il faut absolument déraciner de la Société Française cette infâme coutume, dût-on rétablir les lois terribles de Louis XIV, la peine de mort!

Beau moyen, ripostaient les autres, pour éteindre le duel! Ce serait au contraire le multiplier; car, si l'injure ne vous paraissait pas digne d'une vengeance à main armée, votre antagoniste ne manquerait pas de transformer votre respect pour la loi en crainte de la mort; et pour repousser ce titre flétrissant de lâche, vous la braveriez deux fois: de la main de votre adversaire si vous étiez vaincu, de la main du bourreau si vous étiez vainqueur. Croyez-le, Messieurs, ce n'est pas par les lois que vous parviendrez à extirper le duel; il a sa racine dans les mœurs; c'est là qu'il faut le saisir d'une main impitoyable!

Pendant cette tirade, je regardais un officier de cuirassiers qui, seul à une table voisine, les jambes croisées et le coude négligemment appuyé sur le marbre, laissait périodiquement s'échapper une bouffée de fumée qu'il semblait suivre d'un œil distrait, dans la longue spirale qu'elle traçait en montant au plafond: mais je crus m'apercevoir qu'il écoutait au contraire fort attentivement notre entretien.

Vous êtes de braves jeunes gens, nous dit tout-à-coup l'officier; puis, il prend son verre et le pose sur notre table, en rapprochant son tabouret. *(Garçon, de la bière!)* Nous accueillons notre nouveau convive avec une franchise toute cordiale, à laquelle nous avait engagés sa façon toute militaire de nouer connaissance. — Vous voyez bien, Messieurs, nous dit-il, ce coup de sabre qui m'a fendu la joue gauche jusqu'aux dents? Vous croyez peut-être que c'est un Russe ou un Prussien qui me l'a donné? Pas du tout, c'est un Français, *un ami*. Puis, le vieux capitaine ajoute en riant: ce qui ne m'empêche pas d'en avoir reçu quatre à Wagram,

Hosted by Google

et pas par des amis, ceux-là, je vous l'assure ! Vous parliez tout à l'heure du moyen d'éteindre le duel en France ; vous avez raison, jeunes gens : c'est une affreuse maladie sociale.

Il faut, à ce sujet, que je vous raconte l'histoire du malheureux coup de sabre qui me rend si joli garçon. *(Les verres sont tous vidés, et l'officier continue ainsi.)*

J'étais lieutenant de chasseurs avant de passer aux cuirassiers ; notre régiment était en garnison à Nancy, en 1810. Nous étions tous d'excellents camarades, ayant longtemps servi ensemble presque sans voir arriver de nouveaux visages, et ayant, pour la plupart, reçu notre épaulette sans avoir passé par l'école de Cavalerie de Saint-Germain ; nous étions, par conséquent, tous de vieilles moustaches et ce qu'on ne tardera pas bientôt à nommer encore des parvenus.

A cette époque, l'Empereur ressuscitait toute la vieille aristocratie dont nous nous étions crus débarrassés par la Révolution. (Bah ! je lui pardonne tout de même ; à la santé du petit Caporal !) On voyait arriver dans les régiments une foule de blancs-becs, fils de généraux, de conseillers d'État, de sénateurs, etc., etc., tous issus de barons, de comtes, de ducs, tout comme sous l'ancien régime. Ces jeunes gens, qui, il faut le dire, étaient de bons officiers, n'ignoraient point qu'ils étaient, dans les corps, des sujets de jalousie pour beaucoup de vieux serviteurs dont ils bornaient l'avancement. Aussi, jusqu'au moment où, en face de l'ennemi, il leur était permis de montrer leur bravoure, les élèves de Saint-Cyr et de Saint-Germain n'avaient pas d'autre ressource que le duel pour faire leurs preuves : abominables essais auxquels, malheureusement, ils étaient quelquefois poussés par certains crânes qui se chargeaient de les *tâter* sur le chapitre.

Ces jeunes officiers, avertis qu'on épiait leur valeur, étaient sans cesse sur leurs gardes, et ne laissaient jamais passer le moindre mot équivoque sans se montrer disposés à en demander explication. Aussitôt

Hosted by Google

qu'on s'était aperçu qu'ils étaient solides au poste, dès lors on les estimait, et il était rare qu'on tentât une nouvelle épreuve.

Il venait d'arriver au régiment deux sous-lieutenants fraîchement sortis de Saint-Germain, le jeune Eugène de Verviers, et le jeune Thévenot, fils d'un Préfet, je crois. Il y avait à peine quinze jours qu'ils avaient été reconnus par leurs compagnies, que nous nous trouvions, un soir, réunis en grand nombre dans un café. Dans mon escadron était un officier plein de toutes les qualités qui font le bon militaire : brave comme César, doux comme un agneau, bon camarade, sage, juste, le pauvre Vernys, en un mot, était la fleur du régiment, et chefs et chasseurs, tout le monde le chérissait.

Moi surtout, ami d'enfance, compagnon de gloire de Vernys depuis douze ans, je l'aimais comme un frère. Par malheur, il était un peu trop gai quelquefois, et devenait alors ce qu'on appelle un farceur ; titre qu'on ne devrait jamais rechercher dans le monde: il coûte parfois bien cher !

On parlait du grade de colonel-général des diverses armes de la cavalerie ; chacun choisissait le sien. *Bah !* dit Vernys, *tout cela vous donne de beaux uniformes en garnison, et rien de plus. Moi, en campagne, j'aimerais mieux être colonel-général des fricoteurs.* Puis, s'adressant au jeune de Verviers : *N'est-ce pas, jeune homme, que ce grade en vaudrait bien un autre !* Par malheur, nous ignorions que le sous-lieutenant était fils d'un officier émigré, rentré sous le Consulat, et occupant alors, à la Cour de l'Empereur, je ne sais quelles diables de fonctions d'Intendant des offices, comme qui dirait colonel-général des marmitons.

Le jeune officier crut qu'on voulait le plaisanter sur la place de son père, et répondit avec une hauteur à laquelle nous ne concevions rien. Vernys, toujours bon, voulut alors s'excuser si on l'avait mal compris ; mais à mesure qu'il baissait le ton, l'autre le prenait de plus en plus haut, de sorte qu'il se vit contraint d'elever la

Hosted by Google

voix, à son tour, et de se montrer ce qu'il était. Le malheureux sous-lieutenant ne pouvait plus reculer, il finit par une grossière insulte, ajoutant qu'il était prêt à en donner satisfaction. Tous nos efforts furent inutiles. Vernys avait été profondément blessé dans son amour propre, il ne voulut point pardonner.

Le lendemain matin.... *(ici le capitaine de cuirassiers se mord les lèvres, sa voix se voile, il s'efforce de dévorer deux larmes qui sillonnent ses joues).* Le lendemain matin, reprit-il avec effort... Ah! messieurs, quel malheur!... mon pauvre ami fut tué!!! — le narrateur fond en larmes à ces mots, et quelques-uns de nous s'essuient furtivement les yeux.

Après un instant de silence, notre officier continua ainsi : J'étais nécessairement un des témoins de mon malheureux camarade; je me précipitai sur lui pour sucer sa blessure : *Vernys*, m'écriai-je, *Vernys! c'est moi, ne me reconnais-tu pas!* — Pauvre ami! il me jeta un regard mourant, me reconnut, et me serra la main... pour la dernière fois!

Je me relevai, et jetant au ciel un regard désolé : est-il possible! dis-je, en fermant les poings de rage, un soldat de Marengo, mourir sans gloire et loin de l'ennemi!

— *Et de la main d'un morveux de Saint-Germain!* ajouta le second témoin de Vernys, désespéré comme moi. Le jeune Thévenot était le second de son ami de Verviers; il prit à l'instant l'insulte pour lui et en demanda raison sur le champ. — *Ah! volontiers!* s'écria l'autre.

Deux minutes après, le pauvre petit Thévenot était tombé un genou en terre, et s'appuyait, en chancelant, sur la poignée de son épée dont la pointe était fichée dans le sol. Nous le secourûmes aussitôt : il était frappé au flanc d'un profond coup de seconde, mais, par bonheur, la plaie n'était pas mortelle; au bout d'un mois il était guéri.

Ce fut une journée de deuil pour Nancy que le jour où l'on vit entrer en ville ces deux corps sanglants;

Hosted by Google

notre régiment fut tout entier plongé dans la consternation. De toutes parts s'élevèrent des voix éloquentes contre l'odieuse coutume qui venait d'enlever au corps un officier accompli, et cela pour un si frivole motif! une réaction violente se manifesta contre le duel, et il fut résolu qu'on travaillerait à l'éteindre dans le régiment. Après de longs pourparlers dans lesquels il fallait bien reconnaître la difficulté de l'entreprise, une réunion générale des officiers eut lieu. Là, il fut arrêté qu'on créerait un Tribunal de famille, au jugement duquel seraient soumises toutes les rixes et provocations, et que ce tribunal seul déciderait s'il y avait lieu ou non d'admettre le duel. Cette Cour martiale, renouvelée des jours de la Chevalerie, fut appelée *Jury d'honneur*. Ce Jury fut le produit de l'élection, se composa de deux juges par escadron, et conféra la présidence au commandant le plus ancien de services.

Je fus nommé par mon escadron; nous étions en tout neuf officiers. Nous nous rendîmes, quelques jours après, à une séance préparatoire, afin de discuter une espèce de code du point d'honneur, avant de prendre définitivement notre titre de juges. Nous étions tous bien déterminés à en finir avec le duel, et à lui imposer de si dures conditions qu'il ne pût que rarement les avoir remplies.

Les théories sont sans doute de brillantes et séduisantes fleurs de l'imagination; mais, hélas! la pratique est bien souvent un terroir rebelle où elle ne peuvent prendre racine. Notre malheureuse réunion donna un démenti complet à nos projets de réforme. La discussion, d'abord calme et mesurée, prit peu à peu une teinte acariâtre; on avait posé en principe ce que disait à l'instant l'un de vous, messieurs: que les injures impardonnables devaient seules autoriser le duel.

J'étais tellement affecté de la mort de Vernys, que je montrais une indulgence qui scandalisa un des juges; il en vint à me demander, d'un air menaçant, si j'avais formé le projet de déshonorer l'épaulette. Je lui ripostai

Hosted by Google

sur le même ton ; la querelle devint dès-lors générale, chacun se passionnant pour ou contre ce qu'on est convenu de nommer point d'honneur. Bref, ce concile, d'où devait partir la Bulle d'excommunication du duel, était sur le point de dégénérer en duel à l'anglaise, quand le président jugea convenable de lever la séance. Mais la discussion continua dans la rue entre moi et mon antagoniste ; si bien qu'il m'insulta, que je le provoquai, qu'il accepta, et qu'à peine, le lendemain, étions-nous en garde, je sentis la pointe de son sabre me servir de curedent. Tenez, vous voyez que le camarade n'y allait pas de main morte.

Autant le duel de Vernys et celui Thévenot avaient affligé tout Nancy, autant le nôtre fit rire. Ce fut un déluge de plaisanteries, de quolibets, sur le malheureux *Jury d'honneur*, et nous nous joignîmes volontiers aux raillleurs en nous moquant de nous-mêmes.

Eh ! bien, messieurs, ce que n'eût certainement point atteint notre Jury, le ridicule le produisit. Nous restâmes encore près de deux ans à Nancy, et dans cet intervalle, non-seulement il n'y eut plus un seul duel au régiment, mais encore parmi la jeunesse de la ville. Il suffisait pour cela d'un mot. Quand deux habitants ou deux militaires se disputaient, le premier venu leur disait : *Prenez-garde, messieurs, vous allez passer au Jury!* Les adversaires se tendaient alors la main en riant, et tout était fini.

Rappelez-vous cette histoire, jeunes gens, nous dit en rallumant son cigare notre brave capitaine, elle est une nouvelle preuve qu'en France, le ridicule sera toujours l'arme la plus puissante pour changer les mœurs et atteindre ainsi peut-être jusqu'au duel.

É. LABRETONNIÈRE.

Hosted by Google

LA MORT D'UN MOUSSE.

Nous étions embarqués sur un joli trois-mâts,
La Léonie, allant de Bordeaux à Madras,
Douze matelots, vieux loups de mer, un novice,
Chien pour l'attachement, singe pour la malice,
Trois hommes de métier, le coq, le charpentier,
Moi qui, jeune en ce temps, partais comme voilier,
Et notre mousse enfin, que la pâle misère
Forçait d'aller chercher du pain loin de sa mère,
Pauvre enfant, à l'œil noir, mélancolique et doux,
Qui me faisait pleurer, quand, priant à genoux,
Il demandait à Dieu d'écarter les tempêtes,
De nous donner bon vent, d'éloigner de nos têtes
Les peines, les dangers et ce morne chagrin
Qui, dans un long voyage, accable le marin,
Quand, lassé de la mer et perdant l'espérance,
Il soupire tout bas en songeant à la France.

J'eus bientôt pris ce mousse en grande affection,
Et conçus le projet d'une bonne action :
Rempli de bon vouloir à défaut de science,
J'entrepris d'éclairer sa jeune intelligence.
De mes soins assidus, esprit droit, cœur aimant,
Son zèle et ses progrès me payaient largement ;
J'étais heureux... — Un jour, (car c'était trop de joie !)
L'enfant tomba : la mort vint réclamer sa proie...

Assis à son chevet, je lui tenais la main,
Et déjà son regard n'avait plus rien d'humain.
« Mon ami, me dit-il, j'exige une promesse,
» Quand vous serez à Brest, faites dire une messe ;

Hosted by Google

» Je le sens, voyez-vous, je vais bientôt mourir ;
» La mort me semble douce, étant né pour souffrir.
» Vous direz de ma part à ma mère chérie
» Qu'elle ne pleure pas, mais plutôt qu'elle prie.... »
Et la voix lui manqua ; mais je voyais ses yeux
Qui semblaient mesurer la distance des cieux ;
La lune, qui dispose à la mélancolie,
Éclairait cet enfant qu'abandonnait la vie ;
Il chercha mon regard pour me sourire encor,
Et doucement vers Dieu son âme prit l'essor.

Le jour vint. Il fallut songer aux funérailles.
On mit aux pieds du mort un paquet de ferrailles,
D'un vieux lambeau de voile on fit le drap du deuil :
A qui meurt à la mer il n'est pas de cercueil.
La planche bascula ; chacun fit sa prière ;
Plus d'un rude marin essuya sa paupière...

Quand je revins à Brest (c'était quatre ans après),
La mère de l'enfant dormait sous les cyprès.

ALEXANDRE GOURRAUD.

Hosted by Google

LE RÊVE

ÉPITHALAME

TRADUIT DU GREC MODERNE.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Les rossignols chantent, la lune brille, les fleurs se parlent entr'elles et dans le caïque d'or les deux amants sont assis ; sur la vaste nappe d'eau courent les lueurs phosphorescentes : ce sont les âmes de ceux qui ont aimé.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Il lui dit en soupirant : Ma bien aimée, j'ai fait un rêve, un rêve étrange. On me conduisait à l'église pour me marier ; les instruments résonnaient et la foule tourbillonnait autour de moi. Alors elle verse des larmes abondantes, elle lève les yeux au ciel et le rameur assis sur le banc se demande pourquoi.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Quand j'entrai dans l'Eglise les sons retentirent plus bruyants et le gros primat me dit en croisant les mains sur son ventre : Bonjour Monsieur le marié. Mon sang bouillonnait, je voulais ne pas entrer, mais une foule invincible me poussait vers l'autel.

Hosted by Google

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

La fiancée était là, couverte d'un voile épais et les jeunes filles autour d'elle riaient ; la petite Krysoële s'avança et me dit : Dieu vous donne d'heureux jours, seigneur Pallikare, et à ce moment tous les sots visages s'épanouirent bêtement.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Le pappas vint et me dit : dépêchez vous, on vous attend ; le pappas était pressé de faire la cérémonie, car il ne voulait pas être le dernier au repas de noces. J'allai machinalement, je pris la main de la fiancée et je sentis que sa main était froide.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Quand le pappas nous eut bénis, la fiancée leva son voile et je vis son visage. Devine qui c'était, ma bien aimée : la fiancée c'était toi. Alors elle sèche ses larmes et baisse ses yeux vers lui et le rameur assis sur le banc sait pourquoi.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

(Smyrne 1858.)

ANTONIN PROUST.

Hosted by Google

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(4e SÉRIE.)

21. — *Eloge historique de Michel de Lhopital, chancelier de France,* par un vieux avocat retiré du service. — Edimbourg, 1776, in-8o (par Bourgeois). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

22. — *Le système des billets de banque, poème....* Par N. L. B. — Amsterdam, Lhonoré et Châtelain, 1737, petit in-8o (par Bourgeois). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

La *Revue* du 1er février 1864 a donné une notice sur Bourgeois.

23. — *Le charlatanisme démasqué, ou la médecine appréciée à sa juste valeur...* par un ami de la vérité et de l'humanité, 1821, in-12, 3e édition (par M. l'abbé Menard, eudiste). Note d'une main qui m'est inconnue. C'est un livre en faveur de la médecine curative de Leroy.

24. — *Histoire du canal du Languedoc*, rédigée sur les pièces authentiques, conservées à la bibliothèque impériale et aux archives du canal, par les héritiers de P.-P. Riquet de Bonrepos (MM. de Caraman). — Paris, 1805, in-8o. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Hosted by Google

25. *Lettre critique sur les acteurs et actrices des trois spectacles de Paris, à M. Garich.* — A Lahaye, 1760, (par Gondar.) (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Note d'une main qui m'est inconnue.

26. *Lettres théologiques et critiques sur la tradition, ou défense de la tradition orale, pour servir.....* — Avignon, Giroust, 1759, 152 pages in-12. (Omis dans Barbier.) Mon exemplaire donne cette note: « Ces lettres sont l'ouvrage de M. l'abbé Gisson, de Sarlat, et elles m'ont été données par lui. » Ce livre offre cette bizarrerie typographique que le dernier cahier a les pontuseaux dans le sens de l'in-8°, tandis que les autres sont in-12.

27. *L'esprit des magistrats philosophes, ou lettres ultramontaines d'un docteur de la sapience, à la faculté de droit de l'université de Paris,* chés l'auteur. — 1765, un fort volume souvent divisé en deux. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

La même main qu'au numéro précédent a mis cette note: « Ces lettres ont été composées à Rome, par M. » l'abbé d'Azais, ex-jésuite, auteur de quelques autres » écrits excellents en faveur des jésuites; tels que: » *Lettres d'un cosmopolite, Réflexions impartiales,* » une brochure intitulée: *Il est temps de parler,* etc. »

Barbier et Quérard nomment Dazès l'auteur de ces trois livres.

28. *Lettre à M. le comte ***, ou considérations sur le clergé,* suivie d'une seconde et nouvelle lettre au même. — A Rome, 1788, 82 p. in-8°. (Omis dans Barbier et dans Quérard.) (Par M. l'abbé d'Héral, vicaire-général de Bordeaux), note manuscrite, et sur la couverture on lit: « M. l'abbé Bourdin, pour Mgr l'évêque de la Rochelle. »

Hosted by Google

29. *Adraste et Nancy V***y, anecdote américaine*, suivie de diverses pièces en prose, 2e édition. — Rochelle, Bouyer frères, imp., an IX (1801), in-12 de 202 pages.

J'ignore la date de la première édition; l'auteur avertit qu'il en a retranché quelques dissertations sur la politique, qui ont paru hors de leur place.

30. *Les amours de Zémédare et Carina, et description de la Martinique.* — Paris, Giguet et Michaud, 1806, 2 vol. in-12, ensemble 538 pages. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Ces deux romans sont de M. A. de Traversay. Ils ont évidemment pour fonds des aventures personnelles que l'auteur a altérées et au milieu desquelles il a jeté des exercices littéraires. — Je n'appelle point ainsi la lettre sur le combat naval de New-Port, récit aussi touchant que simple de la mort de braves marins, parmi lesquels sont deux de nos compatriotes; — mais, en général, il y a dans ce livre un mélange de la galanterie du beau monde d'avant la révolution et de la sentimentalité vertueuse du temps qui avait suivi, auquel s'unissent parfois des peintures d'une volupté toute matérielle, mélange plus bizarre qu'intéressant. Dans Zémédare et Carina, M. Traversay s'était proposé pour modèle Paul et Virginie. Sans se flatter d'en approcher pour l'intérêt et pour le style, il espérait au moins le rappeler par la spécialité des descriptions. Les siennes sont peut-être plus exactes que celles de Bernardin de Saint-Pierre; mais la fidélité d'un poète n'est pas celle d'un procès-verbal. Toutefois cette vérité locale et la vérité historique de quelques documents ajoutés à la fin font aujourd'hui tout l'intérêt de ce roman. Imitant en même temps une faute de Rousseau (M. Traversay prenait de grands et dangereux modèles), il avait inséré dans ce livre des pièces de rapport, dont, à l'impression, il retrancha quelques-unes. Il envoya, en mars 1806, à l'académie de la Rochelle deux de ces morceaux: la

Hosted by Google

Description anatomique du cœur d'une femme coquette, imité de Pignotti, et une anecdote, la *Fille hermite*.

Je n'ai pas fait de recherches sur M. de Traversay ; je recueille seulement quelques notes qui ressortent de ses livres.

Auguste Sansac de Traversay, issu d'une famille du Poitou, non-seulement noble mais distinguée dans la marine, naquit à la Martinique. Il avait du sang de notre Guiton. Le grand-père de son père avait épousé une demoiselle Duquesne, petite fille de ce maire de la Rochelle. Il fut d'abord officier de marine, et servit en cette qualité, en Amérique, pendant les années 1779 et 1780, ce qui doit placer sa naissance assez près de 1760. C'est à ses études pour cette profession que sont dus deux livres publiés avec son nom, et qui ne sont guère qu'une rédaction soignée de cahiers faits par un homme qui veut se rendre bien compte de ce qu'il vient d'apprendre : *l'Astronomie mise à la portée de tout le monde ;* Saint-Maixent, 1792, 162 pages in-8° et pl. — *Eléments de minéralogie selon la méthode de Daubenton ;* Rochelle, Bouyer frères, imprimeurs, sans date (1800), in-8° de 86 pages.

Il était commissaire des guerres à la Rochelle lorsqu'il y fut nommé sous-préfet : comme tel, il contribua beaucoup au rétablissement de la société d'agriculture et de l'académie, sous le nom de Lycée. Il fut membre de ces deux réunions et en garda le titre jusqu'à sa mort. Il laissa la Rochelle en l'an XII, avant que l'académie fût bien installée ; mais, lorsqu'il y revint, en 1812, il prit, jusqu'en avril 1816, où il repartit pour la Martinique, une part active à ses séances. A son retour en France, il habita Poitiers. Il portait alors le titre de comte de Traversay, chevalier de Saint-Louis. Il y est mort, je crois, dans le courant de 1849.

31. — *Auffrédy, ou le négociant Rochellais*, comédie en vers et en 5 actes, par M. G*****, Rochelle, Lhomandie, in-8° de VI et 74 pages, sans date ; (par M. Godineau ;

Hosted by Google

l'an XIII). Ce nom, qui ne répond pas au nombre d'astériques, et cette date m'ont été donnés par l'imprimeur. Je crois, dans mon enfance, avoir vu représenter cette pièce sur le théâtre de la Rochelle. Je n'ai aucun détail sur l'auteur. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

32. — *Bélisaire*, drame en cinq actes et en vers, Toulouse. Baour, 1775, in-8° (par Demossi). Note d'une main qui m'est inconnue. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

33. — *La question de l'usure éclaircie. Lettre à l'abbé B***, prêtre du diocèse de la Rochelle, auteur, etc.* Septembre 1786, in-12 de 118 pages (par M. Rougane, prêtre). Note d'un exemplaire provenant de M. l'abbé J.-B.-L. Sousy, chanoine de la Rochelle. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

L'ouvrage de l'abbé Beurrey, auquel il répond, *La question de l'usure éclaircie, ou les véritables notions du prêt rétablies, etc.*, n'est pas anonyme, bien que Barbier le donne pour tel, n° 15,204.

34. — *Eloge de Messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Dupaty, président à mortier au parlement de Bordeaux, par M. R****, avocat en parlement,* 1789. In-8° de 46 pages. Pour épigraphe : *Multis ille bonis flebilis occidit, nulli flebilior quam mihi.*

Je crois bien que c'est cet éloge que Barbier, en en abrégeant un peu le titre (n° 4917), que Quérard et la *Biographie universelle* attribuent à Robespierre. Du moins n'en connais-je pas d'autre que celui-ci et celui daté de Naples, 1789, 87 pages, qu'on donne généralement à Diannyère. Or je crois devoir révoquer en doute cette attribution. Voici pourquoi :

En 1789, l'Académie de la Rochelle mit au concours l'éloge de Dupaty ; elle remit le prix en 1790, et les événements de 1791 ne permirent pas de le décerner.

Hosted by Google

Mais, parmi les discours qui lui avaient été adressés, il y en a un qui venait visiblement de Bordeaux et qui porte cette note : « Au moment où j'écris ce discours, » il n'a paru qu'un seul éloge à la gloire de M. Dupaty. » Cet ouvrage est à la fois l'éloge de celui qui l'a fait et » de celui qu'il célèbre. Il est de M. Réaud, avocat en » parlement. » Il y a donc un éloge imprimé de Dupaty, par M. Réaud, et je crois que c'est celui-ci, parce que je n'en connais pas d'autres, parce qu'il est d'un ami de Dupaty (l'épigraphe le prouve et le discours le confirme), parce que l'on ne connaît aucun rapport personnel entre Dupaty et Robespierre, et qu'il est plus naturel de chercher les amis de Dupaty à Bordeaux qu'à Arras. Ajouterai-je que le R**** du titre est l'initiale de Réaud, et n'est pas celle de Robespierre, qui jusqu'alors avait toujours signé De Robespierre. — Ces motifs me paraissent pouvoir au moins balancer l'autorité de Barbier, quelque grande qu'elle soit.

35. — *Le cantique des cantiques, idylle prophétique ; le psaume XLIV et la célèbre prophétie d'Emmanuel, etc.*, interprétés sur l'hébreu dans le sens littéral. Rochelle, Mesnier. Paris, Durand, 1767, LXIV et 92 pages, in-8°.

Barbier a omis ce livre, probablement parce qu'il n'a pas su qu'il était anonyme, car l'auteur en est bien connu. C'est *Jean Roussy*, aumônier en dignité du chapitre de la Rochelle.

On le confond souvent avec un de ses parents. Distinguons-les. Jean Roussy, né au Vigan, diocèse d'Alais, le 11 octobre 1705, avait publié avant sa traduction du *Cantique des Cantiques* (datée par erreur, dans Quérard, de 1747), *Aurélia ou Orléans délivré*, poëme latin (supposé), traduit en français, Paris 1738, in-12. Anonyme aussi. Il fut reçu à l'académie de la Rochelle, le 1er juillet 1750, et n'y lut que deux dissertations : *Sur l'esprit et le goût* (*Mercure* de septembre 1751) et *Sur les talents nécessaires pour réussir en littérature* (*Mercure* de juillet

Hosted by Google

1763). Il mourut le 4 février 1777. Il signait tantôt *L. de Roussy*, tantôt *Roussy, aumônier.*

Jacques Bruno Roussy, aussi du diocèse d'Alais, y était né vers 1713. Il fut d'abord aumônier en dignité, puis doyen du chapitre de la Rochelle. Reçu à l'Académie de cette ville, le 28 décembre 1740, il n'y lut que deux discours : *Sur les bienséances* (*Mercure* d'avril 1743), *Sur la couleur des nègres* (28 avril 1751). Il en trouve la cause dans la malédiction prononcée par Noé contre Cham. Il signait tantôt L. de Roussy, tantôt Roussy de Cazeneuve. Je ne crois pas qu'il ait rien publié. Il mourut le 7 mars 1779.

36. — *La vie des gens mariés, ou les obligations, etc.* Paris, Laroche, 1711, in-12, (par Gérard de Villethierry, prêtre). Une note donne ce nom et est confirmée par le privilège qui est commun à plusieurs ouvrages du même auteur. Cependant Barbier et Quérard l'ont omis.

37. — *Nouvelles vues sur l'administration des finances et sur l'allègement de l'impôt*, à Londres, 1787, in-8° (par Hocquart de Coubron), (omis par Barbier). Les premières lignes désignent l'auteur des *Vues d'un citoyen, etc.* (Barbier, n° 19,515.)

38. — *Dissertations sur les miracles*, sans lieu ni date, ni nom d'imprimeur, 100 pages in-4° à deux colonnes. Cet exemplaire porte cette note manuscrite : « M. l'abbé Molinier est l'auteur de ces dissertations, » qui ont été imprimées chez N. Lottin, en vertu d'une » permission tacite de M. le Garde des Sceaux, à con- » dition qu'il n'y serait point parlé des miracles de » M. Pâris, ni directement, ni indirectement. » (Omis dans Barbier et dans Quérard).

39. — *Jugement équitable sur les conversions.* Paris, 1733, in-4°. Note de la même main que la précédente : « Cet ouvrage, qui est de M. l'abbé Fourgon, doit être lu

Hosted by Google

» avec beaucoup de précaution et l'on doit être en » garde contre les principes qu'il y établit. » (Omis dans Barbier et dans Quérard).

40. — *Christiani catholici ad viros pacificos antuerpienses actorum sanctorum editores epistolæ censoriæ, quibus, etc.*, 1734, in-4°.

41. — *Viris pacificis antuerpiensibus editoribus actorum sanctorum christianus catholicus salutem*, 20 janvier 1735, in-4° (Omis dans Barbier et dans Quérard). Sans lieu ni nom d'imprimeur.

Ces trois lettres adressées aux Bollandistes, pour relever leurs erreurs involontaires et volontaires, dit l'auteur, sont du P. Antoine Bremond, de Cassis, en Provence, diocèse de Marseille, présentement général de l'ordre des Dominicains. (Note d'Arcère).

42. — *Réponse à un ami touchant les lettres qu'on attribue au cardinal Davia, dans la suite des nouvelles ecclésiastiques, n° 29,* 19 mai 1740, 24 pages in-4°. Sans lieu ni nom d'imprimeur.

L'auteur est le père Brémond, dominicain, depuis général. (Note d'Arcère.)

L. DELAVANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LOUIS XIII

AU SIÈGE DE LA ROCHELLE

(1627-28).

(FIN.)

Hérouard, n'ayant pas accompagné le roi à Surgères, dut, pendant son absence, interrompre son journal : après avoir laissé plusieurs feuillets en blanc, il le reprit le 1er décembre, jour du retour de Louis.

Le 1er décembre.... Clystère laxatif avec du lait clairet... *[mot illisible]* lénitif. *[Suivent des détails un peu trop intimes pour que nous puissions les reproduire ici.]* Remis au lit ; bouillon ; puis se lève, fait ung tour de chambre, se remet au lit pour se reposer ; à neuf heures levé ; va à la messe... au conseil...

Le 2.... Va à la messe... à deux heures monte à cheval, va à la chasse ; revient à cinq heures, dit ne vouloir point souper ; va en sa chambre, ne sentoit aucune indisposition...

Le 3.... Va à la messe... monte à cheval, va vers Lafont (1) ; revient à onze heures, disne... va au conseil...

Le 4.... Va à la messe... à sept heures monte à cheval ; va à la

(1) Sans doute pour y visiter les travaux du nouveau fort que les assiégeans avaient commencé le 28 novembre, au haut du village de Lafons, dans la garenne de la Ramigère, près du chemin de Puilboreau. *(Mervault,* journal du dernier siège.)

Hosted by Google

chasse vers Cigoigne ; disne de viande froide dans son carosse à cause de la pluie... va à la chasse, revient à cinq heures...

Le 5.... Va à la messe... au conseil...

Le 6.... Va à la messe... sur les huit heures monte à cheval, va à la chasse à Cigoigne ; à dix heures disne dans son carosse... va à la chasse au renard ; revient avec la pluie et le vent qu'il avoit fait tout le jour ; à cinq heures, dans son cabinet, changé d'habits et essuié les jambes ; à six heures et demie soupé...

Le 7... Va à la messe... au conseil...

Le 8.... Va à la messe... à une heure et demie, va à vespres... au conseil...

Le 9.... Monte à cheval, va à Coreille voir la digue qui se faisoit pour estroissir le canal du port (1), revient à dix heures, va à la messe... au conseil... à cinq heures prend un clystère avec lait clair...

Le 10.... Beu de l'eau dhorge (2), avec du julep de suc de citron battu... va à la messe...

Le 11.... Va à la messe... au conseil... (3)

Le 12.... Va à la messe puis monte à cheval, va visiter les travaux... va à vespres à une heure, puis monte à cheval...

(1) C'est le 1er décembre qu'avait été commencée, du côté du fort Louis, la fameuse digue à laquelle Richelieu donna son nom. Mais « la mer, par plusieurs fois, rompit tout ce que l'on avoit fait. » *(Mémoires de Richelieu.)*

(2) Le roi s'était sans doute enrhumé dans son excursion à Surgères et fut mis par son médecin à l'eau d'orge et aux juleps, qu'il prit régulièrement les jours suivants.

(3) A cette date du onze décembre, Richelieu écrivait à la reine-mère : « Je n'ay pas manqué de vous advertir de temps en temps de la santé du Roy, » selon que vous me l'avez recommandé. Quoyque le lieu soit très-mauvais, » que les tempestes, les vents et les pluies y soient ordinaires, qu'on soit de- » dans un continuel marescage, Sa Majesté ne laisse pas de demeurer avec au- » tant de gayeté que s'il estoit au plus beau lieu du monde... Il travaille conti- » nuellement. Il a réglé depuis huit jours son armée en sorte que, composée » de 12,000 hommes effectifs et de 800 chevaux, la despense n'en reviendra » qu'à 4,000,000 de livres par an... Il faict luy-mesme la revue de son ar- » mée, il visite ses travaux et a pris la peine, despuis six jours, de recog- » noistre en personne le lieu où il a fait commencer le fort du pont des » Salines, dont M. Schomberg a le soing. Avant-hier, S. M. fut trois heures » durant à la digue qu'il a faict commencer pour barrer le port. Non-seule- » ment y faisoit-il travailler à sa veue ; mais bien que les Roys n'entrent point » en comparaison avec les autres hommes, pour monstrer à un chascun ce » qu'il doibt faire, il voulut luy-mesme mettre la main à l'œuvre. Cette digue » est desjà six vingt pas dans la mer ; j'estime que dans un mois elle sera » bien advancée... Je ne mande point à Vostre Majesté que despuis huit jours » il a communié deux fois, parce qu'en effect elle sçait bien qu'il n'y manque » point tous les premiers dimanches du mois et les festes de Nostre-Dame... *(Lettres du cardinal de Richelieu.)*

Hosted by Google

Le 13.... Va à la messe, puis monte à cheval, va à la chasse, revient à trois heures ; va au Gobelet (?) où il a gousté...

Le 14.... Va à la messe... disne... mange d'un fromage de Hollande qui luy a esté donné prins dans un vaisseau des Anglois... va en sa chambre au conseil...

Le 15.... Va à la messe... à dix heures monte à cheval...

Le 16.... Va à la messe... à midy monte à cheval...

Le 17.... Va à la messe... à une heure et demie monte à cheval, va chez monsieur le cardinal de Richelieu...

Le 18.... Va à la messe... monte à cheval, va à la chasse ; revient à trois heures...

Le 19.... N'a pas voulu desjeuner... va à la messe... au conseil... à midy monte à cheval, va à Surgères...

Nouvelle interruption du journal, qui ne reprend que le 1er janvier ; d'où l'on doit conclure que le roi prolongea son séjour à Surgères pendant douze jours.

Le premier jour de janvier, sapmedy, esveillé à six heures après minuit... vestu, prié Dieu, confessé ; à neuf heures va à la messe, communie, touche vingt malades ; à onze heures trois quarts disne : deux pommes cuites sucrées, potage soupe, du chapon de pain bouilli, les yeux, les aureilles de chevreau bouilli, veau bouilli, la mouelle d'ung os, la chair de deux costelettes de mouton rosti, l'estomac de deux cailles, deux poires frais confites, deux tranches de coing confit ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé ; dragées de fenouille la petite queillerée. Va en son cabinet, à trois heures au sermon du père Suffren, à vespres ; au conseil ; à six heures et demie soupé : deux pommes cuites sucrées, potage simple, hachis de mouton et potage veau bouilli, la mouelle d'ung os, les aureilles, les yeux, deux pieds de chevreau bouilli, l'estomac d'ung chaponeau rosti lardé (?) à la saulce verde gelée, le dedans d'une tarte à la pomme, de petits morceaux de massepain, cerises confites, deux poires frais confites, une grappe de raisin blanc crud, deux tranches de coing confites ; pain assez, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée. Va en sa chambre ; à huit heures devestu, mis au lit, prie Dieu, s'endort jusqu'à six heures après minuit.

Hosted by Google

Le 2.... Julep... ne veult point desjeuner; va à la messe... à une heure monte à cheval, va voir le travail de Correille ; revient à cinq heures...

Le 3.... Va à la messe... à une heure monte à cheval, va à Correille, va chez M. le cardinal...

Le 4.... Julep ; n'a point voulu desjeuner ; va à la messe... à trois heures au conseil...

Le 5.... Va à la messe... au conseil...

Le 6... Julep... va à la messe... à vespres...

Le 7, vendredi.... Julep; n'a point voulu desjeuner; va à la messe; disne : des huistres à l'escaille ; crême (?) et ris au laict, de la bouillie, des moulles en potage ; huistres cuites sur l'escaille et queues d'écrevisses en potage ; la moitié d'une tortue, de la lamproie en pasté, escrevisses au rouge (?), une tartre d'abricots et paste de sucée; une grappe de raisin blanc crud, trois poires frais confites ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouille la petite queuillerée. Va au conseil ; à six heures soupé : deux pommes cuites sucrées, laict d'amandes et pain, potage au lait, queues d'écrevisses en potage, la moitié d'une tortue, queues d'écrevisses à la saulce jaulne, la langue d'une carpe, pistaches en pasté, trois cornets d'oublie, une grape de raisin blanc crud, une poire frais confite ; pain assez, beu deux coups de vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée...

Le 8.... N'a point voulu desjeuner ; va à la messe... va voir la digue...

Le 9.... N'a point voulu desjeuner ; va à la messe... peu après *[le dîner]*, monte à cheval, se va promener...

Le 10.... N'a point voulu desjeuner ; va à la messe.. au conseil.. (1)

Le 11.... Ne veut point desjeuner, va à la messe... à midy monte à cheval et va à Maran...

Hérouard n'accompagna pas plus le roi à Marans qu'il ne l'avait suivi à Surgères, mais il a ajouté à son journal la note suivante, qui lui avait été fournie par

(1) « Le 10 janvier le vent fut si furieux qu'une partie de ce qui étoit commencé de la digue en fut emporté. Le cardinal jugeant que cela provenoit de ce qu'elle n'avoit pas assez de talus, la fit promptement raccommoder et lui en donner davantage. » *(Mém. de Richelieu.)*

Hosted by Google

M. de la Musse, un des serviteurs de Louis XIII sans doute.

Arrivé à Marans à trois heures; à six heures soupé... va en sa chambre à 9 heures...

Le 12.... Julep... point desjeuné; va à la messe... va se mettre par eau dans le canal et va à la pesche; le vent le porte à la mer; fut en danger; revient à quatre heures...

Les 13, 14 et 15 sont restés en blanc.

Le 16, dimanche... Va à la messe... monte à cheval, va visiter la digue, revient à cinq heures...

Le 17.... Va à la messe... diarrhée...

Le 18.... Va à la messe... malaise, diarrhée, lassitude... se couche à deux heures, se lève à six; clystère...

Le 19 Esveillé à deux heures après minuit à l'alarme des vaisseaux qui sortirent hors de la ville avec bruit de plus de cinquante coups de canon; est en inquiétude jusques à sept heures (1), s'endort deux heures durant, esveillé à neuf heures; n'a point desjeuné... *(après dîner)* mis au lit avec frisson... va au conseil...

Le 20.... Va à la chapelle, à la messe... à deux heures va se promener à cheval...

Le 21.... Va à la messe... au conseil; à deux heures et demie monte à cheval, part d'Aytré et va à Surgères, où il arrive à quatre heures.

Le 22.... La diarrhée continue... va à la salle des gardes, y entend la messe... va à son cabinet; s'amuse à jouer de la guiterre...

— En note on lit :

« J'arrive de Aytré, mandé en diligence. » —

(1) « Le mercredy 19, sur les deux heures du matin, dit Mervault, le capitaine Daniel Bragneau, de la part du corps de ville, et le sieur Jean Gobert, pour les bourgeois, sortirent de la Rochelle et furent suivis de deux brûlots... et de cinq ou six vaisseaux de guerre de moyenne grandeur Le capitaine Bourgins, qui les suivoit, s'étant embarrassé dans une patache de guerre qu'un coup de canon avoit mise en désordre, s'arrêta au milieu du canal et fut cause que dix ou douze autres vaisseaux de la flotte ne purent sortir. Bragneau et Gobert, gagnants heureusement Chef-de-Baye sans estre canonnez. . , mirent en mer par le pertuis d'Antioche. Leur ordre étoit d'aller en Angleterre... Cette sortie par mer donna l'allarme bien forte au camp du roy... » *(Journal du dernier siège.)*

Hosted by Google

Le 23.... MM. C... T... *[noms illisibles]* et Guillaume résolvent ensemble de luy tirer du sang, ce qui fut exécuté à neuf heures ; saigné du bras droit jusques à six unces...

Le 24.... Entend la messe en la chapelle... il faisoit un extrême froid qui l'empesche d'aller courir le lièvre ; veult sortir à pied, il est contraint de revenir en sa chambre pour l'extrême froidure...

Le 25... Va à la messe ; à dix heures monte à cheval ; il faisoit un extrême froid, et part de Surgères à Aytré, où il arrive à quatre heures....

Le 26.... Esveillé à deux heures après minuit d'inquiétude que ceulx de la Rochelle ne fissent une sortie (1) ; se rendort jusques à sept... va à la messe... au conseil...

Le 27.... Va à la messe... au conseil... va se promener à pied ; revient à quatre heures...

Le 28 ... Esveillé à cinq heures après minuit, avec desseing d'aller voir la digue... va à la messe, puis va à pied voir la digue et les vaisseaux eschoués (?)... à deux heures et demie, le marquis Spinola, allant de Flandre en Espagne, le vient saluer ; le roy le receut fort courtoisement ; à quatre heures il se retire dans le carosse du roy comme il estoit venu... (2)

Le 29.... Julep... va à la messe... se va promener à pied à la digue ; revient à dix heures... va à pied à la Molinete, revient à quatre heures, va en son cabinet ; à six heures soupé : potage et hachis de chapon et jus de veau, potage confit avec jus de veau, veau bouilli, la mouelle d'ung os, les pilons...

(1) Rien dans le journal de Mervault ne fait soupçonner la cause de cette alarme.

(2) Ambrosio Spinola, Italien au service de Philippe IV, qui l'avait nommé ambassadeur extraordinaire, « l'un des plus grands capitaines du commence-» ment du XVIIe siège, le digne rival de Maurice de Nassau, le conquérant » d'Ostende et de Breda, le profond et habile marquis de Spinola. » *(Cousin, la jeunesse de Mazarin.)* Il était accompagné de son gendre le marquis de Leganez. « Il demeura trois jours au camp, dit Mervault, pendant lesquels le » roy lui fit beaucoup de caresses et lui fit voir l'assiette du camp, ses forts, ses » redoutes et sa circonvallation, et aussi la digue.. » « Il en admira le travail, » mais bien plus l'entreprise, rapportent les mémoires de Richelieu, avouant » que c'étoit une chose qui lui eût semblé impossible s'il n'en eût vu le com-» mencement déjà avancé. » Dans une lettre du 8 février, Richelieu écrivait au cardinal de la Valette : « Spinola estime, après avoir veu la Rochelle » et l'estacade du port, qu'elle ne se peut sauver et que c'est cette estacade » qui la prendra. » Mais on est étonné de le voir ajouter, après les mauvaises et perfides dispositions que le marquis avait manifestées envers la France : « Il faut avouer la vérité, que c'est un des meilleurs hommes du monde et » que sa bonté égale sa capacité. »

Hosted by Google

Ici s'arrête l'écriture d'Hérouard, une autre main a ajouté:

Le 30.... Esveillé à six heures après minuit, se lève : bon visage, gay,..... peigné, prie Dieu, altéré, prend un bouillon, va à la messe; à dix heures disne : deux pommes, d'un potage de canard, chair dudit canard et souppe de la cuisse d'un chappon grillé sur un potage, les couvertz de deux pastés et deux cuillerées du dedans, deux morceaux de chair de cottelettes de mouton grillé, d'un chappon bardé six morceaux, et le pain mie sur les deux chappons, une rotye de vau, du rougnon, six morceaux de servelles de vau frittes deux foyes de pouletz...

Icy finit le journal de la vie active du roy Louis XIII.

Une note qui suit nous apprend que messire Jehan Hérouard, seigneur de Vaugrigneuse, premier médecin de Louis XIII, étant tombé malade à Aytré, le 29 janvier 1628, y mourut le 8 février suivant, à l'âge de 78 ans, et que son corps fut transporté à Vaugrigneuse.

Deux jours après la mort de son médecin, le roi ennuyé d'un séjour de quatre mois, dans la plus mauvaise saison, devant les murs de la Rochelle, sans entrevoir le terme d'un siège qui menaçait de se prolonger indéfiniment, et inquiet des maladies qui régnaient dans l'armée, partit pour Paris au grand déplaisir du cardinal, qui sentait bien que suivre le roi c'était compromettre l'issue de la grande entreprise à laquelle il attachait tant de prix, et que se séparer de lui c'était compromettre sa fortune et peut-être son existence. (1) Ce fut une magnanime résolution que celle qu'il prit de rester. Le roi lui promit de revenir bientôt et le nomma « son lieutenant-général en l'armée », de sorte que les maréchaux eux-mêmes furent soumis à ses ordres. Louis XIII ne revint au camp que le 24 avril.

Depuis la publication de la première partie de cet

(1) « Le roy commença à s'ennuyer à la Rochelle, et son ennuy vint jusqu'à » tel point qu'il estimoit sa vie estre en péril s'il ne faisoit un tour à Paris .. »
(Mémoires de Richelieu.)

Hosted by Google

article, j'ai eu occasion de lire un rapport, ayant déjà plus d'une année de date, fait par M. J. Dunoyer au *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, sur un cahier des *Annales de la société académique de Nantes*, contenant des extraits du journal d'Hérouard relatifs au voyage de Louis XIII à Nantes, en 1614, et à l'expédition de ce prince contre Soubise, en 1622, dans l'île de Rié, près de Nantes, que le savant rapporteur a par distraction confondue avec l'île de Ré. J'y ai vu que M. le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, qui déjà a publié le *Journal de la santé du roi Louis XIV, par Vallot d'Aquin et Fagon, ses premiers médecins*, s'occupe de la publication du journal d'Hérouard. Si l'œuvre de ce dernier paraît à M. Dunoyer mériter cet honneur, je trouve qu'il a grandement raison d'ajouter : « au moins partiellement et » d'après un choix judicieusement fait. » Le plus ingénieux et piquant commentaire ne saurait rendre possible, il me semble, la lecture de ces six gros volumes reproduits *in extenso*.

Le rapport nous apprend qu'Hérouard était né à Montpellier en 1551 ; qu'il exerça d'abord les fonctions de médecin, par quartier, des rois Charles IX et Henri III, et devint, en 1599, médecin ordinaire et secrétaire du roi Henri IV; qu'il obtint le brevet de médecin du Dauphin (depuis Louis XIII), avant même la naissance de ce prince, dont il devint naturellement le médecin ordinaire, quand la mort de son père vint mettre la couronne royale sur son front de neuf ans; et, qu'en lui confiant le soin de la santé de son fils, Henri IV avait recommandé à Hérouard de ne pas se borner à noter les particularités hygiéniques de sa vie, mais « d'enregistrer les sentences et actions louables » qu'il reconnaîtrait en lui. » Si ces recommandations avaient été suivies avec intelligence, le journal d'Hérouard eût été d'un immense intérêt; on a pu juger par les extraits que nous en avons donnés, à l'une des époques les plus mémorables de la vie du

Hosted by Google

jeune monarque, dans quel esprit étroit et avec quelle fastidieuse monotonie le vieux docteur avait compris sa mission. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il ait attendu près de deux siècles et demi un éditeur assez courageux pour entreprendre la publication même partielle d'une œuvre aussi indigeste.

E. J.

Hosted by Google

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION

DU

BARBIER DE SÉVILLE.

Nous sommes au commencement de la *stagione* du carnaval de 1816 à Rome, le 26 décembre. Dans cette ville, qui fut autrefois la capitale du monde civilisé et qui n'est plus que le chef-lieu du catholicisme, le carnaval, une vieille institution qui tend elle aussi à disparaître, commence bien plus tôt que chez nous.

Si vous voulez m'accompagner au théâtre de la Torre Argentina, on y donne la première représentation d'un opéra buffa d'un jeune compositeur, déjà connu par une grande quantité de succès, quoi qu'il n'ait encore que vingt-quatre ans.

Il faut qu'il ait un grand talent, me direz-vous, pour avoir réussi à se faire jouer si jeune. Eh ! mon Dieu non, il a eu du bonheur. — Croyez-vous que Rameau, notre plus grand compositeur français, n'avait pas autant de talent que quelque musicien que ce fût ? Cependant il avait environ soixante ans lorsque fut donné son premier opéra ! Il est vrai qu'il habitait la France avant le décret de la liberté des théâtres.

Il avait eu bien du bonheur, le jeune maître qui, à vingt-quatre ans, avait déjà fait jouer *Tancrède*, l'*Italiana in Algieri*, la *Pietra del Paragone*, l'*Aureliana in Palmira*, *il Turco in Italia*, *Elisabetta*, *Torvaldo e*

Hosted by Google

Dorliska, et plusieurs autres partitions qui avaient eu moins de retentissement que celles-là.

Mais je vous laisse à la porte du théâtre Argentina, et, quoique nous ne soyons qu'à 41° de l'équateur, le lendemain de Noël, il pouvait bien ne pas faire un très beau temps à Rome.

Entrons dans la salle; il n'y fait pas froid, car elle est pleine. Et cette foule se livre à toutes sortes d'excentricités; il se fait un tapage effroyable; on entend, se croisant dans l'air, l'imitation de cris d'animaux qui ne jouissent pas d'une bonne réputation musicale: c'est le chien, l'âne, le dindon, voire le coq. Mais les éclats de rire redoublent; voici qu'un jeune homme se met au clavecin d'accompagnement, à l'orchestre. Il porte un habit noisette; cet habit (cadeau perfide de l'impressario Barbaja, de Naples, jaloux de voir son compositeur ordinaire prêter son talent à un confrère), n'est pas du goût du public, quoique nous soyons en carnaval. Mais quel est donc cet artiste qui a le privilège de concentrer sur lui tous les regards?

Nous allons le demander, si vous voulez, à ce monsieur qui applaudit et semble défier la foule. Il paraît plein de sympathie pour le jeune claveciniste, ou, comme on dit à Rome, *il maestro al cembalo*.

Justement c'est un français, il se nomme *Henri Beyle*; il écrira la vie du jeune homme à l'habit noisette, qui n'est autre que *Rossini*. Du reste, la toile n'est pas encore levée et il va nous donner des détails qu'il consignera peut-être un jour dans un livre, biographie, trop passionnée pour être exacte, du chantre de Pezaro, et qu'il signera, ainsi que *Rouge et noir*, du pseudonyme de *Stendhal*.

Il paraît que l'impressario du théâtre Argentina avait lu à la censure romaine un grand nombre de libretti d'opéras, que les censeurs s'étaient obstinés à refuser les uns après les autres. Le pauvre directeur aux abois proposa une pièce française que les censeurs jugèrent ne contenir aucune parole légère, aucune allusion poli-

Hosted by Google

tique, rien qui pût blesser la morale, la religion, ni l'art : *Le Barbier de Séville,* de notre Beaumarchais.

Il est bon de dire que cette comédie avait été déjà mise en musique par l'auteur de *Nina* et de la *Molinara,* le célèbre Paisiello, et les censeurs romains purent bien penser que ce que leurs confrères avaient accepté comme innocent et peu sujet à frapper l'attention de la foule, à cause de la bonhommie du sujet sans doute, était bon à donner au public romain, sans crainte d'éveiller ses passions.

Mais il fallait trouver un traducteur à Rome même ; car on ne pouvait de bonne foi donner à Rossini les paroles qui avaient servi à Paisiello.

Un poète amateur se présenta, on l'accepta, et il fut *incarcéré* avec Rossini et plusieurs copistes.

Voici comment le travail se fit en treize jours !

Le poète, dont je ne sais plus le nom, se faisait tracer un canevas par le musicien ; pendant que l'un ajustait ses vers sur la longueur indiquée, l'autre écrivait sa musique. On vit alors ce curieux phénomène d'un compositeur écrivant sa partition plus vite que le parolier son libretto. A chaque page finie et avant qu'elle fût sèche, sans prendre le temps même d'y mettre de la poudre, les copistes s'en emparaient. Cette musique, il est vrai, est si chaude, qu'elle devait sécher vite.

Dans la précipitation de cette copie à la vapeur, l'ouverture se perdit, et, le jour de la représentation, on dut jouer celle de l'*Aurelanio,* qui est restée depuis dans la partition que vous avez entendue et applaudie, moins souvent que votre serviteur ne l'a jouée en maudissant la profusion de triolets qui couvre la dernière page.

Lorsque le sommeil l'emportait sur l'ardeur du travail, on se couchait sur un canapé, sur un fauteuil ; quand la faim se faisait sentir trop impérieusement, on mangeait d'une main en écrivant de l'autre, et ce métier dura onze jours. Rossini ne se fit point faire la barbe pendant ces onze jours, parce que, disait-il, s'il eût eu

Hosted by Google

une figure présentable, il n'aurait pu résister au désir de sortir, et, s'il fût sorti, il aurait bien pu rester dehors plus longtemps que la nécessité ne le commandait.

Ce qu'il y a de bon, c'est qu'on a souvent surnommé Rossini le *Paresseux*. Que pensez-vous d'un paresseux travaillant onze jours et onze nuits de suite ? — Mais il y a des personnes pour qui un travailleur est seulement un homme qui est à son travail régulièrement, d'une certaine heure à une certaine autre, chaque jour, et qui prend des distractions seulement quand ses heures de travail sont passées, que son ouvrage soit fini ou non. Mais fainéant est celui qui finit son travail d'une seule traite et se repose ensuite jusqu'à ce qu'un nouvel ouvrage lui soit donné à faire. Oh ! depuis que la Grèce est devenue province Romaine, il y a des patriotes, descendants d'Épaminondas, d'Hésiode, de Plutarque, qui ont préféré s'expatrier que de se soumettre au joug étranger, et voilà pourquoi, dans le monde entier, en France même, on trouve partout des Béotiens.

Il y en avait, le 26 décembre 1816, au théâtre Argentina, car on ne pouvait pas pardonner à Rossini de traiter le même sujet que Paisiello, bien qu'il eût eu le soin de changer le titre (*).

On hua l'ouverture ; la cavatine d'Almaviva excita un tumulte affreux dans toute la salle ; le chœur

Mille grazie, mio signore !

fut à peine écouté.

Le second tableau commença d'une façon un peu plus avantageuse pour l'auteur ; l'air d'entrée de Rosine, *une voce poco fa*, fut écouté et fort applaudi, parce que la première chanteuse était l'idole du public romain. Il en fut de même du chant de victoire, *Lindoro mio sara*.

(*) La pièce de Rossini était intitulée : *Almaviva ossia la precauzione inutile*.

Hosted by Google

Mais l'air, devenu si célèbre,

La calunnia è un venticello,

compromit de nouveau le succès de l'ouvrage. Pourtant ce ne fut pas une raison musicale qui en fut cause ; les Romains ne se scandalisèrent pas de ce que tout l'intérêt de ce morceau est dans l'orchestre et non dans la partie du chanteur ; mais ce qui surexcita leur mécontentement, ce fut que Basile, en entrant en scène, se jeta par terre et s'abima la figure. Il se releva couvert de sang. Une partie du public cria bis, et l'autre, croyant que c'était dans la pièce, pensa que les auteurs avaient voulu se moquer des auditeurs (ce que Rossini s'était permis déjà plusieurs fois) ; on siffla avec fureur.

Le vacarme augmentait à chaque fois que le malheureux Basile portait son mouchoir à son nez, pour étancher le sang qui en découlait.

A la fin du premier acte, au moment de l'arrivée de la garde :

La forza,
Aprite quà !

les soldats ne furent pas seuls à entrer en scène ; un chat se glissa entre leurs jambes et, une fois en présence de la rampe et à la vue des quinquets, il courut effaré, égratignant les mollets de Bartholo, se blottissant sous les jupes de Marceline ; il n'avait peur que du sabre de l'exempt.

Le second acte ne fut pas plus écouté que le premier, et l'orage qui signale l'arrivée du comte par la fenêtre ne put pas être entendu.

Lorsque les acteurs se furent déshabillés et remis en costume de ville, ils coururent chez Rossini, pensant trouver le pauvre auteur dans un désespoir sans égal. On l'avait reconduit chez lui en le sifflant ; on lui jetait des pommes cuites, en lui souhaitant une autre fois de ne pas se mettre en parallèle, lui Pygmée, avec un géant comme Paisiello. Il s'était esquivé par une ruelle

Hosted by Google

et, échappant à la foule, était arrivé en courant chez lui, où il s'était couché ; et, lorsque les acteurs entrèrent, ils l'entendirent ronflant paisiblement.

La seconde représentation fut un triomphe; mais cette fois l'auteur n'y était plus. Après le premier acte, on vint le chercher. Il crut que c'était une nouvelle démonstration hostile du public romain, mais il fut agréablement surpris, lorsqu'on lui expliqua que le public l'acclamait à grands cris.

Comme le disait, à cette occasion, l'un de ses biographes, pour lui la Roche Tarpéïenne avait été bien près du Capitole.

J'ai lu dans ce biographe un détail, qui m'a vivement intéressé, parce qu'il m'a prouvé que les chanteurs de ce temps avaient en général plus de vanité que de bon goût. (Espérons qu'aujourd'hui il n'en est plus ainsi.) Ils supprimèrent, dès le premier jour, au second acte, le morceau de la leçon de musique, qui était un fort bon quatuor, et la prima donna remplaça ce quatuor par un air à roulades, tiré d'un autre opéra. Cet exemple a été fidèlement suivi depuis. En musique comme en toutes choses, on suit plus volontiers les mauvais exemples que les bons.

Il est vrai que les chanteurs sont excusables de ne pas aimer les morceaux d'ensemble : le public ne les applaudit jamais ; le plus souvent il n'applaudit que certains poncifs, des compositions vulgaires, mais qui font ressortir le talent de la prima donna ; sans s'en rendre compte, il se laisse plus facilement *empoigner* par le prestige d'une difficulté vaincue, que par le charme mélodique de la pensée. Je l'ai dit plus haut, les descendants d'Épaminondas se sont répandus dans le monde entier, et notre race, au lieu de se nommer la race Caucasienne, ferait mieux de prendre le titre de race Béotienne.

Les *P'tits Agneaux*, le *Pied qui r'mue*, la *Valse de Venzano*, *Viens je cède éperdu*, le *Miserere* du *Trovatore*, voilà les choses qui ont passionné du premier

Hosted by Google

coup la foule et la passionneront encore quelque temps, jusqu'à ce que la mode en soit passée; lorsque l'heure sera venue, on les mettra de côté, et les grandes conceptions musicales des auteurs sérieux, le chœur de *Castor et Pollux*, *J'ai perdu mon Eurydice* (d'*Orphée*), *Divinités du Styx* (d'*Alceste*), *Dieu d'Israël* (de *Joseph*), resteront toujours comme des modèles impérissables du beau en musique

Il Barbiere di Siviglia a été traduit dans toutes les langues.

Pour la France, un curieux musicien, feu M. Castil-Blaze, qui a fait connaître à nos compatriotes *Don Juan*, les *Noces de Figaro*, *Freyschütz*, sous le nom assez plaisant de *Robin des Bois*, s'est chargé de le traduire, comme il traduisait tout, le brave homme ! il l'a coupé en quatre actes. Cette pièce est devenue un des piliers du répertoire de nos théâtres, et tant que l'art musical se composera de sons échelonnés par tons et demi tons, elle sera applaudie par tous les publics du monde.

Léon Méneau.

Hosted by Google

KAROUN

LÉGENDE MUSULMANE.

Si dans un pré vous mettez au repos
Un vieux cheval, lassé d'obscurs travaux,
L'humble animal, loin d'un maître revêche,
L'œil morne, éteint, vers la terre penché,
Traînant encor son licou détaché,
Tond tristement son herbe rare et sèche.
Que si pourtant un fringant cavalier
Vient à passer sur la route voisine,
De quelque feu son regard s'illumine;
Pour un instant rival du beau coursier,
D'un lourd galop il fatigue la plaine;
Puis, au fossé s'arrêtant avec peine,
Ému, troublé, sans bien savoir pourquoi,
Le cou tendu, l'œil fixe, de sa place
Il suit les pieds qui dévorent l'espace
D'un long regard qui semble dire : Et moi?
Amis, ainsi ma muse se ranime.
En écoutant vos vers harmonieux,
Je me souviens qu'en des temps plus heureux
Nous avancions d'un effort unanime;
Pour se mêler à vos aimables jeux,
Ma prose alors s'égayait de la rime.
Et maintenant, après vingt longs hivers,
Imprudemment cette ardeur se réveille;
Je veux encor balbutier des vers
Et sollicite une indulgente oreille.

La médisance est un bien grand défaut,
Et c'est du fond du cœur que je la blâme

Hosted by Google

Dans mes voisins. Pourtant, quand il le faut,
Des gens pervers on doit dévoiler l'âme,
Les signaler à tous, et sur un cœur
Qui cache en soi des desseins sacriléges
Verser l'éclat de son flambeau vengeur.
Un moraliste a de grands priviléges.
Pour la morale il faut donc l'avouer,
De ses talents bien qu'on pût le louer,
Avare, ingrat, ambitieux, en somme
Défunt Karoun était un vilain homme.

Né de bon lieu, mais dans la pauvreté,
Karoun était le cousin de Moïse,
De ce Moïse en tout temps exalté,
Qui n'entra pas dans la terre promise ;
Mais aux Hébreux du moins il la donna,
Comme à Karoun la fin de sa misère.
Pour ce parent il eut les soins d'un père
Et l'enrichit par l'art qu'il lui montra.
Cet art perdu, cette science amie
Dans ce temps-là se nommait la chimie,
Non l'art chétif que l'on cultive encor
Sous ce grand nom, dont la langue un peu dure
Sait tant de mots en *ique*, en *ate*, en *ure* :
Dans ses creusets Karoun engendrait l'or.
Vous pensez bien que sa reconnaissance
Dut éclater, au moins en beaux propos.
D'abord bien vîte il chassa l'indigence ;
Puis, activant ses fructueux travaux,
Il eut de l'or, et bientôt sous sa tente
Il étala sa richesse insolente ;
Il eut de l'or, il eut mille jaloux ;
Il eut de l'or, il fut bientôt de tous
Connu, vanté, choyé ; cette manie
A survécu, dit-on, à l'alchimie.
Riche et savant, il n'en fut pas meilleur :
Or ni savoir ne nous gardent du crime.
Chez les Hébreux, soigneuse du malheur,
La loi de Dieu leur demandait la dîme

Hosted by Google

De tous leurs biens. Chacun obéissait ;
Sans murmurer tout Hébreu la payait.
Sur un cœur bas que ne peut l'avarice ?
Karoun lui seul refusa. De ce vice,
Tout bas d'abord, Moïse le reprit,
Puis parla haut, devant tous l'avertit,
Puis lui montra sa lâche ingratitude,
Puis menaça, tempêta : rien n'y fit.
De le braver se faisant une étude,
Karoun en vint à demander pourquoi
De ce Moïse il subirait la loi,
Et, contre lui semant les artifices,
Il se promit qu'il lui ferait bien voir
Qu'après lui l'or entraîne le pouvoir.
Dans ses flatteurs il cherchait des complices.

Or, si Moïse était un bon cousin,
C'était un maître, et Karoun à la fin
Montra si bien son affreux caractère
Qu'il éveilla cette rude colère.
On l'entourait, on s'en éloigne alors.
Moïse a dit ; la terre obéissante
S'est entrouverte, et sa gueule béante
A de Karoun dévoré les trésors.
L'avare tremble, et devant le prophète
Il a plié. Mais dans son lâche cœur
Le repentir suivait-il bien la peur ?
Il a crié : pardon, Moïse, arrête !
Il crie en vain. Moïse étend les bras,
Et par deux fois la terre vengeresse
S'ouvre, engloutit son reste de richesse,
Troupeaux et tente, — et sa famille, hélas !
Lui-même enfin sent le gouffre terrible
Saisir son corps : il redouble ses pleurs ;
Toujours en vain ; ses poignantes douleurs
Ne trouvent rien qu'un regard inflexible.
Tout disparaît. Effroyable tourment,
D'un crime affreux, plus affreux châtiment !

Hosted by Google

Ce souvenir a vécu. Sous la tente,
En frémissant, à son cercle troublé
Le pâtre arabe a souvent rappelé
Le mauvais riche et sa peine éclatante.
Pour auditeur l'un d'eux eut Mahomet.
Ce n'est pas là, dit-il, toute l'histoire;
Achève-la. Mais le conteur se tait;
Il ne sait rien. Jugez si l'auditoire
Supplie alors Mahomet de conter.
Bien qu'il fût sûr qu'on désirait l'entendre,
A ce désir il fut prompt à se rendre;
C'était un saint. Et pour les contenter:

Quand Dieu, dit-il, confie à ses prophètes
Un grand pouvoir, il ne le suspend plus;
Il leur permet d'user, jusqu'à l'abus.
Mais, chaque soir, des choses qu'ils ont faites
Loin du vulgaire écoutant le récit,
D'un mot il daigne éclairer leur esprit.
Lorsque Karoun, par ce cruel supplice,
Eut expié son impie avarice
Et sa révolte et ses lâches complots,
Tremblant aussi, l'auteur de la sentence,
Devant celui de qui vient la puissance,
Qui nous soutient et juge nos travaux,
Vint exposer l'exemple salutaire
Qu'avait donné sa trop juste colère;
Puis attendit, le front humilié.
Et Dieu lui dit: ainsi, ce grand coupable
A par trois fois imploré ta pitié.
Et t'a trouvé trois fois inexorable.
Eh bien! vers moi s'il eût tourné sa voix,
J'aurais fait grâce à la première fois.

O seul puissant, ô seul sage, ô seul maître,
Toi seul es bon! Tu permets le malheur:

Hosted by Google

Tu le permets ; tu n'en es pas l'auteur :
C'est par le bien que tu te fais connaître.
Je vois bien peu ; pourtant je vois assez
Pour espérer en toi, non pour te craindre.
De quelques maux que l'homme ait à se plaindre,
Il est un port ouvert aux cœurs lassés :
Il est en toi. Des vents, la violence
Peut fatiguer notre frêle vaisseau ;
Qu'il soit brisé, la lointaine espérance
Te montre encor derrière le tombeau.

L. Delayant.

Hosted by Google

LE TRENTE-ET-UN DÉCEMBRE.

A ....

L'aiguille impitoyable a déjà marqué l'heure :
Minuit !... Le timbre d'or, comme une âme qui pleure,
Vibre, dans le silence, harmonieux et doux ;
Mais dans cette harmonie il est une tristesse ;
On dirait un regret.... Le temps qui fuit nous laisse
Un dernier mot : Souvenez-vous !

L'aiguille, qui poursuit sa marche cadencée,
Comme un pôle aimanté captive ma pensée,
Et je jette en arrière un rapide regard.....
Tout à coup, devant moi le passé se soulève,
Le passé, dont la voix nous poursuit comme un rêve,
Le passé, le fils du hasard !

Il a pour quelques-uns de purs reflets d'ivresse ;
D'autres ne voient en lui qu'amertume et tristesse,
Lorsqu'il n'apparaît pas comme un remords vengeur....
Moi, j'étais inquiet.... Je frémis à sa vue.
Il me montrait du doigt l'illusion perdue,
La folle illusion et son prisme menteur.

Il me fit parcourir, de l'année envolée,
Ces sombres nuits de veille, où l'âme désolée
A la voûte des cieux cherche un rayon d'espoir,
Ces heures, où le cœur, qu'un long sanglot oppresse,
Maudit la destinée et la loi vengeresse
Qui vous condamne avant le soir....

Mais son front s'éclaircit, sa lèvre eut un sourire.
Son doigt, aussi léger qu'un soufle sur la lyre,

Hosted by Google

Effleura ma paupière et je souris enfin....
Au milieu de ces jours voilés par un nuage
Je voyais lentement flotter ton doux visage,
Frais comme un rayon du matin.

C'était toi !.... Ton regard dont la longue paupière
Laisse échapper parfois comme un flot de lumière,
Les contours délicats de ton sein velouté,
Ton épaule arrondie en sa courbe charmante,
Ta main petite et blanche, et cette lèvre ardente
Où se cache la volupté !

C'était toi !.... Cette année, en sa course orageuse,
Avait réalisé mon attente anxieuse,
Puisqu'un jour fortuné te mit sur mon chemin....
Et je rêvai longtemps, l'œil perdu dans l'espace,
Cherchant aux horizons à poursuivre ta trace,
Te faisant signe de la main.

Mais alors j'entendis une voix solennelle
Qui me disait : « Ingrat !.... Oui, l'avenir t'appelle ;
» Mais te donnera-t-il ce que je t'ai donné?
» Cette part de bonheur pour toi je l'ai choisie,
» Sache la conserver.... C'est là ta poésie ;
» Sans un rayon d'amour ton luth est condamné ! »

Drapé dans son manteau, fait de lumière et d'ombre,
Le spectre du passé, reprenant son air sombre,
Bientôt s'évanouit ainsi qu'une lueur....
Il laissait sur mon front une ride nouvelle,
Mais moi j'étais heureux, puisque j'avais par elle
Un souvenir au cœur.

JULES MESTRE.

Hosted by Google

LES PETITS JOURNAUX.

M. Le Clerc a fait un ouvrage très-savant, intitulé : *Des journaux chez les Romains.*

M. Hatin a composé huit volumes très-compacts sur l'histoire du journalisme en France, depuis Renaudot jusqu'à nos jours.

L'histoire des grands journaux politiques et littéraires est donc faite et bien faite. Mais n'y aurait-il pas matière à un ouvrage, léger de forme et d'allure, qui passerait en revue la petite presse et notamment ces feuilles légères qui naissent, courent après un abonné, le manquent et meurent ?

Pauvres petits journaux ! Ils apparaissent un beau matin, baptisés d'un nom retentissant, battent la grosse caisse et attendent les lecteurs; mais les lecteurs sont revêches. En vain le journal, distribué à profusion dans tous les cafés, étale sa vignette et son titre affriolant sur les tables de marbre, se faufile à travers ses confrères de grand format, dans la chance d'y être pris par une main distraite ; — les habitués ne saisissent que le journal politique, qui donne les dernières nouvelles et le cours de la Bourse, et le nouvel organe littéraire, scientifique ou artistique reste dédaigné et triste dans son coin.

Et pourtant le fondateur avait crié sur tous les tons que son journal répondait à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps ! A quel besoin en effet répondait-il? Etait-ce la création d'un esprit fantaisiste, trop riche de quelques écus, ou bien fallait-il absolu-

Hosted by Google

ment une tribune à un talent incompris, dont le portefeuille regorgeait d'œuvres plus inédites qu'intéressantes ?

Ainsi donc, un certain soir, ils étaient là trois ou quatre, cinq ou six — la quantité n'y fait rien, ni la qualité. — Ils fumaient tous, et ils buvaient de la bière, la discussion ayant été très animée. Tout-à-coup l'un dit, en secouant sa pipe, à son voisin qui avait longtemps parlé *de omnibus rebus et de quibusdam aliis* : « Sais-tu qu'il y a de bonnes choses dans » ce que tu nous a dit ? » — « Ça ferait bien dans un » journal, » ajoute un complaisant qui paie son écot par une basse flatterie. De là, on passe aux difficultés qu'on trouve à produire sa prose dans un grand journal. Il faut en fonder un ! Chose — qui a le sac — fera les fonds des dix premiers numéros ; les abonnés paieront les autres, et nous émettrons nos idées, et les peuples s'instruiront, et nous deviendrons députés, ministres, etc., etc.

Et voilà comment, ne sachant que faire, ils firent un journal.

Comme on voit, c'est l'enthousiasme qui préside à la naissance du nouvel organe. On lui choisit un joli titre, alléchant et pompeux. Un artiste est bientôt trouvé pour faire une vignette spirituelle — c'est de rigueur — et le nouveau journal, bien pomponné et tout frais éclos, est distribué à tous les cafés de Paris.

Le manifeste aux lecteurs est superbe. C'est simple, de bon goût, et il en découle cette vérité, qu'il faut n'avoir pas de cœur pour refuser de s'abonner. Hélas ! les abonnés ne viennent pas ! Les araignées filent leur toile dans les poches du caissier, et le cabinet de rédaction est désert : « Eh bien ! le journal ? Ça ne va pas ! » se disent entr'eux les fondateurs, et ils se lancent de mélancoliques bouffées de tabac.

Chose, — qui a fait les fonds, — perd trois mille francs.

Hosted by Google

Loin de nous l'idée de laisser supposer que les journaux dont nous avons à parler sont nés sous de tels auspices ! Evidemment, ils répondaient tous — tous — à un besoin réel et sérieux, et, s'ils ont succombé, c'est honorablement. Que voulez-vous ? La mêlée est épaisse, les armes lourdes à manier, et l'on sait bien que le soleil ne luit pas pour tout le monde.

J'ai devant moi un certain nombre de petits journaux, éclos dans ces dernières années, et pris au hasard dans la collection d'un de mes amis. C'est en les parcourant, que l'idée m'est venue de discourir à leur propos, de réveiller ceux qui sont morts, pour leur demander ce qu'ils ont valu pendant leur vie, et de secouer ceux qui vivent encore, pour voir s'ils ont des fruits.

LE SANS-LE-SOU.

Journal littéraire, scientifique et artistique.

Il n'avait pas une obole, et il le disait ! O franchise du premier âge ! C'était un journal d'étudiants, rédigé par et pour des étudiants, avec cet épigraphe : *A tous et pour tous.*

Je vois en tête un avis aux abonnés. Ne riez pas ! Il y avait des abonnés. J'en ai connu. Le journal avait ouvert une souscription pour élever un tombeau au regrettable Gérard de Nerval, et recueillit 90 fr. 60 c. C'était le denier du pauvre, dont la valeur est égale au louis d'or du riche.

Il faut citer le rondeau inspiré à un M. Lézard par le titre du journal :

Hosted by Google

RONDEAU.

Sans le sou ! *Ose*-t-on en ces mots s'exprimer ?
Se peut-il qu'une feuille honnête ainsi se nomme
Et se fasse, au grand jour, sous ce titre imprimer ?
Pourquoi non ? Soyons francs. Si notre titre est comme
Notre bourse, eh ! *corbleu ! faut-il* nous en blâmer ?

Faut-il donc de l'argent pour se faire estimer ?
Et quand on n'en a pas, *faut-il* qu'on vous assomme ?
Ne saurait-on, sur terre, être un fort honnête homme
Sans le sou ?

Laissons-donc les pédants et les sots déclamer :
Sans honte et sans orgueil, sachons nous conformer
Au sort. La pauvreté n'est pas un mal, en somme,
Aiguillon qui nous presse et vient nous ranimer ;
Et plus d'un débuta — qu'aujourd'hui l'on renomme —
Sans le sou.

Sous le titre de bibliographie, un écrivain d'un certain mérite, et très-apprécié aujourd'hui des amateurs de romans champêtres, M. Eugène Muller, maltraite rigoureusement M. Jacquot, de Mirecourt, à propos d'une brochure d'Altève Morand sur les scandaleuses biographies du pamphlétaire.

Nous l'avons lu aussi, ce petit livre de polémique littéraire, et nous disons, comme M. Muller, que la protestation d'Altève Morand contre le succès de M. Jacquot était une bonne action.

Pauvre Morand ! Plein d'ardeur et de jeunesse, lui qui promettait un vif et brillant écrivain, il est allé mourir, peu de temps après, dans je ne sais plus quel port de l'Amérique du Sud.

Que vois-je ? un nom Rochelais, au bas d'une pièce de vers !

..... La verveine embaumée
Pour respirer l'air d'un beau jour
Entr'ouvre sa lèvre pourprée.....

E. C.

Hosted by Google

La rime n'est pas riche, mais il ne faut pas oublier que le journal est sans le sou.

Comme vous l'avez vu, ce bon petit journal du quartier latin avait des abonnés, ce qui est une excellente condition de succès pour un journal.

Les abonnés fournissant le vivre, le couvert et..... le reste, il n'était plus logique de continuer de crier misère. Du moment qu'on avait quelque monnaie devant soi, il fallait bien changer de titre.

On prit pour nom :

L'APPEL.

Le format devint plus élégant. Le texte fut encadré, et on fit même les frais d'une vignette : une femme habillée à l'antique, une flamme sur le front, tenant une lyre d'une main, et de l'autre un étendard sur lequel est écrit : « En avant ! C'est le mot du temps et de Dieu. »

Altève Morand est rédacteur en chef. Le journal est bien ordonné, il s'y trouve des articles littéraires (étude sur Schiller), des articles scientifiques, philosophiques, industriels. Le tout est bien écourté ; ce sont là évidemment des compositions coupées en petites tranches à des lecteurs friands de choses variées et dites vite. Il y a du bon pourtant et jusqu'à des vers de Barillot.

La plaisanterie se mêle aux œuvres graves, et voici un entrefilet qui critique agréablement un vers de Méry, le facile entrelaceur de rimes :

AVIS.

« *L'Appel* offre un magnifique exemplaire des œuvres complètes » de Chapelain à la personne qui récitera, — sans hoquet, —

Hosted by Google

» devant le comité de rédaction, ce vers extrait du poème que Méry » vient de faire à propos de l'exposition universelle :

» Sphinx d'Occident, met une énigme en protocole. »

A mon secours, Alfred de Musset, toi qui as écrit ces vers :

Harmonieux langage,
Idiôme de l'amour, si doux qu'à le parler
Les femmes sur la lèvre en gardent un sourire !

LES FAITS DIVERS,

Journal d'actualités.

Il est imprimé sur papier vert-eau, pour ne pas fatiguer les yeux des lecteurs. On n'est pas plus aimable. Mais ne nous étonnons pas si les lecteurs n'ont pas répondu à cette prévenance. Evidemment ils ont dû être écartés par les titres des articles :

— *Catastrophes et accidents.*
— *Morts et tentatives de morts violentes.*
— *Combats dans les mines.*
— *Histoires de voleurs.*
— *Tribunaux : affaire Dumollard.*

Pouah ! cette couleur verte, qui devait reposer nos yeux, ne serait-elle que la couleur des cadavres ?

Le tout se termine par des recettes de plats italiens, signées Joseph de Filippi : « Prenez du fromage rapé..... faites chauffer et servez chaud. »

Quelle cuisine ! Quelle littérature !

Hosted by Google

L'HARMONIE.

Journal de l'époque.

L'harmonie ! c'était certainement le plus burlesque titre à inscrire au-dessus de la vignette dont voici la description :

La scène représente un orchestre disposé en demi-cercle autour du chef d'orchestre. Chaque musicien représente un journal avec des attributs plus ou moins comiques.

Le *Charivari*, en costume de folie, conduit l'orchestre. Il a près de lui la vieille *Gazette de France*, qui chante en s'accompagnant de la harpe. *Les Débats*, gros bourgeois, promène onctueusement son archet sur sa basse ; *la Presse* fait le plus de bruit possible avec sa grosse caisse, sa trompette et son chapeau à clochettes ; Mirès tape à tour de bras sur ses deux marmites, le *Pays* et le *Constitutionnel* qui servent de timbales ; l'*Union*, en habit de marquis, joue de l'accordéon ; le *Siècle* tourne la manivelle d'un orgue, chez le marchand de vin du coin ; *la Patrie* vend des légumes à bon marché ; le *Figaro* rase ; le *Journal pour rire* fait danser les marionnettes ; enfin, Louis Veuillot joue du serpent, les pieds sur l'*Univers* et la tête dans les étoiles.

Le Tintamarre, représenté sous les traits d'un âne qui fait tourner une crécelle, s'est fâché de cette plaisanterie, et a intenté un procès au nouveau journal, ce qui a failli détruire la bonne harmonie.

En effet, peut-on imaginer quelque chose d'harmonieux dans un concert de pareils musiciens, qui jouent chacun leur partie sans s'occuper des autres ? Que de fausses notes ! Que de désaccords ! Quelle

Hosted by Google

musique d'enragés! Alors, pourquoi ce titre : Harmonie ? Mystère !

Dans le numéro que je possède, je ne lis rien que des diatribes et autres productions de même farine. M. Félicien Lazare, dont le nom n'est pas encore européen, répand à longs flots sa colère contre ce pauvre Fiorentino, et malmène fort M. Alp. Balleydier, auteur de la vie de l'empereur Nicolas.

Je cueille, en passant, cette nouvelle à la main :

« Un monsieur, en revenant de la Bourse, perd, » dans la rue Vivienne, cinquante actions indus- » trielles. Il les fait aussitôt afficher, promettant » récompense honnête. Quelques jours après, les actions » baissent subitement, et le monsieur en avait fait » son deuil, quand arrivent chez lui beaucoup de » gens rapportant les uns dix actions, les autres cinq, » prétendant tous les avoir trouvées, et réclamant la » récompense honnête.

» Il les renvoya poliment, en les remerciant de » leur probité, mais sans rien accepter.

» Ce qu'il y eût de plus curieux, ce fût un finaud » de Bar-le-Duc, qui apporta vingt actions, et qui » trouva fort mauvais qu'on les refusât.

» — Ah ça! mon bonhomme, lui dit le Parisien, » pourquoi tenez-vous tant à me faire accepter vos » actions? J'ai perdu les miennes, rue Vivienne et » non à Bar-le-Duc.

» Tiens, répond l'autre, mais c'est qu'elles ne valent » plus que quinze sous; c'est peu, çà! Moi, je comptais » sur votre récompense pour payer mon voyage! Chez » nous, dans la Meuse, il y a plus de probité que ça; » les écrits sont des écrits ! »

Les échos de Paris sont ici intitulés : Bruits. — Beaucoup de bruits pour rien.

Hosted by Google

LE MOUSTIQUE,

Journal des Théatres, Concerts et Cafés.

D'abord des calembourgs. N'en citons qu'un, et qu'on veuille bien nous le pardonner :

« Quelqu'un disait à Emile Augier, à une représen-
» tation des *Effrontés*, que, si les patineurs tombaient
» sur la Seine, sans dire un mot, les *Effrontés* ne
» tombaient pas sur la scène, et faisaient des mots ! »

Après les calembourgs, un éreintement, deux éreintements.

Le Moustique est le type des petits journaux qui pullulent sur l'asphalte des boulevards. Des jeux de mots, des coups d'encensoir aux amis, des injures plus ou moins violentes aux ennemis de la coterie, voilà le fond de sa littérature.

Edmond About et son ami Sarcey y sont traités en idiots. Dix lignes plus bas, Pierre Véron est appelé écrivain de talent. *Et nunc erudimini.....*

E. H.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

1er SEPTEMBRE 1864.

JEAN GUITON

DERNIER MAIRE DE LA COMMUNE DE LA ROCHELLE

1628.

J'ai publié, en 1847, des *Recherches généalogiques et biographiques sur Jean Guiton;* depuis lors et grâce aux heureuses investigations du patient auteur des *Ephémérides historiques de la Rochelle,* j'ai eu connaissance de plusieurs titres qui m'ont permis de remonter presqu'au XIVe siècle et me donnent le moyen de rectifier quelques énonciations qui, il est vrai, n'avaient été émises que comme des hypothèses : je viens donc, aujourd'hui, établir la filiation réelle du *Jacques*, maire de 1575, qu'à tort j'ai enté sur une famille *de La Vallade*, qui n'a peut-être eu avec lui d'autres rapports que ceux relatifs à la vente, faite en 1571, du domaine, sis à l'*Houmeau*, auquel elle avait donné son nom.

Dans les notes mises en ordre par Monsieur E. Jourdan, on trouve un Pierre Guyton, l'auteur, sans doute, de cette famille si nombreuse dans le XVIe siècle, lequel vivait en 1418, et un Yvon ou Yvonet, l'un de ses descendants, qui contractait en 1523 ; or, cet Yvonet était le grand'père des quatre Guiton, membres du Corps de ville en 1569 (Arcère, v. 2, fo 608).

Des actes de Lecourt, 24 octobre 1558 ; Boutet, 10 mai 1566 ; Tarazon, même année ; Bounyn, 1578 fo 72 et 1581 fo 3, etc., etc, il résulte que cet Yvonet avait

Hosted by Google

pour fils Yves, *per* de la Commune, qui, marié deux fois, eut, de sa première femme dont le nom ne m'est point connu, quatre enfants : Jacques, Pierre, Jehan et Yzabeau, mariée à Jehan Nycolas, sieur de Coureil ; et, de la seconde, Marguerite Nycolas : Yves, Baptiste et Marguerite qui épousa Michel Bigot, sieur d'Avanton.

Marguerite Nycolas, devenue veuve, s'étant remariée avec Claude Furgon, écuyer, sieur de Saint-Christophe, donna naissance à Claude, sieur de Tesson, et à Elisabeth, qui épousa Loys Bertinault, écuyer, sieur de Pampin.

Voici une procuration qui jette un grand jour sur la filiation dont je viens de parler :

Extrait des minutes de M. Fournier.

« Sçachent tous que, par devant Martin Lecourt, notaire royal pour la ville et gouvernement de la Rochelle, ont esté présens et personnellement establis sire Jehan Nycolas, eschevin de la dicte Rochelle et Damoyselle Yzabeau Guyton, sa femme, de luy suffisamment autorisée, et sire Jacques Guyton, per, demeurant en la dicte Rochelle, tant en son nom que comme curateur de Jehan, Yves, Marguerite et Baptiste Guyton, tous lesquels Guyton, enfans et héritiers de feu sire Yves Guyton, en son vivant, per et bourgeois de la dicte Rochelle, lesquels, de leur bon gré et volonté, ont faict, dict, nommé, constitué, ordonné et establi, par ces présentes, leurs procureurs généraux et messagers espéciaux, sire Pierre Guyton, leur frère, aussi per et bourgeois de la dicte Rochelle, et honorable homme, maistre Pierre Baron, procureur... au Parlement de Paris, auxquels et chacun d'eulx, les dicts constituans ont donné et donnent, par ces présentes, plein pouvoir, autorité et mandement d'ester et comparoir pour eulx, au jugement à écheoir tant à la cour du Parlement de Paris que ailleurs, par devant tous juges et commissaires quelconques.... et de faire, au nom et pour les dicts constituans, tout ce qui appartient en faict et en droict de justice et, par espécial, de suivre, transiger, composer et s'entendre, pour

Hosted by Google

les dicts constituans, avec Gilles Beauchesne, escolyer, estudiant en l'Université de Paris, comme ayant droict et transport de feus Régnault Beauchesne et Claude Larsonneur, ses père et mère, et de Pierre et Robert Larsonneur, ses oncles, sur certain procès de partaige, par le dict Beauchesne, escolyer, intenté et poursuivy, à l'encontre des dicts constituans, par devant le conservateur des privilèges royaulx de l'Université de Paris, à présent pendant, par appel, à la cour du Parlement du dict lieu, pour telle somme de deniers et à telles conditions que les dicts procureurs et chacun d'eulx verront estre à faire; et, à cette fin, pour tant que besoing est ou seroit, répudyer, pour et au nom des dicts constituans, la succession et hérédité de feu Yvonet Guyton, en son vivant marchand, demeurant à Chartres, leur ayeul de tous les dicts Guyton constituans, du partaige de la quelle est question au dict procès, et, à ce moyen, dire et desclarer qu'ils ne prétendent aulcun droict en icelle succession et y renoncent au prouffit de ce qu'il appartiendra.... Faict à la Rochelle.... le XXVIIIe jour d'octobre l'an mil cinq cent cinquante et huit. »

J'ai dit aussi que le contrat de mariage de Jean Guiton et de Marguerite Prévost était adhiré : dans les liasses de Cousseau (Fournier) existe, cependant, passé par Cherbonnier, sous la date du 30 mai 1610, époque où Guiton était encore mineur (la majorité ne s'acquérait qu'à vingt-cinq ans accomplis), un acte portant promesse de mariage et établissant les conventions projetées; mais, comme rien ne prouve que le contrat qu'on promettait de passer, « plus tard, en » forme authentique par devant notaire et témoins, » ait été précisément de même teneur, je dois me borner à y puiser quelques renseignements de famille.

« Jehan Guyton, escuyer, l'ung des eschevins de » ceste ville, fils de Jehan Guyton, quand vivoit, aussi » escuyer, eschevin de ceste ville, et de Damoiselle » Elisabeth Bodin, ses père et mère; et Damoiselle » Marguerite Prévost, fille de François Prévost, escuyer, » sieur de la Vallée et Damoiselle Gounauld, aussi ses » père et mère, duehement et suffisamment autorisez,

Hosted by Google

» quant à ce, savoir, ledit Guyton, de ladite Bodin, sa » mère, tutrice et curatrice, et encore de Jacques » Mignonneau, sieur de Moureilles, cousin germain » dudit Guyton, et son curateur aux causes.... ont fait et » passé les promesses, accords et convenances qui s'en » suivent : » — l'acte porte que Guiton a droit « à la » dixiesme partye de la terre et seigneurie de Chan- » denier obvenue de la succession de feu son père, le » prix de laquelle dixiesme partie, revenant à dix-huit » cenz livres, » est compris dans les dix mille livres tournois données par ladite Bodin, « tant en advance- » ment d'oyrie, que pour les meubles, restitution de » fruictz et autres droictz écheus audit Guyton, par » décès et trespas de son père. » — La dot de Marguerite Prévost est portée à douze mille livres.

CALLOT AINÉ.

Hosted by Google

DES BIENSÉANCES SOCIALES

Il n'y a nul effet à attendre d'une œuvre littéraire s'il n'y a une certaine communion d'idées entre l'écrivain et le lecteur, si celui-ci n'est de moitié avec l'auteur. Voilà pourquoi si peu d'œuvres posthumes sont intéressantes, à moins qu'elles ne tirent leur intérêt de la célébrité même de l'auteur. Toutefois il peut arriver que la date même d'un morceau attire la curiosité, et il semble qu'il en peut être ainsi quand il s'agit d'un sujet où les nuances sont tout, comme dans les *Bienséances sociales*. C'est ce qui nous a fait croire qu'on ne lirait pas sans plaisir une dissertation sur cette matière, lue, il y a près de quatre-vingts ans, en avril 1787, à une séance de l'académie de la Rochelle, par M. Despéroux, conseiller au présidial. Même pays, autre temps, le rapprochement peut-être curieux. Nous donnons le morceau intégralement.

Quid deceat, quid non.
HOR.

« Il y a, dit la Bruyère, de petites règles, des devoirs, » des bienséances attachées aux lieux, aux temps, aux » personnes, qui ne se devinent point à force d'esprit, » et que l'usage apprend sans nulle peine. » J'ose entreprendre le développement de cette utile observation ; et sans consulter ni les principes sévères de la morale, ni le code invariable des mœurs, c'est sur le théâtre mobile du monde, dans l'accord arbitraire des conventions, parmi les nuances fugitives de l'usage, c'est au milieu de la société, que je tâcherai de fixer ce point

Hosted by Google

imperceptible que la vertu même a besoin de saisir pour être mieux accueillie.

Il est sans doute inutile de faire entendre que la société n'est pas ici considérée sous un point de vue universel et politique ; il n'est question que de ce rapprochement particulier et volontaire, né de la conformité réelle des caractères et des penchants ou de l'égalité factice du rang et de la fortune ; de cette réunion que le plaisir et l'intérêt commencent, que l'habitude entretient, et que peut même conserver le choc orageux des passions, en la sauvant au moins de l'ennui; de ce lien enfin dans lequel la politesse ressemble à toutes les vertus. Mais de ces traits généraux descendons à quelques observations particulières, dont l'application nous conduira naturellement aux objets que nous avons à présenter. Si l'esquisse en est fidèle, elle ne doit être jugée que comme ces paysages d'imagination qui, tracés sans modèle, rendent pourtant la nature.

Deux puissances également redoutables règnent dans la société : le ridicule qui ne respecte rien, et l'amour-propre qui ne sait rien pardonner. L'un, bruyant et léger, déchire en se jouant la victime qu'il a choisie ; tel qu'une rouille corrosive, le ridicule s'attache indifféremment au mérite qui déplaît et aux défauts qui ne plaisent plus, il triomphe avec éclat, et s'applaudit hautement de ses succès : l'amour-propre, au contraire, ombrageux et sombre despote, calcule en silence et l'outrage qu'il reçoit et la vengeance qu'il médite, il dissimule son courroux et frappe dans les ténèbres. Telle est donc la science du monde dans son rapport avec les bienséances sociales : fuir le ridicule et ménager l'amour-propre. Mais ce précepte montre le but qu'il faut atteindre sans en tracer la route, et c'est ici que commence l'empire irrésistible de l'usage, tyran capricieux, dont j'ai à saisir les traits sous le double point de vue que j'ai indiqué. Mon objet est rempli, si je le fais connaître, car l'étude des bienséances n'est

Hosted by Google

que la théorie de l'usage ; opposons-le d'abord au ridicule.

Si j'avais à présenter l'emblême du sage au milieu de la société, je peindrais Platon sacrifiant aux grâces ; c'est contre l'oubli de leur culte que le ridicule est surtout armé, et l'usage seul nous enseigne le chemin de leurs autels. Il pourrait, je l'avoue, se trouver des hommes que la nature elle-même en aurait repoussés ; êtres disgraciés et nuls, dont le caractère et l'esprit sembleraient avoir pris les formes bizarres du physique le moins heureux ; ils auraient, sans s'en douter, tous les torts de la maladresse ; doués de quelques talents, ils les entacheraient du vernis de leur imagination grotesque ; ils seraient, pour ainsi dire, ridicules de leur aveu. Mais de tels hommes placés hors des rangs pourraient impunément violer les lois de l'usage, dont la sévérité pèsera tout entière sur l'inattention qui les néglige, ou la singularité qui les méprise.

Défiez-vous de cette inattention imprudente, vous dont la franchise ne justifiera point les torts. Le mérite de vos actions doit, en quelque sorte, se diviser entre la société et vous ; l'honnêteté, la droiture, la noblesse des procédés, voilà votre partage ; mais vos manières et votre ton deviennent le lot de la société ; et gardez-vous de le lui disputer, elle vous jugera sur ce refus, et son arrêt, pour être sévère, sera-t-il tout-à-fait injuste ? Ne calomnions point les hommes ; leurs conventions sociales sont établies sur un mutuel échange, une réciprocité soutenue de soins et d'égards, dont ils ont senti le besoin ; c'est une image des vertus dont cette heureuse fiction rappelle au moins l'existence. D'ailleurs les grandes vertus n'ont, dans le cours ordinaire de la vie, qu'une application rare et bornée ; leur caractère même est de se cacher aux yeux, et, si l'on en bannissait les bienséances, la société serait livrée à la rudesse et à l'inurbanité.

Moins faciles peut-être à analyser dans la théorie qu'à saisir dans la pratique, les bienséances échappent

Hosted by Google

sous la plume à l'exactitude des détails ; on les recommande plutôt qu'on ne les indique, et à la place des principes, il ne reste guère que ce conseil : observez avec attention, et imitez avec choix. Il n'est cependant pas impossible, en généralisant ses idées, d'offrir quelques exemples de ces bienséances absolues, qui tiennent, pour ainsi dire, à des conventions impératives: les unes, mobiles et successives comme les années, vous maîtrisent dans la jeunesse, vous guident dans l'âge mûr, et vous suivent encore, quoique moins exigeantes, sous les glaces de la vieillesse; d'autres deviennent le partage respectif des deux sexes ; il en est enfin qui, dépendantes du rang que vous occupez dans le monde, constituent, en quelque sorte, les attributs inséparables de votre état, et ce n'est que sur celles-ci que nous allons hasarder quelques réflexions rapides; les autres, suivant particulièrement l'ordre de la nature, appartiennent moins au plan que nous avons tracé.

Lorsqu'on a dit qu'il fallait avoir l'esprit de son état, on a établi une maxime incontestable, et dont l'abus seul est à craindre. Le magistrat, par exemple, n'approche sans doute de son tribunal que pénétré de l'importance de ses devoirs, il n'y monte que pour les remplir ; mais qu'une fois descendu, il vienne fatiguer la société du détail fastidieux ou affligeant de ses fonctions sévères, on sourit de ses prétentions ; ce n'est plus qu'un acteur qui joue hors du théâtre. Le militaire, le financier, l'homme de tous les états enfin entaché du même travers doit être également jugé. Il est vrai qu'on éviterait assez maladroitement ce ridicule en empruntant à une autre classe un ton et des manières étrangers à la sienne ; il en est même qui sont étrangers à toutes les classes; et, dans l'impossibilité où l'on était de définir ceux qui parvenaient à les renier, on leur donnait autrefois le nom de *petits maîtres*, qualification bizarre et qu'on n'avait sans doute adoptée qu'en faveur de l'épithète. C'est donc en n'affectant rien, c'est en conservant tout à la fois et une dignité sans

Hosted by Google

morgue et une aisance sans étourderie, qu'on obtient partout sa place, sans paraître la réclamer.

Voilà en effet, me dira-t-on, des devoirs qui, quoiqu'au second rang dans l'ordre moral, n'en sont pas moins indispensables; mais peut-on établir quelques rapports entre des pratiques minutieuses qui échappent à l'esprit inattentif et les qualités essentielles du cœur? Que m'importent les premières si l'on m'accorde celle-ci? Eh bien, on ne vous les accordera pas; l'homme frivole n'y croira point, le méchant n'y voudra pas croire, et c'est malheureusement la pluralité qui juge. Trop adroits cependant pour se compromettre, ils ne discuteront ni la délicatesse de vos sentimens, ni le mérite de vos actions; leur méthode est plus sûre et surtout plus facile: c'est en vous anéantissant vous-même qu'ils anéantiront vos vertus; le ridicule vous attend; jouet de la société, votre place en sera retranchée, vous allez cesser d'exister.

A ce tableau trop sombre peut-être, parce qu'il fallait le rendre vrai, opposons une légère esquisse d'un travers assez ordinaire, quoique rarement avoué. Le plaisir est l'âme de la société, mais, comme on s'est aperçu qu'il manquait souvent à nos désirs, et échappait toujours à nos recherches, on a créé des plaisirs de convention, et qui puissent, pour ainsi dire, se trouver sous la main: grâce à cet heureux arrangement, l'instant a été fixé où l'on devait se réunir, l'objet des entretiens a été prévu, et leur durée est strictement calculée sur le temps qu'on doit employer avec des cartons ou des dés, en sorte que, pour avoir du plaisir, il est seulement nécessaire d'être averti que l'on s'amuse; et c'est au mépris de cet ordre assez prudemment établi qu'on ne craint pas de produire dans le cercle une onéreuse inutilité! Scandaleusement oisif au milieu de l'activité générale, on se refuse à partager le poids de la cause commune. Malheur à vous, spectateurs désoccupés, si, malgré les efforts réunis, l'ennui circule encore au tour des tables; c'est à vous seuls qu'on s'en

Hosted by Google

prendra: et qui pourra vous justifier du tort réel d'être ennuyeux ? Qu'importent à la société vos qualités et vos talents ? *que de vertus vous me faites haïr !* vous dira-t-elle ; et l'on connait dans le monde l'effet d'une citation sérieuse.

Observons donc des lois que l'usage a consacrées ; la futilité des objets n'en autorise point l'oubli ; tout ce qui peut armer le ridicule cesse d'être futile aux yeux de l'homme sage, et le délit alors tire son importance de la peine même qu'il encourt.

Il ne serait peut-être pas impossible de justifier, sous ce point de vue, ce précepte général qu'en traçant le tableau satirique de nos mœurs, le Philosophe de Genève nommait ironiquement la première maxime de notre sagesse : *il faut faire comme les autres.* On pourrait en effet avancer avec assez de vraisemblance, relativement à notre objet, que les choses universellement admises ne sont jamais universellement mauvaises, et en accordant qu'elles sont au moins indifférentes, il resterait toujours à ceux qui ne les pratiquent pas le tort dangereux de la singularité.

Je viens de nommer le plus redoutable ennemi des bienséances sociales : il suffit d'avertir l'inattention, mais c'est la singularité qu'il faut combattre ; si l'une ignore ses torts, l'autre raisonne ses écarts; la première s'en excuse, et celle-ci s'en glorifie ; enfin l'inattention néglige les devoirs dont la singularité s'exempte. Elle en impose d'abord par un extérieur spécieux ; vous la prendriez pour la sagesse, ce n'est que l'abus de la raison ; ne nous trompons point à son masque, et tirons le charlatanisme du tonneau de Diogène.

L'homme singulier est facile à connaître : négligé dans sa parure, une loi somptuaire pourrait seule changer son goût ; il cherche à s'instruire des usages, car enfin il pourrait se tromper, et en suivre quelques-uns par distraction ; il a une sévérité de principes que les intérêts d'autrui ne font jamais fléchir ; peu jaloux de son opinion, il l'abandonnera bientôt si tout le

Hosted by Google

monde l'adopte ; citoyen modeste, ce n'est que chez l'étranger qu'il fait l'éloge de son pays ; grâces aux rêveries modernes, il est libre des vieux préjugés ; maître de ses passions, il ne daigne point exercer son empire ; en un mot, il est philosophe, il ne faut que l'écouter pour s'en convaincre, car lui-même l'avouera.

C'est de l'usurpation d'un titre aussi respectable que naissent en effet les illusions ou plutôt les sophismes de la singularité : enveloppée, pour ainsi dire, dans la grossière et unique franchise, elle prodigue à tout ce qui l'entoure les noms odieux de mensonge et de fausseté. Le ridicule est bien encore ici le vengeur de la société outragée, mais le ridicule ne suffit pas ; il peut défendre les droits de l'usage, sans les justifier, et quand la singularité les accuse, c'est à la raison de les absoudre. Permettons-nous quelques détails, et, pour offrir à l'homme singulier la thèse la plus favorable, choisissons, entre les bienséances sociales, quelques-unes de celles qui, le plus généralement reçues, doivent par conséquent lui répugner davantage.

Parmi ces dernières se présentent naturellement les visites, les liaisons, les assemblées, tout ce qui constitue et entretient la sociabilité. Mais à ce seul mot, je crois entendre les déclamations outrées de nos modernes héraclites. Qu'ils épargnent leurs phrases et leurs sentences, nous avons lu aussi Rousseau ; l'un des plus beaux génies de ce siècle, avec une âme sensible et une imagination brûlante, dut s'égarer quelquefois ; il fit le roman de la *Vertu*, mais il fut admirable jusque dans ses erreurs, et rien ne nous *a acquis le droit de faillir comme lui.* Cependant c'est en son nom qu'on va prêchant cette philosophie *parlière* que lui-même condamne en créant à la fois l'expression et l'idée. On met son orgueil à penser comme lui, sur tous les points où lui-même ne pensait comme personne, et tel que les courtisans d'Alexandre, on croit, en penchant la tête, ressembler à son héros.

Mais puisque ces éloquents détracteurs de la société

Hosted by Google

se résignent encore à en goûter les avantages, qu'il nous soit permis de défendre nos usages, et de les leur proposer même, tant qu'ils vivront parmi nous. Sans avoir besoin d'y mettre une importance exagérée, on peut au moins saisir à quelques égards leur utilité relative. Ainsi, la bienséance nous engage de visiter ceux qu'en cessant de voir on oublierait peut-être ; il est même une époque de l'année où elle nous en fait un devoir : des courses précipitées et quelques billets suffisent pour nous en acquitter, et c'est cette facilité même à le remplir qui, en le rendant moins pénible, le rend plus indispensable ; ainsi la bienséance nous fait cultiver les liaisons que notre état ou nos affaires nous obligent de former ; moins intimes que l'amitié, elles ne la remplacent point ; mais, en lui laissant tous ses droits, elles en augmentent encore les charmes : seuls avec l'amitié, nous la croirions peut-être moins précieuse ; il est si doux de pouvoir dans la foule distinguer son ami, c'est par cet heureux contraste qu'on apprend mieux à le chérir ; ainsi, la bienséance nous porte à fréquenter ces assemblées, ces cercles nombreux, où l'observation attentive des actions, du langage et même de l'attitude des acteurs nous forme à ce ton naturel et général qui règne dans la société, et dont l'ignorance, souvent nuisible, n'est surtout jamais pardonnée.

Que la singularité ne se pique donc plus d'isoler l'homme honnête, que l'esprit de système cède au bon sens universel, et que le citoyen intéressant remplace le frondeur ridicule. Et, si ce n'était pas assez de l'autorité de la raison contre des hommes qui ne s'égarent souvent, il faut l'avouer, que parce qu'ils outrent ses principes, je les dénoncerais à un tribunal dont leur cœur n'oserait appeler : c'est à vos pieds, sexe aimable et sensible, que j'amènerais ces coupables transfuges de la société ; vos charmes persuaderaient ceux que je n'aurais pu convaincre, et j'invoquerais votre voix enchanteresse, comme jadis Orphée emprunta la lyre

Hosted by Google

des Dieux pour civiliser les mortels. Mais abandonnant enfin le ridicule et ses victimes, que ne puis-je plutôt ici vous implorer pour moi-même! De la tâche que je me suis imposée, la partie la plus délicate me reste à remplir : j'ai, pour ainsi dire, à pénétrer dans le dédale du cœur humain; vous qui en connaissez si bien la route, que ne dirigez-vous mes pas!

En évitant le ridicule, on n'a presque travaillé que pour soi; et qu'importe ce soin, en effet, à ceux qui vous entourent? Vous ne paraissez au contraire que leur enlever un plaisir. L'étude des bienséances serait donc imparfaite, si leur objet, exclusivement personnel à celui qui les observe, ne se réfléchissait pas sur les autres dans quelques-uns de ses effets, et l'amour-propre se présente ici pour réclamer ses droits.

Dire que l'amour-propre est naturel au cœur humain, ce n'est faire de ce dernier ni l'éloge, ni la satire, c'est le peindre tel qu'il est, avec le germe de tous les talents et de tous les défauts, et sous une nuance imperceptible entre le vice et la vertu. Mais en nous occupant de l'amour-propre, laissons à d'autres le soin de le condamner ou de l'absoudre, et, trop certains de le retrouver partout, proposons quelques idées sur l'art heureux de le ménager.

Quoiqu'universellement répandu, il ne conserve pas toujours le même caractère, n'a pas les mêmes prétentions, ne produit pas les mêmes effets. Impalpable, pour ainsi dire, dans ses fréquentes métamorphoses, c'est un Protée qu'il faut saisir sous ses formes les plus saillantes. Ici nous le voyons hautement s'établir sur les avantages conventionnels du rang ou de la naissance, là s'étayer adroitement des privilèges d'un sexe tout à la fois exigeant et timide; associé à l'esprit et au génie, il paraît souvent modeste; seul enfin, et sans aucun titre, il n'en est que plus fier. Quels sont donc, sous ces quatre points de vue, les égards qu'il mérite ou les ménagements qu'il exige?

Appliqué aux idées que nous nous faisons ordinai-

Hosted by Google

rement de la grandeur ou de l'éclat qui la remplace, l'amour-propre se manifeste à nos yeux sous le nom d'orgueil à côté de la naissance, de hauteur dans les dignités, de vanité chez l'opulence, et il semble progressivement nous blesser davantage selon l'ordre successif de ces différents degrés. Mais il est assez probable que l'humeur que nous prendrions ne corrigerait personne, et l'humeur a toujours tort, surtout quand elle est inutile. D'ailleurs, sans vouloir rien justifier, je demande s'il n'est pas à craindre qu'en condamnant sans réserve le sentiment naturel d'une noble origine, on ne parvienne à éteindre cet enthousiasme assez généreux pour se nourrir d'une stérile fumée ; je demande si, en disputant aux fonctions difficiles et orageuses des grandes places, ce qu'elles ont coutume d'appeler leurs droits, on ne les frappera point d'un découragement dangereux ; et quant à la vanité du riche, ôtez donc, avant de vous en plaindre, l'importance que vous attachez à l'or. Ou plutôt pardonnez à l'amour-propre ces mouvements divers, dont les circonstances seules vous mettent peut-être à l'abri, et ne laissez point attribuer vos indiscrètes clameurs au chagrin de la privation ou au regret de l'impuissance.

J'ai à parler d'un autre genre d'amour-propre auquel je n'oserais toucher, si ce n'était pour le défendre. Les femmes, à qui la nature semble avoir fait déjà payer assez cher les brillants avantages qu'elle leur a accordés, ne doivent encore leur empire dans la société qu'au triomphe heureux de l'adresse contre la force ; c'est en opposant toujours les sentiments à nos froides maximes, et en tirant, pour ainsi dire, du fond de nos cœurs, le désaveu de nos lois souvent trop sévères, qu'elles parviennent enfin à colorer leur dépendance civile des dehors flatteurs d'un ascendant sans limites. Et l'on oserait condamner en elles cet amour-propre attentif et jaloux qui veille sans cesse devant le fragile édifice de leur puissance! Ah! gardons-nous de l'entreprendre ; j'ai dit qu'il fallait ménager l'amour-propre ;

Hosted by Google

je vais plus loin, il faut ici le respecter, et je ne crains pas d'être démenti : je puiserai dans tous les cœurs mes raisonnements et mes preuves.

Observons de sang-froid, s'il est possible, cette jeune personne qui, au sortir de l'enfance, marche environnée du cortége des grâces et de la beauté ; avertie de ses avantages, elle en ignore peut-être le prix ; mais le spectacle de la nature va être pour elle l'école de l'amour-propre : Tous les êtres sont classés à ses yeux dans l'ordre apparent de leur perfection physique, et la rose n'est la première des fleurs, que parce que la rose est la plus belle; voilà déja l'amour-propre justifié dans sa naissance, suivons-le encore dans ses progrès.

Le cœur éclairé par un instinct secret et par une observation timide, mais continuelle, devine bientôt que ces avantages qui le flattent peuvent encore le rendre heureux, parce qu'ils seront chers un jour à l'objet de son bonheur. De là nait l'importance que la beauté attache aux hommages qu'elle reçoit; ils fondent son espoir, ils justifient sa confiance, ce sont autant de titres à la félicité qu'elle ose entrevoir. Et qu'on ne vienne point flétrir d'une inculpation odieuse ce sentiment que nous pouvons croire aussi pur que sa source; est-il même besoin de réclamer ici l'usage qui des lieux communs de la galanterie fait le texte ordinaire de tous les entretiens ? Ennoblissons le motif de nos hommages, de nos soins, de nos égards, de toutes ces attentions délicates dont un sexe sensible nous sait toujours gré ; ce qui lui est si précieux peut-il nous être indifférent ?

Arrivée à cette époque de la vie où elle affermit son existence en la partageant, une femme abandonnera-t-elle des droits que ses succès semblent avoir consacrés ? Le soin de conserver est-il moins légitime que le désir ardent de conquérir ? Pardonnons-lui ces douces jouissances de l'amour-propre; qu'une heureuse illusion en perpétue même la durée, et n'allons pas briser dans nos mains ce prisme adulateur qui dérobe à ses yeux

Hosted by Google

les traces injurieuses du temps; épouse et mère, qu'elle obtienne à ces deux titres l'indulgence avec le respect.

Vous ne justifiez, me dira-t-on, que l'amour-propre de la beauté; c'est qu'il n'en existe guère d'autres chez les femmes, et que celui-ci même peut exister indépendamment de son objet; l'esprit et les talents savent le faire naître, il est vrai; mais l'esprit et les talents auront encore l'heureuse prétention d'emprunter le voile des grâces, et ceci d'ailleurs appartient plus particulièrement à ce dernier genre d'amour-propre dont il me reste à traiter.

Il y a longtemps qu'on a dit que personne n'était mécontent de son esprit, et l'on a dit une vérité universelle. Mais en donnant à cette maxime le ton du blâme ou de la satire, on s'élèverait contre les vues mêmes de la nature: cette confiance intime est un de ses bienfaits, et l'être le plus malheureux dans la société serait celui qui ne l'aurait pas. Les égards qu'elle exige sont donc indépendans des titres sur lesquels elle est fondée, car elle est la même chez les hommes le plus inégalement partagés. L'un, se sentant la force d'être modeste, veut cependant qu'on lui tienne compte de sa modestie; l'autre, croyant devoir être fier, s'irrite de ce qu'on ose même pénétrer le secret de son orgueil; le premier néglige les droits qu'on ne lui conteste point, le second semble usurper ceux mêmes qu'on lui abandonne; tous deux jaloux d'hommages, l'un est tranquille dès qu'ils lui sont dus et l'autre toujours inquiet, parce qu'il croit qu'on les lui refuse; en un mot, ils sont l'un à l'autre ce que la prétention isolée est au mérite réel; il suffit à celui-ci d'être connu, tandis que la prétention ne triomphe qu'en se cachant. Le mérite n'est donc guère l'objet des bienséances, telles que nous les avons ici considérées: il les érige, pour ainsi dire, en devoir, il ne s'agit que d'être juste; mais la prétention en fait un art difficile et d'autant plus important que la haine poursuit tous ceux qui le négligent ou qui l'ignorent. Et l'on ne

Hosted by Google

s'attend point sans doute à en trouver ici les règles ; l'occasion les a bientôt apprises à l'expérience. C'est au milieu du monde, c'est dans la foule qu'il faut les étudier. Pourrions nous mieux finir qu'en donnant un conseil aussi utile dans la pratique qu'étendu dans l'application.

Telles sont les réflexions que j'ai hasardées sur les bienséances sociales, matière aussi délicate qu'abondante; je ne me dissimule point que j'ai quitté la plume avant d'avoir achevé l'ouvrage, il serait encore moins heureux de l'avoir quittée trop tard.

DESPÉROUX.

Hosted by Google

LA PRESCIENCE.

Eh bien ! voici donc qui est conclu. La prescience ne peut servir qu'à nous tourmenter, en nous révélant d'avance des faits inévitables ; mais elle serait un grand bienfait, si elle pouvait nous laisser notre liberté.

— Allons, docteur, encore votre maudit sourire. Ah ! cette fois, vous direz pourquoi.

— Calmez-vous, mon cher Ernest : vous savez bien, sans avoir le don de prescience, que vous ne gagneriez rien à vous fâcher.

— Non, pas même un coup d'épée ; vous diriez encore que votre métier est de les guérir, non d'en donner ou d'en recevoir. Et pas même moyen de mettre en doute votre courage, sous peine de faire rire tous ces messieurs. Encore une singularité dont je voudrais bien savoir le pourquoi.

— Mais je vous l'ai dit.

— Oui, vous m'avez dit que, quand un médecin a le goût de tuer les hommes, il en trouve toujours assez d'occasions. Mais ce n'est pas là une raison sérieuse.

— Et vous en voudriez une. Eh bien écoutez, et je vais répondre à vos deux questions à la fois.

Vous eussiez vu alors tous les assistants se redresser sur leur siège, et le cercle devenir attentif. C'est que, malgré la considération dont il jouissait parmi tous nos officiers, le docteur Hassain était pour eux tous une énigme. Quoiqu'il eût passé la plus grande partie de sa vie aux colonies, il ne se battait jamais. Non-

Hosted by Google

seulement il l'avouait, mais on pouvait presque dire qu'il en faisait profession. Longtemps, racontait-on, cette prétention l'avait exposé à la froideur et au dédain. Mais il avait fait comme chirurgien de marine les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et la mitraille, le naufrage, l'épidémie, l'avaient toujours trouvé non-seulement intrépide, mais calme; il avait vu plus d'une fois les plus braves pâlir, sans que nul le vît, lui, changer de couleur, et il avait bien fallu avouer que ce n'était pas par peur qu'il fuyait le duel. Zélé du reste auprès des malades et des blessés jusqu'au dévouement, il semblait pourtant bon plutôt qu'ému, et paraissait obéir moins à l'affection qu'au devoir. Dans la vie commune, il était serviable, mais froid; il ne riait presque jamais, et souriait presque toujours: somme toute, il était plus respecté qu'aimé, et excitait plus de curiosité que de sympathie.

Il se tut un instant au milieu du cercle attentif; on put voir sur son front se former une ride qu'on y remarquait quand il avait à pratiquer quelque opération dangereuse, et ce ne fut qu'avec un ton un peu étrange de résolution qu'il reprit:

Vous savez tous, Messieurs, aussi bien que cet étourdi, que, pour nos colonies, le duel est plus qu'une fureur, plus qu'une manie, c'est presque une chose sainte. Or c'était bien pis, il y a quarante et quelques années. Je ne pense pas qu'alors un colon conçût la possibilité d'en éviter un. C'est alors que, pour la première fois, je refusai de me battre, non pas avant tout engagement, mais sur le terrain, le pistolet à la main, en présence de mon adversaire et de nos quatre témoins. Tout le monde en fut non-seulement surpris, mais indigné.

J'étais alors, comme aujourd'hui, chirurgien de marine, j'avais seulement quelques rides et quelques chagrins de moins. La veille à table un officier m'avait cherché une assez mauvaise querelle; tout le monde, et lui-même, convenait que je n'avais pas tort; on

Hosted by Google

avait choisi pour arme le pistolet, et nul ne contestait que je dusse tirer le premier. J'étais suffisamment brave, suffisamment adroit, et toutes les chances étaient en ma faveur. Je m'étais levé de table fort décidé à en user, assez insouciant du reste.

L'occasion de notre querelle avait été banale; la cause en était plus sérieuse. Je ne pouvais la faire connaître à personne, et peut-être, quand je vous la conte, après quarante ans, ne m'en croirez-vous pas plus qu'on ne l'eût fait alors.

Dans une des deux ou trois campagnes que j'avais déjà faites, j'avais eu dans mon service un indien bien gravement malade. Je l'avais soigné non-seulement avec zèle, mais avec intérêt, et il s'en montrait fort reconnaissant. Docteur, me dit-il un jour, je vous remercie, mais votre science et vos soins ne peuvent plus rien pour moi : mon heure est arrivée. Je le sais depuis longtemps. Je n'étais pas un homme, mais un génie en exil, et je retourne à ma véritable patrie. Je puis bien peu pour reconnaître votre bonté, cependant si jamais vous voulez savoir l'avenir, appelez-moi : vous entendrez en vous une voix qui vous le révélera. — Quoi donc ! lui dis-je ; nos actions sont elles ainsi forcées. — Non, répondit-il, nos actions dépendent de nous, mais leurs conséquences n'en dépendent pas. — Vous pouvez saigner, ou ne pas saigner un malade. Mais je pourrai vous dire ce qui arrivera si vous le saignez ; ce qui arrivera, si vous ne le saignez pas. Vous pouvez fuir ou combattre, je vous dirai ce qui suivra votre fuite ou votre résistance. Sur tout cela dans un instant je serai à vos ordres, docteur; ce pouvoir vous pourra être utile ; mais pour ne pas faire de moi l'instrument de votre malheur, usez en prudemment. — Mon ami bronzé me serra la main et expira.

Je m'imaginai qu'il était mort dans un accès de délire et j'essayai de n'y plus penser.

Je l'essayai, et pourtant je fis ce que vous eussiez peut-être tous fait à ma place. Dès que ma curiosité fut

Hosted by Google

intéressée, j'évoquai mon génie ; à ma grande surprise, une voix interne m'apporta sa réponse et vingt épreuves me convainquirent que cette voix disait vrai.

Cet officier dont je vous parle avait un défaut qui n'est peut-être pas disparu du globe; il était fort brave, mais encore plus fanfaron. Il ne parlait jamais des Anglais qu'en homme sûr de toujours les vaincre. J'eus la maligne curiosité de demander à mon génie ce qui arriverait à leur première rencontre, et n'eus pas la curiosité prudente de le consulter sur ce qui m'arriverait à moi-même, si je n'étais pas assez discret. Sur ce qui me fut révélé : bah ! m'écriai-je vous les verrez peut-être avant huit jours, ces Anglais ; et peut-être aussi trouverez-vous que vous les voyez d'un peu près.

En effet huit jours ne s'étaient pas écoulés que la corvette qu'il commandait avait eu à combattre une corvette de même force. Il s'en était retiré, mais sans avantage, et l'on disait même qu'il avait montré dans le combat moins de résolution et de sangfroid qu'il n'avait coutume. N'en souriez pas, Messieurs : les plus braves ont de ces moments de faiblesses. On en parlait tout bas, mais il le savait bien. La première fois que je le vis, peu de jours après l'affaire, je me gardai bien de lui parler des Anglais, mais je ne pus m'empêcher de sourire en baissant les yeux vers mon assiette. Il se rappelait ma prédiction, il remarqua mon sourire ; il crut sans doute que je triomphais ; il chercha assez indirectement un motif de dispute, tel cependant que dans nos habitudes un duel était inévitable.

J'y eusse été gaîment, s'il eût eu lieu de suite ; mais nous étions à table, et on crut devoir le remettre au lendemain. Peut-être, Messieurs, dormez-vous tranquillement la veille d'un combat singulier ; pour moi, je vous avoue que je ne m'endormis pas aussi vite que d'ordinaire ; que, malgré ma résolution, j'eus le temps de penser à mon génie et le tort de le consulter sur l'issue de mon affaire. Je viserai de mon mieux, lui dis-je, mais qu'arrivera-t-il ? — Tu tueras ton adversaire,

Hosted by Google

me dit la voix. — Mais si je cherchais seulement à le blesser. — Impossible, tu le tueras ou le manqueras. — Mais si je vise à dessein à côté. — Tu le manqueras. — Et après? — Il te tuera. Je fis cent questions; nul doute: il fallait, à mon choix, tuer ou être tué. Mais, dis-je, si j'abandonne le pistolet pour prendre l'épée. — Dans les premières passes il se découvrira et tu pourras le tuer; si tu les négliges, il te tuera. Toujours même résultat, tuer ou être tué; tuer à coup sûr ou à coup sûr être tué. — C'étaient là tous les possibles.

Dans cette angoisse, une question m'échappa: Et si je refusais de me battre? La voix répondit: Il n'y aurait pas de duel. — Et après? — Pourquoi demander ce que tu sais. Ne connais-tu pas ton temps et ton pays.

Pensez de moi ce que vous voudrez, Messieurs, mais cette alternative m'effraya. Je fis coup sur coup cent questions que je crus les plus imprévues pour éprouver mon génie. Cent réponses immédiatement justifiées me prouvèrent son infaillibilité; tout doute était impossible.

Le lendemain, à l'heure du combat, je n'avais pas de parti pris. Bien des duellistes se croient sûrs de leur coup; mais ils se disent qu'après tout il y a dans tous les combats bien de l'imprévu. Rien de tel pour moi. Une dernière circonstance m'ôta ce qui pouvait me rester de doute. Je me disais que peut-être moi-même avais-je fait la vérité des réponses que j'avais trouvées si justes. Je m'avisai de demander si les témoins seraient bien tous rendus à l'heure. La voix m'apprit qu'un de ceux de mon adversaire tomberait en sortant de chez lui, se casserait une jambe, et qu'un autre devrait le remplacer. Mes adversaires arrivèrent en effet sur le terrain quelques minutes après l'heure indiquée et motivèrent leur retard par le récit de cet accident.

Le fait était donc certain. Il fallait là, à l'instant, et à mon choix, tuer ou mourir. Selon que je voudrais, pas de crainte ou pas d'espoir. Tuer son adversaire sans

Hosted by Google

courir de danger, qu'est-ce autre chose qu'un assassinat? Je ne voulais pas assassiner cet homme. Si je ne le tuais pourtant, j'étais mort. Vous êtes des soldats, Messieurs, vous êtes braves. Qu'eussiez-vous fait?

Personne ne se pressait de répondre.

Messieurs, reprit le docteur, j'envisageai bien ce que j'allais faire, mais je m'y décidai. Je demandai pardon aux témoins de les avoir dérangés, mais je déclarai simplement que ni ce jour là, ni jamais, je ne me battrais en duel.

Je me retirai. Mes témoins étaient mes amis; si je les en avais priés, si je leur eusse dit: j'ai peur, ils se seraient battus à ma place. Aucun d'eux ne m'accompagna. Pendant dix ans ceux là se sont crus généreux qui m'ont rendu mon salut. Ce que j'ai reçu d'affronts et de marques de mépris, devinez-le, ne le demandez pas. Il y a des gens que j'ai pansés sous la mitraille qui, à peine guéris, détournaient de moi les yeux, en murmurant ce mot: un lâche.

Voilà, Messieurs, ce que m'a valu la prescience. Dans d'autres temps il eût fallu déserter mon pays. Mais notre gracieux métier offre assez d'occasions de faire ses preuves; il a bien fallu qu'enfin on avouât que je ne manquais pas de courage, et pourtant bien des gens se disent encore, avec un sourire plus amer que celui de notre ami Ernest: on sait que le docteur ne se bat pas.

On voulut bien un peu discuter, mais le docteur arrêtait toutes les assertions par ces seuls mots: qu'eussiez-vous fait? Nul n'osait avouer qu'il eût assassiné son adversaire, ou prétendre qu'il se fût laissé tuer; et toujours il en revenait à ceci: dix années sous le dédain général; toute une vie concentrée en moi-même, voilà ce que m'a valu la prescience.

Mais Ernest qui avait commencé tout ceci n'était pas homme à se tenir facilement pour battu.

J'avoue bien, docteur, reprit-il enfin, qu'il y a eu

Hosted by Google

là quelques inconvénients, quoiqu'après tout le commandant de la corvette soit heureux d'avoir eu affaire à vous. Mais que diable il y a bien eu quelques compensations. Sans parler de ce que la prescience avait de commode pour un médecin, et le jeu, et l'amour ?

— Enfant ! la médecine ? J'ai été sur le point d'y renoncer, et je l'aurais fait, si je n'étais parvenu à me dompter jusqu'à ne jamais interroger le génie au sujet de mes malades. Savez-vous ce que c'est que de soigner un homme avec la certitude, la certitude qu'on ne le sauvera pas. Et ne croyez pas que j'y trouvasse du calme. Car ce génie qui m'informait des événements ne me donnait pas le moyen de les éviter. Que de fois, après lui avoir demandé l'issue qu'auraient vingt remèdes et avoir reçu cette constante réponse : la mort, ne me suis-je pas caché la tête entre les mains, en m'écriant avec larmes : mais il y en a peut-être un que j'ai oublié ou que j'ignore et qui le sauverait !

Le jeu ? quand j'aurais été assez fou pour jouer avec la certitude de perdre, quand il serait loyal de jouer avec la certitude de gagner, où est l'émotion, le plaisir du jeu, quand il n'a plus de chance inconnue ?

L'amour ? La perte de toute espérance m'ôtait les délices d'une cour que ne doit pas suivre le succès. La certitude du succès et de l'infidélité qu'amènent bientôt les mœurs qui l'ont permis, m'ôtait les délices d'une cour qu'anime une espérance motivée. La prescience ne me laissait en amour que les jouissances de la brute. Trois fois j'ai pensé du moins à de légitimes amours. La première, c'était auprès de Mlle Lirza, celle qui a épousé depuis le capitaine Ormond. Vos sourires me disent que vous savez ce que m'apprit la prescience. Ce devait être en effet le sort de son époux, et la prescience ne me laissait pas l'aveugle sécurité qui fait le bonheur de son mari. — Elle me fit savoir que l'époux de la seconde la pleurerait après dix ans, et elle ne me laissait pas les dix ans de bonheur dont a joui celui qui sent encore quelquefois ses regrets

Hosted by Google

adoucis par le charme des souvenirs. — Je sus que l'époux de la troisième conduirait au tombeau les enfants dans lesquels il aurait mis toutes ses joies, toutes ses espérances, toute sa vie, et je n'osai pas braver le plus grand des malheurs humains.

Je n'osai pas interroger plus longtemps mon génie, et je m'efforçai de le faire taire.

— Mais, dit Ernest, vous lui avez dû d'échapper à bien des malheurs.

— Oui, mais pour tomber dans celui-ci, de me retirer, abattu, découragé, craignant toute affection et toute action, m'efforçant de prévenir la douleur par l'inertie, de rester enfin, puisqu'il le fallait, spectateur non acteur dans la vie.

Croyez-moi, enfants, la prescience ne peut être un bien que pour celui qui y joint la sagesse suprême et la suprême force. Même dans les limites humaines, s'il y a tel qui agit sans trop prévoir, il y a tel aussi que trop de prévision gêne pour agir. Ce qu'il faut en tout, c'est la proportion, et Dieu fait bien ce qu'il fait.

L. Delayant.

Hosted by Google

L'ENLÈVEMENT.

TRADUIT DU GREC MODERNE.

Iréne, la fille de Silyros, Arèsi, la fille de Doukas, et Krysoële, les trois brunes jeunes filles, sortent et vont au bain.

Silyrena, la mère d'Irène, est inquiète ; mais Silyros la rassure : Sois sans crainte, femme, lui dit-il, j'ai mis trois vigies, l'une sur la montagne, l'autre sur la plage, la troisième à la porte du bain.

Il parlait encore, que la vigie qui est sur la montagne se mit à crier : Voici un vaisseau pirate. Il touche terre, crie à son tour la vigie qui est sur la plage.

La troisième qui est à la porte du bain n'a que le temps de dire : Sauvez-vous, jeunes filles, vous allez être prises. Elles s'enfuient, mais avant qu'Irène ait remis sa ceinture, les corsaires entrent et enlèvent la fille aimée de Silyrena.

Le chef est jeune ; il prend Irène par la main ; le chef est beau ; il s'asseoit à côté de l'enfant qui tremble ; il lui donne un baiser et elle pleure ; il la serre dans ses bras et elle pleure encore. Quel est ton nom ? ma gentille captive, lui dit-il en souriant, et d'où est ta famille ?

Ma mère est de Corinthe, mon père est de Nauplie, et ils m'appellent Rini.

Eh bien, Rini, ma sœur, embrasse ton frère et sèche tes larmes. Ils m'avaient fait esclave, là bas, dans l'Arabie, et je me suis fait pirate pour te retrouver.

Rini pleure toujours, mais elle pleure de joie : Viens, mon frère bien aimé, viens vers nos parents.

Hosted by Google

Ils vont, et, le soir, ceux qui revenaient de la montagne entendaient le bruit de la lyre dans la joyeuse cabane de Silyros, et Silyrena leur disait : Entrez mes amis, car ce jour est un jour de joie.

Et Irène, la fille de Silyros, Arèsi, la fille de Doukas, et Krysoële, les trois brunes jeunes filles, dansèrent jusqu'au matin.

ANTONIN PROUST.

Smyrne 1858.

LA FEUILLE ET LA RACINE.

La Racine dit à la Feuille :
— N'attends plus encor que je veuille
Livrer ma sève à tes tissus.
Au jour, à l'air, moi je renonce ;
Dans les couches du sol j'enfonce
Les fins suçoirs que j'ai reçus,
Et, des profondeurs où je plonge,
J'aspire en moi, vivante éponge,
Des sucs choisis péniblement.
Or, sais-tu quels plaisirs je goûte ?
Je vois la plante, goutte à goutte,
Y puiser son accroissement.
Telle est ma tâche volontaire.
Pour toi la vie est moins austère :
L'oiseau te chante ses concerts ;
Un zéphyr parfumé balance
Ta voluptueuse indolence ;
Mais peux-tu dire à quoi tu sers ?
T'imposes-tu des sacrifices ?
Ah ! tu t'abreuves de délices
Qui sont payés par mes labeurs.
Tu t'engraisses, Feuille insolente,

Hosted by Google

Des aliments dûs à la plante.
Meurs donc, vil parasite, meurs.

La Feuille dit à la Racine :
— Un attrait menteur te fascine,
Quand tu contemples mes plaisirs ;
L'éclat apparent de ma vie
Excite en secret ton envie ;
Comptons-les donc, ces beaux loisirs :
Ta sève est sans vertus encore ;
Je l'attire, je l'élabore,
J'en fais moi seule un suc vital,
Et puis, de cellule en cellule,
Elle jaillit, elle circule
A travers tout le végétal.
Je puise aussi dans l'atmosphère
Des aliments que je digère,
Pour lui servir de complément.
Cette matière hétérogène
Que chaque flux de sève amène,
Je la dégage incessamment.
La nuit, quand l'air moite me baigne,
Pour le bien commun je m'imprègne
D'une féconde humidité ;
Si le soleil ne te dessèche,
C'est que j'interviens, drue et fraîche ;
Et voilà mon oisiveté !

Le monde souffre, ô prolétaire,
Dès que le penseur s'interrompt ;
Collaborez à l'œuvre austère,
Toi, par tes bras, lui, par son front !

ERIMA.

Hosted by Google

CHRONIQUE ARTISTIQUE.

« L'armée s'avança à travers ces tristes lieux ;
» le champ de bataille était couvert d'ossements
» blanchis ; là dispersés, ici entassés, suivant
» qu'on avait fui ou résisté. Près de là se trou-
» vaient les bois sacrés avec les autels où les
» barbares avaient massacré les tribuns et les
» premiers centurions. » TACITE.

S. M. l'Empereur vient de donner à notre ville de la Rochelle un tableau peint par feu Abel de Pujol. Ce tableau, d'une dimension peu commune, 32 mètres 64 centimètres, fut exposé, à Paris, au salon de 1824. C'était donc en pleine sève de jeunesse et de talent que son auteur le conçut et l'exécuta. M. Abel de Pujol avait trente-sept ans.

Germanicus sur le champ de bataille où Varus et ses légions furent massacrés par les Germains, voilà le sujet de cette immense page d'histoire inspirée de Tacite. Un instant déroulée de son cylindre d'emballage, nous avons vu cette très-belle œuvre. La construction du nouveau musée, qui donne un à-propos parfait à cette largesse impériale, n'étant pas achevée, on a dû ajourner le montage de la toile sur son châssis. Nous l'avons donc peu vue, mais assez cependant pour nous réjouir de la bonne fortune qui envoie pareil morceau à notre galerie rochelaise. Nos jeunes peintres vont y trouver de considérables sujets d'études. C'est de la belle et bonne peinture procédant de cette école de David, si religieusement soigneuse de la ligne ;

Hosted by Google

moins brillamment coloriste sans doute que l'école vénitienne, mais d'une distinction dont bien des peintres de nos jours n'approchent guère. Un artiste qui voit toute chosé avec les yeux du vulgaire nous satisfait médiocrement. Pour maintenir la dignité de l'art, il faut créer, autrement son niveau s'abaisse très-vite. Quelles que soient les prétentions d'une certaine coterie moderne dont le soi-disant chef s'intitule « maître-peintre », nous tenons pour peinture d'enseigne, grossière et sans élévation, la plupart de ses produits. David, au contraire, prenant très au sérieux le côté plastique de son art, ne sacrifiait pas la forme à la pensée. Pour produire beaucoup d'effet et de l'effet de bon aloi, il n'y a pas précisément besoin d'être doué outre mesure des qualités de coloriste. Notre grand peintre Lesueur, si complétement français, disons-le en passant, arrive aux plus beaux résultats avec une harmonie ordinairement pâle et singulièrement énergique au besoin.

On jalouse peu les morts, c'est donc l'heure de la justice pour leur mémoire. Eh bien ! le regretté Flandrin ne va-t-il pas grandir de toute la véritable supériorité de son talent ? Et n'était-ce pas aussi à cette harmonie douce, sans violence, un peu froide même qu'il demandait l'inspiration ? N'a-t-il pas malgré cela une incontestable valeur ? — Pourquoi donc ce dédain passionné pour certaines écoles, dédain réciproque qu'échangent les deux camps rivaux et qui pousse les imitateurs jusqu'à l'exagération du mauvais ? Pourquoi cette brutalité à propos d'hommes de talent, si la nature de leur talent n'est pas celle vers laquelle nos sympathies nous entraînent ? Corneille empêche-t-il absolument d'apprécier Racine ?

Pour nous, nous aimons les coloristes : le sensualisme de leur procédé est irrésistible. Géricault nous émeut profondément. *La barque du Dante* de cet autre grand maître qui a marqué sa place en traits de feu dans l'histoire de l'art contemporain nous donne le frisson.

Hosted by Google

Est-ce à dire qu'après cela nous ne puissions plus regarder ces compositions plus calmes, qui se justifient moins, mais pleines d'idées élevées elles aussi, telles que l'*Apothéose* d'Homère, la *Source,* etc.... belles visions de l'antique, rêves athéniens que nous envient les autres nations ?

Le Germanicus qui nous occupe est une grande conception qui nous a paru très-belle de pensée et d'exécution. Peinture académique, soit : mais d'autant mieux à sa place dans un musée. Avant tout, tableau d'histoire et c'est là l'essentiel. Sans ce retour archaïque spontané en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, où nous menaient les bergeries de Vanloo, de Langrenée, de Boucher ? Nous nous sentons un penchant très-vif pour la brillante phalange de nos modernes paysagistes français, mais il nous est impossible de ne pas voir l'histoire comme but suprême de la peinture. Nous avons été heureux du bruit qui s'est fait au salon dernier autour de l'Œdipe, de M. Moreau. Ce mouvement va nous ramener dans la voie que la séduction des applaudissements tendait à faire délaisser. Le genre fantaisiste aura toujours un public de gens riches. Le tableau d'histoire aura pour lui le sentiment de sa mission élevée et de plus la foule, quand il fera appel à ses instincts de nationalité. Comme il l'avait bien compris notre cher défunt Horace Vernet ! — Talent facile, rapide, forcément superficiel, conteur plutôt que peintre, faisant passer, à l'aide de tout cela, le côté peu artistique de nos modernes uniformes guerriers. Talent heureux, ayant celui de Scribe pour pendant en littérature, et en musique celui de M. Auber. Horace Vernet, Scribe et Auber, intelligente trinité personnifiant à l'étranger l'esprit français de ce temps. Tous les trois plus soucieux de caresser le goût du jour que d'étudier ; s'en rapportant à la richesse prodigue de leur organisation ; peignant, écrivant, chantant d'entrain ; indépendants comme l'époque où ils vécurent, ne relevant d'aucune école,

Hosted by Google

ne s'imposant à personne. Un jour nous reviendrons à eux. Pour le moment il s'agit de Germanicus.

Un de nos amis, à ce propos, nous dit que ce tableau est d'une époque où l'on croyait à la tragédie, où l'on s'intéressait beaucoup à Germanicus, *si méchamment mis à mort par Pison*. On lui a même assuré que son exhumation a donné lieu à une conversation entre Marie-Joseph Chénier, Arnault et Abel de Pujol, où ils ont savamment disserté sur les utiles leçons que l'histoire romaine présente à la France, sur les rapports entre la poésie et la peinture, sur ces questions s'il faut imiter le beau ou le laid, si le fini est muet ou non. D'après la manière dont le Germanicus est traité, il est facile de voir qu'elle était l'opinion de M. Abel de Pujol et quelle thèse il soutenait.

Voici, en attendant que le public soit admis à juger cette peinture, la disposition de son sujet. Germanicus et ses officiers sont descendus de cheval en approchant du camp où Varus périt. Ils arrivent, après le lever du soleil, à la vallée fatale dont l'aspect les pénètre d'horreur. Valerius, vieux soldat romain échappé au massacre, s'est réfugié dans le fond des bois où il n'a vécu que de racines et de fruits sauvages. A la vue des Romains, il rassemble ses forces, se traîne aux pieds de Germanicus, et expire en lui présentant l'aigle de la 19e légion qu'il a sauvée des outrages des barbares.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

15 SEPTEMBRE 1864.

ÉMILE BELTREMIEUX.

Celui-là, l'aveugle faucheuse nous l'a ravi prématurément et avec lui de grandes espérances.

Paul-Émile-Auguste Beltremieux était né à la Rochelle le 14 janvier 1819. Il annonça de bonne heure ce qu'on pouvait attendre de lui ; dès le collége, il avait non-seulement montré, mais fait accepter sa supériorité : dès-lors un de ses camarades, le dernier des classes dont il était le premier, s'était attaché à lui avec une certaine admiration ; cette amitié a duré autant que leur vie, et, si le contraste qu'il y avait entre les deux hommes pouvait lui donner quelque chose de ridicule, la mort, qui les a tous deux si promptement enlevés, lui a donné un caractère touchant.

Ses études de collége terminées à la Rochelle, Beltremieux alla suivre à Paris des cours de médecine ; il y fut reçu docteur le 18 août 1842. C'était alors l'usage de l'école de médecine d'imposer aux candidats pour sujets de thèse des questions empruntées aux diverses branches de la science : il put donc y montrer les connaissances d'un écolier studieux et intelligent ; mais non pas l'aptitude ou l'originalité dont on peut faire preuve dans un sujet qu'on a choisi soi-même. Il revint ensuite à la Rochelle pour y exercer la médecine.

Il n'y a peut-être pas de profession dont les débuts offrent plus de difficultés que celle du médecin. Beltre-

Hosted by Google

mieux, comme la plupart de ses confrères qui entrent de suite dans la vie civile, commença par donner des soins gratuits aux indigents. Mais il manqua de savoir-faire en deux points. Il ne vit dans ces nobles devoirs d'humanité qu'un but, sans songer qu'ils peuvent, qu'ils doivent être aussi un moyen de se faire une réputation et une clientelle ; il ne donna pas ses soins, il les prodigua. Une courte expérience lui apprit trois choses : que les services rencontrent souvent l'exigence et l'ingratitude, et que les classes nécessiteuses font souvent naître les plus grands obstacles au bien qu'on veut leur faire ; qu'il serait difficilement habile à trouver dans la science un métier ; que sa santé ne suffirait pas aux nécessités de sa profession. Il songea dès-lors à chercher des ressources ailleurs que dans la médecine.

Pendant les années que Beltremieux avait passées à Paris, l'esprit des écoles était vivement porté vers la politique. Il avait pleinement accepté ce mouvement. L'expérience qu'il faisait alors des dispositions des classes pauvres ne le détournait pas de les servir, mais lui montrait que le meilleur moyen de les servir est de les éclairer. De là un vif amour des lumières, une indignation qui devenait de la colère contre tout ce qu'il y jugeait opposé. La carrière du publiciste lui apparut comme une mission. On se ferait difficilement une idée de l'activité avec laquelle il s'y prépara, et du travail auquel il se livra pendant les trois années 1842 à 1845.

Pendant qu'il était, de tous les médecins de la ville, celui dont les pauvres invoquaient le plus souvent l'inépuisable complaisance, il se livrait avec ardeur à deux branches de l'histoire naturelle, la botanique et l'entomologie. Il a laissé à la Société des sciences naturelles de la Rochelle, des herbiers, des mémoires, une monographie des insectes diptères.

Il étudiait les principes les plus profonds de l'ordre et des lois qui régissent les peuples et leurs intérêts. Il s'exerçait dans nos journaux à tous les genres de polé-

Hosted by Google

mique, depuis la plus élevée jusqu'à la plus mordante. On retrouverait aisément dans le *Phare* de cette époque, dans le petit journal les *Coulisses,* des articles où il imite la langue de Paul-Louis Courrier. La critique littéraire et philosophique, sérieuse ou plaisante, directe ou animée par la fiction, lui était une occasion d'assouplir son style. De temps à autre enfin il revenait aux formes plus hautes et plus mélodieuses de la poésie. En politique les convictions fortes ne vont guère sans la passion. Beltremieux l'avait et ne reculait pas devant l'attaque des personnes. Il publia dans le *Phare,* en 1845, et même en détacha pour l'imprimer séparément, un véritable pamphlet sous ce titre : *Une colonie agricole ad majorem gloriam Dei.* Ni la finesse, ni la verve n'y manquent. Seulement, comme cette attaque s'adresse à un projet qui ne s'est pas accompli, comme la personne, très-connue alors, qu'il attaquait n'y est pas nommée, il court grand risque d'être déjà pour beaucoup de gens une énigme.

Mais nos journaux ne permettaient pas aux forces de Beltremieux un développement suffisant. Il créa une revue mensuelle, la *Revue organique des départements de l'Ouest.* Elle ne parut que pendant l'année 1845 (1 vol. in-8° de 648 pages. Rochelle, Caillaud) ; mais pendant ces douze mois, il n'y eut pas un numéro qui ne contînt quelques pages de lui, et souvent il le remplissait presque en entier. Ces pages, dans leur ensemble, sont certainement remarquables par la souplesse et la variété. Le morceau qui ouvrit la *Revue, De la loi et de la légitimité des pouvoirs,* est une étude grave et virile sur une matière où l'expression est aussi difficile que la pensée. Les deux contes, *Un ennemi mortel, Le côté droit et le côté gauche,* dont le second est une étude du style de Courrier, offrent à coup sûr des pensées justes, et le premier une pensée fine jusqu'à la profondeur, sous des formes très-animées, très-vivantes. Il y a des pages vantées qui ne les valent pas. Le poëme étendu de Phaéton est inégal, mais bien des strophes

Hosted by Google

revêtent l'idée forte et mélancolique qui l'a dicté de formes pleines de magnificence. En même temps, si je ne me trompe, que Beltremieux écrivait ces vers, un de ses amis dessinait au fusin cette chûte du fils de Clymène, et la double métamorphose de ses sœurs et de Cycnus. Lequel des deux amis avait inspiré l'autre ? Je l'ignore. Mais les quatre dernière pages du poëme et le dessin se serviraient mutuellement de commentaire. Certainement ces morceaux promettaient un écrivain, et, si l'on songe que Beltremieux trouvait autour de lui à peine quelques auxiliaires, mais n'y trouvait ni guide ni soutien, on sera près d'admirer ce qu'il y avait en lui de force et de sève.

Dans ses derniers numéros il penchait visiblement de plus en plus vers la polémique quotidienne, vers la politique militante. L'année suivante il se rendit à Paris, emportant pour recommandation ce volume de la *Revue organique*, y retrouvant aussi celle de quelques amis. Il y devint presque de suite un des rédacteurs du *National*. Je ne rechercherai pas si ce choix indiquait une juste mesure dans son opposition. Il est trop clair que chacun place ici la juste mesure précisément au point où il irait. Il suffit de savoir que ce choix fut dicté à Beltremieux par des convictions et non par un calcul de quelque nature qu'il fût. Un journal est organisé pour la lutte ; ses rédacteurs doivent donc former une petite armée où le courage se subordonne à la discipline. Il en résulte trop souvent qu'il n'y a là place véritablement libre que pour le talent d'un seul. C'était alors M. Armand Marrast qui commandait la petite armée du *National*, et, comme il commandait, il avait une idée très-haute de la nécessité de la discipline. Comme, après tout, Beltremieux était en communion d'idées avec lui, comme il avait confiance dans sa loyauté et dans son caractère, il accepta sans trop de peine un joug dont il reconnaissait la nécessité pour un parti qui veut vaincre. Les articles qu'il donna soit au *National*, soit à quelques journaux de province de

Hosted by Google

la même nuance, n'ont pas été réunis, et il ne serait probablement aujourd'hui possible à personne de les retrouver. On peut seulement répéter qu'il s'était conquis une place honorable dans la presse et dans le parti républicain.

On ne demande pas ses moyens de vivre à la littérature sans subir en quelque chose les conditions des libraires. La collection intitulée : *Instruction pour le peuple*, cent traités sur les connaissances les plus indispensables, entrait dans les idées de Beltremieux, et MM. Dubochet et Lechevalier, les éditeurs, le chargèrent d'y écrire une histoire de France. Il dut même la soumettre à la révision de M. Henri Martin. Du reste il était assez modeste, le nom du réviseur était assez haut placé pour qu'il acceptât cette condition avec plus de plaisir que de peine. Ce traité devait être divisé en quatre parties, chacune de seize pages. Beltremieux ne se dissimulait pas que c'était là surtout une entreprise de libraire. Après tout pourtant, disait-il, ce traité a été fait avec conscience de penseur, sinon d'érudit ; il peut être utile, et il m'a appris l'histoire.

Beltremieux avait donc trouvé une position honorable et selon son goût, il avait épousé une belle jeune fille qu'il aimait, l'avenir lui souriait. Les progrès d'une phthisie que ses amis avaient reconnue depuis longtemps le forcèrent d'interrompre tout travail et de revenir à la Rochelle. Il n'avait livré que les trois premières feuilles de son histoire de France ; elles ne devaient lui être payées qu'après la livraison de la quatrième. Il ne put la terminer. Le temps pressant, il fallut qu'un ami rédigeât en toute hâte, presque sans étude, cette dernière partie, de 1791 à 1830. Mme Beltremieux recopia ce travail précipité que son mari retouchait en même temps, pour le rapprocher de ses principes. M. Henri Martin dut revoir le tout, et cette fin de l'histoire parut enfin, sans que nul probablement puisse bien dire à qui elle appartient.

L'implacable maladie marchait à grands pas. Beltre-

Hosted by Google

mieux succomba le 6 janvier 1848, quelques jours avant d'avoir accompli sa vingt-neuvième année.

Il mourait, à vrai dire, sans avoir donné sa mesure, peut-être sans avoir encore trouvé sa voie. Ce qui reste de lui dans la *Revue organique* ne peut qu'être un indice et ne le révèle qu'à ceux qui l'ont connu. Ceux-là ne se rappellent pas sans émotion les espérances que leur donnait son talent, la confiance que leur inspiraient les qualités de son cœur; et pour moi je retrouve à ce souvenir une larme dans des yeux qui en ont versé tant d'autres, et de si amères, depuis le jour de sa mort.

On a sur Beltremieux une Notice nécrologique, lue par M. Sauvé à la Société des sciences naturelles de la Rochelle, en 1848, avec un portrait d'après Mlle Lilia Beltremieux, sa sœur; — un morceau de M. Labretonnière, intitulé: *Un souvenir à Émile Beltremieux*, lu à la société littéraire de la Rochelle, en 1855.

L. Delayant.

Hosted by Google

LA PIPE ET LE SALON.

ALLÉGORIE.

Ceci tuera cela,
(VICTOR HUGO.)

Le XVIIIe siècle était près de s'éteindre au bruit du canon et de la Marseillaise et une société régénérée allait naître sur ses ruines avec des idées, des mœurs, des habitudes nouvelles. Sous les galeries de bois on voyait se promener à petits pas, irréprochablement habillé à la mode du temps, sa perruque bien frisée, son jabot de dentelle légèrement saupoudré de tabac d'Espagne, un vieillard à l'œil égrillard, à la bouche moqueuse, et que l'on eût pu prendre pour la personnification du siècle qui passait. Il était habillé comme un bailli du Théâtre Français: il portait un chapeau à trois cornes, un habit couleur prune de Monsieur, un gilet à fleurs, des culottes, des bas de soie, et des souliers à boucles d'argent. De son gousset tombaient plusieurs chaînettes suspendant de grosses breloques. Il regardait, à travers les verres de son lorgnon à deux branches, les beautés qui voltigeaient autour de lui; il avait l'air de chercher une aventure à raconter le soir. Ce personnage était LE SALON, l'ancien salon dans sa gloire dernière. Parmi les figures qui s'offrirent à sa vue, une se présenta qui lui fit d'abord une impression désagréable. Il voulut l'éviter, mais elle courut droit à lui et lui frappa sur l'épaule, assez fort pour faire voltiger en l'air la poudre de sa perruque.

— Vieux père Salon, lui dit-elle, veux-tu m'admettre?

— Qui es-tu? reprit le Salon, en retirant brusquement son binocle de devant ses yeux et détournant la tête avec un léger signe de dégoût.

Hosted by Google

C'était une fille du peuple, au teint bruni ; son corsage était en velours noir et accusait une santé opulente; son jupon rouge, bordé de triangles dorés, laissait apercevoir une jambe trop forte, enfermée dans un bas de coton blanc. Elle portait des bottines de cuir, usage interdit aux femmes d'alors. Elle avait, je crois, une cravate en soie avec une épingle en acier, représentant le caducée de Mercure. Sa ceinture était nouée par une agrafe en vermeil, ayant la forme d'une petite locomotive. Ses lèvres d'un rouge vif n'avaient point l'air de craindre de se ternir au contact de l'eau-de-vie et semblaient disposées à laisser passer un juron plutôt qu'une idylle. Son bonnet était crânement posé sur l'oreille. Elle sourit et répondit au vieillard :

— Je suis LA PIPE.

— La Pipe ! fit le Salon. Qu'est cela ? grand Dieu !

— Qui je suis ? — La fée du XIXe siècle. Je suis née en Amérique. Ma mère faisait partie d'une tribu des bords du golfe du Mexique. Mon père... je ne l'ai jamais bien connu. Était-ce un philosophe allemand en voyage, ou un arabe naufragé sur nos côtes ? Je n'en sais rien au juste. Mais ce que je me rappelle, c'est mon arrivée en France en même temps que la liberté individuelle, qui est indispensable à ma santé.

— Je ne te recevrai jamais, reprit le Salon avec indignation. Plutôt la mort !

— La mort, tu l'auras peut-être de ma main. Si le *Salon* ne veut pas de moi, le *Cercle* m'acceptera. — Et elle disparut dans un nuage de fumée. Et puis un sage passa et, regardant le vieillard à moitié asphyxié, il dit : — Les voies de Dieu sont impénétrables.

Il y a de petites choses qui s'introduisent dans notre civilisation, sans qu'on y prenne garde, et qui occasionnent de grandes révolutions ; il est vrai de dire qu'il y a de grandes révolutions qui n'occasionnent que de petites choses.

LÉON MÉNEAU.

Hosted by Google

LE SALON ET LA PIPE.

SUITE DE L'HISTOIRE PRÉCÉDENTE.

CHAPITRE PREMIER.

A quelle démarche inconsidérée peut vous pousser une simple question.

Le vieux Salon, rêvant aux derniers mots du Sage, se promenait de long en large dans la galerie de bois. L'inquiétude était entrée dans son cœur ; lui, si gai, si pimpant, lui, si creux, il songeait ! — Qu'était-ce que cette Pipe qui l'avait effrayé de ses menaces ? Une faible femme, après tout. Et lui, Salon, qu'est-il, si non l'ami des femmes ? Pourquoi l'avoir repoussée ? Son costume est d'un goût douteux, il est vrai, et, quand elle approche, on respire un parfum peu aristocratique. Mais qu'importe cela ? N'est-il pas riche ? ne peut-il pas l'habiller de velours ? la débarbouiller comme il faut ?

Tout en rêvant ainsi, il croisa de nouveau l'inconnu qui l'avait terrifié de son mystérieux apophthegme. Il l'aborda. — Que veux-tu ? dit le Sage. — A cette question assez naturelle, Salon s'aperçut qu'il n'en savait rien encore. Il balbutia quelques mots d'excuse, et, sans bien se rendre compte de ce qu'il faisait, finit par demander l'adresse de cette singulière jeune fille dont le nom lui semblait si dur à prononcer. — Suis-moi, répondit l'autre. — Et ils s'en allèrent ensemble.

Hosted by Google

CHAPITRE II.

Où il est parlé du bonheur d'être époux et père.

Celui dont je ne suis que le continuateur n'a pas manqué de peindre l'habit de son héros ; mais il a oublié — et c'est profit pour moi, qui par ainsi babille, — de dire qu'au temps jadis Salon ayant plusieurs fois convolé, s'était vu, un beau matin, à la tête d'une postérité *biduodénaire*. Sa première femme avait été, je crois bien, une poitevine du nom de Catherine Desroches, vertueuse personne qu'une puce rendit célèbre. C'est une histoire piquante, et un bon chapitre ne sera pas de trop pour la conter.

CHAPITRE III.

Histoire d'une Puce.

Aux Grands Jours qui se tinrent à Poitiers, en 1579, Mme Madeleine Desroches et sa fille Catherine, les deux muses de l'endroit, reçurent, vous le pensez, bon nombre de visites. C'était chez elles comme un cercle aimable où les plus beaux esprits se donnaient rendez-vous. — Un matin, la réunion n'étant encore composée que des plus intimes, Catherine, au saut du lit, causait avec Estienne Pasquier, le grave auteur des *Recherches de la France*. Vous ne tenez pas, j'imagine, à ce que leur entretien vous soit rapporté tout au long ; bornez-vous à savoir qu'il y était question de l'ignorance commune aux personnes du sexe, et que la docte Catherine s'émerveillait de cette humeur bizarre qui inspire aux hommes

Hosted by Google

Le désir d'empescher leurs femmes de s'instruire,
Et d'eslongner tousjours de leur entendement
Les Lettres, des Beautés le plus digne ornement. (*)

Au plus vif du discours, Pasquier, qui travaillait des yeux non moins que des oreilles, aperçut, près du cou de l'avocat en cotte, une puce. D'où venait-elle ? On ne sait trop. Où allait-elle ? On ne sait point. C'est chose permise d'avoir une puce ; le tout est de la bien cacher. Quoi qu'il en soit, celle-ci parut, et l'auditeur trop attentif la contemplait en silence, et elle allait sautant, plaisante à voir sur la peau blanche, comme une avette sur une fleur. Tant elle alla, tant elle sauta, tant l'auditeur la contempla, que la belle Catherine s'aperçut du cas et rougit, et, rompant l'entretien, se retira seulette en sa chambre, où je vous laisse à penser si la puce fut prise. Pasquier, demeuré coi, s'en retourna en son logis, ruminant l'aventure ; mais la journée ne dura guère qu'il ne fût revenu, comme en usent les poètes, réciter aux dames Desroches les rimes suivantes :

LA PUCE.

Ainsy que, dedans le pré
D'un verd émail diapré,
On voit que la blonde avette
Sur les belles fleurs volette,
Pillant la manne du ciel
Dont elle forme son miel,
Ainsy, petite Pucette,
Ainsy, Puce pucelette,
Tu volettes et bondis
Sur ce col plus blanc qu'un lys.
. . . . . .
. . . . . .

(*) Catherine Desroches. — L'*Agnodice*, ou l'Ignorance bannie de chez les femmes.

Hosted by Google

Je ne veux ny du taureau,
Ny du cygne, blanc oiseau,
Ny d'Amphitrion la forme,
Ny qu'en pluye on me transforme.
Puisque ma Dame se paist,
Sans plus, de ce qui te plaist,
Plust or' à Dieu que je pusse
Seulement devenir puce!

. . . . . .

Et partant, Puce pucette,
Partant, Puce pucelette,
Petite Puce, je veux
Adresser vers toy mes vœux
Si tu piques les plus belles,
Si tu as aussi des aisles
Tout ainsy que Cupidon,
Je te requiers un seul don
Pour ma pauvre âme altérée :
O Puce! ô ma Cythérée!
C'est que ma Dame, par toi,
Se puisse esveiller pour moi!
Que pour moy elle s'esveille,
Et ait la puce en l'oreille!

La pièce fut trouvée charmante; on pria Pasquier de la redire, ce qu'il fit sans hésiter. Quelque compagnie entra; une troisième lecture fut demandée. Parmi les arrivants étaient Achille de Harlay et Barnabé Brisson, qui prirent feu, se mirent en tête de rimer aussi et vinrent à leur tour réciter leur œuvre. L'histoire passa de bouche en bouche; chacun voulut placer son mot, et, l'émulation s'en mêlant, ce ne fut plus, dans tout Poitiers et à Paris même, qu'un concert poétique en l'honneur du glorieux insecte. Voilà comment on rencontre, parmi les livres du XVIe siècle, un recueil de plus de cent pages de vers français, latins et grecs, italiens et espagnols, sous ce titre : *La Puce des Grands-Jours de Poitiers.*

Hosted by Google

CHAPITRE IV.

Qui est la suite du deuxième chapitre.

Catherine Desroches mourut en 1594. Après un assez long temps perdu en ce premier deuil, Salon donna son cœur à haute et noble dame Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, de la maison des Savelli par sa mère. Il n'est besoin de dire combien cette union fut heureuse et de quelle gloire Salon se vit alors entouré. Mais, hélas ! le bonheur ne rend pas immortel, et cette seconde épouse dut bientôt suivre la première. Le 1er janvier 1666, on lut dans le journal poétique de Robinet :

« La Parque pleine d'injustice
Nous ravit dimanche Arthénice ;
C'est ainsi que l'on appeloit
La marquise de Rambouillet. »

Je dois avouer, pour être un historien fidèle, que tout d'abord Salon fit vœu de fuir les hommes et que sa douleur parut inconsolable. On eut à le calmer toute la peine du monde, et il ne fallut, pour cela, rien moins qu'un nouvel hymen. De chaîne en chaîne, de flamme en flamme, de Mme de Tencin à Mme Geoffrin, de celle-ci à Mme d'Houdetot, notre épouseur en arriva enfin à rester veuf, mais père de vingt-quatre enfants. Heureux époux ! Trop heureux père !

CHAPITRE V.

Où l'intérêt commence à croître.

C'était douze fils et douze filles, j'allais oublier de le dire.

Hosted by Google

CHAPITRE VI.

Comme quoi Salon appliquait une théorie de M. Désiré Nisard.

« L'esprit français est plus porté pour la discipline que pour la liberté, » affirme quelque part un académicien, M. Désiré Nisard, le même qu'un jour, malgré la discipline, on prit la liberté de *malmener* en pleine Sorbonne. Cette idée, vraie ou fausse, Salon, depuis longtemps, l'avait mise en pratique. Tout chez lui était codifié, et sa famille allait au pas et en mesure. Il avait établi des règles compliquées d'après lesquelles chacun devait ordonner les moindres détails de sa vie. Or, cet état, que supportaient patiemment les douze filles, déplut un beau soir aux douze fils. N'entendant plus partout prêcher qu'indépendance et liberté individuelle, ces douze messieurs se prirent à penser qu'ils étaient esclaves au logis de leur père, qu'une rigoureuse contrainte y étouffait en germe leur *personnalité*, que le cérémonial n'est point affaire de citoyens d'un pays libre, que la plus belle prérogative de l'homme doit être.... d'agir comme il lui plaît, que.... Bref, ils s'enfuirent, laissant leurs sœurs maîtresses à la maison. Le père, d'humeur légère, ne fit rien pour les ramener : il se contenta de les maudire, en compagnie de ses douze filles, qui, les blâmant tout haut, tout bas les enviaient.

CHAPITRE VII.

Qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Je jure devant Dieu que mon unique envie
Était de raconter une histoire suivie.

J'avais bien débuté, et mon premier chapitre me

Hosted by Google

semble à présent plein d'intérêt. Mais voyez l'habile homme ! Il a fallu qu'en route j'aie rencontré la famille de mon héros, et, l'occasion m'ayant paru belle à vous présenter les enfants et les mères, je me suis égaré en des longueurs sans but, qui vous ont fait perdre le fil de l'histoire. Lecteur, ô mon ami ! auriez-vous oublié vraiment la demande que Salon vient d'adresser au Sage, et leur sortie du Palais-Royal à la recherche d'une Pipe que mon devancier vous a peinte sous les traits d'une jolie fille ?

Ils s'en allèrent jusqu'au Pont-Neuf, qu'ils traversèrent. A l'entrée de la rue Dauphine, Salon hésita, cette contrée lui étant inconnue ; mais son guide le prit par la main, et, le rassurant de son mieux, parvint à l'entraîner jusqu'à la rue Saint-André-des-Arts. Là, il fallut encore toute l'éloquence du philosophe pour engager Salon dans le passage du Commerce et la rue du Jardinet. Moitié raisin, moitié figue, ils arrivèrent ainsi, rue Serpente, devant une maison sombre où ils entrèrent. Au fond d'une cour humide et mal pavée, le Sage ouvrit une porte et poussa notre héros, qui d'abord ne vit rien — sinon qu'il serait mieux dehors. Ses yeux, son nez, sa gorge se trouvèrent littéralement criblés comme par un million d'épingles, et il se crut du premier coup sous une cloche d'ammoniaque. Toussant, crachant, pleurant, à demi étouffé, il restait là, sans force, attendant la mort qui lui semblait imminente. Peu à peu, cependant, le nuage qui l'aveuglait s'éclaircit, et il put distinguer douze tables crasseuses posées en symétrie le long d'une muraille enfumée, et, à chacune de ses douze tables, chacun de ses douze fils tant bien que mal assis, tirant en silence une épaisse fumée d'une sorte de tuyau blanchâtre, en face d'un grand verre plein d'une tisane jaune et mousseuse, dont l'aspect seul rendit quelque fraîcheur au gosier du moribond.

A ce moment, la porte s'ouvrit, et un homme à barbe grise, en costume de mamamouchi, s'avança

Hosted by Google

d'un pas discret devant les tables, et se mit à chanter, en auvergnat, la romance suivante avec accompagnement de guitare :

« Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas !

» La fumée légère s'envole et mon âme voudrait suivre la fumée » dans les nuages ; mais le corps est là, qui digère, le corps, geô- » lier pesant qui retient l'âme captive.

» Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas !

» Pauvre âme, joli petit oiseau, en vain tu frémis et bat des ailes ; » à ta patte, deux ou trois fois le jour, ton ennemi accroche de » bons gros morceaux de viande avec de bonnes grosses croûtes » de pain.

» Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas !

» La fumée légère s'envole et, en la contemplant, le corps s'as- » soupit, et, pendant son sommeil, la Fée aux rêves descend du » ciel, délivre la prisonnière, et soudain voici que mon âme suit » la fumée dans les nuages.

» Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas ! »

La chanson terminée, le Mamamouchi tira son bonnet qu'il présenta tour-à-tour aux douze tables. Les sous, petits et gros, passèrent rapidement de la poche des buveurs dans le bonnet et du bonnet dans la poche du Mamamouchi. Salon contemplait, immobile, ce spectacle, se demandant s'il n'avait pas la berlue, si les douze personnages qu'il voyait devant lui étaient bien véritablement messieurs ses fils. Eux, élevés dans les bons principes, eux, petits maîtres, eux, parfumés comme des demoiselles, les trouver là, dans ce bouge infect, sans poudre, les mains nues, la barbe longue ! Quelle chûte ! Et il allait cherchant de l'œil son compagnon, pour lui faire part de ses réflexions amères. Ce fut alors qu'il aperçut, au fond de la salle, une treizième table en forme de comptoir, où trônait, der-

Hosted by Google

rière un rempart de flacons et de tasses, une jeune femme dont la vue le fit tressaillir. C'était la Pipe ! Auprès d'elle, le philosophe, faisant l'aimable, semblait pour le quart-d'heure aussi peu philosophe que possible. C'est qu'en effet cet entourage poudreux et sombre donnait à la belle un charme qu'on ne pouvait lui trouver dehors. Tout en elle était à souhait pour s'harmonier avec un tel cadre. Le noir satanique de ses cheveux, la teinte basanée de son visage s'adoucissaient sur ce fond ténébreux, où ses yeux seuls gardaient leur éclat. Son vêtement lui-même n'avait plus ces tons rutilants qui au grand jour blessaient le regard. Tout se fondait par nuances aimables ; tout concourait à sa beauté. Dès qu'elle eut remarqué la muette contemplation de son noble visiteur : « Approche, » lui dit-elle, et en un instant il fut près du comptoir, étonné de lui-même, n'osant s'avouer encore le changement qu'il sentait en lui. « Je te sais gré, reprit la séduisante créature, du courage qu'il t'a fallu pour venir jusqu'à moi. C'est ici mon royaume. On le nomme Brasserie. Tes fils sont mes sujets fidèles. A présent que tu m'as vue dans ma gloire, je te renouvelle ma question. Veux-tu me pousser dans le monde ? Je t'offre mon cœur et ma main. » A ces paroles catégoriques, le pauvre Salon commença à rougir comme une pensionnaire. Le front baissé, tremblant, tournant son chapeau dans ses doigts, il répondit entre les dents un « merci mademoiselle, » que la jeune fille put interpréter comme elle voulut. Après quoi, courant vers la porte, il sortit brusquement, ne sachant plus où cacher son trouble.

CHAPITRE VIII.

La Pipe considérée dans ses rapports avec le cœur humain.

Lecteur qui vous rappelez votre première pipe, c'est sur vous que je compte pour excuser mon héros. Mon

Hosted by Google

devancier vous l'a montré « égrillard et moqueur, regardant à travers un lorgnon à deux branches les beautés qui voltigeaient autour de lui. » Mais maintenant vous lui trouvez triste figure, et, ne reconnaissant plus votre homme, vous haussez les épaules, prêt à m'accuser de la métamorphose. Est-ce ma faute cependant si les choses ont tant changé ? Il est aisé de faire le fier lorsqu'on se promène tranquillement dans une galerie du Palais-Royal ; mais songez qu'à présent Salon sort d'une tabagie ; songez que le cœur de l'homme est facile à troubler !... C'est sur vous que je compte pour excuser mon héros, lecteur qui vous rappelez votre première pipe.

CHAPITRE IX.

Où l'éloquence s'unit à la sagesse.

Salon, dans sa fuite au hasard à travers un quartier inconnu, se dirigea, par une sorte d'instinct, du côté de l'Ancienne Comédie. En passant devant Procope, il sentit le besoin de se remonter le moral, et entra s'asseoir à la *table de Voltaire,* où il se fit servir une tasse de pur moka. A peine fut-il installé sur la banquette de velours, que son ami le Sage parut, le front en sueur, et vint tomber, hors d'haleine, dans une chaise en face de lui.

C'était un sage comme on en voit peu. Cherchant son propre bonheur dans une indifférence systématique, il songeait moins à vivre lui-même qu'à regarder vivre les autres. Pareil à ces ermites qui bâtissent leur tranquille demeure sur le bord des abîmes pour secourir au passage les voyageurs aventureux, il aimait à servir de guide aux plus fous, à les aider de ses conseils et de sa bourse. Sans désirs, sans regrets, il ne s'intéressait à ce bas monde que comme à un sublime traité de phi-

Hosted by Google

losophie toujours ouvert devant son regard. La singulière aventure de la galerie de bois, les menaces de la jeune fille, la terreur du vieillard avaient au plus haut point frappé son attention. Trouvant en Salon un sujet d'études, il s'était attaché à lui pour suivre dans leurs détails les diverses phases d'une révolution pressentie. Par crainte de gêner tant soit peu la marche des événements, il s'était résigné tout d'abord à un rôle muet; mais la fuite de son homme lui avait paru une occasion merveilleuse pour sortir de cette réserve, et il venait prendre enfin sa revanche, faire son métier de sage: il est clair qu'on n'a pas la sagesse pour la garder en poche.

« Te voilà, dit-il à Salon, parvenu à une heure décisive. Ta réponse à cette fille m'a semblé pleine de prudence. Il s'agit maintenant de faire des réflexions; mais comme, par habitude, tu ne réfléchis guère, permets-moi d'éclairer le débat et d'y remplir l'office de *Conscience*.

» La Pipe t'offre sa main. Tu l'as repoussée à la première rencontre, une seconde épreuve ta trouvé moins dédaigneux, et maintenant ton cœur flotte d'un parti à l'autre sans savoir auquel se fixer. Refuser net me paraît le meilleur; car je ne sais que deux causes de mariage: l'intérêt ou l'amour. Examinons, par rapport à toi, les deux cas. Vois-tu seulement, dans l'union proposée, un moyen de conjurer la solitude qui te menace, de ramener à toi des fils prodigues? L'intention est louable, mais, pour ramener tes fils, il n'est nul besoin de ce moyen extrême. Tu les verras, quelque jour, fatigués du contact incessant d'un monde vulgaire, venir à ton foyer reprendre leur premier état. Que la pipe demeure exilée du salon, il se trouvera toujours des hommes qui la mépriseront par nécessité ou par genre. Ceux-là te resteront fidèles, et tes filles ni toi vous n'aurez à craindre la solitude. C'en est assez pour te montrer que ce mariage est inutile, mais si, par malheur, une sotte inclination t'y pousse, je crois de

Hosted by Google

mon devoir d'ajouter qu'il est nuisible. Qu'advient-il en effet de cet hymen bizarre? Tes fils rentrent au bercail ; ton cher troupeau est de nouveau réuni. Mais avec le troupeau est enfermé le loup ! Peu à peu tu vois ta maison prendre un certain air de brasserie ; cela te déplaît et tu veux y mettre ordre. Pauvre fou ! souffre en silence : tu n'es plus rien chez toi; ta femme y règne. Tu songes, n'est-ce pas, à marier tes filles, et je suis persuadé d'avance que tu choisiras sévèrement tes gendres. Sois assuré pourtant que les douze gendres imiteront les douze fils et seront acoquinés à leur tour. Voilà nos hommes, devenus trop libres, qui veulent être plus libres encore : ils fuient, comme une gêne, la société des femmes. Que font alors ces pauvres femmes pour ressaisir l'empire ? Ce n'est plus que de loin qu'elles rencontrent ces Messieurs. Est-ce à l'esprit, au cœur qu'elles peuvent en appeler ? Non : c'est aux yeux ; elles vont se résigner à n'être plus qu'un spectacle ; tu les verras rivaliser de luxe, et, entrant tout à coup dans le chemin de la ruine, étaler hardiment de tapageuses toilettes. Repris à cette amorce, les hommes feront encore quelques apparitions auprès d'elles, juste assez pour les former aux manières de la tabagie. C'est ainsi qu'on arrivera à introduire dans le meilleur monde une grossièreté d'allures, un ton cavalier, qui enlèveront aux entretiens tout leur charme aux plaisirs toute leur délicatesse. En vain quelques femmes, noblement opposantes, voudront mettre une digue au flot envahisseur : le sexe laid, habitué au brutal sans-gêne, les abandonnera pour d'autres moins sévères. En vain l'urbanité et la galanterie, vieilles gloires françaises, accoutumées à regarder ta maison comme leur asile, croiront auprès de toi échapper à l'ennemi : tu auras follement livré à l'ennemi ta maison même ! Ainsi, dépouillé de tes splendeurs, solitaire et muet au milieu de ta famille abaissée, tu languiras, n'ayant, pour unique soulagement à tant de maux, qu'une sorte d'ivresse somnolente où te bercera le triste amour

Hosted by Google

de ta compagne. Rappelle-toi tes fils, silencieux, immobiles. Tu les croyais bien éveillés, n'est-ce pas? Ils dormaient, mon pauvre ami, ils dormaient, les yeux ouverts. Chaque jour, ils vont ainsi rendre hommage à la dangereuse sirène, chaque jour, sa funeste influence les plonge dans cette torpeur bizarre.... »

CHAPITRE X.

Qui doit être lu en parenthèse.

Il est heureux pour l'auteur qu'un philosophe aussi grave ait pris la peine d'expliquer lui-même le point le plus étrange de cette histoire. Il pouvait, en effet, paraître singulier de voir Salon entrer dans un lieu où sont ses douze fils, sans qu'aucun d'eux eût la politesse de lui dire un mot ou de le saluer tout au moins. Ce sommeil général étant désormais chose avérée, tout devient d'une clarté admirable et il n'y a plus d'objections possibles.

CHAPITRE XI.

Qui est la conclusion du neuvième chapitre et de l'histoire.

Le long discours qu'on vient de lire fit sur notre héros une impression profonde. Il eut, la nuit suivante, un affreux cauchemar, où il se vit, habillé en Turc, marchant sans balancier sur un tuyau de pipe, à une hauteur prodigieuse au-dessus d'un torrent de bière. Huit jours durant, il fut malade, défendit sa porte, et se livra, pour la première fois de sa vie, aux réflexions

Hosted by Google

les plus tristes. Le neuvième jour, il retournait chez la belle. Au bout du mois, il était son époux.

Or, ces choses étant accomplies, les prédictions du Sage commencèrent à se réaliser. Les douze fils rentrèrent au logis, où bientôt la licence n'eut plus de bornes. La brasserie fut dépassée : ce fut quelque chose d'approchant l'étable, et Salon eut la douleur de voir ses douze filles, indignées d'un tel spectacle, déserter à leur tour la maison paternelle. La vie du malheureux vieillard devint alors une agonie véritable. Les quelques amis qui lui restaient fidèles remarquèrent avec terreur son teint livide, ses yeux qui s'allaient creusant. Ce n'était plus que l'ombre de lui-même. Un soir enfin, se sentant plus faible, il se fit mettre au lit et envoya quérir ses filles. Dès qu'elles furent près de lui, il commanda d'un geste qu'on le laissât seul avec elles, et, se tournant vers la porte par où la Pipe venait de sortir : « Je meurs empoisonné, » murmura-t-il. La voix lui manqua ; il fit un effort ; sa tête retomba lourdement. Le vieux Salon n'existait plus !

La justice, aussitôt prévenue, députa trois experts, qui eurent à dire, après découpage et cuisson convenables, s'il fallait croire à l'empoisonnement. Le premier dit oui, le deuxième dit non, le troisième trouva moyen d'être d'un avis contraire aux deux autres. Les magistrats se déclarèrent suffisamment éclairés, et l'on enterra, sans plus de bruit, les morceaux du mort.

Il faut renoncer à peindre la stupeur où la triste fin de Salon plongea ses douze fils. Eloignés, par ce deuil subit, du cercle habituel de leur marâtre, ils apprirent de leurs sœurs les dernières paroles du défunt. Ce fut pour eux un trait de lumière. Ils se virent en frémissant involontaires complices de cette lente torture, et, passant tout d'un coup de l'adoration à la haine, ils jetèrent sans pitié dehors l'auteur présumé du prétendu crime. Ainsi revint la Pipe à la brasserie, son naturel séjour, et les vingt-quatre enfants, de nouveau réunis, jurèrent de ne plus se séparer.

Hosted by Google

CHAPITRE XII.

Qui est une preuve nouvelle de cette antique proposition : « Finis coronat opus. »

Et le Sage ? — Je vous entends. — Le lendemain du mariage, tout fier du beau succès de son discours, il quitta Paris, et, à l'heure qu'il est, parcourt la province, distribuant ses conseils désintéressés aux étourdis, aux fous, à tous ceux qu'il rencontre près de faire une sottise. Je l'ai vu, il n'y a pas trois jours, à la Rochelle même, où, après avoir frappé à plusieurs portes, il s'arrêta devant la mienne, juste au moment que je terminais cette histoire. — Trop tard, dit un lecteur sévère.

PAUL GAUDIN.

Hosted by Google

SONNET.

Il était sur un banc, incliné vers la terre,
Sourd aux cris des marmots qui dansaient devant lui ;
Son visage était calme et sur son front austère
On devinait qu'un jour le bonheur avait lui.

Son regard semblait suivre, avec un doux mystère,
L'image d'un passé qui trop vite avait fui ;
Moi, j'allais contemplant ce vieillard solitaire,
Et je chantais, songeant au temps évanoui :

Bonheur, présent d'un jour, que l'homme toujours pleure,
Quand viens-tu ? Quand fuis-tu ? Suis-je heureux à cette heure ?
Non de mes beaux soleils les feux sont éclipsés.

Voyez cette statue abandonnée et noire :
Nos fils sur ses débris rêveront à sa gloire.
— Ainsi nos jours heureux, ce sont nos jours passés.

J. Pilau.

Hosted by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

LES SCIENCES NATURELLES DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES EN 1863 ET 1864.

Tandis qu'il se produit dans la haute science, à l'occasion des générations dites spontanées, de la théorie de la transformation des êtres ou des ossements humains découverts à Moulin-Quignon, « une œuvre » d'agitation salutaire, qui est un appel au travail, » sur le terrain de l'observation directe, » pour parler avec M. Coste, les travaux des sociétés studieuses des départements, enfermés dans une modeste sphère, ne doivent jamais sans doute avoir un grand retentissement dans le monde savant.

Mais, si les discussions les plus bruyantes ne sont pas toujours les plus utiles, des travaux persévérants dans une même direction auront sûrement, à défaut d'éclat, un résultat durable. La création de collections d'histoire naturelle locale, complétées par des recherches quotidiennes, permettra seule d'écrire avec quelque certitude une description scientifique exacte de notre France. En particulier, les départements maritimes apporteront un fécond tribut de productions variées et souvent imparfaitement connues. La Charente-Inférieure occupe, sous ce rapport, un rang honorable, grâce aux efforts de la société des sciences naturelles. Résumer dans un tableau fidèle les travaux que l'on doit aux membres titulaires et correspondants de cette société pendant ces deux dernières années, tel est le but de cette chronique. La publication toute récente du

Hosted by Google

sixième volume de ses *Annales* semble donner quelque actualité à cette étude, ou plutôt à cette revue rapide.

Disons tout d'abord que plusieurs membres de l'Institut et savants étrangers ont bien voulu accorder leur haute approbation au Musée Fleuriau, après l'avoir visité, et qu'ils ont reconnu que peu de départements présentent des suites aussi complètes et aussi bien classées dans les diverses séries des règnes organiques et inorganiques.

Le rapport remarquable de M. Ch. Fromentin, secrétaire de la Société, nous initie aux mémoires produits en 1862 et 1863, qui offrent « un intérêt scientifique réel » et dont quelques-uns « sont frappés au coin d'une incontestable originalité. » De ce nombre sont les travaux dûs à M. Jourdain, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée, qui a analysé successivement, avec sagacité et une remarquable clarté, les recherches récentes sur la reproduction du corail, l'origine du granite, et présenté le résultat de ses observations personnelles sur le système vasculaire de la Macreuse et sur le mode de locomotion des lymnées. La Société a terminé la description scientifique de la Charente-Inférieure demandée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

MM. Rouxel et Castan ont fait une étude chimique approfondie de la résine de *sang-dragon*, dont aucune publication n'avait fait connaître jusqu'à présent les propriétés ni même la composition élémentaire. Ils ont reconnu que le *sang-dragon* est une résine simple qui doit être classée parmi les résines les plus oxygénées et produisant par distillation sèche un liquide coloré parfaitement séparé du reste de la masse.

Vient ensuite la *Faune* de la Charente-Inférieure. Il appartenait au conservateur du Musée Fleuriau de montrer par des faits l'importance incontestable et toujours croissante qu'avait prise en vingt-cinq années cette utile création. M. Edouard Beltremieux a dû céder aux instances de ses collègues en publiant la *Faune* ou

Hosted by Google

catalogue des animaux sédentaires et de passage dans notre département.

Les difficultés d'un pareil dénombrement sont évidentes pour tous ceux qui savent quelle infinie diversité la nature a répandue dans ses moindres productions. Ce n'est point un médiocre honneur que de fixer un point de départ dans un ordre quelconque de recherches et, à ce point de vue, l'œuvre nouvelle du conservateur du Musée Fleuriau présente une sérieuse valeur et sera consultée avec fruit ; M. Beltremieux donne d'utiles indications sur les noms techniques et locaux de chaque espèce, la rareté, l'habitat, les mœurs des différents animaux. Les espèces qui appartiennent certainement au département, mais n'existaient pas au Musée au moment de la publication du travail, y sont aussi consignées.

On remarque, parmi les espèces les plus rares signalées dans cette étude consciencieuse, la *Genette*, qui ressemble à la fouine, et que l'on n'avait signalée qu'en Espagne et dans le midi de la France, le *Balénoptère rorqual*, cétacé voisin de la baleine, et le *Dauphin bridé*, carnassier avide.

Les oiseaux qui viennent du loin s'abattre sur nos côtes sont assez nombreux. Le *Gypaète barbu*, sorte de vautour, et l'*Aigle criard*, ainsi nommé à cause des cris plaintifs qu'il pousse continuellement, qui tous deux habitent ordinairement les montagnes, ont été tués plusieurs fois dans l'Aunis. Une bande de *Syrrhaptes*, gallinacés aux ailes allongées, aux pattes velues, munies de trois doigts et privées de pouce, est venue des bords de la Caspienne jusque dans l'île d'Oleron, après avoir été signalée dans la baie de la Somme et dans la Vendée. Le *Merle rose*, la *Sitelle*, au bec pointu, et le *Tichodrôme grimpeur*, se rencontrent aussi quelquefois dans le département. Les échassiers et les palmipèdes abondent sur notre littoral. Un *Ibis falcinelle*, au long bec arqué, a été tué récemment aux environs de la Rochelle.

Hosted by Google

Les reptiles nous donnent principalement la *Chélonie franche* et la *Tortue caouanne*, qui a été pêchée devant les bains du Mail.

Les nombreuses légions des poissons fournissent des espèces rares des mers du Nord et de la Méditerrannée, telles que l'*Espadon*, l'*Anarrhique*, loup marin, le *Cépole ruban*, l'*Exocet* ou poisson volant. Citons encore la *Torpille* électrique, le *Serran*, ou perche de mer, la *Scorpène*, à la tête épineuse, l'*Ombrine*, le *Voilier*, le *Capros*, ou sanglier, etc., etc.

Les invertébrés présentent un intérêt tout spécial par leurs espèces marines, trop nombreuses pour pouvoir être citées ici. Le physiologiste trouve des sujets d'observation des plus variés dans les crustacés, les mollusques, les cirrhipèdes, les annélides et les zoophytes qui peuplent notre littoral et dont MM. Audouin, Milne Edwards, de Quatrefages et Valenciennes ont révélé l'admirable organisation.

Des travaux non moins importants ont été produits par les membres correspondants de la Société des sciences naturelles.

M. W. Manés, ingénieur des mines, vient de donner, en vingt pages in-8°, un précis de sa *Description physique, géologique et minéralurgique du département de la Charente-Inférieure*, orné d'une carte géologique en chromo-lithographie.

Il suffit pour apprécier l'intérêt de cette publication d'en parcourir les divisions principales.

La description physique comprend les paragraphes suivants : Situation — étendue — population — composition et configuration du sol — sources et cours d'eau — météorologie — nature et culture du sol.

La géologie est consacrée aux minéraux et roches, répartis entre les terrains jurassiques, crétacés, tertiaires et d'alluvion.

La minéralurgie renferme la description des carrières et minières (sables — argiles — marnes — pierres à plâtre, à chaux, à constructions et à paver — minières

Hosted by Google

de fer et tourbières), les usines (tuileries et briqueteries — poteries et faïenceries — verreries — fours à plâtre et à chaux — marais salants et usines à fer), enfin l'état des valeurs créées par les diverses branches de l'industrie minérale qui occupent plus de 9,000 ouvriers et produisent une valeur de plus de 5 millions de francs, ce qui place la Charente-Inférieure au 34e rang parmi les départements de la France.

Un autre correspondant de la Société, M. le pasteur P.-N. Maillard a rédigé, avec la collaboration du docteur J.-C. Sauzé, le *Catalogue des plantes phanérogames qui croissent spontanément dans le département des Deux-Sèvres*, travail d'autant plus précieux que ce département limitrophe du nôtre était un de ceux dont la végétation naturelle avait été le moins étudiée et que la Flore de toute la région de la *Plaine* présente, comme on doit s'y attendre, des analogies assez grandes avec celle de la Charente-Inférieure.

Mentionnons, avant de terminer cette nomenclature, les études botaniques de l'infatigable M. des Moulins, président de la Société Linnéenne de Bordeaux et un des plus aimables érudits de la province, (Plantes rares de la Gironde. — *Scirpus Duvalii*, etc.); les mémoires zoologiques, botaniques et géologiques de M. Alphonse Trémeau de Rochebrune sur le département de la Charente, publiés dans le *Bulletin de la société botanique de France* et divers recueils scientifiques. M. Hesse a étudié deux nouveaux genres de crustacés isopodes sédentaires; M. Kemmerer a recherché les causes qui produisent la viridité des huîtres et fait connaître un système de ruches tuilées. M. le docteur Gautier a proposé une méthode d'arithmétique duodécimale.

M. le pasteur Théophile Lourde, dans un style plein de poésie, a vulgarisé les merveilles des sciences entomologiques, et, se mettant à la portée de tous, il s'est efforcé, dans ses *Essais d'histoire naturelle au point de vue chrétien*, de prouver « une fois de plus cette

Hosted by Google

» incontestable vérité, que, si un peu de science ou
» si une science faussement ainsi nommée éloigne de
» Dieu, la vraie science, la grande science y ramène
» nécessairement.

» Him first ! Him last ! him midst ! him without end ! »

Nous savons des personnes complètement étrangères aux sciences naturelles qui ont lu avec un vif intérêt l'ouvrage de M. Lourde et ont acquis ainsi des notions détaillées sur les vérités physiologiques, les merveilles du monde sous-marin révélées par le microscope, les richesses de la parure des insectes et les mœurs de ces innombrables légions ailées qui nous entourent, l'infiniment petit qui nous écrase comme l'infiniment grand.

To see God in all things, to see all things in God !

Mt.

Hosted by Google

FAITS ET NOUVELLES.

La *Revue de l'Aunis* (nº 19, 1er juillet 1864) signalait sept dessins d'architecture de M. Lisch, constituant une restauration du port de la Rochelle, fort remarqués au dernier salon. « Une vaste ogive, dit-elle, ouverte dans un » massif de constructions qui réunit la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas, » livre passage aux navires. » Cette idée d'une arcade ralliant les deux tours a été suggérée à M. Lisch par des restes de construction encore subsistant sur la tour Saint-Nicolas, qui, assure-t-il, n'ont pu servir à autre chose et en sont des témoins irrécusables. Elle n'est pas pour lui une fantaisie d'artiste, mais une conclusion arrêtée d'études mûries : elle a trouvé grand crédit auprès des architectes les plus compétents. Mais, il faut bien l'avouer, les érudits de la localité ne savent rien qui puisse l'appuyer. Un d'eux seulement, lorsque, en mai 1861, M. Lisch émit pour la première fois cette conjecture, ne la trouva pas étrange, pas complètement nouvelle. Il se rappelait avoir lu quelque part que l'entrée du port avait été, à une certaine époque, encombrée par la chûte d'une construction qui lui avait laissé l'idée de quelque chose d'analogue. Mais, d'une part, depuis tant de temps, l'érudit en question n'a pu retrouver ce passage, ce qui rend assez suspecte la fidélité de sa mémoire ; de l'autre, les deux tours du port ont perdu de petites tourelles qui les couronnaient, qui les élevaient, des galeries, des mâchicoulis auxquels pourrait tout aussi bien s'appliquer cette chûte. Cette vague mention ne pourrait donc absolument compter pour rien.

Mais voici qu'un autre érudit relève ce passage tout autrement caractéristique : « L'entrée de ce hâvre est défendue par deux forts qui commandent » aux rades qui sont vis-à-vis..... Ces deux forts qui sont à l'opposé l'un de » l'autre ne sont séparés qu'autant qu'il le faut pour le passage des vaisseaux. » *Ce passage est sous une circade qui règne au-dessus pour la communi-* » *cation de l'un à l'autre fort*, fermé et par une chesne de fer que l'on tend » tous les soirs, etc..... » J'ai copié lettre par lettre une fort belle écriture.

Que cette *circade*, soit une arcade, personne n'en doutera. Mais voici qui est plus étrange. Ce passage est extrait d'un « Etat général de la régie des » aydes et formule de l'élection de la Rochelle, telle qu'elle se trouve établie » aujourd'hui dixième jour de septembre 1725. » Or, peu de gens seront

Hosted by Google

disposés à admettre qu'un état de choses si remarquable ait pu subsister jusqu'en 1725, sans qu'on en trouve aucune trace dans les plans, dans les vues, dans les descriptions de la Rochelle, qui se comptent par centaines dans les cent cinquante années précédentes. L'expression *forts* au lieu de tours ne laisse pas aussi d'être singulière. Faut-il donc admettre que ces lignes aient été copiées, avec une absence d'intelligence que cette copie elle-même atteste, sur une description ancienne, peut-être rédigée loin des lieux ? Mais alors quelle est la date, la source, la valeur de cette description ?

Voilà bien des difficultés. Et pourtant, comment n'être pas frappé de cette confirmation aussi nette qu'imprévue d'une assertion si paradoxale ?

Ajoutons que nul soupçon n'est possible sur l'authenticité du document. Ce grand registre de 118 feuillets n'est pas nouvellement découvert. Il est enregistré et décrit, il y a vingt-cinq ans, dans la Bibliographie Rochelaise et dans le Catalogue des Archives de la ville (Bibliog., n° 653, — Archives, c^e^ I), avec ce qu'il contient, et avec ses lacunes. Du reste, le contexte, l'écriture, le papier ne peuvent laisser de doute à cet égard. Il faut donc en tenir grand compte, en attendant que les Archives, trop peu explorées, de la ville et du département, apportent de nouvelles surprises à nos érudits qui ne connaissent bien que la Bibliothèque.

Puisque nous avons été ramenés à l'iconographie de notre ville, mentionnons deux belles eaux fortes, une vue de la façade intérieure de l'Hôtel-de-Ville, une vue d'une maison de la rue du Minage, que vient de publier un amateur fort distingué, M. Oct. de Rochebrune.

L. DELAYANT.

FIN DU PREMIER VOLUME.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

La Revue de l'Aunis 1

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

Abjuration d'un jésuite. 25

Acte d'abjuration du Jésuite Pierre Jarrige (décembre 1647), extrait du livre : La Rochelle protestante, par P.-S. Callot.

Beltremieux, Émile, né à la Rochelle. 14 janvier 1819, 6 janvier 1848. — L. Delayant 689

Bonpland, Émile, né à la Rochelle, 1773, mort à Restauration (Uruguay), 1858. — L. Delayant. 578

Bourgeois, Nicolas-Louis, né à la Rochelle. 1718-1776. — L. Delayant. 221

Le Cahier des Plaintes, Doléances et Remontrances du Tiers-Etat de la Rochelle, en 1789. — E. J. 337, 369 410

Chaudrier, Jean. XIVe siècle. — L. Delayant 508

Des Finances de la France à la fin du XVIe siècle (avant Sully). — Paul Romieux. 209, 241, 273, 305, 401, 433, 465, 497, 529 561

Les Fontaines de la Rochelle. — E. J. 49 73

Examen d'un traité passé, le 6 janvier 1624, entre le procureur de la commune et un couvreur plombier pour l'entretien des Fontaines et Puits publics de la Rochelle.

Guiton, Jean, dernier maire de la Rochelle, 1628. — P.-S. Callot. . 657

Note rectificative. (Voir l'ouvrage publié, en 1847, par le même auteur sous le même titre.)

Larive, Jean-Mauduit, né à la Rochelle, 1747, mort à Moulignon, près de Montmorency, 1827. — L. Delayant 350, 383 427

Deux Lettres inédites de Henri IV, 25 mars 1569. — L. Delayant. . 2

La première est adressée aux Maire, Echevins et Pairs de la Rochelle, pour les prier de continuer en sa charge le maire de l'année précédente, Jean Salbert. — La seconde est adressée à Jean Salbert, pour le prier de « ne vouloir refuser l'élection que la ville fera de lui ». — Suit une lettre de Charles IX, 3 avril 1572, commandant de revenir, pour la prochaine élection, aux formes accoutumées « sans acception ni affection de personne que ce soit. »

Hosted by Google

PAGES.

Louis XIII au siège de la Rochelle, 1627-1628. — E. J. 593 625
Extraits du journal d'Hérouard, médecin du roi.
La Maison de Henri II. — E. J. 97

PHILOSOPHIE. — MORALE.

Des bienséances sociales. — Dissertation lue à l'Académie de la Rochelle, en mai 1787, par M. Despéroux, conseiller au présidial 661
Demain ? Edm. Arnould, Sonnets et Poëmes. J. Reynaud, Terre et Ciel. — L. Delayant. 79, 110 121

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

L'Amour Jardinier. Ode anacréontique. — Jules Dubreuil. 524
La Balayeuse. Sonnet. — Paul Gaudin. 68
Les Boucles d'oreille. Imité d'un fabliau arabe. — Gaston Romieux. . 166
La Brebis et le Buisson. Fable. — Gaston Romieux. 21
Une Caravane de Fourmis. Fable. — Erima. 37
A Climène. Odelette. — Paul Gaudin. 293
Comme on fait son lit on se couche. Proverbe en un acte et en vers. — S. Busquet 145 177
Le Coq et le Capitaine. Fable. — E. Labretonnière. 549
Doute et Croyance Stances. — Alexandre Gourraud. 523
L'Esprit Follet. Traduit de Ben Johnson. — E. H. 139
La Feuille et la Racine. — Érima 683
Les Fils d'Adam. Conte. — A. de Lavergne 360
Gironne. Ballade — H. V. 199
A la Grosse-Horloge. Odelette. — Paul Gaudin. 35
L'Hygiène de l'âme. — S. Busquet. 294
A un Inconstant. Odelette. — Paul Gaudin 490
Karoun. Légende musulmane. — L. Delayant 641
Monsieur Tomy. Sonnet. — Jules Dubreuil 525
La Mort d'un mousse. — Alexandre Gourraud 613
Le Mousse. Ballade. — Gaston Romieux 486
Une Ode à Jean Chauldrier. — Paul Gaudin 553
Paquerette. Conte. — Gaston Romieux. 260
Pastel. Sonnet. — E. P. 524
Poésies traduites du grec moderne : L'orage. Mélancolie. Sélim. Le Caïque. Le fils d'Andronic. Le Rêve, épithalame. L'Enlèvement. — Antonin Proust 424, 491, 615 682
Pourquoi ? — Jung-Lida. 117
Le Premier de l'an. Sonnet. — Wolff. 167
Le Rayon de soleil. Fantaisie poétique. — E. Labretonnière 88

Hosted by Google

PAGES.

A Reboul de Nîmes. — H. V. 116
Sonnet. — JUNG-LIDA. 68
Sonnet. — J. PILAU. 712
Sonnets : Cora. Le Corbeau. L'Orfraie. Epitaphes. — H. V. . 21, 396 423
Sonnets : Mirage. Ma poésie. — ERIMA 140, 235 588
Stances. — ALEXANDRE GOURRAUD 329
Le Trente-et-un décembre. — JULES MESTRE. 646
La Veille du bal. — X Y. Z. 234

PROSE.

Antithèse. Souvenirs de voyage. — GUSTAVE MÉNEAU. 11 27
Deux Inscriptions grecques à la Rochelle. — X. GAULTIER DE CLAUBRY. 526
Un Jury d'honneur. Souvenir d'étudiant. — E LABRETONNIÈRE 604
La Métamorphose de papa Ianni... — X GAULTIER DE CLAUBRY 390
Un Ouvrier poète. Silhouette sociale. — E. LABRETONNIÈRE. — 251, 281 316
La Pipe et le Salon. Allégorie. — LÉON MÉNEAU 697
Comme deuxième partie : *Le Salon et la Pipe,* suite de l'histoire précédente. — PAUL GAUDIN. 699
La Première représentation du Barbier de Séville. — LÉON MÉNEAU. . 634
La Prescience. — L. DELAYANT. 674
Le Prix de la vie. — LÉON MÉNEAU 56

CRITIQUE. — BIBLIOGRAPHIE.

Antonin Barthelémy : Un philosophe en voyage. — PAUL GAUDIN. . . . 264
Béranger vengé. Lettre d'un vieux Bourgeois. 45
Broutilles bibliographiques. — L. DELAYANT 204, 330, 458 617
Coup-d'œil sur quelques historiens de la Rochelle, à propos des Études sur les historiens de la Rochelle, par L. Delayant, in-8°, Mareschal, 1863. — L. DE RICHEMOND 444
Chronique littéraire : Mort d'Alfred de Vigny. — PAUL GAUDIN 22
— Les Mois, poésies, par A. Togno. — PAUL GAUDIN 39
— Revue des ouvrages publiés à la Rochelle en 1863 — PAUL GAUDIN 93
— Etudes historiques sur la Saintonge et l'Aunis. — Mt. 141
— Une Aventure de don Juan, poème, par E. Dutouquet. — Les Destinées, poésies posthumes d'Alfred de Vigny. — Sainte-Beuve, articles sur Eug. Fromentin. — PAUL GAUDIN 298
— Fables de A. Gruié. — PAUL GAUDIN 589
Chronique musicale : Revue de 1863. — L. BEHRNARDT 118
— Concert populaire au théâtre . — L. BEHRNARDT. 236

Hosted by Google

PAGES.

Chronique musicale : Messe de Beaulieu, à Niort. — Concert annuel de la Société Philharmonique. — Stabat de Rossini à la chapelle du Lycée. — L. BEHRNARDT . . . 363

— Débuts de la troupe lyrique. — L BEHRNARDT . 397

— Clôture de la saison d'opéra. — L. BEHRNARDT . 493

— Congrès de Niort. — Première communion du Lycée. — L. BEHRNARDT . . . , ... 559

Chronique artistique. — Tableau d'Abel de Pujol, donné au Musée de la Rochelle à l'occasion de la fête du 15 août : « Germanicus sur le champ de bataille où Varus et ses légions furent massacrés. » — GUSTAVE MÉNEAU 685

Étude sur la Célestina. — LÉON MÉNEAU. 133, 160 193

Les Peintres Rochelais au salon de 1864. — JEAN VATHEL. 539

Les Petits Journaux : Sans le sou. Appel. Faits divers. Harmonie. Moustique. — E. H 648

Observations sur quelques inexactitudes de nos auteurs comiques dans ce qui a rapport à nos lois et à nos usages. — Morceau lu à l'Académie de la Rochelle, le 13 mai 1772, par JEAN-AIMÉ DELACOSTE, avocat 472

Sainte-Beuve : Nouveaux lundis. — PAUL GAUDIN 168

SCIENCES.

Chronique scientifique : La géologie en 1862. — ED. BELTREMIEUX. . . 70

— Les sciences naturelles dans la Charente-Inférieure et les départements limitrophes en 1863 et 1864. — Mt. 713

Faits et Nouvelles. 303, 335 719

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1233
Filmed by Preservation CIC 199

Hosted by Google